

00.033

MÉMOIRES
DE
L'ACADÉMIE
DU GARD.

ANNÉE 1874.



NIMES
IMPRIMERIE CLAVEL-BALLIVET
12, rue Pradier, 12.

—
1875.

Per 80
10 193



TABLE DES MATIÈRES.

	Pages.
Rapport sur le concours de poésie de 1874, par <i>M. J. Gaidan</i> , membre-résidant.....	v
Notice sur M. Et.-O. Plagniol, par <i>M. Irén. Ginoux</i> , membre- résidant.....	xxi
Discours prononcé sur la tombe de M. Emile Causse, par <i>M Ernest Roussel</i> , membre résidant ...	xlv

Archéologie. — Histoire.

Marques de fabrique du Musée archéologique de Nîmes, publiées en fac-simile, par <i>M. Aug. Aurès</i> , membre-résidant (suite) ..	1
La Charité à Nîmes, par <i>M l'abbé P Azais</i> , secrét.-perpétuel..	27
Antonin a-t-il persécuté les chrétiens? Etude historique, par <i>M. Irén. Ginoux</i> , membre-résidant.....	141

Littérature. — Beaux-arts.

Etude philologique sur les <i>Serées</i> de Guillaume Bouchet, par <i>M Ch Liotard</i> , membre-résidant.....	171
Fénelon, directeur de conscience, par <i>M. A. de Grisy</i> , membre- résidant.....	231
Saint-Evremond, sa vie et ses écrits, par <i>M. Léonce Curmier</i> , membre non-résidant	325
Scheffer et Decamps. — Première partie : Scheffer, par <i>M. Emile Im-Thurn</i> , membre-résidant.....	461

Poésie.

Les vieux foyers de nos Cévennes, par M. <i>Eugène Brun</i> , membre-résidant	489
---	-----

Sciences.

Tableaux indicatifs des mesures de capacité romaines et attiques, avec des notes explicatives et justificatives et un appendice relatif à la détermination des poids, par M. <i>Aug. Aurès</i> , membre-résidant	495
Quelques détails de statistique sur l'Égypte, par M. <i>Iréné Ginoux</i> , membre-résidant	525
De la Glande mammaire, de ses anomalies, par le docteur <i>Albert Puech</i> , membre-résidant	555
Note sur les vers à soie provenant de corpusculeux et pouvant donner de bonnes récoltes, par M. <i>Ed. Maumenet</i> , membre-résidant	671
Résumé des observations météorologiques faites à l'école normale en 1874.	



Résultat du concours de poésie de 1874	677
Programme d'un concours d'archéologie et d'histoire pour 1875	679
Liste des ouvrages offerts en hommage à l'Académie pendant l'année 1874	681
Liste des Sociétés correspondantes	685
Tableau nominatif des membres de l'Académie	693
Table des matières	703
Publications de l'Académie	705



RAPPORT

sur le

CONCOURS DE POÉSIE DE 1874 ;

par M. J. GAIDAN ,

membre-résident.

L'Hospitalité suisse envers l'armée française, en 1871.

Ce sujet est sorti d'une pensée et d'un sentiment de reconnaissance. L'Académie souhaite vivement que le succès de ce concours réponde à son désir de voir une œuvre poétique de quelque valeur consacrer une œuvre bénie, qui a pieusement ému et soulagé les esprits et les cœurs, par le bienfaisant spectacle du pouvoir de la pitié et de la charité succédant tout-à-coup, et comme par enchantement, aux iniques fureurs de la guerre.

Les paroles que nous venons de citer sont presque les dernières communications à l'Académie de notre vénéré secrétaire perpétuel, M. G. de Clausonne. La Commission s'est efforcée, dans les jugements qu'elle a portés, de s'inspirer de la pensée de l'homme de bien dont ces quelques mots traduisent la religieuse émotion ; elle espère surtout s'être pénétrée de son esprit de justice et de bienveillance.

Il a été adressé, pour ce concours, à l'Académie, dix-neuf pièces de vers. Nous n'avons rien à dire de quelques-unes, nous ne pouvons reconnaître que des

intentions dans quelques autres ; ce qui ne suffit pas. Nous estimons qu'elles sont pour la plupart le premier essai de jeunes écrivains qui ne se sont pas rappelé le *Quid valeant humeri* du maître, et qui, séduits par le sujet, ont plus consulté leur zèle que leurs forces. Dès le dépouillement et après une première lecture, seize pièces ont été rejetées ; si notre tâche a été simplifiée par ce résultat, on voudra bien croire que nous eussions préféré que la lutte offrit un plus grand nombre de rivaux dignes de disputer le prix.

Les trois pièces réservées portent les numéros 9, 12 et 14 ; leur valeur, à titres divers, a mérité notre examen, et nous considérons comme un devoir d'exposer ici rapidement les raisons de notre choix définitif.

M. VIDAL. — N° 12. — Il a pour épigraphe ce vers de Virgile : *Jungimus hospitio dextras et tecta subimus*. Il est intitulé *le Monument*. Son exorde n'est pas sans inspiration ni sans grandeur ; c'est l'évocation de tous les monts géants de la Suisse, du Finsteroohorn à la Jungfrau, du Schilld'horn au Wistrudel. Ils viennent tour à tour, à la voix du poète, pencher leurs fronts superbes, et couvrir de leurs fraîches ombres le repos de nos morts chéris.

Ils pourront reposer en paix,
Sous cette grande sépulture.

A la rapidité des vers, à l'exacte énumération des cimes alpestres, on est de suite assuré qu'on se trouve en présence d'un écrivain exercé, et probablement

aussi d'un touriste, auquel l'Alpen-Stock est familier. Les strophes nombreuses et faciles se succèdent, disant les horreurs de la lutte, la fatalité des événements, l'inclémence du ciel, la poursuite atroce de l'ennemi; puis elles retracent l'hospitalité suisse et le dévouement d'un peuple qui se donne tout entier au soulagement d'une infortune sans exemple. Mais l'intérêt de cette œuvre lyrique dont le mouvement nous avait d'abord séduit, l'intérêt ne se soutient pas; les strophes et les stances s'accumulent et ne laissent aucune vive impression; une exécution trop négligée paralyse un essor remarquable et déconcerte l'enthousiasme. Plus de méditation, plus de concision, une versification plus ferme eussent permis à l'auteur de toucher plus près du but, sinon de l'atteindre.

M. MAHISTRE. — N^o 9. — Un sincère et profond sentiment de reconnaissance et d'amour pour la Suisse anime l'auteur de la pièce n^o 9, qui porte pour épigraphe ce vers de V. Hugo :

Ah ! se montrer ingrats c'est se trouver petits.

Ce n'est plus ici la narration rimée d'un fait historique, ce sont de beaux vers qui interprètent la réalité, laquelle ne cesse pas d'être, en devenant la poésie ou le beau, qu'on a défini la splendeur du vrai. Voyez plutôt ce début du poète :

A qui souriez-vous, vallons frais et charmants ;
Joux, frissonnant saphir, beau lac aux flots dormants
Que l'Orbe, déjà loin de sa source profonde,
Charme de son murmure et nourrit de son onde ;

Verrières, Jura, ravins, sentiers ombreux,
Avez-vous oublié des souvenirs affreux ?
Non, non, vous n'avez pas oublié. L'épouvante
Sur votre doux sourire est encore vivante.

Suit un tableau, hélas ! trop vrai, de la débandade,
dans le dénûment, dans la neige et sous la grêle des
boulets,

Des cent mille soldats qui furent une armée.

Ce que nous avons tous ressenti de douloureux et
de poignant, à ce désastre après tant de désastres, à
l'évanouissement de cette armée, dernier espoir de la
patrie, est exprimé ici en quelques vers sobres et
forts :

..... Officiers qu'aux champs de Magenta
Pour ce jour de douleur la balle respecta ;
Marins venus de loin, mobiles sans chaussures,
Cavaliers dont le sang gèle sur leurs blessures ;
Artilleurs sans tonnerre et chevaux dont la faim
Pour se tromper s'attaque aux affûts, tous enfin,
Spectres ne pouvant plus porter les maux qu'ils souffrent,
Dans les vallons vandois s'écourent et s'engouffrent.

Mais un bruit confus, prolongé, s'élève de Genève,
de Morges, de Fribourg, de Lausanne et de Neuf-
châtel ; est-ce une nouvelle armée à combattre ? est-
ce la guerre encore ? Oh ! non, non, c'est la divine
armée de la charité !

Les voix n'annoncent point des massacres infâmes,
Ce sont des voix d'enfants, ce sont des voix de femmes ;

Les meurtris ont senti dans un souffle du ciel
Descendre sur leurs os le cri d'Ezéchiel :
..... Ils vivront !.....

Nous avons salué d'incontestables beautés dans ces pages où l'auteur a exprimé, comme poète et comme chrétien, les miracles de charité de la population suisse.

Mais la charité suisse ne s'est pas bornée aux soins du corps, et le poète n'a pas oublié de la remercier des soins intellectuels donnés à nos soldats. Ce devoir l'amène à rechercher la cause de nos malheurs et la cause des guerres ; il les voit l'une et l'autre dans l'ignorance ; de là, un épisode, où un jeune enfant suisse devient le maître d'école d'un de nos soldats. L'épisode est gracieux, mais il nous semble se rattacher insuffisamment à l'inspiration première ; on nous permettra cependant de souligner sur ce point de belles et fortes expressions :

Oh ! le plus grand des maux c'est l'âme mutilée,
C'est l'ignorance enfin ; le mal sort de sa nuit.
La faiblesse qui souffre et le glaive qui nuit
En sont faits, et la guerre, effroyable délire,
Cessera, quand le monde éclairé saura lire.

L'assertion est assurément trop absolue, et les plus justes entre les nations, seront longtemps dans la nécessité de mettre la force au service du droit ; mais la pensée est d'une grande élévation et tout à fait digne du caractère dont l'auteur est revêtu ; il ne nous déplait pas de voir un ministre d'un Dieu de paix proclamer, comme prochaine, la conciliation universelle et demander l'accord à une sanction plus haute que

la force, à l'évidence pour tous de la notion du droit,
et il ajoute :

Le jour où la revanche espère est le savoir :
L'homme est presque vengé, s'il en a le pouvoir.

Nous allons entendre tout à l'heure son concurrent,
ne sortant pas du droit antique, et même un peu bar-
bare, de la loi du talion, lui répondre :

Résignez-vous, pendant que vous êtes enclume ;
Mais vous frapperez dur, quand vous serez marteau.

Et nous n'oserons pas le blâmer.

Nous avons encore à faire remarquer une belle
page.

A la suite d'une glorification de l'Helvétie, que l'au-
teur compare à une île, refuge de tous les naufragés,
il termine par ce noble remerciement :

Oh ! si l'amour du grand faisait seul le génie,
Vois-tu, j'aurais pour toi des torrents d'harmonie. •

.
Je t'aime, et, désireux de te revoir en mai,
Je suis venu pencher sur ton sein parfumé,
Parmi les cyclamens, les orchis, les porvenches,
Les muguets agitant mille clochettes blanches,
Mon front grave chargé de nos trois ans de deuil.
Sous mes pas bien souvent tressaillit un cercueil ;
Demande à ton Léman, à Theune, à la Sarrine,
Quels sanglots comprimés ont battu ma poitrine,
Quand j'ai vu les tombeaux où nos chers endormis
Par tes pieuses mains hier ont été mis.
Ils dorment là, bercés par tes ondes sonores ;
Vivants tu les aimais, et morts tu les honoras,
Et tu graves leurs noms obscurs sur le granit ,

Où dans le feu du ciel l'aigle faisait son nid.
Au nom de tous, au nom des veuves et des mères ,
Qui vont seules pleurant les bonheurs éphémères ;
Au nom d'un peuple, au nom de mon cœur que voici.
Noble hôtesse des morts et des vivants, merci !

C'est par cette pure inspiration, véritable cri du cœur, que se termine cette œuvre remarquable, d'une telle franchise d'accent, que, malgré quelques imperfections, elle nous a fait hésiter dans notre choix. Puisse l'auteur trouver, dans cet aveu, le dédommagement de quelques critiques, et la récompense de ses efforts, si souvent heureux ; c'est la seule que nous puissions lui offrir, n'ayant qu'un prix à donner.

LE VOLONTAIRE DE L'ARMÉE DE L'EST.

M. Goux. — Il nous reste à dire un mot de la pièce élue, qui porte le n^o 14, et pour épigraphe ce vers de l'*Enéide* : *O sola infandos Troje miserata labores !* Elle ne se distingue point, par une inspiration plus puissante, de celle dont nous venons de vous entretenir ; nous lui reprocherions même une simplicité trop grande au début (1); mais l'œuvre est d'un artiste habile, et le ton s'élève bientôt. Un jeune volontaire de l'armée de l'est fait à sa mère le récit de la déroute fatale, et de l'exode, sous un ciel inflexible, de nos

(1) Une mère qui revoit son fils qu'elle a pu croire perdu, et qui se préoccupe d'une reprise à sa tunique, montre, à notre avis, moins la mère que la *menagère*.

malheureux régiments. Le tableau du foyer sûr et doux où le jeune soldat est accueilli, réchauffé, guéri, réconforté, aimé, et qui dans le fait particulier retrace le fait général, le soin pieux de tout un peuple pour nos pauvres soldats, est d'un intérêt profond. Il éveille le souvenir d'un chef-d'œuvre immortel ; comme dans *Hermann et Dorothee* du poète allemand, les scènes lugubres y sont éclairées d'un rayon, le sourire y naît des larmes, et l'idylle y jaillit du drame. Nous n'insisterons pas sur une comparaison à laquelle l'auteur n'a probablement pas pensé, et le *si parva licet componere magnis* est ici d'obligation ; mais le calme, la mesure, le plus heureux équilibre de la pensée et du vers, une grâce sévère qui n'exclut pas la force, caractérisent cette composition. Il était sans doute permis de rêver une œuvre de plus d'essor et de plus de véhémence, pour flétrir la guerre et ses atrocités, — d'un enthousiasme plus souverain, pour glorifier l'explosion des sentiments religieusement fraternels de la Suisse ; mais le désir du mieux ne nous aveugle point sur le mérite de l'œuvre de M. Goux : si la forme dialoguée adoptée par le poète lui interdisait les grands coups d'aile du lyrisme, elle lui a permis bien des détails gracieux. Son vol, retenu dans les régions moyennes de la poésie, toujours égal, fournit sûrement sa carrière, arrive au but ; son accent toujours pur, sans éclats violents, pénètre et séduit, et obtient définitivement ce triomphe, une impression qui ne s'efface pas. Vous allez en juger.

Nous sommes heureux d'avoir vu répondre à l'appel de l'Académie, et à la pensée de notre confrère regretté, quelques belles inspirations, et une œuvre poétique d'une valeur réelle.

LE VOLONTAIRE DE L'ARMÉE DE L'EST.

ou

L'HOSPITALITÉ SUISSE EN 1871.

O sola infandos Trojæ miserata labores.

VIRG.

LA MÈRE.

Enfin, Dieu soit loué ! te voilà revenu.
Je tremblais de te voir arriver demi-nu,
Exténué, blessé, mort, que sais-je ! Les mères
Ont la tendresse prompte à rêver des chimères.

LE FILS.

La guerre à votre amour m'a rendu tout entier.
Et ce n'est pas trop tôt ! J'ai fait un dur métier,
Ma mère ; cependant, j'eus cette chance unique
De ne laisser là-bas qu'un lambeau de tunique.

LA MÈRE.

Ton vaillant uniforme atteste, en maint endroit,
Qu'il a beaucoup souffert ; mais j'estime qu'un doigt
Léger, habile, armé d'une aiguille assez fine,
L'a touché !

LE FILS.

Oui, votre œil exercé le devine.

LA MÈRE.

Et qui donc répara ton habit maltraité ?

LE FILS.

Une enfant dont l'adresse égale la bonté.
Vous le savez, la guerre eut un dénoûment sombre.
Nous nous sentions d'avance écrasés par le nombre ;
Nous reculions toujours. Nos sergents, consternés,
Déclarent, un matin, que nous sommes cernés,
Que rien n'est plus possible, et que l'armée entière
Doit se rendre aux Prussiens ou passer la frontière.
Abandonnés de Dieu, comme des naufragés,
Tandis qu'autour de nous les boulets enragés
Sifflaient, que les obus pleuvaient dru comme grêle,
Fantassins, cavaliers, zouaves, péle-mêle,
Débris de régiments sans chefs et sans drapeaux,
Disloqués, débandés, pareils à des troupeaux
Qu'affolent la tempête ou les bêtes féroces,
Au hasard, jour et nuit, dans des chemins atroces,
Nous allions... Peu-à-peu, le canon Krupp se tait.
L'écho des monts lointains, où se répercutait
Le dernier roulement de la foudre endormie,
Expira. Nous étions sur une terre amie ;
Devant nous se montraient des visages humains,
Des enfants dont les mains venaient toucher nos mains.
Alors, vous eussiez vu revivre l'aventure
Des pains multipliés dont parle l'Écriture,
Partout où nous passions, des amis inconnus

D'habits chauds, à l'envi, couvraient nos membres nus.
L'hospitalité suisse enfanta des merveilles.
Ils accouraient vers nous ; nous vidions les corbeilles :
« Du pain ? Des vêtements ? » Ils n'étaient jamais sourds ;
Lorsqu'il n'en restait plus, on en trouvait toujours.

On respira. L'on crut sortir d'un mauvais rêve.
Pour moi s'ouvre une ferme aux portes de Genève.
Mère, j'avais, je crois, les pieds un peu gelés.
Nos souliers n'étaient pas très-bons, si vous voulez ;
Mais la neige, la boue et les marches forcées
Sur la roche tranchante ou les pentes glacées ,
Au bruit de la mitraille, et sous un feu d'enfer ,
Eussent mis en lambeaux des chaussures de fer.

La, vit, unie et forte, une famille antique :
Près d'elle, m'attendaient un accueil sympathique ,
Les plus intelligents, les plus tendres secours ,
La chaleur du foyer, le pain de tous les jours ,
Les vivants entretiens qui charment les veillées.

LA MÈRE.

Dieu ménage le vent aux brebis dépouillées !

LE FILS.

Entouré d'indulgence et de sérénité ,
Je fus bientôt guéri, — mon Dieu ! je fus gâté.
Pourtant, la neige à flots tombait des cieux moroses.
Je n'ai point vu la Suisse à la saison des roses ;
L'horizon était bas, et le vent irrité ;
Mais la demeure tiède où j'étais abrité ,
Ce foyer charitable où commande un brave homme ,
Trésor de son ménage, une femme économe ,
Prévoyante, ordonnée, ainsi que la fourmi ,

Un jeune homme loyal dont je devins l'ami ,
Et sa sœur, blonde enfant, dont la grâce modeste
Emplissait la maison d'une clarté céleste ,
En dépit des frimats, dans mon cœur de vingt ans ,
Remplaçaient le soleil, les fleurs et le printemps.

Eh bien ! malgré la paix de cette solitude ,
J'y goûtais un bonheur mêlé d'inquiétude.

LA MÈRE.

Enfant, de tout bonheur n'en est-il pas ainsi ?

LE FILS.

Ma pensée, ô ma mère, était toujours ici.
Je songeais à la France écrasée et meurtrie.
A peine ont-ils quitté le ciel de la Patrie ,
Les plus indifférents brûlent de la revoir.
Je me disais : « Pour elle, ai-je fait mon devoir ?
Elle m'attend ! Je manque à son combat suprême ».
Plus elle est malheureuse, enfin, et plus on l'aime !
La lutte cesse. Un jour, l'on vient nous avertir
Que la paix est signée, et qu'il nous faut partir.
Ce fut l'occasion de paroles intimes.
Je ne me souviens plus de ce que nous nous dîmes ;
Mais quels adieux émus, quels vœux ardents ! Je sais
Qu'ils me pressaient les mains, que je les bénissais ,
Qu'on pleurait comme moi, que nous nous embrassâmes ,
Nous laissant l'un à l'autre une part de nos âmes.

LA MÈRE.

Ah ! comme je voudrais les embrasser aussi ,
Et leur serrer les mains, et leur dire : Merci !

LE FILS.

Partout c'était de même, et tous mes camarades,
Des plus humbles soldats jusqu'aux chefs de tous grades,
En quittant ces foyers où battent des cœurs d'or,
De l'hospitalité regrettaient le trésor.
Volontaires, grognards, conscrits, âmes de bronze,
Se souviendront toujours de l'an soixante-et-onze,
Parleront de la Suisse, heureux de proclamer
Qu'elle sut les guérir, les plaindre et les aimer.
Ce n'est pas tout. Combien, parmi nos frères d'armes,
Sont morts ! A nos regrets elle a mêlé ses larmes,
Honorant, réchauffant de ses regards amis,
La place où, pour toujours, ils se sont endormis
A l'ombre de ses pins, au cœur de ses vallées ;
Et les mères en deuil, les veuves désolées
Qui vont là-bas, cherchant leurs enfants, leurs maris,
Sur un marbre pieux trouvent leurs noms écrits.

LA MÈRE.

Ce que vous nous donnez, que le ciel vous le rende,
O généreuse hôtesse !

LE FILS.

Oui, généreuse et grande !

Un peuple, s'il sait mettre au rang des premiers biens,
Les talents, la vertu, l'honneur des citoyens ;
S'il veut qu'on le respecte, et non pas qu'on le craigne,
S'il a de fortes mœurs, des lois sages, s'il règne
Par l'idée, et s'il veut que sa prospérité
Vienne de la Justice et de la Liberté ;
Ce peuple est grand ! Eussé-je à choisir ma patrie,
Après la France, à toi j'irais, Suisse chérie !

LA MÈRE.

Elle sauva nos fils, que Dieu garde les siens !
Chrétienne, elle songeait aux préceptes chrétiens ,

En se disant : « Je fais, pour les enfants des autres,
Ce que nous voudrions que l'on fit pour les nôtres ».
Qui sème en bon terrain cueille une ample moisson.
L'Europe a reçu d'elle une haute leçon.

LE FILS.

Tout nous abandonnait à cette heure tragique.
Seule, montrant la voie au pays de Belgique,
Petit comme elle, et grand ! « La France est notre sœur »,
Disait-elle, en dépit d'un peuple envahisseur. . . .

Comme mon hôte, un soir, venait d'ouvrir sa Bible :
« Ah ! la France traverse une épreuve terrible,
Me dit-il, et je vois, dans le Livre sacré,
Qu'au besoin le Seigneur ainsi frappe à son gré,
Que sa droite s'arma des foudres vengeresses,
Et qu'il les fit tonner, à l'heure des ivresses :
— « Me voici ! Me voici ! Réveillez-vous, pleurez !
» C'est assez de plaisirs et de vins savourés ».
Recueillez-vous pour être, au sortir de l'épreuve,
Purs comme un linge blanc trempé dans l'eau du fleuve.
Ce que la France vaut, l'on ne s'en doute pas.
Je sais qu'en d'autres temps, quoique tombés plus bas,
Vous vous êtes refaits, et d'une façon telle
Que les peuples ont dit : « La France est immortelle » !
Vous n'avez qu'à vouloir, vous vous relèverez ».

Quand parfois m'échappaient des cris désespérés,
En me parlant ainsi de notre pauvre France,
Ma mère, il me rendait la joie et l'espérance.
Arrivé là haineux, maudissant, accablé,
Doutant de mon pays sanglant et mutilé,
Grâce à lui, je reviens, guéri de mes tortures,
Plein de foi, désireux des batailles futures.

« Comptez sur l'avenir, me disait-il souvent.
Le destin des combats change comme le vent.
Pour chacun, à son tour, l'aube des deuils s'allume.
Résignez-vous, pendant que vous êtes enclume ;

Mais vous frapperez dur, quand vous serez marteau.
Imitez les Prussiens. Soixante ans, à l'étau,
Saus cesse, à petit bruit, contre vous, en famille,
Leurs mains ont aiguisé l'acier de leur aiguille.
Vous les aviez battus, ils voulaient se venger ».

LA MÈRE.

Ils l'ont fait. Qu'il est lourd le pied de l'étranger !

LE FILS.

Il fut haineux surtout. N'importe, ils ont beau faire ;
Dieu maudira leur haine ; il est juste, il préfère
A ces vains *Te Deum*, chants d'orgueil et de fiel,
Dont la folie humaine importune le ciel,
L'indulgence, l'amour, pacifiques offrandes,
Et la charité suisse aux gloires allemandes.
Des œuvres de la terre, où tout dure si peu,
Soul, le bienfait subsiste, et le souffle de Dieu
Disperse aux quatre vents ces gloires éphémères,
Faites du sang des fils et des larmes des mères.

LA MÈRE.

Tu dis vrai, je le sens, j'en suis sûre, et mon cœur
T'approuve. En cette guerre, ô mon fils, le vainqueur
Ce n'est point qui s'en vante, et veut le faire accroire ;
J'affirme qu'à la Suisse appartient la victoire.
La Suisse vous prêta ses foyers réchauffants,
Quand, chez nous, se ruaient ces Prussiens triomphants ;
Elle, de la défaite honorant les victimes,
Eux, ravivant l'ardeur des haines légitimes ;
Du Dieu de l'Evangile, elle, observant les lois,
Eux, de l'humanité foulant aux pieds les droits ;
De la reconnaissance, elle, nouant les chaînes,
Eux, irritant l'espoir des revanches prochaines !
En attendant ce jour, des hontes à punir,
En nos seins ulcérés couvons le souvenir.

L'arbre pleure la branche arrachée à sa tige.
Prier convient à ceux que le malheur afflige ;
Et moi, Française et mère, ardemment, à genoux,
Je prierai pour la Suisse, et je prierai pour vous,
Amis, qui de mon fils abritiez la souffrance,
Et le gardiez, afin de le rendre à la France.

LE FILS.

De ce que je leur dois vous paierez la moitié ;
Je paierai l'autre. Ils m'ont donné leur amitié,
Moi, j'ai donné la mienne au père de famille,
A la mère, à leur fils, et mon cœur à leur fille.
Elle aimera la France ; elle l'aime déjà.
Que de fois sur la France elle m'interrogea !
« Parlez-nous d'elle ; on dit, et j'ai lu dans maint livre,
Que la France est bien belle, et qu'il fait bon d'y vivre ».
J'étais heureux et fier, moi, de la lui vanter,
Comme si j'espérais qu'elle dût l'habiter.
Je lui représentais, non la beauté des villes,
Où grondent trop souvent les tempêtes civiles,
Mais l'humble ferme où, loin de la foule et du bruit,
Nous travaillons, contents du peu qu'elle produit ;
Les fontaines, les bois, les prés du voisinage,
Les tranquilles vallons, amis de mon jeune âge.
Ma mère, entr'elle et vous, vivre là, c'est mon vœu.

LA MÈRE.

Ah ! c'est aussi le mien, ô mon fils ! Plaise à Dieu
Qu'une enfant de la Suisse à mon fils soit unie !
Pour elle, et pour toi-même, ô nation bénie,
Je voudrais épuiser, jusqu'à mon dernier jour,
Tout ce qu'un cœur de mère a de trésors d'amour.

NOTICE

sur

M. ÉTIENNE-OSSIAN PLAGNIOL ;

par M. Irénée GINOUX ,

membre-résident.

En prononçant, dans cette enceinte, le nom de M. Plagniol, il est difficile de se défendre d'une double et douloureuse émotion. Nous ne pouvons, en effet, oublier que, à un an d'intervalle, nous devons la funèbre hospitalité de nos commémorations à deux membres d'une même famille disparus presque en même temps : l'un, à la suite d'une vie remplie d'années et de travaux ; l'autre, jeune encore, occupant déjà un rang éminent dans la magistrature, où paraissaient lui être réservées de plus grandes destinées.

Quand une compagnie est aussi cruellement frappée que la nôtre, lui siérait-il bien de faire une comparaison dans sa douleur ? Non ; je me borne à dire que le nom de M. Plagniol est devenu inséparable, dans nos regrets, de celui de son gendre, M. Léon Blanchard ; que nos annales les placeront à côté l'un de l'autre, comme la même tombe les a réunis.

La seule tâche qui m'a été dévolue est de vous parler de la vie et des travaux de M. Plagniol.

Elle aurait dû incomber à des plumes autrement autorisées que la mienne ; aussi serai-je forcément incomplet.

Je ne pourrai apprécier en lui le savant avec une suffisante compétence ; mais, s'il ne faut que du cœur pour faire l'éloge d'un homme de bien, j'espère me trouver moins indigne du choix dont j'ai été l'objet.

Etienne-Ossian Plagniol naquit à Serrières (Ardèche), le 31 octobre 1796, de Joseph-Etienne Plagniol et de Marie-Adélaïde Lazard (1).

Son père était ingénieur des ponts et chaussées, et sa mère, proche parente d'un des derniers ministres de Louis XVI, dont elle portait le nom, celui qui avait succédé à Saint-Servan, qui se trouva auprès du Roi au moment de la première invasion du château des Tuileries (20 juin 1792), et contribua à sauver, pour ce jour-là du moins, le monarque et sa famille ; qui, plus tard, décrété d'accusation et retiré en Angleterre, offrit à la Convention, lors du procès de Louis XVI, de se rendre en France pour venir assumer la responsabilité de ses actes, espérant que le Roi lui devrait son salut une deuxième fois. On sait que l'Assemblée ne tint pas compte de ce trait de dévouement.

Je rappelle cette circonstance pour dire que, sous la Restauration, la protection de ce parent pouvait

(1) Registres de l'état civil de la commune de Serrières, arrondissement de Tournon.

ouvrir à M. Plagniol l'accès d'une position exceptionnelle. On verra cependant qu'il ne dut rien au népotisme.

Sa famille le destinait à la carrière que son père avait parcourue avec honneur ; mais , après nos malheurs de 1814 et de 1815, on craignit, paraît-il, ou bien que la paix ne fit refluer en France un nombre considérable d'ingénieurs Français établis à l'étranger, ou bien que, du contingent de nos armées qui allait être réduit, un certain nombre d'officiers du génie ne vint occuper ces positions, et que la carrière fût ainsi pour longtemps encombrée. M. Plagniol se décida à entrer dans l'enseignement. Il avait commencé ses études au collège de Tournon ; il les continua à Grenoble, où l'un de ses proches résidait ; mais, comme on n'y faisait point de mathématiques spéciales, il alla les terminer au collège de Dijon. C'est là qu'il tenta avec succès l'épreuve de l'École Normale. Sa promotion appartient à l'année 1815. Ainsi, aux deux pôles de son existence, à son entrée dans la jeunesse comme aux derniers jours de sa vieillesse, M. Plagniol a vu le sol de sa patrie foulé par l'étranger. La première fois, il n'avait pas eu à se sentir humilié ; car il avait fallu tous les efforts de l'Europe coalisée pour pénétrer au cœur de la France ; mais combien la comparaison des deux époques a dû coûter à son patriotisme !

M. Plagniol est donc un produit de cette illustre pépinière qui fournit de professeurs, dans les sciences et dans les lettres, nos lycées et nos facultés.

Son aptitude, l'affabilité de son caractère, lui attachèrent et ses maîtres et ses camarades. L'illustre professeur Poisson voulait le retenir à Paris, pour en

faire son collaborateur ; mais ce haut témoignage d'estime, pas plus que l'amitié de Jouffroy, avec lequel il a continué des rapports intimes, ne purent surmonter son désir de retourner dans le midi, où l'attiraient ses plus chères relations, celles de la famille.

Ses vœux furent comblés lorsque, en 1817, au sortir de l'école, il fut envoyé à Nîmes.

C'est ici qu'il a commencé sa carrière ; c'est ici qu'il l'a terminée, n'ayant été séparé de nous que que l'intervalle d'un an (nous verrons tout à l'heure comment). Nous pourrons d'autant mieux suivre l'universitaire dans ses cours et dans l'exercice de ses fonctions administratives, le savant dans ses relations avec notre Compagnie, l'homme du monde dans ses rapports intimes et dans l'accomplissement de ses devoirs sociaux.

Il n'existait point, en 1817, de chaire de physique au collège de Nîmes, lorsque le jeune normalien (il avait alors 21 ans) y fut chargé d'un enseignement. On lui confia la chaire de mathématiques. Disons-nous comment il s'en acquitta ? Les rangs commencent à s'éclaircir de la génération d'élèves qui suivait, en 1817, le cours de M. Plagniol, et qui pourrait lui rendre témoignage ; car, à quelques années près, élèves et professeur seraient contemporains ; mais ses premiers pas dans l'enseignement, nous les connaissons et par la tradition et par ce que nous avons tous vu M. Plagniol se montrer plus tard. Modèle de patience avec les élèves plus lents à comprendre, il possédait en même temps le secret d'inspirer un profond désir d'apprendre à ceux chez lesquels il reconnaissait des dispositions plus heureuses : deux qualités essentielles pour un pro-

fesseur ; elles sont inspirées par le devoir et l'amour de la science.

Ce n'est qu'en 1822 que fut créée, au collège de Nîmes, la chaire de physique. M. Plagniol, qui déjà, depuis 1820, était chargé du cours public de chimie fondé par le Conseil général du Gard et le Conseil municipal de Nîmes, demanda et obtint d'échanger sa chaire de mathématiques pour celle de physique.

Il avait une aptitude égale pour l'une et l'autre science, qui, d'ailleurs, exigent le plus souvent un concours simultané.

La date de sa réception dans notre Compagnie est le 13 mars 1822. Il y a quelques jours à peine, nous avons eu la douleur d'accompagner à sa dernière demeure celui qui lui succédait dans l'ordre de notre tableau (1). De tous ceux qui le précédaient, il n'en existe plus qu'un, c'est M. Emile Teulon, notre très-honorable et très-honoré doyen, dont les facultés (vous pouvez en juger chaque année) n'ont pas un instant faibli. Puisse Dieu le conserver de longues années encore à notre estime et à notre sympathie, à notre légitime orgueil !

En 1830, le 15 du mois d'avril, M. Plagniol fut nommé inspecteur d'académie ; il apporta, dans ses fonctions administratives, toutes les qualités qui l'avaient fait remarquer dans l'enseignement, c'est-à-dire l'esprit d'ordre, de méthode et de justice. En acceptant un avancement dont il était si digne, il ne voulut pas néanmoins se séparer de ses chers auditeurs

(1) M. le premier président G. Goirand de Labaume.

du cours public, la plupart ouvriers ou contremaîtres de nos ateliers et de nos manufactures.

Ce ne fut qu'en 1847 que M. Plagniol songea à résigner ces dernières fonctions, qui, depuis quelque temps, usaient sa santé. Il s'était si longtemps et si entièrement dépensé !

En 1848, à la suite d'un remaniement des circonscriptions académiques, ou plutôt de la création des rectorats départementaux, M. Plagniol fut nommé recteur du département de l'Isère ; mais on ne quitte pas un pays qu'on a habité trente ans, sans être gagné par la nostalgie ; on n'abandonne pas les vieilles relations de famille et d'amitié qu'on y a créées sans en avoir le cœur déchiré. La santé de M. Plagniol se ressentit de cette brusque transition ; il demanda et obtint, pour cause de santé, sa mise à la retraite, et il s'empessa de revenir à Nîmes.

Treize ans d'enseignement, dix-neuf ans d'administration universitaire, et, dans cet intervalle, vingt-sept ans consacrés à un cours public, voilà les titres de l'universitaire. N'est-ce pas que nous avons raison de dire que sa carrière avait été bien remplie ?

Mais en dehors de sa profession, que de temps consacré à des recherches, à des études, soit entreprises spontanément, soit réclamées par des conseils ! On savait d'avance qu'on trouverait en lui un guide obligeant et sûr.

M. Plagniol aimait la science pour la science, mais son esprit, ou, si vous voulez, son cœur, le tournait de préférence vers le côté utile de la science, utile non pas pour lui, mais pour les autres. La plupart de ses

travaux ont un but pratique immédiat, dans l'intérêt de l'industrie agricole ou manufacturière.

S'il s'occupe des transformations de diverses espèces de sucre en acide lactique, ce sont des procédés à mettre en œuvre pour la thérapeutique et pour l'oœnologie (1).

S'il va fouiller dans les plaines de Bellegarde, c'est pour obtenir des indications sur un aqueduc romain qui portait, dans un faubourg d'Arles, les eaux de la fontaine de Laval, et voir s'il ne serait pas possible de le rendre à son ancienne destination (2).

Depuis lors, la question des eaux a été résolue, pour la ville d'Arles comme celle de Nîmes, par une prise au Rhône.

M. Pagniol ne pouvait pas, dans un pays de vignobles, ne pas porter son attention vers les insectes nuisibles à la vigne. Il a fait le classement de tous les ennemis de cette précieuse culture ; mais ce que l'on ne sait pas assez, c'est que c'est à lui que nous devons une arme pour combattre le plus dangereux, celui qui produisait alors les plus grands ravages.

Ecoutez avec quelle simplicité et quelle modestie M. Pagniol parle de sa découverte.

« Quel moyen, dit-il, pour combattre ce nouvel ennemi ? Il n'y avait pas lieu de chercher à lui donner la chasse directement. Un pareil travail eût été dispendieux et certainement insuffisant. Je songeai alors

(1) *Mémoires de l'Académie du Gard*, 1842-1844, p. 6.

(2) *Mémoires de l'Académie du Gard*, 1847-1848, p. 13.

à recourir au soufre. Je ne m'attendais nullement à ce que cette substance pût faire périr les insectes. Le soufre n'agit que par son odeur, qui est faible, et, dans certain cas, par une action particulière, mais peu énergique, de contact. Je présumais, toutefois, que cette odeur et cette action suffiraient pour repousser l'insecte, qui, comme tous les êtres de la classe à laquelle il appartient, est très-sensible à de pareils effets, et qu'il serait amené à abandonner le plant de la vigne, lorsque ce plant aurait été soumis au soufrage. C'est ce qui s'est réalisé complètement.

» Je fis souffrir la jeune vigne. Dès le lendemain, tous les petits insectes étaient descendus du cep, pour ne plus y remonter. Le mal était donc arrêté. La végétation s'est ensuite rétablie dans les meilleures conditions. Il faut admettre non-seulement que le soufre a chassé les insectes, mais que, suivant l'action stimulante qu'il exerce en général sur les plantes, il a aidé à réparer les dommages causés aux ceps en premier lieu. Quoi qu'il en soit, le procédé de préservation dont il s'agit est simple, facile et dans des conditions tout à fait pratiques. Aussi nous le recommandons avec confiance (1) ».

On ne saurait, avec plus de modestie, rendre un service plus éclatant ! Après nous avoir débarrassés de l'oïdium, le soufre ne rentrerait-il pas encore dans les combinaisons qui doivent amener la destruction du phylloxéra ?

Nous lisons, depuis quelque temps, dans les jour-

(1) *Mémoires de l'Académie du Gard*, année 1864-65, pp. 483-484.

naux, qu'un propriétaire du département de l'Hérault fabrique, par des vapeurs sulfhydriques, un engrais qui détruit non-seulement le phylloxéra, mais tous les insectes nuisibles à la vigne.

La découverte de M. Plagniol a-t-elle été étrangère à celle-ci ?

C'est surtout dans ses rapports avec les patrons, contremaitres et ouvriers qui assistaient à son cours public, qu'il faut suivre M. Plagniol pour voir avec quelle affabilité il se faisait tout à tous.

Pour les constructeurs, les maçons, il a analysé les substances minérales du Gard propres à la construction : les argiles, les chaux, les plâtres, les pierres ; il donne le calcul des résistances des pierres de Beaucaire, de Lens, de Barutel et des différentes carrières de chacune de ces localités. Faisant une excursion sur l'archéologie, pour donner plus d'attrait à ses leçons, il leur apprend que c'est la pierre de Lens qui a servi à la construction de la Maison-Carrée ; que la pierre de Barutel a été employée dans la construction de l'Amphithéâtre (les Arènes), pour les décorations extérieures, la plupart des gradins et quelques portiques intérieurs ; que tous les moëllons smillés de l'Amphithéâtre, ainsi que plusieurs gradins de ce monument, sont en pierre de Roquemaiïère.

Nous devons à M. Plagniol une grande partie du progrès qui a placé à un rang remarquable notre industrie de la teinture. On demeure étonné en voyant que, dans un pays qui manquait souvent d'un des éléments essentiels à une semblable prospérité, l'eau, nos ouvriers teinturiers aient pu obtenir les résultats que constatent nos manufactures de tissage. Evidemment,

les efforts imprimés de ce côté par M. Plagniol n'ont pas été étrangers à la renommée qu'à bon droit se sont faits nos procédés chimiques appliqués à la teinture.

M. Plagniol est notamment l'inventeur d'un procédé qui est aujourd'hui généralement adopté pour teindre les cotons rouges. A ce sujet, un vieux teinturier de la ville de Nîmes, qui, lui aussi, avait un procédé particulier, me disait qu'il y avait renoncé pour adopter celui de M. Plagniol, qu'il trouvait égal sinon supérieur au sien en solidité et en vivacité de teinte, et qui avait, en outre, l'avantage d'être plus simple à employer, d'une réussite assurée, et surtout, ce qui ne gêne rien en industrie, d'être d'un prix de revient de 50 pour 100 meilleur marché.

Je me suis laissé dire qu'au dehors, dans de très-grandes manufactures, la teinture était dirigée par des enfants de Nîmes, des élèves de M. Plagniol. Que de gens, à la place de notre excellent confrère, auraient songé à s'assurer la propriété de découvertes dont il aurait pu se faire une source de revenus ! Lui préférerait en enrichir notre industrie manufacturière, doter notre cité de procédés qui devaient attirer la préférence à sa fabrication, être utile à tous ces travailleurs qu'il aimait passionnément.

Il faudrait lire, à cet égard, l'échange de communications écrites qui existaient entre ses auditeurs et lui, lecture que nous avons due à l'extrême obligeance de sa fille ! Avec quel soin le professeur s'attache à combattre la routine, pour y substituer les données de la science, en restant toujours à la portée de l'ouvrier !

Si M. Plagniol aimait bien les ouvriers, il faut ajouter que la reconnaissance de ceux-ci ne lui faisait pas défaut.

Il m'a été raconté qu'en 1830, dans la période agitée qu'on traverse à chaque révolution, les ouvriers qui suivaient le cours de M. Plagniol, sous prétexte de conversation, lui faisaient escorte jusque chez lui.

Mais qui donc aurait pu faire du mal à M. Plagniol ? évidemment, une malveillance qui se serait trompée d'adresse. Le fait n'en est pas moins flatteur, et pour es auditeurs et pour le professeur.

Toutes les classes de travailleurs avaient également place dans sa sympathique sollicitude.

Après s'être occupé des procédés industriels et de ceux qui les pratiquent, des régions où croit la vigne et de ceux qui la cultivent, l'attention de M. Plagniol ne pouvait perdre de vue nos montagnes cévénoles, dont la principale culture est le mûrier, et la seule industrie les filatures de cocons et les moulinsages.

L'industrie séricicole (1) lui doit de nombreuses observations sur la feuille de mûrier et sur la maladie des vers à soie ; l'industrie sérigène, un procédé d'étouffage à froid des cocons, procédé qui valut à

(1) Deux philologues de notre Compagnie, adoptant une critique de M. Guerrier de Dumast, de l'Académie de Nancy, nous ont fait remarquer, avec raison, qu'il vaudrait mieux dire « Sériculture, Séricole » ; que « Sériciculture » est un mot mal formé, puisque l'étymologie en serait *sericum*, qui veut dire « soie » et que l'on ne cultive pas la soie — Je ne me crois pas autorisé à remplacer le mot généralement adopté : la sériciculture est entendue aujourd'hui de l'ensemble des opérations qui ont pour but la reproduction du cocon ; les mises en œuvre du cocon appartiennent à l'industrie sérigène.

notre confrère une médaille d'honneur à notre exposition locale.

Il ne faudrait pas croire, toutefois, qu'en descendant ainsi au terre-à-terre de la pratique scientifique, M. Plagniol ait pour cela négligé les hautes régions de la science, objet de ses prédilections.

Un jour, il passe en revue et juge avec une rare intelligence tous les systèmes de pile et d'appareils voltaïques, indiquant les améliorations dont elles seraient encore susceptibles (1).

Une autre fois, il fait des observations extrêmement intéressantes de météorologie, ici sur les étoiles filantes, là à propos d'un bolide tombé en 1842, ailleurs, sur des températures insolites. Nous avons même de lui des calculs longs et compliqués sur l'éclipse de 1842, parfaitement déterminé d'avance. Ceci n'est pas seulement un travail de savant, c'est une œuvre d'une patience infinie, car une erreur d'une importance insignifiante dans ses innombrables calculs, serait le renversement complet de la prévision (2) !

De 1854 à 1865, M. Plagniol s'est occupé d'un travail d'observation sur le magnétisme terrestre de notre localité. Il a expérimenté et constaté que la déclinaison magnétique de l'aiguille aimantée, dans cet intervalle de dix ans, n'a pas cessé à Nîmes de se rapprocher de la ligne méridienne; ce qui pour lui confirme la vérité d'une loi physique découverte par les travaux de Humboldt et de Gauss (3).

(1) *Mémoires de l'Académie du Gard*, 1845-1846, p. 8.

(2) *Mémoires de l'Académie du Gard*, 1842-1844, p. 4.

(3) *Ibid*, 1854-55, pp. 425-442; 1856-57, p. 8.

Comme on le voit, il n'est pas une science vers laquelle ne soit attirée cette nature d'élite. Il ne veut rester étranger à rien de ce qui touche à la physique, à la chimie, à l'astronomie, à la géologie, à la météorologie. Aussi lorsque, en 1865, sur une circulaire du ministre de l'instruction publique, il fut question d'organiser des commissions cantonales, chargées de recueillir des observations sur la formation et la marche des orages, M. Pagniol fut désigné, par arrêté préfectoral du 15 mai 1865, comme président de la commission qui devait siéger à Nîmes.

Chaque fois qu'il s'agissait de provoquer une découverte utile à la science, à quelque degré que ce fût, le nom de M. Pagniol sortait de toutes les bouches.

J'ai hâte, Messieurs, d'abandonner le savant : je sens à cet égard toute mon insuffisance et que le terrain fuit sous mes pas. J'ai hâte de parler de l'homme.

Il vous est déjà connu sous des rapports bien avantageux ; car quel plus bel éloge peut-on faire de quelqu'un que de dire qu'il a appliqué sa science à être utile à ses semblables, et sans songer à l'intérêt personnel qu'il en aurait pu retirer ?

Ses services rendus lui avaient valu l'éclat d'une haute distinction. En 1845, il avait été nommé chevalier de la Légion d'honneur, et la reconnaissance du pays avait sanctionné avec bonheur cette récompense accordée à un mérite incontesté.

Sa retraite de professeur du cours public de la ville lui avait valu, de la part du chef de l'administration municipale, un témoignage public de regret et d'estime. M. F. Girard, alors maire de Nîmes, avait fait

précéder l'arrêté de nomination qui donnait un successeur à M. Plagniol, du considérant le plus flatteur.

« Considérant, dit cet arrêté du 15 janvier 1848, que les cours professés par M. Plagniol ont rendu, grâce à ses soins et à son dévouement, de nombreux services aux arts industriels exercés dans la ville de Nîmes ».

Déjà, dans des arrêtés précédents, M. le Maire de la ville de Nîmes avait trouvé l'occasion de parler du développement heureux que M. Plagniol avait su imprimer à son enseignement. « Le professeur, disait-il dans son arrêté du 1^{er} octobre 1838, présente tous les ans le cadre complet des principes généraux et le met ainsi à la portée des nouveaux auditeurs. En développant les faits et les théories de la science, il s'attache à faire ressortir leurs nombreux rapports avec les opérations des arts et les applications variées qui en découlent ; il insiste particulièrement sur les moyens de perfectionnement offerts par la science à l'industrie du pays ».

Il est une récompense plus précieuse que les décorations et les éloges publics : M. Plagniol a su la conquérir ; c'est, dans un pays divisé comme le nôtre, de s'être concilié l'estime de tous. Et quand je parle de divisions, je ne veux pas calomnier mon pays. D'abord celles auxquelles je fais allusion, et qui sont séculaires, sont loin d'être aussi profondes qu'on peut le croire au dehors ; et les étrangers qui nous verraient autour de cette table de travail, certainement ne s'en douteraient pas.

A côté de nous, autour de nous, en étendant le rayon autant que l'on voudra, pour dater de moins

loin et sans avoir les mêmes causes, les divisions sont-elles moins enracinées ?

Mais quelle qu'ait pu être la cause de nos rivalités, M. Plagniol n'eut jamais à en ressentir les effets ; et si quelqu'un avait pu être un trait-d'union entre tous les partis, politiques ou religieux, c'est là qu'aurait été marquée sa place.

Ne croyez pas que cette considération générale, il l'ait due au sacrifice de ses convictions personnelles. Esprit très-libéral, un peu éclectique, il ne s'est presque pas trouvé mêlé à nos agitations politiques ; il s'était pourtant allié à une grande famille du midi de la France, qui ne passait pas pour être indifférente sur des questions de cette nature. Il avait épousé, au château de Roux, le 27 avril 1835, M^{lle} Pauline-Caroline de Rochemore d'Aigremont.

Esprit simple et modeste, il ne chercha point, dans cette alliance, une satisfaction de vanité. Issu d'ailleurs lui-même d'une famille qui remontait aux illustres comtes d'Auvergne, il n'avait voulu faire aucune démarche pour rentrer en possession des titres qu'un de ses ancêtres, dit-on, avait laissé prescrire par la ridicule loi de dérogeance. Je dis ridicule, parce qu'en effet le travail relève l'homme et ne doit pas le faire déchoir.

Je ne vais pas, moraliste morose, m'ériger en censeur des pages, des livrées, des fêtes galantes, de la belle fainéantise, des vertus de qualité, de tout ce luxe qu'une société privilégiée se donnait dans les entr'actes de guerres continuelles ; on me permettra cependant de croire qu'il vaut mieux cultiver les arts de la paix que d'achever dans la gêne, pire que la misère, une

vie qui dès-lors ne reste pas toujours exempte d'actes de servilité. On me permettra de penser que l'être collectif, comme l'individu, doivent s'en trouver mieux. Mais tout en applaudissant au sentiment de l'aïeul de M. Plagniol, lequel avait vu peut-être comme nous de splendides misères qui n'étaient dorées que par le soleil couchant, et s'était dit avec le poète : *Haud facile emergunt quorum virtutibus obstat Res angusta domi* ; tout en me rangeant du côté de l'esprit moderne, qui a su s'affranchir de ce préjugé funeste, je n'ai garde de jeter le blâme sur ceux qui, fiers de leurs ancêtres qui ont rendu des services à la patrie, ne craignent pas de revendiquer leur nom. C'est ce qu'avait commencé de faire un aïeul de M. Plagniol, quand la révolution éclata. C'était peu le moment de se parer de titres nobiliaires ; allonger son nom (pardonnez-moi cette triviale antithèse), c'était quelquefois se faire raccourcir soi-même. Plus tard, un autre parent de M. Plagniol reprit ces démarches avec succès.

Notre confrère voulut se contenter d'apporter à sa nouvelle famille aristocratique son cœur et son âme. Magnifique dot ! plus précieuse que l'or. Il y donna et trouva le bonheur, du moins celui qui de nous seuls, et de ceux qui nous entourent, dépend ici-bas.

Il ne put conjurer le malheur, qui lui vint de plus haut ; il perdit, le 18 février 1868, sa vertueuse compagne. Cette séparation fut d'autant plus cruelle que la vie commune avait été douce et pleine de charmes. Si M. Plagniol ne vit autour de lui se tracer aucune ligne de démarcation à cause de ses principes ou de ceux qu'on pouvait lui supposer, c'est encore moins par des concessions sur les principes religieux

qu'il s'était acquis la considération de ceux qui ne partageaient pas sa foi. Sa dévotion éclairée était de celles qui ne s'affichent pas, mais qui n'éprouvent non plus nul besoin de se cacher. Son culte pour la science ne lui faisait pas dire, comme à beaucoup, qu'elle est le seul Dieu des siècles à venir. En un mot, il était un exemple frappant de cette vérité, que, si peu de science éloigne de la religion, beaucoup de science doit y ramener.

J'ai hésité, Messieurs, quelque temps pour savoir si je devais classer la dernière communication que M. Plagniol a faite à l'Académie, parmi ses œuvres académiques ou parmi les actes de piété domestique qui honorent sa vie. Je veux parler de la *Notice* qu'il a écrite sur M. Grangent, son oncle, ancien membre de notre Compagnie ; en effet, on pourrait louer la forme académique de cet opuscule, et ajouter à tous les mérites de M. Plagniol celui d'un style concis et qui ne manque pas d'élégance. Je crois rentrer davantage dans les intentions qui l'ont déterminé, en disant avec lui qu'il a cédé à un sentiment pieux ; qu'il a été désireux de rendre hommage à un oncle dont le souvenir lui était resté cher et vénéré ; qu'il a voulu réparer un oubli, dans lequel, par un concours inouï de fatales circonstances, le nom de M. Grangent avait échappé à notre commémoration d'usage. La mort, qui certes depuis quelque temps ne se montre pas envers nous avare de ses visites, avait successivement frappé plusieurs de nos confrères à qui cette tâche avait été dévolue.

Il y a une autre raison pour laquelle j'ai assigné cette place à la *Notice sur M. Grangent*. En faisant le

portrait de son oncle, quand il nous parle des qualités de l'homme privé, M. Plagniol, sans s'en douter, a esquissé, sur nature, sa propre physionomie morale.

« Son commerce, dit-il, était doux et facile ; son urbanité exquise et un fond inépuisable de bonté appelaient à lui toutes les sympathies. Il faisait revivre le ton et les traditions de la société la plus distinguée d'autrefois.

» Rigide observateur de ses devoirs domestiques, non moins que de ses devoirs d'homme public, il avait donné tous ses soins à l'éducation de ses deux fils.

» Il avait fait preuve d'un grand dévouement fraternel, il avait élevé l'enfant de son frère avec les siens, et l'avait confondu dans la même tendresse.

» Il était secourable à l'infortune, et ne trouvait pas de plus douce jouissance que celle d'assister et de consoler les malheureux ».

Substituez le nom de M. Plagniol à celui de M. Grangent ; disons sa fille et non pas ses deux fils, son frère et non pas l'enfant de son frère, et il n'est aucun de nous qui ne croirait que cet éloge s'applique parfaitement à celui qui en est l'auteur.

Qui ne sait avec quelle tendresse il s'est appliqué à orner sa fille chérie de tous les agréments de l'esprit et de tous les charmes de la vertu ?

J'ai été le condisciple du frère de M. Plagniol, et nous nous sommes souvent dit l'un à l'autre : Ce ne sont point des frères que nous avons, toi et moi, dans les professeurs dont nous portons les noms (1) ; ils ont pour nous une sollicitude toute paternelle.

(1) M. l'abbé Ginoux, mon frère, était, à cette époque, profes-

Grâces aux soins particuliers que son frère ne cessa de lui prodiguer, le jeune élève Plagniol fut admis à l'École navale. La mort, hélas ! interrompit une carrière brillamment commencée !

De toutes les charges publiques que notre regretté confrère avait acceptées, celle qu'il résigna la dernière fut celle qu'il occupait à l'administration des hospices. Il resta membre de cette commission depuis 1832 jusqu'à 1848, époque à laquelle il alla à Grenoble en qualité de recteur départemental. Ses collègues voulaient laisser la place vide, comptant sur un prochain retour ; il s'y refusa ; mais arrivé à Nîmes, à la première vacance qui eut lieu, le 5 avril 1854, on le vit avec bonheur reprendre ses anciennes fonctions ; il les conserva jusqu'en juin 1867.

Les procès-verbaux de cette administration témoignent de son zèle et de son assiduité. Il n'a cessé de s'y rendre que lorsqu'il n'a plus pu sortir de chez lui. Il avait quitté les autres fonctions, lorsqu'il avait craint de ne pas y apporter un concours suffisamment actif ; mais lorsqu'il fut question des malades, des pauvres, des infirmes, il se crut obligé de leur consacrer ses dernières forces.

M. Plagniol a dit de son oncle Grangent qu'il fut toujours secourable aux malheureux. N'est-ce pas encore un trait de ressemblance qu'il eut avec celui dont il traçait la biographie ?

A ce point de vue, il ne reste ici aucune trace matérielle de son passage ; mais il faut assister au concert

seur de philosophie au collège de Nîmes, et par conséquent le collègue de M. Plagniol.

d'éloges que font entendre toutes les personnes qui, dans nos hospices, l'ont vu à l'œuvre. J'aurais voulu que vous fussiez témoin de la conversation que j'ai voulu avoir avec la sœur supérieure du couvent hospitalier où sont soignés nos malades, la vénérable sœur Roman !

Avec quel accent de reconnaissance pour ses pauvres malades et pour la communauté, elle me parlait des services rendus par M. Plagniol ! Avec quel enthousiasme elle relevait toutes ses qualités, toutes ses vertus, son aptitude comme sa charité !

« Aux deux époques où le choléra a sévi dans notre cité, nous l'avons vu, me disait-elle, venir visiter chaque jour nos malades, s'enquérir de la salubrité des locaux, des progrès ou de la décadence de l'épidémie ; préparer lui-même, ou faire préparer sous ses yeux, les désinfectants qu'il avait la précaution de faire répandre partout.

» Peu préoccupé de lui-même, comme ses recommandations, en se portant sur les malades, n'avaient garde d'oublier ceux qui les approchaient !

» Rien n'égalait sa vigilance à l'endroit des matières premières qui forment la base pharmaceutique des médicaments.

» En temps ordinaire, il ne cessait de s'occuper des améliorations, des économies à introduire dans l'administration. Le chauffage au charbon de pierre ou bien au coke avait rendu introuvable la qualité de cendres nécessaire aux buanderies ; c'est à lui que l'on doit l'introduction du blanchissage au sel de soude dans nos établissements de bienfaisance.

» Rien de ce qui pouvait être relatif soit aux fourni-

tures alimentaires, soit au linge, aux vêtements, au mobilier, ne lui restait étranger. Il se connaissait à tout et se mêlait de tout. Pour me servir d'une expression que j'ai entendue, M. Plagniol était pour les hôpitaux une providence humaine ».

Nous venons de le voir à l'hôpital des malades ; suivons-le à l'hospice d'humanité des infirmes et des orphelins.

Il y a ici des ateliers; ils y ont été introduits, les uns pour éviter aux vieillards une complète oisiveté, pour leur procurer une distraction plutôt que pour en obtenir un revenu ; les autres, pour initier à des apprentissages divers les enfants orphelins. M. Plagniol recommandait expressément de ne rien leur demander au-dessus de leurs forces.

Il y avait une partie du service dans laquelle il se montrait exigeant : c'est à l'école. Il ne voulait pas que l'on pût reprocher aux tuteurs-nés des orphelins d'avoir laissé leurs pupilles sans instruction. Il ne voulait pas que l'on eût le droit de dire, à l'époque de la conscription, qu'un enfant sorti de l'hospice de Nîmes ne savait ni lire ni écrire.

Avant qu'elle devînt tant à la mode, M. Plagniol avait trouvé la formule : l'instruction devait être, là, gratuite et obligatoire.

Depuis le 18 février 1868, date de la mort de sa femme, M. Plagniol avait senti son courage l'abandonner. Il s'était, quelque temps auparavant, retiré de l'administration des hospices, pour se donner tout entier aux soins qu'exigeait cette précieuse santé.

Vainement on avait essayé de le retenir, en lui offrant de faire son service pendant tout le temps qu'il serait empêché. A toutes ces instances il répondait : « On ne doit pas conserver les honneurs, quand on ne peut pas remplir les charges qui les donnent ». Or, de tous les honneurs, celui de servir les pauvres n'était pas le moindre à ses yeux.

Il avait déjà senti les atteintes du mal qui devait l'emporter.

On le rencontrait bien quelquefois encore, appuyé au bras d'un domestique ou d'un ami, sortant pour aller aux offices, mais il était facile de remarquer que ses jambes le portaient à peine.

Six mois avant sa mort, il avait dû renoncer à toute espèce de sortie.

Son agonie fut longue, cruelle, moins encore pour lui que pour ceux qui l'entouraient ; car il n'avait pas toujours le sentiment de sa situation.

Lorsque, par intervalles, il reprenait ses sens, ses premières paroles étaient pour remercier des soins qui lui étaient prodigués. Que de fois on lui a entendu dire, en ouvrant ses yeux longtemps fermés : « Pauvre Léon ! je lui cause bien des peines » !

Dieu, du moins, lui a épargné cette douleur qui lui aurait été si poignante, de se voir précédé dans la mort par celui qui était l'objet de ses affections les plus vives, par celui en qui se concentrait l'amour de sa fille, de ses petits-enfants adorés.

Oh ! qu'il en aurait coûté à cette âme sensible de savoir que, à si court intervalle, ceux qu'il aimait tant allaient se trouver privés de leur plus précieux appui !

En homme pieux et chrétien, M. Plagniol n'avait pas attendu la dernière heure, j'allais dire pour se réconcilier avec Dieu ; il n'en avait pas besoin, il ne s'était jamais retiré de Lui, mais pour lui offrir la belle âme qu'il en avait reçue.

C'est le 20 juillet 1872 que la cité perdit cet homme de bien, et c'est de lui surtout qu'on a pu dire avec vérité :

Transiit benefaciendo.



DISCOURS

PRONONCÉ SUR LA TOMBE DE M. ÉMILE CAUSSE ;

par **M. Ernest ROUSSEL**,

président de l'Académie du Gard.

M. le président Emile Causse, que nous venons saluer d'un suprême hommage, nous appartenait depuis longtemps : d'abord, comme associé, et, depuis 1865, en qualité de membre titulaire.

Absorbé, pendant les premières années de son affiliation à notre Compagnie, par les devoirs de sa charge et les préoccupations administratives que lui imposait le suffrage de ses concitoyens, il ne pouvait accorder à l'Académie que de rares instants de loisir. Les liens qui nous l'attachaient avaient même fini par se relâcher ; et, pendant quelques années, il ne tint plus à nous que par les sympathies de la confraternité et d'un honorariat, tacitement accepté de part et d'autre.

La mort de son beau-père, M. Auguste Pelet, de savante et regrettable mémoire, fit éclore le même sentiment dans le cœur de son fils d'adoption et dans celui de ses confrères.

M. Pelet avait honoré la Compagnie de tant de travaux ingénieux ; il en avait été si longtemps l'un des plus solides soutiens ; son souvenir et le regret de sa perte étaient si vivants dans toutes les mémoires, que nous ne pouvions sans émotion arrêter nos regards sur cette place vide, en nous rappelant celui

qui l'avait si bien remplie pendant près d'un demi-siècle. Nous avions tous aimé ce vieillard, qui faisait si peu sentir aux autres le poids de ses années ; cet érudit doublé d'un artiste si original, qui, pour arracher leurs secrets aux monuments de l'antiquité, avait appris à les reproduire, avec une conscience si scrupuleuse et un amour passionné.

Dans les premières tristesses de la séparation, M. Causse éprouva, lui aussi, le besoin de se rapprocher d'une Compagnie dont M. Pelet avait été l'une des gloires, de s'unir plus intimément aux amis du savant archéologue, qui l'avaient toute sa vie entouré d'une déférence si cordiale, d'une admiration si affectueuse ; il comprit que l'Académie du Gard était sa famille intellectuelle, qu'elle faisait partie de l'héritage paternel, qu'il devait se sentir à la fois honoré et consolé, en occupant parmi nous la place que M. Pelet lui léguait, au même titre que ses manuscrits, ses précieuses œuvres d'art, et la renommée bien acquise qu'il avait attachée à son nom.

Dès ce jour, M. Emile Causse nous appartint tout entier ; et son assiduité à nos séances, les nombreux travaux de tout genre dont nous étions toujours les premiers confidents, nous l'attachèrent par des liens si intimes, que sa perte, hélas ! trop pressentie, a fait revivre dans nos cœurs toutes les amertumes du passé, confondues avec les sincères et légitimes regrets du présent.

La maladie, qui depuis plus d'une année l'a frappé de tant de coups redoublés avant de l'abattre, le tenait éloigné de nos réunions. Mais nous avons tous conservé le souvenir de ses lectures si variées, où les questions littéraires, philosophiques, archéologiques,

parfois même agronomiques, étaient traitées avec une égale distinction ; nous nous rappelons surtout ces *Nouvelles*, condamnées par leur auteur à une publicité volontairement restreinte, mais qu'auraient fêtées les *Revue*s les mieux qualifiées : *Le Puch d'Autel*, *Marie*, *Justin Giroux*, *Henri de Lamure*, les *Mémoires d'un peintre*, *Le château de Saint-Privat*.

Dans un cadre artistement ciselé, il se plaisait à reproduire les sites pittoresques, les ruines historiques qui nous entourent. L'érudition, sous sa plume correcte et souvent élégante, se mêlait à la morale la plus élevée, et le sentiment s'égarait, paré des couleurs les plus vives et les plus vraies, dans la trame de ses récits toujours attachants.

Doué d'un talent descriptif réel, et qui n'empruntait rien à l'imitation, devant un paysage, une scène de la nature à interpréter, il savait — pour emprunter au langage de la critique picturale une expression qui traduit ma pensée — il savait bien choisir son lieu pour s'asseoir.

Un des charmes de sa manière, qui rehausse toutes les productions de sa plume, c'est ce mélange de mélancolie souriante et de spirituelle et douce raillerie, auquel nous avons donné un nom emprunté à nos voisins : *l'humour*.

Elle jette du piquant et de l'inattendu dans tous ses récits, elle anime tous les sujets autour desquels s'est jouée sa fantaisie.

Messieurs, vous ne vous attendez pas à des citations : au seuil de cet asile de mort et de céleste espérance, viennent expirer toutes les vanités de ce monde ; et devant la solennité du tombeau, au-delà duquel nous accompagnent seules les œuvres de la conscience, les dons de l'intelligence sont encore une vanité.

De tout ce que M. Emile Causse a publié, de tout ce qu'il nous a lu à l'Académie, je ne veux répéter ici qu'une pensée empruntée à sa dernière lecture.

Il parlait ce jour-là, devant nous, de la liberté humaine, et voici ses dernières paroles :

« Tout s'unit, tout s'enchaîne dans la destinée de l'homme ; la charité, comme un ange d'en haut, fait descendre sur nos misères un baume réparateur ; la liberté entraîne la responsabilité ; la responsabilité appelle la justice ; la justice devient inexplicable sans la vie à venir, cette vie où les larmes du juste cesseront, où son âme, débarrassée de l'enveloppe grossière des sens, ira s'abîmer dans le sein de Dieu, son dernier refuge, son éternel appui ».

Le souffle spiritualiste, disons mieux, le souffle chrétien qui respire dans cette pensée, nous le retrouvons dans toutes les œuvres de notre regretté confrère. Cette haute inspiration a dominé toute sa vie ; elle l'a guidé et soutenu dans l'accomplissement de ses austères fonctions ; elle l'a accompagné dans ses loisirs studieux, dans les délassements de son esprit ; elle l'a fortifié et consolé à ses derniers moments.

La mort, qui lui a prodigué ses appels, n'a pu ni le surprendre ni l'effrayer. Contre le bouclier de sa foi et de ses espérances, sont venus se briser les aiguillons et les terreurs de la dernière heure.

Aimé, honoré de tous les siens et leur rendant une affection sans mesure, il s'est séparé d'eux en emportant la conscience d'une vie bien remplie, la ferme conviction qu'il allait les précéder et les attendre, pour les posséder à tout jamais, dans la patrie de l'amour impérissable, de l'éternel revoir.

41



42



43



44



45



46



47



48



49



50



51



52



MARQUES DE FABRIQUE

DU MUSÉE DE NIMES

publiées en fac-simile ;

par M. Aug. AURÈS,

membre-résident.

CHAPITRE I^{er}.

Lectures proposées et observations sur la forme et les liaisons des lettres, accompagnées de notes et de renseignements relatifs : 1^o aux provenances, quand elles sont connues ; 2^o aux diverses matières (poteries, verres ou métaux) sur lesquels les sigles sont placés, et 3^o aux formes et aux dimensions des vases, lorsqu'il est possible de les déterminer (1).

§ I^{er}. — *Marques gravées en relief sur les fragments qui sont conservés, à la bibliothèque de Nîmes, dans une armoire spéciale.* — (SUTER. — VOIR t. III, 1873, pp. 29-44).

Pl. IV. N^{os} 46 et 47.

PRIVATI [manu]. Dans l'intérieur et au centre de deux petites assiettes, en poterie samienne, dont la première avait, en dedans et non compris les rebords

(1) Les lettres qui sont liées sur les sigles seront réunies ici entre deux parenthèses () ; au contraire, celles qui seront mises entre deux crochets [] correspondront : — lorsqu'elles seront majuscules, à

qui manquent aujourd'hui, 0^m,13 au plus de diamètre, et dont la seconde était encore plus petite peut-être, quoiqu'il soit maintenant impossible de le dire avec certitude, à cause de l'absence totale des rebords.

Ces deux fragments proviennent, l'un des Arènes et l'autre des fouilles du Cours-Neuf. Les sigles qu'ils portent ne se trouvent pas sur le catalogue Schuermans, et paraissent tellement identiques entre eux qu'on peut, à la rigueur, les considérer comme sortis, l'un aussi bien que l'autre, de la même matrice.

(Cfr. Sch. n^o 4482 — PRIVATI. M).

Pl. IV. N^o 48.

SALVE[^t] M[^{anu}]. Dans l'intérieur et au fond d'un fragment de coupe, en poterie samienne, ayant une forme conique et provenant des Arènes. Ce sigle n'existe pas sur le catalogue Schuermans.

(Cfr. Sch. n^o 4894 — SALVE, et n^o 4896 — SALVETVS).

Pl. IV. N^o 49.

OF[^{ficina}] CN[^{ei}] SEN[^t]. Dans l'intérieur et au centre d'un fragment de grande coupe, en poterie samienne très-brillante et très-épaisse, provenant des fouilles faites aux Arènes.

Ce sigle n'est pas sur par le catalogue Schuermans.

(Cfr. ci-dessus, nos 4, 5 et 6 — C.S(ENTI) et C.SENTI).

celles que nous considérons comme enlevées par une cassure; — et, lorsqu'elles seront minuscules, à celles que nous proposons d'ajouter pour compléter et expliquer la lecture.

Pl. IV. N° 50.

OF[*ficina*]. ARDA[*ci*]. Au centre et dans l'intérieur d'un très-petit fragment de vase, en poterie samienne, provenant des Arènes. — (Sch. n° 465).

Pl. IV. N° 51.

OF[*ficina*] CASTI. Dans l'intérieur et au centre d'un fragment d'assiette, en belle poterie samienne, provenant du Cours-Neuf et dont le fond avait 0^m,15 au moins de diamètre intérieur. Sur ce sigle, qui ne se trouve pas dans le catalogue Schuermans, l'A est remplacé par un V retourné.

(Cfr. Sch. n° 1136 — CASTI, et nos 1140, 1141 et 1142 — CASTVS, CASTVS.F et CASTVS.FE).

Pl. IV. N° 52.

FAVS(TV) || S || S(AL) IN(AT)OR || SERI(AE).
Ce sigle, qui a été publié pour la première fois par M. B. Fillon, dans son *Art de terre chez les Poitevins* (pages 28 et 37), et qui est donné par cet auteur comme écrit sur trois lignes seulement, se trouve ici *sur quatre lignes*, dans l'intérieur et au fond d'un fragment de petit vase, en poterie samienne, de forme conique, et provenant des fouilles de l'enclos Gilly. Le même sigle est reproduit, par erreur, sous le n° 4891 du catalogue Schuermans, comme écrit en une seule ligne.

(Cfr. Sch. nos 2176, 2177 et 2179 — FAVSTI. MANIB. FAVSTVS et FAV || STVS || FECIT. Cfr. aussi Sch. nos 5126 et 5127 — SERI et SERI.OF).

Pl. V. N° 53.

SEX^[ti] AT^[ti] || [F]ORTV^[nati manu]. Ce sigle, qui n'existe pas sur le catalogue Schuermans, est placé horizontalement, sur le bord supérieur d'un cratère, en poterie commune, dont les parois ont 0m,015 d'épaisseur. Les courbures du fragment qui nous a conservé ce sigle, trouvé en même temps que les nos 16 Pl. II, 36 Pl. III et 42 Pl. IV, sur le terrain qui est situé au coin de la rue de l'Abattoir et du Cadereau de Saint-Laurent, permettent d'assigner très-approximativement 0m,26 à l'ouverture du vase supposé entier, et 0m,58 à son diamètre extérieur.

(Cfr. ci-dessus, n° 21 — P.(AT)TI, et Sch. nos 601 et 2284 — P.ATTI et OF.FORTVNATI).

Pl. V. N° 54.

Q^[uintu] (AE)(LI)^[i] (MI)(NI)CI^[i] M^[anu]. Sur une anse d'amphore trouvée dans le même terrain que le numéro précédent.

Le catalogue Schuermans ne reproduit pas ce sigle.

(Cfr. Sch. n° 83 — M.AELI, n° 3594 — OF MINI, et n° 3595 — MINIKIVS).

Pl. V. N° 55.

L M. Sur une anse d'amphore provenant du Cours-Neuf, et sur laquelle nous croyons qu'il convient de lire L M, quoique on puisse y voir, à la rigueur, un L suivi de deux lambda grecs ou de deux

A archaïques. Ce sigle ne figure pas sur le catalogue Schuermans.

(Cfr. Sch. n° 3006 — L.M.O).

Pl. V. N° 56.

PAS(SE)RAR. Sur une anse d'amphore provenant des anciennes collections.

Ce sigle, dont l'interprétation semble difficile, manque d'une manière absolue, non-seulement sur le catalogue Schuermans, mais encore sur tous les autres catalogues. On n'y trouve même rien qui puisse s'en approcher.

Pl. V. N° 57.

XANT)I [manu]. Dans l'intérieur et au centre d'une petite assiette, en belle poterie samienne, provenant des fouilles du Temple-de-Diane. Le catalogue Schuermans ne donne pas ce sigle dans sa forme actuelle.

(Cfr. Sch. n° 5972 — XANT, n° 5973 — XAN(TII)I et n° 5974 — XANTI).

Pl. V. N° 58.

OF[ŕicina]. MOM[mi]. Dans l'intérieur et au fond d'une coupe, en belle poterie samienne, provenant des Arènes. — (Sch. n° 3667).

Pl. V. N° 59.

OF[ŕicina]. MO[M][mi]. Dans l'intérieur et au fond d'une petite coupe en poterie samienne, de provenance inconnue.

Quoique ce sigle soit une reproduction aussi exacte que possible de celui qui précède, on remarque cependant, en comparant les deux premiers M, qu'ils n'ont pas été faits avec la même matrice ; car, sur le n° 58, la dernière partie de cette lettre a la forme d'un lambda dont les branches sont très-rapprochées, tandis que, au contraire, sur le n° 59, la partie correspondante de la même lettre a la forme d'un lambda dont les branches sont très-écartées.

Pl. V. N° 60.

OFMOM rétrograde. Dans l'intérieur et au fond d'une coupe, en poterie samienne, dont le grain est très-fin, mais dont le vernis n'est pas très-brillant. Ce fragment provient des fouilles du Cours-Neuf, et le rebord circulaire de sa base est percé d'un petit trou rond pratiqué après la cuisson, comme pour permettre de le suspendre avec un cordon.

Le sigle que ce fragment porte diffère des précédents, non-seulement par son écriture rétrograde, mais encore parce que le point placé, sur les nos 58 et 59, entre l'F et l'M a été supprimé, dans le cas actuel, et parce que le dernier M n'a pas été achevé.

Pl. V. N° 61.

Rose à huit feuilles. Dans l'intérieur et au centre d'un fragment de grande coupe en poterie samienne, de provenance inconnue.

53



54



55



56



57



58



59



60



61



Æ

Pl. VI. N° 62.

Q[...]. C[...]. S[...]. Sur une anse d'amphore provenant de l'enclos Gilly.

(Cfr. ci-dessus, Pl. II, n° 26 — Q. C. CLO et Germer-Durand — *Mém. de l'Acad. du Gard* — année 1868-1869, page 134 — Q. C. P).

Pl. VI. N° 63.

A[...]. P[...]. H[...]. Sur une anse d'amphore, provenant des fouilles du Temple-de-Diane.

Ni ce sigle ni le précédent ne sont portés sur le catalogue Schuermans.

Pl. VI. N° 64.

M[arcus] I[unius] M[...]. Sur une anse d'amphore, provenant du terrain situé au coin de la rue de l'Abatoir et du quai du Cadereau. — (Sch. n° 3593).

Le même sigle a été, en outre, trouvé à Annecy (voyez *Rev. arch.*, mai 1868, page 393); il existe aussi dans le Musée de Vienne, sous les deux formes suivantes : MIM et M. I. M (Leblanc, Pl. VII, nos 149 et 150),

(Cfr. ci-après, Pl. VII, n° 75 — MIC, et Comarmond — *Musée de Lyon* — M. IVN. MA).

Pl. VI. N° 65.

L[...]. P[...]. Q[...]. Sur une anse d'amphore, dont la provenance n'est pas connue.

Ce sigle ne se trouve pas sur le catalogue Schuermans.

Pl. VI. N° 66.

[OF^{ficina} MOD]ESTI. Sur un très-petit fragment de poterie samienne, dont la provenance n'est pas connue. (Sch. nos 3649, 3650 et 3651, et Desjardins, *Mus. de Douai*, n° 332, Pl. XVII, n° 152).

Pl. VI. N° 67.

OF^{ficina} VIRILI[s]. Dans l'intérieur et au centre d'un grand vase, en poterie samienne, dont la surface extérieure était ornée de dessins en relief.

La provenance de ce fragment n'est pas connue. — (Sch. n° 5797).

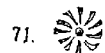
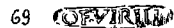
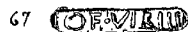
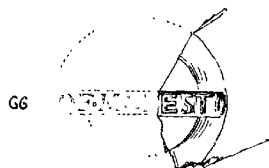
Pl. VI. N° 68.

OF^{ficina} VIRILI[s]. Dans l'intérieur et au centre d'un vase, en poterie samienne, de même forme que le précédent, quoique un peu plus petit ; et comme, sur ce fragment, qui provient des Arènes, toute la partie supérieure manque, il en résulte qu'on ne peut plus savoir aujourd'hui si elle était ornée ou non de dessins en relief.

Pl. VI. N° 69.

OF^{ficina} VIRILI[s]. Dans l'intérieur et au centre d'un vase, en poterie samienne de qualité inférieure, et beaucoup plus petit que les deux précédents.

Ce dernier fragment provient du Cours-Neuf. On remarquera que ces trois sigles, quoique reproduisant



identiquement les mêmes lettres, ont été néanmoins imprimés à l'aide de trois matrices différentes.

Le même sigle a été, en outre, trouvé à Annecy. (Voyez la *Rev. arch.*, Janv. 1868, page 99).

Pl. VI. N° 70.

OFF^[icina] GER^[mani]. Dans l'intérieur et au centre d'un fragment de petit vase, en poterie samienne, provenant des fouilles du Temple-de-Diane. — (Sch., n° 2404).

(Cfr. ci-dessus, Pl. III, n° 32 — C.ER(MA)).

Pl. VI. N° 71.

Rose à onze feuilles. Dans l'intérieur et au centre d'un fragment de poterie rouge, de qualité inférieure, dont la provenance n'est pas connue.

Pl. VII. N° 72.

L^[ucii]. M[...]. (VE)[... manu]. Sur une anse d'amphore dont la provenance n'est pas connue.

Ce sigle ne figure pas sur le catalogue Schuermans.

(Cfr. ci-dessus, n° 55 de la planche V — L M, et Sch. n° 3005 — L. M. C, et n° 3006 — L. M. O).

Pl. VII. N° 73.

[Lucii]. OL^[ii]. (MA)^[ximi manu]. Sur le col et au milieu de l'intervalle compris entre les deux anses d'une amphore, provenant de l'enclos Gilly, et dont

l'ouverture avait 9 centimètres de diamètre intérieur.

Ce sigle ne se trouve pas sur le catalogue Schuermans.

(Cfr. Exposition Universelle de 1867. Catalogue de l'*Histoire du Travail*, page 62, sceau-estampille en bronze — L. OLI. MAXIMI).

Pl. VII. N° 74.

[Marci PE]REN[*ii manu*]. Sur l'anse d'une amphore de provenance inconnue.

(Cfr. Sch. Nos 4284 et 4285 — M.(PE)R(ENI) et M.(PE)RENN).

Pl. VII. N° 75.

M[...] I[...] C[... manu]. Sur une anse d'amphore et dans une empreinte circulaire, au point de rencontre de cette anse avec le vase.

Ce sigle, dont la provenance est inconnue, n'est pas reproduit sur le catalogue Schuermans.

Pl. VII. N° 76.

L[*ucii*]. T(AR) [*vaci otis villi manu*]. Sur un fragment de grande assiette, en belle poterie samienne, parfaitement plane et provenant des fouilles du Cours-Neuf.

Cette pièce, lorsqu'elle était entière, avait à peu près les dimensions de celle qui porte le sigle n° 28 de la planche III. Celle-ci est d'ailleurs ornée, comme l'autre, dans sa partie intérieure, d'un grand bandeau circulaire de même largeur et de même diamètre; et, de plus, le sigle qu'elle porte s'y trouve placé, non dans la partie centrale, suivant la pratique

ordinaire; mais, au contraire, sur le bord même du bandeau dont il vient d'être question ; ce qui permet de supposer que ce sigle était répété quatre fois, comme sur le n° 28, aux extrémités de deux diamètres rectangulaires. Cette hypothèse est confirmée par l'existence actuelle, entre les mains de M. Bru, concierge du Musée de Narbonne, d'une magnifique pièce parfaitement semblable aux deux précédentes, quoique d'une plus grande dimension, et portant, sur les bords du bandeau circulaire qui lui sert d'ornement intérieur, la marque A. TITI répétée *quatre fois* de la manière qui vient d'être indiquée.

(Voyez encore, à l'appui de cette assertion, la pièce dessinée par M. J. Leblanc dans sa publication relative aux sigles du Musée de Vienne, sous le n° 90 de la planche V).

Le sigle L. T(AR) ne se trouve pas dans le catalogue Schuermans.

(Cfr. Sch. n° 5376 — TARVAC F, et n° 5377 — TARVILLI M).

PL. VII. N° 77.

[IV]VENALIS MA[_{nu}]. Dans l'intérieur et au centre d'un fragment de vase, probablement d'une petite assiette, en poterie samienne, dont la provenance n'est pas connue.

(Cfr. Sch. n° 2758 — IVENALIS. MA, et n° 2867 — IVVENALIS).

PL. VII. N° 78.

INGENVI [_{manu}]. Dans l'intérieur et au centre d'un fragment de vase, en belle poterie samienne, pro-

bablement une assiette, remarquable par son peu d'épaisseur. (Sch. n° 2652).

Pl. VII. N° 79.

(MA)CRI [manu]. Dans l'intérieur et au centre d'un fragment de petit vase, en poterie samienne, provenant du terrain situé au coin de la rue de l'Abattoir et du quai du Cadereau.

(Cfr. Sch. n° 3154, et Leblanc, *Musée de Vienne*, Pl. III, n° 57 — MACRI.M).

Pl. VII. N° 80.

MACER F[ecit]. Dans l'intérieur et au centre d'un fragment de très-petit vase, en poterie samienne, provenant des Arènes. Dans sa notice sur les monuments du Musée de Douai, M. Ernest Desjardins a dessiné le même sigle, sous le n° 403 de la planche XIV. Mais on remarquera que la longueur de notre facsimile est seulement de 0^m,012, tandis que celle du dessin de M. Desjardins s'élève jusqu'à 0^m,03. Par conséquent, le sigle du Musée de Douai et celui du Musée de Nîmes sont certainement gravés à l'aide de deux matrices différentes. — (Sch. nos 3112 et 3143).

Pl. VII. N° 81.

FIRM[i] O[ficiina]. Dans l'intérieur et au centre d'un fragment de vase, en poterie samienne, provenant du Cours-Neuf. — (Sch. n° 2250).

On remarque, sur ce sigle, un point dans l'O, comme sur celui qui est rapporté par M. Schuermans.

72



73



74



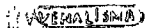
75



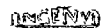
76



77



78



79



80



81



82



72.

Pl. VII. N° 82.

Palmette à neuf feuilles. Dans l'intérieur et au centre d'un fragment de vase, en belle poterie samienne, provenant des fouilles du Temple-de-Diane.

Pl. VIII. N° 83.

EB ou peut-être ED. Sur l'anse d'un vase de très-grande dimension en poterie commune, et au point de jonction de cette anse avec le vase. Ce fragment provient de l'oppidum de Nages. Ce sigle ne se rencontre pas sur le catalogue Schuermans.

Pl. VIII. N° 84.

(NI)(GRI)(NI) [i manu]. Sur une anse d'amphore, dont la provenance n'est pas connue.

(Cfr. Sch. n° 3885 — NIGRINI sans ligatures).

Pl. VIII. N° 85.

SECVNDINI [i manu]. Dans l'intérieur et au centre d'une grande assiette, en belle poterie samienne, dont la provenance n'est pas connue. — (Sch. n° 5050).

Pl. VIII. N° 86.

FVSC [i manu]. Dans l'intérieur et au centre d'un fragment de vase, en poterie samienne très-épaisse et de qualité médiocre, provenant des Arènes. Ce sigle n'existe pas sur le catalogue Schuermans.

(Cfr. Sch. du n° 2339 au n° 2346).

Pl. VIII. N° 87.

[F]VSCI [manu]. Dans l'intérieur et au centre d'un autre vase, en poterie samienne, un peu plus petit que le précédent et dont la provenance n'est pas connue. La première lettre de ce sigle a été emportée par une cassure. — (Sch. n° 2342).

Pl. VIII. N° 88.

SCOT[i]NVS [fecit]. Dans l'intérieur et au centre d'un fragment d'assiette, en belle poterie samienne, dont la provenance n'est pas connue. — (Sch. n° 5002).

Pl. VIII. N° 89.

SCOTI[n]VS [fecit]. Dans l'intérieur et au centre d'un autre fragment d'assiette, en poterie samienne, de moins belle qualité que la précédente et provenant des Arènes.

(Cfr. Sch. n° 4999 — SCOTIVS).

Pl. VIII. N° 90.

A(TEI) [manu], avec une palme au-dessus du sigle. Dans l'intérieur et au centre d'un fragment d'assiette, en poterie samienne, dont la provenance n'est pas connue. — (Sch. n° 535).

Pl. VIII. N° 91.

CN[ei].(ATE)I [manu]. Dans l'intérieur et au centre d'un petit fragment de vase, en poterie samienne,

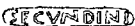
83



84



85



86



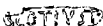
87



88



89



90



91



92



93



94



95



96



trouvé sur le territoire de la commune de Nages.

(Cfr. Sch. n° 1469 — CNAEI, n° 1470 — CNATI, et n° 1471 — CN(AT)I).

Voyez aussi les *Mémoires de l'Académie du Gard*, année 1872 — page 100.

Pl. VIII. N° 92.

VITALI[s fecit]. Dans l'intérieur d'un fragment de vase, en poterie samienne, remarquable par son épaisseur et dont la provenance n'est pas connue. Dans ce sigle, l'A est remplacée par un V renversé. — (Sch., n° 5849).

Pl. VIII. N° 93.

OF[ncina] VIT[alis]. Dans l'intérieur et au fond d'un fragment de petite coupe, en poterie samienne, dont la provenance n'est pas connue. — (Sch., n° 5831).

Pl. VIII. N° 94.

M[arci] PE || REN[_{in manu}]. Dans l'intérieur et au fond d'un fragment de petit vase, en poterie samienne, provenant des fouilles du Temple-de-Diane. La surface extérieure de ce vase porte dans le bas les traces d'une guirlande en feuillage accompagnée de saillies en forme de cabochons. Toute la partie supérieure manque.

(Cfr. Sch. n° 4284 — M.(PE)R(ENI), et n° 4285 — M.(PE)RENN)

Voyez aussi le n° 74 de la pl. VII ci-dessus.

Pl. VIII. N° 95.

PRI(MV)LI [manu]. Sur un très-petit fragment de poterie samienne, de provenance inconnue.

(Cfr. Sch. n° 4452 --- PRIMVLI sans ligature).

Pl. VIII. N° 96.

Rose à six feuilles. Dans l'intérieur d'un fragment de petit vase en poterie grecque ayant une couverte noire à reflets métalliques. Ce fragment provient des fouilles du Temple-de-Diane.

Pl. IX. N° 97.

P_[nblus] (TI)_[tius] PV_[dens]. Sur une anse d'amphore trouvée à Nîmes. Ce sigle n'existe pas sur le catalogue Schuermans.

Pl. IX. N° 98.

BITVRIX F_[ecit]. Dans l'intérieur et au centre d'un fragment d'assiette, en belle poterie samienne, dont le diamètre, mesuré entre les rebords saillants, est de 0^m,13. Ce fragment provient des anciennes collections ; son origine est inconnue.

Pl. IX. N° 99.

(ME)AI(N_[i] MA)_[nu]. Dans l'intérieur et au centre d'un fragment de coupe, en belle poterie samienne, provenant du Cours-Neuf. On y lit très-nettement (MF) à la première ligature et (N MA) à la dernière.

Je crois, malgré cela, que la lecture proposée doit être adoptée, à cause des exemples analogues qu'on trouve sur le catalogue Schuermans.

(Cfr. Sch. n° 3469 — (ME)AI(NM) et n° 3468 — MEAI MA).

Pl. IX. N° 100.

FELICIS MA[^{nu}]. Dans l'intérieur et au centre d'un fragment de petit vase, en poterie samienne, ayant probablement la forme d'un verre à boire et provenant du terrain situé au coin de la rue de l'Abattoir et du quai du Cadereau.

(Cfr. Sch. n° 2194 — FELICIS et n° 2196 — FELICIS (MA)N).

Pl. IX. N° 101.

OF[^{ficina}] AMA(ND)I. Dans l'intérieur et au centre d'un fragment de vase, en poterie samienne, qui était probablement une assiette. Ce fragment a été trouvé à Nîmes.

(Cfr. Sch. n° 249 — OF.(AMAN) et du n° 254 au n° 258 — AMANDVS et AMANDVS FE avec des ligatures variées).

Pl. IX. N° 102, 103 et 104.

OF[^{ficina}] ALKAN[ⁱ]. Sur trois fragments de petites assiettes, en poterie samienne, qui avaient probablement des dimensions identiques. Les A y sont généralement remplacés par des V renversés. La lettre K est assez nettement tracée sur ces trois fragments; et, malgré cela, il faut peut-être y lire ALBANI

au lieu de ALKANI. L'un de ces fragments provient des fouilles du Temple-de-Diane. L'origine des deux autres n'est pas connue.

Pl. IX. N° 105.

COS[_{ii}] RVF[_{i manu}]. Dans l'intérieur et au centre d'un fragment de vase, en poterie samienne, provenant du Cours-Neuf et ayant une forme conique évasée. (Voir les nos 22 et 23 ci-dessus). — (Sch., n° 1646).

Pl. IX. N° 106.

OFF[_{icina}] ALLEN[_i] pour ELLENI. Dans l'intérieur et au centre d'un fragment de coupe provenant des Arènes et ornée à l'extérieur. La lecture de ce sigle, qui est très-fruste, doit être signalée comme incertaine. Peut-être aussi convient-il d'y lire OF[_{icina}] FALLEN[_{di}], attendu qu'on ne trouve, sur les listes déjà publiées, aucun nom commençant par ALLEN, tandis que, on trouve, au contraire, sous le n° 2159 du catalogue Schuermans — FALENDI . o, qui se rapproche beaucoup de notre seconde lecture, quoique écrit cependant avec un seul L.

Pl. IX. N° 107.

OF[_{icina}] CVI[_{nti}] pour QVINTI. Sur un très-petit fragment, de poterie samienne, provenant des Arènes.

(Cfr. Sch. n° 1802 — CVIAS F, et n° 1804 — CVINTVS).

Pl. IX. N° 108.

IVN[^{ius}] F[^{ecit}]. Sur un fragment de petit vase, en poterie samienne, provenant des fouilles du Temple-de-Diane.

(Cfr. Sch. n° 2837 — IVNIVS F).

Pl. IX. N° 109.

C[^{ura}] S[^{ua}] ASB[^{inus}], ou mieux encore C[^{aii}] S[...] SAB[^{ini manu}]. Sur un fragment de petite coupe, en poterie samienne, provenant des fouilles du Cours-Neuf. Ce sigle n'existe pas sur le catalogue Schuermans.

(Cfr. Sch. du n° 4826 au n° 4839).

Pl. IX. N° 110.

FEAGE[^{ri manu}] ou ce qui semble mieux encore FE[^{cit}] AGE[^r]. Dans l'intérieur et au centre d'un fragment de vase, en poterie samienne, ayant la forme d'un cône évasé et provenant des fouilles du Temple-de-Diane. Ce sigle ne se trouve pas sur le catalogue Schuermans.

(Cfr. Sch. n° 134 — OFF. AGER, n° 135 — FEAGER, et nos 2155, 2156 et 2157 — OF FAGE, E. FAGER et (EF) AGER).

Pl. IX. N° 111.

ME(DD)ILLVS [^{fecit}]. Dans l'intérieur et au centre d'un fragment de très-grande coupe, en belle poterie samienne, provenant de l'enclos Gilly. Les

deux D de ce sigle, qui ne se trouve pas sur le catalogue Schuermans, sont liés et barrés.

(Cfr. Sch. du n° 3475 au n° 3482).

Pl. IX. N° 112.

MN[...] || HER[enni manu]. Dans l'intérieur et au centre d'un très-petit fragment de poterie samienne, provenant des fouilles du Temple-de-Diane. Ce sigle n'existe pas sur le catalogue Schuermans.

(Cfr. Exposition universelle de 1867 — *Histoire du travail*, n° 798 — M. HERENNI, sceau-estampille en bronze appartenant à M. Ed. Barry, de Toulouse, et Sch. n° 2498 — HERMA).

Pl. IX. N° 113.

ABB[o fecit]. Dans l'intérieur et au centre d'un fragment de petit vase, en poterie samienne, de moyenne qualité et provenant des fouilles du Cours-Neuf. Ce sigle n'existe pas sur le catalogue Schuermans.

(Cfr. Sch. nos 13 et 14 — ABBO F et ABBO FE).

Pl. X. N° 114.

MAXI[mi manu]. Dans l'intérieur et au centre d'un fragment de vase, en poterie samienne, de provenance inconnue. — (Sch. n° 3446).

Pl. X. N° 115.

[...] ERRI M[a]N[u]. Dans l'intérieur et au centre d'un fragment d'assiette, en poterie samienne,

97



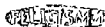
98



99



100



101



102



103



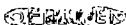
104



105



106



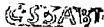
107



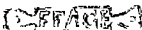
108



109



110



111



112



113



ayant sa partie centrale relevée en forme de cône. Ce fragment provient des Arènes. Son diamètre ne peut être déterminé sur aucun point.

Pl. X. N° 116.

(OF)^[ficina] BV(CC)ILLI. Dans l'intérieur et au centre d'un fragment de vase, en poterie samienne, provenant du Cours-Neuf. C'était probablement une assiette. Ce sigle ne se trouve pas sur le catalogue Schuermans.

(Cfr. Sch. n° 887 — BVCCI[...], et n° 888 — BVCCI. o).

Pl. X. N° 117.

OF^[ficina] SAVI^[ni], au lieu de SABINI. Dans l'intérieur et au centre d'un fragment de vase, en poterie samienne, provenant des Arènes.

La matrice qui a servi à faire le sigle de ce vase y a été appliquée deux fois de suite, et sa seconde empreinte a été placée de manière à ne recouvrir qu'en partie la première, ce qui rend la lecture difficile. Le sigle ainsi formé ne se trouve pas sur le catalogue Schuermans.

(Cfr. Sch. n° 4974 — SAVIN, et Comarmond, *Musée de Lyon* — SAVIN. M).

Pl. X. N° 118.

IAN^[uaris] ou IAN^[isii] ICN^[u ... manu]. Dans l'intérieur et au centre d'un fragment d'assiette, en poterie samienne, ayant sa partie centrale légèrement

relevée en cône. Ce fragment provient de l'enclos Gilly. Le sigle qu'il porte ne se rencontre pas sur le catalogue Schuermans.

(Cfr. Sch. n° 2547 — I(AN)ISIVS, n° 2550 — IANVARIS, et n° 2586 — ICNV[...]).

Pl. X. N° 119.

VNII [*manu*]. Dans l'intérieur et au centre d'un fragment de vase, en poterie samienne, dont la provenance est inconnue. Ce sigle ne se trouve pas sur le catalogue Schuermans.

(Cfr. Sch. n° 5895 — VNI.M).

Pl. X. N° 120.

A A. Dans l'intérieur et au centre d'un fragment de petit vase, en poterie samienne, provenant des fouilles du Temple-de-Diane. Le second A est remplacé, sur ce sigle, par un V renversé. — (Sch. n° 2).

Pl. X. N° 121.

NI[...] ou IN[...] Dans l'intérieur et au centre d'un fragment d'assiette, en belle poterie samienne, trouvé à Nîmes. Ce sigle est fracturé, et la portion conservée peut correspondre aussi bien à la fin qu'au commencement d'un mot. Dans l'un comme dans l'autre cas, la lettre N est tracée à rebours.

Pl. X. N° 122.

SVRVS || AVIL[*1 servus fecit*], SVRVS étant écrit sur ce sigle au lieu de SYRVS. Dans l'intérieur et au centre d'un fragment d'assiette très-plate, en poterie

samienne, ayant 0^m,16 de diamètre intérieur. Ce sigle ne se trouve pas sur le catalogue Schuermans. Le fragment qui le porte et les huit suivants, jusques et compris le n° 130, proviennent d'Orange (*Aràusio Secundanorum*) et ont été donnés par l'auteur de la publication actuelle.

(Cfr. Sch. n° 675 — MENA || AVILLI, n° 674 — AVILI, et n° 3518 — MENA).

Pl. X. N° 123.,

A[ulⁱ] TIT[ⁱ manu]. Sur un petit fragment de poterie samienne très-belle et très-lustrée. Ce fragment, qui est fort mince, provient probablement de la partie centrale d'une assiette. Le sigle qu'il porte n'existe pas sur le catalogue Schuermans, où l'on trouve cependant, sous le n° 5459, A. TITI.

Pl. X. N° 124.

T[ⁱ].IVL[ⁱ].APA[... manu]. Dans l'intérieur et au centre d'un fragment de vase, en poterie samienne très-épaisse et très-lustrée. Sur ce sigle, qui ne se trouve pas sur le catalogue Schuermans, le dernier A est remplacé par un V retourné.

(Cfr. Sch. n° 2768, *Musée de Narbonne*, IVL.APA, et n° 2769 — T.IVL.APIA).

Pl. X. N° 125.

COCI [manu]. Dans l'intérieur et au fond d'un fragment de grande coupe, en poterie samienne. Ce sigle n'existe pas sur le catalogue Schuermans.

(Cfr. Sch. n° 1500 — OF.COCI, et n° 1501 — COCI. OFIC).

Pl. X. N° 126.

OF[*acina*] CALVI. Dans l'intérieur et au centre d'un fragment de coupe, en poterie samienne de qualité inférieure. Sur ce sigle, l'A est remplacé par un V retourné. — (Sch. n° 1011).

Pl. X. N° 127.

MODE[*sti manu*]. Sur un très-petit fragment de poterie samienne. Ce sigle, dont l'écriture est rétrograde, ne se trouve pas sur le catalogue Schuermans.

(Cfr. Bouillet, *Mém. de la Soc. de Clermont-Ferrand*, OF.MODI, et Sch. du n° 3647 au n° 3651 — OF.MODESTI). — (Voyez aussi le n° 66 ci-dessus).

Pl. X. N° 128.

TERTIVS F[*ecit*]. Dans l'intérieur et au centre d'un fragment de vase, en poterie samienne, ayant une forme conique évasée et qui était probablement un verre à boire. — (Sch. n° 5416).

Pl. X. N° 129.

INGENVI [*manu*]. Dans l'intérieur et au centre d'un fragment de coupe, en poterie samienne. (Voyez le n° 78 ci-dessus). — (Sch. n° 2652).

Pl. X. N° 130.

(MANE)TR[*us fecit*], pour (MAME)RT[*us*]. Sur un petit fragment, de poterie samienne, très-mince et provenant probablement d'une assiette. Ce sigle n'est

114 CATAXI

115 FERFAD

116 GEVOIX

117 QTSMPESAVI

118 JAHKN

119 VMD

120 AA

121 UI

122 PXYI

123 RTI?

124 FIVEARI

125 COCI

126 OFCALVI

127 OIQOM

128 TERTYSE

129 INGENVI

130 AETS

131

CLAR

pas sur le catalogue Schuermans, où l'on trouve cependant, sous les nos 3234 et 3245, M(ANE)(RT)VS.F et MANERTVS).

Pl. X. N° 131.

CL(AR)[ianus fecit]. A l'extérieur et dans la partie supérieure d'un fragment de très-grand vase, en poterie grise, qui était peut-être une amphore, quoique les deux anses manquent. Ce fragment et les quatre suivants, jusqu'au n° 135 inclusivement, proviennent des environs de Vaison (Groseau) et ont été donnés tous les cinq par l'auteur de la publication actuelle.

Le nom de CLARIANVS se rencontre très-souvent, et particulièrement sur des briques, dans la vallée du Rhône, depuis Lyon jusqu'à Arles. Il ne figure pas cependant sur le catalogue Schuermans.

(Cfr. J. Leblanc, *Musée de Vienne*, Pl. VIII, nos 183 et 184 — CLARIANVS, et 182 — CLARIANA).

Pl. XI. N° 132.

C[aius]. CRA[...]. SE[verus fecit]. Sur une anse d'amphore. Ce sigle ne se trouve pas sur le catalogue Schuermans.

Pl. XI. N° 133.

OF[ficina] IVLIAE M[...]. Dans l'intérieur et au centre d'un fragment d'assiette, en belle poterie samienne, ayant son centre bombé en forme de cône. Les cinq premières et les deux dernières lettres de ce sigle sont seules parfaitement certaines. Les deux autres restent douteuses. — (Sch. n° 2788).

Pl. XI. N° 134.

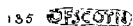
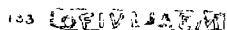
O[*fficina*] IC(ANI) ou IC(AVI). Dans l'intérieur et au centre d'un fragment de vase, en poterie samienne. Mais la lecture de ce sigle est loin d'être certaine. Il y a seulement OICN, avec deux points entre les barres verticales de l'N, l'un au-dessus et l'autre au-dessous de la barre transversale.

(Cfr. Sch. n° 2586 — ICNV [. . .]).

Pl. XI. N° 135.

OF[*ficina*] SCOT[*i*]N[*i*]. Dans l'intérieur et au centre d'un fragment de vase, en poterie samienne.

(Voyez les nos 88 et 89 ci-dessus).



136

MARCVS

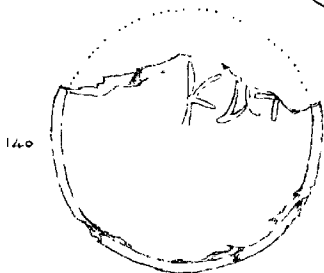
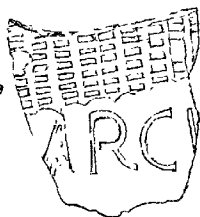
Marques gravées en creux.



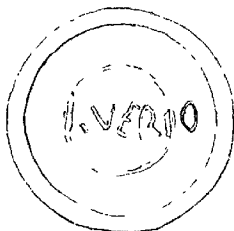
138



139



141



142

LUCI COMINI

75

LA
CHARITÉ A NIMES ;

par M. l'abbé P. AZAIS ,

secrétaire-perpétuel.

I.

La ville de Nimes, sous quelque aspect qu'on la considère, présente un fonds inépuisable d'intéressantes études, et les derniers venus, selon le mot de La Bruyère, « y trouvent encore à glaner après les habiles d'entre les modernes ». Ainsi les beaux monuments que nous a légués la domination romaine, ont été l'objet des laborieuses et savantes recherches de plusieurs de nos éminents confrères. Des monographies pleines d'intérêt nous ont fait connaître les institutions municipales et judiciaires de la cité. Or, dans cette étude du passé de notre vieux Nimes, il est un côté qui a exercé une sorte d'attraction sur mon esprit : c'est l'histoire des institutions charitables qui, à travers les siècles, ont travaillé à soulager la misère et la souffrance. Nous connaissons aujour-

d'hui tout ce que la charité privée, tout ce que la bienfaisance publique, ont fait pour venir en aide aux classes indigentes ; et les deux grands hospices qui ont été construits presque en même temps, l'un au chemin d'Uzès, pour tous les pauvres de la cité, l'autre auprès du jardin de la Fontaine, pour les pauvres de la population protestante, sont un magnifique témoignage de la sollicitude municipale et de la générosité privée pour les besoins de l'indigence. Nous aimons à le proclamer : notre époque, si orageuse et si divisée, est cependant une époque de charité. Depuis les sœurs si connues et si populaires de S. Vincent-de-Paul jusqu'aux Petites-Sœurs des Pauvres, il y a partout une noble et sainte émulation pour épier tous les besoins, répondre à tous les cris de détresse et ne laisser aucune misère sans secours, aucune souffrance sans soulagement. Dans notre cité, chaque culte prend soin de ses pauvres, ou, ce qui est mieux, la charité, sans distinction de culte, ouvre son large sein à tout ce qui souffre, et ne voit partout que des enfants qui ont tous droit à son dévouement.

Mais, tout en payant un tribut bien légitime d'admiration et de sympathie aux œuvres que la charité accomplit sous nos yeux, je voudrais remonter jusqu'aux premiers temps de notre cité, interroger chaque siècle et signaler les institutions charitables qui ont marqué chaque époque. Cette tâche, je le sens, n'est pas sans difficultés. La charité, comme toutes les vertus chrétiennes, est modeste et aime à se cacher. Selon la parole évangélique, la main gauche doit ignorer l'aumône que

la main droite verse dans le sein du pauvre. Aussi nous avons peine à retrouver, de loin en loin, à travers les âges, les traces de son passage : elle n'a pas eu d'historien pour raconter ses bienfaits, et ce n'est que par quelques traits échappés à l'oubli qu'elle se révèle. Nous allons essayer de recueillir quelques glanes dans ce vaste champ, afin d'en composer ce que vous voudrez bien nous permettre d'appeler la gerbe de la charité.

Sous la domination païenne, Nîmes dut ignorer, comme les autres cités de l'empire, le soin des pauvres et des infirmes. Nous retrouvons aujourd'hui les vestiges des amphithéâtres, des cirques, des temples, des arcs de triomphe, des bains, construits à grands frais pour l'ornement de la cité ; mais nous cherchons vainement une inscription, une pierre qui nous révèle qu'il existait, à côté de ces monuments somptueux, un hospice pour les pauvres et les infirmes. Il pouvait y avoir, sans doute, comme à Rome, chez quelques riches patriciens, dans les dépendances de leurs vastes demeures, un lieu particulier, qui portait le nom de *Valetudinarium*, destiné à recevoir les serviteurs et les esclaves malades. Il pouvait se rencontrer quelque matrone compatissante, comme celle dont parle une inscription funéraire trouvée dans la Numidie et signalée par notre éminent confrère, M. Gaston Boissier, qui avait vécu chaste et irréprochable, dit le texte lapidaire, qui avait été une mère pour tout le monde et qui était venue en aide à tous les malheureux. *Omniium hominum parens, omnibus subveniens*. Il y avait aussi quelques vagues maximes des philosophes. Mais c'était

presque uniquement à cela que se réduisait le sentiment de l'humanité, au sein du paganisme. On comptait bien, il est vrai, à cette époque, sur tous les points de l'empire, de nombreuses associations ouvrières : chaque état, chaque profession, chaque industrie avait son collège, et les inscriptions recueillies par les épigraphistes nous révèlent l'existence d'une foule de corporations d'arts et de métiers, désignées sous le nom de *collegia sodalicia*. Ces collèges avaient pour objet la défense des intérêts des associés et surtout le soin pieux de rendre aux membres décédés les honneurs de la sépulture. Mais dans ces corporations, toute pensée de charité était absente, et comme l'a démontré M. Gaston Boissier, dans son étude si remarquable sur les sociétés ouvrières de Rome (1), on n'y retrouve aucun sentiment qui les portât à venir en aide aux membres indigents ou malades. Ces associations possédaient des fonds en réserve pour subvenir aux frais des funérailles, surtout pour faire, certains jours de fête, de joyeux festins qui rappellent les banquets de notre époque. Mais aucun indice ne montre qu'une partie de ces fonds communs fût affectée au soulagement des associés infirmes.

Mais, tandis que cette société païenne, qui regardait l'esclave comme une chose encore moins vile que nulle, *non tam vilis quam nullus*, qui faisait son divertissement préféré des sanglants combats des gladiateurs, s'affaissait sous le poids de ses

(1) *Revue des Deux-Mondes*, 1870.

vices et de ses erreurs, on voyait une autre société, longtemps proscrite, qui sortait des Catacombes, et qui s'avancait, pleine d'ardeur, pour conquérir le monde : c'était la société chrétienne. Son signe distinctif c'était la charité, selon la parole du divin Maître : « On reconnaîtra que vous êtes mes disciples, si vous vous aimez les uns les autres ». Elle proclama le grand principe de la fraternité humaine. « Il n'y a, dit S. Paul, ni grec, ni barbare, ni esclave, ni affranchi » : il n'y a que des frères. Elle communiqua à la pauvreté et à la misère une sorte de consécration religieuse, et nous montra dans les pauvres l'image souffrante de Jésus-Christ. Dès-lors, la pauvreté est ennoblie, la souffrance glorifiée, et tous ceux qui portent le dur fardeau de l'indigence ont droit à notre respect et à notre amour ; car, selon la parole du Sauveur, « tout ce que nous faisons pour les plus petits, pour les plus pauvres, c'est à lui-même que nous le faisons ».

Il est facile de comprendre la réhabilitation de la misère, sous l'influence d'une telle doctrine. Les pauvres, ainsi relevés, auront désormais leurs serviteurs ; ce seront les diacres, qui serviront le prêtre à l'autel et qui distribueront l'aumône aux indigents. Aussi cette société naissante, qui a appris d'un Dieu pauvre le respect et l'éminente dignité du pauvre, n'aura qu'un cœur et qu'une âme ; elle présentera un spectacle admirable, bien nouveau pour le monde, qui arrachera aux païens ce cri d'admiration que rapporte Tertullien : « Voyez comme ils s'aiment les uns les autres ! » Des œuvres merveilleuses, correspondant à tous les genres

de misère, sortirent spontanément du fond intarissable de la charité chrétienne. Écoutez ce que dit Tertullien à ce sujet, dans son *Apologétique* : « Il y a parmi nous, dit-il, un trésor ; il se compose des offrandes que chacun de nous apporte volontairement, sans aucune contrainte et dans la mesure de ses ressources. Ce sont comme des dépôts de la piété. On n'en prélève rien ni pour les festins, ni pour les boissons, ni pour les excès dégoûtants. On ne s'en sert que pour nourrir les pauvres et les inhumés, pour les enfants privés de leurs parents et de toute ressource, pour les domestiques chargés d'années, les naufragés, pour ceux qui sont condamnés aux mines, détenus dans les îles ou les prisons, uniquement pour avoir confessé cette religion divine dont ils deviennent les nourrissons (1) ». Nous voyons, dans ce passage du célèbre apologiste, une organisation intéressante de la charité chrétienne, qui s'efforce d'apporter un soulagement à toutes les misères.

Le satirique Lucien, dont la raillerie sceptique n'a pas épargné les chrétiens, et qui s'est attaché à observer leurs usages et leurs pratiques pour les travestir et les vouer aux moqueries de l'opinion publique, parle, dans ses écrits, des libéralités des fidèles qu'il traite de profusion ; il met en scène un imposteur nommé Pérégrinus, qui, après avoir reçu le Baptême et s'être fait jeter en prison pour la foi, par suite d'une secrète connivence avec les magistrats qui favorisaient son imposture, et après

(1) Tertullien, *Apologétique*, n° XXXIX.

avoir longtemps exploité, grâce à cette duplicité, la bonne foi et la charité des chrétiens, fut enfin découvert et ignominieusement chassé. Il y a, dans cet écrit satirique, sous une forme railleuse, un éloge involontaire de la charité des fidèles, et les auteurs païens s'accordent avec les écrivains chrétiens pour constater la puissance de cette vertu dans les premiers siècles.

Signalons ici les diverses classes qu'elle avait prises sous sa tutelle. C'était d'abord : 1^o Les prisonniers détenus pour la foi. Les confesseurs voyaient accourir à leur prison leurs frères dans la foi qui avaient obtenu, à prix d'argent, de les visiter, de pouvoir baiser leurs chaînes, de les servir et de leur procurer toutes les choses dont ils avaient besoin. Si les aumônes ne suffisaient pas, on s'adressait aux autres communautés chrétiennes, qui s'empressaient d'envoyer des secours; car une généreuse solidarité unissait, malgré les distances, tous les membres de la famille chrétienne.

2^o Après les confesseurs de la foi, c'étaient les infirmes et les malades. On les visitait, on leur fournissait tout ce qui leur était nécessaire; on remplissait courageusement ce pieux devoir à l'égard de ceux qui étaient atteints de maladies contagieuses, et la vue du danger ne pouvait ralentir leur ardeur.

3^o Les veuves et les orphelins furent, dès l'origine, les plus chers objets de la sollicitude de l'Eglise. L'apôtre S. Jacques avait dit, dans sa première épître : « La piété pure et sans tache aux yeux de Dieu est celle-ci : visiter les orphelins et

les veuves dans leur affliction, *visitare pupillos et viduas in tribulatione eorum* (1) ». L'histoire de l'Église nous atteste que ce fut là l'objet constant des préoccupations des pasteurs, qui se considéraient comme les protecteurs naturels de ces infortunés.

4° La charité accueillait avec une affectueuse cordialité les étrangers et les exilés. On recevait les étrangers comme des hôtes bénis; on leur lavait les pieds et on leur accordait une hospitalité généreuse. Ceux qui étaient exilés pour la foi inspiraient une sorte de respect religieux et on se disputait l'honneur de les admettre à son foyer.

5° Le sort de ceux qui étaient tombés dans la servitude excitait un sentiment de vive compassion. On faisait des collectes pour réunir la somme nécessaire pour les racheter, et telle était l'ardeur de la charité de ces généreux fidèles envers les captifs, qu'on vit, au témoignage de S. Clément, des chrétiens se vendre eux-mêmes pour briser les fers de leurs frères.

6° Un autre genre de misère excitait au plus haut degré le dévouement des fidèles : c'était le sort de ceux qui avaient été condamnés aux mines ou aux durs travaux des carrières, d'où ils extraient ces grands blocs de marbre qu'on transportait à Rome, et que des fouilles récentes ont mis à jour en déblayant l'antique *emporium*, le long du Tibre. S. Denys de Corinthe, dans une lettre écrite, au II^e siècle, au pape Sotère, adresse

(1) S. Jacques, Ep. I, ch. xxvii.

les plus grands éloges, pour cette œuvre, aux fidèles de la ville Eternelle.

7^o Enfin, cette charité s'étendait jusqu'aux pauvres même qui étaient païens. De là ce reproche que l'empereur Julien, après son apostasie, adressait aux prêtres des idoles : « N'avez-vous pas honte, leur dit-il, de laisser aux chrétiens le soin de nourrir non-seulement leurs pauvres, mais encore les nôtres? »

Les antiques peintures des Catacombes rendent témoignage de cette expansion de la charité chrétienne. On y voit représentés des fidèles qui distribuent du pain et des fruits aux pauvres. C'est la charité dans son touchant ministère.

Il est bon de recueillir ici une indication du *Liber Pontificalis*, ce précieux document de l'Eglise primitive, dont la critique moderne n'a pu infirmer l'autorité. Cet important document fait mention du premier hospice chrétien fondé à Rome, l'an 79, par le troisième successeur de S. Pierre. Pendant une épidémie qui ravageait cette ville et dont Suétone a conservé le souvenir dans son histoire, S. Clet, ému de compassion à la vue des ravages du fléau, adjoignit un hospice à sa maison paternelle, sur le mont Esquilin, qu'il avait déjà transformée en église, et s'empressa d'y recueillir les nombreuses victimes de la peste.

Pendant les trois premiers siècles, l'Eglise soignait les pauvres à domicile par le moyen des diacres régionnaires, qui se partageaient les divers quartiers de Rome. Ainsi le diacre S. Laurent, sommé par le préfet de la cité de lui livrer les trésors dont il le croyait dépositaire, lui montra

une foule de vieillards décrépits, d'aveugles, d'infirmes, de lépreux qu'il avait ramassés dans les diverses régions de la ville, et lui fit cette noble réponse : Voilà nos trésors!

Ce ne fut qu'après l'ère des persécutions, sous Constantin, que l'Eglise commença à avoir des hôpitaux: ils furent appelés *Nosocomia*. Les évêques en furent le plus souvent les fondateurs. L'histoire mentionne les hospices que firent construire S. Basile à Césarée, et S. Jean-Chrysostome à Constantinople. L'administration en était confiée par l'évêque à des prêtres qui furent appelés *Nosocomi* ou *Præfecti valetudinariorum*. Ces Préfets avaient sous leur direction des infirmiers appelés *Parabolani*, c'est-à-dire exposés au danger de perdre la vie par les maladies contagieuses.

Telle fut l'organisation de la charité lorsque, par la conversion de Constantin, la paix fut rendue à l'Eglise.

Mais nous devons faire connaître une autre classe de malheureux que l'Eglise abrita sous sa protection maternelle : ce furent les enfants abandonnés. L'exposition des nouveau-nés fut l'opprobre du monde païen. S. Justin et Tertullien, les deux grands apologistes du christianisme, flétrirent ce crime avec une indignation éloquente. La société chrétienne lutta contre cette coutume barbare et s'empessa de recueillir ces innocentes victimes du paganisme. L'empereur Trajan, il est vrai, se préoccupa du sort de ces enfants, et nous voyons, par les *Tables alimentaires*, que ce prince pourvut à l'entretien d'un grand nombre d'enfants pauvres et abandonnés. Mais Trajan, en pre-

nant cette mesure, obéissait à un calcul politique et non à une inspiration charitable. Il se proposait de former des recrues qu'il devait plus tard enrôler dans ses légions, et il voulait fortifier ainsi son armée.

Mais, sous les empereurs chrétiens, la charité donna la main à la politique, et sous le règne de Valentinien-le-Jeune et de Théodose, on fonda, en faveur des enfants délaissés, ces asiles connus sous le nom d'*Orphanotrophia*, de *Brephotrophia*, où les orphelins étaient nourris et élevés.

Les conciles élevèrent leur voix en faveur de cet âge si digne d'intérêt, et les canons du dernier concile de Vaison, en 442, et du deuxième d'Arles, en 452, fixèrent les règles de conduite des chrétiens envers les enfants. Il y eut, à la porte des églises, un vase de marbre, *marmorea concha*, une crèche, doux souvenir de Bethléem, et plus tard une fenêtre ouverte à tous venants pour recevoir les enfants exposés. L'Eglise, la grande nourricière des pauvres, eut le privilège du dépôt de ces enfants que, dans la Rome païenne, on abandonnait le plus souvent au pied de la *columna lactaria*, quand on ne les jetait pas dans le Tibre.

Voilà les principaux caractères de la charité des premiers siècles du christianisme en faveur des pauvres et des enfants délaissés. Ces diverses institutions pénétrèrent avec la foi dans les Gaules; et partout où furent fondées des églises, la charité, compagne inséparable de l'Évangile, apparut avec ses œuvres touchantes. Dans toutes les cités où furent établies des communautés chrétiennes, les pauvres, ce legs si précieux du Sauveur, furent

soulagés, et les orphelins recueillis. Les évêques, surtout, devinrent les nourriciers des indigents : les malheureux formaient leur escorte ordinaire, et nous lisons dans la vie d'un de ces charitables pontifes des Gaules, que, lorsque un étranger demandait sa demeure, le peuple répondait : « C'est celle que vous verrez assiégée par les pauvres ». Un concile de Tours, en 570, chercha à faire pénétrer un commencement d'organisation dans les œuvres de charité. Afin de prévenir les tristes abus du vagabondage, il prescrivit que chaque ville de la province se chargerait de l'entretien de ses pauvres.

Au vi^e siècle, Childebert, à la prière de S. Secundus, évêque de Lyon, fonda dans cette ville un *Xenodochium* ou hospice pour recevoir les étrangers. L'Hôtel-Dieu de Paris paraît remonter au vii^e siècle, à l'épiscopat de S. Landry.

Charlemagne, dans ses Capitulaires, n'oublia pas les pauvres, et nous retrouvons, dans les ordonnances consacrées aux institutions de charité, toutes les bases de l'administration des établissements de charité moderne. On y voit le *Xenodochium*, c'est-à-dire l'hospice des étrangers, le *Nosocomium* ou hôpital des malades, le *Gerontocomium* ou hospice où sont soignés les vieillards; l'*Orphanotrophium* ou maison des orphelins, et le *Brephotrophium*, ou asile des petits enfants. Il y avait encore des hôpitaux royaux, *Xenodochia regalia*, qui étaient attenants au palais, et qui formaient comme le complément des demeures royales. C'était une bien noble inspiration que d'établir la maison des pauvres à côté du palais du souverain,

et de placer ainsi l'indigence sous le patronage de la royauté.

S. Louis, qui ne rougissait pas de servir lui-même, de ses mains royales, les pauvres, fut surtout un prince bienfaisant et aumônier. Ses *Établissements* ou ordonnances portent l'empreinte de sa grande charité. Ce fut lui qui prescrivit que les possesseurs des bénéfices et des fiefs seraient obligés de pourvoir à l'entretien des pauvres de leurs domaines. Par une disposition éminemment charitable, les indigents, ainsi que les enfants trouvés, eurent une part dans la découverte des trésors, dans les épaves, ainsi que dans les biens en déshérence.

Déjà commençaient à paraître ces divers ordres de religieux hospitaliers et de sœurs hospitalières qui se consacraient au soulagement de la souffrance, et qui préludaient aux admirables institutions de S. Vincent-de-Paul et de la charité moderne.

Dans cette esquisse sommaire, je n'ai fait qu'indiquer les principales institutions de la charité chrétienne depuis l'origine du christianisme jusqu'à l'époque de la fondation de l'Hôtel-Dieu à Nîmes, l'an 1313, par la libéralité d'un généreux habitant de notre cité, Raymond Ruffi.

Mais avant cette époque, quelles sont les œuvres de charité qui existaient à Nîmes ? Qu'a fait, dans le cours des siècles, notre cité pour ses pauvres, et quels asiles a-t-elle fondés pour ses orphelins ? Nous sommes réduits à des conjectures, et les témoignages nous font défaut pour constater jus-

qu'au XI^e siècle l'action exercée par la charité en faveur des classes indigentes.

Nous ne pouvons mettre en doute que la foi, en pénétrant dans notre cité, y introduisit les institutions de bienfaisance qu'elle faisait partout éclore. Ceux qu'on appelait, dans la langue de l'Eglise, les membres souffrants de Jésus-Christ, reçurent à Nîmes, sous l'influence de l'Évangile, les soins dévoués qui leur étaient prodigués au sein de toutes les communautés chrétiennes. Comme partout, les infirmes, les déshérités de la fortune, les enfants trouvés devinrent la partie privilégiée des disciples de la religion nouvelle. Le concile d'Arles, en 452, auquel un des évêques de Nîmes, Eugène, avait assisté, et qui s'occupa du sort des enfants abandonnés, dut avoir un écho dans notre cité et imprimer un nouvel élan à l'esprit de charité de nos pères.

Nous savons que, dans chaque monastère, auprès de chaque cathédrale, il y avait un hospice pour les étrangers et les pauvres. La cathédrale de Nîmes avait donc son Hôtel-Dieu, et le monastère de Saint-Baudile qui attirait, avant l'invasion sarrasine, un si grand nombre de pèlerins, avait aussi sa maison des pauvres et des étrangers. Néanmoins, nous devons l'avouer, jusqu'au XI^e siècle, ces pieuses institutions n'ont laissé aucune trace dans l'histoire. Ne soyons pas surpris de ce silence. La plus grande partie de nos annales a disparu, comme la plupart de nos monuments, au milieu des tempêtes qui ont bouleversé notre cité. Les invasions ennemies (et elles ont été si nombreuses!) ont porté la dévastation dans nos murs;

et de tout ce passé, qui pourrait nous offrir un si vif intérêt, il ne reste que quelques épaves échappées au naufrage et pieusement recueillies par la science. Les documents nous manquent donc pour apprécier et faire connaître les institutions charitables dont nos pères avaient doté cette ville. Mais les œuvres dont nous sommes les témoins nous font comprendre celles des siècles passés, et nous pouvons affirmer que la charité, qui a eu plus tard un si riche épanouissement parmi nous, avait déjà plongé ses fortes racines au cœur de la cité nimoise, dans ces temps reculés.

II.

Nous l'avons déjà dit, les institutions charitables jusqu'au XI^e siècle n'ont laissé aucune trace dans l'histoire de Nîmes. Nous sommes réduits à de simples conjectures pour cette époque, où cependant l'esprit chrétien animait tout de son souffle et où la charité était la compagne inséparable de la foi. Ce n'est qu'après le XI^e siècle que les établissements en faveur des pauvres commencent à apparaître dans les documents historiques qui ont échappé aux ravages du temps et qui sont parvenus jusqu'à nous.

Signalons d'abord une donation d'un certain Pierre Bernard, qui porte la date du 11 janvier 1080, par laquelle ce pieux bienfaiteur lègue à l'église de Notre-Dame et à son chapitre, pour la gloire de Dieu et de la Vierge Marie, pour le salut de son âme et de celles de ses parents, un jardin

ou *ortal*, avec tous les bâtiments qu'il renferme, qui s'étend depuis le jardin de l'évêque jusqu'à l'église de Saint-Jean-de-la-Courtine et au cloître récemment reconstruit, afin que les chanoines y bâtissent une maison d'aumône avec toutes les dépendances nécessaires au service des pauvres : *Mansionem eleemosinariam et alias officinas necessarias ad pauperes.*

Voilà le plus ancien établissement de charité que mentionnent les anciens documents. Il était situé près du cloître du chapitre de l'antique cathédrale, et la maison de Dieu abritait ainsi la maison des pauvres.

Le document qui fait connaître cette fondation charitable fait partie de l'important *Cartulaire du Chapitre de la Cathédrale de Nîmes*, que vient d'annoter d'une manière si intelligente et de publier M. E. Germer-Durand.

A dater de cette époque, nous avons deux sortes de témoignages qui nous permettent de suivre jusqu'à nos jours le développement de la charité à Nîmes. Ce sont d'abord les pièces qui constituent les archives de l'Hôtel-Dieu. C'est en second lieu la grande et précieuse histoire de la ville de Nîmes, par Ménard, qui fait revivre, avec les événements les plus importants, les principales institutions de notre cité. Notre docte confrère, M. Germer-Durand a fait le classement des archives de l'Hôtel-Dieu, et je dois à son obligeance la communication de cet inventaire. J'y ai puisé quelques indications intéressantes qui m'ont permis de remonter jusqu'à l'année 1200 pour suivre les traces de nos anciens établissements de charité. Je

vois, dans les documents de ces archives, qu'il existait à Nîmes, au commencement du XIII^e siècle, un *Hôpital-Neuf*, un *Hôpital de la Porte-Couverte*, une *Léproserie*, un *Hôpital des pauvres de Notre-Dame-de-Méjan*, et un *Hôpital de Saint-Antoine*. Il est encore souvent question de l'œuvre de la *Charité de Saint-Césaire*, dont les membres, appelés *caritadiers*, recueillaient des aumônes et recevaient des legs destinés au soulagement des pauvres. On voit, par l'énumération de ces divers établissements, que la charité, au XIII^e siècle, ne laissait pas sans secours les misères publiques. Sans doute, les établissements de cette époque étaient bien loin des vastes dimensions et de la belle organisation de nos hospices. Mais, comme on le voit par la liste de ces anciennes institutions, chaque genre de maladie avait son asile, et chaque misère recevait les soins qui lui convenaient. Nous devons aussi remarquer que, si ces hospices existaient déjà dès le commencement du XIII^e siècle, ils devaient nécessairement remonter à une époque antérieure. L'historien Ménard fait remarquer que la *Maison des malades de la Porte-Couverte* et la *Maison des pauvres de Notre-Dame-de-Méjan* avaient été créées avant le XIII^e siècle, et qu'on ignorait l'époque de leur fondation. Il nous est donc permis d'affirmer que quelques-uns de ces établissements avaient recueilli dans leur sein les pauvres des siècles passés, et qu'ils pouvaient être contemporains de cette époque mémorable de l'histoire de Nîmes qui vit le pape Urbain II ouvrir, en 1096, un concile dans la cathédrale de

notre cité, que venait de rebâtir et de doter la générosité de Raymond, comte de Saint-Gilles.

L'acte le plus ancien des archives de l'Hôtel-Dieu touche en quelque sorte au seuil du XIII^e siècle. Le 5 mai 1200, Guillaumette de Combes donne à l'*Hôpital-Neuf* de Nîmes, et à Saurine de Rodilhan, rectrice de l'hôpital, la moitié d'une aile de sa maison, contigüe à cet hôpital. Nous devons remarquer dans ce document cette expression : l'*Hôpital-Neuf*. Elle indique évidemment que cet établissement venait d'être reconstruit sur l'emplacement d'un hôpital plus ancien. Quelque temps après, le 4 juin 1217, Pierre Russa, allant outre mer pour exalter la foi du Christ, dit le vieux document, *ad exaltandam fidem Christi*, fait par testament divers legs à la *cathédrale de Nîmes*, à l'*église Saint-Jean-de-la-Courtine*, au *pont de Saint-Saturnin* et à l'*hôpital des pauvres de Nîmes*. Que signifie cette expression : *Ad exaltandam fidem Christi*? Indique-t-elle un missionnaire qui allait prêcher l'Évangile, ou bien un pèlerin qui allait visiter les Saints-Lieux, ou encore un chevalier qui allait combattre les infidèles? Comme, à cette époque, la Terre-Sainte était encore l'objet des ardentés préoccupations des chrétiens, peut-être Pierre Russa allait-il à Saint-Jean-d'Acre rejoindre les chevaliers du Temple, et continuer avec eux cette guerre sans trêve qu'ils faisaient aux Sarrasins. Le brave chevalier, avant d'aller donner sa vie pour la cause du Christ, partageait tous ses biens entre l'église de Nîmes et les pauvres et ne gardait que son épée. Dans un acte du 4 janvier 1223, nous lisons qu'Elie, recteur de l'hôpital de

la Porte-Couverte, échange avec Guillaume Blancard, de Saint-Gervasy, deux terres qui appartenaient à l'hospice. Ce nom de Porte-Couverte nous indique le lieu où se trouvait cet hôpital. Il occupait l'emplacement actuel de l'*Hôtel-Dieu*, près de la Porte-de-France. Dans les actes des x^e, xi^e et xii^e siècles, cette porte est désignée sous le nom de *porta Spana* ou *Hispana*. Ce nom lui vient évidemment de la direction de la voie Domitienne qui, de Nîmes, conduisait en Espagne. Dès le xiii^e siècle, une autre appellation lui est donnée : c'est la *Porte-Couverte*, et la rue qui y aboutit s'appelle la rue de la *Porte-Couverte*. De là le nom de l'hospice qui y est contigu, et ce nom d'*hôpital de la Porte-Couverte* persistera jusqu'au xvii^e siècle. Cette appellation de Porte-Couverte doit avoir pour origine l'étage ou attique orné de pilastres qui lui servait de couronnement (1).

Un acte du 11 août 1252 donne à l'hôpital de la *Porte-Couverte* le nom de *Léproserie*, de *Maladrerie*, sans doute parce que c'est là qu'étaient recueillis les malheureux atteints de cette maladie si commune au moyen âge.

Par acte testamentaire, daté du 6 mars 1263, Guillaume André, corroyeur, de Nîmes, lèguait à l'*Hôpital de Nîmes* et à la *Charité de Saint-Césaire*

(1) Nous devons encore mentionner, près de la *Porte-Couverte*, une *maison de Saint-Jacques* affectée à donner l'hospitalité aux pèlerins qui se rendaient à Saint-Jacques-de-Compostelle, ou qui revenaient de ce pèlerinage célèbre. Des actes de 1144 révèlent l'existence d'une chapelle près de la *Porte d'Espagne* pour le service des pèlerins. Cette hôtellerie des pèlerins se confondit plus tard avec l'*Hôtel-Dieu*, dont elle était distincte dans le principe.

deux vignes situées au chemin de Montpellier. Dans les documents de cette époque, celui qui est chargé de la direction de l'hospice porte tantôt le nom de recteur, tantôt celui de commandeur.

Un autre habitant de Nîmes, Audemar, par testament du 2 novembre 1270, lègue cinq sols tournois à l'œuvre de l'église de l'*Hôpital Saint-Antoine de Méjan* : *Operi ecclesie hospitalis Sancti-Antonii de Mejano relinquo quinque solidos Turonenses*. Cet hôpital, qu'il ne faut pas confondre avec celui de *Notre-Dame de Méjan*, était situé près de la *Porte Saint-Antoine*, non loin du lieu où s'élève aujourd'hui l'Hôpital-Général. Cette porte s'appelait auparavant la *Porte de Garrigues*, du nom d'une famille qui possédait ce terrain occupé par des jardins. L'hospice était servi par les Antonins, religieux de l'ordre de Saint-Antoine du Viennois, qui possédaient une maison à Montpellier, et qui avaient déjà fondé plusieurs maisons en France. Cet ordre avait pour fondateur un gentilhomme du Dauphiné, nommé Gaston, qui l'institua, en 1070, pour soigner les personnes atteintes d'une affection très-répendue à cette époque et connue sous le nom de *feu sacré, mal des Ardents*, ou *feu de Saint-Antoine*.

L'*Hôpital de Notre-Dame-de-Méjan*, appelé aussi *Hôpital de Notre-Dame-de-Rodilhan*, qui reçut de nombreuses donations dans le cours du XIII^e, du XIV^e et du XV^e siècles, était situé en face de l'Hôtel de Ville actuel, qui portait autrefois le nom de Trésorerie, dans ce massif de constructions anciennes qui est opposé à la mairie. On voit encore, dans la cour intérieure d'une de ces maisons, une

charmante galerie en pierre, admirablement ouvragée, qui règne tout autour, à la hauteur du premier étage, et qui doit remonter au commencement du xv^e siècle. Elle a appartenu à l'hospice de *Notre-Dame-de-Méjan*, et c'est un des rares et précieux vestiges que possède la ville de Nîmes de l'architecture de cette époque.

Le nom de *Méjan*, qui est commun aux deux hospices de *Saint-Antoine* et de *Notre-Dame*, est emprunté au quartier où ils étaient situés. C'est le quartier *Méjan*, une des quatre divisions qui partageaient la ville.

Il existait aussi à cette époque un *Hôpital des Chevaliers*, *hospitium Militum*, qui était distinct de celui des *Quatre-Chevaliers*. Il était situé, comme la plupart des autres hospices, près la *Porte-d'Espagne*, à côté du rempart romain, tandis que l'autre était auprès de la *Porte de la Madeleine*. D'où lui vient ce nom de *Chevaliers*? Était-ce un hospice destiné à recueillir les militaires de passage qui traversaient la ville, ou bien avait-il été fondé par quelque chevalier? La tradition ne nous fournit aucune indication sur l'origine de ce nom.

On doit remarquer que la plupart de ces hospices étaient situés près de la *Porte-d'Espagne* ou *Porte-Couverte*. On y voyait l'*Hôpital des pauvres*, l'*Hospice des Pèlerins-de-Saint-Jacques*, l'*Hôpital Saint-Lazare* ou *Léproserie*, et l'*Hôpital des Chevaliers*. Ce lieu était, en quelque sorte, le quartier général de la charité. La plupart de ces hospices n'étaient dans le principe que des hôtelleries destinées à recevoir les personnes qui voyageaient,

soit pour des motifs de piété comme les pèlerins, soit pour leurs affaires. A Nîmes comme à Montpellier, ces hôtelleries étaient établies dans les faubourgs, ou aux portes de la ville, pour être plus facilement à la portée des voyageurs et des pèlerins. Peu à peu ces hôtelleries, *diversoria*, furent exclusivement consacrées à la charité et ne s'ouvrirent qu'aux pauvres et aux malades.

Telle était, à la fin du XIII^e siècle, l'organisation de la charité à Nîmes. On le voit, il y avait des asiles pour toutes les misères, et des secours pour les diverses maladies de cette époque. Les pauvres étaient secourus ; les lépreux et les malades recevaient des soins compatissants. Les frères Antonins veillaient auprès de ceux qui souffraient des atteintes du feu sacré. Les pèlerins étaient recueillis dans l'*Hôpital-Saint-Jacques-de-la-Porte-Couverte*. Les orphelins eux-mêmes n'étaient pas délaissés, et ils trouvaient un asile dans quelques unes de ces demeures hospitalières. On voyait, à la porte des églises, des bassins destinés à recevoir les aumônes des fidèles pour les pauvres, les captifs et l'hôpital du Saint-Esprit. Enfin, les chrétiens qui mouraient, n'oubliaient pas, dans leurs dispositions testamentaires, les pauvres de Jésus-Christ.

Mais cependant, ces divers hospices, soit par une administration défectueuse, soit par la pénurie des ressources, ne pouvaient suffire à tous les besoins, et bien des pauvres restaient sans asile. Ce fut alors qu'un pieux habitant de Nîmes, dont le nom a droit à la reconnaissance de toutes les générations, Raymond Ruffi, n'écoutant que

les inspirations de sa charité, légua sa maison avec une dotation généreuse pour fonder un nouvel hôpital. Le 22 mai 1313, cet homme charitable, dit Ménard, voyant que les pauvres et les malades, par le dépérissement des biens et la modicité des revenus, ne trouvaient que des secours insuffisants dans les hôpitaux de Nîmes, déclara, par testament, qu'il établissait un hôpital dans lequel il y aurait douze lits, et qu'il donnait sa maison pour cette pieuse destination. « Je veux, dit-il dans son testament conservé par Ménard, pour le remède de mon âme, *pro remedio animæ meæ*, pour la rémission de mes péchés et de ceux de mon frère, Pierre Ruffi, qu'il soit fondé un hôpital ou Hôtel-Dieu, *hospitale seu Domus-Dei*, où soient recueillis les pauvres de Jésus-Christ qui mendient dans la ville de Nîmes, et qu'il soit établi dans la maison que je possède dans l'enceinte de la ville, près la Porte-Couverte, *prope Portam-Coopertam*, qui touche, d'un côté, à la voie publique, et, de l'autre, aux murs antiques de la cité. Je lègue, je laisse et j'assigne, pour le service des pauvres, un moulin situé sur le Vistre, et tous les immeubles que je possède entre le chemin de Montpellier et celui d'Arles ». Il déclare ensuite qu'il laisse la pleine administration de cet hôpital à ses exécuteurs testamentaires et à son héritier, et, après eux, à leurs héritiers, avec la liberté de le gouverner par eux-mêmes ou de le faire gouverner par d'autres personnes préposées de leur part, et d'en percevoir les revenus pour les employer à l'entretien des malades, à la charge d'en rendre compte tous les ans. Il nomme en-

suite deux femmes qu'il attache au service des malades. Telle est l'origine de l'Hôtel-Dieu. Il subira, dans la suite des siècles, diverses transformations, mais le nom de Raymond Ruffi demeurera attaché à sa fondation, et la mémoire de ce généreux bienfaiteur des pauvres restera chère à la cité.

Les dons se multiplient, pendant le xiv^e siècle, dans les établissements de charité. Ceux qui sont le plus souvent mentionnés dans les actes sont l'hospice de Saint-Jacques, celui de Notre-Dame-de-Méjan et la Charité de Saint-Césaire. Ainsi, le 17 décembre 1331, Arnaud Armand, bastier, de Nîmes, lègue, par testament, vingt sols tournois pour l'entretien d'un lit dans l'hôpital Saint-Jacques. Dans la même année, Bélissende Revel, de Manduel, reconnaît aux recteurs de la confrérie des *pèlerins de Saint-Jacques* la moitié d'un jardin qu'elle possède à Manduel. Le 28 février 1352, Jacques Garcin, laboureur, de Nîmes, reconnaît au recteur de l'*Hôpital Saint-Jacques* une vigne située dans la dîmerie de Saint-Césaire. Un autre laboureur donne au même hospice, tous les ans, un cartal d'huile payable à la Saint-Hilaire. J'aime à citer les noms de ces bons cultivateurs qui, dans leurs dispositions dernières, savaient faire la part des pauvres.

L'hôpital de *Notre-Dame-de-Méjan* est l'objet de donations semblables. Le 12 octobre 1337, Féderin d'Operici, marchand génois et bourgeois de Nîmes, donne à cet hospice une vigne située à Rodilhan. C'est encore une vigne que donne au même hospice, le 17 juillet 1352, Guillaume Bonafous,

drapier de Nîmes. Le 27 novembre 1362, Pierre Gonofred, de Bouillargues reconnaît au recteur de Notre-Dame-de-Méjan un jardin situé à Bouillargues. Dans un acte du 2 avril 1376, nous voyons que les consuls de la ville étaient patrons de l'hôpital de Notre-Dame-de-Méjan, et qu'en cette qualité ils nommèrent Pierre Blésin recteur dudit hôpital, et dressèrent, en sa présence, l'inventaire des meubles de cet établissement.

Aux hôpitaux qui existaient déjà au XIII^e siècle, nous devons ajouter celui du *Saint-Esprit*, l'*Hôpital des Quatre-Chevaliers* et celui de *Saint-Jean-de-Jérusalem*. L'*Hôpital du Saint-Esprit* empruntait son nom aux religieux hospitaliers que Gui, fils de Guillaume, comte de Montpellier, avait fondés dans cette ville, vers la fin du XIII^e siècle, pour le soin des pauvres, des infirmes et des enfants trouvés. Le fondateur de cet institut fut le S. Vincent-de-Paul du XIII^e siècle. Il prit lui-même l'habit d'hospitalier, se consacra avec un généreux dévouement au soulagement des malades, et alla à Rome soumettre ce nouvel ordre au Souverain Pontife Innocent III. Ce pape l'approuva et voulut posséder dans la ville éternelle une maison semblable à celle de Montpellier. Nîmes suivit cet exemple et voulut avoir dans ses murs, en même temps que la ville de Beaucaire, une colonie d'hospitaliers du Saint-Esprit. C'étaient de nouveaux et puissants auxiliaires qui arrivaient dans notre ville pour s'associer aux œuvres de charité.

Où était situé l'hospice du Saint-Esprit ? Ce devait être près de la porte qui, dans un acte de 1336, est désignée sous le nom de porte du Saint-

Esprit. Elle se trouvait dans l'espace compris entre la *Maison-Carrée* et la *Bouquerie*. C'est dans ce quartier que devait s'élever l'hôpital des frères du Saint-Esprit. Il n'en reste plus aujourd'hui de vestiges.

On voit, par ces divers noms, que la charité gardait en quelque sorte presque toutes les portes de la ville, et que, semblable à une sentinelle vigilante, elle épiait toutes les misères qui passaient et les appelait à elle pour les soulager.

L'*Hôpital des Quatre-Chevaliers*, *Quatuor Militum*, porte, dans le compositif de 1380, le nom de *Hospitale Beatæ-Mariæ, infra portale Magdalænæ*.

Au coin de la rue de la Madeleine et de la rue de l'Etoile, une maison du xv^e siècle indique l'emplacement de cet hospice. Cet hôpital joue un grand rôle au xv^e siècle, dans l'histoire de la charité à Nîmes.

L'*Hôpital de Saint-Jean-de-Jérusalem* avait hérité, en 1318, de tous les biens immeubles que les Templiers possédaient à Nîmes. La maison des hospitaliers de Saint-Jean, destinée à donner l'hospitalité aux membres de l'ordre, était hors de la ville, non loin de la *porte de la Couronne*, et leur église était située au-dessous de l'Esplanade, auprès du jardin des Capucins.

Un acte du 14 septembre 1418 nous fait connaître les obligations des recteurs chargés de l'administration des hospices. Le recteur — c'était un prêtre que l'évêque de Nîmes, Gilles de Lascours, venait de placer à la tête de l'hôpital de Notre-Dame-de-Méjan — s'engagea, par serment prêté sur le livre des Evangiles, entre les mains de

l'évêque, à régir avec vigilance et soin les biens de l'hôpital, à faire une dispensation exacte de ses revenus au profit et à l'usage des pauvres, à ne jamais rien aliéner, à s'employer au contraire de tout son pouvoir à y faire rentrer les biens qui pouvaient en avoir été distraits, à donner tous les secours soit spirituels, soit corporels aux pauvres confiés à ses soins, conformément aux intentions du donateur et des bienfaiteurs de cet hôpital; à en entretenir, à en améliorer même les bâtiments, les domaines et le moulin : *ipsum hospitale ac ejus domos, grangiam, molendinum et possessiones meliorabis et reparabis*; à faire, en y entrant, un inventaire exact des titres et des meubles de la maison, pour les remettre à l'évêque ou à ses officiers; à lui rendre compte de son administration dès qu'on le lui demanderait de sa part; à prier Dieu pour l'âme de ceux qui avaient fondé la maison, ainsi que de ceux qui, par leurs dons et libéralités, en avaient augmenté les biens; à se conformer enfin à tout ce qui était prescrit par le décret donné par le pape Clément V au concile de Vienne, en 1311, sur les obligations de ceux qui étaient préposés, en qualité de recteurs, au gouvernement des hospices.

Le 15 février 1487, les consuls dressèrent, pour l'Hôpital ou *Léproserie de Saint-Jacques*, un règlement qui atteste leur grande sollicitude pour cet établissement. Il devait y avoir un prévôt ou major de l'hospice, chargé de veiller à l'observation des statuts de la maison. Il était nommé chaque année par les consuls, et choisi parmi les malades de l'établissement. Les habitants de Nîmes atteints

de la lèpre devaient être reçus dans l'hôpital sans aucune difficulté, en payant quinze livres tournois, s'ils avaient quelques ressources, et en apportant un lit garni de matelas, de traversins, couvertures, six draps de lits, six écuelles et deux plats d'étain. Mais, si les malades étaient pauvres, on les recevait sans meubles et sans rien exiger. Quant aux étrangers, ils étaient reçus, du consentement des consuls, en payant vingt-cinq livres tournois et en apportant les mêmes meubles que ceux de la ville.

Nous lisons, dans l'historien Ménard, qu'un habitant de Villeneuve-lez-Avignon, qui était atteint de la lèpre, et qui désirait être recueilli dans l'hospice Saint-Lazare de Nîmes, parce qu'il n'avait point de maison dans cette ville, se présenta aux consuls devant la porte de l'hôpital. Là, se trouvait aussi le vignier royal de la ville, qui était alors Guillaume d'Estaing, et le procureur, noble Alain Guilliot, qui était recteur de l'hospice. Après leur avoir exposé le triste état dans lequel il se trouvait, il les supplia de l'admettre dans cette maison, où il n'y avait alors aucun lépreux, et il leur déclara que, pour n'être point à charge, il avait fait apporter son lit et quelques ustensiles qui pouvaient valoir vingt ou vingt-cinq florins d'or, et qu'il voulait que ces meubles y restassent après sa mort. On lui accorda sa demande, et il eut la liberté de demeurer toute sa vie dans l'hôpital de Saint-Lazare.

En entrant dans l'hospice, chaque malade faisait serment d'en observer les statuts, d'en procurer l'avantage et de faire connaître aux consuls ce

qui pourrait lui être préjudiciable. Ceux qui excitaient des querelles devaient être privés, pour la première fois, de leur portion de la quête de la maison; pour la seconde fois, ils devaient payer dix sols tournois; vingt sols, pour la troisième; et à la quatrième récidive, ils étaient exclus. Ceux qui blasphémaient et juraient étaient condamnés à payer deux sols six deniers au luminaire de l'église de Saint-Lazare. Les malades devaient obéir ponctuellement aux ordres du prévôt et aller, sans opposer aucune résistance, faire la quête pour la maison là où ils étaient envoyés. Ce règlement fut lu en présence de tous les malades, qui s'engagèrent à l'observer.

Vers la fin du x^ve siècle, la peste éclata à Nîmes, et y causa de grands ravages. Le peuple consterné n'oublia pas le saint Martyr qu'il avait coutume d'invoquer, lorsqu'un fléau venait le visiter. Il y eut une procession solennelle à l'église de Saint-Baudile, dans la Val-Sainte. On alla prendre les reliques du Saint conservées dans le sanctuaire; on les promena, au chant des cantiques sacrés, à travers les rues de la ville décimée par la contagion, et on les reporta au monastère. En même temps, les consuls cherchèrent à concentrer le fléau sur un seul point, afin d'empêcher qu'il se propageât dans toute la ville. Comme plusieurs hospices étaient renfermés dans l'enceinte des murs, les maladies épidémiques ne pouvaient manquer de se répandre parmi les habitants avec une rapidité qui déconcertait toutes les précautions. Pour obvier à un si funeste inconvénient, la ville résolut d'acheter l'*Hôpital des Chevaliers*, qui était

situé hors de la ville, et d'y réunir, avec les pauvres, tous ceux qui étaient atteints de la peste. Guillaume du Pont, qui était alors possesseur de cet hôpital, le céda à la ville, avec ses cours, ses jardins et toutes ses dépendances, au prix de 75 livres tournois, avec la charge d'entretenir douze lits. L'acte fut passé dans la chapelle de Saint-Augustin, qui était dans la cathédrale. En même temps, dit Ménard, deux des consuls se présentèrent devant l'évêque, Jacques de Caulers, et devant le sénéchal, Antoine de Châteauneuf. Jean Garnié, médecin pensionné de la ville, attesta que la vente que l'on voulait faire de tous les hôpitaux renfermés dans les murs de Nîmes, pour en employer le prix à l'achat de celui des Chevaliers, était avantageuse : 1^o parce que cet hospice se trouvait sur un terrain d'une étendue considérable, et qu'on pouvait facilement l'agrandir et établir des quartiers séparés pour les pestiférés; 2^o que, par la réunion de tous les pauvres dans une seule et même maison, il serait très-facile de les secourir promptement et de leur fournir, avec des médecins, les autres personnes nécessaires pour le service; 3^o que les maladies épidémiques se communiqueraient avec moins de rapidité parmi les habitants, lorsque les pestiférés seraient placés hors de la ville. Il ajouta que ce serait un avantage pour la ville de réserver l'hôpital de *Sainte-Croix* pour les écoles publiques, puisqu'elle n'avait point de maison destinée à cet usage, ce qui l'obligeait à en louer une.

Cette mesure fut adoptée. C'était en 1483. L'hôpital de *Notre-Dame-de-Méjan* fut vendu. Celui de

Saint-Marc, qui se trouvait sur l'emplacement du lycée, fut spécialement réservé aux femmes en couches. Celui de *Sainte-Croix* fut transformé en école. Un acte, qui porte la date de 1456, nous met sur la voie du quartier de la ville où était situé cet hôpital. Nous voyons que Jacques Alexandre, Jean Salelles et Jean Amalric, dit le Provençal, prieurs et recteurs de la confrérie de l'hôpital *Sainte-Croix*, vendent à Jeanne Cabanon une maison dudit hôpital, située à la rue du *Château-Royal*, qui confronte l'Hôpital. Or, cette rue du *Château-Royal* tirait évidemment son nom du château du Roi, aujourd'hui *Porte-d'Auguste*, où elle devait conduire. Ce serait donc dans le voisinage de cette antique porte que devait se trouver l'*Hôpital Sainte-Croix*. Ceux de *Saint-Jacques*, de *Saint-Antoine* et de la *Madeleine* furent fermés, et leurs lits transportés à celui des *Chevaliers*. On le voit, peu à peu la charité concentrait ses efforts et centralisait ses ressources, afin de venir plus efficacement en aide aux misères publiques. Au lieu de ces petits hospices, qui ne pouvaient recevoir que quelques infirmes, nous verrons s'élever un vaste établissement, ouvert à la lumière et à l'air, et réunissant les conditions hygiéniques que ne pouvaient avoir des hospices emprisonnés dans les rues étroites de la cité. Cette réunion des divers hôpitaux en un seul, plus commode et plus spacieux, prépara les voies à l'*Hôtel-Dieu* et à l'*Hôpital-Général*.

III.

A côté de ces divers hospices, il existait encore à Nîmes d'autres institutions qui avaient aussi pour objet de venir en aide aux pauvres. Nous devons en faire connaître deux qui sont souvent mentionnées dans les documents du XIII^e et du XIV^e siècles : ce sont la *Charité de Saint-Césaire* et la *Charité de Nîmes*. L'une et l'autre étaient sorties d'une pensée généreuse et tendaient au même but, l'assistance des indigents par une distribution d'aumônes.

La Charité de Saint-Césaire existait déjà dans la première moitié du XIII^e siècle. Le Cartulaire du chapitre de la cathédrale de Nîmes nous révèle l'existence de l'église de ce village au X^e siècle. Or, un document des archives de l'Hôtel-Dieu, qui porte la date du 1^{er} mars 1241, nous fait connaître un accord entre Pierre de Codols, recteur de cette église, et les deux frères Pierre et Pons Franculfe, au sujet de trois sétiers de blé légués à la Charité de Saint-Césaire par Pierre Franculfe, leur père. Quelques années après, en 1263, la Charité de Saint-Césaire entra en part, avec l'hôpital de Nîmes, du legs de deux vignes fait par Guillaume André. En 1301, Guillaume d'Estampe, dit Guillaume de la Vigile, concède, par donation entre vifs, à Pons de Romeguières et à Pierre Coponelle, caritadiers de Saint-Césaire, un sétier de froment. Qu'on nous permette de consigner ici ces legs, quelque modiques qu'ils soient, de la

charité chrétienne. Quand il s'agit des pauvres, les plus petites choses ont leur prix, et il convient de recueillir les plus faibles aumônes, comme on recueille avec soin tous les restes, et en quelque sorte les miettes d'un festin.

Ce ne sont pas seulement les riches qui font des legs à la *Charité de Saint-Césaire*, les familles de la condition la plus humble ne se montrent pas moins généreuses. Par acte du 14 mai 1318, Guillaume Gonin, berger, de Nimes, et Andrée, sa femme, reconnaissent aux caritadiers de Saint-Césaire un clos de vigne, dans la dièmerie de Saint-Césaire, en Mégaurie. Quelques années auparavant, en 1294, un habitant de Saint-Césaire, Pierre Gaucelin, reconnaissait à la Charité de Saint-Césaire une terre située au Vesin, sous la cense d'une quarte de froment payable à la Saint-Michel. Un habitant de Nimes, Etienne de Lanat, lègue encore, en 1354, à la Charité de Saint-Césaire, une vigne au terroir de Nimes. On le voit par ces divers legs, quelques mesures de blé, des vignes, voilà les dons en nature que reçoit la Charité de Saint-Césaire. Le blé et le vin que produiront les vignes serviront aux distributions que les caritadiers feront aux pauvres, le jour de la Pentecôte.

La Charité de Nimes est moins ancienne que celle de Saint-Césaire. Le premier acte qui, dans les archives de l'Hôtel-Dieu, nous révèle son existence, est le testament de Jeanne Cabrieyres, de Nimes, qui lègue, en 1347, à la Charité de cette ville, qui se fait, le jour de l'Ascension, par les consuls, un sétier de mescle (mélange de seigle et de froment) à prendre annuellement sur une olivette

située en Mégaurie. C'est le jour même de l'Ascension, ainsi que l'indique le document précité, qu'avait lieu cette distribution, qui porte aussi le nom d'aumône de l'Ascension, et la fête du triomphe du Sauveur devenait ainsi la fête des pauvres. C'était une pensée touchante qui avait porté nos pères à associer à nos solennités chrétiennes une œuvre de charité. Les indigents n'étaient pas oubliés dans ces jours de fête, et l'aumône qui leur était donnée, au nom de la Religion, apportait, avec le bien-être, un peu de joie à leur âme, et les excitait à bénir Celui qui prend soin de l'indigent et de l'orphelin. A Nîmes, cette aumône était distribuée avec une certaine pompe à la porte de la Cathédrale. Les pains étaient d'abord solennellement bénits au pied de l'autel, et on les portait ensuite en triomphe à l'entrée de l'église. Cette distribution comprenait un grand nombre de personnes, et tous ceux qui étaient dans le besoin pouvaient en revendiquer leur part. C'étaient les consuls eux-mêmes qui la faisaient de leurs propres mains, en présence du peuple assemblé, et ils regardaient comme un honneur et un privilège insigne d'accomplir ainsi publiquement ce ministère de charité et de servir Dieu lui-même dans la personne des pauvres : *Christo in pauperibus*. Le pain qu'on distribuait portait le nom de *pain de la Charité*, et la fête de l'Ascension était aussi appelée le *jour de la Charité*. Une coutume semblable existait à Montpellier et à Béziers. On y ajoutait quelquefois des amusements et des réjouissances populaires qui attiraient un grand concours et qui

se sont perpétués jusqu'à nos jours sous le nom roman de *las Caritats*.

La *Charité de Saint-Césaire* fut supprimée la première en 1546. Les administrateurs de cette œuvre, ayant négligé de rendre compte des revenus qui leur étaient confiés, furent cités à la requête des consuls. Un conseil fut réuni extraordinairement le 3 octobre 1546, et le lieutenant du roi, d'Albénas, qui le présidait, fit déposer les clés de la maison de Charité avec tous ses titres, et ordonna, provisoirement, que les revenus de cette œuvre, qui étaient consacrés, tous les ans, à faire une aumône publique, le jour de la Pentecôte, seraient employés à l'entretien des pauvres de l'Hôpital, avec injonction aux consuls de veiller à l'exécution de cette ordonnance.

La suppression de la Charité de Nîmes suivit de près celle de Saint-Césaire, et ses revenus reçurent la même destination. Ce fut l'Hôpital des Chevaliers qui hérita des biens qui appartenaient à cette institution. Mais les titres et les concessions royales qui autorisaient cette union s'étant égarés pendant les troubles religieux qui agitèrent la ville de Nîmes, le roi Louis XIII, par lettres datées de Paris, le 28 février 1614, confirma et ratifia en faveur de l'Hôpital tous les anciens droits, et incorpora de nouveau à cet établissement tous les biens qui provenaient des deux Charités. Ainsi, ces deux anciennes institutions, après avoir accompli, pendant plusieurs siècles, leur mission bienfaisante, en répandant l'aumône dans le sein des pauvres, sont venues, comme autant d'affluents de ce grand courant de

charité qui traverse les siècles, augmenter les ressources de nos hospices, et concourir, sous une autre forme, au soulagement des misères publiques.

Pendant les troubles religieux qui agitèrent, au xv^e siècle, la ville de Nîmes, les hospices n'eurent pas moins à souffrir que les églises et les couvents, et l'hospice de Saint-Jacques, situé au faubourg Saint-Antoine, fut saccagé et abattu. Les pauvres, chassés de leur demeure, avaient été recueillis dans une maison peu commode et délabrée. Cette situation précaire émut de compassion quelques âmes généreuses qui portèrent leurs doléances au conseil de la ville. Nous avons encore, dans les archives de l'Hôtel-de-Ville, la délibération du conseil auquel avaient été appelés, avec les consuls, les habitants les plus notables de la cité, catholiques et protestants. Le sieur Pierre de Bompard, avocat du Roi en la sénéchaussée de Beaucaire et de Nîmes, exposa que plusieurs habitants se plaignaient que la maison qui servait d'asile aux pauvres était en danger de s'écrouler, et qu'il était à craindre qu'elle n'ensevelît ces malheureux sous ses ruines; que, d'ailleurs, cette maison était insuffisante, et que beaucoup de pauvres, ne pouvant y être admis, restaient dans le plus triste abandon; qu'il était dès lors urgent de relever l'ancien hôpital.

Charles Dupin, bourgeois, prit ensuite la parole et s'engagea, moyennant la somme de quarante écus ordonnée par le diocèse, et de cinq cents écus provenant de legs, à faire reconstruire l'hôpital au même emplacement qu'il occupait

autrefois et sur ses anciens fondements. François Barrière, seigneur de Nages, appuya cette motion, et, sur sa proposition, Charles Dupin fut désigné pour recevoir l'argent qui devait être consacré à cette reconstruction. Le conseil conclut à l'unanimité que : « Suivant la requête de l'avocat du Roi, et de Moynier, pasteur de l'Eglise réformée et ancien d'icelle, il sera dressé une maison pour les pauvres de l'hôpital, au faubourg Saint-Antoine, au lieu où souloit être ledit hôpital, avant d'être abattu aux premiers troubles, sur les anciens fondements et de la longueur et hauteur qui sera avisée par Antoine Chalas, docteur et avocat, et Charles Dupin, bourgeois, et jusques à six vingt cannes. Et cet ouvrage sera baillé à prix fait par messieurs les consuls, à la chandelle éteinte et à la meilleure commodité que faire se pourra ».

Le conseil se réunit encore le 4 mars 1592, à la maison consulaire, par-devant MM. François Calvière, juge et lieutenant criminel en la sénéchaussée de Beaucaire et de Nîmes ; Claude Favier, lieutenant particulier ; André d'Agulhonet, docteur et avocat ; Jean Lebon et Pierre Sabaric, premier et second consuls. Il décida que l'adjudication des travaux serait enlevée au sieur Fontanieu, qui fut reconnu comme incapable pour une telle entreprise, et qu'elle serait accordée à Pierre Mathieu, maître maçon, comme plus suffisant, capable et responsable.

La reconstruction de l'hôpital acquit une si grande importance aux yeux des habitants, que deux inscriptions, l'une en latin, l'autre en fran-

çais furent placées sur la façade de l'édifice pour perpétuer le souvenir de cet événement.

Nous empruntons à notre docte confrère, M. Germer-Durand, la traduction de la première : « Asile de bienfaisance. Que Dieu lui donne la durée. Sous le règne de Henri IV, le vertueux et invincible roi de France, les consuls de Nîmes, André d'Agulhonet, Louis-Jean Lebon, Claude Poujol, Pierre Sabaric, ont, en vertu d'une délibération du conseil communal, relevé cette maison des pauvres, que les injures de la guerre avaient renversée. 1592 » (1).

La seconde inscription, commémorative du même fait, était ainsi conçue : « M. P. de Bompar, avocat du Roy. Sires C. Dupin et Ant. Duvieux, bourgeois, ont fait rebastir ceste maison par la collecte et contribution volontaire des habitants de cette ville. 1592 ».

La première inscription portait les noms des quatre premiers consuls de Nîmes qui avaient été comme les promoteurs de la reconstruction de l'hôpital. On lisait, dans la dernière, les noms de

(1) On peut consulter, au sujet de cette inscription, l'intéressant travail de M. Germer-Durand, qui a pour titre : *Découvertes archéologiques faites à Nîmes en 1869*, 2^e semestre, p. 45.

Voici le texte latin de l'inscription qu'il a relevée :

BENEFICÆ PIETATIS SACRVM
QVOD. DEVS. SOSPITET. SVPERSTITETQVE. HENRICO. IIII. REGE. GALLIARVM
OPT. ET. INVICTISS. REGNANTE. HAS. PAVPERVM. AEDES
BELLORVM. OFFENSIONE. DISTVRBATA. COSS. NEM. AND. AGULONETVS
LVD. IOAN. BONNVS. CL. POIOLIVS. PET. SAVARICVS. COMMVNI VOTO
INSTAVRARVNT. CIO. IOXCII

l'avocat du Roi en la sénéchaussée de Beaucaire et Nîmes, et de deux bourgeois, Charles Dupin et Antoine Duvieux, qui avaient apporté un concours actif à cette entreprise. Ils avaient bien droit à ce souvenir, et leurs noms, gravés sur la pierre, devaient être signalés à la reconnaissance des pauvres dont ils venaient de relever la demeure.

L'hôpital, ainsi reconstruit avec les ressources de la ville et du diocèse, fut également ouvert, sans distinction de culte, aux catholiques et aux protestants. Plus tard, dans le cours du XVIII^e siècle, les réformés y ajoutèrent à leurs frais quelques nouvelles constructions; ce qui semble indiquer qu'ils occupaient dans l'hôpital un quartier séparé et que leurs salles étaient distinctes de celles des catholiques. Ils vivaient cependant sous le même toit et recevaient les mêmes soins. C'était une époque d'apaisement. Les jésuites avaient été admis à partager avec les protestants les chaires du collège, et à donner, de concert avec eux, l'instruction à la jeunesse de Nîmes.

Cet état de pacification dura jusqu'en 1654. Il s'éleva alors, entre les catholiques et les religionnaires, une vive contestation au sujet de la possession de l'hospice. Chaque parti la disputait à l'autre et voulait se l'attribuer. Les anciennes luttes avaient reparu et divisaient les esprits. Le différend fut porté devant le roi; or, par lettres patentes du 16 mars 1654, datées de Péronne, « Sa Majesté, vidant le différend qui est entre les habitants catholiques et ceux qui font profession de la Religion prétendue Reformée de

ladite ville de Nimes, sur le fait de l'hospital de la dite ville, entre autres choses ordonne que l'hospital qui sert présentement pour tous les pauvres appartiendra aux seuls catholiques; et que, pour le logement des pauvres faisant profession de la dite religion prétendue Refformée, sera édifié un autre hospital separé; et que, pour cet effect, attendu que ladite ville est le chef du diocèze et qu'estant fréquentée par les habitants des autres villes et lieux qui en dépendent, l'hospital du dit Nimes est la retraite des pauvres dudit diocèze, il sera resparty, impozé et levé, sur tous les habitants d'iceluy diocèze, tant catholiques que de la dite religion prétendue Refformée, la somme de onze mille livres, quy sera mize ez mains du second consul dudit Nimes, et employée, sçavoir : huit mille livres à l'édification et construction dudit hospital affecté à ceux de la religion prétendue Refformée, et les trois mille livres restantes pour leur indempnité des réparations et nouveaux battiments par eux faicts de leurs deniers à la portion dudit ancien hospital augmenté par ceux de la dite religion ».

Cette ordonnance de Louis XIV, qui affectait aux seuls catholiques l'ancien hôpital, et qui autorisait les protestants à en construire un pour leurs malades avec le produit des contributions imposées à tous les chefs de famille, sans distinction de culte, fut exécutée sans opposition. Jacques Richard et Jacques Lichière achetèrent, en qualité de syndics de leurs coreligionnaires, le 22 octobre 1655, une maison et un jardin situés

au faubourg Saint-Antoine, vis-à-vis l'ancien hôpital, là même où s'élève aujourd'hui la maison de la Providence occupée par la communauté des Frères des Ecoles chrétiennes. On se mit avec ardeur à l'œuvre et bientôt le nouvel hospice s'éleva en face de l'Hôtel-Dieu et ouvrit ses portes aux malades protestants. Une inscription lapidaire, placée au-dessus de la porte principale, porte le nom des deux consuls à qui était due l'initiative de cette entreprise, tandis que l'inscription latine de 1592, qui rappelait les noms des consuls qui avaient provoqué la reconstruction de l'ancien hôpital, fut complètement effacée.

Les protestants possédaient encore la *Léproserie*, établie depuis un temps immémorial à Nîmes. Comme la maladie de la lèpre avait presque complètement disparu, les religieux s'étaient emparés de l'établissement destiné à recevoir ceux qui en étaient atteints, et le consistoire disposait de tous les revenus qui en dépendaient. Il avait placé à sa tête un homme, originaire d'Anduze, qui gouvernait cette maison en qualité de *majoral*. Il y avait une chapelle destinée, selon l'intention des fondateurs, au service religieux de l'établissement : elle était située hors de l'enclos, au milieu d'un carrefour qui partageait les grands chemins de Montpellier et de la métairie de la Bastide, et elle tombait en ruines. Il y avait auprès de la Léproserie un jardin, des terres labourables, des champs d'oliviers et des vignes. L'établissement possédait encore un domaine considérable dans la paroisse de Caissargues. On avait fait des aliénations considérables

qui avaient diminué les ressources de cette maison. Or, l'évêque Cohon, qui poursuivait avec ardeur le redressement de tous les torts que les catholiques avaient eu à subir pendant les premières guerres de religion, obtint que la Léproserie fût rendue à ses anciens possesseurs. Le majoral qui l'administrait se retira à la Léproserie d'Anduze, d'où il était venu; le service religieux fut rétabli dans l'intérieur de la maison, et comme il n'y avait plus depuis longtemps de lépreux dans Nîmes, et que cette maladie paraissait à jamais éteinte, à la demande de l'évêque, l'établissement, avec les biens et les revenus, fut uni, en 1640, au couvent des Ursulines, qui venait d'être fondé à Nîmes pour l'éducation des filles catholiques.

Toutes les anciennes fondations charitables disparaissaient ainsi peu à peu, et bientôt il ne resta plus que l'Hôtel-Dieu pour les malades catholiques, et, en face, l'hospice qui venait d'être fondé pour les protestants.

•

IV.

L'Hôtel-Dieu, si généreusement fondé au commencement du xiv^e siècle par Raymond Ruffi, avait traversé bien des vicissitudes dans le cours des siècles. Doté par la piété de nos pères, puis renversé pendant les troubles du xv^e siècle, relevé ensuite par le concours des protestants et des catholiques, vieux témoin de l'histoire de la cité, il allait bientôt subir une nouvelle et heureuse transformation.

Le soin des pauvres et des malades avait été jusqu'alors confié à des personnes qui souvent, dans ce ministère de la charité, obéissaient plutôt à une pensée d'intérêt que de dévouement. Les membres du bureau de l'hospice, justement préoccupés de ce que ce service présentait de défectueux et d'insuffisant, résolurent de faire appel au dévouement d'une communauté religieuse.

Une congrégation de sœurs hospitalières suivant la règle de S. Augustin avait été fondée, en 1636, par un saint homme, Jérôme Le Royer, sieur de la Dauversière, à l'Hôtel-Dieu de la Flèche. Aux trois vœux ordinaires de la profession religieuse, elle en ajoutait un quatrième, celui de consacrer ses soins aux pauvres. Elle fut approuvée, le 8 janvier 1666, par un bref du Pape Alexandre VII.

Un tel institut, qui était déjà établi à la Flèche et à Baugé, dans le diocèse d'Angers; à Laval, dans le diocèse du Mans; à Moulins, dans le diocèse d'Autun, et qui venait d'envoyer une colonie de ses sœurs à Montréal, dans le Canada, répondait admirablement aux vœux de la commission de l'hospice de Nîmes.

Des négociations furent entamées avec les sœurs hospitalières de Saint-Joseph, afin de les déterminer à prendre possession de l'hospice de Nîmes. Mgr Cohon, qui avait pris à cœur cette œuvre si importante pour les pauvres et les malades de sa ville épiscopale, se signala par le zèle et l'activité de ses démarches. Il fut puissamment secondé par la princesse de Conti, dont le concours généreux ne faisait défaut à aucune bonne

œuvre. Nous reproduisons ici les lettres de l'évêque et de la princesse relatives à cette affaire, comme un précieux monument de leur charité.

M^{sr} Cohon écrivait, le 21 octobre 1662, à la princesse :

« Pour ménager la patience de votre Altesse Sérénissime, et ne pas lui être importun, j'ai rendu compte à M. l'abbé de La Vergne des diligences que j'ai faites pour l'établissement des religieuses hospitalières en notre hôpital. Ce saint projet, madame, pour lequel Votre Altesse nous appuie de son zèle et nous honore de ses soins, a été embrassé universellement de tous les catholiques avec beaucoup de feu. Mais tout ce feu ne sera que fumée, si nous n'avons un logement convenable à ces filles, et c'est ce qui nous manque. Je travaille présentement à leur acquérir une maison qui les satisfaira.

» Il n'y a rien, madame, dans l'instruction et la mémoire de ces bonnes religieuses qui ne soit raisonnable, et toutes choses se feront ainsi qu'elles le désirent, ne se pouvant rien ajouter à la piété de leur institut, non plus qu'à celle de leur conduite et de leurs règlements. Votre Altesse Sérénissime me fera, s'il lui plaît, la grâce de les assurer que je prends sur moi la certitude de l'établissement, mais que j'ai besoin d'un peu de temps pour le mettre en état de pouvoir être exécuté ».

La princesse à son tour écrivait aux sœurs en ces termes :

« J'ai reçu la lettre que vous m'avez écrite, avec le mémoire concernant votre établissement dans

l'hôpital de Nîmes, et j'ai envoyé l'un et l'autre à l'évêque de cette ville, qui m'a fait la réponse ci-jointe, par laquelle vous verrez comme il travaille à vous acquérir une maison propre à votre usage. J'espère qu'il en viendra à bout dans fort peu de temps. Ainsi je vous prie de disposer à partir bientôt celles de vos sœurs que vous voudrez y envoyer, vous assurant, en mon particulier, que je ferai tout ce qui dépendra de mes soins pour leur faire avoir la satisfaction qu'elles peuvent désirer ».

Le 24 février 1663, M^r Cohon écrivait à la Rév. mère de Clairanay, déjà désignée pour être à la tête de cette fondation :

« Vous savez, ma très - chère mère, l'extrême désir que j'ai depuis longtemps de vous établir en cette ville, où je suis assuré que vous aurez des conditions avantageuses de mérite et de gloire, en purgeant notre hôpital de ses désordres. Nous sommes en état de vous y recevoir, quand vous serez disposées à venir, et pour cela je vous supplie de nous faire savoir la matière et la forme de vos petits ameublements, afin qu'on les tienne prêts, et que rien ne vous manque. Nous aurons un corps de logis qui vous sera commode, et dans lequel vous trouverez offices et cellules, autant qu'il vous en faut pour attendre un couvent régulier, dont nous ferons le plan et les projets à plein loisir, quand vous serez auprès de nous. Mandez-nous, s'il vous plaît, par quelles voies et de quelle manière se doit faire votre voyage. Vous aurez les carrosses de Paris à Lyon qui feront votre première traite, et je vous enverrai, si vous le

trouvez bon, un de mes officiers qui payera partout, tant pour votre voiture que pour votre dépense jusqu'en cette ville, où je vous souhaite impatiemment, bien résolu de vous y accueillir et assister, en sorte que vous aurez sujet d'être satisfaites de mon estime et de ma protection. J'attendrai donc de vos nouvelles, et je ne doute pas que vous n'ayez de pressantes semonces de son Altesse Sérénissime madame la princesse de Conti, de partir au plus tôt ».

La princesse de Conti ne tarda pas en effet d'écrire les lettres les plus pressantes pour hâter le départ des sœurs. Voici celle qu'elle écrivait, le 2 mars 1663, à la supérieure de Moulins.

« Vous aurez pu apprendre, ma chère mère, par la lettre de Monseigneur de Nimes, les soins qu'il a pris pour votre établissement dans l'hôpital de sa ville, et comme il y attend avec impatience vos bonnes sœurs pour leur remettre la conduite de cette maison. Je me persuade que vous lui donnerez cette satisfaction le plus tôt qu'il se pourra, et que vous vous déterminerez incessamment à faire partir celles de vos religieuses que vous avez destinées à cet établissement. Il importe assurément, pour la gloire de Dieu, que cette bonne œuvre s'achève, et je prendrai beaucoup de part à tout ce que vous ferez pour la mettre en cet état, vous assurant que je rechercherai avec soin les occasions de procurer à vos bonnes sœurs toute la satisfaction qu'elles peuvent attendre ».

Nous reproduisons encore une réponse de M^{gr} Cohon à la mère de Clairauday; elle porte la

date du 6 mars 1663, et nous y trouvons un exposé des ressources que possédait l'Hôtel-Dieu :

« Je répondrai très-sommairement, ma très-chère fille, à tous les points de votre lettre, et je commencerai la mienne par les remerciements que je vous dois pour la considération que vous faites de ma personne, et pour la préférence que vous me promettez sur tous les établissements qui concourent avec le nôtre... Notre hôpital n'est ni pauvre ni riche; il a des revenus en fonds et de belles rentes de blé qu'on lui a léguées. Tous les ans, on lève sur la confrérie 3,500 francs pour les nécessités de cette maison, outre 2,000 francs que l'on impose à même fin. Tout cela, joint ensemble avec le casuel et les charités extraordinaires, le fera largement subsister, quand la dispensation en sera fidèle et sans désordre.

» Le nombre des malades est toujours médiocre; mais celui des enfants trouvés est toujours assez grand pour nous reprocher le dérèglement et la licence de nos mœurs.

» Ne doutez pas que la ville ne vous fournisse de quoi former une raisonnable communauté, et que Dieu, bénissant votre sage conduite, ne vous y donne des accroissements spirituels et temporels qui vous satisfairont.

» Vous aurez à vivre comme moi parmi des ennemis, Nîmes étant une Genève; mais, pour les serviteurs et les servantes de Dieu, ces lieux de peines et de contradictions sont des lieux de triomphe. Venez donc y combattre et y mériter la couronne que l'on prépare à votre zèle et à votre vertu.

» Envoyez-moi, ajoutait le prélat, le projet de contrat que vous avez à passer avec nous ; et, après en avoir examiné et arrêté les conditions, vous en aurez incontinent la conclusion ».

M^r Cohon recevait bientôt après le projet du contrat, et le soumettait, le 8 avril de la même année, aux administrateurs.

En voici les principales clauses :

1^o Les religieuses hospitalières de Saint-Joseph seront reçues et établies dans la ville de Nîmes pour y gouverner l'Hôtel-Dieu des pauvres malades, et pour y vivre à perpétuité selon les règles, constitutions et réglemens de leur congrégation. A cet effet, elles prendront possession de l'établissement, et apporteront leurs pensions nécessaires pour leur nourriture et leur entretien ;

2^o Messieurs de la ville seront tenus de leur bailler une chapelle avec un chœur à côté, une double sacristie, un logement de la grandeur et de la décence nécessaires pour l'habitation des religieuses, les salles, dortoirs et offices des pauvres ; et chaque appartement sera accompagné de cours, jardins et issues nécessaires, le tout clos de murs, et tellement séparé l'un de l'autre que les religieuses aient leur enclos pleinement libre ;

3^o Les dites hospitalières ne seront point chargées du bien des pauvres ; mais l'administration en sera laissée à Messieurs les consuls, recteurs et administrateurs ordinaires dudit hôpital : ceux-ci seront obligés de fournir par avance, entre les mains de la supérieure et dépositaire, les sommes d'argent et provisions nécessaires pour la nourriture et gouvernement des pauvres et des enfants,

pour l'entretien de l'apothicaire, du médecin et du chirurgien ; desquelles sommes elles leur rendront compte chaque mois ou chaque trimestre, leur fourniront des quittances pour leur servir à la reddition des comptes qu'ils feront à Messieurs du bureau de l'hôpital de la ville ;

4^o Les dits sieurs consuls et administrateurs seront tenus de fournir les meubles ou sommes nécessaires pour garnir les salles et offices des pauvres ; de réparer leur bâtiment, et de contribuer, de concert avec les sœurs, à l'entretien de la sacristie ;

5^o Les sieurs consuls et administrateurs fourniront ce qui sera nécessaire pour l'entretien d'un prêtre qui administrera à elles et aux pauvres les sacrements, dira tous les jours la messe à huit heures, et fera toutes les cérémonies selon les coutumes, quand il en sera requis par la supérieure ; lequel, quoiqu'il soit entretenu aux frais de l'Hôtel-Dieu, sera choisi par la communauté et approuvé de M^{gr} l'évêque. Toutefois, les dites religieuses le changeront, quand elles le jugeront nécessaire pour le bien des pauvres et de la communauté, avec la permission de l'évêque ;

6^o Les consuls et administrateurs fourniront pareillement ce qui sera nécessaire pour l'entretien de trois valets et trois servantes, ou plus, s'il est nécessaire, d'âge raisonnable, pour rendre aux pauvres les services qui ne conviennent point à la profession des religieuses ;

7^o Ne pourront être reçus à l'Hôtel-Dieu aucuns pauvres et enfants atteints de maladies contagieuses, incurables et insensés. A cette fin, visite

en sera faite par le médecin et chirurgien de l'établissement. Tous autres malades, pauvres et pèlerins, seront reçus avec leur certificat signé par les consuls;

8^o Seront les dites sœurs hospitalières mises en réelle et actuelle possession de l'Hôtel-Dieu, pour y servir Dieu et les pauvres, tant celles qui commenceront le dit établissement, que celles que Dieu appellera parmi elles, ou qu'elles feront venir des autres maisons de leur congrégation, si elles le jugent nécessaire ;

9^o Pour ce qui regarde la communauté des dites sœurs hospitalières, elles se nourriront et entretiendront des dots que les filles apporteront, sans qu'elles aient rien de commun avec le bien des pauvres. Elles ne seront obligées de rendre compte de leurs revenus à personne quelconque qu'à M^{gr} l'évêque de Nîmes; et, de plus, entretiendront les bâtiments qui leur auront été donnés pour leur habitation. Leur sera permis d'en faire bâtir de nouveaux, quand bon leur semblera, à leurs dépens, et d'accepter les bienfaits et fondations de ceux que Dieu inspirera de faire du bien à leur communauté.

Parmi les notables de Nîmes qui faisaient partie de ce conseil, nous remarquons, à côté de M^{gr} Cohon, maistre Charles de Calvières, juge-criminel au sénéchal de Nîmes; La Croix de Digoine, conseiller et procureur du roi; de Cabrières, premier consul; Courbessac, consul; Martinon, lieutenant; et Borelly, ouvrier. Toutes les conditions se trouvaient ainsi représentées dans le conseil auquel était soumise cette importante affaire.

L'évêque répondit aux sœurs, au nom du conseil, qu'elles seraient accueillies avec joie; qu'à leur arrivée il serait passé un contrat conforme à leurs demandes, et qu'elles seraient établies commodément dans un corps de logis appartenant à l'hôpital, et séparé du logement des pauvres. A cet appel, les sœurs hospitalières n'hésitèrent pas à se mettre en route pour aller, sous la garde de Dieu, prendre possession de ce nouvel hospicé.

La petite colonie était composée de cinq personnes : Anne Aubert de Clairanay, déjà élue supérieure; Jeanne Le Royer de la Dauversière, fille du généreux gentilhomme de ce nom qui fut le père de l'institut, et qui, de concert avec M. Olivier, contribua, au prix de tant de sacrifices, à la fondation de Montréal, dans le Canada; Marguerite Renard, Lésinne Bérault des Essars et Renée Le Roy. Ces sœurs avaient été fournies par la maison de la Flèche, berceau de la congrégation, par la maison de Laval et par celle de Moulins. Une autre sœur de Moulins, Thérèse d'Obeille, avait obtenu la faveur d'aller partager les travaux du nouvel établissement.

Écoutons le récit que fit la mère de Clairanay de son voyage et de l'accueil qu'elle reçut à Nîmes.

« Pour obéir à nos Seigneurs, et pour seconder le pieux dessein qu'ont les habitants de Nîmes de travailler au soulagement des pauvres, suivant la profession de notre institut, qui nous oblige à ne pas épargner notre propre vie quand il s'agit du gouvernement, service et soulagement des membres de Jésus-Christ, nous nous sommes

mises en chemin, le 8 mai 1663, pour la ville de Nîmes, où nous sommes arrivées le 18 du même mois, et avons été reçues, par M^{gr} l'évêque et MM. les consuls, avec une bonté et un témoignage dignes de leur piété. Ensuite nous avons été conduites par eux dans leur hôpital, lequel nous avons trouvé dans la dernière confusion et dans un désordre universel, faute d'un gouvernement domestique et assidu, sans aucun logement commode, sans meubles et sans les autres choses nécessaires pour établir l'ordre qui doit être par nous observé, selon la pratique des maisons de notre congrégation ».

Comme le logement destiné aux sœurs n'était pas encore prêt, M^{gr} Cohon s'empressa de leur donner l'hospitalité dans son propre palais, s'estimant heureux d'abriter pour quelques jours sous son toit celles qui venaient se faire les servantes des pauvres. Ce fut le 26 mai 1663 que ce prélat les installa à l'Hôtel-Dieu, et qu'il confirma et approuva l'élection de la sœur de Clairanay en qualité de supérieure.

La communauté naissante voulut profiter du séjour de M. l'abbé Dufeu, supérieur général de la congrégation, qui les avait accompagnées à Nîmes, pour se préparer à la cérémonie des vœux solennels. Ce fut le 27 juillet 1663 que ces six religieuses firent leur profession entre les mains du P. Armand Girard, jésuite, recteur du collège royal de Nîmes, assisté de l'abbé Dufeu et de plusieurs autres ecclésiastiques. Après cette consécration religieuse, la maison de Nîmes, dit une ancienne notice, ressemblait à un petit paradis, où des

anges terrestres, occupés tantôt à chanter les louanges de Dieu, tantôt à voler au secours des malades, donnaient le plus touchant spectacle.

M^{gr} Cohon ne cessait de leur donner des marques de sa sollicitude paternelle et de pourvoir à leurs besoins. Nous lisons, à la première page du registre où les vénérables fondatrices écrivaient leurs recettes : « M^{gr} l'évêque de Nîmes a donné en meubles à notre communauté 7 lits garnis, 7 petites tables, 2 grands plats d'étain, 2 aiguières et 2 salières ».

Nous mentionnons ces dons modestes comme un témoignage de l'esprit de sage prévoyance du généreux évêque. Il ne se bornait pas à ces simples offrandes. Il fournit aux sœurs le blé nécessaire pour leur nourriture jusqu'à l'époque où elles purent recueillir leur provision dans l'enclos qu'elles achetèrent en 1667, et les notices des anciennes hospitalières nous le montrent comme la providence de l'Hôtel-Dieu.

La sœur de Clairanay, qui était à la tête de la communauté, ne remplit les fonctions de supérieure que pendant huit ans. Elle quitta la maison de Nîmes, en 1671, pour aller fonder la maison d'Avignon, et ensuite celle de l'Isle, qui peuvent être considérées comme deux filles de l'établissement de Nîmes.

Mais, pendant ce court espace de temps, elle façonna cette communauté naissante au service des pauvres, l'initia aux saintes industries de la charité, et la marqua de cette forte empreinte de foi et de sacrifice que deux siècles n'ont pas effacée. Elle s'attacha surtout à leur donner l'exemple des

plus admirables vertus. Les commencements de son administration furent pénibles et difficiles, et elle eut à traverser bien des épreuves; mais elle opposa une patience inaltérable aux mépris et aux injures dont elle fut l'objet. Elle savait que les œuvres de Dieu, pour être parfaites, doivent passer par la contradiction, et elle ne fut point étonnée en face des obstacles qui lui furent suscités. Elle vit deux de ses compagnes se retirer, et il ne lui resta que trois sœurs, dont une toujours malade. Elle ne se laissa pas néanmoins abattre, et elle se multiplia en quelque sorte pour soutenir ce qu'elle avait commencé.

Tant de douceur et de fermeté désarmèrent ses ennemis. Ceux qui avaient soulevé contre elle l'opposition la plus vive subirent l'irrésistible ascendant de sa vertu et reconnurent leurs torts. Les membres de l'administration, qui avaient voulu garder les clés de l'établissement, finirent par les lui remettre et promirent de la seconder de tout leur appui. Jusqu'alors les portes de l'hôpital étaient restées ouvertes; elle les fit fermer, et une religieuse fut préposée à leur garde. Dépourvue d'un nombre suffisant de sœurs pour tous les besoins du service, elle se soumit pendant quelques mois à faire de ses propres mains les lits de la salle des hommes, acceptant pour cet office le concours d'une jeune protestante qui lui venait en aide tous les matins.

Après ces diverses épreuves, la Providence lui envoya un secours inespéré. M^{lle} de Girard, fille du contrôleur des guerres de Languedoc, obéissant à l'appel de la grâce, vint frapper à la porte de l'Hôtel-Dieu et sollicita l'honneur de servir les

pauvres. C'était une âme généreuse qui sut se former au dévouement, à l'école de la Réc. mère de Clairanay et qui devint supérieure de l'Hôtel-Dieu.

Sous l'administration de la sœur Anne de Clairanay, la maison de Nîmes devint florissante. On jeta les fondements du logement des religieuses, le mur de clôture fut construit, et la digne supérieure assura par contrat à l'établissement la somme de douze mille francs.

D'un autre côté, le généreux évêque de Nîmes n'oubliait pas l'hospice dans ses largesses. Il y avait deux cents enfants à nourrir, et le charitable prélat pourvoyait à leur subsistance, en envoyant des charrettes chargées de blé et de vin. Quelquefois les pauvres eux-mêmes, en qui parfois la misère étouffe le sentiment de la reconnaissance, murmuraient et s'ameutaient contre les sœurs, en disant que c'étaient des étrangères qui venaient manger leur bien et les dépouiller. Mais leurs murmures cessèrent bien vite, lorsque les sœurs leur distribuèrent les chemises et les vêtements qu'elles avaient confectionnés pour eux, et devant ce bienfait leurs plaintes se changèrent en témoignages de gratitude.

La digne mère de Clairanay, infatigable dans sa charité, était à la tête de toutes les œuvres; c'était elle qui visitait les malades, qui les veillait, qui préparait les remèdes, qui prenait le soin le plus tendre des sœurs et des domestiques, qui remplissait en quelque sorte la maison de son zèle, de son activité et de sa tendresse. Aussi jouissait-elle de la considération et de l'estime de toute la

ville. Tous ceux qui l'approchaient, les protestants eux-mêmes comme les catholiques, subissaient le charme de sa vertu et rendaient hommage aux qualités qui la distinguaient. La princesse de Conti, épouse du prince qui gouvernait le Languedoc et qui a laissé une mémoire chère aux habitants de Nîmes, se plaisait, lorsqu'elle venait dans notre ville, à s'entretenir avec la révérende mère de Clairanay et lui témoignait une grande affection. L'évêque n'avait pas moins d'estime pour elle, et les administrateurs ne cessaient pas d'admirer son dévouement.

Qu'il me soit permis de citer un fait qui montre combien la mère de Clairanay, si charitable pour les autres, était sévère pour elle-même :

Après avoir présidé au service des pauvres, elle était dans l'usage de se rendre à la cuisine des sœurs pour examiner si tout se faisait selon la règle. Ayant remarqué que la sœur dépensière, chargée de distribuer les portions, faisait la sienne trop petite par esprit de mortification, elle la reprit en la soumettant à une mesure qui dut coûter beaucoup à son obéissance.

La supérieure permettait aux religieuses, pendant les trois jours qui précèdent le carême, de se livrer à quelques pratiques de pénitence pour expier les désordres auxquels le monde se livre. Or, la sœur dépensière étant venue demander à la révérende mère l'autorisation nécessaire à ce sujet, celle-ci lui dit avec une douce autorité : « Pendant ces trois jours, vous prendrez la portion que vous aurez préparée pour moi et vous me donnerez la vôtre, sans l'augmenter et sans en parler à personne,

quelques reproches que l'on vous adresse à ce sujet ». La pauvre sœur obéit sans se plaindre ; mais elle avoua ensuite qu'elle aurait mieux aimé le cilice et la discipline jusqu'au sang plutôt que de subir en silence les reproches de ses compagnes, qui, ignorant l'ordre de la supérieure, ne lui ménageaient pas les observations et les plaintes.

Je me suis arrêté avec amour sur cette noble figure, qui illumine en quelque sorte du doux reflet de sa charité les commencements des sœurs hospitalières de l'Hôtel-Dieu. Elle appartenait à cette race de femmes fortes et généreuses qui ont laissé une empreinte si lumineuse au xvii^e siècle, et qu'on retrouve à la tête de toutes les œuvres chrétiennes. A elle aussi nous pouvons appliquer ces paroles du livre des Proverbes : « Elle s'est » levée pendant la nuit..... elle a ouvert sa main à » l'indigent..... Elle a étendu ses bras vers le pauvre. » Elle a ouvert sa bouche à la sagesse, et la loi de » clémence était sur ses lèvres..... Elle n'a point » mangé son pain dans l'oisiveté... ».

Ce ne fut que deux ans après l'arrivée des sœurs hospitalières, le 8 octobre 1665, que les clauses du contrat qui avaient été déjà arrêtées, furent ratifiées et approuvées par les membres du bureau assemblés au palais épiscopal, en présence de son Altesse Sérénissime le prince de Conti, prince du sang, gouverneur et lieutenant-général du roi dans la province de Languedoc, de M^{gr} Anthime-Denis Cohon, évêque de Nîmes, conseiller du roi en ses conseils, et de maître François de Rochemaure, président et juge-mage de la sénéchaussée de Nîmes.

Mentionnons cet article du contrat qui fait connaître l'aspect que présentait l'Hôtel-Dieu à cette époque. On donne aux sœurs trois chambres construites au-dessus du chœur où se font les offices. « Et parce que ledit logement n'est pas suffisant pour leur habitation, et qu'elles occupent encore un quartier de l'hospice destiné aux enfants isolés, il a été baillé auxdites dames religieuses, dans le fonds et enclos dudit hôpital, le terrain qui prend en droite ligne depuis l'angle ou muraille du côté du couchant de la chambre appelée des enfants, jusqu'au chemin de Montpellier, passant ladite ligne contre le bord du puits qui reste encore dans la terre réservée par ledit hôpital; confrontant tout ledit terrain : du levant, le sieur conseiller Guiran; du couchant, ladite parran ou puits qui reste audit hôpital; du vent droit, le vieux bâtiment dudit hôpital, le chœur des dames religieuses nouvellement construit, les sacristies et le jardin de demoiselle de Rouverié; du midi, le chemin de la porte de la Couronne à Montpellier; dans lequel contènement se trouve comprise une langue de terre contenant environ une émine et demie, que le bureau se charge d'acquérir pour y bâtir, se fermer et clore. Ont signé le présent acte : Maître Jacques de Mance, chevalier, conseiller du roi, trésorier général de France en la généralité de Montpellier; noble Claude de Rouverié, seigneur de Cabrières; maître Jean-Pierre Sachet, praticien; Pons Ferrand, notaire royal ». Nous y voyons aussi les noms suivants : Arnaud de Bourbon; Anthime-Denis, évêque de Nîmes; Maridat, grand archidiacre; Lédénon, premier

consul ; Fabre , consul ; Pouzol , assesseur ; de Dieusse-Peyremale ; Borelly ; Rochemore , lieutenant-général ; Jossaud ; O. Fabrique , plus ancien conseiller ; La Croix de Digoine ; de Massip ; Le Blanc.

Ces noms honorables , dont quelques uns subsistent encore entourés de l'estime publique , ne doivent pas être oubliés dans la reconnaissance de la cité et ont le droit de prendre place à côté de ceux des bienfaiteurs de l'hospice.

La reconstruction de l'Hôtel-Dieu , faite à diverses époques , porte différentes dates. La chapelle actuelle avait été bâtie en 1659 , par les soins de M^{gr} Cohon , quatre ans avant l'arrivée des sœurs. Une inscription commémorative , gravée sur la façade , dans l'encadrement qui surmonte la porte , indiquait l'époque de cette construction. Elle était ainsi conçue : « C'est ici la maison de Dieu , fondée sur le ferme. Du règne de Louis XIII , l'an 1659. Par les soins de noble sieur de Trémoulet , seigneur de Robiac , et de Barthélemi Mitier , maître chirurgien juré , premier et troisième consuls , et de sieur Guirauden , ouvrier ». Cette inscription était surmontée des armes de France , avec les armes de Nîmes à droite et celles de M^{gr} Cohon à gauche. Elle fut odieusement martelée et effacée par le vandalisme de 1793 , qui n'épargnait pas même la maison des pauvres.

L'ancien Hôtel-Dieu , relevé en 1592 , ne pouvant suffire au nombre des malades , les administrateurs firent construire deux nouvelles salles. M^{gr} Cohon voulut en faire la bénédiction solennelle , et la cérémonie fut fixée au dimanche

10 août 1664. On se réunit à l'église cathédrale, et, après les vêpres, la procession, présidée par l'évêque entouré du clergé et suivi par les officiers du présidial et les consuls catholiques, se dirigea vers l'hospice. Lorsqu'elle fut arrivée à l'église, l'évêque prit la parole et adressa à l'assemblée une allocution relative à la circonstance. Il se rendit ensuite aux salles récemment construites, et les bénit selon les rites de l'Eglise. La cérémonie étant achevée, la procession reprit le chemin de la cathédrale, où la bénédiction fut donnée par l'évêque.

La date de la construction de ces salles est marquée sur une pierre encastrée dans le mur, qu'on voit dans l'intérieur de l'établissement, et qui a échappé au marteau destructeur de 1793. On y lit l'inscription suivante :

CEST HOSTEL DIEV A ESTÉ REBASTI ET MIS EN
MEILLEVR ESTAT PAR LA PIÉTÉ DE S. A. S. MON-
SEIGNEVR LE PRINCE DE CONTI PRINCE DV SANG
GOVERNEVR ET LIEVTENANT GÉNÉRAL POVR LE
ROY EN LA PROVINCE DV LANGUEDOC PAR LA
CHARITÉ DE MONSEIGNEVR ANTHIME DENIS COHON
CONSEILLER DV ROY EN TOVS SES CONSEILS EVESQVE
DE NIMES

ET PAR LES SOINS DE NOBLE CLAVDE ROVERIÉ
CONSVL ET RECTEVR EN L'ANNÉE 1663

ET DE MESSIEVRS JEAN SIMON POVZOLZ ADVOCAT
ET CLAVDE BORRELLY MARCHAND AVSSI PREMIER
ET TROISIÈME CONSVLS ET RECTEVRS DE CEST
HOSTEL DIEV EN L'ANNÉE 1664.

Le nom du prince de Conti figure en tête de cette inscription, non-seulement comme gouverneur de Languedoc, mais surtout à titre de bienfaiteur. Ce prince pieux, justement surnommé le père des pauvres, avait largement contribué de ses libéralités à la construction des deux salles.

Aussi lorsque, deux ans après, en 1666, le corps de ce prince, qui venait de mourir à Montpellier, fut transporté de cette ville à la chartréuse de Ville-neuve-lez-Avignon, où il devait être enseveli, selon ses instructions, la ville de Nîmes, se souvenant de ses bienfaits, lui rendit à son passage les plus grands honneurs. Les chefs de famille des quatre quartiers de la ville, moitié catholiques et moitié protestants, allèrent en armes, tambours couverts d'un crêpe, au devant du convoi. Le corps fut conduit à la cathédrale, où un grand catafalque avait été préparé pour le recevoir. Un service religieux fut célébré par l'évêque, et lorsque le convoi reprit sa marche, on l'accompagna jusqu'aux portes de la ville.

Ce prince, qui avait contribué par ses largesses à la reconstruction de l'Hôtel-Dieu, et dont le nom se trouve sur cette pierre, avait bien droit d'être aussi inscrit, après Raymond Ruffi, sur la plaque de marbre où sont gravés en lettres d'or les noms des bienfaiteurs de l'établissement.

Le nom de M^{gr} Cohon a droit aussi à une place d'honneur sur ce marbre commémoratif, qui est comme le registre de la charité. Cet illustre évêque qui, comme un autre Néhémie, s'attacha à relever les ruines faites pendant les guerres de religion, et

qui fut l'infatigable restaurateur du culte catholique dans le diocèse, fut aussi le père des pauvres ; il versa dans leur sein d'abondantes aumônes ; il fut comme la providence de l'Hôtel-Dieu, et c'est avec raison qu'il est représenté, dans un de ses portraits, avec une bourse pleine d'or, qu'il vide d'une main libérale pour soulager les misères publiques.

L'établissement des sœurs hospitalières de Saint-Joseph à l'Hôtel-Dieu, déjà reconnu par l'évêque et par les administrateurs de l'hospice, fut approuvé par Louis XIV, au mois de décembre de l'année 1667, à la charge de prier pour la personne du roi, pour le repos et la tranquillité de la France, et de faire, tous les ans, le jour de la Saint-Louis, un service religieux à cette fin, dans la chapelle de l'hospice.

Quelques mois auparavant, le 22 février de la même année, l'hôpital fondé par les protestants, et qui ne comptait que 8 ans d'existence, fut uni à celui des catholiques par arrêt des Grands-Jours qui se tenaient cette année à Nîmes. Deux commissaires de la chambre, assistés des consuls, furent chargés de présider à l'exécution de cet arrêt. Les meubles furent transportés à l'Hôtel-Dieu, et les clés furent remises aux catholiques. Les pauvres et les malades des religionnaires furent recueillis dans les mêmes salles que les catholiques, et reçurent les soins des sœurs hospitalières. Le gouvernement semblait déjà préluder, par de telles mesures, à la révocation de l'édit de Nantes.

Ce fut en 1669 que les religieuses hospitalières de Saint-Joseph commencèrent à construire leur

couvent dans l'enclos qui leur avait été réservé, et ce fut la R. mère de Clairanay qui en jeta les premiers fondements, ainsi que nous l'avons déjà dit. La première pierre fut solennellement posée le dimanche 29 septembre de la même année. M^{sr} Cohon présida la cérémonie, à laquelle assistèrent les consuls en chaperon et plusieurs conseillers catholiques, qui avaient été invités par le curé de l'hospice.

Mais tandis que les sœurs de Saint-Joseph élevaient, à côté de l'Hôtel-Dieu, l'habitation claustrale qui devait les abriter, un nouvel établissement vint compléter les institutions de charité de la ville de Nîmes ; ce fut l'hôpital général.

V.

Dans tous les siècles, la mendicité a été l'objet des préoccupations de l'Eglise et de l'Etat. Les premiers empereurs chrétiens portaient des lois contre les mendiants. Les conciles, depuis celui de Tours en 670, ordonnèrent que chaque localité nourrit ses pauvres. Les Souverains Pontifes, surtout depuis le grand organisateur Sixte V, ont travaillé à l'extinction de la mendicité ; et nos rois, avec l'approbation du clergé, multiplièrent les remèdes pour guérir cette plaie à la fois religieuse et sociale. Mais, en France, les mendiants s'étaient multipliés de manière à éluder les efforts combinés de l'Eglise et de l'Etat. On ne put, par mesure de police, que leur ouvrir des asiles où ils étaient parqués et surveillés. Bientôt même ils

échappèrent à toute surveillance. Organisés en corporations, ils formaient un état dans l'Etat. Ils avaient à Paris leurs quartiers généraux, appelés *Cours des Miracles*, parce que là il se faisait chaque jour, par un changement à vue de costume et de rôle, une ignoble parodie de cette parole de l'Evangile : « Les aveugles voient, les sourds entendent, les boiteux marchent ».

Voici le tableau que trace Fléchier, dans l'Oraison funèbre de la duchesse d'Aiguillon, de ces légions de pauvres qui exploitaient la charité publique : « Troupes errantes de mendiants, sans religion et sans discipline, demandant avec plus d'obstination que d'humilité, volant souvent ce qu'ils ne pouvaient obtenir, attirant les yeux du public par des infirmités contrefaites, et venant jusqu'au pied des autels troubler la dévotion des fidèles par le récit indiscret et importun de leurs besoins ou de leurs souffrances ». Et Bossuet parle, dans son langage énergique, « d'un peuple d'infidèles parmi les fidèles ; baptisés sans avoir leur baptême ; toujours aux églises sans sacrements ; hommes morts devant la mort même, chassés, bannis, errants, vagabonds, réduits à l'état de bêtes ».

Divers arrêts du Parlement, en 1602, en 1612, en 1626, ne firent que constater la perpétuité du mal. Richelieu lui-même, vainqueur de ses ennemis, fut moins puissant contre la mendicité que contre l'aristocratie du royaume, contre le roi des gueux que contre Marillac et Montmorency.

Tel était l'état des choses, lorsqu'on pensa à confier à Vincent-de-Paul ce que n'avaient pu

exécuter les plus puissants ministres, les parlements et les rois. Ce qu'il venait d'essayer, en faveur de la vieillesse, dans l'hospice qui portait le *nom de Jésus*, il s'agissait de l'étendre à tous les pauvres de la capitale, et ensuite du royaume.

Le roi Louis XIV porta, en 1656, un édit pour la création d'un hôpital général destiné à recueillir les mendiants de la capitale. « Voulons et ordonnons, porte l'édit, que les pauvres mendiants valides et invalides, de l'un et l'autre sexe, soient enfermés dans un hôpital pour être employés aux ouvrages, manufactures et autres travaux, selon leur pouvoir ».

La mendicité fut interdite. « Faisons très-expressement, continue l'édit, inhibitions et défenses à toute personne de tout sexe et de tout âge et lieu, de quelque qualité, naissance, et de quelque état qu'ils puissent être, valides ou invalides, malades ou convalescents, curables ou incurables, de mendier dans la ville et faubourgs de Paris, ni dans les églises, ni aux portes d'icelles, aux portes des maisons, ni dans les rues, ni ailleurs, publiquement ni en secret, de jour ou de nuit, à peine du fouet contre les contrevenants... ».

Le roi se déclarait, dans cet édit, protecteur et conservateur de l'hôpital général destiné à recueillir tous les mendiants. C'était une fondation royale, et il ordonnait que les panonceaux des armes de France fussent arborés à la porte de l'établissement pour lui servir de sauvegarde. « On aime à voir, dit un écrivain, la fierté de cette devise « L'Etat c'est moi » appliquée à la charité,

et le grand roi qui tenait sa cour à Versailles appeler les mendiants les pauvres du roi ».

L'hôpital général fut ouvert à Paris, au mois de mars 1657, Vincent-de-Paul, sans vouloir accepter la direction de cette œuvre, prêta cependant un concours actif à sa fondation. Elle répondait à ses désirs, qui étaient de voir disparaître la mendicité. Aux yeux de Vincent, le mendiant n'est pas le pauvre, il en est l'ennemi; car l'aumône qui lui est faite, inintelligente et aveugle, est presque toujours un prélèvement fait sur les ressources qui devraient être réservées au vrai pauvre. Le mendiant, qui ordinairement participe déjà au fonds commun de la charité, cherche dans la mendicité, non pas le soulagement à des besoins réels, mais les moyens de vivre dans des habitudes d'oisiveté et d'aventure, dans une crapuleuse abondance. Un bâton et une besace lui sont un capital productif; s'il a une plaie, c'est une fortune. Heureux les pauvres! heureux ceux qui souffrent! il trouve le moyen de faire de ces paroles sacrées une réalité grossière, ou plutôt une abominable parodie. Une première honte surmontée, plus de charge pour lui; c'est l'indépendance de la vie sauvage, le salaire sans travail, la jouissance sans fatigue. Il a déserté le devoir, comme le soldat son drapeau. La mendicité est moins la fille que la mère de l'indigence: elle est surtout la mère de tous les vices.

Funeste aux pauvres, la mendicité est dangereuse pour la société. Elle enlève des bras au travail et remet au hasard la vie d'un grand nombre d'individus qui, si le hasard les sert mal, entrent en guerre avec la société et peuplent les prisons.

La société a donc le droit et le devoir de l'interdire; c'était la pensée de saint Vincent de Paul, mais il y mettait la condition que la société procurerait au pauvre travail et secours. C'était aussi la pensée politique de Bossuet, lorsqu'il disait dans sa *politique sacrée* : « Pour ôter la mendicité, il faut trouver des remèdes à l'indigence » (1).

L'établissement de l'Hôpital-général dans la capitale fut salué par tous les contemporains comme « un des plus grands ouvrages du siècle, le plus merveilleux qu'eût jamais entrepris la charité la plus héroïque ». Le roi voulut en étendre le bienfait aux principales villes du royaume, et il publia, en 1666, un édit pour que cette institution fût adoptée dans les provinces.

Le diocèse de Nîmes, répondant à cet appel, vota l'emprunt d'une somme de 20,000 livres pour cet objet. Mais cette importante entreprise resta à l'état de projet. Il fallut que le roi écrivit à l'évêque de Nîmes pour faire reprendre l'exécution de ce projet. Le prélat s'empressa de convoquer, en 1679, une assemblée générale, formée des députés de tous les corps de la ville. La fondation d'un hôpital général pour tout le diocèse fut arrêtée. Nous reproduisons ici les principaux articles sur lesquels devaient être dressées les lettres patentes qu'il fallait obtenir pour cet établissement. On y retrouve le plan d'une sage et prudente administration, qui est parfaitement appropriée aux besoins même de notre époque.

(1) *Vie de S. Vincent-de-Paul*, par M. l'abbé Maynard, t. III.

« Le Roy, est-il dit dans cette délibération, sera humblement supplié de permettre qu'il soit établi, dans la ville de Nismes, un hospital général où seront enfermés tous les pauvres mendiants, valides et invalides, de l'un et de l'autre sexe, et les orphelins, tant de la religion catholique que de la R. P. R., ensemble tous les enfants exposés de la ville et diocèse de Nismes, pour estre nourris, instruits et occupés de la manière qui sera la plus avantageuse par les administrateurs. Les filles débauchées seront enfermées dans un lieu particulier, séparé des autres, dans l'enclos ou la dépendance de l'Hospital-général.....

» Ce qui regarde le spirituel de l'Hospital-général sera sous la conduite et direction de monseigneur l'Evesque de Nismes et de ses vicaires généraux. Et quant au temporel, il sera régi et administré par un bureau composé des corps de l'Eglise, magistrats, consuls, conscillers de la ville, bourgeois et habitants d'icelle ; lesquels auront tous voix délibérative, à l'exception des consuls qui n'auront tous ensemble qu'une seule voix. Il sera permis aux villes d'Alais, Beaucaire, Aymargues, Massillargues, Sauve, Sommières, le Vigan, Anduze et autres, d'y envoyer, quand bon leur semblera, un député de chacune d'elles, qui auront entrée et voix délibérative dans le bureau, toutes les fois qu'ils s'y trouveront, à condition que les députations se fassent sans frais.

» Le Roy sera très-humblement supplié d'unir à perpétuité à l'Hospital-général de Nismes tous les autres hospitaux et maisons de charité qui sont dans les villes, bourgs et villages du diocèse de

Nismes, pour estre tous les revenus d'iceux employés à la subsistance des pauvres, qui seront enfermés dans l'Hospital-général, en satisfaisant aux charges auxquelles les biens dépendants desdits hospitaux particuliers sont sujets; à l'exception toutefois de la maison de la Providence et de l'Hostel-Dieu de Nismes, qui demeureront régis et administrés en la manière accoutumée et duquel Hostel-Dieu il sera distrait seulement la maison où pend pour enseigne la Coquille, et le revenu de l'un des deux deniers qui se lèvent sur chaque livre de viande de boucherie qui se débite dans la ville de Nismes.

« Les consuls de toutes les villes et autres lieux dont les hospitaux seront réunis à l'Hospital-général, seront tenus de remettre entre les mains des administrateurs un état de tous les biens, droits, noms et actions de tous les hospitaux unis. Il sera permis aux administrateurs de l'Hospital-général de vendre et aliéner les maisons, fonds et héritages des hospitaux unis, à la charge d'en employer le prix à autres fonds ou rentes constituées, dont les fruits seront employés à la subsistance et entretien des pauvres de l'Hospital-général.

» Moyennant ce, les administrateurs seront tenus de faire nourrir, traiter et médicamenter les pauvres malades des lieux où sont les hospitaux unis, jusqu'à concurrence de leurs revenus...

» Il sera permis aux administrateurs de faire faire une première quête générale dans toutes les maisons de la ville de Nismes, et de tous les autres lieux du diocèse, par les consuls et habitants des lieux, pour recueillir tant en argent, denrées,

meubles et ustensiles, les choses nécessaires pour meubler l'Hospital-général, et commencer l'enfermement des pauvres; lesquelles questes seront répétées toutes les fois que le bureau les jugera nécessaires et particulièrement dans les saisons des récoltes. Ensemble, il leur sera permis de tenir des troncs, des bassins, des boîtes dans les églises avec la permission de M^r l'Evesque, comme aussi aux carrefours et lieux publics de la ville et du diocèse de Nismes, dans les magasins et boutiques des marchands, notaires et procureurs, hostelleries et marchés publics, aux halles de foires, sur les ponts, ports et passages, et en tous les lieux où l'on peut être excité à faire l'aumône, mesme aux occasions des baptêmes, des mariages, des convoys...

» Il sera permis encore aux administrateurs de commettre une personne, dans chaque paroisse de la ville et du diocèse, qui sera obligée de faire la quête pour les pauvres de l'hospital général tous les jours de dimanche, festes et autres jours qu'il y aura prédication; laquelle Sa Majesté sera très-humblement suppliée d'exempter des collectes, tutelle, curatelle, séquestrage et logement des gens de guerre, tant qu'elle demeurera en cet employ....

» Le roi sera très-humblement supplié de donner pouvoir aux administrateurs d'établir toutes les sortes de manufactures qu'ils jugeront utiles à l'hospital général, et ce, tant dans l'étendue de l'hospital que dans tous les autres lieux qui en dépendent, avec permission de faire vendre et débiter les ouvrages tant en dedans qu'au dehors de l'hospital.

» Et afin que chacun des pauvres puisse apprendre l'art ou le mestier pour lequel il aura le plus de disposition, Sa Majesté sera suppliée d'ordonner que chacun des corps de mestiers de la ville soit tenu de donner, à la réquisition des administrateurs, un ou deux compagnons capables et agréables au bureau, qui s'appliqueraient dans l'hospital à instruire les pauvres, selon l'inclination et disposition que l'on pourra reconnaître en eux ; et que, s'acquittant fidèlement de leurs emplois pendant le temps de six années, ils aient pouvoir ensuite de tenir boutique dans la ville de Nimes, et qu'ils jouissent des mêmes privilèges que les autres maistres, par le certificat des administrateurs ; si mieux n'aiment les maistres des mestiers servir tour à tour et gratuitement l'hospital général.

» Sa Majesté sera pareillement suppliée d'ordonner que les corps des maistres chirurgiens et des maistres apothicaires fournissent chacun un ou deux compagnons capables et agréables au bureau, pour servir gratuitement dans l'Hospital-Général et dans l'Hostel-Dieu de Nimes, et y assister les pauvres et les officiers domestiques dans leurs maladies, à la charge que les administrateurs fourniront les drogues et médicamens nécessaires ; lesquels compagnons chirurgiens et apothicaires, après avoir servi les deux hospices pendant six années, puissent pareillement gagner leurs maistrises par le certificat des administrateurs, et jouir des mesmes droits et privilèges que les autres maistres ; si mieux n'aiment les maistres

chirurgiens et apothicaires servir eux-mêmes, tour à tour et gratuitement, l'Hôpital-Général et l'Hôtel-Dieu.

» Sa Majesté sera très-humblement suppliée de défendre à toutes personnes de tout âge et de tout sexe, et en quelque état qu'elles puissent être, valides ou invalides, malades ou convalescents, curables ou incurables, de mendier dans la ville et le diocèse de Nismes, ny dans les églises ou aux portes d'icelles, aux portes des maisons, ny dans les rues, publiquement ny en secret, sans aucune exception des fêtes solennelles, pardons ou jubilés; à peine du fouet contre les contrevenans pour la première fois, et, pour la seconde fois, des galères contre les hommes et les garçons, et du bannissement contre les femmes et les filles.

» Sa Majesté sera pareillement suppliée de faire défense à toutes personnes, de quelque qualité et condition qu'elles soient, de donner l'aumosne manuellement aux mendiants, nonobstant tous motifs de compassion, nécessité pressante, ou autre prétexte que ce puisse être, à peine de cent sols d'amende applicable au profit de l'Hospital-Général.

» Le Roy sera très-humblement supplié de donner pouvoir aux administrateurs d'employer telles personnes qu'ils adviseront, pour arrêter et conduire à l'Hospital les pauvres mendiants qui se trouveront dans la ville et diocèse, pour estre ceux du diocèse enfermés dans l'Hospital-Général, et les autres remis entre les mains des juges ordinaires pour être chassés ; et d'enjoindre aux consuls des lieux, autres que ceux de la ville de

Nismes, de les faire capturer par leurs valets de ville ou autres, et de les faire conduire à l'Hôpital-Général, le tout aux frais des communautés particulières ».

La délibération porte que les administrateurs auront tout pouvoir de direction, de police et de châtement sur les pauvres enfermés dans l'Hôpital, avec autorisation d'y avoir poteaux, carcans et prisons. Ils s'assembleront au moins une fois la semaine, afin de veiller soigneusement au bien de l'Hôpital. Il leur sera permis de faire des règlements particuliers pour la conduite des pauvres et pour le bon ordre de la maison.

Au bas de cette requête adressée au roi, nous trouvons la signature des principaux dignitaires de l'Eglise et du pouvoir civil : Séguier, évêque de Nîmes; Rochemore, lieutenant-général; Maridat, grand archidiacre, député du clergé; l'abbé de Chambonas, troisième archidiacre, député du chapitre; Queyras, député du chapitre; Jossaud, doyen et député; de Digoine, procureur du roi; Ménard, lieutenant principal en la viguerie de Nîmes; de Cabrières, premier consul; Icard, consul; Temple, consul; Bresson, consul.

On n'attendit pas que les lettres fussent expédiées pour mettre la main à l'œuvre. Nous puissions quelques renseignements sur la fondation de l'Hôpital-Général dans le rapport fort remarquable qu'un des administrateurs des hospices, M. Dautherville, a présenté, cette année, à la commission. Le but que s'est proposé l'honorable rapporteur a été d'établir que l'hospice d'humanité constitue, non une propriété communale, mais une propriété

hospitalière, et il le démontre par les preuves les plus convaincantes, qui ne laissent aucun doute sur cette question.

Ce fut le 26 août 1686 que Pierre Chazel, conseiller et procureur du roi en la sénéchaussée et siège présidial de Nîmes, acheta, au nom de M. de Lamoignon-Bâville, intendant de la province, pour la somme de douze mille francs, la maison de Claude Galoffre, marchand de Nîmes, destinée à servir d'emplacement à l'Hospice. « Cette maison, dit le contrat, où pend pour enseigne « La ville de Montpellier », porche, cour et enclos, le tout se joignant, est située au faubourg Saint-Antoine, confrontant : du levant, le fossé de la ville, rue ou chemin entre deux; du couchant, le chemin allant de la porte de la Madeleine à la porte Couverte; du vent droit, le cimetière ayant appartenu au consistoire de la dite ville, à présent supprimé; et du midi, le chemin allant de la dite porte Saint-Antoine à Saint-Vincent, partie de laquelle maison, cour et enclos est noble et le reste rural ».

Dès que cette acquisition fut faite, l'évêque et le clergé, généreusement impatients de concourir au soulagement de l'indigence, fournirent les premiers secours en argent. Le diocèse vota une imposition de quatre mille livres. Il fut résolu qu'une quête générale aurait lieu pour cet objet. L'évêque, assisté des personnes les plus notables de Nîmes, se mit à la tête de cette œuvre et n'hésita pas à aller, de maison en maison, faire appel à la charité des fidèles et solliciter des aumônes. Grâce à ces premières ressources, on disposa une

maison assez vaste pour contenir deux cents personnes. Le corps de ville, mu par ces exemples, s'engagea, de son côté, à fournir sur les greniers publics cent salmées de blé pour la subsistance du personnel du nouvel Hospice. Un conseil tenu le 28 décembre 1687, et auquel assista M^{sr} Séguier, évêque de Nîmes, autorisa cette dépense.

Ces subventions ne pouvaient suffire à l'entretien de l'établissement, et, sur les représentations des administrateurs, le Roi rendit en son conseil d'Etat, le 15 février 1689, un arrêt portant que la ville fournirait annuellement la somme de trois mille livres, à prendre sur les deniers de la ferme de la boucherie.

Trois ans après, le nombre des pauvres recueillis dans l'Hospice augmentant tous les jours et les revenus devenant de plus en plus insuffisants, les administrateurs adressèrent au roi une nouvelle requête. Un nouvel arrêt, conforme à l'avis de l'intendant de Bâville, et qui porte la date du 13 décembre 1692, ordonne que, jusqu'à ce que l'Hôpital eût des revenus fixes, assurés et suffisants pour ses besoins, il serait pris tous les ans à son profit la somme de six mille livres sur ce qui resterait du prix de la ferme de la boucherie, à part les trois mille livres qui lui avaient été auparavant accordées.

Il manquait cependant à cet établissement un avantage, c'était la confirmation royale. La grande préoccupation des administrateurs avait été d'abord de lui procurer des ressources. Ce ne fut qu'en 1742, à la demande de M^{sr} de Becdelièvre, évêque de Nîmes, qu'il fut revêtu de l'autorité

royale par des lettres patentes données à Versailles, au mois de novembre de cette année. Ces lettres accordent à cette maison de charité les mêmes droits et privilèges que ceux dont jouissent les autres établissements du même genre ; permettent aux administrateurs de recevoir en son nom tous les dons, aumônes et autres dispositions qui pourront être faites en sa faveur ; confirment celles qui lui auront été données dans le passé avec exemption de tous droits d'amortissement, et enfin ordonnent que la maison sera gouvernée et administrée, quant au spirituel, par M^{gr} l'Évêque de Nîmes, et, pour ce qui concerne le temporel, suivant les statuts et réglemens faits par les administrateurs.

VII.

Nous devons faire connaître un autre établissement de bienfaisance qui remonte à l'épiscopat de M^{gr} Cohon, et qui atteste son inépuisable charité pour les besoins de son diocèse. Ce généreux évêque, dit l'historien Ménard, cherchait à se faire un trésor dans le sein des pauvres par toute sorte d'institutions charitables. Il fonda, le 3 mars 1668, à Nîmes, une maison, sous le nom et le titre de la Providence, dans le but de pourvoir à la nourriture et à l'instruction des orphelins et des enfants pauvres de l'un et l'autre sexe, sans distinction de culte. Il donna pour cette fondation la somme de vingt mille livres, et permit aux membres du conseil établi pour le gouvernement de cette maison

de faire des quêtes générales dans toute l'étendue du diocèse.

« Après quoi, continue le généreux évêque dans la touchante lettre qu'il publia à cette occasion, il ne nous reste que d'invoquer la Providence souveraine et infinie de Jésus-Christ, notre Sauveur, chef et protecteur des enfants qui n'ont d'autre père que Luy, Luy qui dans l'Evangile leur tend les bras et leur ouvre son sein, protestant qu'il réserve le royaume des cieux à ces petites créatures qui rampent sur la terre, abandonnées de ceux-là mêmes qui, leur ayant donné l'être et la vie, les voient sans compassion en proie au vice et à la mort. Epanchez donc, Seigneur, vos faveurs et vos grâces sur ces innocents malheureux, et inondez de vos rosées ces terres neuves et stériles que nous entreprenons de cultiver et de remplir de vos semences, pour vous en dévouer les fruits, si leur fécondité répond à vos soins et aux nostres. C'est par là, mon Sauveur et mon Maître, que je prétends finir ma tasche et consommer ma course, sans perdre haleine toutefois, s'il faut aller plus loin, et m'appliquer à quelque chose de plus grand ou de plus difficile, pour le bien de mon âme, pour la sanctification de mon troupeau ; mais surtout pour la cause et la défense de l'Eglise, qui est l'objet de nostre amour contre ses destructeurs. . . ».

On comprend qu'un évêque qui faisait entendre un aussi noble langage devait imprimer une vive impulsion à cette entreprise et répandre autour de lui les généreuses ardeurs de son âme. Il s'occupait de l'organisation de cette œuvre et plaça à la

tête de l'établissement une administration composée de douze personnes ecclésiastiques ou séculières, présidée par l'Evêque ; la commission devait se réunir chaque mercredi, à l'évêché ou à la Providence, pour délibérer sur tout ce qui concernait les intérêts religieux et temporels de la maison. On ne devait recevoir que les enfants dont les pères étaient morts catholiques ; les orphelins appartenant à la foi catholique ou qui désiraient l'embrasser, et enfin les enfants dont les parents nouvellement convertis se trouveraient dans l'indigence.

M^{gr} Cohon fut généreusement secondé, dans cette fondation, par M^{me} Marie-Félicie de Budos, marquise de Portes. C'était une noble chrétienne, non moins distinguée par sa vertu et sa charité que par sa naissance, qui soutenait de ses abondantes aumônes toutes les bonnes œuvres, et qui était bénie comme la mère des pauvres.

Ce fut le successeur de Cohon sur le siège épiscopal de Nîmes, M^{gr} Séguier, qui, par l'intermédiaire de l'abbé de Laugnac, son vicaire général, directeur de l'œuvre, qui se trouvait alors à Paris, obtint de Louis XIV, en 1686, par lettres patentes données à Versailles, la confirmation de cet établissement.

L'institution de la Providence était établie dans l'ancien hôpital des religionnaires. Nous avons vu qu'en 1667, par arrêt des Grands Jours tenus à Nîmes, cet hospice avait été uni à l'Hôtel-Dieu, qui l'avait cédé à M^{gr} Cohon pour y établir les filles de la Providence. En 1698, Fléchier, qui avait

succédé à Séguier, trouvant cette maison insuffisante, se proposa de l'agrandir, afin qu'elle pût recevoir un plus grand nombre d'enfants. Mais pour l'exécution de ce projet, il fallait en acquérir la propriété. Les directeurs de l'Hôtel-Dieu la cédèrent sous l'albergue ou redevance annuelle de soixante livres, payables le jour de la Madeleine. Il fut constaté que la maison était en très-mauvais état, qu'elle menaçait ruine et qu'il était urgent de la reconstruire. Le travail de réparation fut livré à Jean Vigier, maître maçon, pour la somme de 7,500 livres, que Fléchier s'engagea à payer sur mandat des administrateurs. Les plans et devis de cette reconstruction avaient été faits par l'architecte Cubissol.

La direction de cette maison fut confiée à une personne vouée aux bonnes œuvres et recommandable par sa haute piété, ce fut M^{lle} de Champeau. Elle n'hésita pas à se faire, par dévouement, la mère des orphelins, car l'établissement ne renferma que des filles, et à veiller sur elles avec la sollicitude la plus active et la plus touchante. Plus tard, ce furent les sœurs du Saint-Enfant-Jésus, si populaires dans Nîmes sous le nom de Dames noires, qui furent placées à la tête de la Providence, d'où les chassa la Révolution de 1793. Le magnifique mûrier au large feuillage, qui ombrageait naguère la cour de cet établissement et qui avait abrité tant de générations, devait remonter à l'époque de la fondation et avait dû être témoin des diverses vicissitudes que cette maison avait traversées.

Nous pouvons encore compter, au nombre des bonnes œuvres de la ville de Nîmes, la maison du

Refuge, fondée par quelques personnes pieuses, pour recueillir les filles converties et arracher au désordre celles qui s'y étaient laissé entraîner. Le corps de ville s'empessa, dans l'intérêt de la moralité publique, de concourir à cet établissement. C'était en 1682. L'intendant d'Aguesseau, qui se trouvait alors à Nîmes, engagea le premier consul à faire donner par la ville une somme d'argent pour acheter une maison qui pût servir à cette destination. Le conseil de ville se réunit le 18 janvier. L'évêque Séguier y assista. Il fut décidé que l'Hôtel de ville, où se tenait l'Assemblée, serait affecté à cet usage et servirait de Refuge.

La direction de l'établissement fut confiée à des personnes séculières et, quelques années après, sous l'épiscopat de Fléchier, on vit avec peine que, faute de surveillance, le relâchement s'était introduit dans cette maison, et que plusieurs de ces filles, mal gardées, s'échappaient et étaient exposées à retomber dans leurs premiers désordres. Fléchier en fut très-affligé et résolut d'y apporter un prompt remède.

Il existait un institut de religieuses, connu sous le nom de Notre-Dame du Refuge, qui avait pris naissance en 1631 dans la ville de Toul, et qui avait pour objet de retirer du désordre les personnes qui avaient eu le malheur d'y tomber. Une maison de cet ordre avait été fondée à Avignon. Fléchier en fit venir deux religieuses qui furent chargées du gouvernement de la maison de Nîmes. Sous leur administration vigilante, les abus disparurent et l'ordre fut rétabli dans la maison. La ville leur abandonna l'ancien Hôtel

de ville, à la réserve de la tour de l'Horloge, et établit son conseil, avec les archives, dans l'ancienne Trésorerie, qui devint ainsi l'Hôtel de ville qui existe encore aujourd'hui.

L'établissement du Refuge subsista jusques vers le milieu du xviii^e siècle.

En 1746, M. Desponchès, vicaire général et official de l'évêque de Nîmes, proposa au bureau de l'Hôpital-Général, au nom de Mgr de Becdelièvre, de se charger de loger et entretenir les filles de mauvaise vie, et les insensés appartenant à des familles pauvres, à condition que l'ancien Hôtel de ville, servant de Refuge, serait cédé à l'Hospice, ainsi que l'ancien cimetière protestant. L'Hôpital-Général, qui devait hériter de tous les capitaux, rentes et legs faits au Refuge, s'engageait à payer une pension viagère à chaque religieuse de Notre-Dame du Refuge. La réunion définitive des deux établissements n'eut lieu qu'au mois de juillet 1749.

VIII.

M. l'abbé Goiffon, dans son excellente *Notice sur la paroisse Saint-Paul de Nîmes*, nous fait connaître une autre œuvre fondée par deux zélés prêtres de Nîmes, l'œuvre des Chassaintes. Il y avait alors, à la tête de la paroisse Saint-Castor de Nîmes, un curé plein d'ardeur et de zèle, Thomas-Jean Pen, docteur de la Faculté de Paris, qui unissait à la science ecclésiastique un vif désir de

contribuer au bien de ses ouailles. Il était très-lié avec un prêtre fervent de Nîmes qui était animé d'un semblable désir de sauver les âmes : c'était l'abbé Chassaing, l'ami du célèbre missionnaire Bridaine, et son collaborateur dans l'œuvre des missions. Or, à la suite d'une retraite que l'abbé Pen donna à ses paroissiens, avec le concours du chanoine Chassaing, ces deux prêtres généreux conçurent le projet de fonder une maison de retraite pour les jeunes filles d'artisans, nouvelles catholiques et orphelines, et de les soustraire aux dangers qu'elles pouvaient rencontrer dans le monde.

Mgr de Beccdelièvre, informé de ce projet, n'hésita pas à l'approuver. Il voulut donner lui-même un costume et une règle aux personnes pieuses qui furent chargées de la direction de cette œuvre, et celles-ci furent connues sous le nom de Sacré-Cœur de Jésus.

L'œuvre, qui avait eu d'humbles commencements, devint florissante : la maison qu'elle occupait dans l'intérieur de la ville fut bientôt trop étroite, et ce fut alors que le chanoine Chassaing fit construire une habitation plus commode et plus vaste, sur l'emplacement même qu'occupe aujourd'hui le Grand-Séminaire. Afin de donner plus de stabilité à cette œuvre, les sœurs et postulantes du Sacré-Cœur de Jésus adressèrent une supplique à l'évêque pour obtenir que leur maison fût érigée en communauté séculière, sous le titre de *Maison de travail* pour les nouvelles converties et orphelines. Le 21 septembre 1747, Mgr de Beccdelièvre accueillit favorablement leur demande.

« Vu la présente requête, dit-il, et voulant favoriser un si pieux établissement, avons érigé et érigeons la dite communauté des pauvres filles en communauté séculière, sous le titre de *Maison de travail*, laquelle communauté sera conduite et gouvernée, sous notre autorité et juridiction et celle de nos successeurs, par tels supérieurs qu'il nous plaira de nommer, sous tels règlements qui seront par nous approuvés, soit pour le spirituel, soit pour le temporel, soit pour l'habillement.... Consentons, ajoute-t-il, que les suppliantes sollicitent des lettres patentes de Sa Majesté, qui confirment l'établissement de cette communauté, et prions Dieu qu'Il daigne répandre ses grâces et ses bénédictions sur les bons desseins des personnes qui ont commencé une œuvre si louable et si sainte, et qui continueront d'y contribuer par leurs soins et par leurs bienfaits ».

Malgré les actives démarches des sœurs et la protection de l'évêque, ce ne fut qu'après quarante-un ans de sollicitations que l'établissement des Chassaintes, ainsi nommé de son principal fondateur et bienfaiteur, le chanoine Chassaing, obtint la confirmation royale. Les lettres patentes ne parurent qu'en 1788, sous l'épiscopat de Mgr Cortois de Balore. Ces lettres portent : « Que le sieur Chassaing, prêtre, chanoine de l'église de Nîmes, dirigé par une pensée de zèle, a depuis plusieurs années fait construire une maison dans laquelle il a rassemblé de pauvres orphelines et nouvelles converties, sous la direction d'une association de filles pieuses et appelées les sœurs du Sacré-Cœur

de Jésus; qu'il y a, dans la dite maison, une chapelle desservie par un prêtre auquel on a déjà assuré un revenu de cent cinquante livres, et que cette chapelle est de la plus grande utilité pour les habitants de ce quartier; que la dite maison est assez grande pour contenir jusqu'à cent filles, qui seront de bonne heure formées aux ouvrages propres à leur sexe et à leur condition; que, pour le premier fonds de cet établissement, le dit sieur abbé Chassaing est dans l'intention de donner, outre la dite maison, deux autres objets qui sont le produit de ses économies; que le dit exposant offre aussi de donner une somme de six mille livres, et qu'il y a lieu d'espérer que la dotation de cet établissement serait suffisante, s'il nous plaisait, en le confirmant, lui permettre d'accepter tant la maison du dit sieur Chassaing que tous les autres dons qui peuvent lui avoir été faits ou qui pourront lui être faits à l'avenir, jusqu'à concurrence de six mille livres de revenu ».

L'œuvre ne jouit pas longtemps de la faveur royale qu'elle venait d'obtenir. La Révolution était sur le point d'éclater, menaçant toutes les institutions religieuses. La *Maison de travail*, cette œuvre essentiellement populaire, ne trouva point grâce devant ceux qui prétendaient n'agir qu'au nom du peuple. Les orphelines furent dispersées et laissées sans asile. Les sœurs furent impitoyablement chassées de cette demeure qui était devenue leur propriété; et de cet établissement de charité il ne reste plus aujourd'hui que le nom de *Chassaintes*, donné à la rue, et que l'emplacement sur lequel s'élève le Grand-Séminaire.

Il existait encore à Nîmes une autre œuvre de charité, connue sous le nom de Dames de la Miséricorde, qui remontait à l'année 1670 et par conséquent aux dernières années de l'épiscopat si fécond d'Anthime Cohon, l'infatigable promoteur des œuvres catholiques dans le diocèse de Nîmes. Fléchier, qui portait un vif intérêt à cette pieuse association, qui se recrutait dans les rangs des classes aisées de la ville de Nîmes, et qui mettait ainsi les personnes riches au service des pauvres, conçut la pensée de lui adjoindre, comme d'actifs et puissants auxiliaires, une colonie de sœurs de Saint-Vincent-de-Paul. Lui qui, trois ans auparavant, de concert avec Bossuet et Fénelon, avait écrit au souverain Pontife, au nom de l'épiscopat français, pour obtenir la béatification de S. Vincent-de-Paul, devait rendre un nouvel hommage à ce serviteur de Dieu et des pauvres en appelant ses filles dans sa ville épiscopale. Il donna d'abord une somme de 3,000 francs pour l'entretien d'une sœur, et par l'intermédiaire de son grand vicaire, l'abbé Robert, de concert avec les Dames de la Miséricorde, il traita avec les Filles de la Charité du faubourg Saint-Lazare. Le contrat fut signé le 21 janvier 1707.

Il fut convenu que les Dames de la Miséricorde de Nîmes fourniraient un logement et payeraient une rente annuelle de trois mille livres pour l'entretien de deux sœurs ; que celles-ci s'occuperaient, suivant leur institut, au service et soulagement des pauvres malades de la ville et des faubourgs. Quant au spirituel, il fut convenu que ces religieuses seraient soumises à l'Evêque de Nîmes et

au curé de la ville. Ce contrat ne tarda pas à recevoir son exécution, et dès cette même année deux sœurs vinrent commencer à Nîmes cette vie d'abnégation et de dévouement qui a rendu si populaire, au sein de tous les habitants de Nîmes, sans distinction de culte, le nom des Sœurs de Saint-Vincent-de-Paul.

Ainsi, il y a plus de deux siècles que l'œuvre des Dames de la Miséricorde accomplit dans Nîmes son ministère de charité. Des femmes chrétiennes et généreuses savent trouver assez de temps, au milieu des soins du ménage, pour aller visiter les familles pauvres, et leur apporter, avec leurs aumônes, quelques bons conseils, quelques paroles affectueuses qui relèvent l'âme abattue et la reconfortent. Depuis plus d'un siècle et demi, les sœurs de Saint-Vincent-de-Paul, devenues leurs coopératrices, leur prêtent le concours de leur dévouement, et l'œuvre de la Miséricorde devient entre leurs mains la Providence du pauvre. Les indigents ne doutent plus qu'ils aient un père dans le ciel qui veille sur eux, quand tant de sœurs de Charité, comme autant de mères secourables, représentent sa bonté sur la terre.

Nîmes possède une institution admirable que beaucoup d'autres villes lui envient et qui atteste une sollicitude touchante pour les intérêts des indigents, c'est l'institution d'un avocat des pauvres. Ce fut vers le milieu du xv^e siècle qu'un habitant de Nîmes, Louis Raoul, bachelier ès-lois, établit un avocat en faveur de ceux que leur indigence mettait hors d'état de soutenir un procès. Par son testament du 5 février 1459, il substitua ses biens

aux pauvres, soit veuves, soit pupilles et orphelins, qui auraient besoin d'un défenseur afin de poursuivre leurs procès devant les cours et tribunaux de Nîmes. Il voulut nommer lui-même le premier avocat à qui devait être désormais confiée la cause des pauvres, et son choix tomba sur Jean Aubac, bachelier en droit. Il établit qu'après lui cette élection serait faite par les officiers royaux, soit de la Sénéchaussée, soit de la Cour ordinaire de Nîmes, par les avocats de ces deux cours, par les consuls et conseillers de la cité. Cet avocat devait promettre par serment qu'il exercerait son office avec fidélité et droiture, et qu'il se rendrait d'un accès facile à tous les pauvres qui auraient besoin de son ministère. Il s'engageait aussi à ne jamais exiger de salaire des pauvres, ses clients; à faire célébrer, tous les ans, un service à la Cathédrale pour lui et ses parents; à visiter, deux fois par semaine, les prisonniers; à s'informer du motif de leur détention et à solliciter leur élargissement; à défendre avec zèle en justice les causes des habitants de Bernis, lieu de naissance de Raoul; et enfin à faire placer sur sa maison une pierre avec cette inscription : *Domus advocati pauperum*. L'avocat des pauvres était obligé d'y résider, sous peine d'être privé de son office.

Telle est cette pieuse institution, que la Révolution a respectée et qui est arrivée jusqu'à nous, prenant toujours en main la cause des pauvres. Son fondateur s'était évidemment inspiré de cette parole des *Psaumes* qui nous fait voir en Dieu « le Père des orphelins et le Juge des veuves » :

Patris orphanorum et judicis viduarum. Dans son amour pour les indigents, il s'était appliqué à lui-même cette autre parole de l'écrivain sacré : « C'est à toi qu'a été abandonné le pauvre : tu seras le protecteur de l'orphelin ». *Tibi derelictus est pauper : orphano tu eris adjutor* ; et il les a en quelque sorte adoptés, en leur assurant des défenseurs qui veilleront désormais sur leurs intérêts.

Chaque fois que je traverse cette petite rue qui porte le nom de *Louis Raoul*, mes regards se portent avec un pieux intérêt sur cette vieille maison du xv^e siècle, qui fut habitée par ce généreux bienfaiteur. Elle est encore debout, comme le monument de la charité de cet homme de bien. On cherche vainement les maisons occupées par les hommes qui ont joué un rôle historique dans la ville de Nîmes ; mais celle-ci conserve encore sa vieille architecture, sa porte antique, les fenêtres avec leurs moulures, l'escalier dont les marches ont été usées par les pas des pauvres qui allaient consulter leur avocat, les gargouilles de son toit et un fragment de la galerie ouvragée qui entourait la terrasse. Mais l'inscription que Raoul avait fait graver sur la porte n'existe plus ; le banc où devaient s'asseoir les clients, et que le donateur avait recommandé de conserver, a disparu, et les livres de sa bibliothèque ont été dispersés. L'avocat des pauvres, malgré la clause du testament, n'y réside plus ; mais hâtons-nous d'ajouter que, quoiqu'il ait abandonné la demeure de Louis Raoul, il est néanmoins resté fidèle à la cause des pauvres.

Telles sont les institutions charitables que possédait la ville de Nîmes, avant la Révolution. On le voit, elles répondaient à tous les besoins et venaient en aide à toutes les misères.

Mentionnons encore un projet qu'avait conçu, vers le milieu du xv^e siècle, Louise de Clermont, comtesse de Tonnerre, duchesse d'Uzès, et qui ne fut point exécuté. Elle se proposait d'élever un tombeau pour elle et son mari, le duc d'Uzès, mort en 1573, dans la Maison-Carrée transformée en chapelle, et de construire, à côté de ce monument, deux hospices, l'un pour les hommes, l'autre pour les femmes. Ce tombeau de famille aurait été ainsi placé sous la garde des pauvres. Cette pensée, dans laquelle il entrait peut-être autant d'ostentation que de charité, et qui aurait pu altérer l'architecture du monument romain, ne fut point réalisée.

IX.

Maintenant que nous avons fait connaître les diverses œuvres de charité établies dans notre cité pour le soulagement des misères publiques, notre attention se porte de nouveau sur la plus ancienne, celle qui les domine toutes et qui, dans le cours de siècles, est venue le plus efficacement en aide aux pauvres; nous voulons parler de l'Hôtel-Dieu.

Le 13 juillet 1681, le successeur de Cohon, Jacques Séguier, répondait en ces termes aux magistrats et administrateurs de l'hôpital de la

Flèche, qui lui avaient écrit pour lui demander s'il était satisfait du ministère et de la conduite des religieuses hospitalières de l'Hôtel-Dieu de Nîmes : « Nous déclarons que tout ce que nous avons connu, à notre avènement dans le diocèse, leur est favorable.... Elles font les fonctions de leur institut à l'égard des malades avec toute l'exactitude et la fidélité qu'on pouvait attendre de leur ministère, et au-delà de ce qu'on pouvait espérer des forces de leur sexe. Leur conduite, réglée par leurs constitutions qui ont su accorder les exercices spirituels de la prière avec le service des pauvres, l'exacte observance de la clôture, hors le temps qui les appelle dans les salles des malades, aux heures prescrites à chacune, à leur tour et suivant leur office ; les secours même spirituels pour le salut des malades, et les talents que leur zèle, joint à la pratique, leur fait acquérir ; la propreté de leur service ; le grand ménage économique qu'elles font de ce qui leur est fourni par les administrateurs pour la nourriture et autres besoins des pauvres, ont rendu leur ministère bien considérable aux administrateurs de l'hôpital et à tous les habitants de la ville ; et ce qui rend leur établissement fort utile pour le temporel aux lieux où elles sont établies, c'est qu'elles sont moins à charge aux communes et aux hôpitaux que tout autre service qu'on pourrait leur procurer par des personnes libres ; les dites religieuses n'exigeant rien des communes que ce qui leur est donné au commencement de leur établissement, fournissant d'ailleurs de leurs propres revenus ce qui est nécessaire pour leur nourriture

et entretien. Toutes ces raisons rendent l'établissement des religieuses très-avantageux au service des hôpitaux ; elles doivent attirer à cet institut l'estime et l'amour de toute sorte de personnes ».

Tel est le bel éloge que faisait, il y a près de deux siècles, M^{gr} Séguier, du zèle et de la charité des sœurs hospitalières de Saint-Joseph. Or, cet esprit d'abnégation et de dévouement, elles l'ont fidèlement conservé jusqu'à nos jours ; et lorsque, le 26 mai 1863, elles ont célébré le deuxième centenaire de leur établissement à l'Hôtel-Dieu de Nîmes, le successeur de Cohon et de Séguier, qui présidait ce glorieux anniversaire, M^{gr} Plantier, a pu leur rendre le même témoignage que ses prédécesseurs.

Qu'on nous permette de signaler les principales sœurs qui, pendant ces deux siècles, ont embaumé l'Hôtel-Dieu de Nîmes du parfum de leur charité. Nous voyons avec plaisir que les premières familles de Nîmes et des villes voisines ont noblement payé leur tribut au service des pauvres, en donnant généreusement à cet institut quelques-unes de leurs filles. Nous mentionnons les noms de ces dignes hospitalières comme un titre d'honneur pour ces familles.

Après M^{lle} Jeanne de Girard, de Montpellier, première professe de la maison de Nîmes, nous rencontrons M^{lle} Claire de Vanel, sortie de l'honorable famille de ce nom, qui existe encore au Pont-Saint-Esprit. Elle entra dans l'arche sainte, lisons-nous dans les registres de l'Hôtel-Dieu, le 1^{er} mai 1667, à l'âge de vingt-quatre ans, et elle mourut saintement en 1682, après quinze ans de

profession, ayant amassé, dans ce court espace de temps, une abondante moisson de mérites devant le Seigneur. Ma sœur Gabrielle de Cotelier, fille du conseiller au présidial de la ville de Nîmes, embrassa, à l'âge de vingt-deux ans, la vie religieuse, et mourut en 1691, à l'âge de trente-trois ans, après en avoir consacré onze au service des pauvres.

Ma sœur Louise de Forton, fille de M. de Forton, président d'Orange et conseiller au présidial de cette ville, et de dame Louise de Cabrières, s'arracha, à l'âge de quinze ans, aux joies de la famille, entra dans la communauté de Nîmes, et fit sa profession, le 18 juillet 1682, entre les mains de son frère, l'abbé de Forton, chanoine de la cathédrale de Nîmes. Elle montra un admirable dévouement pour les malades, et mourut âgée de quarante-deux ans, après vingt-sept ans de vie religieuse.

Voici une autre famille, non moins distinguée par sa piété que par sa noblesse, qui a eu l'honneur de donner à la fois trois fils au sanctuaire et quatre filles à la vie religieuse : c'est la famille de Novy, dont le chef était conseiller au présidial de Nîmes. Ma sœur Elisabeth de Novy de Saint-François, fille de M. Jean-Joseph de Novy et de dame Précille de Rozel, fut reçue à l'Hôtel-Dieu le 19 août 1711, à l'âge de quinze ans, et fut déjà mûre pour le ciel à l'âge de vingt-trois ans, après avoir servi Dieu et les pauvres pendant huit ans. Son frère, l'abbé Matthieu Novy, chanoine et archidiacre de la cathédrale de Nîmes, ne montra pas moins de dévouement que sa sœur pour les

malades de l'Hôtel-Dieu. Il fut administrateur de l'hospice, fonda à ses frais une pharmacie à l'usage de la maison, et donna en mourant tous ses ornements à l'église du monastère. Il fut inhumé dans la chapelle qui est en face du chœur des religieuses, qu'il avait fait construire lui-même pour servir de sépulture aux membres de sa famille.

Ma sœur Marie d'Arnaud, originaire du modeste village de Poulx, non loin de Nîmes, fille de M. Pierre d'Arnaud et de Catherine de Guibert, avait été frapper à la porte de l'Hôtel-Dieu, à l'âge de seize ans, et elle comptait vingt ans de religion, lorsqu'elle mourut le 10 août 1713, âgée de trente-six ans. Une autre sœur, Gabrielle de Toulousan, née à Nîmes, s'était présentée à la communauté le 8 septembre, âgée de dix-sept ans, et n'avait fait qu'y passer pour prendre le chemin du ciel. Elle quittait la vie à vingt ans, après trois ans de profession.

En 1721, deux sœurs, Marie-Anne de Novy et Elisabeth de Novy, filles du conseiller au présidial de Nîmes, après avoir rempli, l'une les fonctions de supérieure, et l'autre la charge de maîtresse des novices, moururent la même année, à quelques mois de distance, et demeurèrent unies dans la mort, comme elles l'avaient été dans la vie.

Une des sœurs qui gouverna le plus longtemps cette maison, ce fut Madeleine de Pansier, née à Aramon, de noble Jean de Pansier et de dame Jeanne d'Ardoin de la Calmette. Entrée le 29 janvier 1673, à l'âge de dix-huit ans, elle se fit remarquer par ses qualités éminentes, gouverna

avec une haute sagesse la communauté pendant six triennaux, et mourut en 1727, après cinquante-quatre ans de religion. Son exemple sut entraîner sa compatriote Thérèse de Laudun, originaire comme elle d'Aramon, fille de noble Etienne de Laudun et de dame Marie de Clausonne, de Beaucaire. Entrée, en 1687, dans l'établissement, âgée de vingt-neuf ans, elle mourut en 1730 dans le huitième mois de sa supériorité.

Nous trouvons, en 1694, deux sœurs, Thérèse et Marie Virgile, venues toutes deux du village de Saint-Bonnet aux environs de Nimes, qui moururent, l'une en 1738, et l'autre en 1746, la première après quarante-quatre ans, et la dernière après trente-trois ans de profession.

La ville de Beaucaire paie aussi son tribut à l'Hôtel-Dieu de Nimes. Henriette-Thérèse de Rois, fille de noble François-Joseph de Rois de Saint-Michel et de dame Olympe de Novy, n'avait que quinze ans lorsqu'elle entra dans la communauté, le 26 décembre 1717. Elle y mourut en 1752, à l'âge de cinquante ans.

Voici encore deux sœurs, Marie et Gabrielle de Vérot, de Nimes, filles de noble Louis de Vérot, avocat, et de dame Claire de Novy. La première entra au couvent en 1691, à l'âge de quatorze ans, et l'autre en 1703, à l'âge de seize ans. Le dévouement n'attendait pas en elles, pas plus que dans leurs compagnes, le nombre des années. L'aînée mourut en 1755, après soixante-quatre années de profession, et la seconde en 1758, après cinquante-cinq ans de religion. C'étaient là de

longs et honorables services dans la maison des pauvres.

Signalons deux autres sœurs encore, car le dévouement est saintement contagieux dans les familles chrétiennes; Madeleine-Charlotte et Gabrielle de Guast de Montmirail, toutes deux originaires du Thor, près d'Avignon, filles de noble Joseph de Guast et de dame Melchior de Royer de Châteauneuf, entrèrent à l'Hôtel-Dieu, l'une en 1710, à l'âge de quinze ans, et l'autre en 1714, à l'âge de dix-sept ans. Celle-ci mourut la première, après quarante-six ans de religion, et l'autre ne s'éteignit qu'en 1781, à l'âge de quatre-vingt-six ans, après avoir consacré soixante-onze ans à servir les malades.

Une parente de ces deux sœurs, Marie-Anne Fajon, native de Nîmes, fille de M. Fajon, procureur de la ville de Nîmes, et de dame Gabrielle de Guast, suivit l'exemple de ses cousines. Reçue dans la communauté le 15 octobre 1756, à l'âge de vingt-et-un ans, elle mourut neuf ans après, en 1765.

Une autre enfant de Nîmes, Jeanne Charlotte Ferrand, fille de M. Ferrand, conseiller au présidial de cette ville, et de dame Jeanne-Madeleine Lauzéas, fut reçue en 1750, à l'âge de dix-huit ans, et mourut en 1771, après vingt-et-un ans de religion.

Nous trouvons en 1725, dans cette communauté, une nièce de M^{gr} Séguier, évêque de Nîmes, qui avait rendu, en 1684, un si éclatant hommage au dévouement des sœurs hospitalières. Sœur Jeanne

de Séguier, née à Nîmes, de M. Dominique de Séguier, conseiller au présidial, et de dame Françoise de Rozel, prit l'habit le 25 avril 1725, à l'âge de dix-huit ans, et s'éteignit paisiblement en 1787, à l'âge de quatre-vingts ans, après soixante-deux années de religion.

En même temps que la sœur Jeanne de Séguier, il y avait aussi à l'Hôtel-Dieu, en 1743, sœur Marguerite de Mérez, issue d'une noble famille de Nîmes, et sœur du vicaire-général de ce nom, qui fut l'ami du B. abbé de La Salle, l'immortel fondateur des Frères des Ecoles chrétiennes. Le frère et la sœur ont laissé, l'un dans le diocèse de Nîmes, l'autre auprès des malades, le précieux souvenir de leur zèle et de leur charité.

Nous rencontrons sur ce registre d'autres noms appartenant à d'honorables familles de Nîmes : Marie-Jeanne Vigier, morte en 1786 ; Rose Murjas, décédée en 1789 ; Elisabeth Fajon ; Marie Daurant ; Rose Du Cray, qui avait été élevée au couvent des Ursulines ; sœur Vincent, qui fut supérieure ; Henriette-Thérèse Ferrand, sœur du conseiller au Présidial de Nîmes et de Jean-Thomas-Basile Ferrand, curé de la cathédrale ; Anne Priouret, supérieure, sœur d'un frère chartreux et d'un autre qui fut un prêtre distingué du diocèse.

Toutes ces sœurs traversèrent, sans faiblir, la Révolution. Elles se virent contraintes de dépouiller leur saint habit ; mais elles surent garder fidèlement l'esprit de leur vocation, et on ne put jamais obtenir d'elles, même par des menaces, qu'elles consentissent à prêter le serment

révolutionnaire qu'on voulait leur imposer. On leur signifia de ne plus recevoir de novices ; il leur fut dit que le couvent serait désormais leur prison. Elles répondirent qu'elles n'en sortiraient pas. La sœur Vincent, qui était supérieure, unissait à une intelligence remarquable une grande énergie. Elle déconcerta souvent, par sa douceur et par l'à-propos de ses réponses, les hommes armés qu'on envoyait pour fouiller la maison et découvrir des contraventions à la loi. Un jour, l'un d'eux, ayant pénétré dans la salle du noviciat, s'était emparé d'une petite statue de la Sainte-Vierge et menaçait de la briser, lorsque la supérieure lui dit avec fermeté : « Citoyen, tu sais bien que la loi défend de détruire les objets d'art ». Ces mots suffirent pour que la statue fût respectée.

Les malades qu'elles soignaient leur témoignaient la plus vive reconnaissance. Ils ne cessaient de leur répéter qu'elles n'avaient rien à craindre, et qu'ils étaient prêts à les défendre, même au péril de leur vie. Il y eut sans doute des heures d'angoisse, et, plus d'une fois, la fureur révolutionnaire menaça leur asile ; mais elles pensaient, avec confiance, qu'elles étaient sous la garde de Dieu, et l'orage était bientôt dissipé ; car ce qui est placé sous la garde du ciel est toujours bien gardé.

J'ai évoqué avec bonheur les noms de plusieurs des généreuses hospitalières qui se sont succédé dans la voie du renoncement et de la charité. Ce sont les sœurs aînées de cette sainte famille qui se recrute par le dévouement. Que les souvenirs

de piété qu'elles rappellent soient leur apologie devant les hommes, et que ces soins donnés aux pauvres et aux malades, qui n'ont point connu d'interruption depuis plus de deux siècles, servent de réponse à ceux qui demandent : « A quoi bon les religieuses dans les cloîtres » ?

Si les Sœurs hospitalières donnent leurs veilles, leur jeunesse, leur santé pour le service des malades, il y a eu toujours, depuis la fondation des hospices, des âmes généreuses qui se sont associées au dévouement des religieuses, et qui ont légué des sommes considérables pour subvenir à l'entretien des pauvres. Leurs noms sont inscrits dans les annales de la Charité nimoise, et les Tables de marbre, sur lesquelles on les voit gravés en lettres d'or, peuvent être considérées comme les diptyques de la charité. Reproduisons ici les noms de quelques-uns de ces bienfaiteurs des pauvres dont la mémoire doit rester chère à notre cité.

Après les noms de Raymond Ruffi, fondateur de l'hospice, de M^{sr} Cohon, qui en fut comme le restaurateur en le confiant aux Sœurs hospitalières de Saint-Joseph ; du prince de Conti, du vicaire-général de Mérez et de M^{sr} Fléchier, qui, quatre jours avant sa mort, légua, le 12 février 1710, vingt mille livres à l'Hôpital-Général, nous devons signaler M. Rouvière de Dions, secrétaire du Roi, maison et couronne de France, qui donna neuf mille livres affectées au paiement de la maison Galoffre ; en 1695, Jacques Colomb, procureur au Présidial de Nîmes, qui donna tous ses biens à l'hôpital, après la mort de Madeleine

de Guion, sa femme; M^{sr} de la Parisière, qui fit face aux dépenses nécessitées par l'adjonction à l'hospice d'une fabrique de soie; M^{sr} de Becdelièvre, qui donna entre-vifs, en 1774, aux pauvres de l'hôpital sa riche argenterie, estimée trente-trois mille huit cents livres.

Après les évêques, qui ont été les pères des pauvres, nous devons mentionner les curés de la paroisse Saint-Castor, qui ont imité la charité des évêques et qui ont donné tout ce qu'ils possédaient aux hospices : l'abbé J. Abauzit, l'ami des prisonniers et des pauvres et le confident de M^{sr} de la Parisière; l'abbé Th. Pen, le pieux et charitable pasteur dont la mort fut tant pleurée par les pauvres de Nîmes, et dont M^{sr} de Becdelièvre voulut honorer la mémoire en prononçant son oraison funèbre, et, en 1787, son successeur, l'abbé Jacomon, qui hérita de la charité de ses prédécesseurs pour les malheureux.

Nous ne pouvons citer tous les laïques qui s'associaient si généreusement à la charité des prêtres; en 1704, le chevalier Cohon; en 1730, Pierre-Simon Dupuy, marchand de soie, dont on voit le portrait à l'Hôpital-Général; en 1755, Antoine Trintignan, habitant le quartier du fond de l'Isle-aux-Vaches, à Saint-Domingue, qui institua légataires l'Hôtel-Dieu pour un quart, et l'Hôpital-Général pour un autre quart; en 1760, M. et M^{me} de Catto, de Nîmes, et en 1788, M. Tempié, secrétaire du Roi. Ces noms d'évêques, de prêtres, de nobles, de bourgeois, de magistrats, de marchands, sont tous consacrés par la charité, et doi-

vent être confondus dans un même sentiment de reconnaissance.

L'Hôpital-Général, dont la première pierre fut posée en 1714, qui fut agrandi en 1745 sur les plans de l'architecte Rollin, ne fut confié aux sœurs de Nevers qu'en 1746. Ces religieuses, au nombre de six, déployèrent dans cet établissement le même zèle que les sœurs de Saint-Joseph à l'Hôtel-Dieu, et se vouèrent sans réserve au soulagement des misères physiques et morales dont cette maison, depuis l'annexion du Refuge, était devenue l'asile.

Le 10 août 1786, cet établissement célébra le premier centenaire de sa fondation par de belles cérémonies religieuses et par des largesses faites aux pauvres; un prédicateur renommé, le P. Caron, cordelier du couvent d'Arles, apporta à cette fête l'éclat de sa parole, et, pendant tout le jour, les directeurs, de concert avec les religieuses, firent les honneurs de l'Hospice avec une cordialité aimable et touchante.

La Révolution, qui avançait à grand pas, sembla s'arrêter au seuil de l'établissement. Les sœurs restèrent, comme les hospitalières de Saint-Joseph, fidèles à leur poste, et les événements qui agitaient et bouleversaient la France, ne purent les détourner du soin des pauvres. Comme les religieuses de l'Hôtel-Dieu, elles furent contraintes de dépouiller leur costume, mais elles gardèrent au fond de leur cœur le même esprit de foi et de charité, et, plus d'une fois, elles parvinrent à sauver des victimes qui semblaient vouées à la mort.

Cependant la tempête révolutionnaire, qui

couvrait la France de deuil et de ruines, avait aussi dissipé les ressources des pauvres. Les hommes de la Terreur cherchèrent à y suppléer par des phrases creuses et sonores dont ils étaient plus prodigues que de dévouement. « Les malheureux, disait Bagnère, sont les puissances de la terre : ils ont le droit de parler en maîtres au gouvernement qui les néglige. La mendicité, qui est la lèpre de la monarchie, fait des progrès effrayants sous la république. Les Hôtels-Dieu et les Hôpitaux sont les tombeaux de l'espèce humaine : la misère est incompatible avec le gouvernement populaire ».

Et cependant cette misère, qu'on promettait de faire cesser, augmentait tous les jours, avec ce funeste régime de prétendue égalité et fraternité. Une loi mit alors à la charge des communes l'entretien des hospices, et les produits des octrois furent affectés à cette destination. Cette mesure sauva ces établissements, et, grâce à ces nouvelles ressources, ils purent suffire à leurs besoins. C'est à cette époque qu'eut lieu la réunion des deux hospices, l'Hôtel-Dieu et l'Hôpital-Général, qui furent placés sous le contrôle de la même administration.

Cependant l'Hôpital-Général, formé de constructions juxtaposées sans ordre, réclamait une façade qui répondît aux améliorations qui venaient de transformer ce quartier. M. Durand, ingénieur du département, présenta un plan de reconstruction qui fut adopté, et on commença, au mois de mai 1810, les travaux de cette grande façade qui se développe le long du boulevard. Un parchemin

enfermé dans un vase hermétiquement clos et déposé sous la première assise, rappelle le nom de M. Alphonse, préfet du département, de M. Casimir Fornier, maire de Nîmes, des membres de la Commission administrative des Hospices et de la supérieure de l'établissement, la Rév. mère Thérèse Cayla, si aimée des pauvres de cette maison. Cet hospice ne devait pas garder longtemps sa destination. Un nouvel établissement, plus vaste et plus commode, ouvert à l'air et à la lumière, abrite les pauvres au chemin d'Uzès. L'ancien hospice devait être transformé en lycée. C'est ainsi qu'autrefois l'hôpital Saint-Marc avait cédé la place au collège royal. Mais, dans ces temps de révolution, les projets des municipalités se ressentent quelquefois de l'instabilité générale. Un nouveau vote du conseil municipal est venu détruire le premier, et l'ancien hôpital sera consacré à l'établissement du Musée et de la Bibliothèque.

X.

A part les anciennes institutions de charité qui ont gardé jusqu'à nous une vitalité puissante, et qui continuent à exercer de nos jours, avec une ardeur que les siècles n'ont pas attiédie, leur bienfaisant ministère, il en est d'autres, nées d'hier, qui ne sont pas moins fécondes pour le soulagement des misères publiques; car la charité ne meurt pas, et son glorieux privilège est de susciter des œuvres qui répondent aux besoins de chaque époque.

L'enfance est devenue, de nos jours, l'objet des préoccupations et de la sollicitude la plus touchante. Tandis qu'on a multiplié pour elle les crèches, les asiles et les écoles, on a aussi ouvert en sa faveur de nombreux orphelinats, et nulle époque ne semble avoir aussi bien compris que la nôtre cette parole des saintes Écritures : *Orphanot tu eris adjutor* : « Vous viendrez en aide à l'orphelin ».

La ville de Nîmes compte quatre orphelinats : c'est d'abord celui de la Providence, dirigé par les sœurs de Saint-Thomas-de-Villeneuve, qui recueille 160 orphelines et les garde jusqu'à l'âge de vingt-et-un ans. Les jeunes filles reçoivent une éducation chrétienne, et sont exercées à tous les genres de travaux qui conviennent à la femme. Il y a des ateliers de dévidage, de couture et de gants de filoché, qui sont alimentés par l'industrie nîmoise. L'établissement, qui reçoit une allocation du département et de la ville, se soutient principalement par le produit de son travail.

Cette maison, qui compte à peine un demi-siècle d'existence, a grandi et prospéré sous le patronage éclairé d'un prêtre éminent, si populaire dans notre cité, M. le chanoine de Tessan, qui lui a donné cinquante ans d'une sollicitude paternelle qui ne s'est jamais démentie, et qui, sans bruit, sans éclat, lui a imprimé, avec le concours des religieuses, cet esprit de piété chrétienne, d'ordre et de travail qui la distingue.

Les sœurs de Saint-Vincent-de-Paul ont annexé à la Miséricorde un autre orphelinat, qui se soutient par le produit du travail des enfants, et par

les dons de la charité privée. Il y a des ouvroirs pour les orphelines, et on s'occupe surtout de la lingerie.

Un troisième orphelinat existe au couvent des sœurs de Saint-Joseph-des-Vans, rue Richelieu, sous la direction des religieuses. Les orphelines, élevées chrétiennement, exercées au travail, sont là, comme ailleurs, l'objet des soins les plus dévoués.

La charité de quelques personnes généreuses, parmi lesquelles nous remarquons un nom qu'on retrouve dans toutes les œuvres chrétiennes de Nîmes, celui du R. P. d'Alzon, a créé de nos jours un autre orphelinat, qui n'est pas moins digne d'intérêt. C'est celui que dirigent, dans la paroisse Saint-François-de-Sales, sous le patronage de son zélé pasteur, les sœurs de Besançon. On prépare pour lui dans ce moment, le long du chemin d'Arles, une installation plus vaste et plus comode.

Ces divers orphelinats peuvent être considérés comme la continuation de l'œuvre fondée, au milieu du siècle dernier, par le chanoine Chassaing, et de ces établissements on peut dire, comme de celui des Chassaintes, que ce sont des *Maisons de travail* où les jeunes personnes, soustraites aux dangers du monde, se forment, sous la direction des religieuses, à ces vertus solides qui sont la sauvegarde de l'avenir.

Il existe, au Grau d'Aiguesmortes, un-établissement de charité qui est comme le complément de ces orphelinats : c'est l'hospice destiné à abriter les pauvres qui vont prendre les bains de mer. Il doit

son origine à une inspiration généreuse de Mgr Cart, le saint évêque de Nîmes, de douce et pieuse mémoire. Vivement préoccupé des besoins des classes pauvres, le bon prélat fit un appel aux catholiques de sa ville épiscopale, et bientôt, grâce aux offrandes qu'il recueillit, il jeta les fondements de ce bel hospice, qui s'élève sur la plage et qui, dans la saison des bains, reçoit plusieurs centaines de malades indigents, venant demander aux bains de mer la guérison de leurs infirmités. Les sœurs de Saint-Vincent-de-Paul se font, avec le dévouement qu'on leur connaît, les infirmières volontaires de cette nombreuse famille de baigneurs. Les orphelins malades des établissements de Nîmes, à qui les bains de mer sont nécessaires, trouvent un asile sous ce toit hospitalier.

La charité privée n'a fondé qu'un seul orphelinat pour les garçons : c'est celui de Courbessac, dont la direction est confiée aux sœurs de Vesseaux. Il remonte à 1841, et ce fut la conférence de Saint-Vincent-de-Paul de Nîmes qui le créa, pour recueillir quelques pauvres orphelins qu'elle avait adoptés. Cinquante enfants reçoivent aujourd'hui dans cette maison, toujours soutenue par la conférence, une éducation religieuse et professionnelle. Les jardins et les champs qui entourent l'établissement sont cultivés par les jeunes orphelins, qui sont ainsi initiés aux travaux fortifiants de l'agriculture.

Tandis que les anciennes institutions religieuses sont revenues, une à une, reprendre la place d'où les avait chassées la tempête révolutionnaire, d'autres institutions, écloses au souffle de la charité,

sont venues réclamer la seule part qu'elles désirent, celle du dévouement et du sacrifice. Voici une pieuse colonie des *Sœurs de Notre-Dame de Bon-Secours*, qui viennent veiller au chevet des malades et leur apportent, avec les soins les plus dévoués, les consolations suprêmes. Ce sont les infatigables garde-malades de la cité. Bonnes et saintes sœurs ! Elles s'en vont, sans distinction de culte et de classe, partout où il y a quelqu'un qui souffre sous l'étreinte de la maladie, dans la maison du riche et plus souvent sous l'humble toit du pauvre ; et leur existence s'écoule entre les infirmes et les mourants, dont elles adoucissent la dernière heure.

Voici une autre colonie, qui porte un nom bien humble et bien touchant, celui de *Petites-Sœurs des Pauvres*. Elles sont venues, elles aussi, à l'appel de quelques âmes dévouées, se placer à la tête de cette famille de pauvres vieillards délaissés, qui les saluent avec joie comme les anges de la charité. Elles déploient toutes les industries de la charité la plus ingénieuse pour nourrir leurs enfants d'adoption ; et, en les voyant passer à travers nos rues et nos places publiques, se faisant quêteuses pour leurs chers protégés, tout le monde s'empresse de déposer dans leurs mains de nombreuses offrandes, qu'elles reportent joyeuses dans leur maison et qu'elles s'empressent de distribuer à leur chère famille.

Parmi toutes les institutions charitables qui sont comme la floraison de l'Eglise de Nîmes, il en est une qui semble avoir été providentiellement suscitée de nos jours pour réconcilier le monde avec

Dieu par la charité, et à qui le beau nom qu'elle a choisi a porté bonheur ; c'est l'œuvre des *Conférences de Saint-Vincent-de-Paul*.

On connaît l'origine de cette œuvre bénie. Quelques jeunes gens qui fréquentaient, au milieu de nombreuses séductions, les écoles de la capitale, conçurent la pensée d'abriter leur jeunesse sous les ailes de la charité, et d'y chercher un refuge contre les dangers qui les entouraient. Ils mirent en commun les mouvements généreux de leur cœur, et on les vit se diriger vers la demeure des pauvres, visiter dans leurs mansardes les déshérités de ce monde, et leur apporter la double aumône de l'âme et du corps. Ce noble exemple fut comme une sainte contagion qui gagna, de proche en proche, les villes et les campagnes. Bientôt chaque centre populeux eut sa conférence de Saint-Vincent-de-Paul. La ville de Nîmes ne tarda pas à posséder la sienne. M^{gr} Cart lui donna un asile dans son palais, comme à un enfant d'adoption, afin de l'avoir plus près de son cœur. C'est là, dans la demeure épiscopale, sous la bénédiction du saint évêque, qu'eurent lieu les premières réunions ; et ces jours, passés à l'ombre de cette hospitalité paternelle, ne sont ni les moins beaux, ni les moins féconds de son existence. Monseigneur présidait les assemblées générales, et il parlait de la charité et des pauvres avec le cœur de S. Vincent-de-Paul.

Après un moment d'orage, de nos jours, la pieuse société s'est remise à l'œuvre avec une nouvelle ardeur. Aujourd'hui chaque paroisse possède sa conférence, qui vient en aide aux besoins de ses

pauvres. Nîmes est devenu le siège d'un conseil particulier et central, placé à la tête de toutes les conférences de la ville et du diocèse, et chargé de les relier entre elles et avec le conseil général. Ces six conférences visitent plusieurs centaines de familles pauvres, leur distribuent des bons de pain, de soupe, de combustible, des vêtements, des secours en argent, et ajoutent à l'aumône matérielle quelques-unes de ces marques de sympathie et de ces bonnes et affectueuses paroles, qui sont comme un baume pour la souffrance.

La maison d'éducation de l'Assomption a eu, depuis longtemps, la bonne pensée d'initier ses élèves à l'apostolat de la charité. L'établissement compte six conférences qui rivalisent entre elles de générosité, de zèle et de dévouement. Quelques-uns de leurs membres vont, conduits par des maîtres, visiter les familles indigentes, et l'aumône, en passant par leurs mains, semble avoir plus de prix aux yeux des pauvres. Jeunes encore, ils voient de près la misère, ils apprennent à la secourir, et donnent ainsi un noble exemple à la jeunesse des autres établissements.

Nous le proclamons bien haut et avec joie, les misères et les souffrances ne restent pas sans soulagement au sein de notre cité. La charité se multiplie sous toutes les formes pour leur venir en aide. C'est d'abord l'œuvre des Crèches, fondée par M^{re} Cart, qui prend l'enfant au seuil de la vie, l'entoure de tendres caresses, dirige d'une main délicate ses pas incertains et mal assurés, essuie ses larmes, apaise ses cris et lui rend son doux sourire. Cinquante petits enfants sont recueillis

dans la crèche que dirigent les sœurs de Saint-Vincent-de-Paul ; ils sont ainsi placés sous la garde des anges du ciel et sous le regard maternel de celles qui sont les anges de la terre.

L'asile donne une main à la crèche et l'autre à ces nombreux orphelinats où sont adoptés tous ceux qui ne connaissent plus ni les douceurs du foyer domestique, ni le sourire et les caresses d'une mère. Les infirmes sont soulagés dans les hospices ; les indigents sont visités dans leurs demeures ; les malades ont des sœurs qui les gardent et les soignent, et ceux qui portent le double poids des ans et de la pauvreté ont une demeure hospitalière pour abriter leur vieillesse, et les soins de celles qui portent le nom si touchant de *Petites-Sœurs-des-Pauvres*. Chaque âge à son asile et chaque misère son soulagement. Attentive à tous les besoins, prêtant l'oreille à tous les cris de détresse, la charité est toujours debout dans la ville de Nîmes, prête à répondre à tous les appels. Elle ne se lasse jamais de faire du bien : quand elle a tout donné, elle se donne elle-même, et c'est là un trésor qui ne s'épuise jamais.

XI.

A côté des œuvres catholiques, qu'il me soit permis de placer, comme complément de cette étude historique, le tableau des œuvres protestantes. La charité est un terrain pacifique sur lequel nous pouvons nous rencontrer avec ceux que nous appelons nos « frères séparés », et

parler avec eux une langue qui nous est commune, où il n'est question que de commisération, d'aumônes et des pauvres.

Le protestantisme n'a pas oublié les indigents, et il possède à Nîmes plusieurs institutions destinées à soulager tous les genres de misères, et pourvues d'abondantes ressources.

C'est d'abord l'œuvre du *Diaconat*, organisée par un règlement qui remonte à l'origine de la Réforme. Cette administration se compose de trente membres qui se partagent les divers quartiers de la ville et distribuent aux indigents des secours de toute nature. Le Consistoire fait passer par leurs mains une somme annuelle de 35,000 francs.

La *Maison de santé*, située rue de Sauve, qui reçoit les malades et les vieillards, est devenue un superbe hôpital, grâce à la générosité des frères Noguier, qui ont laissé pour cette œuvre un legs qui s'élève à la somme de 500,000 francs.

L'*Orphelinat Coste*, rue Grétry, porte le nom de son généreux fondateur, qui consacra un legs de 350,000 francs à cette œuvre. Cet établissement, qui vient de s'enrichir d'un don de 150,000 francs laissé par M. Gide, possède, dans le territoire de Codognan, une annexe, où sont envoyés les orphelins qui se destinent à l'agriculture.

La *Maison des orphelines*, rue des Bains, réunit cinquante petites filles, orphelines de père et de mère, qui sont entretenues soit à l'aide de collectes, soit avec les fonds que possède cette œuvre.

L'*Asile Maternel*, rue de Sauve, est destiné à recueillir les jeunes filles abandonnées, ou à charge

à leurs familles, et est placé sous le patronage de 200 dames qui fournissent une cotisation annuelle de 25 francs.

Il y a encore à la rue de Sauve, qui est devenue le quartier général des œuvres protestantes, une *Crèche* pour les petits enfants au-dessous de six ans. Il y a un comité de dames qui fournit tous les ans une cotisation et fait des visites.

Le *Refuge*, rue de la Tour-Magne, recueille les repenties qui renoncent au désordre, et pourvoit à leur entretien par des dons particuliers.

Il existe aussi, au Grau-du-Roi, comme pour les catholiques, un *Etablissement de bains de mer*, qui reçoit les infirmes. Cet hospice est entretenu par des dons volontaires.

La *Société des Amis des pauvres*, composée principalement de jeunes gens, travaille à relever les indigents de leur misère, en leur venant en aide, soit par des dons en nature, soit par des avances.

Nous devons mentionner encore la *Société de patronage des apprentis*, soit pour les garçons, soit pour les filles, qui veille sur ses pupilles, les suit dans leur carrière et s'intéresse à leur avenir.

Nous n'avons fait qu'énumérer ces institutions de bienfaisance, sans faire connaître leur organisation. Mais on voit, par ce simple exposé, que les protestants déploient une grande activité pour le service des pauvres, qu'ils reçoivent des legs considérables, que les secours abondent; et que, depuis la crèche jusqu'à l'asile des vieillards, depuis l'orphelinat jusqu'au Refuge, ils embrassent tous les âges et tous les besoins. Il y a, je n'hésite

pas à le reconnaître, de la générosité, du dévouement dans toutes ces œuvres. Il y a un personnel de jeunes gens, de dames patronesses, qui montrent une ardeur, un zèle auquel je me plais à rendre hommage. Mais, qu'il me soit permis de le dire, il leur manque deux choses qu'ils doivent nous envier : les Petites-Sœurs-des-Pauvres pour les vieillards, et les Sœurs de la Charité pour les malades.

J'aime à me rappeler, en finissant, cette admirable pièce de notre cher et grand poète Reboul, qui a pour titre : *Les Petites-Sœurs-des-Pauvres*. Je ne saurais mieux terminer cette étude sur les institutions charitables de Nîmes, qu'en reproduisant quelques-unes des strophes harmonieuses de notre illustre compatriote. C'est la charité qui, empruntant les nobles accents du poète, vient plaider la cause des pauvres, sollicite de porte en porte, et, d'une voix émue, dit à tous, catholiques et protestants :

.....
.....

Lorsque ces pauvres sœurs frapperont à vos portes,
Ouvrez ! car le pardon accompagne leurs pas.

N'ayant rien à donner, elles se sont données,
Anges médiateurs près du divin courroux,
Leur visite délivre, et leurs mains fortunées
Demandent pour le pauvre encor moins que pour vous.

Sanctifiez le seuil de vos maisons prospères,
Faites au Christ souffrant la part de vos deniers,
Couvrez sa nudité des hardes de vos pères
Qui pourrieraient peut-être au fond de vos greniers.

Le pain souvent lui manque ainsi que les guenilles ;
Pour apaiser sa faim réduite au désespoir,
Dans le tablier béni de ces pieuses filles
Mettez de vos banquetts ce qui reste, le soir.

L'offrande la plus mince est toujours bien venue ;
Tout s'utilise ou change en leurs bénignes mains :
Ce pliant recevra le sommeil de la rue,
Ces miettes deviendront de bienheureux festins.

Ce saint plâtre égaira la nudité des chambres,
Ces tissus, reprisés d'un doigt industriel,
Du vieillard grelottant réchaufferont les membres ;
Et toute la récolte est au profit des cieux.

Il en est parmi vous (que le Christ les bénisse)
Qui donnent à main pleine et surtout à plein cœur ;
Liguez-vous avec eux ; c'est leur sainte milice
Qui peut-être a du ciel suspendu la rigueur.

Ne cherchez pas ailleurs le salut de votre âme,
Celui de vos foyers et de votre trésor ;
La nue à l'horizon garde un reste de flamme,
Et la foudre éloignée hélas ! murmure encor.

Vous avez vainement, pour abriter vos têtes,
D'un bouclier plus fort armé l'autorité ;
Si l'égoïsme règne, attendez les tempêtes ;
Car le calme du monde est dans la charité.

Que les accents du poète chrétien retentissent
dans tous les cœurs comme la voix de la charité,
et que toutes les bourses s'ouvrent à son appel !
Car si la charité est la paix du monde, elle sera
surtout la paix et l'union de notre cité.



ANTONIN

A-T-IL PERSÉCUTÉ LES CHRÉTIENS ?

ÉTUDE HISTORIQUE,

par **M. Irénée GINOUX.**

—
membre-résident.

J'ai lu quelque part, probablement dans les journaux de l'époque, qu'en 1870, un homme de bon sens avait trouvé le moyen de sauver d'un acte de vandalisme la statue équestre de Louis XIV, qu'on admire sur la place Bellecour à Lyon. Il s'était borné à effacer du piédestal toutes les inscriptions commémoratives, qui, dans les jours de sédition, servent de prétexte aux marteaux démolisseurs. Il les avait remplacées par ces seuls mots : CHEF-D'ŒUVRE DE LEMOT, SCULPTEUR LYONNAIS; et l'émeute respecta le bronze en considération de l'artiste qui l'avait produit.

Le souvenir de cette anecdote me revient à la mémoire chaque fois que j'entends certains propos qui se débitent autour de la statue d'Antonin, ou

que je lis certains articles de polémique qui s'écrivent à ce sujet.

« Quelle idée saugrenue, disent les uns, eut le Conseil municipal de Nimes, le jour où il vota qu'on élèverait une statue à Antonin sur une des places publiques de la ville ! »

« J'avoue, dit un autre, que les édiles de la Cité ne se sont pas distingués par l'esprit d'à-propos, en attendant que la France fût en république pour y glorifier un empereur ».

« Surtout un empereur romain, ajoute un troisième. On prétend que le meilleur ne valut rien, et j'ai lu que, comme les autres, il persécuta les Chrétiens; qu'il fit bâtir un temple à Faustine, sa femme, laquelle, dit-on, en était peu digne; que sa fille, femme de Marc-Aurèle, marcha quelque peu sur les traces de sa mère; qu'il fit mettre au rang des dieux Adrien, son prédécesseur, alors que le sénat volontiers l'eût fait traîner aux gémonies ».

« Etait-il aussi pieux qu'on veut bien le dire, reprend un autre passant? Ne s'est-il pas laissé dominer par une concubine? . . . »

« Et puis qu'a-t-il fait pour le commerce et l'industrie? S'est-il occupé des ouvriers et de leur salaire »? finit un dernier, brochant sur le tout.

Jusque-là, il n'y a rien à dire. Si quelque part doit exister la liberté, c'est dans les appréciations en matière d'administration, et surtout quand elles rentrent dans le domaine de l'histoire. Je n'ai d'ailleurs mission de défendre ni le Conseil municipal, ni la délibération qui fut prise à l'occasion du vote qui autorisa la commande. Tout au

plus, pourrais-je vouloir soutenir que la statue, une fois faite, devait aller trouver sa place, surtout conçue et exécutée comme tout le monde se plaît à le reconnaître ; mais, je ne veux arriver là que très-incidemment : le but que je me propose est uniquement de rechercher si les griefs formulés contre Antonin sont fondés au point de vue historique, et notamment s'il persécuta les chrétiens.

Il y a ici une chose très-singulière : dans l'exposé des motifs qui ont déterminé le Conseil municipal à ériger une statue à Antonin, nous trouvons précisément la pensée contraire.

Les considérants que le Conseil adopte pour expliquer son choix sont : « Que la statue d'Antonin sera érigée dans un quartier qui rappelle le plus les souvenirs de l'antiquité romaine ; qu'elle figurera aux abords d'une rue qui porte le nom de cet empereur, originaire de Nîmes, et *qui manifesta le premier des sentiments de pitié pour les Chrétiens persécutés !* »

Qui a raison et qui a tort ? N'y a-t-il pas là une confusion de dates, de noms ; n'y a-t-il pas un parti délibéré de prendre ses autorités ici plutôt que là ? C'est mon opinion, et j'espère démontrer qu'elle est fondée.

I.

Il est inutile de retracer le tableau hideux que j'ai vu faire des souillures dans lesquelles était tombé le monde romain, depuis Auguste jusqu'à Commode ; mais je n'aurai rien à en retrancher

pour le besoin de ma cause. Je pourrais, au besoin, en assombrir les couleurs ; il me suffirait pour cela de relire les douze Césars de Suétone et la première satire de Juvénal ; c'est précisément parce que le nom d'Antonin se présente dans l'histoire comme une oasis dans un amas d'abjections, que je pardonne volontiers aux biographes de cet empereur de s'être laissé aller aux exaltations de l'enthousiasme.

J'aurai occasion tout-à-l'heure de parler des écrivains qui se sont occupés d'Antonin-le-Pieux et des sources auxquelles ils ont puisé ; mais il en est un dont l'autorité ne sera pas suspectée par quiconque se croirait le droit de parler au nom des Chrétiens.

M. Laurentie, dans son *Histoire de l'Empire romain*, débute ainsi quand il arrive à Antonin : « C'est du moins pour l'écrivain une pensée douce de se trouver en face d'une figure de prince, qui fait contraste avec la laideur des tyrans qui ont souillé et ensanglanté l'empire. Tout ce qu'on a écrit d'Antonin révèle une réunion des dons les plus rares : beau, grand, majestueux, la bonté s'unissait en lui à la dignité ; un caractère affable et doux, une érudition polie, une langue éloquente, des habitudes réglées, une vie laborieuse et sobre, tout ce qui ennoblit l'homme, tout ce qui fait aimer le prince se trouvait en cette nature heureuse ; si l'imperfection s'y fit sentir, c'est qu'elle trahissait l'infirmité d'une nature à laquelle ne parut manquer que la foi chrétienne qui, seule, affermit l'homme et le rend plus fort contre ses passions ».

M. Laurentie savait très-bien qu'Adrien, qu'il

appelle un élégant lettré, un de ces esprits brillants et frivoles qui sont la honte et la gloire des décadences, fut mis au rang des dieux par l'influence d'Antonin ; mais l'impartialité de son jugement lui fait ajouter : « *Comme les autres !* » Il savait qu'Antonin eut à vaincre les résistances du sénat, qui, « lâche contre les tyrans dans leur vie, retrouve son courage à leur mort ». Mais, d'une part, il ne pouvait pas oublier qu'Antonin était païen, et qu'on aurait tort d'exiger de lui ce qu'on serait en droit d'attendre d'un prince chrétien, d'un S. Louis par exemple. Antonin pouvait-il ne pas se rappeler qu'il était l'enfant adoptif d'Adrien ? Il est à propos de dire ici à quelle circonstance il avait dû son adoption.

Un jour, il donnait le bras à son père, un vieillard pouvant à peine se conduire ; il fut rencontré et admiré par l'empereur. Dès ce moment, dit le testament d'Adrien, sa décision fut prise d'adopter ce jeune homme, qui pratiquait ainsi le respect filial. Si la reconnaissance est une vertu chrétienne, il faut comprendre l'exagération qui pouvait en être faite par un empereur païen.

Au point de vue religieux, nous ne devons pas vouloir, sans injustice, qu'Antonin ait agi et pensé comme nous ; mais ce que nous ne devons pas oublier, c'est que, dans sa lutte avec le sénat en faveur de la mémoire d'Adrien, Antonin se révéla tel qu'il avait été sous le règne précédent, c'est-à-dire ennemi des rigueurs et plein de clémence. Il fit apparaître quelques-uns des patriciens qu'Adrien avait ordonné de faire mourir et qu'il avait sauvés.

En ce qui concerne Faustine, sa femme, dont la renommée fut loin d'être pure, j'aurai les mêmes observations à faire. Faustine mourut l'an 141, sous le règne d'Antonin. Ce dernier l'admira encore, *comme les autres*, au rang des dieux.

Mais qu'on ne croie pas que ce fut, de sa part, un acte de stoïcisme; Antonin souffrit beaucoup des dérèglements de Faustine, mais il était de principe que la femme de César ne devait pas même être soupçonnée; que serait devenue l'autorité impériale, si on avait pu supposer qu'elle n'était point exempté de nos infirmités et de nos accidents?

II.

Au point de vue moral, le reproche que l'on fait à Antonin d'avoir eu des faiblesses pour une concubine, est fondé. Dieu me préserve de songer jamais à amnistier les vices couronnés! Au contraire, c'est d'en haut que doit partir l'exemple du bien.

Mais avons-nous bien le droit de nous montrer, nous chrétiens, si sévères à cet égard, envers un empereur païen? Si on devait refuser une statue à Antonin pour infidélité à la couche nuptiale, ne serait-il pas à craindre d'appeler le vandalisme sur celles de Louis XIV, d'Henri IV, de François I^{er} et de bien d'autres?

Sans doute, il serait à souhaiter que les grands hommes eussent, avec le génie, la vertu des saints; mais c'est pour des raisons différentes que l'on

dresse à ceux-ci des autels et des statues, à ceux-là des statues sans autels. Que dire du reproche que l'on fait à Antonin au sujet de la vie licencieuse de sa fille, qu'il donna en mariage à Marc-Aurèle? rien, si ce n'est que, avant son mariage, elle n'avait pas eu pour l'élever une mère chrétienne; qu'après son mariage, ce serait plutôt l'affaire de Marc-Aurèle que celle d'Antonin.

III.

Mais arrivons au fait le plus grave, celui sur lequel on a le plus insisté, d'avoir fait périr des disciples de Jésus-Christ.

Il faudrait peut-être faire ici deux parts dans la biographie d'Antonin, celle qui a précédé son avènement à l'empire et celle qui embrasse son règne. Evidemment, il ne faudrait pas mettre sur la même ligne les actes dans lesquels, comme proconsul, il aurait pu faire exécuter les volontés de son maître, et ceux que, comme maître, il aurait ordonnés et fait exécuter lui-même.

Cependant on ne trouve rien dans l'histoire qui justifie le fait d'exécutions ayant eu lieu sous Antonin, ni pendant, ni avant son règne, sous son proconsulat d'Asie. Déjà Adrien avait arrêté les supplices. Eusèbe, le célèbre évêque de Césarée, dont on ne contestera ni la science ni la sincérité, nous a conservé précisément la lettre qu'Adrien écrivait à un autre proconsul d'Asie, Minutius Fundanus : « Si quelqu'un, dit-il, accuse les Chrétiens et prouve qu'ils font quelque chose contre

les lois, jugez-les selon la faute; s'ils sont calomniés, punissez le calomniateur (1) ». Comment admettre qu'Antonin, en qui personne ne songe à contester l'excellence d'une nature privilégiée, serait allé, en fait de rigidité, au-delà des ordres qu'il avait reçus d'Adrien? Rome, il est vrai, trembla un instant devant la démence de ce vieillard qui prétendait qu'un prince doit mourir debout; on craignit, vers la fin de son règne, de voir revenir des jours sanglants se mêler aux orgies, car les dernières années de son existence furent extrêmement capricieuses. Il n'en fut rien, et ce n'eût pas été Antonin qui, dans la maturité de son âge, à la veille de monter sur le trône (il avait alors 52 ans), ce n'eût pas été Antonin, dis-je, qui se serait fait l'instrument d'une sinistre démence.

Le seul acte que l'on cite, d'après Tertullien, d'une persécution sous le proconsulat d'Antonin, n'amena, on le reconnaît, aucune exécution. Après avoir condamné à mort quelques Chrétiens, Antonin les renvoya, prétend Tertullien, en leur disant : « Malheureux, si vous avez tant d'envie de mourir, manquez-vous de cordes ou de précipices pour finir vos jours » ?

Certes, Tertullien, qu'on a, avec raison, surnommé le « Bossuet de l'Afrique », m'inspire une entière confiance, quand il prend en main la défense des Chrétiens dans sa requête à Scapula, le proconsul d'Afrique, sous le règne de Sévère.

Mais, d'abord, Tertullien ne dit pas qu'Antonin

(1) Eusébe, l. IV, chap. 14.

fit mourir les Chrétiens, ni même qu'il les condamna. Je cite ses propres paroles :

« Arrius Antoninus, dit-il, qui s'était déclaré contre nous avec tant de violence, dans son gouvernement d'Asie, voyant accourir en foule à son tribunal les Chrétiens répandus à Carthage, se contenta d'en faire saisir quelques-uns, et dit aux autres : « Misérables, si vous voulez mourir, » n'avez-vous pas des précipices et des cordes » ?

Mais il y a quelque chose de plus grave à remarquer dans la citation qui précède. C'est que l'Arrius Antoninus dont parle Tertullien n'est pas du tout l'Antonin qui nous occupe. Le nôtre s'appelait Titus Antoninus, et non pas Arrius Antoninus. Arrius était son aïeul maternel; il avait précisément été consul en 69, et avait eu le commandement de l'Asie, dans les jours néfastes d'Othon et de Vitellius. Mais la requête de Tertullien peut-elle, à ce sujet, donner matière à quelque doute ? Il parle d'Arrius Antoninus, qui voyait accourir à son tribunal les Chrétiens *répandus à Carthage*; or, Titus Antoninus avait reçu tour à tour d'Adrien le gouvernement de l'Italie et de l'Asie, et n'a jamais eu le gouvernement d'Afrique.

Antonin n'a donc jusqu'ici ni fait périr, ni même condamné les disciples de Jésus-Christ. En citant Tertullien on commet un deuxième anachronisme. Qu'en est-il de S. Irénée, dont on a aussi invoqué le témoignage ? Il fut martyrisé, à ce que l'on croit, vers l'an 202, sous Septime-Sévère. Ce n'est donc pas contre Antonin-le-Pieux que cette mort servira d'acte d'accusation.

Je n'ai vu nulle part, dans les œuvres de S. Irénée, qu'il eût parlé d'Antonin. Si ce nom s'est rencontré sous sa plume (ce que je n'ose contester cependant), S. Irénée n'a-t-il pas voulu dire plutôt que la lettre ou la constitution de l'empereur Antonin-le-Pieux en faveur des Chrétiens n'avait pas suffi à les défendre contre les fureurs de la populace ?

Ce qu'il y a de positif, c'est qu'on chercherait vainement, dans les œuvres de S. Irénée, la trace d'une persécution ayant eu lieu sous le règne d'Antonin-le-Pieux. Il est vrai que, dans un chapitre relatif à la succession des évêques, il parle de S. Polycarpe, évêque de Smyrne, que dans sa première jeunesse il a vu en Asie, qui mourut dans un âge très-avancé et sortit de cette vie après avoir glorieusement et courageusement souffert le martyre; mais on n'est pas bien d'accord sur le point de savoir si c'est en 166 ou 169 que S. Polycarpe fut martyrisé. En tout cas, alors, ce serait sous le règne de Marc-Aurèle, et non sous celui d'Antonin.

Ainsi le témoignage de S. Irénée n'est pas plus concluant que celui de Tertullien. Si on a voulu faire allusion à la mort de S. Polycarpe, on commet un troisième anachronisme.

D. Thierry Ruinart, bénédictin de la congrégation de Saint-Maur, est le seul qui ait expressément fait remonter à Antonin-le-Pieux la responsabilité du martyre de Ste Félicité et de ses sept fils (1).

(1) Tome I de son ouvrage ayant pour titre : *Acta primorum Martyrum sincerâ*. Traduit par Drouet de Maupertuy.

Il précise l'année 150 du règne d'Antonin. Il tire sa preuve de différents manuscrits trouvés à la bibliothèque du roi, à celles de la Sorbonne, de Sainte-Geneviève; mais il ne donne pas le texte de ces manuscrits, il n'en indique pas les auteurs. Nous ne pouvons donc pas dire quel est le degré de confiance qu'ils doivent inspirer, non pas au point de vue de la sincérité des actes, que nous ne contestons point, mais au point de vue de leur date.

Or, D. Ceillier, un autre bénédictin qui vécut après D. Ruinart, puisqu'il est mort en 1769, tandis que Ruinart est mort en 1709; le docte Tillemont, l'élève de Nicole, et d'autres écrivains, pensent que l'empereur dont il s'agit était Marc Aurèle Antonin, qui régna conjointement avec Lucius Vérus: « Si, dit Tillemont, Lucius Vérus ne paraît pas dans cette condamnation, c'est qu'il était occupé à la guerre des Parthes ».

On a cité l'autorité de D. Ruinart, et nous avons des raisons pour croire que les sources auxquelles on a puisé sont celles où j'ai puisé moi-même; pourquoi, au moins, ne pas donner les deux versions ?

J'ai lu, en effet, dans la *Vie des Saints* d'Alban Butler, traduite de l'anglais par Godescard: « Il est positif qu'Antonin fit tuer les Chrétiens vers la fin de son règne; il suffit pour s'en convaincre, de lire l'épithame du pape S. Alexandre I^{er}, martyr, rapportée par Arrighi (Diss. II, l. III, ch. 22). Voyez aussi Besti, fis. I ».

Je regrette de n'avoir pu me procurer les autorités qui viennent d'être citées, mais on me par-

donnera de n'accepter que sous bénéfice d'inventaire l'épithaphe *authentique* de S. Alexandre I^{er}.

Le pape Alexandre I^{er} fut intronisé l'an 109, et mourut l'an 119, c'est-à-dire sous Adrien. Comment Antonin-le-Pieux, qui ne succéda à Adrien que le 25 février 138, pourrait-il figurer sur l'épithaphe *authentique* de ce Pape? Comment, surtout, trouverait-on, sur cette épithaphe *authentique*, la preuve qu'Antonin-le-Pieux, vers la fin de son règne, c'est-à-dire vers l'an 162, persécuta les Chrétiens?

De deux choses l'une : ou l'épithaphe d'Alexandre I^{er} n'est pas authentique, ou l'inscription ne dit pas ce qu'on lui fait dire.

Mais que faites-vous, me dira-t-on, de l'admirable apologie de S. Justin, considérée avec raison comme un chef-d'œuvre de sagesse, de force, de raisonnement, de liberté franche et généreuse dans la défense de la vérité (1)?

N'est-elle pas adressée à l'empereur Titus Élius Antoninus, au sénat, à tout le peuple romain?

La requête de Justin, fils de Priscus Brachius, de la province de Samarie, en Palestine, n'émane-t-elle pas d'un des persécutés? N'est-elle pas écrite au nom de ces hommes de tous les états, victimes d'une haine injuste et d'une cruelle persécution?

Dieu me garde de vouloir en rien diminuer l'autorité de cette grande voix du philosophe devenu chrétien! Mais, il ne faut pas oublier que

(1) Voir : *Les Pères de l'Eglise*, par M.-S.-N. Guillon, édition de 1828, page 296.

nous sommes arrivés à l'époque des grandes luttes du paganisme et de l'Eglise, aux poursuites tumultueuses contre les Chrétiens, et qui s'exerçaient, par les séditions, dans les provinces; mais cette haine de la multitude, que les proconsuls de province ne pouvaient contenir, que quelques-uns même pouvaient surexciter par des inventions de souillure et d'athéisme, n'y aurait-il pas quelque injustice à en faire le crime d'un empereur qui, comme nous allons le voir tout à l'heure, demande, comme son père, qu'on en poursuive les auteurs?

S. Justin n'osa pas même le soupçonner. En parlant des craintes que l'on pourrait concevoir contre les Chrétiens : « Les démons, dit-il, peuvent vous les suggérer; il leur faut à eux des victimes et la servile obéissance de ceux qui leur ressemblent; mais vous, partisan sincère de la piété et de la philosophie, non, nous ne vous soupçonnerons pas de sentiments aussi déraisonnables ! Si pourtant la voix du préjugé l'emportait sur celle de la vérité, vous êtes maître de disposer de notre vie; mais nous vous avertissons qu'il y aura un jugement de Dieu auquel vous ne pourrez échapper ».

On donne à l'apologie de S. Justin la date de 151. S. Justin aurait-il eu la lâcheté d'écrire à Antonin qu'il ne le soupçonnait pas, si, une année auparavant, cet empereur avait fait périr S^{te} Félicité et ses sept fils? Car il faut ajouter que la sainte veuve, dont parle Ruinart, était romaine. C'est l'année d'après que parut le rescrit

d'Antonin, adressé aux villes de la Grèce et aux peuples de l'Asie; en voici le texte :

« L'empereur Antonin aux villes de la Grèce et aux peuples de l'Asie.

« Je pensais que vous pourriez laisser aux dieux le soin de découvrir les gens dont vous vous plaignez. C'est aux dieux, bien plus qu'à vous, qu'il appartient de tirer vengeance de ceux qui leur refusent les honneurs divins. Vous les persécutez, vous les accusez d'athéisme et d'autres crimes que vous ne sauriez prouver; mais vous ne prenez pas garde qu'ils obtiennent tout ce qu'ils ambitionnent, quand ils meurent pour leur doctrine; que leur mort même est une victoire sur nous, la bravant plutôt que de se soumettre à ce que vous exigez d'eux.

» Il est aussi à propos de vous donner des avis touchant les tremblements de terre présents et passés; comparez la conduite que vous tenez, en ces occasions, avec celle que tiennent les Chrétiens; tandis qu'eux mettent plus que jamais leur confiance en Dieu, vous, vous perdez courage. Aussi semble-t-il que, hors ces calamités publiques, vous ne connaissez pas les dieux, vous négligez toutes les choses de la religion, et vous ne vous souciez point du culte; et, parce que les Chrétiens honorent l'Éternel, vous les chassez et vous les persécutez jusqu'à la mort!

» Plusieurs gouverneurs de province ayant écrit à mon père, au sujet de ces mêmes hommes, il leur fit réponse qu'il ne fallait pas les inquiéter, à moins qu'ils n'entreprissent quelque chose contre le bien de l'État. Quand on m'a écrit

sur le même sujet, j'ai fait la même réponse :
« Que si quelqu'un continue à accuser un Chrétien à cause de sa religion, que l'accusé soit renvoyé absous, même étant convaincu d'être Chrétien, et que l'accusateur soit puni ».

J'ai voulu transcrire en entier ce rescrit dont nous devons la conservation et la transmission à S. Justin lui-même. Il établit la preuve :

1^o Que les persécutions étaient devenues tumultueuses, ainsi que nous l'avons dit, et n'étaient point l'œuvre du prince ;

2^o Que non-seulement l'empereur Antonin n'a pas été le persécuteur des Chrétiens, mais qu'il en a été, au contraire, le protecteur et en quelque sorte l'apologiste.

En effet, il ne s'adresse plus, comme l'avait fait Adrien, aux proconsuls et gouverneurs de la province; il s'adresse directement aux villes de la Grèce et aux peuples de l'Asie. N'est-ce pas là une preuve que le rescrit d'Adrien était respecté par les proconsuls; qu'évidemment, il avait dû l'être par Antonin lui-même dans son proconsulat d'Asie ?

Mais le fait de s'adresser directement aux villes de la Grèce ou aux peuples de l'Asie, n'indiquet-il pas que c'est d'eux, et non point de ceux qui les gouvernaient, que venaient les séditions et les mouvements tumultueux contre les Chrétiens ?

Non-seulement Antonin ne voulut pas qu'on persécutât les Chrétiens, il ordonna que leurs calomnieurs fussent punis selon les lois.

Si donc des Chrétiens ont été martyrisés sous

son règne, ce que je ne conteste pas, ce que paraîtrait d'ailleurs indiquer la lettre de S. Justin, n'y aurait-il pas quelque injustice à en faire remonter à ce prince la responsabilité? C'est comme si l'on voulait faire le gouvernement de M. Thiers responsable du massacre des otages, ou la Restauration de l'assassinat du maréchal Brune.

Antonin ne se contenta pas de vouloir mettre fin aux persécutions arbitraires dont les Chrétiens étaient victimes, dans certaines provinces de l'empire. J'ai dit, de plus, qu'il fut leur admirateur, presque leur apologiste.

Certains fléaux avaient, à cette époque, frappé le monde; et Antonin, comparant l'abatement de ceux auxquels il parle avec les dispositions dont témoignent les Chrétiens, s'écrie : « Voyez-les, ils souhaitent moins de vivre que de mourir pour leur Dieu; ils n'ont, dans les calamités, que plus de confiance en Lui ». S. Justin ne parlait pas autrement, et, quand il donne le rescrit d'Antonin à la suite de son apologie, il semble vouloir la continuer.

Au surplus, en supposant, ce qui n'est pas exact, qu'Antonin ne fût venu à de meilleurs sentiments que sur la courageuse parole de S. Justin; si, tout païen qu'il était, il sut comprendre cette défense de la vérité, ne faudrait-il pas lui en savoir gré? Et l'idée du Conseil municipal de Nîmes serait-elle si saugrenue? Il ne faut pas oublier qu'une tradition populaire fait naître à Nîmes Antonin-le-Pieux; ce qui a fait dire à Reboul :

Et l'un de ses enfants se nommait Antonin.

On a l'air de croire que c'est à ce vers du poète nimois que nous devons de voir ériger sur une de nos places une statue d'Antonin. Non ! les édiles, qui siégeaient au Conseil de la cité en 1864 savaient que certains historiens ont fait naître Antonin à Lavinium (en Italie); mais, ils savaient que, du moins, il était né d'une famille romaine établie à Nîmes dans les Gaules; ils savaient que nous lui devons la magnificence de nos Arènes et notre gigantesque Pont-du-Gard; que, si quelques historiens prétendent attribuer ces travaux à Adrien, tout au moins il n'est pas nié qu'ils aient été achevés par Antonin.

N'était-ce pas, pour les édiles nimois, un titre suffisant pour vouloir perpétuer la mémoire d'Antonin et la faire glorifier ?

IV.

Voyons comment Antonin a été traité par des historiens, qui certes n'avaient pas les mêmes raisons que nos édiles pour parler de lui avec enthousiasme.

Aurélius Victor, l'auteur du *de Viris illustribus urbis Romæ*, dit qu'il protégea l'empire sans songer à l'agrandir, et que c'est ce qui rendit son nom imposant à toute la terre.

Eutrope, autre auteur latin du IV^e siècle, lui rend le même témoignage : « Dans la vie privée, dit-il, son honnêteté fut merveilleuse; dans l'empire, plus rare encore. On le vit, dans les armes,

peu épris de la gloire, appliqué à défendre les provinces plus qu'à les étendre. Il recherchait les plus dignes pour les charges de la république; honorant les bons, détestant les mauvais, sans aller jusqu'à une certaine rudesse, vénérable autant que redoutable aux rois amis; de telle sorte, que plusieurs nations barbares, déposant les armes, lui remirent leurs querelles et se soumirent à ses décisions.

» Très-riche avant l'empire, il épuisa ses biens à des largesses pour les soldats, à des libéralités pour ses amis; mais il laissa le trésor public opulent ».

Pausanias, écrivain grec du ⁱⁱe siècle, contemporain d'Antonin, prétend qu'il mérita d'être appelé « le père des hommes ».

Capitolinus, qui vivait sous Constantin et qui nous a laissé les vies de l'empereur Antonin et de ses successeurs, débute ainsi :

« L'histoire a devant elle ici un prince dont la vie s'écoula dans la pratique du bien. Il justifia le nom de pieux, non pas tant par sa piété envers les dieux que par sa bieuveillance envers les hommes. Entre tous les princes, ajoute-t-il, il vécut sans faire couler en son propre nom une goutte de sang romain ou de sang ennemi ».

Orose, historien espagnol, un disciple de S. Augustin, dit qu'il gouverna avec sainteté la république.

Si Antonin avait laissé une réputation de persécuteur des Chrétiens, pense-t-on que, moins d'un siècle après, un disciple de S. Augustin eût tenu un pareil langage ?

C'est à Antonin, ainsi qu'on le lit dans Tillemont, qu'on doit la suppression d'une loi barbare, en vertu de laquelle le fisc s'emparait de l'héritage des enfants, auxquels on avait la faculté de refuser le titre de citoyens romains, alors même que leurs pères étaient citoyens romains.

Champagny, l'auteur des *Douze Césars*, de l'*Histoire des Antonins*, et de *Rome et la Judée*, prétend qu'il abolit les combats de gladiateurs, et rendit moins cruelle l'existence des esclaves.

Il est vrai que, en ce qui touche les deux derniers écrivains, je les ai vu traiter assez durement. Le premier que l'on se plaît à appeler le docte Tillemont, le savant annotateur, à qui avec raison on a songé à contester le mérite du style, mais non celui de l'exactitude, n'est pour certains écrivains qu'un collectionneur inconscient. N'a-t-on pas écrit de Champagny, l'académicien, qu'il fait pitié ?

Un peu plus de respect pour des hommes dont la vie s'est passée dans l'étude de nos monuments historiques, serait bien, surtout à des jeunes gens, dont quelques-uns n'ont pas encore quitté les bancs de l'école.

Je reviens à un témoignage dont, comme nous l'avons dit au commencement, personne ne contestera l'orthodoxie au point de vue chrétien ou catholique, je n'ai rien à en dire au point de vue politique, et cependant où n'en mêle-t-on pas un peu et beaucoup ? M. Laurentie, dans son *Histoire des empereurs*, termine par ces paroles le chapitre consacré à Antonin (1^{er} volume, page 295).

« Antonin mérita cette unanimité de louanges

par le soin avec lequel il féconda la paix. De savants jurisconsultes vivaient alors : Vinidius Vérus, Volusius Marcius, Ulpus Marcellus, Salvius Valens; Antonin se plut à leurs conseils, et, sous leurs inspirations, se firent d'heureux changements dans l'administration et dans les lois.

Selon le droit impérial, les sénateurs ne pouvaient disposer que de la moitié de leurs biens, l'autre moitié était dévolue à l'empereur; cette inféodation fut abolie, et Antonin fut proclamé le bon génie du sénat.

Tout tendit à raffermir le droit de la famille, qu'avait absorbé l'empire; le droit de la mère de succéder aux enfants redevint sacré; l'étranger qui se faisait adopter comme citoyen romain ne pouvait auparavant transmettre ses biens à ses enfants, à moins que ses enfants ne devinssent aussi citoyens, et leur héritage passait au fisc; cette barbarie disparut. Les enfants, même étrangers, purent succéder. Le fisc n'eut plus le droit d'hériter de quiconque avait des enfants. L'Etat même sembla vouloir être une paternité : l'impôt fut levé avec douceur; l'avidité des publicains fut contenue; l'administration des finances fut réglée; les pensions prodiguées aux inutiles et aux oisifs furent supprimées. « Quoi de plus ignoble, quoi de plus cruel, disait Antonin, que de laisser ronger la république par des gens qui ne faisaient rien pour elle! » Les vastes domaines des princes, sources de pillages, furent aliénés au profit de l'Etat; tout fut réformé, et ce qui le fut surtout, fut la délation, ce mal invétéré, cette lèpre infame.

Rome, malgré les édits parfois renouvelés, n'avait cessé de trembler sous les trafics d'un espionnage qui vendait l'amitié et la parenté; les délateurs, que la langue du temps appelle les « quadruplateurs », à cause du quart qui leur revenait sur les confiscations, furent enfin exilés, et les familles retrouvèrent la sécurité. Ainsi, rien ne fut omis: les provinces furent soulagées, les proconsuls cessèrent de les fatiguer de leur faste, l'Etat paya les dépenses qu'ils imposaient aux villes, et la vaste centralisation romaine se fit protectrice, d'oppressive et ruineuse qu'elle était ». Existe-t-il beaucoup d'empereurs ou de rois dont la biographie pourrait être résumée de la sorte?

J'aurais voulu terminer là, mais je ne résiste pas au désir de citer l'historien de Nîmes, Ménard :

« Quelque lustre, dit-il, que les deux édifices qu'Adrien avoit fait construire à Nîmes (la Maison-Carrée et le temple de Plotine) eussent donné à cette ville, rien n'approche du superbe Amphithéâtre dont elle fut redevable au propre zèle de ses habitans, et aux secours de l'empereur Antonin Pie. Il paroît du moins que ce n'est qu'à ses citoyens qu'on doit en attribuer la construction et la principale dépense. Cette distinction concilie le sentiment de ceux qui donnent ce bâtiment à Antonin seul, avec celui d'un habile moderne qui ne l'attribue qu'à la colonie de Nîmes. L'usage étoit assez fréquent pour les villes dont les richesses et l'état florissant le permettoient, de faire la dépense elles-mêmes de la plupart des édifices publics.

» . . . Quelque riche et puissante néanmoins, que Nismes fût déjà, elle n'eût point été en état de soutenir seule toute celle d'un si énorme bâtiment. Il y a lieu de croire, en suivant l'idée que l'histoire nous donne de l'empereur Antonin, que ce prince généreux lui fournit les secours qui lui étoient nécessaires ».

Après avoir fait la description du monument, qu'il est inutile de reproduire ici, Ménard fait remarquer qu'il n'est pas partout achevé dans les ornements d'architecture.

« A l'exception de la partie qui répond au nord, les pierres, dit-il, ne sont ailleurs que dégrossies et taillées en chanfrain. Ce qui donne lieu de croire que les ornements de cet édifice ne furent conduits que jusqu'à la mort d'Antonin, et qu'alors on cessa d'y travailler, faute de secours de la part de ses successeurs ».

Voilà ce qui peut bien justifier le désir des Nimois d'élever à Antonin un monument commémoratif. Voyons maintenant comment Ménard juge Antonin d'une façon plus générale.

« Adrien, dit-il, lui donna le gouvernement d'une quatrième partie de l'Italie avec l'autorité consulaire, et le fit enfin proconsul d'Asie (remarquez qu'il ne dit pas d'Afrique). Dans tous ces divers emplois, il s'acquitta l'amour et l'estime des peuples par sa sagesse et sa modération ».

Il cite, à ce propos, un trait de sa conduite que Philostrate nous a conservé et qui « prouve l'excellence et la douceur de son caractère. A son arrivée à Smyrne (pendant son proconsulat d'Asie), il fut logé dans la maison du sophiste Polémon,

qui étoit la plus belle et la plus convenable pour une personne de son rang. Polémon ne s'y trouva pas; mais étant de retour dans la nuit, et voyant sa maison ainsi occupée, il s'en plaignit hautement et avec tant de vivacité qu'Antonin alla loger ailleurs cette même nuit.

» Antonin ne songea nullement à punir Polémon de son procédé; mais de plus, à quelque temps de là, Polémon ayant fait représenter une tragédie aux jeux olympiques, il chassa un comédien qui en étoit, dès le commencement de son rôle. Celui-ci alla porter ses plaintes au Proconsul Antonin, qui lui demanda à quelle heure cela lui étoit arrivé. L'acteur répondit que c'étoit vers midi. *Et moi,* lui répondit Antonin, *j'ai été chassé à minuit, et je ne m'en suis pas plaint.*

» Telle étoit, ajoute Ménard, l'admirable bonté de ce prince ».

Ménard n'a garde d'oublier qu'Antonin avait pris pour devise ces excellentes paroles de Scipion l'Africain : *Melius servare unum quam occidere mille.* Il vaut mieux conserver un seul citoyen que tuer mille ennemis.

Ménard parle aussi des dérèglements de Faustine. « Antonin, dit-il, les connoissoit, mais il ne voulut pas l'en punir, pour ne pas leur donner de l'éclat ».

Après avoir passé en revue tous les actes d'Antonin, dont nous avons eu occasion de donner la nomenclature d'après d'autres écrivains, l'historien de Nîmes arrive aussi à ce sujet: la persécution des Chrétiens.

« Si quelques chrétiens, dit-il, souffrirent le

martyre pendant le règne d'Antonin, ce ne fut *point par son ordre* ».

Après avoir cité la lettre, que j'ai donnée plus haut, aux villes de la Grèce et de l'Asie, Ménard va plus loin que tous les autres historiens à l'égard des dispositions d'Antonin en faveur des Chrétiens. « Il semble, dit-il, que ce prince étoit à demi-chrétien, puisqu'il entre si bien dans leur défense! Peut-être, ajoute-t-il, un simple respect humain l'empêcha d'embrasser une religion dont il reconnoissoit l'excellence et la pureté ».

Sa mort fut le couronnement d'une vie exemplaire, et la dernière parole qu'il prononça serait digne d'un chrétien.

Son dernier mot d'ordre donné au tribun fut *æquanimitas*, mot heureux, qui manque à notre langue, que Ménard a mal rendu en le traduisant par « tranquillité ». Il signifie « égalité de l'âme, sérénité du cœur, satisfaction d'un devoir accompli » ; mais tout cela ne vaut pas le laconisme de *æquanimitas*. On dirait un mot emprunté à la langue des saints.

Quel chemin parcouru d'Auguste à Antonin ? Quelle différence entre ces deux morts ? Le premier demandait à ses amis s'il avait bien joué son rôle dans cette comédie de la vie humaine, et il en sortait en récitant la formule ordinaire : « Battez des mains, la pièce est jouée » ! Et, comme s'il eût voulu témoigner qu'il connoissoit la grande langue du théâtre, il la répétait en grec. C'est dans cette langue qu'est, en effet, la citation de Suétone :

Εἰ δὲ πᾶν ἔχει καλῶς, τῷ παιγνίῳ
Δότε κρότον, καὶ πάντες ὑμεῖς μετὰ χαρᾶς κτυπήσατε.

Ce que La Harpe a traduit :

Si vous avez pris goût à ces délassements ,
Ne leur refusez pas vos applaudissements.

Antonin a pris la vie au sérieux et nous apprend comment on en sort, quand on a bien vécu.

N'est-ce pas que le christianisme déjà faisait sentir son influence ?

Un dernier trait, d'après Ménard comme d'après tous les biographes d'Antonin, mérite d'être retenu : « Son nom, dit-il, devint si doux et si agréable à la postérité que, durant près d'un siècle, ses successeurs le voulurent tous porter, et que les peuples et les soldats ne pouvoient se soumettre à un empereur qu'il n'eût le nom d'Antonin ».

Devant cette unanimité de témoignages, je me demande ce que peuvent valoir les propos et les écrits de ceux qui, sans le vouloir (je me plais à le croire) pourraient être cause d'un acte de vandalisme ; mais tous, sans distinction de classe, d'opinion politique et religieuse, qu'ils habitent la Placette ou l'Enclos-Rey, respecteront la statue d'Antonin : les uns quoique, les autres parce que ; tous, à cause des souvenirs locaux qui s'attachent à ce nom ! tous, à cause de l'œuvre remarquable due au ciseau de notre compatriote Auguste Bosc. Je voudrais pouvoir répéter ici tout le bien que

j'ai entendu dire et de l'artiste et de son œuvre; mais, d'une part, ne m'accuserait-on pas de faire l'éloge d'un confrère vivant? et je craindrais, en sa présence, de blesser sa modestie; et quant à l'œuvre d'art, je me sens trop incompetent, je me borne à admirer.

Nous avons vu qu'on fait appel au sentiment religieux des uns, au fanatisme politique des autres contre Antonin; devrais-je avoir à le défendre de ce que, comme on l'a écrit: « Sous l'Empire romain, le peuple étant esclave, il n'y avait pour lui ni travail, ni salaire, ni commerce, ni industrie »? Non, si je ne craignais pas que ce trait final ne renfermât plus de malice que d'ignorance, et ne fût l'*in cauda venenum*, le plus dangereux qui ait été formulé à propos de la statue d'Antonin; car celui-là pourrait unir toutes les classes ouvrières dans une haine commune contre Antonin, contre la statue, ceux qui l'ont votée, ceux qui l'ont érigée.

Et d'abord est-il vrai de dire que le peuple était esclave sous l'empire romain? Il y avait des esclaves sous l'empire; il y en avait eu sous la république, il y en avait eu sous les rois. Mais dans l'acception rigoureuse du mot, le peuple ne fut pas esclave sous l'empire plus que sous les régimes qui l'avaient précédé. Ceci n'a pas besoin d'être justifié; et, s'il ne s'agissait pas d'une époque où l'esclave réel existait, il aurait été inutile de faire cette observation.

Que si l'on veut dire que le peuple était tombé dans un tel état de servilisme que le travail lui était devenu insupportable, qu'il ne demandait

plus que du pain et des spectacles, *panem et circenses*, à qui la faute? Il y a longtemps qu'on l'a dit : un peuple n'a jamais que le gouvernement qu'il mérite. Les Romains préféraient aller récolter dans les greniers de la Sicile ou de l'Afrique, plutôt que d'ensemencer leurs plaines de l'Apulie et de la Campanie. Leur dieu préféré était *Jupiter prædator*, Jupiter pillard... Ce culte ne datait pas de l'empire.

Qui ne connaît l'horreur que les Romains de la république avaient pour la navigation? De quelle époque datent leurs édits proscriptionnaires du commerce? De leur première lutte avec Carthage. Les peuples commerçants doivent travailler pour nous, disaient-ils; notre métier est de les vaincre et de les rançonner. Donc, faisons la guerre, qui nous a rendus leurs maîtres, plutôt que de nous adonner au commerce, qui les a faits nos esclaves.

Cicéron s'était fait l'interprète et le propagateur de ce vieux préjugé, quand il dit dans le *de Officiis* : *Nequidquam ingenuum potest habere officina; si tenuis est, sordida putanda est; sin autem magna et copiosa, multa undique apportans, non est admodum vituperanda; nihil enim proficiunt mercatores, nisi admodum mentiantur.* « Qu'est-ce qu'une boutique peut avoir d'honorable? Le commerce est chose sordide, s'il se borne à un petit trafic; c'est un métier tout au plus tolérable, quand on l'exerce sur une grande échelle et qu'il a pour objet d'approvisionner un pays; car les gains des commerçants ne sont qu'en raison des mensonges qu'ils débitent ». Mais faut-il remonter si haut pour rencontrer ce profond mépris pour le

négoce? Constantin n'assimilait-il pas à des filles de joie les marchandes en boutique? Et quel cas faisait-il des hommes qui demandaient leur gagne-pain au travail? Y a-t-il si longtemps que le fait de se livrer au commerce faisait perdre à un noble ses titres de noblesse, les droits et les privilèges qui y étaient attachés? L'abbé Coyer éprouva le besoin, en 1756, de consacrer deux volumes à démontrer que la loi de dérogeance était plus nuisible qu'utile à l'état; encore faut-il ajouter que son livre est daté de Londres, et que l'Angleterre n'a pas gardé, comme la France, le préjugé contre le commerce.

C'est par leur temps, c'est par leur milieu qu'il faut juger les institutions et les hommes.

Est-il besoin de dire que la question des salaires est une question toute moderne et qui ne saurait trouver sa place à propos d'Antonin?

Non, il est temps de conclure.

L'idée de voter une statue à l'empereur Antonin n'est point du tout une idée saugrenue, pas plus que son érection n'est un anachronisme.

Les griefs qu'on soulève contre l'empereur Antonin-le-Pieux sont la plupart sans fondement; on trouve leur excuse dans le temps où il vivait, dans la religion où il était né. Il est même surprenant qu'avec le seul secours de sa philosophie stoïcienne, il se soit élevé à ce sentiment d'humanité et de tolérance qu'on est obligé de reconnaître en lui. On s'est demandé s'il n'y avait pas déjà dans cette âme des suintements du christianisme.

Il n'est nullement prouvé qu'il ait persécuté les Chrétiens; les autorités les plus compétentes

établissent le contraire. La persécution aurait été, de sa part, un acte en opposition à tous les actes de sa vie, à la sérénité de sa mort. Mais, en supposant que la vie d'Antonin n'ait pas été complètement exempte des reproches qui ont été formulés contre lui ; en supposant que nous ne soyons pas arrivé à convertir à notre opinion les personnes qui ont exprimé des opinions contraires ; en supposant que le Conseil municipal eût pu faire un meilleur choix ; qu'un temps plus opportun eût pu être pris pour dresser sa statue, il est un fait sur lequel, je l'espère, on sera unanime : c'est qu'on a doté d'un nouveau fleuron notre couronne artistique, et que les griefs qu'on pourrait avoir contre Antonin ou ses apologistes trouveront grâce devant le ciseau qui, d'un magnifique bloc de marbre, a fait jaillir une œuvre si consciencieuse et si remarquable!



ÉTUDE PHILOLOGIQUE

SUR LES

SERÉES DE GUILLAUME BOUCHET;

par M. Charles LIOTARD,

membre-résidant.

Les renvois se rapportent à l'édition de 1635, de Rouen, en 3 volumes.

On a fait et l'on fera toujours des livres avec les livres : Oserai-je dire que cette observation devient plus exacte de jour en jour ? Je serais tenté de l'affirmer en voyant l'importance et les dimensions que prennent aujourd'hui les éditions où les commentaires tiennent presque autant de place que le texte.

Les commentateurs de profession étaient au commencement du siècle : Auger et Aimé Martin ; dans le siècle précédent, notre compatriote Pierre Coste, lesquels je me permets d'estimer bien au-dessous des Erasme, des Scaliger et des Casaubon. — Leurs émules s'appellent aujourd'hui Asselineau, Ludovic Lalanne, Prosper Blanchemain, etc. — Je ne parle pas des travaux isolés

du texte que nous devons à Villemain, Sainte-Beuve, Saint-Marc-Girardin, etc., dans lesquels je loue sans réserve la justesse des remarques, la finesse des aperçus, la distinction du langage, mais qui n'en sont pas moins des livres faits avec des livres.

J'en dirai autant des emprunts faits, pour émailler la conversation, aux idées énoncées sous une forme piquante par nos devanciers, dont un grand nombre, relevées par Ed. Fournier, dans son agréable petit livre — *l'Esprit des autres* — sont journallement rééditées par ceux qu'on appelle des *Beaux esprits à répétition*; telle est cette réponse rapportée comme originale à M^{me} de la Sablière, sur la saison périodique des amours chez les animaux, si prestement rajeunie et développée dans le Figaro de Beaumarchais : Boire sans soif et faire l'amour en toute saison, il n'y a que ça qui nous distingue des autres bêtes. — Cette répartie avait été faite par Ninon avant M^{me} de la Sablière; — elle se rencontre bien longtemps auparavant dans les *Entretiens de Socrate*, dans *Pline le naturaliste*, dans *Rabelais* (liv. I, chap. 5), qui la cite d'après Macrobe (*Saturnales* 11-5) (1). Ceci justifierait presque le mot du comte de Maurepas : « Un auteur est un homme qui prend dans les livres tout ce qui lui passe par la tête. »

L'espèce d'abus que je relève a été assez finement mis en lumière dans une petite fable de

(1) *Etudes de Quitard sur le langage proverbial*, page 110.

Florian, où fait quelquefois défaut la justesse de l'expression, mais qui renferme dans le fond une grande vérité. Sa brièveté me permettra de l'intercaler ici pour me servir d'introduction ou d'épigraphe :

LE LIERRE ET LE THYM.

Que je te plains, petite plante,
Disait un jour le lierre au thym.
Toujours ramper, c'est ton destin :
Ta tige chétive et tremblante
Sort à peine de terre ; et la mienne, dans l'air
Unie au chêne altier que chérit Jupiter,
S'élance avec lui dans la nue.

Il est vrai, dit le thym, ta hauteur m'est connue ;
Je ne puis, sur ce point, disputer avec toi,
Mais je me soutiens par moi-même,
Et sans cet arbre, appui de ta faiblesse extrême,
Tu ramperais plus bas que moi.

Traducteurs, éditeurs, faiseurs de commentaires,
Qui nous parlez toujours de grec et de latin,
Dans vos discours préliminaires,
Retenez ce que dit le Thym.

Je le retiens, je l'ai bien retenu ce conseil, mais assurément je n'en ai pas fait mon profit, puisque j'entreprends un travail analogue à ceux dont je viens de présenter le côté vulnérable : on me trouvera peut-être d'autant moins excusable que l'écrivain sur lequel je m'appuie n'est pas un — *chêne altier* —, tandis que les recherches philologiques de même nature, telles que le *Lexique de la langue de Molière*, de F. Génin; le *Lexique de la*

langue de Corneille, de M. Godefroy, s'attaquent aux sommités de la littérature. Loin de moi la pensée de rivaliser avec ces travaux solides et complets; je m'en suis seulement inspiré en tâchant d'interpréter quelques points obscurs, de mettre en relief quelques expressions singulières du livre des *Serées*, de Guillaume Bouchet.

Ce livre en vaut-il la peine ? Peut-être si l'on en juge par l'épigraphe : — *et nugæ seria ducunt* — que je traduis : Les plaisanteries même ont un côté sérieux. L'ouvrage aurait donc, à certain degré, la prétention de servir d'enseignement : on ne saurait méconnaître en effet qu'il renferme quelques idées saines et utiles, perdues au milieu d'idées folles et de contes joyeux. — C'est le but et la pensée de l'auteur, qu'il poursuit à l'imitation de Platon, d'Aristote, de Xénophon, de Plutarque, de Jamblique, etc., dont il invoque le témoignage pour justifier son système, ce qu'il exprime dans les termes suivants :

« Toutefois, il me semble que je ne mérite d'être »
» mocqué ni repris avec raison, ni des uns, ni des »
» autres, d'avoir entre meslé des propos doctes et »
» sérieux avec les plaisants et gaillards, puisque »
» Xénophon dit qu'il faut mettre en sa mémoire »
» et remarquer non seulement les choses graves »
» et utiles proférées par les hommes sçavants et »
» vertueux, ains aussi les plus légères, joyeuses »
» et récréatives ».

J'userai donc avec mon auteur du même privilège, en puisant dans son livre les éléments de quelques développements sérieux et comiques.
; Que veut dire ce titre : les *Serées* ? Je vais, pour

l'expliquer, remonter de quelques années, au livre de Tabourot intitulé : *Les Bigarrures et touches du sieur des Accords*, dont les éditions sont ordinairement suivies et complétées par les *facéties* du sieur Gaulard et par les *Escraignes Dijonnaises*.

Les *Escraignes* ou les *Serées* c'est tout un au fond : ce sont les contes et propos de la veillée que font les bonnes femmes réunies pour travailler, en mettant en commun chauffage et luminaire. Voici la définition ou description que nous donne Tabourot d'une *Escraigne*, telle qu'on l'établissait dans l'ancienne Bourgogne :

« On fait, dans quelque rue écartée, un taudis
» ou bâtiment composé de plusieurs perches fichées
» en terre, repliées par le dessus et à la sommité,
» en telle sorte qu'elles représentent là testière
» d'un chapeau ; lequel après on recouvre de terre,
» mottes de gazon et fumier, si bien lié et massé
» que l'eau ne le peut pénétrer. En ce taudis, entre
» deux perches, du costé qui est le plus défendu
» des vents, on laisse une petite ouverture de lar-
» geur par aventure d'un pied et hauteur de
» deux, pour servir d'entrée, et tout à l'entour des
» sièges composés du drap mesme pour y asseoir
» plusieurs personnes. — Là, ordinairement, les
» après-souppées, s'assemblent les filles des vigne-
» rons avec leurs quenouilles ou autres ouvrages,
» et y font la veillée jusques à minuit ; dont elles
» retirent cette commodité que, tour à tour, por-
» tant une petite lampe pour s'éclairer et une
» trappe de feu (*chaufferette*) pour chauffer la
» place, elles épargnent beaucoup et travaillent
» autant de nuit que de jour.....

» Il a convenu de faire cette description, parce
» que l'architecture ne se trouvera pas en Vitruve
» ni en du Cerceau, et semble plutôt que ce soit
» ouvrage d'arondelle que autrement.

» Chascun an, après l'hiver, on la rompt, et au
» commencement de l'autre hiver on la rebas-
» tit..... »

Quant à l'explication du nom *Escraigne*, qu'on donne, en patois bourguignon, à ce bâtiment provisoire qui n'est, comme vous en avez pu juger, qu'une espèce de tente couverte de chaume, Tabourot le fait venir d'*Escrin*, petit coffre, « tandis » que d'autres, pensant que le vrai bourguignon vient du latin, le dérivent du mot *scri-nium* ».

Il ne tient pas autrement, du reste, à son explication; on en peut chercher ailleurs l'étymologie, si l'on veut. Quoi qu'il en soit, dès que l'*Escraigne* est pleine, chacun à son tour y dit son historiette ou ses bons contes (1).

Il n'est pas nécessaire d'aller chercher cet usage en Bourgogne : je me rappelle parfaitement avoir assisté, dans mon enfance, à des réunions semblables dans le village où j'avais été mis en nourrice sur les bords du Gardon. Pendant que ma

(1) Dans l'appendice qui complète l'édition des *Évangiles des quenouilles*, publiés par Jannet (1855, pag. 103), dame Transehe se plaint de ce que son jeune mari se traioit du soir au *conciatoire*, que l'on dit en France la *Série*, en Artois la *Siète*, et en Haynan *Escrène*; Voyez aussi, page 114, premier évangile de la deuxième *Siète*. Ainsi, voilà trois mots, trois idées pour exprimer la même chose; *Escraigne*, *Escrène*, est le lieu, la construction à cause de sa forme: *serinium*. *Siète* est le siège ou la séance, la réunion. *Série*, *Sérée* est le moment où l'on se rassemble (le soir).

mère-grand et ses compagnes filaient une quenouille de chanvre, je ne sais s'il se faisait là beaucoup de dépense d'esprit; à coup sûr personne n'en a recueilli les récits pour leur donner une forme quelque peu littéraire.

Les *Serées* de Bouchet ne sont pas autre chose : elles se rattachent, par le fond et la forme, aux dissertations facétieuses qui remplissent les deux volumes des *Matinées et des après-disnées du sieur de Cholières*.

Guillaume Bouchet se qualifie de seigneur de Brocourt, et de juge et consul des marchands de Poitiers. La gaieté, qui fait le fond de son livre, fait penser à cette série de magistrats d'un autre temps : le président Nicole, le président Maynard, le président de Brosses, le conseiller Dulorens, qui, par un besoin ou privilège de nature, ne se sont pas fait faute de mêler à leurs productions littéraires le sel de l'épigramme, et le ragoût du détail plaisant et joyeux.

Un mot encore au sujet du titre des *Serées* :

L'auteur fait remarquer que ces conversations dont il nous donne la substance, se tenaient à la suite du repas du soir ; que, dans un but d'égalité, afin qu'il n'y eût ni haut ni bas bout, et que chaque convive eût plus de liberté et de facilité à prendre successivement la parole, la table était ronde, comme celle des compagnons d'Arthur de Bretagne ; que ces repas ou convys, suivis de joyeux propos, se faisaient le soir ; d'où est venue l'appellation de *Serée*, « parce que chacun, ayant tout le jour mis ordre à ses affaires, se trouve bien plus libre sur le soir, ayant plus de loisir de tenir

longue table, et demeurer après le repas aux *Serées* pour deviser et se regaillarder ensemble ».

Il s'appuie sur l'usage des Romains qui ne mangeaient guère qu'une fois le jour, et sur le soir ; sur la recommandation de Galien, qui (en désaccord avec Avicenne) dit qu'il est plus sain et meilleur de manger et boire beaucoup au souper qu'au disner, à cause du dormir qui ayde à la digestion ; il cite à l'appui encore Socrate et Agathon, qui demeurèrent toute la nuit au banquet de Platon ; enfin l'opinion de Turnèbe, qui dit que « les banquets de jour ne sont point faits en temps et saison, et que pour ceste cause ils étoient dits *intempestiva convivia* ».

Pour dernière justification de mon auteur, je reproduirai son observation : « Que la prolongation des repas dans la soirée n'avoit point pour motif la gourmandise et la friandise, mais la facilité de réunir et retenir longtemps une société de gens *honnestes, savans et vertueux* qui s'y trouvoient ».

Louons donc le but justifié par de si bonnes raisons, et soyons indulgents, en invoquant les privilèges du vieil esprit Gaulois ou Gallois, si les discours de l'auteur, au lieu de sentir l'huile comme ceux de Démosthènes, se ressentent plutôt des fumées du vin.

Où et quand vivait Guillaume Bouchet ? Il cite, parmi ses contemporains, Ponthus de Thyard et La Ramée ; il a vécu 80 ans. La date de sa naissance indiquée par Dreux du Radier (Biblioth. du Poitou) en 1526, porterait donc la date de sa mort à 1606. C'est la date qu'adopte Viollet-le-Duc dans

sa Bibliothèque poétique. Mais des documents plus précis, recueillis et mis en lumière par M. Roybet, lui permettent de limiter l'existence de Bouchet entre 1513 et 1593 (1).

Si le titre même des *Serées* ne nous faisait connaître l'origine du conteur, qui s'intitule : *juge et consul des marchands à Poitiers*, nous l'apprendrions dès les premières pages de son livre, où il est question de la Vienne et du Clain (2), et dans la sixième *Sérée* (Liv. I, p. 188, 191, 207), intitulée : *du Poisson*, où, recherchant les qualités et défauts de cet aliment, et notamment l'exactitude du proverbe : *Jeune chair et vieil poisson*, il fait dire à un de ses interlocuteurs que, dans la même espèce, le poisson sera plus ou moins bon, non pas selon son âge, mais selon les eaux où il aura été nourri. « C'est ainsi qu'une carpe de Clain sera meilleure qu'une carpe de Vienne, qui toutefois ne sera pas si grosse et grande (3) ».

Et ailleurs (Liv. II, p. 104), il signale l'habileté des tourneurs de Croutelles, près de Poitiers, ce qu'il fait en ces termes :

« Vous savez quel beau lieu c'est que Croutelles, et le plaisir qu'autrefois ceux de Poitiers y ont prins, et quels artisans il y avoit, et la subtilité

(1) Voir le *Bulletin du bibliophile* de juillet 1873.

(2) Poitiers est placé sur une hauteur qui domine la vallée du Clain, affluent de la Vienne

(3) L'occasion est trop bonne pour laisser échapper l'anecdote croustilleuse de la carpe réchauffée devant le feu, sous la robe d'un frère pêcheur. Notre conteur ne se fait pas faute d'en entrelarder sa dissertation.

et mignardise de leur tournerie, qui fera neuf quilles avec la *pirouette* (1), l'une et l'autre d'ivoire, le tout ne pesant pas un grain de blé ».

Ce talent qui nous représente les tourneurs de ce pays comme les émules des ivoiriers de Dieppe, est déjà de son temps bien diminué ; car, dit-il : « Les guerres les ont si bien taster, que ce n'est » quasi plus rien, la plupart s'estant retirés à » Poitiers, et ceux qui sont demeurés sont si pauvres, qu'au lieu qu'ils acheptoient le bois pour » faire leurs ouvrages, la pauvreté les a contraints » de le prendre sans le demander ».

Ceci, à propos du vol, est emprunté à la 15^e *Serée* — des larrons, des voleurs, des picoreurs et mattois.

J'y reviendrai plus tard.

La première *Serée* — du vin — donne déjà le ton général de l'ouvrage. Les recueils de proverbes et les dictionnaires d'argot fournissent une assez jolie somme de périphrases pittoresques pour exprimer les degrés successifs de l'état d'ivresse. Mais vous chercheriez vainement, dans les anciens et les modernes recueils de ce genre, une de ces expressions que je n'ai rencontrée que dans cette *Serée*, en parlant d'un individu submergé par de trop copieuses libations : *il avoit déchaussé Bertrand*. Je ne puis que la citer sans l'expliquer.

(1) J'avais supposé que *pirouette* pouvait signifier la boule dite cochonnet ; mieux renseigné, je trouve que *pirouette* veut dire une pièce qui tourne autour d'un axe, comme un moulinet servant de hochet d'enfant.

Je n'ai pas relevé ailleurs non plus une anagramme dont Bouchet essaie de faire le fondement de l'étymologie d'*ivrogne*, qui serait l'équivalent de *vigneron* ; il est vraiment dommage qu'il n'y ait là qu'une rencontre de hasard. L'explication d'*ivrogne* par *vigneron* eût été précieuse résultant, comme il le dit, d'un *gentil* anagramme. — Mais il y faut renoncer ; il est bien plus rationnel, considérant *ivrogne* comme un augmentatif de *ivre*, d'établir la descendance de *ivre*, *ivresse*, en les rattachant à *Ebrius*, *Ebrietas*.

L'habitude d'altérer le vin par une addition d'eau ou d'autres substances paraît vieille comme le monde ; elle trouve naturellement sa place dans le chapitre consacré au vin : à propos de l'expression curieuse, *marier le puits et la cave*, Bouchet fait la revue des moyens de sophistication du vin où nos fraudeurs contemporains trouveraient peut-être, comme un certain avare à la représentation d'Harpagon, quelque combinaison inexplorée.

C'est à titre de plaisanterie, sans doute, que, dans le même chapitre, confondant l'hôtelier avec le marchand de vin (et de vin frelaté), un convive propose de dériver *hoste*, *hostelier*, du latin *hostis*, ennemi ; — « car il faut être ennemi de son prochain pour gâter, comme ils le font, ce que Dieu a fait ».

La vingt-neuvième serée (des Mores, des Nègres et des Noirs) présente, comme la sixième, un singulier exemple de couleur locale :

Un paysan poitevin, fort peu lettré et fort peu expérimenté, s'étonne à la vue d'un homme de

couleur, lui frappe sur l'épaule et luy va demander en son poitevin : « *Dy-moi, petit, es-tu nasqu* » itau? Le More, qui n'entend pas plus le patois » poitevin que le bon françois, se vint si bien à » cholérer que celui qui faisoit le conte dit qu'il » eût, sans luy, oustragé ces pauvres gens ».

Je complète le passage, parce qu'il renferme une autre singularité :

« Tous ceux de la serée trouvèrent si bonne cette interrogation: — Es-tu nasqu itau? — qu'il » n'y eut celui qui n'excusât la simplicité et curio- » sité de ces pauvres Poitevins ».

Mais voici le plus piquant du récit :

« Quelqu'un des plus advisez de la ville, s'y » trompant aussi bien qu'eux, pensoit que ce fût » quelque *Abolomeni* des Grecs qui se barbouil- » loient de suye ».

J'ai consulté partout pour le sens de *Abolomeni* ; la plupart de mes correspondants ont jeté leur langue aux chiens. Un d'eux pourtant (voir *l'Intermédiaire*, année 1874, n^o 141) a cru trouver une explication qui me paraît contestable : — *Abolomeni* serait, selon lui, la prononciation altérée du grec *αβουλομενη* et signifierait *la Folle*, femme dévoyée; mais, outre que cette signification ne répond pas au sens du passage cité de Bouchet, *Αβουλομενη* peut être cité comme un barbarisme. — Cette forme n'est pas indiquée dans le *Thesaurus* d'Henri Estienne parmi les dérivés de *Αβουλομαι*.

Je ne puis cependant m'empêcher de voir un rapport frappant entre le personnage supposé par Bouchet, et les premiers acteurs grotesques du théâtre grec, désignés par Horace et Boileau :

Thespis fut le premier qui, *barbouillé de lie*,
Promena par les bourgs cette heureuse folie,
Et, d'acteurs mal ornés chargeant un tombereau,
Amusa les passants d'un spectacle nouveau.

Abolomeni barbouillé de suye et l'ivrogne barbouillé de lie, il y a d'une expression à l'autre, souvenir et concordance (1)

Ici se place encore un proverbe ou usage local dont j'ai demandé avec plus de succès l'explication aux érudits du Poitou : Les villageois ignorants à l'endroit de ce nègre, font diverses suppositions : — C'est un maréchal ou un serrurier — d'autres y voient un faiseur de poudre à canon, ou un crieur de noir à noircir, ou un teinturier, ou un charbonnier ; — tel autre veut gager que c'est un ramoneur du Puy d'Auvergne, ou bien que c'était quelqu'un qui avait joué à : *Saint Cosme, je te viens adorer*.

On ne saurait prétendre à tout interpréter de prime-saut dans un livre si rempli de singularités ; j'avais déjà trouvé, dans la longue nomenclature des amusements de Gargantua, le jeu : *Saint Cosme, je te viens adorer* ; mais l'explication me faisait défaut. J'ai appris, par l'*Intermédiaire*, d'un

(1) Un renseignement que Ch. Magnin, dans son livre *sur les Origines du théâtre*, emprunte à Athénée, vient à l'appui de ma dernière observation. Les mimes Sicyoniens appelés *Phallophores* ne portaient pas de masques comme les *Ithyphalles* ; ils avaient seulement le visage barbouillé de suie. C'est évidemment à ce genre de mimes que Bonchet fait allusion, — Mais pourquoi les appelle-t-il Abolomeni ?

de mes correspondants qui a fait son droit à Poitiers, en quoi consiste ce jeu ou plutôt cette pénitence imposée à un joueur maladroit.

Le patient se place dans un fauteuil, tenant un flambeau de chaque main, et les jeunes filles viennent tour à tour lui dire d'un air sérieux, avec une profonde révérence :

*Saint Cosme, je te viens adorer,
Sans rire ni pleurer.*

A ce moment, si le patient parvient à faire rire celle qui l'implore, il obtient un baiser (*ô sancta simplicitas!* s'écrie mon interprète); il est probable que le jeune homme sur la sellette a dû se grimer ou se barbouiller le visage pour le rendre comique.

(Voyez *l'Intermédiaire*, 1874, col. 124).

En revenant au chapitre des Larrons et Voleurs (2^e livre, p. 105), je m'arrête aux expressions *Robice* et *Mattois*.

A propos d'un de ces tourneurs qui allaient prendre le bois sans le payer et d'un voisin qui le voyait faire sans le dénoncer : « Je lui dis que, si » nous avons esté en Lacédémone, qu'il eust » encouru la peine du *Robice*, aussi bien que celui » qui l'avoit fait ».

Le mot est étrange et rare; mais le sens en vient facilement à l'esprit, en le rapprochant de rober, dérober, qui, comme notre patois *rauba*, doivent se rattacher à l'original allemand : *Reuber*, voleur.

Quant à *Mattois* ou enfant de la *Matte* (2^e livre

p. 101, 116, 117, 118, 120, 121), mots qui reviennent très-souvent dans le même chapitre et correspondent à fripon, filou, pick-poket, il existe sur leur origine et explication un long et substantiel article dans le dictionnaire d'argot de Francisque Michel, qui donne amplement satisfaction aux esprits investigateurs.

M. Francisque Michel reproche à Le Duchat d'avoir fait venir *Matte* de notre substantif *Matois*; il préfère le relier à l'italien *Matto*, fou, *Mattia*, folie; et peu après cependant, il confond dans la même origine : Enfants de la matte, matois, langue matoise, matoiserie. — Les lexicographes Cotgrave et Oudin ne font pas de distinction à cet égard.— *Matois*, dans la Fontaine, signifie : rusé.

Sur la branche d'un arbre était en sentinelle
Un vieux coq adroit et *matois*.

(*Le Coq et le Renard*, liv. II, F. 15.)

Mais d'où vient qu'au renard Esope accorde un point :
C'est d'exceller en tours pleins de *matoiserie*.

(*Le Loup et le Renard*, liv. XI, F. 6).

Il est d'accord avec ce passage des *Serées* :

« On ne les appelle pas mattois sans cause, car
» ils mattent bien ceux qui tombent dans leurs
» pièges, si on n'est bien rusé ».

Le P. Labbe, dans ses étymologies, écrit :

« Mattois et matassin viennent de la même source, et le premier signifie un homme qui contrefait le fou, le niais, pour tromper quelqu'un ».

Henri Estienne, dans l'*Apologie pour Hérodote* (Liv. I, chap. 38), fait le même rapprochement en

disant qu'on a fait S. Maturin le médecin des fols, en rattachant le nom de Maturin à l'italien *Matto* ou au grec *Matæos*.

Un vieux livre fort rare qui a pour titre : *Le Mathois ou le marchand meslé, propre à tout faire*, indique aussi sans doute un brocanteur rusé, fripon, recéleur (1).

Brantôme, en divers endroits de ses œuvres (*Les Dames galantes, Les Capitaines étrangers*), parle des matois et des enfants de la matte ; il a vu pendre un enfant de la matte qui avait dérobé de la vaisselle d'argent ; ailleurs il raconte que Charles IX en fit appeler, un jour de festin et de bal, dix ou douze des plus fins et meilleurs coupeurs de bourses et tireurs de laine pour les voir travailler aux dépens des invités.

Enfin, le vieux proverbe vaut à lui seul une définition, qui dit :

Enfants qui sont de la matte
Savent tous jouer de la patte.

Pour ne pas sortir du même sujet, je noterai en passant que la 15^e *Serée* (Livre II, p. 95, 101, 102), au chapitre des voleurs renferme quelques allusions au livre et à la personne de *Patelin*. On y trouve le mot *Patelinage*. Les mattois ou filous y sont également désignés par les noms de *Blesches, Contreporteurs, Gueux de l'Hostière*. (p. 123).

(1) On cite aussi, parmi les raretés bibliographiques, *Le fin matois, ou histoire du Grand Taquin*, par Quevedo (Cat. Turquety, n^o 674). Le héros doit être un personnage de même caractère.

Le dernier n'a pas besoin d'explication : *Blesche* désigne un petit mercier, porteur de balle, et se prend, par suite, dans le sens de Bohême, vagabond ; on le dérive de *Blacque*, qui signifiait autrefois *Valaque*, qui se retrouve dans l'espagnol *Bellaco*, *Vellaco*, *Hellaco* et qui a donné les mots français *vieillacque* et *vieillacquerie* avec la signification de fourbe, coquin.

Ces différentes formes se remarquent dans les *Après-disnées*, de Cholières, dans les *Aventures de Fœneste*, dans *Brantôme*, dans la *Satyre Menippée*, dans le *Réveille-matin* des Français, dans les romans espagnols du genre picaresque.

Contreporteur n'est qu'une des formes de colporteur, toujours dans le sens de vagabond.

On y trouve encore l'expression de *affiné* pour trompé (Liv. II, p. 123). « Pour m'engarder d'estre » affiné (qu'ils appellent Gourran), je voudrois » bien entendre leur jargon ».

La Fontaine s'est emparé de ce joli mot dans les fourberies de Rodilard :

..... Notre maître Mitis
Pour la seconde fois les trompe et les *affine*,
Blanchit sa robe et s'enfarine

(*Le Chat et le vieux Rat*, Liv. III, F. 18).

L'idée de dupé, trompé, y est aussi exprimée par le terme *Gourran*, *Gouré* ou *Gourré*, indiqué dans tous les dictionnaires d'argot, comme venant de *Goure*, drogue falsifiée.

Enfin, pour répondre à l'observation de celui qui désire connaître la langue des voleurs, afin de se préserver (p. 124), l'auteur termine la *Serée*

par une succession des termes habituels de cette langue imitative, où je relève parmi les plus curieux :

Anguer, pour marier ou pendre.

Artie, pour pain (emprunté au grec artos, comme notre patois artoun).

Pier, pour boire.

Pivois de Rougemont.

Pivois de Blanchemont, pour vin rouge ou vin blanc.

De la Bille, pour monnaie.

Petite Bille, fausse monnaie.

Les Anses, pour les oreilles.

L'Endosse, pour l'échine.

Un Bélant, un mouton.

Un Grondin, un porc, etc., etc.

A peu près dans le même ordre d'idées, je m'arrêterai à la *Sérée* 30^e (Liv. III, p. 532). — Des pauvres et mendiants — où Victor Hugo a dû piller quelques éléments pour confectionner sa *Cour des miracles* ; il y est question des gueux ou *calins* qui simulent des plaies pour appeler la compassion des âmes charitables, et qui montrent une jambe *estiomenée*, *sphacellée*, fistuleuse, chancreuse. Les derniers qualificatifs expliquent les premiers.

Estiomené, pour purulent, se trouve dans Rabelais. Le glossaire annexé à l'édition de L'Aulnaye, le dérive de estiomène, qui désignait le feu Saint-Antoine, érésipèle.

Sphacellé vient de spakelos, gangrène.

Estiomené se rencontre avec le même sens dans

l'avis au lecteur qui précède les satyres de Courval-Sonnet (Edition de 1621, p. 37).

Le passage vaut la peine d'être transcrit :

» Si donc, j'ay détesté et censuré par mes saty-
» res tant d'erreurs, abus, malversations et dé-
» sordres, . . . qui sera si passionné et privé de
» sentiment . . . de baptiser mes justes répri-
» mandes du nom de libelles diffamatoires, sinon
» ces âmes ulcérées de symonies, toutes pourries
» et putrefaites de sacrilèges, gangrenées de
» corruptions et d'injustices, toutes chancrees et
» *estiomenées* de larrecins. . . . vaultours et cor-
» beaux rapineux qui ne se repaissent et engrais-
» sent que des charongnes puantes de nos cor-
» ruptions. . . . »

Je m'arrête dans cette diatribe, qui rappelle certaines formules hyperboliques de quelques prê-
cheurs du moyen âge.

Pour en revenir à la curieuse langue de Bou-
chet — *Sérée 18^e : des Boiteux et des Aveugles* —
(II^e livre, p. 162), il appelle un boiteux *tortipez*.
Ce boiteux est entré dans la salle en menaçant de
tuer quelqu'un qui lui avait fait un affront.

» Quand ce martial Vulcan fut sorty de la salle,
» nous demandasmes à notre hoste qui estoit ce
» tortipez si picrocholle? Un autre demande com-
» ment il pourroit tuer son homme, estant si
» *estropiat* ».

A cette occasion, l'hôte raconte la singulière
rencontre de ce boiteux et d'un *torticoli* qui, pour
se moquer de lui en faisant allusion à son infir-
mité, le priaît de lui conter quelque chose de

nouveau; — « il ne devoit pas être sans nouvelles, » allant de çà et de là. — Ce boiteux, voyant qu'il » avoit le col de travers, lors luy va dire : Tourne » donc un petit la teste par devers moi, et je t'en » conteray ».

Pas si bête, n'est-ce pas?

Quelqu'un de la *Serée* fait observer qu'il ne voudrait pas « que ce boiteux hantast seulement ses enfants ; car on dit : si tu hantes avec un boiteux, tu apprendras à clocher ».

Mais d'où vient, dit un autre, ce mot de *boiteux* et ce mot de *clocher*? Je vous donne pour ce qu'elle vaut l'explication d'un des assistants qui n'ignorait pas, j'en jurerais, que clocher vient de *claudicare*.

Il dit que : « Ce mot de boiteux venoit de » boête, à cause que la sommité des os inférieurs est cavée ou creuse en façon d'une » boête de bois en rondissant, pour recevoir la » teste de l'os supérieur ; et que, quand la dite » teste de l'os est hors de la cavité, ou boête, » si c'est au pied, la personne sera appelée boiteuse ; et dira-t-on qu'il cloche parce qu'il va » de çà et de là, comme une cloche qu'on sonne. » — Aussi, dit-on que les boiteux entrent dans » l'Eglise par le *clocher* ». — Toujours le mot pour rire.

La première de ces explications n'est pas si ridicule, puisque le déplacement de l'os de la hanche s'appelle déboitement. — Quant à la seconde, je la prends pour ce qu'elle est : une simple plaisanterie, et je la passerai à Bouchet plus volontiers que l'assertion plus qu'étrange qu'il avance

au sujet de Jeanne d'Arc, dans la 23^e *Serée*, où il traite des accouchées ! Ayant occasion de rappeler, dans ce chapitre, la disposition légale en vertu de laquelle il est sursis à l'exécution à mort d'une femme enceinte, ou qui se dit telle, il ajoute : « Ce que firent les Anglois envers Jeanne » la Pucelle, laquelle, se voyant condamner, afin » d'échapper, feignit d'estre grosse. — Par quoy » estant gardée neuf mois et d'avantage, et voyant » que cela estoit faux, on la fit brûler.. »

Dans la *Serée* 24^e (2^e livre, p. 347), relative aux nourrices, l'auteur, leur reprochant d'effrayer leurs nourrissons par des menaces extravagantes, arrive à donner au terme de *marmot* une origine assez plausible :

» Et trouvons en Théocrite qu'une femme nourrice menace son enfant de la *Babouë* ou du » *marmot*; dont est tiré le mot français *marmot*, » estant *mormo* un espouvantail d'enfant ».

Μορμω désigne en grec un spectre, figure effroyable, d'où *μορμολιττομαι*, effrayer par des figures épouvantables, et *μορμολυκειον*, mascarade, figure masquée.

Μορμω se trouve, en effet, dans la 15^e idylle de Théocrite (les *Syracusaines*, vers 40), où la mère le prononce pour faire peur à son enfant et le retenir à la maison.

Βαβω est cité comme employé dans les *poèmes orphiques*, avec le même sens de « larve, fantôme ».

Μορμω et *Βαβω* sont deux équivalents de Loupgarou.

Les femmes du peuple de notre pays se servent en patois du mot *babaou* pour faire taire un enfant pleurard.

D'autre part, marmot, baboue ou babouin désignent le singe en général, ou une espèce particulière de singe; d'où l'on peut inférer que marmot a pu se prendre pour figure grotesque ou bouffonne, et, par extension, devenir synonyme de petit garçon, dont les traits ne sont pas encore bien débrouillés, puis, fournir les dérivés *marmouset* (figure grotesque), et *marmaille*.

Rapprochons le passage de Bouchet de ces vers de Béranger :

Puis, en vrai Croquemitaine,
Tu feras peur aux marmots.

où nous trouvons substitué au marmot qui effraie le marmot effrayé.

Mormô serait-il aussi l'origine et l'équivalent de *momon* ou *mommon*? Ce mot, dans ses emplois fréquents par Molière, signifie un défi ou un pari au jeu pendant une mascarade :

Masques, où courez-vous ? le pourroit-on apprendre ?
Trufaldin, ouvrez-leur, pour jouer un *momon*.

(MOLIÈRE, *l'Etourdi*, III-2).

Est-ce un *Momon* que vous allez porter ?

(Id., *Le Bourgeois Gentilhomme*, v-1).

On disait alors : Porter un *momon*, perdre un *momon*, couvrir le *momon* (tenir l'enjeu).

Ménage propose de rattacher ce mot à Momus,

d'où viendrait aussi momerie (notez qu'un enfant est quelquefois appelé mome). Nicot, plus vraisemblablement, emprunte momon à l'allemand *mumme*, masque, mascarade. Vous voyez qu'il ne manque pas de rapports de forme et de sens entre mormô, marmot, mome, momon et momerie.

Je complète cette courte thèse par trois exemples curieux de momon :

Il était entre chien et loup ,
Lorsque Jupiter fit son coup.
Il changea les divines têtes
En autant de terrestres bêtes ;
Ces dieux affligés et dolents
A cheminer ne sont pas lents ;
Ils vont du pied comme des Basques,
Et ni plus ni moins que des masques
Qui viennent de perdre un *momon*.

(SCARRON. — Début du 4^e ch. de *Typhon*.)

« Il est permis à toutes gens d'aller en masques... fors aux marchands et gens de basse condition... et n'entend-on par ce les priver d'aller en *momon*, en robes retournées, barbouillez de farine ou charbon, faux visages de papier, portant argent à la mode ancienne ».

(Martial d'Auvergne : Début de l'ordonnance sur le fait des masqués, à la suite des *Arrêts d'amour*, Ed. de 1731, p. 472).

(Cet exemple peu connu nous fournit *mommon* dans le sens de masque).

Enfin, on lit dans une pièce très-rare, parue en

1628 : *Le Ballet des Andouilles porté en guise de momon* :

Voici des masques de renom
Qui vous apportent un *momon*
Afin de réjouir les dames.

La note de Richelet sur *momon* est digne de remarque :

« Ce mot, selon les uns, vaut autant que si l'on » disait : mot-mot ; et, selon d'autres, il vient de » Momus. . . . Le mot de *momon* viendra d'où il » plaira à Messieurs les étymologistes, mais il signi- » fic aujourd'hui (1680), parmi nous, l'argent que » les masques jouent aux dez et sans revanche du- » rant le carnaval, lorsqu'ils vont le soir chez les » particuliers de leur connaissance ».

Eh bien ! Bouchet, à propos de ce more dont j'ai déjà parlé, s'exprime ainsi (Livre III, p. 508) :

» Ce villageois, voyant que ce more ne sonnoit » mot, va dire à ses compagnons : Il faut que ce » soit quelque porteur de masquerade ou de » *moumon*, qui s'est ainsy noircy et *chaforré*, » puisqu'il ne parle point ».

Le porteur de *momon* devait, en effet, s'abstenir de parler.

Les indications qui précèdent serviront d'éclaircissement à un autre passage de Bouchet qu'il convient de transcrire en entier, comme étude de mœurs, de la 4^e *Serée* (1^{er} livre, p. 103, 104, 105, 106) (du Festin : *Le Roy boit*). Vous y reconnaîtrez quelque chose de nos modernes joueurs de lansquenet, sauf pourtant la filouterie :

« Le Roy et ses sujets en buvoient davantage et
» eussent continué, si de bonne fortune pour notre
» hoste ne fût arrivé des masques, qui entrèrent
» ayant seulement des robes fourrées à l'envers.
» D'entrée, nous pensions que ce feussent esco-
» liers : mais quand ils eurent mis les dez et la
» bourse et l'argent sur table, chacun jugea que ce
» devoient estre plutôt financiers qui s'estoient
» ainsi équipez, de peur d'estre pris pour gens de
» leur estat. Or, il arriva qu'un des nostres,
» voyant que le *mommon* estoit bien gros, et qu'il
» estoit bien aisé de se desguiser et accoustrer
» comme eux, cependant qu'on regardoit si l'ar-
» gent qu'on couchoit estoit bon... il se retire se-
» crètement, prend un masque, tourne sa robe
» fourrée à l'envers. Ainsi masqué et habillé de
» leur livrée, se met entre les masques, sans que
» nous ni eux y cogneussions rien. Les masques
» bien appris ne faillirent à s'adresser à nostre
» Roy et vont jouer contre luy; dont nous fusmes
» bien ayses, car il s'aidoit un peu des mains et
» des doigts, et si cassoit la *noisille* ». — Noisille
m'a échappé absolument; mais ceci signifie, si
je ne me trompe, qu'il friponnait au jeu.

« Toutefois, il ne laissa de perdre son argent et
» le nostre, nostre Roy ayant eu recours à ses
» sujets; celui qui estoit des nostres, et mainte-
» nant est avec eux et habillé comme eux, voyant
» que les masques avoient gagné, met la main
» sur l'argent et prend tant celui que les masques
» avoient apporté, que celui que le Roy avoit
» couché. Les masques ayant veu qu'un, qu'ils
» pensent estre des leurs, avoit mis la main sur

» l'argent, sortent bien joyeux, car la somme
» estoit assez grande, et nous laissent bien eston-
» nez. Ce faux masque n'estant pas du bon coing,
» se desrobe des autres masques ainsi qu'ils sor-
» tent; les vrais masques, estant arrivez au logis
» où ils s'estoient masquez, s'esmoient (*s'esmeu-*
» *vent*) (pour rechercher) qui avoit serré l'argent
» de leur *mommon*, tant pour retirer ce que
» chacun avoit contribué, que pour départir leur
» gaing, se regardoient l'un, l'autre; tous jurèrent
» qu'ils ne l'avoient pas prins; tous assurerent
» aussi qu'un des masques l'avoit serré, et qu'ils
» l'avoient veu mettre en sa bourse. . . . Cependant
» que de leur costé ils contestent, ne sçavent ce
» qu'est devenu leur argent, et que du nostre,
» nous parlions de nostre perte, et quels pouvoient
» estre ceux qui nous avoient gagné. . . . voici
» entrer celui qui avoit fait ce bon tour de Pa-
» nurge à nos gaigneurs, que ne cognoissions
» point, estant encore masqué, avec sa robe four-
» rée à l'envers, qui met sur table des dez et tout
» l'argent des masques et le nostre et fait mine de
» jouer. Nous estant piquez, pensons que ce fut
» un de ceux qui nous avoient gagné, commen-
» cions à bourciller, quand, s'esclatant de rire, il
» se démasque, et nous monstre et l'argent des
» masques et le nostre, nous contant comme
» tout s'estoit passé ».

Après ce bon tour, on délibère, non pas si l'on
rendra l'argent, mais si l'on conviera les dupes
à en manger leur part. — On se réserve de prendre
des informations sur les gens à qui l'on a eu
à faire; mais, le lendemain, pour prendre leur

revanche, ceux-ci reparaisent apportant un nouveau *mommon*, et jouent contre l'assemblée des dragées, confitures et sucreries, dont ils font d'ailleurs des largesses à tout le monde. Ayant joué leur mascarade, ces *mommeux*, comme il les appelle, se retirent sans avoir voulu se démasquer. — Mais leurs dragées ont été préparées par un apothicaire. . . . et c'est là leur manière de se venger, dont on devine les suites.

Après ce récit joyeux, l'auteur arrive à donner lui-même son interprétation du mot qui nous occupe; voici comme :

« Le Roy ayant mis fin à son conte et juré qu'il » n'estoit pas de la *mommerie*. . . ., quelqu'un luy » va dire : N'en dites plus ; qui se défend s'accuse » aucunes fois. — Ayant dit cela , il demande au » Roy permission de déclarer d'ord venoit ce mot » de *mommon*. . . . Ayant obtenu licence de dire » tout ce qu'il voudroit, il commença à dire que » porter des masques avant le Mardy gras, estoit » venu des Bacchanales, qui se faisoient à Rome , » et de ce que les joueurs d'instruments avoient, le » treizième jour de janvier, liberté d'aller par la » ville, ou s'aller esbattre chez leurs amis, déguisez en femmes ; et aux ides de juin se pouvoient » masquer et aller par la ville avec grandes robes ; et de ce que les grands seigneurs romains, » quand ils vouloient aller par la ville, ou s'aller » esbattre chez leurs amis sans estre cogneus, ils » prenoient les accoustrements de leurs serfs, » libertins et serviteurs , et les serviteurs les habillements de leurs maistres; dont est venu le

» mot françois mommon à *mutando*, et tel chan-
» gement ou mutation s'appeloit *synthesis*, undè
» *Nero synthesiatus*, parce que souvent il se des-
» guisoit. . . . Ou bien, va-t-il adjouster, le mot de
» mommon vient du verbe grec *mimeomai*, id est
» *imitari* ou *imitando* undè *mimi* ; comme on m'a
» dit. Ou bien il est venu de *mommo*, id est *larva*
» (il aurait dû dire mormô), faux visage, masque
» en françois. Toutes fois, à mon advis, disoit-il,
» que mommon est *verbum ficticium* ; pour autant
» que ceux qui portent des masques, n'osans par-
» ler de peur d'estre cogneus, et aussy que par la
» loy des masquarades, ceux qui parlent perdent
» le mommon ; ils disent *mom*, *mon*, indè mom-
» mon. Que si vous voulez que ce mot de mom-
» mon et de mommeur vienne du latin *Momus*,
» qui est à dire moqueur, je le veux bien ; car
» nous voyons les comédiens italiens masquer
» leur pantalon et leur zani, afin de plus hardi-
» ment jouer et se mocquer, car le masque ne
» rougit point ; et le François badin se fariner et
» barbouiller de farine, comme faisoient les pre-
» miers qui inventèrent les masques, qui se cha-
» fouroyent de lie de vin, dont est venu *maschurez*
» qu'on dit en latin *mascàrati* ».

Ceci vient à l'appui de ma supposition, à l'ori-
gine, que mommon pourrait bien se rattacher,
comme marmot, à la racine grecque *Μορμω* (1). —

(1) Un édit de 1763, rapporté par M. Desmazo (*les Pénalités an-
ciennes*, p. 192), défend les jeux de hasard, et cite, avec la Bas-
sette, le Passe-Dix, le Hoca, le *Mormonique*. — Ce dernier se
rattache certainement au mommon.

A propos d'enfants je rassemblerai, sous une même rubrique, quelques termes qui se rapportent à ce premier état de la nature humaine. J'avais conservé dans ma mémoire le souvenir d'un mot *patois* familier et populaire que j'avais entendu appliquer aux enfants chétifs, mal venus, maigrelets : *un régrioulé, pichot régrioulé*, disait-on autour de moi, dans mon enfance, pour désigner un de ces êtres souffreteux, comme qui dirait un rat écorché. Eh bien ! une expression fort ressemblante se rencontre dans ce passage de la 8^e *Sérée* (des Cocus et des Cornards (Liv. I, p. 253).

« Les dames se moquoient de sa femme qui » avait de chétifs enfants, maigres et *regrouys*, au » lieu que les leurs estoient frais, gras et bien po- » telez, et lui demandoient comment elle faisoit » ces petits avortons si menus, si faibles et des- » nués ».

Je supprime la réponse et pour cause; vous comprenez que tout le chapitre est écrit sur un ton plus que léger; mais je fais, en ce moment, une étude de langue plutôt que de mœurs et, à ce point de vue, ne reconnaitrez-vous pas avec moi un air de famille, mieux encore une étroite parenté, entre le *regrouys* de la 8^e *Sérée* et le *régrioulé* de ma nourrice ?

Quelques pages plus loin (Liv. I, p. 265), se rencontre, pour enfants illégitimes, le terme de *champi*, qui n'est pas très-commun hors de son pays originaire. Le Poitou, il est vrai, n'est pas loin du Berri.

Bouchet a encore un joli mot pour désigner les

hommes efféminés; il écrit (25^e *Serée*, des gens de guerre. Liv. III, p. 413) :

« Vous direz ce que vous voudrez ; si est-ce que, » si j'avois à lever des gens de guerre, je ne prendrois pas des efféminez et *fillerets*, mais je choisirois bien plutôt des gens rudes et rustiques ».

Filleret est le digne pendant du *dameret*, de Boileau.

Il emploie également (liv. I, p. 240), comme qualificatif pour signifier incomplet, le mot *manque*, que j'avois déjà signalé avec le même sens dans du Bellay :

« Lycurgues institua pour loi, en Sparte, que » les enfants qui naissoient laids et *manques* de quelque membre ou monstrueux, fussent envoyez ès lieux eslongnez et déserts ».

20^e *Serée*. — *Des bossus, des contrefaits et des monstres*.

Il est créateur, dans la 23^e *Serée* (liv. II, p. 294), avec le mot *essuccé*, pour épuisé, dépourvu de suc : « S'il est permis d'user d'herbes et de médicaments pour remettre sus ceux qui sont *essuccez* ».

Dans la 26^e *Serée* (liv. III, p. 428, 437), *des personnes grosses et grasses*. — Dissertant sur les différences d'aptitude et d'intelligence entre les personnes alourdies par la masse de chair et celles qui sont peu chargées de graisse, il emploie le joli mot *dehet* ou *dehait* pour vif, allègre, assez répandu chez les écrivains de son temps, mais avec le sens de triste, mélancolique; et il va chercher dans Pline, pour la revêtir d'expressions très-co-

lorées, mais d'une énergie un peu grossière, cette pensée :

» Que les gens gras sont de lourd esprit, mais
» aussi qu'ils sont plus *aperts* et moins *simulez*
» (notez ces deux mots) que les chiches-faces et
» chie-froidure de mingrelins et assechez de ma-
» lice ».

Mingrelin me paraît être frère ou cousin-germain de *maigrelet*, qui prend, dans la Fontaine, la forme de *mingrelet* :

Taille non pas de quelque *mingrelet*.

(*Le diable de Papefiguière*).

Comme si ces diminutifs familiers, *maigrelet*, *mingrelet*, *mingrelin*, étaient insuffisants à rendre leur pensée, nos modernes feuilletonistes, qui ont inventé le *Petit-Crevé*, ont imaginé les termes de *maigrichons* et *maigriotes* pour désigner les spécimens des deux sexes de notre race dégénérée (voy. « Courrier de Paris » de *L'Illustration*, 25 juin 1870).

Passant de la forme au fond, je ne vous conseillerai pas d'employer la recette qu'un des interlocuteurs de la 26^e *Serée* va emprunter à Laurent Joubert pour se préserver d'engraisser : c'est de s'abstenir de rire ; je tiens pour moi (sans invoquer l'axiome de Rabelais : « le rire est le propre de l'homme »), que le rire est une bonne et douce chose, et je me sens très-peu disposé à me régler sur les visages rechignés et sur les esprits mélancoliques.

Bouchet, avant Courval-Sonnet, ce dernier avant

Rétif, ont retranché l'e muet au masculin des adjectifs terminés en *ic, il, el*, dont les deux derniers reproduisent, pour la plupart, les qualificatifs correspondants en latin terminés en *is* : *Fidelis, utilis, mortalis*.

Nous écrivons *réel, mortel, naturel, éternel, cruel*; Pourquoi n'écririons-nous pas pareillement *fidel*? pourquoi mettre un *e* au masculin *utile, fertile, facile, habile*, quand nous l'avons rejeté de *civil, subtil, puéril*? Pourquoi n'avons-nous pas adopté les formes *rustic, comic, théoric, pratic, politic*, qui seraient analogues à la même terminaison admise pour *public* (1)?

Rétif de la Bretonne, novateur et réformateur à outrance, aurait-il porté malheur à cette louable réforme, ou plutôt à ce sage retour au bon sens et à la logique? S'il eut une fois raison, c'est dans sa persistance à reproduire cette modification à l'orthographe française. — Je suis loin de regretter que la révolution tentée par M. Marle ait succombé sous le ridicule de sa conception; mais je ne comprends pas non plus que l'Académie française se refuse, avec une obstination inqualifiable, à admettre certaines réformes, quand elles sont parfaitement justifiées; de ce nombre me paraît incontestablement celle que je signale après nos vieux auteurs. Est-ce parce qu'ils n'ont pas eu la notoriété et l'autorité de Bossuet, de Voltaire

(1) La Fresnaie-Vauquelin, dans son *Art poétique*, écrit : *héroïc, tragic et comic*.

L'*héroïc*, le *tragic* use indifféremment

Avecque le *comic*, de ce doux changement.

Il écrit *patic* pour *pathétique*.

et de Ch. Nodier que leur tentative a avorté ; et devrait-on considérer , en fait de grammaire , comme en matière plus haute, de quelle origine émane le bien pour en faire ou non son profit ?

Parmi les mots neufs ou étranges, et qui auraient pu avoir meilleure fortune, mais que Bouchet n'a pas la prétention d'imposer , car il n'est pas, comme Ronsard, pédant et dogmatique, je citerai :

Debteur et *crédeur* (Liv. II p. 109), que j'avais déjà relevés dans mon étude sur Du Bellay, et qu'affectionne Rabelais.

Il dit aussi *credible* pour croyable, *vendible* pour vénal, *duit* pour habile.

Duit à manier les armes.

A défendre il oppose *offendre* ; et pourquoi pas ? et pourquoi ne dirions-nous pas *ascendre* en opposition à descendre ; on y viendra peut-être, puisque l'on vient de créer ascenseur.

J'approuverais moins *focteur* pour mauvaise odeur, quoique ce substantif manque comme correspondant à *fétide* ; et *tremeur* qui vaudrait mieux cependant que tremblement.

Tremeur est employé par Mme de Sévigné :

« On attend des nouvelles d'Allemagne avec » *tremeur* ; il doit y avoir eu un grand combat ».

(7 août 1676, t. IV, 418, édition Monmerqué).

Orbe (Livre III, p. 471, 472) pour aveugle ne me paraît pas satisfaisant : on doit le traduire par privé avec un sens général ; il signifierait aussi bien veuf, privé de femme, que aveugle ou privé de la vue.

Dans le chapitre des barbiers (27^e *Serée*), le peuple fait lâcher prise aux sergents et records à force de *gorrettes* et de coups *orbes*, c'est-à-dire qu'ils frappent en aveugles et au hasard. Je n'ai pas trouvé l'explication de *gorrettes* ; quant à coups *orbes*, Laurent Joubert les définit : coups qui ne pénètrent pas dans la chair, qui ne font pas d'entaille et d'où résulte seulement contusion. Il s'exprime ainsi, dans la deuxième partie de ses *Erreurs populaires* (éd. 1579, p. 203) : « Notre vulgaire dit *fouler* et *affouler*, le mal qui est de » contusion (foulure) comme par cheute, coup de » bâton, de pierre ou autre coup *orbe* » ; c'est-à-dire fait par un instrument contondant, ou bien coups de pied et coups de poing, comme il faut l'entendre dans un passage d'une pièce facétieuse du sieur de Sigognes, insérée dans le *Cabinet satyrique : Le combat d'Ursine et de Perrette, aux Augustins*. On y lit, t. II, p. 61 :

Coups orbes de pieds et de patte
Pleuvent sur ce corps délicat,
Alors la couleur écarlate
Donne au teint noir un bel esclat (1).

En regard de *louche* (liv. II, p. 227), qui vient du latin *luscus*, il dit *bicle*, terme dans lequel je crois retrouver notre patois *tucle* ; il exprime le même défaut de nature par le mot *guerle*.

(1) La même pièce et la suivante : *Response par le sieur de Motin*, renferment de nombreux exemples de la licence qui permettait de faire rimer, par la suppression d'une consonne, des mots comme ceux-ci : risque, pratique ; vache, démarche ; housse, bourse ; fourche, souche.

Le poète Saint-Amant, dans sa pièce de *Rome ridicule*, emploie le même mot un peu radouci par la substitution du *g* à *c* : *bigle*.

L'œil *bigle* d'ire, et plein de feu.

Bastant pour « suffisant » (liv. II, p. 109), a disparu à peu près ; il n'était pas à dédaigner.

« Guillaume de Wittemberg apprint l'estat de » chaussetier, pour subvenir, quand la fortune » *basteroit* mal pour lui ».

Dentade, pour coup de dent, était aussi à conserver.

« Mais je ne sceu si bien faire qu'il ne me donast une *dentade*, et que ses dents ne me fissent grand mal ».

Certains augmentatifs ont bien leur mérite et leur utilité. Parmi ceux qu'on obtient par l'addition du suffixe *ard*, nous employons volontiers de nos jours : Vantard, grognard, veinard, gueulard, gueusard et gaillard (l'exagération de gai, gaîté bruyante et un peu grossière); gandard, pour grand vaurien, a un parfum tout nimois.

En voici deux empruntés à Bouchet, auxquels l'idée d'exagération n'enlève rien de leur grâce :

Un mari parlant de sa femme : « Tu ne seras » jamais riche ; tu es trop paresseuse et grande » *dormarde* (liv. II, p. 106) ».

Plus loin (liv. II, p. 375), un soldat :

« Soit qu'il eust été de garde la nuict précé- » dente, soit qu'il fust grand *dormard* pour avoir » les veines fort petites ».

Ailleurs (liv. II, p. 311), il oppose à un père vaillant et hardy un autre *sotard* et badin.

On a fait un grand abus, de nos jours, des termes *chic* et *chicart*, qui sont passés de l'argot de la mansarde et de l'atelier dans la langue usuelle et le dictionnaire : ils m'apparaissent dans la 25^e *Serée* (des gens de guerre, liv. II, p. 378) sous un jour assez nouveau :

Un capitaine et ses soldats ont envahi une métairie et y vivent à discrétion (ou, pour mieux dire, sans discrétion, interrompt le conteur) en mangeant les provisions et buvant le vin de de leur hôte forcé. — Le capitaine le raille encore et entend qu'il fasse contre mauvaise fortune bon cœur :

« Dites, Monsieur, maudite soit chicheté. Le-
» quel pour lui complaire disait : Maudit soit le
» déchiqueté. — Vous ne dites pas bien, répliquait
» le capitaine ; il faut dire : A tous les diables
» chicheté. — A tous les diables le déchiqueté,
» disait toujours le bonhomme. Le capitaine ne
» s'en faisoit que rire ; mais son hôte n'en avoit
» nulle envie ; aussi que ce seroit une grande folie
» de rire et voir manger son bien devant soy ».

Et comme si ce récit n'était imaginé que pour amener un petit bout de dissertation savante :

« Celui qui faisoit le conte fut interrompu par un de la *Serée*, lequel soustenoit que déchiqueté étoit venu d'un nommé *Chicart* ; car, on dit : brave comme *Chicart* ; ou bien : de *Chic à chic*, c'est-à-dire petit à petit, et dont est venu *Chicanoux*, qu'on prononçoit anciennement *chiche à nous* — car jamais, ils ne veulent déboursier ». Serait-ce là une explication à la *Ménage*? *Chic*, *chiche*, *chicanoux*, *déchiqueté*? — Non, elle me paraît

acceptable. — Quoi qu'il en soit, *chic*, petit; *chicheté*, petitesse; *chiche*, *chicanoux*, dur à la des-serre; *déchiqueté*, coupé en morceaux, qui se rattachent tous à l'espagnol *chico*, petit, d'où dérive également *chico*, petit morceau de bois (*frustulum*) ou fragment d'une dent, tous ces mots n'ont que peu ou point de relation de sens avec *chic*, certain faire hardi et de prime-saut en peinture; *chicard*, beau, brillant, éclatant, équivalent de *chouette*, dans l'argot moderne.

La même association d'idées existe dans la langue grecque où *σικκρίνος* qui signifie petit, se prend aussi dans le sens d'avare, chiche.

Bouchet, selon moi, explique mieux que tout autre de ses devanciers ou successeurs la bizarre locution : *boire à tire-larigot*, en dérivant larigot de larynx; génitif : laryngos.

« A propos d'un archer, ami de la bouteille, un » savant qui se trouvoit à la table de François Ier » (comme il y en avoit toujours), avoit dit que cet » archer avoit bu à *tire-larigot*. Les personnes pré- » sentes l'avoient prié de leur interpréter cette » expression; et le savant, sans se faire prier davantage, leur avoit dit que larynx, laryngos, » étoit une partie de la trachée artère; ce qui » faisoit que boire à *tire-larigot* valoit autant que » boire à élargir autant que possible le gosier ».

Cette explication vaut mieux qu'une seconde que je rencontre au même endroit à la suite de la première, et suivant laquelle les soldats de Clovis, après la bataille de Vouillé (an 507), pour se moquer du roi des Goths, Alaric, vaincu au passage

de la Vienne, se seraient provoqués à boire en disant : Je m'en voy boire à *te le Re Alaric Goth*.

Ceci n'est évidemment pas sérieux ; car il faudrait établir, pour donner quelque fondement à l'assertion, qu'on parlait français au commencement du vi^e siècle. Bon pour Rabelais de s'emparer de cette interprétation bouffonne ; mais on s'étonne d'y voir attacher quelque foi M. Quitard, auteur très-sérieux d'excellentes études sur la langue proverbiale.

Rien de plus fondé dans la supposition que Boire à tire Larigot (qu'il faudrait écrire Tire-la-Rigault), signifie boire comme un *Sonneur*, sous prétexte que Odon Rigault, archevêque de Rouen (mort en 1275), aurait fait placer à l'église N.-D. de Rouen une grosse cloche tellement pesante à ébranler (suivant Taillepie, *Antiquités de la ville de Rouen*) qu'il fallait douze hommes pour la mettre en mouvement.

« Et parce que le temps passé escheoit bien de
» boire avant que de la sonner, le proverbe com-
» mun est venu qu'on dit d'un bon buveur qu'il
» boit à tire-la-Rigault ».

On ne peut pas inférer de ce passage emprunté à Taillepie que la cloche en question eût été baptisée du nom de Rigault, comme cela est avéré pour celle qui portait le nom du cardinal George d'Amboise.

Toutefois, il est bon de faire remarquer que la forme Tire-la-Rigault est celle qu'emploie Olivier Basselin, poète virois, normand par conséquent, dans plusieurs endroits de ses *Vaux de vire*.

Il ne faut voir aussi qu'une altération de forme

sans en tirer aucune conséquence , dans l'expression d'une pièce bachique d'Olivier de Magny.

Puis , d'une entreprise gaie
Qu'on essaie
De boire à *tire-ligot*.
(Edition LEMERRE, 1871 , p. 171),

Larigot est en réalité la forme la plus usitée. Ce mot signifie, dans la langue du XVI^e siècle , flûte, chalumeau, et est employé plusieurs fois dans ce sens chez les vieux auteurs, notamment dans Ronsard.

..... . Margot
Qui fait danser les bœufs au son du larigot.

Ménage, qui cite un autre passage des églogues de Ronsard :

Herbes qui boutonnez , vertes âmes sacrées ,
Si sous mon *larigot* reverdir je vous voy.

Le naïf Ménage nous fournit à cette occasion un curieux exemple de son système commode de chercher et trouver les étymologies, inventant, pour rattacher au mot primitif un prétendu dérivé qui aurait subi une profonde altération, toute une série d'intermédiaires qu'il crée à plaisir pour les besoins de la cause. — Voyez comme :

Larigot veut dire flûte et vient de *fistula* (flûte), savoir : *fistula*, *fistularis*, *fistularius*, *fistularicus*, *laricus*, *laricotus*, *larigot*.

Il ne prend pas la peine, il est vrai, de citer les textes à l'appui et il ajoute, sans sourciller : ¶ et

» de là : *boire à tire-larigot*, à cause de la ressem-
» blance des longs verres aux flûtes ».

Le Duchat n'est pas plus sérieux que Ménage quand, de ce que *Larigot* signifie *Chalumeau*, il conclut que, par le moyen de ce chalumeau, on attirait jusqu'à la dernière goutte de la liqueur contenue dans un verre, et que c'est ce qu'exprime la locution proverbiale.

Je n'admets pas davantage M. Quitard supposant ou affirmant que, parce que *Larigot* signifie *flûte*, *chalumeau*, *boire à tire-larigot*, c'est boire comme un joueur de flûte, un musicien, ce que le peuple appelle *flûter*, *chalumeller*. Le peuple dit plutôt *siffler*, *sabler*... Je vous le demande ! l'explication de Bouchet n'est-elle pas plus logique, plus naturelle ? *Larigot* dérivé de *Laryngos*, *Larynx*. *A tire-larigot* n'exprime pas la manière, mais la quantité, l'extension.

J'ajoute à l'appui les indications du dictionnaire de Cotgrave (1660) qui donnent à *Larigau* deux significations : celle de flûte et celle de gorge, tuyau de la respiration. — Les Anglais disent, d'ailleurs, de nos jours : *Wind pipe*, tuyau à l'air pour « gosier ».

Tout ceci concorde fort bien pour établir la relation entre les deux sens de *Larigot* : 1^o gosier, larynx; 2^o flûte, pipeau ou chalumeau; et la confirmation de l'interprétation de Bouchet — à *tire-Larigot*, c'est-à-dire en élargissant le gosier autant que possible; il serait peut-être mieux de supposer : en étirant ou allongeant le cou. La pensée devient alors analogue à celle-ci : rire, chanter à *gorge déployée*.

À l'occasion des gens de guerre, Bouchet avance sur le courage et la poltronnerie des assertions assez singulières : Je ne m'arrêterai pas à la forme du mot *Poltronise*, qu'il emploie au lieu de poltronnerie. Cela n'a pas d'importance ; mais me reportant à un chapitre très-intéressant des *Récréations philologiques* de Génin, je rappellerai que ce critique subtil, cherchant l'origine du mot *Poltron*, rejette l'étymologie de *Pollex truncatus* pour lui préférer *Poultre*, jeune jument ombrageuse ; je ne prétends pas que l'étymologie *Pollex truncatus* soit plus fondée que celle de *Caro data vermibus* comme origine de *Cadaver* ; elles ne doivent peut-être toutes les deux leur faveur, sinon leur autorité auprès de quelques esprits, qu'à un rapprochement singulier et par trop ingénieux : Pourtant quelques souvenirs historiques ramassés par Bouchet seraient de nature à donner un certain poids à cette origine : je les puise dans la 14^e *Serée* (des Pendus, des Décapités, etc.) (Liv. II, p. 74.)

On y lit que « les Romains dispensoient de la » guerre ceux qui étoient blessés au poulce, comme » s'ils n'avoient plus la prinse des armes assez forte ; » par quoi Auguste confisqua ses terres à un chevalier romain qui avoit, par malice et par fraude » à la loy, couppé les poulces à deux siens jeunes » enfants pour les dispenser de la guerre — Vetianus paravant ayant esté condamné à perpétuelle » prison pour s'estre couppé le poulce de la main » gauche dans le même but ».

À propos des misères et des cruautés de la guerre, du courage ou de la couardise qui se rencontrent, à l'occasion, chez certains individus, il

fait raconter l'anecdote du baron des Adrets faisant précipiter des soldats sur des piques du haut des remparts (de Mornas, je crois), et de celui qui se sauva par un trait d'esprit; il a une singulière expression pour marquer la terreur causée par les gens de guerre pillards et dévastateurs (Livre III, p. 384):

« Si nos gens de guerre, réplique quelqu'un, estoient aussi assurés que ce soldat, vous ne verriez point tant de vanteries que font ces *Jarniguois* qui font trembler le salé jusque dans les celliers ».

Appelle-t-il les soldats du nom de Jarniguois, parce c'est un de leurs jurons favoris? Probablement.

A deux reprises, quelques lignes plus loin, il exprime une idée très-blessante pour notre amour propre :

Un homme d'armes voyant qu'on parlait de ceux qui fuient, va dire (liv. III, p. 385) « que les hommes d'armes françois, qui se doivent tenir fermes et comme un fort, ne doivent s'accoutumer aux courses et escarmouches, là où il faut souvent fuir; car ils s'y sont si bien accoustumés que, là où il faut tenir bon, ils tournent les talons. Les peuples nouvellement découverts, que nous appelons barbares et sauvages, nous accusent de peur et de couardise; combien que nous nous disons les plus vaillans du monde ».

Quant à soutenir la durée d'un siège, même insuffisance de notre part :

« Soit la faim ou la soif qui fasse plus tost

» rendre les villes, sur toutes nations il n'y en a
» pas une qui les supporte moins que les Fran-
» çois et se fasche plus de boire de l'eau et manger
» des rats que luy; ne se contentant pas de lard,
» de biscuit et de vinaigre comme les anciens
» Romains » (liv., III, p. 387).

Je ne veux voir, dans ces deux passages, qu'une boutade sans fondement légitime, comme dans le propos de celui qui ajoute que, si l'on renferme des femmes avec des hommes : « Baillez-leur plus à boire qu'aux hommes..., pour ce que rien n'altère tant que le beaucoup, souvent et véhément parler, que nous disons *babiller* (ailleurs il dit *venasser*), dont les femmes se sçavent si bien escrimer (liv. III, p. 388) ».

Voici maintenant, pour éviter ou supporter la soif, une recette que je suis loin de garantir :

« Que si nous voulons renfermer, ajoutait-il, le soldat françois, il faut renouveler la composition de l'*Alima* ou *Adipsa* qui ostoit la faim et la soif, ou bien lui bailler une herbe que les Amériquains (qui est une partie du monde nouvellement découverte, contenant plus de 2,000 lieues) nomment *Petum*, de laquelle ils prennent quatre ou cinq feuilles qu'ils font dessécher, puis les enveloppent dans une autre grande feuille d'arbre en façon de cornet à espice. — Cela fait, ils mettent le feu par le petit bout et l'approchent ainsi allumé de leur bouche et en tirent la fumée, qui les nourrit cinq ou six jours sans manger aucune chose, faisant cela principalement quand ils vont à la guerre et que la nécessité les presse ».

Voilà donc le tabac avec la manière de s'en servir, sous forme de cigare ou de calumet, préconisé à ses débuts comme préservatif de la faim et probablement de la soif. Je demande aux habitués de nos jours si l'usage de cette drogue les dispenserait, même pour un jour, de manger ou de boire.

Une singulière distinction à la suite :

« Que si vous prenez de la *Nicotiane* ou herbe à la reine (qu'aucuns maintenant appellent *petum*), et on n'y trouve ceste vertu ; soyez assuré » que ces deux plantes n'ont rien de commun, ny » en fortune, ny en propriété avec le vrai *petum* » des Américains, non plus que l'*angoumoise* » qu'on vante estre le vray *petum* (liv. III, p. 389) ».

Je suis, pour mon compte, porté à croire, quoique sans expérience de la chose, que le procédé ci-dessus décrit n'a pas plus d'efficacité que l'emploi de l'herbe *Hippicen* qui, au rapport de Pline, autre espèce d'empirique, permettait aux Scythes et à leurs chevaux d'endurer la faim et la soif, jusqu'à douze jours entiers pour les hommes.

Que veut dire Bouchet lorsque, parlant des soldats fanfarons, capitans, faux braves, qu'il a déjà qualifiés de *Picrocholles*, il dit en parlant d'un de ces vantards : ce *Trasonesque*? (Livre III, p. 403). Je suis un peu confus de ne pas avoir tiré l'explication de mes propres souvenirs : Il m'a fallu recourir au journal *l'Intermédiaire*, dont un des collaborateurs les plus subtils (M. Octave Delepierre, je crois, sous la signature O. D.), me rappelle le personnage du nom de *Thrason* passé d'une comédie

de Ménandre dans *l'Eunuque*, de Térence, où, dans la scène VIII du IV^e acte, il s'épuise en vaines menaces, et, pour enlever sa maîtresse, parle de rassembler une armée et d'emporter d'assaut la maison. Un autre érudit, qui signe A. D. dans la même feuille, me signale un passage d'une comédie de Pierre de Larivey (*Le Fidèle*, acte I^{er}, scène VIII), où, à propos d'un caractère pareil, un des acteurs s'écrie : O quel Trason ! quel *Miles gloriosus* !

Un peu plus loin, parlant encore de ces rodomonts, Bouchet ajoute :

« Le capitaine, *assavanté* de ses insolences, le
» gardoit pour combler le fossé à quelque raison-
» nable brèche. L'heure venue, voulant faire mar-
» cher son homme à l'assaut qui se donnoit à Ve-
» zelay, il le trouva tout autre qu'il n'estoit, *man-*
» *geant le cul des poules sur le bonhomme*; car,
» *tremblant de hardiesse*, il pria son capitaine avoir
» pitié de luy, disant pour toute raison qu'il estoit
» si chaud et si téméraire, qu'il se feroit tuer in-
» continent, si on l'envoyoit en lieu si dangereux ».

N'admirez-vous pas notre homme *tremblant de hardiesse* ? Le capitaine *assavanté* (pour *informé*) est loin de me déplaire. Le mot s'est déjà produit au début de l'ouvrage (1).

Quant à *mangeant le cul des poules sur le bonhomme*, je ne m'y arrête que pour signaler le côté

(1) Franchement, j'aimerais mieux avoir doté ma langue des mots *filleret* et *assavanté* que de *procrastination* et *inconstitutionnalité*, en regard desquels les *sesquipedalia verba* d'Horace ne sont que de petits enfants.

pittoresque de l'expression qui me semble s'appliquer soit à un soldat en maraude, soit à un soldat réfugié au fond d'un poulailler. Le *bonhomme* est évidemment le pauvre peuple.

Un dernier mot à relever dans la 25^e *Serée* :

Un capitaine, pendant les guerres de religion, voulant s'emparer du cheval d'un gentilhomme, sous prétexte qu'il était de la religion prétendue, dépêche contre lui quelques soldats qui, n'osant pas l'attaquer, se bornent à lui dire de venir parler à leur capitaine; ce dernier, les voyant venir sans le cheval, les appelle *chelmes* et poltrons. La justification des soldats ne manque pas de sel : « Morbleu, mon capitaine, pourquoi lui eussions-nous osté son cheval ? Il n'est point huguenot : il jure et maugrée plus que nous (1) ».

Le mot *chelme* pour « poltron » se rencontre aussi dans le *Réveille-Matin*, pamphlet attribué à Théodore de Bèze, mais écrit autrement : *Sch.* au lieu de *Ch.*

« Il n'y a *Schelmes* plus vilains que ceux-ci ».

(2^e Dialog. 164-165.)

Il y a dans la 3^e *Serée* (des Riches et des Avari-cieux), deux mots singuliers, qui ne sont plus d'usage dans le sens que leur donne Bouchet : Le premier, *Tacroux*, (Liv. III, p. 579) s'explique par sa juxtaposition avec le synonyme qui l'accompagne : « Je ne vous conteroïs point l'avarice d'un taquin

(1) Les huguenots en effet, comme les Puritains d'Ecosse ou les Têtes rondes de Cromwell, en opposition aux cavaliers royalistes, se piquaient d'une plus grande sévérité de mœurs, et affectaient beaucoup d'austérité extérieure.

» et *tacroux*, si la rencontre n'estoit aussi sententieuse que plaisante ». Vous voyez, par l'annonce, que le conte, quoique souvent accompagné de détails croustilleux, se réfère à une intention moralisante. « Tacroux » a tout à fait disparu, et « taquin » ne s'emploie plus dans le sens d'avare : il désigne un caractère contrariant et chicaneur.

Le second terme, *Excommange*, aussi plus que vieilli, se trouve en tête du récit : ce vilain, qualifié de taquin et tacroux, fait publier au prône à sa paroisse « une *excommange* pour des naveaux qu'il prétend qu'on lui a dérobez »; et, s'apercevant ensuite que c'est sa propre femme qui abuse d'un goût pervers pour ce légume, il s'en va dire au curé de « ne pas passer plus oultre à publier l'*excommange* de ses naveaux ». *Excommange* n'est qu'une forme un peu altérée d'excommunication, changement analogue à celui qui s'est produit dans la formation des noms de lieux terminés en *ange*, *angue*, et *argues*, correspondant à une forme intermédiaire qui se distingue par la terminaison *anicus*, *anica*.

Le chapitre des Ladres et Mezeaux (36^e *Serée* (Liv. III, p. 690-694), va nous donner du proverbe *riche comme un ladre* une explication qui aurait peut-être besoin de caution. « Les ladres engendrent peu ; et, tant moins qu'on a d'enfants, la succession en est meilleure », ou bien, dit un autre, les ladres sont riches, parce que peronne ne veut se mettre en leur lignée », autre motif pour que la famille prenne moins de développement.

Qu'il soit fondé ou non que les ladres devenaient riches, toujours est-il que, dans ce dicton, se trouve la signification de l'emploi de *ladre* pour avare.

Un des interlocuteurs de la *Sérée* rapporte en outre qu'un des habitants de la paroisse aurait répondu au *fabriqueur* (pour *fabricien* ou *marguillier*, je suppose), qui faisait la quête pour les ladres : « Je ne veux rien bailler pour les ladres ; car » on dit que les plus riches de la ville le sont ».

Bouchet, après avoir fait remarquer, à tort ou à raison, que les ladres sont plus nombreux dans les contrées méridionales que dans le nord, à cause de l'extrême chaleur, ajoute qu'ils sont assez rares en Poitou ; que, s'il en existe, ce sont ladres blancs appelés *cachots*, *caquots*, *capots* et *gabots*, qui ont la face belle et les marques de ladrerie seulement à l'intérieur ; et ceci m'amène à rappeler qu'on dit en effet *ladre-vert*, en parlant des avares, plus ladres que d'autres, que les ladres blancs, probablement.

Il raconte ensuite que, en un certain temps, des guerres de religion sans doute, le pays étant exposé aux vexations des gens de guerre, beaucoup d'individus essayaient, pour s'en préserver, de se réfugier dans les léproseries ou *maladeries* et que, dès-lors, « pour éviter l'encombrement de ces hôpitaux *peculiers*, on fut contraint de faire *langoyer* ceux qui vouloient entrer » sous prétexte de maladie, estant défendu à toute personne de se dire ladre s'il ne l'estoit à *vingt* » et *quatre* carats, à poids de marc, et à l'épreuve » de la *copelle*, rejettants des maladeries ceux qui

» n'en avoient que deux ou trois grains » (Liv. III, p. 689).

Je ne connaissais jusqu'à présent l'office de languyeur que pour constater les grains de ladrerie dans les abattoirs, ainsi que cela se pratique en particulier à Nîmes, de temps immémorial. Est-ce à dessein que mon auteur écrit *maladerie* et non *maladrerie*, et faudrait-il rattacher le nom de ces hôpitaux au mot générique *malade* plutôt qu'au mot spécial *ladre*. — C'est une question. Les progrès de l'hygiène nous ont heureusement délivrés en France de ces maisons de santé, spécialement affectées aux lépreux; je noterai, en passant et à cette occasion, une amélioration qu'il m'a été donné de constater récemment à Nantes, dans la construction d'un nouvel hôpital : on ne s'est pas contenté, comme on le faisait généralement dans les maisons de ce genre, d'affecter des salles particulières aux fiévreux, aux maladies contagieuses, etc.; on a fait à Nantes des corps de bâtiments particuliers et largement isolés par des cours, pour y traiter séparément les divers genres de maladies. Aussi l'établissement est immense. J'ai lieu de penser, sans prétendre qu'il réalise le dernier terme des perfectionnements, que l'hôpital de Nantes, créé en 1867-68, sera considéré, pour un certain temps, comme un établissement modèle.

La 10^e *Serée* (liv. I, p. 336) est consacrée aux médecins et à la médecine; vous pouvez croire qu'elle contient une fière collection d'anecdotes et de bons contes, qui auraient pu fournir ample

matière à la verve caustique de Molière.— Ce chapitre renferme de nombreux emprunts au célèbre livre de Huarte, *l'Anacrise*, que j'ai trouvé d'ailleurs cité plus de dix fois dans le cours de l'ouvrage de Bouchet. Ce n'est pas sans étonnement que j'y rencontre, sous forme de souhait, un usage qui se renforce chez nous de jour en jour; c'est l'emploi de médecins spécialistes.

Quelqu'un de la *Sérée*, à la suite des plaisanteries de tous genres qui abondent au sujet de l'exercice de la médecine, commence à dire : « Vu » l'ignorance de nos médecins, il seroit de besoing » que chasque médecin ne guerist qu'une maladie, ou de la maladie d'un seul membre, comme » faisoient les anciens. Encore, dit-il, seroient bien » empeschés, veu que Galien dit : que l'œil, qui » est des plus petites parties du corps, peut estre » molesté de *cent douze* manières de maladies ».

Cette recommandation a fait fortune. Ne pourrait-on pas remarquer en outre que si, dans le commerce de nos jours, la généralité domine, c'est-à-dire la concentration et l'agglomération de toutes sortes de marchandises dans de vastes bazars; dans les études littéraires et scientifiques, par contre, la séparation des genres va s'accusant de plus en plus, et, jusques dans la profession d'avocat, on en vient à rechercher, dans un cas donné, ceux qui ont fait une étude approfondie et qui ont acquis une expérience ou une longue pratique de certaines questions.

Voulez-vous une autre sage recommandation pour laquelle vous serez parfaitement d'accord avec notre conteur : il s'agit de l'étude des langues

étrangères au sujet desquelles Bouchet s'exprime ainsi : 35^e *Serée*. — De la diversité des langues et du langage. (Liv. III, p. 681).

« Quelqu'un demanda si l'on n'apprendroit point » plus tôt et plus facilement la langue latine en » l'apprenant, comme nous faisons l'italien, l'es- » pagnol ou l'allemand, en demeurant et conver- » sant avec eux, qu'avec des règles de la gram- » maire? Quant à moi, disoit-il, je pense que les » anciens apprendrent le grec et le latin avec » moins de difficulté qu'aujourd'hui, parce qu'ils » nourrissoient à ceste fin des esclaves parlans » latin et grec, comme vous trouverez en un auteur » qui dit avoir appris le grec : *Colloquio Graiorum assuefactus famulorum* ».

Il rappelle naturellement, à cette occasion, que le père de Montaigne (que par parenthèse il appelle le Seigneur de la Montagne), voulant faire apprendre ainsi à son fils la langue latine, l'entoura pendant sa jeunesse de personnes qui ne parlaient pas d'autre langue. — Ceci donnerait en quelque sorte raison à l'habitude, qui se répand de plus en plus dans les familles riches de nos jours, de recourir, pour la première éducation des enfants, au service de bonnes anglaises ou allemandes.

Parmi les termes embarrassants et dont j'ai vainement poursuivi une explication satisfaisante, j'ai noté particulièrement :

Gabeloux,

Sibilot,

Vernedé.

Voici dans quelles circonstances se rencontrent ces termes singuliers :

Gabelou (liv. III, p. 377) ne nous est connu aujourd'hui que comme terme de mépris désignant le préposé à la perception des droits de douane, dérivé évidemment de gabelle, qui, d'impôt en général, s'est restreint à désigner plus spécialement l'impôt sur le sel. — Dans le passage de Bouchet où ce terme se rencontre (25^e *Sérée*, des Gens de guerre), il paraît employé dans le sens de galeux, pestiféré, à moins qu'il ne signifie le diable.

Un soldat s'est profondément endormi sur un lit qu'on vient saisir et qui est vendu sur la voie publique, sans qu'on se doute de ce qu'il renferme sous la couverture; le soldat s'éveille sur le champ de foire et saute tout nud au milieu de la foule.

« Tous ceux de la foire le fuyoient comme s'il eust été *Gabeloux* ».

Je ne puis entendre ce mot ainsi employé que comme une altération de galeux, ou comme si c'eût été le diable.

Sibilot (liv. II, p. 51, 102) est employé d'abord dans la 14^e *Sérée* (des décapités, des pendus, des essorillez, etc.), avec le sens de fou de cour.

Le fou d'un de nos rois (qui n'est pas nommé, mais certainement postérieur à Louis XII) a été victime d'une méchante plaisanterie; des pages de cour l'ont cloué par une oreille à un poteau. — Ce pauvre fou est désigné, dans quelques lignes, de trois manières :

« Ce *Triboulet* appartenoit à un de nos roys à qui on rapporte que son *Sibilot* estoit cloué par

» l'oreille à un poteau; lequel avoit délibéré de
» plutôt mourir de faim que de deschirer son
» oreille et sortir de là; le roy en estant adverty,
» et que c'estoient ses pages qui avoient ainsi
» accoustré son *zany*. . . . , l'alla trouver, et en-
» trant en cholère. . . . menaçoit de faire pendre
» le coupable. . . . Ce pauvre fou, voyant le roy
» fasché, lui va dire: « Sire, aussi n'est-ce pas
» moi. . . ». Le roy, se prenant à rire, le fit des-
» clouer et mediciner son oreille ».

Triboulet est le nom propre employé par antonomase au lieu du nom commun. — Rien de plus ordinaire. *Sibilot* mé dérouté totalement: il ne saurait venir de *sibilare* qui a donné à notre patois *sibla*, un *siblet*. Je ne puis le rattacher qu'à sibylle dans le sens de prophétesse, devinresse; les fous de cour étant quelquefois considérés comme devins.

Le terme *Sibilot* revient dans la 15^e *Sérée* — *des Larrons, des Voleurs*, etc.), avec le sens de « fou, insensé »:

« Un curé, à qui un matois a volé sa bourse,
» court après son voleur. Le peuple, voyant ce
» curé, ainsi chappé, courir comme un fol après
» celui qui emportoit sa bourse, commence à
» crier après ce curé, comme après un fol et in-
» sensé, l'appelant *Sibilot* ».

En dehors du livre de Bouchet, je n'ai rencontré *Sibilot* qu'une autre fois, dans de pauvres vers satiriques du P. Garasse, au sujet de Diogène:

Ce vieux cynique estoit un vray falot ,
Cousin-germain de sa dive lanterne ,
Un cascaret , ou bien un *Sibilot*...

(*Recherches des Recherches*. — Epître
au lecteur).

Quant à *Zany* (qu'il faudrait écrire *Zanne*) c'est un double type de personnages de la comédie italienne, qui possédait le *Zanne scapin* et le *Zanne arlequin*, l'un rusé, l'autre idiot. — Les deux *Zanni* parlaient le dialecte bergamasque, et les deux caractères étaient effectivement empruntés au pays de Bergame, comme le *Pantalon* venait de Venise et le *Pulcinella* de l'Etat de Naples.

Vernedé (liv. III, p. 453) m'est encore plus incompréhensible que *Gabeloux* et *Sibilot*.

Une femme souffre d'un violent mal de dents et a recours à certains mots et à quelques oraisons qu'elle avait accoutumé de dire quand ce mal la prenait, ayant appris ces *breborions* de sa mère, sujette comme elle au mal de dents. — C'était une nouvelle mariée. « Son mari, ne voulant » pas lui refuser sa première requête, lui laissa » dire ses *audi-nos*. — La mariée ayant achevé sa » *Vernedé* se trouve allégée de son mal. — Quant » au mari, il avait si bien *bridé les puces* qu'il » s'estoit endormi ».

Je ne m'arrête pas à *Breborions* pour « *Brimborions* ».

Les *audi nos* se réfèrent aux litanies des saints que l'on chante les trois jours des Rogations qui précèdent la fête de l'Ascension. — Je relèverai seulement à ce propos, dans une des dernières

livraisons de la *Revue des langues romanes* (IV^e livr. 1873), un joli proverbe languedocien :

Te rogamus, audi nos ,
Las cerieiros meton closc.

C'est-à-dire : à cette époque de l'année, le noyau de la cerise commence à durcir.

Et un autre exemple assez curieux :

La Sabrenaude , sa voisine ,
En a tenu quelques propos ;
Mais la bouchère Cailletine
S'est mise sur ses audi nos.

Le Bruit qui court de l'épousée. — Pièce anonyme de la collection Caron.

Quant à *Vernedé*, qu'en dirai-je ? Rien de satisfaisant, jusqu'à plus ample informé : il est évident que le sens du mot est ici : kyrielle, litanie ; mais à quoi le rattacher ? quel rapport de sens avec les seuls termes auxquels on puisse le conférer : Le primitif *verna*, terrain planté d'aulnes, d'où *vernetum* et *vernedum* ; je cherche vainement *et le donne aux plus forts*.

Voici maintenant deux formules de langage que je n'aurais pas cru devoir se rencontrer aussi loin :

C'est à faire à (liv. I, p. 117)... Un autre va répliquer que « c'est à faire aux ivrognes de battre » leurs femmes ».

Cette manière de parler est répétée trois fois dans une même page (liv. II, p. 294).

Et cette autre : grammaticalement irrégulière, mais qui ne manque pas d'élégance, consistant

dans l'emploi du pronom *qui* comme sujet, sans verbe correspondant (liv. III, p. 689) :

« Il fut défendu aux pauvres gens de faire plus
» de poudre; et qui n'y eût remédié, ils eussent
» brûlé les maisons qui n'estoient pas à eux, voire
» toute la ville pour se faire riches d'aumosnes ».

Et quelques lignes plus loin :

« Aussi, disoit-il, qui n'eust retranché les la-
» dres, ce n'eussent esté tout le pays de Poictou,
» que ladreries et léproseries ».

L'irrégularité n'est d'ailleurs qu'apparente dans ces sortes de constructions :

Qui n'y eut remédié équivaut à : si l'on n'y eut remédié; et les meilleurs écrivains de nos jours s'expriment ainsi.

Voici, au contraire, une tournure qui a tout à fait disparu :

Tandis que *dispenser de* constitue aujourd'hui une formule exclusivement négative comme *dispenser d'assister à* une soirée, *dispenser de faire maigre*, c'est-à-dire *autoriser à ne pas...* on rencontre dans Bouchet : *Dispenser de pour autoriser à* (1).

On lit dans la 5^e *Serée* (des nouvellement mariés) (liv. I, p. 141, 158) :

« Constance, fille de Roger de Sicile, fut tirée
» hors d'une abbaye de Palerme, *et dispensée de*
» se marier. Henri, fils de l'empereur Frédéric,
» l'espousa..... », et ailleurs :

(1) Les deux expressions sont d'ailleurs réellement équivalentes en idée : car *dispenser de* faire une chose vaut autant que *autoriser à* faire le contraire.

« Il n'y a homme si sage, si discret, si retiré » et sévère, qui, entre le vin et les viandes, ne se » *dispense de* dire et escouter quelques propos » pour dire et resjouyr la compagnie....»

Un passage de Montaigne présente « dispensé » employé de la même manière :

« Jusques aux stoïciens, il y en a qui conseil- » lent de se *dispenser* quelquefois à boyre d'autant » et de s'enivrer pour relâcher l'âme ».

(*Essais*, liv. II, chap. 2.)

Dans les exemples ci-dessus *être dispensé, se dispenser* équivalent à recevoir ou se donner *dispense*.

J'ai dit que l'œuvre de G. Bouchet est parsemée de récits plaisants et d'une gaité parfois risquée et trop audacieuse. — Il en est peu, il n'en est point peut-être dont il soit l'inventeur : pour peu qu'on ait parcouru les recueils du même genre qui abondent en latin et en français : Le Pogge, Morlini *fabulæ*, les contes à rire, etc., on retrouvera, dans le fouillis si divers qui constitue les trois livres des *Serées*, un certain nombre de vieilles connaissances. — Bouchet a puisé sans doute chez ses prédécesseurs ; d'autres ont, au contraire, emprunté à son propre fonds ; il est donc tantôt voleur, tantôt volé, et il serait quelque peu difficile de donner à ses facéties souvent reproduites un acte de naissance authentique.

Sans me prononcer absolument sur la question d'antériorité, j'indiquerai quelques-uns de ces contes qui se rencontrent dans des recueils analogues ou dans des œuvres d'une autre sorte.

D'abord, dans La Fontaine, *fables ou contes* :
L'homme entre deux âges ;
Les aveux indiscrets ;
Le rieur et les poissons ;
Bertrand et Raton ;
Le quiproquo ;
L'âne chargé d'éponges et l'âne chargé de sel.
Le pot de terre et le pot de fer ;
L'âne bûté ;
L'enfouisseur et son compère.

Molière, à qui l'on prête le mot : Je prends mon bien où je le trouve ; qui a emprunté à un passage de Lucrèce en son entier le joli couplet d'Eliante (*Misanthrope*)

Et dans l'objet aimé tout leur paraît aimable :
La pâle est au jasmin en blancheur comparable ;
.....
.....

Molière a pu trouver dans Bouchet quelques traits à introduire dans ses *Femmes savantes*, et s'inspirer notamment de ce passage :

« Par saint Paul ! une femme me paraît assez » sage quand elle peut discerner son cotillon du » pourpoint de son mari » (23^e *Serée*, p. 316).

L'Aveugle et le Paralytique, de Florian, peut être rapporté à une épigramme d'Ausone, insérée par Bouchet dans sa 18^e *Serée*. — Liv. II, p. 174.

On y trouve se rapportant au livre des *cent nouvelles nouvelles* :

Le retrait ;
La paralytique guérie ;
Le coffre ;
Le mari au bluteau ;
Le borgne ; etc.

J'ai cité l'anecdote du baron des Adrets au siège de Mornas; j'ajouterai : le conte des *Bottes*, reproduit par Grécourt; *les Cordonniers dupés*, par un adroit filou qui escroque de l'un une botte droite, de l'autre une botte gauche (1); le conte de ce *valet de chambre* qui se refuse à racheter, par le doublement de ses gages, les *vols* qu'il peut faire à son maître, en disant : Oh! non, Monsieur, j'y perdrais; le conte : *Qui vous a fait si hardy?* etc., etc.

Je bornerai ici cette étude, qui aurait comporté bien plus de développement si j'avais eu la prétention d'expliquer tout ce que le livre renferme d'obscur ou de singulier. Mais d'ailleurs, il est certains détails sur lesquels il serait peu bienséant d'insister devant une académie, et que je me suis fait un devoir d'écarter comme étant par trop badins.

L'œuvre de Bouchet est loin d'être la seule de cette espèce à son époque : tel est aussi le livre de *Tabourot* avec plus de prétention pédagogique; les têtes de chapitre en font foi : ils énoncent les diverses parties d'un traité de grammaire et de rhétorique; les dialogues de *Tahureau*, les matinées et après-dînées du sieur de *Cholières*, quelques dialogues de *Lamothe Le Vayer* peuvent aussi prétendre au mérite d'être des recueils instructifs en même temps qu'amusants.

Avec le livre de Bouchet, taillé sur le même patron, il faut se risquer au hasard de faire des

(1) C'est la nouvelle xxv du recueil de des Periers; la nouvelle xxxvii, du même, raconte la plaisanterie de la Carpe, rappelée ci-dessus, où le curé de Brou remplace le frère prescheur.

rencontres compromettantes; c'est un peu le fumier d'Ennius.

Sans qualifier de perles les extraits que je me suis hasardé à vous soumettre, peut-être conviendrez-vous avec moi, après les avoir entendus, qu'il n'est pas de mauvais livre dont on ne puisse tirer quelque enseignement; ceci est une assertion de Pline le Jeune, reproduite par Bayle et par le grand Arnauld : « Nullus est liber tam malus, qui non aliquâ parte prosit (1) ».

D'ailleurs, suivant la pensée exprimée par le regrettable M. Magnin dans son excellente étude sur les origines de théâtre : — « Sous l'œuvre la plus grossière, il y a toujours l'homme et la société (2) ».

J'ai donc porté mes recherches sur les parties du livre qui m'ont paru pouvoir fournir des éléments intéressants à une étude de linguistique et de mœurs.

L'éditeur Lemerre publie, en ce moment, une édition, annoncée dans le *Bulletin du Bibliophile* (n° de juillet 1873); elle aura six volumes, dont le dernier doit comprendre un glossaire dû aux soins de M. Roybet. — Ce glossaire donnera sans doute satisfaction aux esprits les plus curieux et les plus exigeants.

(1) Voyez Jules Janin : *Le Livre*, — page 230.

(2) Avertissement, — page xxv.

FÉNELON

DIRECTEUR DE CONSCIENCE;

par M. A. de GRISY,

membre-résident.

§ I.

Sénèque et Fénelon.

Placés par leurs croyances aux points opposés du monde théologique, Sénèque et Fénelon se rapprochent néanmoins par l'influence morale qu'ils ont eue sur l'homme et sur les idées de leur temps. Le premier, dont les *Lettres à Lucilius* font partie des œuvres classiques, a été trop bien jugé (1) comme moraliste, pour qu'il soit utile, sinon en passant, de le considérer à ce point de vue particulier. Quant à Fénelon, l'heure, il semble, est venue de l'apprécier comme auteur des *Lettres spirituelles* (2) et de le montrer tel qu'il

(1) Voyez l'excellent ouvrage de M. Martha : *Les moralistes sous l'empire romain*, 3^e édition.

(2) Nous avons suivi l'édition de 1826.

fut, dans son rôle élevé de directeur des consciences.

Sénèque est né moraliste. Le titre de philosophe qu'il sut honorer lui vient de cette sagesse pratique qui, sous le nom de morale, sert de principe et de fondement à ses leçons. S'il relève de l'antiquité par l'origine, il se rattache par son esprit aux âges chrétiens; car sa philosophie, tout empreinte qu'elle soit de la pensée païenne, réfléchit cependant quelque chose de ce spiritualisme qui est le propre des conceptions modernes. Aussi peut-on regarder Sénèque comme un croyant égaré parmi les anciens. Bien plus, parce qu'il ne sépare jamais, dans l'application, le dogme de la morale, il paraît, malgré son paganisme, un prédicateur sans mission, il est vrai, mais non sans éloquence ni sans autorité. Il eût mérité, tant sa raison a parfois d'étendue, de vivre aux premiers jours de la foi nouvelle, de prêter à l'apologétique chrétienne la vigueur souvent excessive de sa diction, et de mettre au service des vérités éternelles cette imagination dont il sut animer comme d'un brillant coloris de sèches formules et de froides abstractions. Ajoutez qu'au temps même où la conscience pouvait ne sembler qu'un mot vide de sens, Sénèque, en vrai sage, porte sur le cœur humain une vue claire et pénétrante. Comme on le fit plus tard, il excelle à lire dans les âmes, et, par un prodige de talent, il accomplit un travail toujours bien difficile, je veux dire la délicate anatomie de nos passions. Voilà pourquoi le nom et les écrits du sage de Cordoue exciteront à jamais notre admiration. D'ailleurs, est-il possible

de s'occuper d'un moraliste et de ses ouvrages, sans penser aussitôt à celui qui, parmi les stoïciens, a le mieux traité de la morale et orné ses préceptes des plus belles formes du langage?

En outre, Sénèque est un véritable directeur, et, comme tel, on l'a comparé (1) aux écrivains chrétiens, surtout à Bossuet, le grand directeur de conscience du dix-septième siècle (2). Sans pousser cette comparaison jusqu'au paradoxe, on a pu, d'une main discrète, marquer les points où se rencontrent et les différences qui séparent nécessairement des esprits dont l'un n'a pour guide que la seule raison naturelle, tandis que l'autre marche comme inondé des clartés du christianisme. Cependant, quel que soit le génie de nos directeurs spirituels, quelque succès qu'ils aient eu dans le gouvernement des âmes, tous, depuis S. Jérôme jusqu'à Fénelon, ont suivi la route que, dès le premier siècle de l'ère nouvelle, ouvrit avec tant d'éclat le maître de Lucilius. Sans doute chacun d'eux prisait moins dans Sénèque le stoïcien conciliant que le moraliste ingénieux; toutefois chacun aussi, dans l'ardeur de son zèle, dut honorer le prosélytisme avec lequel Sénèque s'attache à diriger son disciple vers la sagesse; tous enfin goûtaient en lui le docteur de la philosophie active, laquelle n'est autre chose que l'enseignement pratique appliqué à la conduite des hommes. En travaillant sur ce modèle, dont ils allaient

(1) V. Martha : *Les moralistes sous l'empire romain*, p. 57 et 399.

(2) La direction est, on peut le dire, presque exclusivement propre à l'Occident; elle est peu connue de l'Orient.

transformer la doctrine, ces grands esprits n'ont pas trouvé de méthode plus sûre que celle de Sénèque pour porter la persuasion dans les cœurs et pour donner à la conscience inquiète un salutaire avertissement. Seulement, il faut le dire, la morale qu'ils prêchent, sans cesser pour cela d'être agissante, s'élève, grâce à l'idée chrétienne, au-dessus de cette région du bon sens qui est propre à Sénèque et qui inspire ses traités philosophiques. Alors ce n'est pas le seul accent qui change, c'est aussi l'enseignement dogmatique; en un mot, la doctrine elle-même dans ses principes essentiels et sa raison fondamentale. Sénèque est sorti du Portique, et, comme tel, il embrasse le système et caresse les illusions de l'école. De là, en ses écrits, ce mélange de liberté et d'asservissement qui les caractérise. Nos directeurs, au contraire, professant la religion du Christ et la morale évangélique, soumettent leur raison au joug de la foi et donnent pour appui à leur *parénétiq*ue le fond immuable des croyances divines. De là, dans leurs ouvrages, ces fortes pensées, cette unité d'enseignement, et, ce qui les rend incomparables, cette solidité de doctrine qu'ils tiennent d'un maître dont la parole ne connaît ni l'erreur ni la subtilité.

Quoi qu'il en soit, ce sera l'éternel honneur de Sénèque d'avoir conçu un idéal de sagesse sous le plus fou des princes, et de l'avoir montré aux hommes à une époque où cet idéal contraste si fort avec la décadence morale dont va périr le monde romain. D'un autre côté, quelle gloire n'est-ce pas pour l'auteur païen que d'être adopté

comme un précurseur par ces maîtres de la vie spirituelle qui devaient après lui travailler sur un plan nouveau, mais non avec plus d'éclat littéraire, au progrès des mœurs et au perfectionnement des âmes ! Voici, en effet, qu'au dix-septième siècle, Sénèque a pour imitateur dans la direction la plus aimable et le plus ingénieux des écrivains de spiritualité, Fénelon. C'est à Sénèque que Fénelon, directeur de conscience, ressemble surtout — car le plus souvent il ne ressemble qu'à lui-même —, par le tour de son esprit, par sa belle imagination, et aussi par les formes tantôt brillantes, tantôt légèrement subtiles et affectées de sa diction. Ainsi donc, à part le fond des idées qui diffèrent essentiellement, Sénèque et l'auteur chrétien sont deux intelligences de même ordre, et, il faut le dire, deux esprits également portés à raffiner sur leurs sentiments, l'un en matière de pure morale, l'autre en matière de sainteté. C'est à quelques traits, on le verra, que doit se borner la comparaison, si l'on peut comparer réellement le disciple du Portique et le correspondant du duc de Chevreuse. Du reste, l'étude qui va suivre montrera mieux qu'un parallèle en forme, les points où se rencontrent, comme moralistes, deux maîtres qui, malgré la distance des siècles, ont excellé dans l'art si délicat de la direction, et écrit l'un et l'autre pour le plus grand bien de l'humanité (1).

(1) Les stoïciens, on le sait, donnent une grande place aux vertus sociales, à tout ce qui tend au salut et au bien des autres hommes.

§ II.

Fénelon et ses correspondants.

Fénelon, comme Sénèque, entretint une correspondance suivie, un commerce vraiment spirituel, non plus avec un seul ami, mais avec beaucoup de personnes qui appartenaient à la société, aux cercles mondains et même à la cour. Un critique éminent, dans l'abandon de deux causeries, a peint Fénelon « parfait et souverain directeur », instruisant et conduisant à une austère perfection la comtesse de Grammont, M^{me} de Montberon et, avec elles, les ducs de Bourgogne et de Chevreuse. Mais Fénelon correspondait aussi avec de simples particuliers, avec de simples pécheresses, lesquelles sont encore de bien grandes dames, si l'on en juge par les formules polies dont l'écrivain accompagne les prescriptions tantôt douces, tantôt très-sévères de sa morale. C'est à des hommes vivant dans le monde, à des gens en charge ou de profession militaire, quelquefois à des cœurs éprouvés par un deuil récent, que Fénelon adresse, sous forme d'avis, d'exhortation ou même de consolation, ces lettres dont l'amour divin, la piété pure, ou la résignation à la volonté du ciel fait tout le fond. Qu'on ne dise pas que le

C'est le mot de Sénèque : *Recondidi, et fores clausi, ut prodesse pluribus possem...* *Posterorum negotium ago; illis aliqua, quæ prodesse possint, conscribo* » (L. VIII).

bonheur et la joie habitent nécessairement la demeure des gens de condition. Quelle erreur n'est-ce pas, lorsqu'on voit remplies de douloureuses confidences ces lettres qui sont destinées, comme autant de remèdes, à soulager d'intimes souffrances, et à guérir des blessures qu'a faites aux heureux d'ici-bas la prospérité même qu'on leur envie et qui les rend plus tristes que satisfaits ! Au déclin d'un règne qui payait sa gloire au prix de la guerre, de la disette et de toutes les misères morales, il dut se rencontrer bien des affligés à secourir, bien des cœurs abattus, bien des chrétiens aussi, agités par les angoisses du doute, et auxquels il fallait la main d'un directeur pour raffermir une volonté débile et chancelante. Or, Fénelon était ce guide que toutes ces âmes invoquaient dans le péril de leur conscience égarée, le pilote qu'elles appelaient au milieu des tempêtes, lui montrant l'abîme où elles allaient périr et l'océan du monde où elles erraient au gré de tous les vents. Celui-ci, comme le ferait un enfant, demandait à ce père dans la foi de lui apprendre l'usage de sa raison, les moyens de combattre ses penchans déréglés, et ces préceptes sans nombre dont Fénelon était si riche, et qu'il prodiguait à tous ceux qui en avaient besoin. Celui-là, chargé de sa croix et succombant sous le faix, consultait l'homme de Dieu, et, chose admirable ! par la vertu même de la croix, il trouvait le calme au sein de l'agitation et de la souffrance ; car, dit Fénelon, « la souffrance est un purgatoire de miséricorde en ce monde ». Aujourd'hui c'est un fils qui, peu façonné à la dépendance, éprouve quelque ennui à relever de l'autorité maternelle.

Fénelon le gagne à ses raisons, et finit par dompter le naturel hautain. La mère, à son tour, va chercher « conseils, secours et vie » auprès du maître, et elle en reçoit cette belle et simple réponse : « Tenez votre fils pour le conduire pas à pas, sans le laisser jamais rien décider à sa mode. Il est votre enfant selon la grâce et selon la nature. Dès qu'il se soustraira de votre conduite, il n'éprouvera que faiblesse et que chute, avec un grand péril d'égarement ». Demain, c'est de l'ombre d'un cloître que sortira une voix dolente qui veut être écoutée, et à laquelle va répondre le noble consolateur.

Ce n'est pas tout : Fénelon écrit aux personnes dont le cœur est malade comme à celles qui luttent contre la douleur physique ; c'est le médecin de l'esprit et du corps, et qui ne sait combien la patience agit d'une manière efficace sur les organes, et nous aide à briser les aiguillons du mal ? Fénelon a des remèdes pour toutes les maladies de l'âme, car il les connaît toutes, et d'ailleurs ses correspondants se chargent d'accroître sur ce point son expérience. Tel, par exemple, s'évapore en paroles chez qui il faut combattre les discours superflus, les écarts de l'imagination, les saillies d'une nature « empressée » et d'un esprit « lent à se recueillir ». Tel autre est faible et dissipé ; il importe de le guérir de sa dissipation, de son goût pour le monde et de sa confiance en lui-même ; et il guérira, s'il consent à être simple, docile et petit parmi tant d'expériences de sa fragilité et de sa misère. Mais à quels malades Fénelon aurait-il refusé ses conseils, lui qui écrivait à l'un d'eux : « Je ne

manquerai à aucune des personnes que la Providence m'envoie que quand je manquerai à Dieu même ». Voilà bien Fénelon avec son inépuisable empressement et son zèle tout apostolique. Aussi, après les solitaires, les mondains et les mondaines, venaient les scrupuleux, atteints d'une affection particulière, celle qui consiste à douter en pleine lumière, à gêner la liberté de l'esprit et à subir la servitude du sens personnel. « Que le parfait amour, leur dira Fénelon, est éloigné de ces inquiétudes ! On n'aime guère le Bien-aimé, quand on est si occupé de ses propres délicatesses. Vos peines ne sont venues que d'infidélités... C'est l'effet d'une conscience rapetissée, d'une volonté qui se croit mal réglée et qui voit en tout péché imperfection, même quand elle s'est déterminée avec la meilleure foi du monde ». Quel remède Fénelon appliquera-t-il à ce mal si répandu parmi les belles âmes ? « La docilité, écrit-il, est la seule ressource contre le scrupule... Les vrais enfants se taisent et font ce qu'on leur dit ». L'esprit également veut être soutenu et dirigé ; le cœur a ses défiances, l'imagination ses erreurs, ses préjugés et ses illusions. Tous ceux qui souffrent de ces maux dont l'amour-propre est la source trouvent en Fénelon un conseiller prudent, qui saura bien leur faire immoler cet amour de soi à l'amour de Dieu, le seul qui soit véritable. De même, si quelque personne mariée s'adresse à Fénelon, ce génie éclairé lui tracera une voie où elle ne saurait, si elle est docile, aboutir aux abîmes. C'est par là, justement, que triomphe le christianisme dans l'œuvre de

Fénelon ; car ces remèdes contre les maux inséparables du mariage, ni Sénèque(1) ni les philosophes païens ne les ont connus ; il appartenait à la religion nouvelle de les inventer, et de considérer l'union des époux comme un état de sainteté auquel une morale également sainte pouvait seule proposer une direction certaine et salutaire.

Non moins que la jeunesse, les vieillards, à qui l'âge est un pesant fardeau, prennent aussi Fénelon pour confident. « L'ennui, semble-t-il leur dire, ce n'est pas tant de souffrir, c'est de n'avoir plus le temps de souffrir, c'est de pencher vers la tombe et de toucher au terme de la vie ». Là, c'était l'ardeur débordante ; ici, c'est l'ardeur qui s'éteint et l'esprit qui, malgré la ruine du corps, refuse de mourir aux inquiétudes, à l'humeur, en un mot, à lui-même. Fénelon s'empresse alors de rendre tolérable à ces vieillards leur condition, qui est celle de l'humanité. Par contraste aussitôt il s'efforce d'amortir la vivacité d'un jeune cœur « qui s'échauffe pour les bagatelles de ce monde », quoiqu'il sache bien que le naturel ne se surmonte pas tout d'un coup, quand d'ailleurs le naturel, l'habitude, tout porte le cœur à l'activité et à l'empressement. Ce que Fénelon dit de la vivacité, il le dira du sentiment à des personnes qui semblent ignorer « que le grand point est de faire la volonté de Dieu pour mourir à soi ». Enfin, comme il faut mourir, et que l'on ne guérit pas de ce mal, beaucoup de malades revenus à la santé, beaucoup de

(1) Sénèque traite la femme comme un être inférieur. On sait qu'il avait composé contre elle un traité spécial intitulé *De matrimonio*.

gens que la mort effraie, recourent à Fénelon, soit pour persévérer, soit pour s'aguerrir contre leur faiblesse. « L'infirmité, leur écrit Fénelon, est une précieuse grâce »; puis il ajoute éloquemment : « Nous nous flattions de mépriser la vie et de soupirer après la patrie céleste ; mais quand l'âge et la maladie nous font envisager de plus près notre fin, l'amour-propre se réveille, il s'attendrit sur lui-même, il s'alarme ». Et plus loin : « Il y a un âge où la mort se fait considérer plus souvent et par des réflexions plus fortes ».

Enfin, si quelqu'un éprouve certains dégoûts, s'il se sent faible par son propre fond, s'il est dans la sécheresse, l'obscurité et presque l'impuissance intérieure ; s'il a besoin, quand il se trouve en paix, et ne sait ce qu'il faut faire pour s'y maintenir, d'un directeur éclairé, à qui recourra-t-il, sinon à Fénelon ? C'est à lui qu'ont recours ceux mêmes auxquels est supportable l'imperfection d'autrui ; car ce n'est pas sans peine qu'ils se résignent à travailler au bien de leurs semblables. Encore doivent-ils y apporter une circonspection nécessaire, surtout s'ils ne sont pas entièrement parfaits. Les savants quelquefois, afin d'échapper aux vains attraits de la recherche et de se modérer dans l'étude, demandent à Fénelon ses conseils. « Il faut faire jeûner l'esprit comme le corps », leur dit-il ; « je m'amuse dès que je le puis et que j'ai besoin de me délasser ». Et il poursuit finement : « Ceux qui font des almanachs sur moi et qui me craignent sont de grandes dupes. Dieu les bénisse ! »

§ III.

Idée de la direction dans les Lettres spirituelles.

Nous savons quels furent les correspondants de Fénelon, et pour le soulagement de quelles maladies morales chacun d'eux s'adressait à cet habile médecin des âmes. Le moment est venu de savoir quelle idée Fénelon se fit de la direction. Un jour, s'adressant à une personne qui, étant dans le monde, voulait se convertir à Dieu, Fénelon disait : « Je ne demande pas mieux que de vous aider ». Ainsi, aider l'homme qui réclame son appui, tel est pour le directeur de conscience le fond et l'objet de sa mission ; car, dans tous les cas, « rien n'est si dangereux que de n'écouter que soi-même » (1). Fénelon fut donc un directeur, un vrai guide et « l'un des plus goûtés de son temps ». Non content de prémunir les cœurs contre les écueils du monde, comme le fait Sénèque, il vient en aide à leur faiblesse, il concourt à les engager et à les maintenir dans la voie de la perfection,

(1) Bossuet voulait « que l'on fût souple sous la main qui conduisait »... « La direction, disait-il, tournera en vain amusement, dès qu'un directeur, par mollesse et par complaisance, ploiera sous la volonté des âmes qu'il dirige... ».

Bossuet ne tient pas pour les pratiques et les moyens particuliers : « Marchez en foi et confiance, et en abondance. Il ne faut pas tant de discours pour conduire les âmes selon les voies de Dieu ». (Lettre IX, à M^{me} Cornuau).

et il leur apprend par principes à se détourner d'eux-mêmes afin de chercher Dieu. « Les âmes pleines de l'amour de Dieu, dit-il, ne veulent rien que ce qu'elles ont ». L'âme est-elle troublée, Fénelon la relève et la console. Est-elle en proie au doute, il la persuade et l'anime, il lui verse le nectar délicieux de la vérité. Aux nouveaux convertis il parle de persévérance, de ferme propos, de résolutions viriles. « Ne faut-il pas faire, leur dit-il, une sérieuse pénitence de vos péchés? » Chose plus délicate et où l'idée de la direction risque de s'évaporer, Fénelon montre aux âmes humainement parfaites ou près de le devenir, la perfection absolue, la pure foi, la sainteté consommée. Sans doute, c'est encore les secourir que de les enlever à la terre et d'éblouir leurs regards des vives lumières d'un amour tout divin. En est-ce assez pour indiquer d'abord l'intention du directeur et pour donner un premier aperçu de cette théorie, qui n'est si neuve que parce qu'elle est chrétienne, et qu'elle puise son principe dans l'amour de Dieu? Au contraire, celle du philosophe ancien, tout ingénieuse qu'elle soit, est simplement païenne, bornée aux conceptions de l'homme; et, si hardie qu'on la représente, elle n'atteint jamais directement à ces choses vraiment divines que l'écrivain d'un siècle de foi emprunte au christianisme.

Sénèque qui, pour la conduite des esprits, reconnaît l'utilité de la *règle écrite*, et admet la morale dogmatique, source des principes, estime encore plus, ainsi qu'on l'a très-bien dit, « cette

direction particulière qui réveille les âmes et applique directement le remède à chaque maladie morale ». Fénelon, pareillement, dirige par écrit ; mais, en outre, il donne pour fondement à sa direction, avec le sentiment religieux, une morale éclairée par l'étude des passions, et que la théologie rend à la fois plus grave et plus efficace. En pratique, Fénelon prend soin d'abord de prémunir ses malades contre l'amour-propre et de les dépouiller de toute délicatesse qui ne serait qu'une tentation de l'égoïsme, « trop sensible aux choses auxquelles il faut mourir ». Puis, parce qu'il est chrétien, et qu'il se propose de former l'homme sur le modèle de toute perfection, il veut que la direction ait Dieu pour objet et pour fin ; que le directeur y apporte un esprit de dévouement, de charité, et non cette sécheresse laquelle marquerait de sa part moins de sévérité que d'amour-propre. « La direction, dit Fénelon, n'est point un commerce où il doive entrer rien d'humain, quelque innocent et régulier qu'il soit ». « C'est, ajoute-t-il, une conduite de pure foi, toute de grâce, de fidélité et de mort à soi-même ». Certes, nous voilà bien loin de Sénèque, de sa morale pratique et de la vertu stoïcienne, cet art subtil de devenir bon en donnant à la raison l'empire sur les passions ! Avec la grâce, Fénelon et tous les maîtres de la vie spirituelle transformeront les règles anciennes, élèveront le style, et changeront réellement le point de vue de la morale. Par elle, ils sauront inventer ces expressions si simples, ces mots si pénétrants, ces sublimes sentiments, cette langue enfin de l'amour désintéressé qui

aura bien ses nouveautés délicates, ses raisons spécieuses, ses raffinements, mais qui n'en est pas moins admirable dans les *Lettres spirituelles* de Fénelon.

Mais qu'advient-il si le directeur n'est point accompli, s'il agit sans goût et avec répugnance (1)? « Qu'importe, répond Fénelon, que la médecine céleste soit dans un vase d'or ou dans un vase d'argile, pourvu qu'il soit présenté de la main de Dieu, et qu'il contienne ses dons? Que voulez-vous, sinon Dieu seul? Ne vous suffit-il pas? » Le grand point aussi, c'est de rencontrer un homme qui ne « donne aucun aliment à la vie de l'amour-propre »; c'est de chercher non qui nous flatte, mais un directeur qui attaque énergiquement ce fond d'égoïsme très-vif, lequel nous empêche trop souvent de bien juger tout seuls de notre cœur. C'est pourquoi Fénelon conclut : « Malheur à quiconque est avec soi-même ! Il n'est plus seul. Il n'y a plus de vrai silence dès qu'on s'écoute. Après s'être écouté, on se répond, et dans ce dialogue du subtil amour-propre, on fait taire Dieu ». Ce qui ne suffisait pas à certaines personnes trop difficiles pour elles-mêmes, et qui voulaient goûter les pures délices d'un état parfait. Alors si l'on disait à Fénelon, dans l'impatience de ses défauts toujours renaissants : « Que ferai-je? », il répondait : « Ce que vous ne faites pas et ne

(1) Fénelon pouvait parler ainsi, lui pour qui le besoin et l'art de diriger les volontés sont des dons naturels « Jeune encore, dit E. Gandar, il avait pu s'éprouver lui-même comme supérieur des *Nouvelles-Catholiques* ». (1678-1689).

voulez pas faire. C'est de laisser tomber la tentation dès sa première pointe ». Il va jusqu'à dire : « Les endroits où notre main frappe ne sont jamais ceux où Dieu veut couper . . . c'est l'amour-propre qui est le patient. Il faut le laisser crier... Il faut demeurer immobile sous le couteau ».

Déjà l'idée maîtresse de la direction se dégage des paroles mêmes de Fénelon. Toutefois, à ces règles générales, l'auteur des *Lettres* en ajoute une autre qu'il tient pour essentielle, c'est l'indulgence que nous devons avoir pour les défauts et imperfections d'autrui. Il revient fréquemment sur cette règle : « Il faut prendre des hommes ce qu'ils donnent, comme des arbres les fruits qu'ils portent »... « Souffrez dans le prochain, dira-t-il vivement, et apprivoisez-vous avec nos misères ». En outre, afin de devenir plus parfait, il est nécessaire de s'en tenir toujours au même directeur : Fénelon fait de cette fidélité une règle de la direction. « Changer de directeur, c'est se rendre maître de la direction, à laquelle on devrait être soumis. Une direction aussi variée n'est plus une direction; c'est une indocilité qui cherche partout à se flatter elle-même ».

Cependant, il faut le redire, la règle capitale de cette direction, c'est celle qui consiste à ne se point conduire soi-même, mais à prendre un guide; car s'il est facile d'atteindre les limites d'une vertu commune, qui peut se flatter de franchir ces mêmes limites et d'arriver seul au comble de la perfection ? Sans le secours d'un guide, « vous serez, insinue Fénelon, aveugle sur votre intérêt, ou sur une passion déguisée qui trouble

vosre paix ». Comme Sénèque, il pense que, dans le meilleur état possible, l'homme moral a besoin d'être secouru par les conseils d'un directeur qui soit moins un ami qu'un vigilant gardien. Fénelon, à l'exemple du philosophe païen (1), veut qu'on n'ait pas égard, dans le choix d'un guide, à la réputation publique. Seulement Fénelon, sage à la fois et chrétien, se fait de la direction une idée plus simple et plus profonde; avec non moins d'expérience que Sénèque, il s'élève plus haut et voit plus loin; il lit plus clairement dans les cœurs; non content de préserver les pécheurs contre les rechutes, il prévient le mal par le soin qu'il met à en marquer la cause, que dis-je! à écarter même les occasions de le commettre. Sans doute, dans Sénèque, la direction est un art; mais comme cet art, dans Fénelon, est plus exquis et plus propre à persuader les âmes! Si la théorie de Sénèque est celle d'un sage, d'un esprit cultivé et d'un moraliste délié, celle de Fénelon est d'un vrai directeur de conscience, d'un chrétien affectueux, en un mot, d'un homme de Dieu.

On verra bientôt, en effet, tout ce que le christianisme inspire de tendresse et aussi de sévérité au cœur vertueux de Fénelon, et combien l'emporte par là, indépendamment du génie, le docteur nouveau sur le maître de Lucilius. En attendant, il vaut la peine de remarquer ce qu'il y a de particulier, de personnel en cette direction

(1) Sénèque dit en effet : « Eum elige quem magis admireris, quam videris, quam quam audieris ». (L. LII).

où domine l'amour divin ; cet amour auquel Fénelon veut que l'on sacrifie, non-seulement l'amour intéressé, mais encore les moindres délicatesses du sens individuel. Oui, c'est l'originalité des *Lettres spirituelles* que rien ou presque rien n'y est terrestre, et que la pratique y tient moins de place que la spéculation appliquée à la recherche d'un idéal de sainteté parfaite. On ne trouverait rien dans les *Lettres à Lucilius* qui approche d'une invention de cet ordre, parce que le plus ingénieux système de philosophie, la plus haute métaphysique, si Dieu ne lui communique son esprit, ne saurait être comparable, en ses hardiesses même, en ses efforts suprêmes, à cette doctrine chrétienne dont Fénelon est un si heureux interprète. La théorie de Sénèque, si admirable pourtant, si étonnante pour l'époque où elle parut, peut, toute mêlée qu'elle soit de vérité et de mensonge, exercer un ascendant favorable sur le cœur, suffire à la pratique d'un sage, donner même du courage à l'homme et l'enflammer pour le bien ; mais qu'elle est impuissante à lui assurer la paix véritable, la liberté au sens religieux du mot, et cette élévation morale grâce à laquelle le monde ne peut plus rien sur nous ! Vous dites que votre sage, en qui certes vous n'avez pas éteint le feu de la concupiscence ni étouffé les révoltes de l'orgueil, finit, à votre école, par triompher des passions au point de leur être supérieur par l'impassibilité. Il est vrai, votre disciple a vaincu les ennemis du dehors, affranchi son âme de la servitude des désirs, assuré son repos contre la rébellion des sens ; mais s'il n'a désarmé et réduit

à l'impuissance l'ennemi du dedans, s'il n'est sorti de soi pour entrer dans l'indépendance et se plonger dans l'infini, il risque d'être sage aux yeux des stoïciens; il ne cesse pas pour cela d'être accessible aux illusions de son orgueil et vulnérable aux traits de l'amour-propre.

Que dirait donc un stoïque, endurci par la *tension* de tout son être et comme enivré de lui-même, si le plus humble des directeurs lui enseignait qu'il est de « l'essence d'une direction chrétienne, d'être soumis avec respect à la volonté de Dieu; s'il l'entretenait de la mort continuelle à soi-même, des croix et des tribulations par lesquelles s'exerce la patience de l'homme? Qu'eût dit Sénèque si, en pleine obscurité païenne, quelque docteur de la Loi évangélique eût fait briller à ses regards les clartés nouvelles, parlé de la grâce à ce philosophe, de l'humilité, de la petitesse, du renoncement, et de ces absurdités sublimes qui constituent la direction des *Lettres spirituelles*? Sénèque à ce langage eût bientôt vu que son idéal de sagesse n'est qu'un fantôme au prix de ces chrétiens sans nombre que Dieu, les trouvant agréables à son amour, admet au rang des hommes de bonne volonté.

§ IV.

Fénelon directeur de conscience.

Il y a deux méthodes de direction : l'une consiste à exposer en les expliquant au peuple les règles de la foi et celles de la morale : c'est l'œuvre du sermon, qu'on l'appelle homélie, entretien ou conférence. L'autre consiste à guider de vive voix ou par écrit les âmes peu affermiées dans la pratique du devoir, ou simplement celles qu'agite, sous des formes diverses, l'idée qu'elles ont de la vertu parfaite. C'est par la direction auriculaire ou par le commerce spirituel des esprits que s'exerce ce mode d'action sur les consciences malades. Pour nous en tenir au temps où vécut Fénelon, on peut dire que le dix-septième siècle contribua plus qu'aucun autre, grâce au ministère de ses pasteurs, à tourner les cœurs vers le bien, malgré les vices d'une époque de corruption brillante et de scepticisme religieux. Bourdaloue, par exemple, qui, dans la chaire, est la loi vivante et le maître de la doctrine, s'accorde avec l'aimable Fénelon sur le fond et sur la théorie de la direction. Il prêche ce que l'autre conseille, et le plus sévère des deux n'est peut-être pas le rigoureux Bourdaloue. Celui-ci, en ses sermons, tient pour la foi et pour l'autorité contre le relâchement et contre le doute philosophique. D'un côté, quelle attention à sauver de tout péril la tradition et la discipline ! De l'autre, quelle douceur et quelle charité ! Comme,

en quelques mots, Bourdaloue trace les véritables règles de la direction : « Je n'ignore pas, dit-il, qu'une observation parfaite de la loi, je dis de toute la loi, et des moindres devoirs qu'elle nous impose, a ses peines, et qu'il faut savoir pour cela prendre sur soi-même en bien des rencontres et se contraindre; mais l'Évangile ne nous enseigne pas une autre voie de salut que la voie étroite ». Ailleurs, il marque précisément la différence qui distingue le sage selon Sénèque du vrai chrétien tel que Fénelon cherche à le former dans ses *Lettres spirituelles*. « Du moment, dit Bourdaloue, que je suis chrétien, il faut que j'aime Dieu en chrétien. Or, aimer Dieu en chrétien, c'est bien plus que de l'aimer simplement et en homme. Pourquoi ? parce que c'est se charger en l'aimant, outre la loi éternelle et divine qui nous est commune à tous, de la loi particulière dont Jésus-Christ est l'auteur. Par conséquent, c'est ajouter à la charité comme un engagement qu'elle n'avait pas dans son origine et qui, dans la suite des siècles, est devenu le comble de la perfection ». Enfin, il ajoute : « Combien de fois le Sauveur ne nous a-t-il pas fait entendre que, pour embrasser sa religion, il faut renoncer au monde et se renoncer soi-même beaucoup plus parfaitement que Moïse ne le demandait ? En combien de sens beaucoup plus étroits et plus sévères n'a-t-il pas interprété les principaux articles de la loi de Dieu ?... Jusques à quel point n'a-t-il pas élevé, pour ainsi dire, certaines obligations naturelles ? »

Ainsi, nos directeurs chrétiens, par un sublime effort de leur direction, ont franchi l'espace qui

sépare l'homme naturel de l'homme religieux. Bourdaloue, on le voit, parlé de l'amour divin, du renoncement au monde et à soi-même comme en parle Fénelon, et il fait reposer sur les mêmes bases que celui-ci la théorie qui doit présider à la direction des pécheurs. Si Bourdaloue eût écrit des *Lettres spirituelles*, il les aurait écrites sans doute d'après les principes par lesquels il dirigea tant de consciences, donnant à la morale une application nette et sensée et au dogme la place qui lui convient dans le gouvernement des âmes.

Quoi qu'il en soit, Fénelon, considéré comme directeur et moraliste, est tout entier dans les *Lettres spirituelles*. Son système est, à ce qu'il semble, de n'en point avoir, ou du moins de n'en point montrer. Sa théorie de la direction se rapporte à un certain nombre d'idées qui sont de l'essence du christianisme. Ce qu'il y met de son fonds, c'est d'abord sa charité tout affectueuse, puis le tour d'esprit qui lui est particulier, enfin, son beau style, mélange de délicatesse, de pur sentiment et parfois de subtilité mystique. Pour les sujets qu'il traite, il sont empruntés à l'ordre pratique, et, comme les maladies de l'âme, ils sont infiniment variés; aussi, faut-il admirer l'art savant (1) avec lequel Fénelon multiplie les pres-

(1) « Combien, dit-il, certains directeurs qui conduisent sans science ni piété, avec quelques apparences trompeuses! Combien qui n'ont qu'une science sèche et hautaine! Combien qui ont la science et la piété, mais une piété sans expérience, et qui ne connaissent que les dehors de la maison de Dieu! Combien qui n'ont que l'expérience sans science! Où sont donc les autres? Que le nombre en est petit! Où sont-ils, et qui osera espérer de les trouver? »

criptions et applique les remèdes qui conviennent à tous ces patients. C'est à une telle habileté que l'on reconnaît le bon directeur ; car la guérison parfois si difficile de certains maux ne peut venir que d'une main exercée et d'un diagnostic supérieur.

Fénelon, qui s'adresse à des mondains, gens de conditions diverses, commence par juger le monde où ils vivent, et, pour les en mieux détacher, il le leur montre tel qu'il est avec son éclat trompeur et toutes ses misères. Les peintures qu'il en fait sont d'autant plus exactes et les couleurs plus réelles qu'il connaît d'expérience cette société au milieu de laquelle il a passé une partie de son existence, et dont il reçoit même de loin les vives impressions. Or, c'est là ce monde qu'il faut quitter, sinon de corps au moins d'esprit, ce monde qui nous laissera, quoi que nous fassions, « un peu plus tôt ou un peu plus tard » ; qui est lui-même la misère, la vanité, la folie..., vaine et creuse figure, qui passe et qui va disparaître ». Le stoïque, épris de la tranquillité, prêche aussi la retraite et la fuite du monde ; mais le sage de la philosophie, au lieu de chercher Dieu dans la solitude, s'y cherchera lui-même et s'y retrouvera trop bien avec tout son orgueil et toutes ses passions. Le sage de Fénelon, au contraire, s'il parvient à se séparer vraiment du monde, « se méprisera, se haïra, se craindra, se renoncera soi-même » ; et « se trouvera par là sans se chercher ».

Mais, il est trop vrai, pour opérer cette séparation, il ne suffit pas de vivre dans le monde comme n'y vivant pas, il faut encore être réellement dé-

taché de soi et de toutes ces vues d'intérêt propre que nourrissent en nous la vanité et la complaisance. Il faut mourir (et cette expression est familière à notre auteur) à la réputation, à l'amitié, à tous ces soutiens de la nature sur lesquels s'appuie la frêle humanité. Voilà ce qui semblerait fort héroïque aux stoïciens. Quoi! mourir à ces douceurs dont se compose le plaisir de vivre! Et que diraient-ils de « cette perte de soi », si avantageuse à l'homme, de cette perte que Dieu opère, et qui « nous désapproprie véritablement? » Que diraient-ils de cette piété sincère, et qui est parfaite, dès que l'on n'a plus « une infinité de ces recherches secrètes de soi-même » ; dès que l'on voit non-seulement des complaisances en soi, des hauteurs de l'orgueil, des recherches délicates de l'amour-propre, mais encore « mille autres replis intérieurs qui sont aussi réels qu'inexplicables? » Certes, le Portique ne pouvait exiger du sage ce que Fénelon impose aux chrétiens; c'est pourquoi, presque du vivant de Sénèque, les maximes stoïciennes allaient devenir de simples maximes de conduite; et cette vertu que l'on tenait alors pour divine n'était plus guère déjà que le plus haut degré de la sagesse philosophique.

Si Fénelon insiste avec un soin extrême sur la nécessité du dépouillement, la raison en est évidente; c'est que sans cela il n'y a point d'humilité, et que l'humilité, en nous apprenant que nous ne sommes pas à nous-mêmes, nous soumet entièrement à la volonté de Dieu. « Vouloir tout ce que Dieu veut, le vouloir toujours, partout et sans réserve, voilà ce royaume de Dieu qui est tout in-

térieur ». Aussi, ajoute Fénelon, « heureux ceux qui se dépouillent de tout et même de leur propre volonté, pour n'être plus à eux-mêmes ». Ce qu'il résume ainsi : « Oh ! qu'une âme pauvre (d'esprit) est au-dessus de toutes ces âmes ferventes et lumineuses qui veulent toujours marcher dans les vertus par leur propre chemin ! » Quel sacrifice de soi exige Fénelon, et comme ce sacrifice était impossible au plus sage des païens, en qui la prudence ne pouvait suffire à le rendre invulnérable aux souffrances d'un amour-propre toujours éveillé, toujours trop susceptible pour préférer, sans le secours du ciel, à l'esprit de résistance l'esprit de résignation et d'abaissement volontaire ! Il sait parfaitement que l'esclave n'a rien à soi ; mais lui, parce qu'il se disait libre et sage, eût-il jamais consenti à reconnaître que la créature, « qui n'a de son fonds que le néant et le péché, ne doit rien avoir en propriété ? » C'est que la plus belle théorie des devoirs, si Dieu en est absent, ne saurait inspirer à l'homme ce qui lui répugne essentiellement, le mépris de soi-même. Il fallait, pour lui faire accepter ce renoncement spirituel, « l'opération de la grâce qui nous détache de nous-mêmes, et qui nous arrache à notre amour-propre ». Sans doute, la grâce n'a pu nous rendre agréable ce dur sacrifice ; mais elle a mis, à côté de la douleur qu'il nous cause, la douceur de ne l'avoir pas consommé sans profit pour notre perfectionnement. Voilà bien ce qui distingue le sage selon la nature du sage selon la grâce, c'est-à-dire du chrétien perfectionné par l'Évangile.

Mais, dira-t-on, c'est l'idéal chrétien que poursuit Fénelon dans ses *Lettres spirituelles*. Assurément. Une perfection moyenne ne saurait suffire à cette âme, qui ne la veut pas plus pour lui que pour les autres. Le héros qu'il cherche, celui qu'il sépare de la foule, c'est cet intrépide enfant du Christ, supérieur au monde par son courage à souffrir ce que le monde ne sait pas endurer. Il cherche une âme qui soit capable d'apprendre à son école la vanité des plaisirs et l'efficacité des larmes, de changer sa nature lâche et molle en une fermeté indomptable, une âme qui n'ait d'autre crainte que celle des maux éternels. « On sait qu'il faut souffrir, écrivait-il, et qu'on le mérite... Il suffit d'être petit et abandonné dans la douleur. Ce n'est point courage; c'est quelque chose de moins et de plus; de moins aux yeux du commun des hommes vertueux, de plus aux yeux de la pure foi ». Telle est bien notre condition et l'idée que nous devons avoir de la souffrance, laquelle, si l'on sait en recueillir les fruits, est chrétiennement le plus sûr moyen de créer en nous la véritable humilité.

Cependant, lorsque Fénelon conseille à ses correspondants de fuir le monde, il entend par là les prémunir contre ces maximes que le monde, selon Bossuet, « imprime dans le cœur sans qu'on y pense ». Le fond de sa méthode sur ce point, c'est de leur persuader combien l'enseignement de la foi diffère de l'enseignement qui vient du siècle; et, puisqu'il leur faut vivre au milieu du monde, l'essentiel est qu'ils s'y fassent une retraite dont rien ne trouble la paix. Mais pour trouver la paix

au sein de la tribulation, une conscience pure est nécessaire, car toute la terre est un lieu d'angoisse pour une mauvaise conscience. « Je vous souhaite, écrit Fénelon à l'un de ses amis, tous les biens que vous allez chercher dans la retraite : le principal est la paix dans une conduite simple, où on ne regarde jamais l'avenir avec trop d'inquiétude ». C'est donc la simplicité d'âme que les hommes du monde doivent chercher dans la retraite, et non cette tranquillité d'âme toute passive qui est le propre des cœurs las d'eux-mêmes et incapables de goûter les charmes du vrai repos. Pour cela, il ne suffit pas de se désapproprier de soi-même, si du même coup l'on ne regarde plus « au dedans et au dehors que la seule main de Dieu qui fait tout ». Autrement le monde, voyant que nous défendons si mal notre indépendance, la confisque à son profit, nous soumet à ses lois tyranniques, et ruine en nous la volonté d'être libres sans laquelle il n'y a point de simplicité réelle. Si, au contraire, l'âme « au lieu d'être enfoncée en elle-même », « d'exercer une rigoureuse recherche de ses propres misères », s'introduit de plus en plus « dans la liberté des enfants bien-aimés », alors elle accomplira en ce monde, qui est le lieu de ses épreuves, ce que Fénelon appelle si bien le progrès, lequel n'est que la perfection dont elle est susceptible. Elle franchira les degrés successifs de son initiation à la vie spirituelle. Quels sont donc ces degrés ? « Le premier est celui où l'âme se déprend des objets extérieurs pour rentrer au-dedans d'elle-même... Dans le second degré, l'âme joint à la vue d'elle-

même celle de Dieu, qu'elle craint... Dans le troisième degré, elle n'a plus de retours inquiets sur elle-même ; elle commence à regarder Dieu plus souvent qu'elle-même... Ainsi, elle est libre dans sa course parce qu'elle ne s'arrête point pour se composer avec art ». Peut-être craignez-vous que Fénelon n'exige de l'homme du monde une vertu impossible ; lui-même a pris soin de nous rassurer. « Quand un chrétien, dit-il, n'est pas encore pleinement converti, il faut sans cesse lui demander d'être sage ; quand il est pleinement converti, il faut commencer à craindre qu'il ne soit trop sage ; il faut lui inspirer cette sagesse sobre et tempérée dont parle S. Paul ». Il se peut que parfois le génie de Fénelon, égaré sur les traces des mystiques, ait raffiné sur la sainteté. N'admirez-vous pas ici, d'une part, cette méthode platonicienne par laquelle Fénelon, disciple en tout des anciens, fait monter par degré l'âme au point extrême de la perfection religieuse ; d'autre part, cette prudence, cette modération d'un directeur qui, sachant l'homme plus capable de folie que de sagesse, mesure à ses aptitudes morales les efforts qu'il doit tenter pour parvenir à cette vertu qui seule peut lui donner la paix au milieu du monde ? Il ira même jusqu'à se contenter d'une simplicité commune. « Ceux qui ne peuvent trouver le corps, dira-t-il, courent après l'ombre, et cette ombre, tout ombre qu'elle est, les charme, parce qu'elle ressemble un peu à la liberté qu'ils ont perdue. Voilà ce qui fait le charme de la simplicité, lors même qu'elle est hors de sa place ».

Telle est cette retraite que Fénelon prêche aux

hommes du monde. Il ne leur dit pas : Allez au désert pour vous y sanctifier ; quittez le théâtre du monde où tout, décors et personnages, est mobile et changeant ; fuyez, afin de le mieux vaincre, l'inévitable ennemi de votre salut. Ce langage ne serait pas écouté, parce que le monde appartient aux mondains, et qu'il s'ouvre comme une libre carrière à leur activité. Mais il leur dit comment ils doivent vivre là où les attache leur condition et leur état ; quel légitime usage ils doivent faire de leur liberté au milieu de ces chaînes tendues de toutes parts pour les asservir ; de quelle manière enfin ils pourront affranchir leur âme de toutes les contraintes qui voudraient l'assujettir. Faut-il donc pour cela se composer ? Faut-il, sous prétexte de fuir le monde, prendre un air grave, un sombre visage, et les traits de la misanthropie ? Non certes ; il convient au sage selon le Christ d'accepter simplement et sans fausse modestie les devoirs que lui impose sa vocation, de ne se séparer du monde que par l'inclination vers Dieu devenue irrésistible et parfaite, et de ne sacrifier au monde ni son indépendance ni ses intérêts spirituels. Comme la sagesse consiste à dépouiller tout amour-propre, il ne faut pas que le chrétien demeure parmi les hommes pour ne songer qu'à lui-même sans appliquer aux autres le fruit de ses vertus. De même il doit, en servant Dieu, ne chercher que le royaume de Dieu, et non son utilité personnelle ; or, il n'en va pas toujours ainsi. « Presque tous ceux qui songent à servir Dieu n'y songent que pour eux-mêmes ». Que veulent-ils, en effet, sinon gagner, posséder, croître, et cela

sans jamais diminuer ; tandis que « tout l'ouvrage intérieur consiste à perdre, à sacrifier, à diminuer, à s'appétisser (1), et à se dépouiller même des dons de Dieu, pour ne tenir plus qu'à lui seul ». Théorie sévère, direction plus sévère encore, et qui pourtant est seule conforme aux règles d'une piété vive et détachée. Que peut-on lui reprocher, sinon qu'elle ne nous permet pas de transiger avec nous-mêmes, et de pratiquer à demi le désintéressement de la vertu ? Fénelon savait bien que nous n'osons pas accomplir toute la loi, et nous porter sans réserve vers la perfection. « On est sans cesse, écrit-il, comme les malades passionnés pour la santé qui se tâtent le pouls trente fois par jour... ». Le directeur ne sert tout au plus qu'à les rassurer, à leur dire qu'ils se portent mieux ; et, toutefois, ces malades trop susceptibles sur eux-mêmes ne guériront pas ou ne guériront qu'imparfaitement. Le courage leur manque, et ils languissent entre la vie et la mort. Alors qu'arrive-t-il ? « On ne fait que tourner dans un petit cercle de vertus communes, au-delà desquelles on ne passe jamais, généreusement ».

Ainsi les conseils de Fénelon ne sont point comme ces petits remèdes bénins qui tournent en habitude, et que le médecin prescrit pour la

(1) « Plus l'homme était grand au xv.^e siècle, plus il se sentait petit devant Dieu, et les plus forts étaient les plus humbles ». V. Cousin. C'est dans ce sens tout spirituel et chrétien que la veuve d'un grand prince écrivait : « Ce n'est pas le détachement des choses de ce monde qui est si difficile, c'est la préférence pour les choses du ciel. L'action me distrait, les pettesses de la vie m'envahissent ; quelle humiliation de regarder autour de soi ! »

forme ; ce sont des conseils fortifiants, d'éner-
giques prescriptions qui tendent non pas à flatter
la délicatesse, mais à pénétrer jusqu'aux sources
de la conscience et de la vie intérieure. Il exige
certains tempéraments dans l'exercice de la
piété. L'homme, en effet, n'est point sur le che-
min de la perfection, s'il veut que Dieu fasse tou-
jours pour lui quelque chose de grand, sous peine
de manquer l'œuvre de son salut ; il doit être,
comme le dit admirablement Fénelon, « la vic-
time d'holocauste dont il ne reste rien, et que le
feu consume ».

Cependant c'est peu d'avoir cette pureté d'in-
tention que Fénelon impose à tout chrétien, si
l'on ne possède les moyens de s'y conserver « dans
une vie si commune et qui paraît si amusée ». Puisqu'il est si difficile de « défendre son cœur
contre le torrent des passions et des mauvais
exemples du monde », comment pourra-t-on
échapper à ce péril toujours imminent, à tant de
pièges toujours tendus sous nos pas ? Or, c'est ici
que triomphe le discernement d'un bon directeur.
On échappera à tous ces dangers par la lecture,
qui est une des règles les plus communes de la
direction. Quelles lectures faut-il faire ? Sur ce
point Fénelon s'exprime nettement. Son auteur
favori, c'est S. François de Sales, « dont le style
naïf montre une simplicité aimable qui est au-
dessus de toutes les grâces de l'esprit profane (1) ».

(1) Bossuet conseille le plus souvent la lecture des Psaumes et des
Prophètes. — Pour S. François de Sales, on peut dire qu'il est le
Père de tous les vrais spirituels et directeurs de conscience du
xvii^e siècle.

C'est l'esprit de ce « bon Saint » qu'il veut voir se répandre dans les âmes. Pour les autres livres, voici comment Fénelon les recommande à une personne qui s'en tenait à la lecture des Livres Saints : « Vous faites bien de lire l'Écriture ; mais n'abandonnez ni l'Imitation de Jésus-Christ (1), ni les ouvrages de S. François de Sales. Ses lettres et ses entretiens sont remplis de grâce et d'expérience ». Ailleurs il y revient : « Continuez à lire les livres de S. François de Sales : l'esprit de ce bon Saint est ce qu'il faut pour vous éclairer, sans nourrir en vous le goût de l'esprit... » (2). Comme Sénèque, Fénelon conseille à ses correspondants quelques livres seulement ; car, ainsi que le dit l'auteur ancien : *Distingit librorum multitudo*. En outre, à l'exemple de Sénèque, il leur recommande les livres estimés, *probatos*, et non ces livres insipides qu'un directeur d'un esprit médiocre eût sans doute imposés à leur foi humble et docile (3). Voilà pour les lectures. Voici comment il importe de lire : « Lisez peu chaque fois ; lisez lentement et sans avidité ; lisez avec amour ». Sénèque aussi voulait que, dans la foule des choses lues, l'on s'emparât d'un trait unique, d'une pensée choisie pour la

(1) « Pour vos lecturos, dit Bossuet, faites-les sans tant raffiner, par ce seul motif que la lecture est un moyen donné de Dieu pour la sanctification des âmes ».

(2) On retrouve bien des expressions qui ont passé de l'Imitation dans les *Lettres spirituelles*.

(3) V. V. Cousin, *Mme de Sablé*.

bien digérer, *quod illo die concoquas* (1). Fénelon ajoute, en directeur consommé : « Quand vous éprouvez un attrait au silence devant Dieu, et que vos lectures ou sujets font ce que vous appelez un bruit qui vous distrait, laissez tomber le livre de vos mains, laissez disparaître votre sujet ».

Parmi les remèdes que Fénelon prescrit « pour guérir », est l'oraison. « Pour l'oraison, dit-il, faites-la, non-seulement dans les temps réglés, mais encore au-delà et dans les intervalles de vos occupations, autant que vous en aurez la facilité et l'attrait... Commencez par les plus solides sujets qui vous aient touché dans vos lectures ». Prier, aux yeux de Fénelon, c'est méditer, c'est occuper l'esprit et le soustraire à la distraction en lui faisant suivre les attraits de la grâce. On doit, s'il se peut, s'accoutumer à étendre l'oraison sur toutes les occupations de la journée, travailler en paix, agir comme si l'on était en état d'oraison ; « car en effet il faut y être » (2). Et, pour que tout devienne peu à peu oraison, le mieux est de s'habituer à cette dépendance de l'esprit intérieur qui est une souffrance paisible, ou plutôt une demi-souffrance ». Sans doute il arrive qu'une certaine douceur manque à cet état d'oraison, que l'on éprouve une espèce de sécheresse par suite de

(1) Sénèque veut que Lucilius rapporte aux mœurs toutes ses lectures : *Quidquid legeris, ad mores referas*.

(2) « Ce serait visiblement tenter Dieu, dit Bossuet, que de ne s'écarter pas soi-même avec le secours de la grâce, et de croire toujours avoir besoin d'une opération extraordinaire, telles que sont celles de l'*Oraison passive* ».

laquelle l'oraison se perd. « Ne croyez pas que tout soit perdu, dit Fénelon, Dieu ne vous ôte ce plaisir que pour vous secouer peu à peu comme un enfant... La privation de cette douceur sensible ne détruit pas l'oraison ; au contraire, elle la purifie ». L'oraison est donc le remède souverain ; elle chasse l'esprit propre, et elle attire en nous cet esprit de Dieu qui conduit insensiblement à leur fin les choses les plus difficiles. Outre qu'elle soutient notre cœur, elle ouvre celui du prochain. Si nous sommes fatigués de notre esprit, c'est elle encore qui nous fait trouver le repos dans l'esprit de recueillement et de renoncement à l'amour-propre (1). Quel est donc le meilleur état d'oraison ? « L'oraison n'est jamais si pure que quand on la continue par fidélité, sans plaisir ni goût ». Il ne faut « ni s'élever quand l'oraison est douce, ni s'abattre quand elle devient sèche et obscure ». Le moyen, d'ailleurs, qu'il ne se mêle pas beaucoup d'imagination et même de sensibilité dans notre oraison ? « De là vient, conclut Fénelon, que nous sommes dans une espèce d'ivresse, quand notre imagination nous donne de belles images avec des sentiments de plaisir, et que nous sommes découragés, dès que ces images et ces sentiments flatteurs nous manquent ». Enfin tel est le pouvoir de l'oraison qu'il y faut mettre sa véritable ressource. « L'oraison bien prise vous adoucira le cœur, et vous le rendra simple, maniable, accessible, accommodant ».

(1) « C'est ce renoncement à soi-même, bien pris et bien pratiqué, qui est le point difficile de notre religion ». (Bourfaloue).

Il est aisé de comprendre pourquoi Fénelon, dans les *Lettres spirituelles*, s'occupe rarement des passions et du régime moral qui leur convient : les malades, quand ils s'adressent à lui, en ont le plus souvent fini avec cet état violent et orageux où nous jettent les mouvements passionnés du cœur. Ravis à la tourmente, ils n'éprouvent plus guère que de douces agitations ; mais, si douces qu'elles soient, elles n'en font pas moins souffrir les âmes délicates, celles qui cherchent l'ombre et le repos, celles pour qui le moindre souffle de la malice humaine est une cause d'inquiétude, et qui n'ont de cesse qu'après avoir éteint ou essayé d'éteindre en elles la vivacité des plus légers scrupules. Ces scrupules, Fénelon, dans plusieurs lettres fort curieuses, s'efforce de les guérir ; et voici comme il opère ce traitement si difficile (1). « Le scrupule vous dévore, écrit-il à l'une de ses confidentes, vous êtes scrupuleuse sur des bagatelles ». Voilà le mal ; d'où vient-il, sinon du défaut d'obéissance ? Quant au remède, Fénelon l'indique, c'est la docilité. « Les vrais enfants, dit-il, se taisent et font ce qu'on leur dit. L'amour véritable ne sait ce que c'est d'hésiter dans l'obéissance. C'est un grand malheur de souffrir par infidélité ». Il est un remède plus énergique et que

(1) « Bossuet, dit M^{me} Cornuau, mettait tout en usage pour guérir les scrupules, et son attention et sa vigilance pour en préserver une âme étaient surprenantes : il prévoyait jusqu'aux moindres choses qui pouvaient seulement y tendre ; et sans presque que l'on s'en aperçût, quand on était soumis et docile, il discernait, avec une sainte adresse, cette imperfection, si capable, disait-il, d'empêcher le progrès d'une âme dans la vie spirituelle ».

Fénelon prescrit aux consciences scrupuleuses, lesquelles « ont besoin d'être poussées au-delà de leurs bornes, comme les chevaux rétifs et ombrageux » ; c'est de gourmander les scrupules pour les guérir ; c'est d'en triompher ; mais pour cela, il faut aller au-delà des limites, chercher cette région calme et sereine où le scrupule n'ose plus tendre ses pièges, où règne la simplicité, et non ce je ne sais quoi « de double et faux », que cache le scrupule. Or, dans ces limites mêmes, se trouve la vérité, l'apaisement de la conscience, et, sous prétexte de précaution, l'on ne court plus risque de se distraire de Dieu. Hors de là est une chimère de perfection, qui pousse l'homme aux extrémités, qui le rend scrupuleux sans mesure pour des vétilles « qui n'ont besoin que d'un seul remède, qui est de les laisser passer sans y songer ». Croirait-on qu'il y avait, parmi les correspondants de Fénelon, une âme à qui il allait jusqu'à dire : « Vous ne faites aucun scrupule de tuer votre corps, de dessécher votre intérieur, de résister à votre grâce, d'être *indocile*, et de vous ronger de scrupules qu'on ne pourrait souffrir à un enfant de sept ans ». Est-ce là vivre, est-ce là sentir la vraie liberté, est-ce là enfin être au goût de Dieu ? Est-ce là, comme dit Fénelon, « aller bonnement son chemin ? ». La source d'un tel excès, d'une si vive inquiétude, c'est le *moi*, toujours le *moi*, qui rend le cœur si délicat. On cherche « un ragoût d'amour-propre » dans les choses où suffit une volonté toute sèche et toute nue ; on court après une espèce de transport, parce qu'on est trop accoutumé à agir par inclination et à tout réduire à un

certain saisissement, semblable à celui des passions grossières ou à celui que causent les spectacles. Aussi Fénelon, pour en venir à la pratique, n'hésite pas à dire : « Tournez vos scrupules contre cette vaine recherche de votre contentement dans les vertus. Ne vous écoutez point vous-même ; demeurez dans votre centre où est votre paix. Prenez également le goût et le dégoût ».

C'est, il faut le dire, un signe éclatant de la présence de Dieu en nous que ces scrupules mêmes, qui sont à la fois le tourment et la consolation des âmes, et comme l'aiguillon de la piété solide. C'est par eux que s'exerce la vertu, mais c'est par eux aussi qu'elle peut se corrompre ; voilà pourquoi Fénelon, qui fuit sur ce point les extrêmes, évite d'être chimérique ou trop complaisant là où il convient d'être simplement vrai et d'une exacte sévérité. En matière de scrupules, il reste à égale distance de la facilité et des transports du zèle. Dirai-je qu'il échappe à l'esprit sectaire, tout en reconnaissant qu'il incline plutôt à l'austérité qu'au relâchement ? Quoi qu'il en soit, il y a là un trait curieux de la dévotion particulière au xvii^e siècle, et une différence remarquable entre cette dévotion scrupuleuse et celle des chrétiens de nos jours. Sans médire de ceux-ci, il semble que leurs scrupules, quand ils traversent la conscience, y causent moins de trouble, qu'ils ne sont ni aussi vifs, ni aussi délicats que ceux dont paraissent tant souffrir les correspondants de Fénelon. On mesure, à cette maladie dont l'homme ne saurait guérir dès qu'il se sent faible, la distance des siècles et les divers états des âmes à telle ou telle

époque du développement religieux. Que ne pourrait-on pas conjecturer d'après ce calcul, et combien ne serait-on pas surpris de voir la dévotion moins éclairée, et la vertu moins désintéressée aujourd'hui que dans les dernières années du règne de Louis XIV !

Mais il est temps d'arriver aux parties de cette vaste correspondance qui se rapportent à de plus graves sujets.

S'il est malaisé pour un directeur de donner aux scrupuleux des règles de conduite propres à « forcer leurs scrupules », qu'il est difficile de parler aux gens mariés de leurs devoirs, quand le médecin qu'ils consultent est un homme qui par vocation vit loin de cette société, où les maux du mariage ont surtout lieu de naître et de s'aggraver ! Mais rien ne saurait tromper l'œil pénétrant de Fénelon. Ce qu'il doit ignorer comme prêtre, les malades le lui ont appris. Ils lui ont dit toutes les misères qui s'attachent à l'état du mariage, et tous les périls qu'un tel état, si heureux qu'il soit, fait courir à la piété d'un chrétien. D'ailleurs Fénelon ne pouvait-il pas, avec son génie et son expérience, deviner bien des secrets qu'un mot suffisait à trahir, surprendre bien des symptômes que ne saurait toujours dérober à l'observation le plus habile des patients ? Comme le médecin, s'il est savant, aperçoit le mal sous les apparences de la santé, de même le bon directeur lit au fond des consciences et, sous les plus séduisants dehors, va saisir la plaie morale qui les consume.

Il y avait donc, parmi les correspondants de Fénelon, plus d'un mari, plus d'une femme aussi,

à qui le mariage apportait maint ennui, peut-être maint dégoût, et certainement bien des difficultés. Le bonheur là, comme en toutes choses ici-bas, est de courte durée, et la meilleure union est encore la moins troublée. D'ailleurs, le mariage eût-il, pendant toute la vie, le calme et la pureté d'un beau ciel, les grandes âmes et les âmes communes, auxquelles le salut importe extrêmement, peuvent souhaiter de faire tourner l'union conjugale au profit de leur perfectionnement. Mais il est certain que les pratiques de piété deviennent, par les devoirs que le mariage impose, d'un accomplissement plus difficile, et que le monde parle bien haut à ceux qu'un lien indissoluble y enchaîne sans retour. Aussi Fénelon, qui adresse plusieurs lettres à une personne mariée, commence-t-il par la désabuser de l'esprit faux du monde. « Il n'y a point, lui dit-il, d'autre vrai esprit que la simple et droite raison ». Il ajoute même : « Vous serez heureuse, si vous dites au fond du cœur : *Malheur au monde à cause de ses scandales !* Si vous voulez que l'esprit de Dieu vous possède, n'écoutez plus le monde ». Comme cette âme à laquelle il écrit « lui est très-chère », et que sa piété est « un peu trop vive et trop inquiète », Fénelon redouble d'attention pour ne la point décourager, et pour lui apprendre à ne point craindre Dieu jusqu'à se troubler. « Laissez là, dit-il, toutes vos délicatesses d'esprit et de sentiments ». Puis il reprend vivement : « Oh ! que je serais ravi, si je vous voyais négligée pour l'esprit, comme une personne pénitente l'est pour les parures du corps ».

1 Au sujet « des parures », cette personne, scrupuleuse en tout, consulte Fénelon. Elle n'est pas de ces mondaines qui s'habillent exclusivement au goût du monde sans souci de plaire ou de déplaire à leur mari. C'est, au contraire, d'après le goût de celui-ci qu'elle prétend se régler. Pour les habits, « il me semble, lui dit Fénelon, que vous devez avoir égard au goût et à la pente de Monsieur votre mari ». C'est à lui à décider sur les bienséances. S'il penche à l'épargne là-dessus — peut-être la dame se plaignait-elle de quelque lésine sur ce point, — vous devez retrancher autant qu'il le croira à propos; s'il veut que vous souteniez un certain extérieur, faites par pure complaisance ce que vous croirez apercevoir qu'il veut, et rien au-delà par votre propre goût et jugement; s'il ne veut rien à cet égard et qu'il vous laisse à vous-même, je crois que le parti de la médiocrité est le meilleur pour mourir à vous-même. Les extrémités sont de votre goût ». Excellents conseils et qui de nos jours devraient bien prévaloir sur l'extravagance des modes et sur les excès de la mondanité. Quand donc les femmes mariées seront-elles avec Fénelon et du parti de la modération? Mais que dis-je! s'il en était ainsi « ne paraîtrait-on pas manquer de goût et parée avec un extérieur bourgeois? » Bourgeoise, en effet, voilà ce que l'on ne veut pas être, du moins par le dehors; et ce que la correspondante de Fénelon ne consentait guère à être elle-même, quoiqu'on l'eût vue autrefois « vêtue comme les sœurs de communauté ».

Il n'est pas étonnant que Fénelon, écrivant à une dame du monde, à une grande dame peut-être,

touche en passant la question de la politesse et des bienséances. Sous Louis XIV, il était de bon ton non-seulement de respecter les usages, les convenances, l'esprit de sociabilité, mais encore d'en être esclave, bien plus, d'en être martyr. Dès lors, d'une préoccupation le beau monde se fit un véritable travail. La délicatesse devint extrême, et dans les paroles comme dans les actes, on mit une circonspection infinie ; car le tout, pour une femme du monde, était de plaire au monde et d'en être applaudie. Sur ce point encore, Fénelon est du parti de la mesure, ou, si l'on veut, de la sévérité contre les excès. Il n'admet pas que l'on ait d'autre occupation grave que celle de songer à son âme. « Ne soyez point, dit-il, martyr des bienséances et d'une certaine perfection de politesse. Cette délicatesse dévore l'esprit et occupe toujours une âme d'elle-même ». Rien non plus ne doit détourner une personne mariée de ses devoirs extérieurs, « autant qu'elle en conserve la liberté ». De même, si la confidente de Fénelon se laisse aller à des réflexions pénibles et humiliantes sur son état temporel, il veut qu'elle regarde ses réflexions « comme les délicatesses de l'amour-propre ». Il ajoute même avec discrétion : « La douleur sur toutes les choses est plus humiliante que les choses mêmes ». Qu'elle laisse donc tomber toutes ses pensées de doutes et de scrupules. « Laissez-les bruire — ainsi eût parlé S. François de Sales — dans votre imagination comme des mouches dans une ruche. Si vous les excitez, elles s'irriteront et vous feront beaucoup de mal ; si vous les laissez sans y mettre la main, vous n'en aurez

que le bourdonnement et la peur ». Cependant, l'inquiétude devenant plus vive, Fénelon la relève, et, malgré tout, il ne saurait être en peine pour elle des choses dont elle est tout agitée, encore qu'il soit bien loin de les mépriser. Mais il voit « une grande miséricorde dans une grande misère », et il termine par ces belles paroles : « Que Celui qui commande aux vents et à la mer commande à votre imagination pour y mettre le silence et le calme ».

Par là, on peut inférer de quels maux grands et petits Fénelon sut guérir les gens mariés, et avec quelle douceur il les dirigea dans les voies de la perfection chrétienne. Il voyait sans doute l'état de mariage plus opposé que tout autre à cette paix intérieure qui, à ses yeux, est le souverain bien des âmes; il usait des plus scrupuleux ménagements à l'égard des époux, parce qu'il se rendait un compte exact des difficultés dont est remplie cette existence à deux qui forme le nœud du mariage. Aussi mettait-il toute sa prudence à cette œuvre de conciliation, toute son éloquence au service de cette cause sacrée, et ses plus délicats artifices de directeur à tromper, pour ainsi dire, sur leurs souffrances intimes les personnes du monde qui se déclaraient à lui. Là même où il s'exprime à demi-mot, il se fait aisément comprendre, et ses lettres sont pleines de traits heureux où l'on reconnaît la discrétion du religieux, l'habileté de l'écrivain et les nobles réserves de l'amitié.

Fénelon directeur excelle encore à secourir les malades et à leur apprendre le bon usage qu'ils

doivent faire de la souffrance, laquelle est le partage de toutes les créatures. Or, si à l'égard des gens en santé la direction peut être sévère, elle ne saurait être assez douce à l'égard des personnes dont le corps est en proie à la douleur. Parmi les malades, en effet, les uns regimbent sous le trait ; les autres, et c'est le plus grand nombre, cèdent au découragement et perdent toute espérance. C'est donc à soulager la chair, soit en fortifiant, soit même en abattant l'esprit, que s'applique Fénelon. Pour lui comme pour Pascal, les maux du corps ne sont « autre chose que la punition et la figure des maux de l'âme ». Nous devons donc les accepter en expiation de nos fautes, en sanctifier l'usage ; et, parce que nous avons peut-être abusé de la santé, qui est un bien, nous devons faire de la souffrance, qui est un mal, une source de consolation, et, comme dit Pascal, « une occasion de salut et de conversion ». De plus, il faut que la maladie soit pour nous une leçon, et cette leçon serait perdue si nous n'apprenions tout ensemble à supporter le mal avec patience, et à rendre plus pures nos vertus en nous épurant au feu de la douleur. « On change tous les maux en biens, quand on les souffre en patience par amour pour Dieu ». Ainsi parle Fénelon. Mais prenons garde que l'illusion ne nous trompe sur l'utilité que nous pouvons retirer des maladies et plus généralement de la souffrance. Ne cherchons pas, avec une énergie prétendue stoïque, le repos dans un endurcissement orgueilleux. Car alors « on change tous les biens en maux ». Ne vaut-il pas mieux, puis-

que Dieu nous éprouve, se réjouir de l'impuissance même où l'on est réduit ? » Sans cela, en effet, « l'amour-propre ne pourrait ni être convaincu ni être renversé ». D'un autre côté, il est juste de distinguer la bonne souffrance, que Dieu opère, d'avec celle qui vient du courage de l'homme. Certaines âmes, et ce sont les meilleures, ne « pensent point à bien souffrir » ; elles portent leur croix « jusqu'au bout dans une paix simple et amère, où elles n'ont voulu que ce que Dieu voulait ». Si vous leur disiez qu'elles ont bien souffert, elles ne vous entendraient pas. C'est d'une âme de cette trempe que Fénelon dit : « A peine trouve-t-elle son cœur, et elle ne le cherche pas. Si elle voulait le chercher, elle en perdrait la simplicité et sortirait de son attrait ». C'est encore dans ce sens qu'il écrit à une autre personne : « Je suis touché de ce que votre malade souffre, mais je me réjouis de ce qu'elle souffre si bien ».

Ainsi c'est à cause du bien qu'elle doit opérer en nous qu'il faut accepter la maladie (1). Pourquoi sommes-nous ici-bas, sinon pour souffrir ? Le ciel l'a voulu ainsi ; « ne repoussons donc pas sa main crucifiante ». Partout ce ne sont que des croix, et rien ne saurait nous en priver : la beauté se flétrit dans le temps où elle brille du plus vif éclat ; le corps tombe en ruine peu à peu et se charge d'infirmités, alors que l'esprit toujours vigoureux semble rajeunir dans son enveloppe usée.

(1) « Dites à ma sœur N... , écrit Bossuet, que le vrai temps d'expier ses péchés et de goûter la grâce suprême est celui de la maladie ».

Mille accidents nous préviennent des approches de la caducité. En vain nous comptons sur la fortune pour réparer nos pertes ou pour les adoucir, sur les avantages de notre état, sur la considération et le crédit qui nous entourent ; quand vient le mal, quand il est venu, c'est alors qu'il nous faut vivre avec lui, composer tristement avec ses exigences, lui montrer quand même un front résigné, au moment où la nature voudrait le maudire ; cependant, au milieu de nos souffrances, tant l'amour-propre et l'imagination nous abusent, ce n'est pas la main de Dieu, c'est, comme dit Fénelon, notre propre main qui nous porte les coups les plus douloureux. Car « l'amour-propre nous exagère nos peines et les grossit dans notre imagination ». Mais le sentiment de nos misères, l'esprit de patience nous abaisse au contraire sous la main qui nous châtie. Il nous dit que Dieu nous frappe, et nous frappe avec amour, afin de nous guérir. Ecoutez Fénelon : « Celui qui souffre sans vouloir souffrir ne trouve dans ses peines qu'un commencement des éternelles douleurs ». Ne vaut-il pas mieux dire à Dieu : « Vous m'aviez donné la santé, et je vous oubliais ; vous me l'ôtez, et je reviens à vous ». Car tel doit être le prix et l'effet salutaire de la maladie. Elle est un avertissement et un bien pour l'âme, avertissement dont le corps le plus souvent recueille aussi les fruits. Toutefois, elle n'a son efficacité réelle que si elle cherche en Dieu son véritable soulagement.

Ce langage de la douleur résignée fut-il jamais plus pénétrant que dans les *Lettres* de Fénelon ! Dans Sénèque, il est déjà bien touchant, si l'on

songe que le moraliste païen n'avait pas, pour attendre son génie, l'exemple d'un Dieu mis en croix et mourant comme le dernier des hommes. Sans doute Fénelon, que la foi inspire, trouvera des expressions d'un sublime simple là où Sénèque fera voir plus d'esprit que de cœur; il est vrai de dire pourtant qu'il s'en faut de bien peu que les deux écrivains se rencontrent sur le bon usage des maladies. L'un et l'autre, en effet, prêchent aux malades la patience et l'acquiescement à la volonté de Dieu. Comme Fénelon, Sénèque voit, dans les maux du corps, une épreuve pour la vertu; et, s'il diffère tant de Fénelon, c'est moins par la manière d'envisager les maladies qui nous frappent, que par cet accent plein d'onction où le directeur moderne est inimitable (1). Voyez avec quelle douceur Fénelon cherche à consoler l'un de ces malades et quelles paroles il prête à la résignation : « Je me tais, Seigneur, dans mon affliction; je me tais; mais je vous écoute avec le silence de mon âme contrite et humiliée, à qui il ne reste rien à dire dans sa douleur. Mon Dieu! vous voyez mes plaies; c'est vous qui les avez faites; c'est vous qui me frappez. Je me tais, je souffre, et j'adore en silence; mais vous entendez mes soupirs, et les gémissements de mon cœur ne vous sont point cachés. Je ne veux point m'écouter moi-même; je ne veux écouter que vous et vous suivre ».

(1) Cf. Sénèque, *Lett.* xcvi, lxx, viii, cvii. Fénelon, *Méditations pour un malade. Lettres spirit.* passim; add. Pascal, *Pensées*, édit. Havet.

La vieillesse aussi, cette inévitable douleur, aura son tour et sa part de consolation dans les *Lettres spirituelles*. Non-seulement Fénelon s'efforcera de la rendre supportable à ceux qu'elle afflige, mais encore à ceux qui sont chargés de lui donner leurs soins. « Portez, dit-il, le pesant fardeau d'une personne fort âgée, qui ne peut plus se porter elle-même. La raison s'affaiblit à cet âge; la vertu même, si elle n'a pas été bien profonde, semble se relâcher... ». Mais laissons de côté ce mal incurable; demandons au directeur chrétien ses remèdes ou plutôt ses préservatifs contre les angoisses de la mort et contre l'horreur profonde qu'elle inspire à l'humanité. Aussi bien, c'est un sujet qui, par son inépuisable actualité, s'impose comme de soi à la réflexion de tous les moralistes (1).

Craindre la mort est chose naturelle à tous les êtres, mais pour chasser la crainte et produire le calme en nous, deux conditions, d'après Fénelon, sont nécessaires: aimer simplement et s'abandonner sans retour sur soi à Celui qu'on aime. Car, dit-il, « la mort ne trouble que les personnes charnelles ». Mourez à vous-même, et la mort du corps n'est plus que la consommation de l'œuvre de la grâce. Cependant, combien d'hommes, en vue d'échapper à la tristesse, évitent la pensée de la mort! Combien n'osent la regarder en face ou clignent les yeux comme on fait aux rayons du soleil! Fénelon leur dit alors: « La mort ne

(1) Sénèque, sur ce point, est un pur stoicien.

sera triste que pour ceux qui n'y auront pas pensé». En vain l'on croit, par les tours et détours du plaisir, se dérober aux prises de ce cruel adversaire. — « Elle arrivera enfin cette mort, poursuit Fénelon, et elle éclairera celui qui n'aura pas voulu être éclairé pendant sa vie ». La mort venue, l'on verra ce que l'on n'aura pas voulu voir. « On aura à la mort une lumière très-distincte de tout ce que nous aurons fait et de tout ce que nous aurions dû faire ».

Mais dans quel étonnement eût été Sénèque lui-même, si, pour ajouter un dernier trait, et le plus frappant, à toutes ses belles sentences, un chrétien, un simple croyant lui eût dit : « C'est peu, comme vous le prescrivez, de penser à la mort, de la considérer d'un œil ferme, il faut la désirer ! » Comment cela ? (1) « On doit la désirer, dit Fénelon, puisqu'elle est la consommation de notre pénitence, l'entrée de notre bonheur et notre éternelle récompense ». S. Paul ne recommande-t-il pas aux chrétiens de se *consoler ensemble* dans la pensée de la mort ? Seulement, si l'on veut trouver une consolation dans ce qui fait le désespoir du plus grand nombre, c'est-à-dire dans la nécessité de mourir, il faut consommer la mort de l'esprit « qui prépare bien à celle du corps » ; ne s'attacher à cette vie que par la souffrance et n'y trouver plus de plaisir trop sensible, ni folle vanité. « Voilà, dit Fénelon, la mort après laquelle

(1) « La mort, dit un écrivain, chez les païens, philosophes comme poètes, c'est toujours, plus ou moins, la barque à Caron... »

il ne coûte plus rien de mourir ». Et il ajoute presque aussitôt : « Sacrifiez le *moi* à Dieu ; alors paix, liberté et vie, malgré la douleur, la faiblesse et la mort même ». Bien mieux, il est salutaire aux âmes de voir de près la mort ; de s'accoutumer ainsi à faire ce qu'il faudra réellement faire bientôt. « On doit mieux se connaître, quand on a été si près du jugement de Dieu et des rayons de la vérité éternelle ». D'ailleurs, fût-on allé aux portes du tombeau, sera-t-on jamais assez détaché des choses de la vie ? N'a-t-on pas besoin d'une expérience si humiliante pour apprendre à ne point compter sur soi et sur toutes les ferveurs sensibles ? Passe encore que la jeunesse se livre aux illusions de l'avenir si large, ce semble, devant elle ; mais il y a un âge où, comme l'a déjà dit Fénelon, « la mort se fait considérer plus souvent et par des réflexions plus fortes ». Au point de vue chrétien, « il y a, dit-il encore, un temps de retraite où l'on a moins de distraction par rapport à ce grand objet ». D'où il résulte que l'impression de la mort, loin de diminuer avec l'âge, doit être vive au contraire, et nous montrer plus près l'inéluctable fin de nos jours. Quelle rude épreuve ! c'est par elle pourtant que Dieu nous désabuse de notre courage, nous fait sentir notre faiblesse, et nous tient « bien petits dans sa main ». Quel mal terrible, puisqu'il agit sur l'esprit de Fénelon au moment où il cherche à nous rassurer contre nos alarmes, comme si, chez les meilleurs même, le corps imposait à l'âme ses propres défaillances et lui défendait de guérir du plus rebelle de tous les maux.

Cependant — et c'est là un caractère propre à sa direction — Fénelon, quand il s'entretient de la mort avec ses correspondants, fait toujours taire les réclamations de l'homme périssable et charnel. « Il faut vouloir sa destruction, dit-il énergiquement, malgré le soulèvement de la nature et l'horreur qu'elle fait sentir (1) ». Puis il explique immédiatement sa pensée. « Il n'est nullement question de sentir de la joie de mourir; cette joie sensible ne dépend point de nous. Feu M. Olier, on le sait, a senti cette joie; mais combien de grands saints en ont été privés »! Que pourra donc bien nous dire Fénelon, à nous qui ne sommes que de faibles pécheurs! Sans doute il nous dira ce qu'il écrivait à l'un de ses confidants inhabile à supporter la vue de la mort : « Que la nature rejette ce calice si amer... Attendez la mort sans vous en occuper tristement d'une façon qui abat le corps et qui affaiblit la santé. On attend assez la mort, quand on tâche de se détacher de tout; quand on s'humilie paisiblement sur ses moindres fautes avec le désir de les corriger... ». Hélas ! c'est tout ce que peut dire, pour nous guérir de nos terreurs, le plus sage des directeurs! Le grand point est donc de réduire au silence ce corps toujours inquiet; cette humanité qui crie en nous, qui se croit faite pour durer, et qui voudrait être éternelle. Pour Fénelon, la mort qui tranche le fil de la vie n'est rien; ce qui est

(1) Sénèque veut également que l'on inflige au corps de durs traitements : « Durius tractandum est, ne animo male pareat ».

tout , c'est la mort de l'esprit, la seule nécessaire, la seule qui soit agréable aux yeux de Dieu. « Il faut mourir intérieurement comme dans l'extérieur. La sentence de mort est prononcée contre l'esprit, comme la sentence de justice contre le corps ». C'est-à-dire « que l'esprit meure avant les organes ; alors la mort corporelle ne sera qu'un sommeil ». Dans une de ses lettres, Fénelon le prend sur un ton plus familier et non moins persuasif : « Je veux que vous ayez le goût de ma destruction comme j'ai celui de la vôtre. Finissons, il en est temps, une vieille vie languissante qui chicane toujours pour échapper à la main de Dieu ». Voilà, il est vrai, ce que dit bravement un homme depuis longtemps préparé à bien mourir ; voilà ce que nous disons quelquefois, mais sans conviction, pour nous raffermir, quand ce n'est pas pour étourdir en nous la peur qui veille et ne nous lâche jamais. Sur ce sujet de la mort, Fénelon dut rencontrer bien des incorrigibles ; car il y revient souvent, et sans presque varier son langage. Ses lettres alors sont comme un confort par lequel il veut relever le moral en nous, et nous rendre, sinon agréable, au moins utile, cette pensée de la mort à qui, bon gré mal gré, il faut faire accueil en vue de nos intérêts immortels.

Sénèque également, et avant lui Lucrèce et Cicéron, en termes bien différents, ont parlé de la mort et armé de préceptes contre elle et contre la douleur le sage qu'ils voulaient conduire à l'indifférence et à la résignation. Mais là où Sénèque, afin d'aguerrir Lucilius, lui donne en spectacle tous les stoïques qui surent embrasser la mort,

Fénelon se contente , on l'a vu , de citer l'exemple de feu M. Olier , le fondateur de Saint-Sulpice. C'est peu , dira-t-on , et pourtant voyez la force d'un seul nom , quand il s'agit de comparer la vertu païenne avec la simplicité vraiment apostolique ! Sur la mort et sur la manière dont il convient de traiter cette incurable maladie, M. Olier en dit plus que toutes les histoires dont Sénèque se plaît à remplir ses traités de morale. Le philosophe a beau s'en défendre; sous prétexte d'aguerrir son ami , il n'est point fâché de faire briller son imagination et d'exercer son bel esprit. Fénelon n'a d'autre soin que de prêcher la mort spirituelle pour mieux nous affermir contre la mort corporelle. Il ne dit pas : Méprisez la mort , mais , au contraire, tenez-la pour redoutable, et de cette terreur faites un motif de guérison et de salut. Persuadé qu'il vaut mieux préparer l'homme à bien mourir qu'à mourir en brave , comme le Portique semble le prescrire , il laisse au moraliste ancien ces glaives et ces feux , ce cortège de bourreaux frémissants , terreur des insensés et que Sénèque feint de mépriser. Plus simple et surtout plus efficace , la morale de Fénelon nous apprend à craindre la mort jusqu'au point où cette crainte est nécessaire pour se préparer à mourir. Fénelon n'a pas sans doute mis au service du corps les préservatifs aussi inutiles que nombreux dont Sénèque dresse un état pompeux , et qui ne guérissent pas même de la peur ; mais il a pour l'âme des remèdes dont le sûr effet est d'adoucir les alarmes inséparables de notre condition mor-

telle. D'ailleurs, sur cet article où, sans trop exiger, chacun de nous veut être éclairé, Sénèque en prend trop à son aise, et sa doctrine, quoique stoïque, n'en est pas moins désolante : « La mort, dit-il, anéantit ou affranchit l'homme ». Or, telle est la question que la raison sans la grâce se pose nécessairement, et la résoudre ainsi par une semblable alternative, c'est là ce que ne peut souffrir une religion qui, comme la nôtre, n'admet point de doute sur nos destinées futures. C'est là contre que s'élève la doctrine chrétienne et le spiritualisme de Fénelon. Celui-ci, en effet, tout en faisant la part du corps, lequel est périssable, tremble à la vue du tombeau, va droit au but en subordonnant à l'âme sa frêle enveloppe, en prêtant à l'esprit cette souplesse divine qui l'élève plus haut que la terre et le détache insensiblement de tous ses liens corporels. Le philosophe païen, au contraire, en essayant de concilier Épicure et Zénon, semble prendre contre la mort des précautions qui peuvent bien donner du cœur pour franchir le pas redoutable, mais qui ne sauraient prévenir le perpétuel retour de nos inquiétudes. Au lieu de livrer combat à l'esprit, d'amortir son ardeur, d'éteindre sa vivacité, et, par cela même, de calmer l'impatience de la chair, au lieu de mettre l'âme en paix avec elle-même, et de lui rendre la mort saintement souhaitable, Sénèque s'efforce, mais inutilement, de traiter le corps, quand c'est l'âme qui est malade, de rendre la mort tolérable en inspirant aux hommes le mépris de la vie, quand il faudrait plutôt user de la vie même comme d'un adjuvant pour mé-

priser la mort et ses affres terribles. De cette contrariété des deux doctrines résulte, d'un côté, le désir de la mort ou pour s'affranchir de la vie ou pour y trouver l'anéantissement; de l'autre, ce même désir pour échapper aux liens du corps et trouver dans la mort le principe de la véritable vie. On le voit, la différence devait être fondamentale, et le Portique, avec tous ses beaux exemples et ses prétentions théâtrales à l'impassibilité, n'a pas vu, tant s'en faut, aussi loin que le plus simple des chrétiens qui, regardant au dedans de lui-même, discerne essentiellement un esprit fait pour un autre univers, un cœur né pour d'autres amours.

Il est juste pourtant de rendre à Sénèque un hommage qu'il mérite : il a beaucoup parlé de la mort au lendemain des plus beaux trépas. Montrer à l'homme qu'il peut, de sa vertu seule, faire une fin digne des sages, c'était déjà présumer grandement de la supériorité de l'âme sur les organes; c'était donner au premier des êtres vivants une idée de sa prééminence. Aussi est-il permis de considérer Sénèque comme le croyant sincère d'une époque et d'une religion finissantes. S'il dogmatise sans affirmer rien de positif, le fait est qu'il ne hasarde aucune négation absolue. Au prix de Lucrèce, il est en pleine lumière, puisqu'il parle d'affranchissement, d'immortalité, et qu'après tout il prêche la nécessité de bien vivre afin de mourir noblement. S'il n'a pas entrevu, comme Cicéron, quelque vague espoir d'une vie meilleure conquise par la vertu, et s'il a trop borné sa vue aux horizons de la terre, du moins n'a-t-il

pas fait un dogme du désespoir, et dit à Lucilius ce qu'un poète de dix-neuf ans chanta un jour effrontément à la jeunesse de son temps :

... « Pour moi , j'estime qu'une tombe
Est un asile sûr où l'espérance tombe ,
Où pour l'éternité l'on croise les deux bras ,
Et dont les endormis ne se réveillent pas (1) ».

Cette folie du nihilisme, il est vrai, devait avoir ses intervalles lucides. Au mépris d'Horace et du vieil Épicure, le même poète ouvrit son cœur à « l'immense espérance ». Lui aussi, malgré soi, il leva les yeux au Ciel, car il avait senti au fond de son âme dévastée ce Dieu que « les voiles du monde » déroberent à nos regards.

Sur d'autres sujets encore, Fénelon, directeur de conscience, se rencontre avec le moraliste ancien. C'est ainsi que l'un et l'autre s'occupent de l'emploi du temps, de la tristesse (2), de l'indulgence qu'il faut avoir pour autrui. Comme Fénelon, Sénèque ne conseille-t-il pas à son ami une sorte d'examen de conscience où il passe en revue les fautes dont il a pu se rendre coupable (3)? Mais il est un mot qui revient très-souvent dans les *Lettres spirituelles*, l'amour-propre, que Fénelon appelle aussi la curiosité. C'est le défaut capital, celui qu'il attaque sans relâche, et dont il

(1) A. de Musset.

(2) Bossuet revient très-souvent sur la *tristesse* dans ses lettres de direction à M^{me} Cornuau.

(3) V. *Revue des Deux-Mondes*, un article fort remarquable de M. C. Martha sur un *Précepte pythagoricien*.

s'efforce de prévenir les effets sur la complexion morale de ses correspondants. On peut dire de l'amour-propre qu'il est le mal dominant aux yeux de Fénelon, puisque celui-ci fait dépendre de la guérison d'un tel mal la santé du malade et le repos de sa conscience. Il n'est pas étonnant, d'ailleurs, de rencontrer ce mot fatal dans les écrits d'un moraliste qui fait de l'amour de Dieu le fondement de sa direction, et qui n'a pas craint de disserter subtilement sur le pur amour. Non content de poursuivre l'amour-propre dans les *Lettres spirituelles*, dans son *Manuel* de piété, et de le harceler comme un ennemi, il s'acharne sur lui jusque dans la chaire sacrée (1); il ne cesse, en un mot, de le combattre là où il se montre, c'est-à-dire en tout temps et en toute circonstance. Il le peint avec ses délicatesses infinies, avec ses artifices et ses complaisances, prenant la figure de l'intérêt propre et toujours prêt à résister aux mouvements de la grâce. Aussi quel parti Fénelon sait tirer de l'amour-propre pour la direction et la conduite des âmes ! Comme il en connaît la nature et les habitudes ! Comme il en devine les motifs et les manéges, tout enveloppés qu'ils soient de prudence et de circonspection ! Quel art il porte dans la description de ce vice si habile à varier ses attitudes, si vif à changer de forme et d'aspect, à surprendre l'applaudissement du monde et les suffrages de la vertu ! On sait tout ce que le Portique a pensé et dit de l'orgueil, de quelles armes

(1) V. les *Plans* qui nous restent de ses sermons

brillantes Sénèque s'est servi pour le combattre ; mais quoi qu'il ait fait, le moraliste ancien n'a pu toucher que l'enveloppe et n'a pas pénétré jusqu'au cœur de ce redoutable penchant. Lui et les siens ont épuisé leurs traits contre ce puissant instinct qu'ils n'ont point chassé de l'âme de leur sage. Devenu plus traitable et non moins dissimulé que naguère, il est toujours le même, aussi animé à détruire l'édifice du bien, qu'il s'agisse du chrétien ou des dévots du polythéisme. Il a même éveillé plus de défiance chez nos moralistes ; et, s'ils ont eu à guérir les maux qu'il a causés, c'est particulièrement dans le cœur des grands, que leur condition dispose surtout à lui donner créance. De là, cette attention vigilante que déploie sur ce sujet l'esprit si alerte de Fénelon. De là, ce système ingénieux qu'il applique avec tant de mesure afin de ruiner un si rude et si perfide adversaire. A voir les efforts qu'il tente contre lui, on sent bien que Fénelon met à le vaincre tout le prix de sa direction. Là où il subsiste, il n'aperçoit ni conversion ni repos pour les âmes ; et, s'il faut tout dire, il n'y a pas de mal qu'il redoute à l'égal de celui-là. Ni l'âge, ni le sexe ne le rassure, car l'amour-propre est de tous les âges et se développe chez toutes les personnes : il est l'ennemi commun et l'assaillant universel. Fénelon, qui le sait, agit sur ce point comme un médecin expérimenté : il applique de simples calmants aux maladies communes ; mais quand il est question de l'amour-propre, il tranche dans le vif s'il le faut, et fait de larges incisions dans la plaie pour mieux la guérir.

En commençant, Fénelon qui craint de subtiliser sur une matière si délicate et de manquer le but qu'il doit atteindre, fait de l'amour pur une réalité. On verra plus tard si Fénelon n'a point cédé, sans le vouloir à la force des illusions. « Remarquez là-dessus, dit-il, deux choses : l'une, que tout ceci n'est point une subtilité creuse, car Dieu fait passer réellement l'âme par ces épreuves d'elle-même, et ne la laisse point en repos jusqu'à ce qu'il ait ôté à son amour tout retour et tout appui en soi ». Ainsi, le comble de la perfection pour une âme est d'épurer sans cesse et jusqu'au fond l'amour plus ou moins grossier que tout homme a pour soi. Or, afin de réaliser cet idéal, on dirait presque ce maximum infini de pureté, il faut d'abord se défendre contre l'attachement aux lumières et aux goûts sensibles, car c'est là un piège très-dangereux et une voie toute remplie d'illusion. « Ceux qui suivent l'attrait de l'amour dénuant et de la foi pure, sans rechercher des lumières et des goûts pour s'appuyer, évitent ce qui peut causer l'illusion et l'égarement ». Sentir Dieu et ne se plus sentir soi-même, tel est le parfait état d'une âme « qui ne s'arrête pas dans la voie de la mort et qui persévère jusqu'à la fin ». Où donc, dirai-je, se trouve le pur amour ? « Le pur amour, répond Fénelon, n'est que dans la seule volonté ». Il est dans la volonté détachée de toute imagination. « Alors paraît-il, l'amour est chaste, car c'est Dieu en lui-même et pour lui-même ».

La marque la plus certaine d'une âme qui se dépouille de son amour-propre, c'est un entier

abandon à la volonté de Dieu, d'où naît la simplicité et le bon usage des croix (1). « Toutes les peines, dit Fénelon, ne viennent que de l'amour-propre : c'est l'amour-propre qui veut, qui hésite, qui résiste, qui souffre, qui compte ses souffrances, qui varie dans les occasions et qui empêche la paix parfaite des âmes délivrées d'elles-mêmes ». Donc, s'abandonner à Dieu, c'est se faire petit, par conséquent docile, et c'est grandir en perfection. Heureux donc qui est simple dans la main du Seigneur ! qui voit dans le châtiment la correction du cœur et des sentiments ! Heureux enfin qui va toujours mourant de plus en plus, qui demeure sous la dépendance de Dieu et accepte en soi la mort volontaire ! Cette mort enfante la vraie piété ; par elle on veut tout ce que Dieu veut. « Détachez-vous, dit Fénelon, abandonnez-vous !.. (2). Les paroles de Dieu au cœur sont simples, paisibles et nourrissent l'âme, lors même qu'elles la portent à mourir ; au contraire, les paroles de l'amour-propre sont pleines d'inégalités, de trouble et d'émotion, lors même qu'elles flattent ». C'est dans le même esprit qu'il ajoute : « Voulez-vous éviter l'illusion ? soyez docile ; ne cherchez point ce qui flatte votre amour-propre ;

(1) « Le dépouillement seulement par rapport à soi est une chose souvent bien creuse et une dangereuse pâture de l'amour-propre ». BOSSUET.

(2) « Devenez petite, dit Bossuet à Mme de Maisonfort ; aimez les petites observances comme les grandes... Si vous ne devenez petite, mais très-petite, les sublimités de l'oraison vous seront ôtées ».

renoncez à ce que Dieu ne vous donne pas ; n'écoutez ni vos dépits , ni vos tentations de reprendre les vanités et les amusements du monde ». Tel est, on peut le dire, le ton juste, l'accent ordinaire de cette direction toute spirituelle. Elle se compose de précautions , de conseils et d'avertissements ; mais à la douceur est mêlée une énergie, une vertu singulière, et d'ailleurs elle ne sait ni flatter ni favoriser les faiblesses de l'intérêt et de l'orgueil.

Ce qui est frappant, c'est l'habileté avec laquelle Fénelon applique l'amour de soi à notre perfectionnement. Comme il sait quelle est notre inclination à nous attacher aux choses périssables , il profite de ce penchant pour diriger nos affections vers le seul être qui persiste et ne change point. L'objet de notre amour, ce ne sera plus le *moi* « qui est le grand séducteur » ; ce ne seront pas les créatures ou ce monde passager, ce sera Dieu, l'objet suprême auquel appartient « toutes lois et toute indépendance ». La théorie de la direction, dans les *Lettres spirituelles*, repose sur ce principe et s'explique en sa nouveauté par ces efforts constants que fait le directeur pour substituer en nous un objet à l'autre ; ou, si l'on veut, pour chasser du cœur ce *moi* dont il est nécessaire que Dieu prenne la place. Tandis, en effet, que l'amour-propre nous enchaîne à la vie, l'amour pur nous en détache ; c'est lui qui élargit le cœur, quand l'amour-propre tend à le resserrer. La direction païenne eut-elle jamais de si hautes pensées sur la nature de ces deux amours ? Qui pouvait lui apprendre que tous nos maux, que toutes nos maladies morales naissent de l'orgueil et meurent avec

lui ? Quelle origine devait-elle donner à nos vertus, sinon cet orgueil qui en est le plus souvent le tombeau ? Sénèque a-t-il même soupçonné, avec son beau talent, la puissance de nos inclinations, quand, au lieu de se porter vers les objets qui ne peuvent que les corrompre, elles se tournent vers l'auteur de toute sainteté, vers le principe incorruptible de notre joie et de notre perfection ? N'est-ce pas Fénelon qui, tout spéculatif qu'il soit, est le vrai moraliste, le moraliste pratique ? Et Sénèque a-t-il su, avec son imagination, créer cette théorie si simple, mais si efficace de l'amour de Dieu vainqueur en nous de l'amour-propre ? Jusqu'où sont allés dans leurs conceptions idéales un Socrate et ses disciples ? Ils ont su goûter, et Fénelon leur rend ce témoignage, « la délicatesse de l'amour le plus pur » et comprendre la vertu désintéressée. Mais ni Platon ni le Portique n'ont inventé ces expressions toutes chrétiennes par lesquelles Fénelon, avec un charme infini, fait contraster l'amour de Dieu et l'amour intéressé de soi-même. « La gloire de l'homme, dit-il, et sa perfection, sont de sortir de soi, de s'oublier, de se perdre, de s'abîmer dans l'amour simple du beau infini ». C'est bien encore le divin Platon qui prête son langage à Fénelon ; mais ce langage, renouvelé par la vertu extraordinaire d'une théologie venue du Ciel, a pris un caractère particulier de grâce et de tendresse inconnu des oracles même du paganisme. Aussi Fénelon a-t-il ajouté, sans méconnaître la valeur des idées morales de l'antiquité : « J'avoue que les païens, qui ont tant loué la vertu désintéressée, la pratiquaient mal.

Personne ne croit plus que moi que tout amour sans grâce et hors de Dieu ne peut jamais être qu'un amour-propre déguisé. Il n'y a que l'Être infiniment parfait qui puisse, comme objet par son infinie perfection, et comme cause par son infinie puissance, nous enlever hors de nous-mêmes et nous faire préférer ce qui n'est pas nous à notre propre être. Je conviens que l'amour-propre se glorifiait vainement des apparences d'un pur amour chez les païens; mais enfin, il s'en glorifiait; ceux même que leur orgueil dominait le plus, étaient charmés de cette petite idée de la vertu et de l'amitié sans intérêt ».

Voici maintenant l'application pratique de cette théorie de Fénelon sur l'amour divin. Le premier pas de l'homme dans les voies de la perfection consiste à mépriser les choses de la terre pour être tout à Dieu (1). Non pas qu'il faille les quitter absolument, mais il faut être prêt à les quitter; « car Dieu ne renverse point les conditions des hommes, ni les fonctions qu'il y a lui-même attachées ». — Il y aura seulement cette différence, qu'au lieu d'être dévorés par notre orgueil, par nos passions tyranniques et par la censure maligne du monde, nous agirons au contraire avec liberté, avec courage, avec espérance en Dieu ». Bien mieux, « nous ne sommes véritablement raisonnables qu'autant que nous consultons la volonté de Dieu pour y conformer la nôtre ». Sinon,

(1) V. Bourdaloue, sermon sur l'amour de Dieu.

le monde et les maximes du monde, s'emparant de notre cœur, y font régner l'orgueil et la lâcheté. « On les a vus, s'écrie Fénelon, ces insensés mondains, au moment de la mort, abattus, tremblants et découragés; ils avouent l'illusion dans laquelle ils ont vécu et déplorent leur erreur. Ils passent même souvent d'une extrémité à l'autre, et, après avoir été sans respect pour la religion, ils deviennent lâches et superstitieux ».

Que doit-on conclure de tout cela, sinon « qu'il n'y a que l'amour de Dieu qui puisse nous faire sortir de nous-mêmes ». — « Il n'y a point de milieu, ajoute Fénelon, il faut rapporter tout à Dieu et à nous-mêmes ». Or, rien n'est plus contraire à la grâce du renoncement que cet orgueil philosophique et cet amour-propre déguisé en générosité mondaine; que tous ces dons naturels que nous avons reçus, mais qui tournent contre nous si nous ne savons en user pour notre perfectionnement. Non-seulement donc il faut renoncer à son corps, ce qui est affreux, mais encore à son esprit : « Dieu veut qu'on ne tienne à rien, qu'à lui-même, et qu'on ne s'attache à ses dons, quelque purs qu'ils soient, que suivant son dessein, pour nous unir plus facilement et plus intimement à lui seul ».

§ V.

**Du mysticisme et de quelques subtilités dans les
Lettres spirituelles.**

Fénelon, dans les *Lettres spirituelles*, où il est le plus souvent pratique et raisonnable, a quelquefois pourtant le tour d'esprit et par conséquent certaines illusions propres au mysticisme. Le mysticisme de Fénelon est essentiellement moral et religieux, et il a pour principe l'impuissance et la faiblesse de l'homme. Comme tous les mystiques chrétiens, il n'admet pas que la raison seule puisse saisir la vérité, et que la volonté sans la grâce soit capable d'aimer le bien et de le pratiquer. De là, cet appel si éloquent, si persuasif, qu'il fait aux lumières de la foi, afin d'éclairer la raison qui, toute seule, risquerait de ne pouvoir résoudre le problème de la connaissance. Avant lui, Pascal avait dit : » Nous connaissons la vérité, non-seulement par la raison, mais encore par le cœur ». — « C'est de cette dernière sorte, c'est-à-dire par sentiment, que nous connaissons les premiers principes, et c'est en vain que le raisonnement, qui n'y a point de part, essaie de les combattre » (1). Fénelon tient aussi pour la faiblesse de la raison, et donne au cœur le pas sur elle, quand il s'agit des objets de la connaissance; et il dirait plutôt comme Pascal : « C'est le cœur qui

(1) Pascal. *Pensées*. Edit. Havel, p. 150.

sert Dieu, et non la raison. Voilà ce que c'est que la foi ; Dieu sensible au cœur, non à la raison ». Or, la raison abdiquant au profit de la foi, n'est-ce pas là le caractère le plus général du mysticisme ; de cette doctrine où, selon la nature des esprits, l'extase se mêle plus ou moins à la subtilité du raisonnement, et le raffinement du langage aux illusions de l'imagination ? Fénelon, dont l'esprit est merveilleux, porte en général dans la dévotion une mesure exacte ; cependant, quoiqu'il ait dit : « c'est par l'imagination qu'on s'égaré », sa belle imagination n'a pas su fuir tout excès ni maintenir un équilibre parfait entre les forces de la raison et les exigences de la foi. Quelquefois, dans ses *Lettres spirituelles*, il tombe en cette sorte de raffinement qu'il appelle l'évaporation de l'esprit, abuse de l'abstraction et cesse d'être accessible à l'entendement, lequel, comme dit Bossuet, « repousse et le langage exagératif et les expressions exorbitantes ».

Mais le plus souvent Fénelon parle la langue des vrais mystiques, parce que, tout en faisant une juste part à la raison, il la soumet, comme faible et impuissante, au joug de la foi, et que celle-ci, tenant essentiellement du divin, veut être proposée à l'homme sous les plus belles formes que puisse revêtir l'éloquence religieuse. Si donc il se défie de la raison, c'est qu'elle est le siège de l'orgueil d'où naît l'amour intéressé. Voilà pourquoi il s'efforce de dégager la foi de ces liens où l'assujétit la raison ; voilà pourquoi il entreprend de régler en leurs écarts les mouvements

passionnels, inclinant la volonté au bien et purifiant l'amour-propre au creuset de l'amour divin (1). « La raison se croit sage, dit-il, elle se trompe; elle pense être dénuée de tout motif intéressé; mais prenez garde qu'au moment même où, par une modération pleine de courage, elle renonce à la jouissance de tout ce que le monde a de plus flatteur, elle veut jouir de sa modération même ». Il faut donc qu'elle s'abandonne sans réserve, qu'elle se désapproprie, qu'elle soit docile et qu'elle immole son propre vouloir à la volonté divine. C'est à ce prix qu'est le solide renoncement, et, « c'est en s'obstinant de se rechercher et de vouloir posséder à sa mode, qu'on se perd en Dieu (2) ». Se perdre en Dieu, voilà bien le vrai langage du mysticisme, langage de croyant convaincu, et non de rêveur égaré par l'illusion. L'extase parle bien autrement. C'est peu qu'elle se perde en Dieu, qu'elle prétende s'élever jusqu'à

(1) V. un écrit de la sœur Cornuau, sur l'amour divin (Œuvres de Bossuet, t. 27, édit Lachat).

(2) « Se perdre en Dieu, dit Bossuet, c'est s'oublier soi-même pour n'avoir le cœur occupé que de Lui, et s'absorber dans l'infinité de sa perfection, par une ferme foi qu'on ne peut ni rien penser, ni rien faire qui soit tant soit peu digne de Lui. — S. François de Sales, quella que soit sa dévotion, ne se jette pas non plus dans les illusions du mysticisme : « Il y a certaines choses, dit-il, que plusieurs estiment vertus, et qui ne le sont aucunement. . . ce sont les extases ou ravissements. . . Nous n'avons pas entrepris de nous rendre sinon gens de bien, hommes pieux, femmes pieuses; c'est pourquoi il nous faut songer à cela. Que s'il plaît à Dieu de nous élever jusques à ses perfections angéliques, nous serons aussi de bons anges; mais, en attendant, exerçons-nous simplement, humblement et dévotement aux petites vertus ». (*Introduction à la vie devote.*)

Lui et le voir en quelque sorte face à face , ce qui est la marque de tous les mystiques ; elle se réfugie dans la pure foi , se passe du secours de la raison et s'éblouit de ses propres visions. Emportée sur les ailes du sentiment , ou plutôt du sens propre , elle n'arrête son vol qu'aux régions idéales où n'arrive plus la voix du sens commun. Qu'il y a loin de ces extravagances au mysticisme de Fénelon , malgré certaines subtilités qu'il tenait de son commerce avec les mystiques espagnols ! Comme il soupçonne que la nature est le grand obstacle à notre perfection , il renferme la raison dans le cercle de ses attributions , donne à la foi le rôle principal , parce que seule elle peut nous faire mourir aux illusions de l'amour-propre. N'est-ce pas là un mysticisme mesuré , et , pour ainsi dire , imposé par la dignité de notre âme et par la sublimité de nos destinées ? Fénelon a-t-il donc tort , sachant la faiblesse de l'homme et son impuissance , de mettre un frein aux emportements de l'orgueil , et de tourner le bon usage de la raison au profit de nos progrès dans le bien ? A-t-il jamais songé , ce maître de la vie intérieure , à nous absorber dans ces nuages où l'homme , n'étant plus qu'un pur esprit , fait l'ange , quand il lui faut , hélas ! compter avec ces liens de toutes sortes qui l'enchaînent à la terre ? Combien alors ne s'expose-t-il pas à faire la bête , cet homme dont Fénelon , moins ambitieux , voudrait , dès ce monde , affermir la vertu contre les assauts de l'orgueil , pour en faire un chrétien parfait et digne des regards de Dieu ? Les extatiques , il est vrai , suivent les attraits du divin et les nobles séductions d'une

foi dévorante ; mais s'ils sont ainsi très-capables d'épurer en eux les passions et les mouvements intéressés de l'amour-propre , sont-ils bien capables d'opérer ce bien dans les autres , et de diriger vers la perfection des hommes qui , d'ordinaire , se laissent plus aisément persuader par les raisons sensibles et pratiques que par les subtilités et les raffinements d'une parole pleine de recherche et de mystère ?

Fénelon eût perdu tout le fruit de sa direction , s'il eût glissé sur la pente où les mystiques purs se sont laissé entraîner. Il ne le fit pas et demeura , sauf quelques exagérations , raisonnable et vraiment efficace (1). Il évita , du moins , ces hardiesses d'imagination qu'il avait portées en d'autres ouvrages , et ses vues de moraliste chrétien l'ont défendu , dans les *Lettres spirituelles* , des erreurs de la spéculation. Si donc il raffine par accident sur la sainteté , c'est qu'il reprend , sous une forme pratique , les idées favorites qui le firent condamner ; c'est que le sens propre avec ses illusions l'emporte encore d'instinct sur les réclamations du sens commun. Mais suivez bien le développement de sa méthode , en ces *Lettres* fort nombreuses qu'il adresse aux particuliers ; il est rare qu'il se perde en vaines paroles , en expressions subtiles , et qu'il s'évapore ; il est rare que la plus droite raison cesse d'être satisfaite et que le directeur cesse d'agir utilement sur les esprits. Voici , par

(1) Sur l'amour pur , il pense , au fond , comme Bossuet , pour qui le pur amour consiste proprement à aimer Dieu par ses dons.

exemple, quelques-uns de ces passages où Fénelon nous semble *exagératif* et raffiné (1) : « On ne prie jamais si purement que quand on est tenté de croire qu'on ne prie plus ». Ou bien : « On ne devrait craindre que de se laisser aller à la désolation de la nature lâche, à l'infidélité philosophique, qui veut toujours se démontrer à elle-même ses propres opérations sur la foi ». Qu'est-ce que cette *infidélité philosophique*? Qu'est-ce aussi que ces *désirs impatientes de voir et de sentir pour se consoler*? Sans doute, il en est d'autres de cette sorte, que l'on croirait empruntés aux livres mystiques de Ste Thérèse ou de J. de la Croix. Pourquoi les relever parmi cette foule de *Lettres* d'une clarté si vive, d'un tour si pénétrant? Car, en toute chose, Fénelon reparait avec ses frappantes qualités; et, dans ses *Lettres* surtout, n'oublions pas qu'il veut être entendu comme il veut être senti. Si d'aventure il subtilise, prenez garde qu'il ne laisse pas, tant sa langue est limpide, d'être précis et intelligible. Seulement, en mystique touché de l'esprit divin, il perd de vue ce monde et se plonge un instant dans l'infini. Rarement il s'enveloppe de mystère, et il ne faut alors qu'une pure foi pour le comprendre, un cœur pour goûter toute la douceur et toute la force de ces pures méditations.

C'est au contraire le penchant, comme aussi le

(1) Sur la *désappropriation* des dons de Dieu que Fénelon recommande quelque part, Bossuet dit que ce n'est que raffinement. « Je sais, ajoute-t-il, que les spirituels des derniers siècles se sont servis de ces termes; mais, si on ne les entend sainement, on tombe dans de grandes erreurs ».

danger, du mysticisme extatique d'incliner moins à la pratique qui dirige les âmes qu'à la spéculation pure qui peut les égarer. Au lieu de compter pour ce qu'elle vaut cette raison dont le moraliste nous montre le bon usage, le mystique dont je parle, s'exaltant, supprime les degrés par lesquels l'homme s'élève à la vertu, et le tient pour parfait avant qu'il ait tenté par lui-même d'arriver à la perfection. Aussi, est-ce plutôt à des saints qu'à des pécheurs que sied une si belle doctrine. Pour en profiter, il faudrait au moins qu'elle s'eût faite connaître, et, pour cela, qu'elle fût accessible ; or, par son langage et par ses idées, elle est la doctrine du petit nombre, parce qu'elle suppose, avec une vertu rare, une intelligence des vérités supérieures dont peu d'esprits sont d'abord capables. D'ailleurs un tel mysticisme demande une volonté soumise, un cœur dompté et un ensemble d'énergies morales que l'âme acquiert par un progrès lent et insensible.

Est-ce là connaître l'homme, et le mystique, s'il n'est raisonnable, peut-il heureusement remplir le rôle de directeur de conscience ? Fénelon aurait-il enchaîné tant de cœurs au charme de sa parole, fait une règle de sa morale, et réellement dirigé les âmes, s'il n'eût gardé, d'ordinaire, dans ses *Lettres*, un juste équilibre entre ces deux puissances trop souvent ennemies, et qu'il faut pourtant maintenir en harmonie, c'est-à-dire la foi et la raison ? Suffisait-il à l'écrivain de raffiner sur son langage, de subtiliser sa pensée pour paraître profond, et ne devait-il pas, au contraire, mettre tous ses soins à être clair, touchant et persuasif ? Loin

de se complaire avec délices dans ses extases, ne devait-il pas se tenir tout près de la terre, et créer doucement en nous ce désir merveilleux qui nous porte vers le Ciel ? En un mot, pouvait-il être, sous peine de manquer à sa mission, autre chose que ce qu'il fut, spéculatif admirable et praticien consommé ?

C'est ce mélange de spéculation et de pratique qui donne au mysticisme de Fénelon un caractère unique d'agrément et d'utilité. La théologie, dans les *Lettres spirituelles*, ne fait pas tort à la morale. La doctrine, tempérée d'expérience, ne coûte aux esprits qu'un effort raisonnable pour être comprise. Du reste, elle n'a de profondeur que ce qu'il lui en faut pour être solide, et rarement, on le répète, elle va jusqu'à la chimère et l'éblouissement. Tout au plus, pourrait-on reprocher à Fénelon de porter trop d'imagination dans les matières de foi ; mais comme on lui pardonne ces innocentes saillies d'un beau naturel en faveur de son prosélytisme ! Comme on sent bien qu'il poursuit, dans les endroits où il s'élève le plus, non « un fantôme », mais un idéal de vertu noble et parfaite, digne à la fois d'animer l'homme au bien et de solliciter l'effort de toutes ses facultés morales !

En outre, il ne faut pas oublier pour quels esprits les *Lettres* furent composées, et combien ces formes, ce langage d'un mysticisme tempéré étaient goûtés d'un monde que son éducation et ses principes religieux semblaient prédisposer à la séduction de leurs attraits. Faut-il s'étonner si le directeur ayant à traiter de tels malades, ne craint

pas d'emprunter les formules de sa thérapeutique à l'ordre le plus relevé des idées morales, et de prendre l'accent presque sublime des théologiens? D'ailleurs, n'y a-t-il pas, ainsi qu'on l'a dit « du poète, du prophète et du saint dans le vrai mystique? » (1) Or, Fénelon est un peu tout cela dans ses *Lettres spirituelles*, inventif, inspiré, pieux comme un ascète, et, pour le dire, le plus aimable des moralistes chrétiens. Ecoutez plutôt ce passage choisi entre mille, et où Fénelon directeur se trouve tout entier :

« Quand le monde ne devrait point finir, il vous laissera, quoi que vous fassiez, un peu plus tôt ou un peu plus tard ; qu'importe ? Encore un petit nombre d'années qui s'écouleront rapidement comme l'eau, qui disparaîtront comme un songe ; la jeunesse sera passée, le monde se tournera d'un autre côté ; il méprisera avec dégoût ceux qui n'auront pas su dans le temps le mépriser lui-même. Ce temps s'approche, il vient, le voilà ! Hâtons-nous de le prévenir. Aimons l'éternelle beauté qui ne vieillit point et qui empêche de vieillir ceux qui n'aiment qu'elle ; méprisons ce monde qui tombe déjà en ruine de toutes parts. Ne voyons-nous pas que, depuis tant d'années, les personnes qui étaient dans les mêmes places, surprises par la mort, sont tombées dans l'abîme dévorant de l'éternité ? Il s'est élevé comme un monde nouveau sur celui qui nous a vus naître.

(1) Saint-René Taillandier

Si peu qu'on vive, il faut chercher d'autres amis après avoir perdu les anciens. . . . Ailleurs : « Rien n'arrive sur la terre que Dieu n'ait voulu. C'est lui qui fait tout, qui règle tout, qui donne à chaque chose tout ce qu'elle a. Il a compté les cheveux de notre tête, les feuilles de chaque arbre, les grains de sable du rivage et les gouttes d'eau qui composent les abîmes de l'Océan ». Enfin, dans le ton du mysticisme adouci et mitigé qui est celui des *Lettres spirituelles* : « Pour entrer dans la fin essentielle de notre création, il faut préférer Dieu à nous et ne vouloir plus notre béatitude que pour sa gloire; autrement, nous renverserions son ordre. Ce n'est pas l'intérêt propre de notre béatitude qui doit nous faire désirer sa gloire, c'est au contraire le désir de sa gloire qui doit nous faire désirer notre béatitude, comme une chose qu'il lui a plu de rapporter à sa gloire. Il est vrai que toutes les âmes justes ne sont pas capables de cette préférence si explicite de Dieu à elles; mais la préférence implicite est au moins nécessaire, et l'explicite, qui est la plus parfaite, ne convient qu'aux âmes à qui Dieu donne la lumière et la force de le préférer tellement à elles, qu'elles ne veulent plus leur béatitude que pour sa gloire ».

Ici, Fénelon, raisonnant sur le fond du christianisme, parle le langage de la théologie, langage sans parure, serré et purement démonstratif; là, déployant l'imagination des moralistes, il mêle les grâces du sentiment au discours sobrement orné de la persuasion. Mais, soit qu'il s'élève aux plus graves conceptions de l'esprit, soit qu'il s'arrête à la sphère des vérités moyennes, Fénelon, par un

privilage de son génie, est, au point de vue du mysticisme, aussi loin des nuages que du plat terre-à-terre; ses illusions, et il en a (1), naissent du tour d'imagination qu'il donne à la piété, plutôt que des erreurs ou des nouveautés de sa direction. Cette sécheresse même, dont il a conscience et dont nous parlerons bientôt, est l'effet d'une vertu qui ne se pardonne rien, et non d'un dogmatisme inflexible ou de ce goût de domination qu'on lui a trop reproché. Mais au fond de toutes ces pages règne une lumière égale et pure, comme celle dont nous inonde le ciel aux plus beaux jours; enfin, telle est dans Fénelon la transparence habituelle de ces choses de spiritualité qu'elles sont un enchantement pour l'esprit, de même que l'est pour le regard un limpide horizon.

§ VI.

Du style des Lettres spirituelles.

Le style des *Lettres spirituelles* est, comme celui qui les composa, plein de grâce, de délicatesse et de naturel. Il nous montre Fénelon sous le plus aimable aspect, et non sous le moins littéraire; car ces lettres où brillent tant d'heureux traits ont cela de particulier qu'elles renferment peut-être les plus touchantes parties d'un talent qui en a de si remarquables. Du moins Fénelon y apparaît-il

(1) Il en a certainement dans plus d'un passage du *Panégyrique de Ste Thérèse*, où « il dépasse Thérèse elle-même ».

avec toute la souplesse et toute la variété de son génie. Si noble et si distingué qu'il soit dans ses autres ouvrages, il est en celui-ci ce qu'il est partout comme écrivain, et, de plus, affectueux et tendre, vif et soudain, en un mot, original. Car ces *Lettres*, où le cœur se livre avec abondance, sont moins des traités de morale que des conversations dans lesquelles Fénelon, moins préoccupé de plaire que de guérir, s'abandonne à l'imprévu d'un entretien familial. On peut dire de ces *Lettres* ce que Sénèque disait des siennes, « qu'elles ressemblent à une conversation que nous aurions ensemble, assis ou en marchant ». Seulement, là où Sénèque est trop souvent tendu, roide et déclamatoire, Fénelon est simple, facile, avec une nuance de douceur féminine et de mol abandon. Son style, en effet, qui est celui de la correspondance, coule de source, et se répand, comme une onde inépuisable, du fond de ce cœur né pour l'éloquence et les charmants discours. Rien ne paraît coûter à une imagination dont le propre est de se porter d'elle-même et naturellement vers la grandeur, et à qui l'idée du beau est sans cesse visible et présente. En outre, la plume de Fénelon, quoique délicate, n'a point horreur du mot propre, et c'est par là que s'expliquent ces hardiesses d'expression dont quelquefois on s'étonne en lisant les *Lettres spirituelles*.

Oui, ce serait mal comprendre ces *Lettres* que d'y chercher une forme de diction travaillée, égale et soutenue. Celle de Fénelon a tous les tons, comme elle a toutes les couleurs ; mais le trait qui la caractérise, c'est la noble aisance et la facilité. Le stoïcisme peut se complaire en sa rigidité,

parce que tel est le fond de la doctrine du Portique, et que la raison ne s'exprime point comme le cœur. La direction chrétienne, affranchie des entraves de l'erreur, réfractaire aux formules de l'école, se développe largement et prête au style son ampleur, sa franchise et sa vérité. Aussi quand Fénelon s'élève, il n'a garde d'être guindé, contentieux, parce qu'il ne soutient ni thèse ni paradoxe, et qu'il n'a d'ailleurs pour maître que le vrai, son unique passion. De même quand il est grand, pourquoi serait-il emphatique ou déclamatoire, puisque par la force des idées chrétiennes il se trouve comme placé de plain-pied dans les régions de l'éloquence? Du reste, ce titre des *Lettres spirituelles* dit tout et justifie l'emploi du style relevé et du style le plus simple (1). Le théologien peut mettre dans ces *Lettres* les plus hautes pensées, le chrétien ses vues sur la foi et son mysticisme supérieur; le moraliste enfin ses analyses déliées ou profondes du cœur et des passions; outre que le poète y peut donner essor à toute son imagination, et l'orateur aux accents généreux de son âme.

Ce style, où tous les tons se fondent comme autant de nuances dans un tableau, dut faire sur les correspondants de Fénelon une impression

(1) « C'est l'esprit de direction qui a fait trouver à Fénelon, sans l'avoir cherchée, dans les *Lettres spirituelles*, cette langue si différente de celle de Pascal et de Bossuet, si supérieure à celle de S. François de Sales, parfois un peu diffuse et un peu trainante, tour à tour négligée ou fleurie, qui ne va pas tout droit au fait, . . . assez pareille aux pils moelleux et flottants de la draperie qui tombe des épaules d'une statue antique ». (E. Gandar).

aussi vive que pénétrante. L'écrivain avec un art inimitable prend, dans chaque Lettre, l'esprit et la note exacte du sujet ; et, comme il le dit lui-même, il suit « la nature en ses variétés ». Obligé tour à tour de consoler et de raffermir les âmes, de les toucher à la fois et de les convaincre, il lui faut presque autant de styles qu'il a de correspondants, et surtout la plus flexible intelligence des dispositions morales de chaque individu. S'il remplit, ce qui est le plus ordinaire, la noble fonction de médecin des consciences, quel tour il imprime à sa pensée, quels artifices de langage il emploie pour insinuer sa morale et faire accepter ses prescriptions ! Parmi ses malades, combien le consultent qui ne veulent pas être guéris, ou dont le tempérament moral résiste à ses remèdes ! De là ces finesses de diction, ces images frappantes, ces comparaisons familières ou même choquantes à force d'être sensibles par lesquelles Fénelon s'ingénie à rendre efficaces ses conseils et sa médication. Faut-il donc lui reprocher ces erreurs d'un goût généralement si pur, ces fautes heureuses qui seraient presque des beautés dans S. François de Sales, et dont Fénelon se sert au profit de la direction, comme d'un « ragoût » qui en relève la douceur et les grâces parfois un peu efféminées.

Il ne s'agit pas ici de comparer le style de Fénelon avec le style de Sénèque : chacun de ces écrivains n'est guère, à ce point de vue, comparable qu'à lui-même. Cependant si l'on voulait trouver entre eux quelque analogie, il suffirait de mettre en parallèle deux lettres, l'une de Sénèque,

l'autre de Fénelon. Extérieurement, c'est le même ordre dans l'arrangement des mots pour produire le meilleur effet; c'est, des deux parts, la phrase courte, rarement périodique, plus sentencieuse chez l'un, plus vive et spirituelle, quelquefois sèche de ton, chez l'autre. C'est un style qui court, que dis-je ! qui a des ailes, et le plus souvent expressif. Dans Fénelon, ce style donne bien de l'homme une juste idée, tellement qu'il serait facile, à défaut d'autre portrait, de ressaisir en ces *Lettres* du grand écrivain sa complexion morale et sa physionomie. Je ne vois rien, en effet, qui la montre aussi naturellement que cet ouvrage où il a mis ce je ne sais quoi de vif, de bref, de passionné, qui est la marque ineffaçable de son génie. Dirai-je qu'il impose à la langue cette marque proprement originale, et qu'il la refait à son usage et selon ses besoins ? Il est trop clair que les mots, dociles sous la plume de Fénelon, s'accoutument au mouvement extraordinaire de ses pensées, qu'il leur crée comme des fonctions nouvelles, et qu'enfin ils sont à ses ordres à l'égal d'un vulgaire instrument.

Enfin, par le côté extérieur, certains passages des *Lettres spirituelles* rappellent à s'y méprendre la manière et les formes de style des *Lettres* à Lucilius. Sans doute la rencontre est fortuite entre les deux auteurs, et toutefois, voici plusieurs *Lettres* qui commencent à la manière de Sénèque, et que l'on croirait, pour le début du moins, traduites du philosophe ancien. « J'ai vu N. . . ; je l'ai beaucoup écouté, je lui ai peu parlé. J'ai suivi en ce point la pente de mon cœur ; peut-être que Dieu a voulu

lui montrer par là comment il doit retrancher les discours superflus. Je lui ai dit en peu de paroles ce qui m'a paru convenir à ses besoins ». — « N... vous dira combien je suis occupé de vous et avec quel plaisir j'apprends que vous êtes en paix. Oh ! le grand sacrifice que la simplicité ! C'est le martyr de l'amour-propre ». — « Je plains fort M. N... Je comprends que son état est très-violent. Il commence à se tourner vers Dieu : sa vertu est encore bien faible. Il est obligé à combattre contre tous ses goûts, contre toutes ses inclinations, contre toutes ses habitudes et même contre des passions violentes. Son naturel est facile et vif pour le plaisir. Il est accoutumé à une dissipation continuelle. Il n'a pas moins à combattre au dehors qu'au dedans ».

Conclusion.

Telles sont ces *Lettres spirituelles*. Comme tous les ouvrages de l'esprit où le vrai domine, et où le spécieux n'est qu'un accident, elles ont survécu aux hommes et aux circonstances qui les ont inspirées. Ecrites sans prétention littéraire ou mondaine, mais dans la langue des chefs-d'œuvre, destinées d'abord à n'être que de simples confidences d'un médecin à ses malades, mais trahies par leur perfection même, elles sont devenues pour Fénelon un titre de plus à l'admiration, disons mieux, à l'estime universelle. Elles ne sont pas seulement, en effet, des pièces d'éloquence et des

morceaux de style ; elles sont encore, par l'enthousiasme qui les anime, des modèles du sentiment le plus élevé et de la piété la plus profonde. On éprouve en les lisant combien elles durent être efficaces pour la vertu et fécondes pour le progrès des âmes. Afin de comprendre leur utilité morale, que l'un d'entre nous interroge sa propre conscience, et qu'il sache combien notre courte sagesse est souvent incapable de se décider seule et d'échapper, sans le secours d'autrui, aux angoisses du doute ou aux poursuites de l'ennemi intérieur. Par les assauts que nous livrent les moindres passions, nous apprendrons à mieux goûter ces *Lettres* de direction qui furent naguère comme autant de remèdes positifs à des maladies très-réelles, ces *Lettres* dans lesquelles nous pouvons reconnaître la plupart de nos faiblesses, et en même temps le moyen pratique de nous en préserver.

Ne nous flattons donc point, et loin de considérer avec l'indifférence de la santé ces *Lettres* qui ont sans doute guéri bien des maux, cherchons-y, avec l'agrément littéraire, cette infinité de prescriptions qui n'ont pas vieilli et dont les mieux portants pourront certes profiter (1). Car à quoi bon les lire, si nous ne les croyons faites que pour des hommes d'un autre âge ? si nous ne prenons à cette lecture qu'un plaisir simplement intellectuel ? enfin si, la forme seule nous ayant

(1) « Ces œuvres dévotes, dit un écrivain en parlant des œuvres de spiritualité, sont tout bonnement des trésors de psychologie délicate et de belle littérature, des trésors presque inconnus, ce qui en double le prix ». (E. Caro.)

séduits, le fond nous échappe et ne nous laisse qu'une impression vague et fugitive ? Ces *Lettres*, au contraire, veulent être goûtées comme des fruits excellents de sagesse et de perfectionnement ; et, pour cela, il faut, outre l'intention, un certain désir d'être consolé, et, si l'on brûle de guérir, cette foi sans laquelle Dieu n'agit point en nous par les œuvres, fussent-elles parfaites, qu'il inspire au génie humain. Ne l'oublions pas : les gens du monde à qui Fénelon enseigne la morale et la religion, ne sont pas plus que nous des chrétiens sans défaut, des cœurs sans passions, des âmes en possession du royaume de Dieu. Quelle que soit leur condition, ce sont des pécheurs comme nous, et comme nous impuissants pour le bien dès que l'Esprit ne souffle plus en eux, c'est-à-dire quand vient à leur manquer un guide affectueux et sûr qui les dirige à travers les embarras de la vie et les incertitudes de la volonté. Aussi, voyez avec quel empressement chacun d'eux se porte vers le maître de toute consolation ; voyez de quel zèle ils sont l'objet de la part de Fénelon (1). Par les lettres qu'ils en reçoivent, jugez de leurs confidences et des inquiétudes de leur esprit. Est-ce donc la recherche d'une vaine prudence qui les pousse à consulter l'habile médecin de leur âme, ou n'est-ce pas plutôt, d'une part, cette crainte salutaire qu'inspirent à l'homme sa mortalité et son faible mérite, de l'autre, ce penchant inné qu'il a

(1) Bossuet, directeur, n'avait pas d'autres sentiments : « Il faudrait, dit-il, écouter jusqu'à des inutilités pour disposer ceux qui les disent à recevoir la consolation qu'on leur doit ».

pour un état de perfection digne de ses efforts et de ses destinées ?

Sans doute Fénelon n'a pas guéri tous ses malades. Qui sait même s'il était le mieux doué des directeurs pour cette fonction, difficile entre toutes, et où il s'agit moins de nourrir les illusions d'une piété scrupuleuse que de rendre praticable la voie qui mène à la perfection chrétienne ? Il ne faut pas, fût-on la vertu même, exiger des hommes plus de bonté qu'ils ne peuvent en donner, ni surtout les séduire à l'idée d'une vertu chimérique. Or, Fénelon, jusque dans les *Lettres spirituelles*, ne se défend pas toujours d'un certain goût pour l'irréalisable sainteté, pour la piété pure et la spiritualité raffinée. Son cœur, à ce qu'il semble, est la dupe de son brillant esprit, et en son langage il y a souvent plus de rigueur qu'il n'en faudrait à l'égard des malades qui ont besoin d'un traitement proportionné à leur faiblesse. Pour les chimères de sa direction, est-ce l'effet de ce commerce que Fénelon entretint avec les mystiques espagnols et dont il garda une sorte d'ivresse ? (1). Pour la rigueur qu'on peut lui reprocher, elle part, non d'un fond de dureté inflexible ou d'une intraitable doctrine, mais d'une vertu sévère et qui, par une espèce d'illusion, croit possible aux autres la règle qu'elle s'impose.

(1) V. le *Panegyrique de Sainte-Thérèse*. « Fénelon ne voudrait pas autoriser « une vaine crédulité » pour de creuses visions » ; mais son penchant l'entraîne, et, lorsqu'il s'agit des dons de la grâce et des communications miraculeuses, on sait qu'il craint la témérité des illusions beaucoup moins que les excès de la prudence. (E. Gandar, *Bossuet orateur*, p. 210).

D'un autre côté, si le sens pratique et des règles facilement applicables sont de nécessité dans la direction, il n'y faut pas moins la fermeté des sentiments unie à une certaine douceur qui est le propre de la persuasion. Puisque le directeur spirituel est un guide, le grand point pour lui est de ne jamais indiquer une route qu'il ne pourrait suivre sans dévier, s'il veut que les autres y marchent à sa suite. Sinon, les plus résolus, voyant que le maître hésite et que sa direction est changeante, ne savent où aller eux-mêmes et finissent par mettre en doute son autorité. Quelques lettres nous montrent Fénelon un peu indécis dans sa marche et en défiance contre ses propres lumières (1). Parfois, il a aussi — et ses correspondances en font foi — à se plaindre d'une sorte de sécheresse (2); il s'en défend de bonne grâce assurément, mais par là il défend le côté faible de sa direction. Car, outre que cette pure foi qu'il oppose au doute est d'une conquête malaisée, et qu'il faut être un saint pour l'avoir aussi pure que Fénelon la demande, de plus, le ton et l'accent impérieux de son langage risque bien

(1) « Mon état ne peut s'expliquer et je le comprends moins que personne. Dès que je veux dire quelque chose de moi en bien ou en mal, en épreuve ou en consolation, je le trouve faux en le disant, parce que je n'ai aucune consistance en aucun sens » (L. 173, avec une lettre du 20 nov 1701, citée par M. Caro.

(2) « Quoique je sois fort occupé et peut-être souvent fort sec. . . » (L. 181).

de décourager un pécheur, même quand il aspire le plus sincèrement du monde à se corriger (1).

C'est que, en effet, étant donné l'homme et les penchants de son cœur, où sont, parmi les gens du siècle, ceux qu'on peut appeler sages et parfaits? Où sont les âmes, si dociles qu'elles fussent, auxquelles Fénelon n'a pas paru trop exigeant? (2). Sans doute, on dut les compter, même en un temps où la piété eut de si fervents adeptes; aussi, combien plus nombreuses furent celles qui préféreraient à Fénelon armé de sévérité, Fénelon indulgent pour leurs rechutes, et, malgré sa vertu, porté de bienveillance et de mansuétude pour leurs faibles efforts! Les stoïques ne se rencontrent guère parmi les hommes du monde; mais la bonne volonté, qui ne fait pas les saints, il est vrai, mais qui est si agréable à Dieu, n'est-elle pas déjà un commencement de sagesse auquel il est juste de rendre hommage? (3) Néanmoins, quand elle est sincère, ne mérite-t-elle pas des égards infinis? Pourtant il semble que Fénelon, l'aimable Fénelon, ne fut pas toujours équitable pour cette bonne volonté si propice à la guérison, et qu'il était si capable de tourner au profit des âmes. Nul plus que nous ne voudrait en douter; car il nous en coûte de relever, dans les *Lettres*

(1) « L'esprit absolu de Fénelon se trahit dans la précision sèche et la dureté de tous ses réglemens ». (D. Nisard).

(2) « Fénelon, si inhumain dans la doctrine, est tendre presque jusqu'à l'excès envers les âmes qui lui sont confiées » (E. Caro).

(3) « Ne faut-il pas songer à être vertueux, avant de songer à être saint? »

spirituelles, quelque chose de ce stoïcisme farouche (1), si peu en harmonie avec la morale chrétienne, et si impuissant à nous faire aimer la sagesse, dont il nous éloignerait plutôt. Certes, on se gardera bien de prêter à Fénelon les intentions de Sénèque et de comparer le sage de la philosophie avec le juste du christianisme. D'ailleurs, il est impossible de se méprendre sur la sévérité telle que l'entend Fénelon : c'est une sévérité tempérée par la charité, et qui trouve son excuse, sinon dans le caractère, au moins dans le cœur si affectueux et si tendre du saint directeur.

Ce qu'il faut estimer sans réserve dans les *Lettres spirituelles*, c'est la variété de leurs prescriptions ; dans le médecin des âmes, sa thérapeutique morale et sa dextérité. Fénelon, directeur, n'est pas un savant nourri d'études abstraites, pourvu de formules précieuses et consommé dans la connaissance des causes. Il s'attache plutôt, comme l'empirisme, à observer les phénomènes, à comparer entre eux les effets que produit telle ou telle cause sur l'état général de l'âme et sur sa constitution intime. Moins profond que Bossuet (2), dont la pénétration atteint jusqu'aux sources de nos maux, et qui traite chacun d'eux en véritable docteur de la vie spirituelle, Fénelon parle de son

(1) « L'inhumanité de Fénelon est toute dans sa doctrine. Personne de plus humain que lui et de plus doux dans les formes et dans la pratique de la direction. Il y apporte une patience angélique... » (E. Caro).

(2) Bossuet voulait que tout fût « grave et sérieux » dans la direction (V. E. Caro, *Nouvelles études morales*, p. 201 à 203).

expérience propre, de la science qu'il a de lui-même, et conseille, sous forme de réglemens, aux malades des remèdes qu'il croit sûrs, et aux cœurs en voie de perfection ses idées personnelles sur la vertu parfaite et sur la véritable sagesse. Au lieu de dire à ses correspondants : Etant donnée votre affection, voici les causes qui l'ont produite, et leur action sur l'état présent de votre esprit, ce qui est le fait d'un savant né pour l'observation, il leur dit : Je connais votre mal, car je l'ai éprouvé; vous êtes tourmenté du désir d'être parfait, comme je le suis moi-même; appliquez donc à ce mal tel remède qui m'a réussi; et si vous tendez si fort à la perfection, élevez-vous sur les ailes de la foi pure jusqu'à l'amour divin; allez jusqu'aux limites idéales où réside le bien suprême, et, cessant d'habiter parmi les hommes, cherchez le lieu de la sainteté et de l'angélique béatitude. Par cette méthode d'enseignement, Fénelon a, ce semble, soulagé plus de malades qu'il n'en a guéris, parce que, au lieu de les traiter d'après leur complexion et le tempérament de leur esprit, il leur administre des prescriptions dont l'usage lui fut profitable, il est vrai, mais qui ne conviennent peut-être pas à toutes les constitutions. Il en résulte que sa direction, loin d'agir immédiatement ou d'avoir de sûrs effets, entretient plutôt le patient dans une sorte d'illusion, outre qu'elle risque de décourager certaines âmes, à qui elle propose une médication au-dessus de leurs forces.

Mais si cet empirisme de Fénelon, si ce genre de consultation spirituelle n'a pas sur les maladies

de l'âme toute l'efficacité qu'on devrait en attendre, on ne peut nier cependant qu'il n'ait eu le don si rare de soulager et d'adoucir bien des souffrances. C'est peu de dire que Fénelon, par les grâces de sa parole et par les charmes de son mysticisme, trouva les moyens de se faire écouter; il sut, à force de vertu, se faire goûter des plus délicats. S'il a le tort si pardonnable de nous croire ici-bas capables d'une perfection trop haute, s'il éblouit nos yeux d'un idéal de sainteté impossible pour le plus grand nombre, si enfin il ne combat nos scrupules que pour en éveiller souvent de plus vifs en nous, il faut louer Fénelon de son vertueux optimisme, rendre justice à ses vues élevées, presque sublimes, et le tenir même pour un admirable consolateur. Ensuite, qu'il sera facile d'honorer ce moraliste accompli, lequel, avec une sagacité commune aux grands écrivains de son temps, poussa jusqu'à l'infini sa délicate et pénétrante analyse (1)! C'est par là surtout que les *Lettres spirituelles* sont une œuvre forte et durable; c'est par là qu'elles tiendront contre les vicissitudes du goût public, et qu'elles formeront toujours une sorte de code où, dans une langue achevée, se rencontrent les plus beaux préceptes de la morale pratique.

Laissons au Portique ses prescriptions étroites et ses règles ambitieuses. Il ne se peut qu'un homme soit égal à Dieu en sagesse, ni que la vertu

(1) « Nulle part plus que dans les *Lettres spirituelles* de Fénelon, on ne trouve cette agilité lumineuse d'une parole qui parcourt tout en fécondant et en éclairant tout ». (E. Caro)

consiste à ne plus rien sentir. Le bon sens protestera toujours contre une philosophie au fond de laquelle il y a plus d'orgueil que de raison, et dont les leçons pleines de roideur ne sauraient, faute de parler à l'âme, nous guérir de la moindre souffrance. Combien Fénelon et le Christianisme ne sont-ils pas plus secourables et plus tendres à nos maux que cette doctrine si prudente à la fois et si hautaine ! Dans les *Lettres spirituelles*, c'est un homme qui s'adresse à des hommes, non pour les séduire aux attraits d'un bonheur chimérique, mais pour adoucir en eux les amertumes de leur condition, et leur montrer Dieu, le Dieu personnel et vivant, comme le modèle de toute perfection et comme le but suprême de leurs efforts.

Ces *Lettres* nous présentent encore un grave enseignement. Elles nous font voir, dans sa profondeur mystérieuse, l'abîme que la religion nouvelle a ouvert entre deux doctrines dont l'une, sous prétexte de nous rendre invulnérables, nous frappe d'aveuglement et nous gonfle d'orgueil, tandis que l'autre nous conduit à la lumière par la simplicité et le renoncement. Le stoïcisme veut nous hausser, et il nous abaisse ; en nous humiliant, au contraire, la doctrine chrétienne nous rend plus grands. C'est ainsi que Sénèque et Fénelon, moralistes supérieurs pour le détail des préceptes et pour les vues qu'ils nous donnent sur la vie, cessent d'être comparables dès qu'il s'agit du fond de la direction et des principes de leur enseignement. Il reste à Sénèque, et nous parlons des *Lettres à Lucilius*, l'éclat, la verve et l'ingénieuse subtilité de son style ; et, ce qui vaut mieux, cette

élévation morale, cette beauté des sentiments, qualités supérieures grâce auxquelles on peut dire qu'il a comme pressenti l'avènement du Christianisme. Il a pour lui encore une éloquence échauffée par l'esprit de secte, il est vrai, mais digne d'une meilleure cause et d'une autre philosophie. Certes, ce sont là de rares avantages, et il est permis d'être fier pour le Portique d'un tel disciple et d'un tel interprète. Mais puisqu'il fallait, sous le principat d'un Néron, faire appel à la sagesse et chercher les moyens de guérir, s'ils pouvaient l'être, les maux nés de la folie et du despotisme, et, en outre, ces craintes, ces préoccupations, ces douleurs humaines qui sont de tous les temps, Sénèque dut, sinon en théorie, du moins en pratique, se convaincre de l'inutilité de ses tentatives. Lui et les stoïques qui n'avaient pas réussi à panser leurs blessures, à calmer leurs inquiétudes, comment espéraient-ils sauver du péril des âmes égarées qui, comme Lucilius, avaient recours à leur ministère? Comment du sein des ténèbres païennes se seraient-ils flattés de tirer la lumière et d'éclairer dans leurs voies obscures ceux auxquels les seuls conseils de la sagesse humaine ne suffisaient pas? La doctrine que Sénèque enseignait était donc impuissante, et sa vertu purement préventive; et si elle parvint à signaler le mal dont souffrait tout un peuple déchu, le fait est qu'elle ne parvint jamais à le guérir.

Tout autre, on l'a vu, est la direction, tout autre est la doctrine des *Lettres spirituelles*. Aussi, combien diffère, à ce double point de vue, l'action du directeur chrétien sur les consciences! Comme

tout est vivant et lumineux dans sa méthode et dans les principes qui la gouvernent ! Est-il besoin de dire que tout aussi, en cette morale, est neuf et d'une simplicité merveilleuse. Il faut, sans faire le procès au stoïcisme, accorder du moins que la sagesse chrétienne, ayant vu l'homme et la capacité de son cœur, l'a rempli non d'orgueil à la manière de Sénèque, mais de sérénité et d'espérance. Elle a su mesurer l'effort à notre faiblesse (1), nous incliner doucement au bien et offrir à notre bonne volonté une perspective infinie et une perfection vraiment réalisable. Nul ne conteste à Sénèque qu'il eut de saines idées de justice (2), d'humanité, ou, si l'on veut, de philanthropie, qu'il s'éleva à la notion d'un Dieu, et qu'il aperçut, à travers les voiles du monde, un rayon de la vérité éternelle. Il vit que l'homme charnel, s'il veut être digne de Jupiter, doit poursuivre un certain idéal de sagesse et pratiquer les leçons de la philosophie. Mais, en ces régions de l'orgueil où froidement le sage se complaît et goûte la sécurité, la paix de l'âme, les délices de la vie heureuse, il ne faut pas chercher l'enthousiasme et cette chaleur du sentiment religieux qui abonde dans les *Lettres* de Fénelon. En vain Sénèque nous dit « que la vie du sage resplendit de ses seuls rayons », qu'il faut retrancher les désirs, ne pas se réjouir des choses

(1) « Ne vous poussez point vous-même à bout par trop de violence, écrit Bossuet à M^{me} Cornuau ; le saint Epoux se contente de médiocres et raisonnables efforts ».

(2) « Non potest cuiquam ibidem semper placere, nisi rectum »

vaines (1), mais plutôt dominer le sort et vivre conformément à la nature (2). Ce sont là de belles maximes, si elles n'avaient pour principe le plus impassible égoïsme. On reconnaît là les refrains usés d'Epicure, les aphorismes de Zénon et tout l'appareil des vieilles doctrines. Seulement, lorsque l'on demande à ces doctrines comment l'homme peut arriver à la sagesse, elles répondent qu'il lui suffit pour cela des seules forces de sa raison, et que la philosophie lui tient lieu de tout, même d'appui surnaturel. Mais se peut-il que le vrai bien coûte si peu et que la vertu soit à si bon marché? Le sage antique s'agite, mais qui le mène? S'il souffre, Jupiter se fera-t-il sentir à lui comme le Dieu miséricordieux dont le chrétien épouve la présence invisible? D'où lui viendra la lumière à ce même sage, quoiqu'il « resplendisse de ses seuls rayons »? Quand il se sera haussé jusqu'au faite de l'orgueil le plus insensé, en sera-t-il plus grand? Là où l'âme stoïque se roidit lorsqu'elle se sent frappée par l'adversité, l'âme chrétienne se courbe humblement sous les coups, heureuse si de la sorte elle acquiert de nouveaux mérites pour le Ciel. Sans doute, Sénèque, qui sut attendrir la doctrine stoïcienne, a parfois de nobles pensées et qui font honneur à la nature humaine; seulement

(1) « Ne gaudeas vanis ».

(2) « Vivre conformément à la nature, qu'était-ce pour le stoïcien, sinon vivre conformément à l'ordre réalisé dans la nature par la raison suprême qui l'anime et la gouverne, et qui est le principe de toute rectitude, de toute justice et de toute beauté? » (E. Caro, *La Métaphysique et la Morale indépendante*).

il les gâte à force d'esprit ; on sent qu'il lutte contre la vérité qu'il n'a que soupçonnée, ou bien, quand elle se montre, il ne peut la saisir.

Pour Fénelon, tout est clarté, parce que sa foi vient en aide à sa raison. Laissant au directeur romain ses paradoxes, sa métaphysique abstruse et sa casuistique des devoirs (1), il s'appuie sur son catholicisme orthodoxe ; et, s'il subtilise, c'est sur la sainteté, dont il sait d'ailleurs les voies et les secrets. Il a, autrement que Sénèque, abusé de son esprit souple et brillant, le cœur en lui absout largement les erreurs de l'imagination. C'est un guide aussi droit que ferme, dont il faut seulement bien comprendre la direction. Sa voix est peut-être impérieuse, sa manière un peu sèche ; mais l'une est honnête, et l'autre toujours sincère. Son livre est un trésor de morale active, simple et pratique ; il est surprenant de voir combien elle semble applicable à notre temps, et combien elle renferme de vérités sensibles au cœur de tous les hommes. En un mot, il n'est pas une maladie de l'âme qui ne puisse trouver dans les

(1) « La casuistique des devoirs est la clef de voûte du système stoïcien. Elle vient en aide à cet orgueil creux de vertu par qui les Romains du jour cherchent à s'indemniser des humiliations multiples de leur contact avec la Grèce. Elle met en formule le dogmatisme de la probité proportionnelle, et ce personnage moral bien élevé, qui sait concilier le rigorisme général sur lequel le cœur se glace, avec la plus courtoise facilité dans le détail... Tout cet étalage de casuistique ne produisit que de minces résultats. A peine si l'on eût trouvé dans Rome deux ou trois grandes maisons où l'on dînat mal par amour du Portique ». (V. Cic., *de Offic.*, 3, 12, 13 ; add. Mommsen, *Hist. rom.*, t. vi, p. 58).

Lettres spirituelles, sinon un remède assuré, au moins le plus prompt adoucissement, et non le moins agréable. Comme ces eaux qui, sans détruire les causes du mal, tempèrent cependant son action et suspendent ses effets, les *Lettres* de Fénelon, quand on les lit, soulagent le cœur, calment ses inquiétudes, et lui rendent au moins les illusions de la santé.



SAINT-ÉVREMOND,

SA VIE ET SES ÉCRITS;

par M. Léonce CURNIER,

membre non-résident

Quand on visite cette antique abbaye de Westminster, où l'Angleterre mêle aux cendres de ses rois les cendres de ses grands hommes, comme pour témoigner qu'elle n'honore pas moins le génie que la puissance, on remarque, au milieu des monuments consacrés à perpétuer leur mémoire, le buste d'un écrivain français. Ce buste, placé sur un tombeau, est celui de Saint-Evremond. Une épitaphe latine l'exalte dans les termes

les plus pompeux (1). Cette courte oraison funèbre, où la louange va jusqu'au lyrisme, est l'expression fidèle de l'opinion de ses contemporains. Nul n'eut, de son vivant, une réputation moins contestée. Et ce n'était pas seulement dans les salons, dans les ruelles ou au sein d'une cour frivole qu'on lui prodiguait les hommages. Bayle le proclame *incomparable*; Hamilton, *inimitable*. La Fontaine l'appelle son maître. Corneille lui-même est heureux de son suffrage et ne craint pas de déclarer qu'aucune critique ne saurait l'émouvoir, quand il a pour lui le jugement d'un tel Aristarque (2). — A Londres comme à Paris, tous les beaux esprits du temps se disputent les écrits qui circulent sous son nom, qu'usurpent plus d'un mercenaire imitateur de son style et de sa manière; et le célèbre éditeur, immortalisé par

(1) Cette épitaphe mérite d'être citée :

PHILOSOPHIAM ET HUMANIORES LITTERAS
FELICITER EXCOLUIT,
GALLICAM LINGUAM
TUM SOLUTA, TUM NUMERIS ASTRICTA ORATIONE,
EXPOLIVIT, ADORNAVIT, LOCUPLETAUIT.
APUD POTENTISSIMÆ ANGLIÆ REGES BENEVOLENTIAM ET FAVOREM,
APUD REGNI PROCERES GRATIAM ET FAMILIARITATEM
APUD OMNES LAUDEM ET APPLAUSUM
MERUIT.
VIRO CLARISSIMO,
INTER PRESTANTIORES
ÆVI SUI SCRIPTORES
SEMPER MEMORANDO,
AMICI MŒRENTIS.

(2) Lettres de La Fontaine et de Corneille à Saint-Evremond. On lit dans une lettre de La Fontaine entremêlée de vers :

Tout le monde vous propose
Pour modèle aux bons auteurs.

Molière et par Boileau (1), ne cesse de demander qu'on lui fasse du *Saint-Evremond*, comme ses successeurs, encore plus indiscrets assurément, demanderont qu'on leur fasse des *Lettres persanes* (2). Seul, Despréaux fait entendre une note discordante dans cet harmonieux concert ; mais c'est au moment où la fameuse querelle des anciens et des modernes surexcite toutes les têtes, et l'ardent défenseur des anciens compte Saint-Evremond au nombre de ses adversaires.

Dès que ce favori, disons-mieux, cet enfant gâté de deux sociétés éminemment lettrées, a disparu de la scène, que reste-t-il d'une popularité si prodigieuse ? A peine un souvenir, et ce souvenir ne peut le préserver des dédains de Voltaire, qui se plaît en quelque sorte à le rabaisser. Tout en se montrant plus juste envers lui, La Harpe est loin de le rétablir sur le piédestal d'où Voltaire l'a fait descendre. Trop vanté dans un siècle qu'on a spirituellement appelé *le siècle de l'admiration* (3), Saint-Evremond a été victime d'une de ces réactions que toute exagération rend inévitables. Vu à distance et en dehors de toute espèce de préventions, il ne paraît mériter « ni cet excès d'honneur ni cette indignité ». Ce que nous connaissons le moins, il faut bien l'avouer, c'est la mesure. Il

(1) Barbin, dont il est question dans la *dixième épître* de Boileau, dans le premier chant de l'*Art poétique*, et dans la scène entre Vadius et Trissotin des *Femmes savantes* de Molière.

(2) Montesquieu raconte que les libraires allaient tirant les écrivains par l'habit en leur disant « Faites-nous des *Lettres persanes* ».

(3) M. Villemain.

semble qu'en toutes choses une loi fatale nous condamne à passer brusquement d'un extrême à l'autre. Que d'écrivains pour qui il n'y a eu qu'un pas de la renommée à l'oubli ! Combien de pareilles vicissitudes devraient nous prémunir contre le penchant qui nous porte à nous enivrer de nos œuvres !...

Essayons de présenter Saint-Evremond sous son vrai jour, et de marquer la place qui lui appartient parmi les hommes supérieurs du règne de Louis XIV. Là où brillent au premier rang les Pascal, les Bossuet, les Fénelon, les La Rochefoucauld, les La Bruyère, les Sévigné et les poètes divins qui ont jeté tant d'éclat sur les lettres françaises, le second rang n'est certes pas sans gloire, surtout pour ceux qui, ouvrant la voie aux plus illustres, ont été comme leurs précurseurs.

Dans le système de l'univers, les constellations de première grandeur ne fixent pas seules l'attention de l'astronome. Il ne néglige point les astres plus petits, qui sont à demi-effacés et relégués dans l'ombre par les globes lumineux autour desquels ils gravitent. Il les suit d'un œil attentif à travers l'espace. Il détermine soigneusement le point qu'ils occupent dans le plan général de la création, leurs rapports avec les astres d'un ordre plus élevé ; et chacune de ses découvertes est comme un hymne de plus en l'honneur de la Providence. Ainsi fait le critique dans le domaine où s'exerce son action. Il ne se borne pas à glorifier les éternels modèles du beau et du vrai. Il prend plaisir à mettre en lumière des talents plus modestes, à les réhabiliter quand ils ont été méconnus,

à leur restituer, en un mot, la part de célébrité qui leur revient ; car il a la conscience de l'utilité du rôle qu'ils ont rempli à leur heure et dans leur sphère, et il sent bien que c'est un acte de patriotisme de faire ressortir, à tous les degrés de la hiérarchie littéraire, l'inépuisable fécondité du génie national, et de ne rien laisser perdre des parcelles d'immortalité contenues dans les ouvrages oubliés.

La vie de Saint-Evremond est d'autant plus curieuse à étudier qu'elle embrasse presque un siècle et le plus grand de tous les siècles. Né en 1613, mort en 1703, il fut témoin des transformations sociales qui signalèrent successivement la domination de Richelieu, la régence d'Anne d'Autriche, l'avènement du royal élève de Mazarin. S'il ne lui fut pas donné de voir de près les beaux jours d'un règne à jamais mémorable, dont il ne connut les merveilles que par ses relations avec les hommes les plus éminents de l'époque, il assista à la restauration et à la chute des Stuarts, à l'élévation du prince d'Orange, à la lutte de deux puissants monarques. Il vécut enfin assez longtemps pour qu'à sa mort il pût pressentir la révolution qu'allaient bientôt produire, en passant le détroit, la liberté sceptique, le besoin d'innovation, la licence des mœurs, et cet esprit moqueur et léger qu'il avait tant contribué à propager autour de lui.

Sans retracer en détail les phases diverses de la vie de Saint-Evremond, nous leur emprunterons tout ce qui est nécessaire pour faire apprécier, dans une sorte de biographie morale, l'homme et l'écrivain.

I.

Charles de Saint-Denis, seigneur de Saint-Evremond, est le troisième des six fils de Gilles de Marguetel, baron de Saint-Denis-le-Guast, cité avec honneur dans un des livres d'or de la noblesse française (1). Chacun d'eux a un surnom qui indique le trait le plus saillant de son caractère. On voit ainsi groupés autour du gentilhomme normand, justement fier de sa nombreuse lignée, l'*Honnête Homme*, le *Fin*, l'*Esprit*, le *Soldat*, le *Dameret*, le *Chasseur*. Saint-Evremond est surnommé l'*Esprit*; mais il semble réunir les principales qualités de la famille; car il a, lui aussi, et la distinction qui constitue l'*honnête homme* (2), l'homme de bon ton, et la finesse et la bravoure. Un de ses biographes nous le dépeint en ces termes : « Il avait les yeux pleins de feu, le front large, le souris malin, la physionomie agréable et spirituelle ». Destiné, dès son enfance, à la magistrature, il s'adonne, en sortant du collège, à l'étude du droit, menant de front la littérature et la jurisprudence, et n'interrompant ses travaux que pour se livrer avec passion à un genre d'exercice dans lequel il excelle : on sait que l'escrime lui est

(1) *Histoire généalogique de la Maison de France et des grands officiers de la Couronne*, par le P. Anselme.

(2) Dans tout le cours de cette étude, *honnête homme* est pris dans le sens qu'on donnait à cette expression au dix-septième siècle. L'honnête homme par excellence était un homme d'une souveraine élégance et d'un esprit infini.

redevable de la *botte de Saint-Evremond*. Mais il est entraîné par une vocation irrésistible vers la carrière des armes. Enseigne à seize ans, il reçoit le baptême du feu, à la tête d'une compagnie, au premier siège d'Arras. Le jeune duc d'Enghien préludait alors aux glorieux exploits qui, en consolidant l'œuvre de Richelieu, donneront au nom de Condé un lustre impérissable. Saint-Evremond combat sous ses ordres, comme lieutenant de ses gardes ; et le sang-froid, l'intrépidité dont il fait preuve, lui valent les éloges de ce prince, si bon juge en pareille matière. A la bataille de Nortlingue, il enlève avec deux escadrons une position défendue par une artillerie formidable. Rien ne résiste à son élan ; mais il arrive presque seul sur la hauteur que l'ennemi a été forcé d'abandonner, et il est grièvement blessé. D'autres champs de bataille le verront déployer la même valeur sous le commandement de Turenne.

Le futur moraliste est homme d'action, comme Vauvenargues, et bien plus que Vauvenargues ; mais, comme lui, il sera plus tard détourné de sa voie. L'exil fera pour l'un ce que la maladie fera pour l'autre. Ainsi que Vauvenargues, Saint-Evremond a une place à part au milieu de ses compagnons d'armes ; car il joint à un courage impétueux un esprit charmant, une humeur vive et enjouée, des manières gracieuses et engageantes, une élocution prestigieuse mise au service d'un rare talent d'observation. Tout ce que l'armée compte de plus distingué l'estime, l'aime, le recherche ; et il rencontre, parmi ses supérieurs aussi

bien que parmi ses égaux, des amis qui ne lui feront jamais défaut. Les d'Estrée, les d'Albret, les Créqui, les Grammont se plaisent dans son intimité, et ils lui resteront fidèles dans la mauvaise fortune. Assurément il est loin d'avoir sur ceux qui l'entourent cette espèce d'ascendant, d'autorité morale qui sera comme l'heureux privilège du capitaine Vauvenargues, qu'à vingt-quatre ans on appellera *le Père*. Le sentiment qu'il inspire diffère profondément de la respectueuse sympathie qu'on ne pourra refuser à ce doux et austère jeune homme qui portera sur son front l'empreinte des grandes pensées. Mais il y a dans ce sentiment plus d'abandon et quelque chose de plus affectueux. Saint-Evremond n'impose pas ; il attire et il charme. Il tient, pour ainsi dire, le milieu entre Vauvenargues et Bussy-Rabutin, tous deux hommes de guerre et écrivains, moins grave, moins noble que le premier, mais plus digne, plus sérieux que le second, malgré sa gaieté et son enjouement. Disons toutefois que ce qui le rapproche encore plus de Bussy-Rabutin que de Vauvenargues, c'est un goût trop prononcé pour Rabelais et pour Pétrone.

Condé, qui se montra, comme on sait, si sensible aux sublimes accents de Corneille, trouvait dans la lecture son plus doux délassement. Il se reposait en s'instruisant entre deux victoires : tant il est vrai qu'une grande âme est ouverte à tous les instincts élevés ! Saint-Evremond devient bientôt son lecteur favori ; c'est pour lui un moyen de pénétrer plus avant dans l'amitié et la confiance

du prince. En lisant ensemble les meilleurs ouvrages anciens et modernes, ils ont chaque jour l'occasion de traiter les questions les plus intéressantes. « Ce sont, pour parler le langage de M^{me} de Sévigné, des conversations infinies », où l'art militaire, la philosophie, l'histoire, la littérature font le sujet de discussions variées. Saint-Evremond aime beaucoup à causer et à discourir. Il est si naturel d'aimer à faire ce qu'on fait bien ! Mais autour de lui on aime encore plus à l'entendre. On ne se lasse pas d'admirer l'abondance de ses idées, l'étendue de ses connaissances et cette piquante originalité, toujours unie à ce ferme bon sens dont l'esprit est comme la grâce. Chénédollé a dit d'un des plus brillants causeurs du dernier siècle : « On n'avait qu'à le toucher sur un point, et le merveilleux clavier répondait à l'instant par toute une sonate ». Rivarol descend en droite ligne de Saint-Evremond. Quand, passant du sévère au plaisant, Saint-Evremond s'abandonne à sa verve joyeuse, c'est un jet incessant de saillies, une véritable pluie d'étincelles. Riant volontiers des travers d'autrui, Condé est ravi de l'habileté du railleur à saisir tous les ridicules. Mais un jour l'imprudent s'avise de découvrir chez son maître ces petits côtés par lesquels les héros eux-mêmes paient leur tribut à la faiblesse de l'humanité, et, en présence de ses camarades, il se permet quelques épigrammes qui arrivent aux oreilles du prince. L'irascible Condé congédie l'audacieux qui a osé tourner contre lui cette causticité qu'il s'était plu tant de fois à encourager, alors même qu'elle s'exerçait aux dépens des

plus grands personnages. Saint-Evremond apprend ainsi chèrement à mieux connaître le cœur humain. Heureux s'il eût appris également à se défier un peu plus de cette humeur moqueuse qui devait lui être si funeste ! Il lui faudra de plus dures leçons pour l'amener à retenir sur ses lèvres ou au bout de sa plume ce sel gaulois qui s'en échappait comme malgré lui. Saint-Evremond, reconnaissons-le, ne va guère jusqu'au sarcasme. Il préfère par instinct le persiflage, « cette aristocratie de l'esprit » (1); car tout ce qui sent l'amertume ou la violence semble répugner à sa nature. Il y a chez lui comme un fond de modération jusque dans ses défauts les plus caractérisés, et ce n'est pas sans raison qu'on l'appellera « un Montaigne adouci » (2). Mais, dans maintes circonstances, une fine ironie n'est pas moins dangereuse qu'une mordante satire.

II.

Les lettres et les plaisirs le consolent dans sa disgrâce. Il est de cette école d'Epicure qui n'attend pas la Régence pour avoir en France de nombreux disciples, et qui, dans un coin du xvii^e siècle, mêlait aux graves commentaires de Gassendi les vers libertins d'Hésnault et de Chaulieu. Pour elle, la volupté est le souverain bien, et consiste

(1) Mot de Rivarol.

(2) Sainte-Beuve.

« dans l'art d'user des plaisirs avec délicatesse et de les goûter avec sentiment », suivant la définition qu'Hamilton met dans la bouche d'Aspasie. *Couronnons-nous de roses avant que les roses soient flétries*, tel fut, dans tous les temps, le vrai résumé de la doctrine épicurienne (1). Ninon de Lenclos, cette Aspasie moderne, qui, à force d'esprit et de grâce, se fera presque pardonner la légèreté de sa conduite, est alors à l'apogée de sa gloire mondaine, si toutefois ce n'est pas prostituer ce mot de gloire, quel que soit le correctif qui l'accompagne, que de l'appliquer à un tel genre de succès. Des seigneurs de haut parage, des gens de lettres en renom, lui font cortège, et briguent à l'envi ses faveurs. Fasciné par cette enchanteresse, Saint-Evremond, en fervent adorateur, dépose aux pieds de son idole les prémices de sa muse. Il chante sur tous les tons ces charmes incomparables qui firent tourner tant de têtes illustres. Cette liaison, formée d'abord par l'amour,

(1) Chaulieu la résume ainsi :

Verse du vin, jette des roses ;
Ne songeons qu'à nous réjouir,
Et laissons là le soin des choses
Que nous cache un long avenir.

Saint-Evremond l'avait résumée, avant lui, de la même manière, c'est-à-dire dans le même esprit, mais avec bien moins de poésie.

Jouissons de notre printemps ;
Il faut, au plus beau de nos ans,
Cueillir les fleurs de la jeunesse ;
C'est le partage des mortels,
Et ce qu'un autre âge nous laisse
Doit suffire pour les autels.

cimentée ensuite par l'amitié, le seul sentiment dans lequel la volage Ninon pût se montrer constante, continuera, à travers bien des vicissitudes, jusqu'au terme de deux longues existences ». C'est Béatrix, a-t-on dit (1), qui fit Dante; c'est Laure qui fit Pétrarque; c'est Léonore qui fit le Tasse»; c'est Ninon qui fera Saint-Evremond. La distance qui sépare la célèbre courtisane de ces trois nobles femmes, marque bien celle qui sépare Saint-Evremond de ces trois grands poètes.

Lesalon, ou, si l'on veut, le boudoir de Ninon (chez Ninon salon et boudoir se confondent) est un des cercles les plus fréquentés, et ce n'est pas celui où l'on prise le moins les jouissances de l'esprit, ne fût-ce qu'à titre d'amusement et de distraction. Malgré la liberté qui y règne, l'élégance des manières, l'urbanité, l'atticisme n'en sont point bannis. Sans doute, on n'y vise pas à cette suprême distinction que recherchent par-dessus tout les habitués de l'hôtel de Rambouillet, ce sanctuaire de la politesse et du noble langage, où la vertueuse *Arthénice* reçoit les hommages d'une société choisie qu'anime l'enthousiasme des grandes choses. Mais on y a bien moins de laisser-aller que dans le cercle des Saint-Amand, des Scarron, des Saint-Pavin, qui ont du sang rabelaisien dans les veines et que dépassera seule en cynisme la fameuse société du Temple. Par une singularité peut-être unique dans l'histoire des reines de son espèce, qui la relève en quelque

(1) Lamartine.

sorte et lui donne un cachet tout particulier, Ninon veut qu'autour d'elle on conserve une certaine décence, et que, tout en se livrant sans contrainte à d'aimables causeries, on ne s'écarte pas du ton de la bonne compagnie. Elle n'aime que les épicuriens délicats. C'est bien là le milieu qui convient à Saint-Evremond. Aussi, commé il s'y sent à l'aise ! Comme il s'y délecte ! Avec quel entrain il improvise rondeaux, sonnets, ballades, madrigaux et quatrains, aux applaudissements de Philis (1) et de sa cour ! Ces applaudissements ont de l'écho au dehors, et bientôt tout Paris sait par cœur ces petits vers, ces mièvreries galantes, où l'on s'étonne aujourd'hui de ne rencontrer çà et là que quelques traits heureux. La mode assure partout un bruyant accueil à cette poésie de salon, à cette prose rimée toute dépourvue de feu sacré dont Voiture fut pour ainsi dire le créateur. Bien plus vanté comme poète que Saint-Evremond sans lui être bien supérieur, ce coryphée de l'hôtel Rambouillet ne doit, lui aussi, ses succès qu'à l'engouement général. Despréaux cédera lui-même au torrent, quand il dira qu'un sonnet sans défaut vaut seul un long poème. De Voiture en Saint-Evremond, de Saint-Evremond en Fontenelle, la poésie fugitive se traînera dans l'ornière des fadeurs prosaïques, pour être enfin portée par Voltaire jusqu'au plus haut degré de perfection.

A cette époque, les petits soupers n'étaient pas

(1) *Philis* est le nom que Saint-Evremond donne à Ninon dans ses vers.

moins en honneur que les petits vers. De fins repas, assaisonnés de gaieté et de bons mots, faisaient les délices de toutes les ruelles poétiques. Voiture loue Balzac d'être aussi élégant dans ses festins que dans ses livres (1). Ce que Chapelle et Bachaumont remarquent avant tout, dans le voyage dont ils nous ont laissé un si piquant récit, ce sont les mets exquis qu'on leur sert à Jonzac et à Fontrailles, et ils ne rougissent pas de l'avouer. Saint-Evremond est de la même famille. Le spirituel auteur de la *Physiologie du goût* peut le compter parmi ses ancêtres. On connaît le charmant aphorisme de Brillat-Savarin. Saint-Evremond le met admirablement en pratique : en tout, il est homme d'esprit. Aux conseils pleins de raffinement, qu'il donne à un ami jaloux d'apprendre de lui la gaie science du bien-être, qui ne reconnaîtrait « un des profès de l'ordre des Côteaux » (2) ? Ses lettres sont remplies de curieux détails qui prouvent qu'il est initié à tous les secrets de l'art si bien chanté par Berchoux, et qu'à l'étoffe d'un Lucullus il joint l'étoffe d'un Vatel. Glissons, n'appuyons pas sur ce côté de l'épicurien (3).

(1) Voiture salue Balzac du nom de *magister dicendi et cœnandi*.

(2) Boileau, troisième satire :

Et qui s'est dit profès dans l'ordre des Côteaux.

(3) Saint-Evremond recommande du reste la sobriété : « On peut être sobre, dit-il, sans être délicat. On ne peut être délicat sans être sobre ».

III.

Peu de temps après la mort de l'illustre fondateur de l'Académie française, Saint-Evremond attaque cette compagnie dans une satire dialoguée, décorée à tort du titre de comédie. Pellisson a jugé la satire de Saint-Evremond avec trop d'indulgence. On voudrait y effacer plus d'un vers qui passe les bornes de la décence et défie la citation. L'auteur a trop oublié que la vraie beauté littéraire est inséparable de la beauté morale, qui se rattache par tant de points de contact au goût lui-même, ou plutôt qui est une de ses faces. C'est à peine si de rares éclairs de poésie éveillent de temps en temps l'attention du lecteur. De plus elle renferme une foule d'allusions qui sont inintelligibles aujourd'hui. Cependant elle offre quelque intérêt à plus d'un point de vue. Molière, qui, nous le savons, prenait son bien partout où il le trouvait, lui a en quelque sorte emprunté une des scènes les plus comiques des *Femmes savantes*, la querelle de Vadius et de Trissotin. Boileau a pu y puiser à son tour plusieurs de ses épigrammes les plus acérées contre Chapelain. Saint-Evremond y devance ce haut justicier du Parnasse, en jetant le ridicule à pleines mains sur le poème à demi-barbare de *la Pucelle*. Il nous représente les académiciens « se disputant et s'injuriant pour des mots

que les uns veulent condamner et les autres absoudre, et nous montre quelle était à leur égard la disposition des gens du monde » (1).

L'Académie, cette institution si éminemment française qui est une de nos gloires, avait reçu de Richelieu la mission d'épurer, de perfectionner la langue et d'en constituer l'unité. Mais, née d'une coterie d'écrivains médiocres que ce puissant génie, qui agrandissait tout ce qu'il touchait, avait tout à coup élevé et transformée en lui donnant un caractère officiel, elle était trop près de sa naissance pour que son autorité fût acceptée sans contestation. Dans le travail d'épuration auquel elle se livrait avec une sage lenteur, malgré les sarcasmes de ses adversaires, elle rencontrait d'assez vives résistances chez quelques esprits indépendants, qui lui reprochaient, non peut-être sans raison, de trop dépouiller le vieil idiome gaulois, la langue de Rabelais et de Montaigne, de sa naïveté, de son originalité et de sa grâce.

Saint-Evremond est un de ces esprits indépendants qui refusent de s'incliner devant les arrêts du nouvel aréopage, et sa prétendue comédie se ressent de cette indépendance. Il y a quelque vérité dans la protestation de M^{lle} de Gournay, cette fille adoptive du philosophe bordelais, qui poussa jusqu'au fanatisme de l'admiration la reconnaissance ou plutôt le culte qu'elle lui avait voué. Il est seulement à regretter qu'elle ne soit pas formulée en meilleurs vers.

(1) Guizot, *Etude sur Corneille*.

La scène dans laquelle Godeau, évêque de Grasse, dit à son confrère Colletet :

Nous sommes tous égaux, étant fils d'Apollon ;
Levez-vous, Colletet !

met bien en relief la révolution qui s'est opérée le jour où de modestes écrivains ont été admis, par les lois d'une institution officielle, au sein d'une compagnie placée sous le patronage de l'État, à marcher de pair avec des prélats et des ducs. Cette apostrophe, adressée, au nom de l'égalité, par un évêque au plus humble des académiciens, a une portée que ne sauraient atténuer les plaisanteries qu'y mêle Saint-Evremond. Entamé sur un point, l'édifice du privilège a perdu quelque chose de sa solidité, et ce premier coup de marteau contribuera à hâter le moment de sa chute. L'égalité franchira plus tard le seuil de l'Académie, et des *fils d'Apollon*, pour parler le langage du bon Godeau, s'étendra, dans le domaine légal, à tous les enfants d'une même patrie.

IV.

La Fronde vient brusquement interrompre le cours des prospérités inouïes « de la bonne régence », comme l'appelle Saint-Evremond en célébrant cet âge d'or de nos annales (1). Par-

(1) J'ai vu le temps de la bonne régence,
Temps où régnait une heureuse abondance,
Temps où la ville aussi bien que la Cour
Ne respiraient que les jeux et l'amour.

venue, sous l'impulsion du continuateur de Richelieu, à un degré de splendeur inconnu jusqu'alors, la France est précipitée dans la guerre civile. Au milieu de ces luttes stériles de l'ambition et des intérêts personnels, soit que le Parlement prenne l'initiative de la rébellion contre la cour, en se posant en protecteur des droits de la nation, soit qu'il se traîne à la remorque de quelques grands seigneurs, Saint-Evremond restera fidèle à la cause de la royauté. Il la défendra, jusqu'à la fin, de son épée et de sa plume. Et cependant ce caustique personnage est frondeur par nature; mais son bon sens le prémunit contre un entraînement que la raison condamne, et ne permet pas que ses vellétés d'opposition dégénèrent en révolte.

Saint-Evremond a bien jugé et cette renaissance du vieil esprit de faction qui caractérise la Fronde parlementaire, et ce péle-mêle, non moins risible qu'odieux, d'intrigues, de bassesses, de convoitises, dont la Fronde nobiliaire nous offre constamment le spectacle. La morale qu'il en tire préviendrait plus d'une révolution, si elle était toujours pratiquée. « Ne confondons pas, dit-il, le bien public avec le nôtre, et ne faisons pas une guerre civile d'une guerre particulière. Tous les mouvements sont libres, quand ils sont secrets; mais, du moment qu'il nous portent à des choses où l'Etat se trouve intéressé, nous lui devons compte de nos actions, et la justice a des droits sur des entreprises si criminelles ». N'est-ce pas là la devise de tous les bons citoyens?

Dans son pamphlet sur *la retraite de M. de Longueville en Normandie*, il dévoile l'égoïsme et

la couardise de tous ces soi-disant défenseurs des libertés publiques, si avides de domination, d'honneurs et de richesses, qui ne visent qu'à se partager les charges, les dignités, les gouvernements. C'est la *satire Ménippée* de cette contre-*façon* de la Ligue. Saint-Evremond y passe en revue les principaux lieutenants du duc de Longueville, dont le désintéressement égale celui de leur chef; et, à mesure qu'ils défilent devant lui, il les marque de ce burin qu'il est si habile à manier. Il épuise contre eux les flèches de son carquois; c'est une nuée; nul n'y échappe. Il est tellement en veine de raillerie, qu'après avoir raillé les Normands, ses compatriotes, il se raille lui-même en se mettant en scène (1). Comme l'idée qu'il nous donne du duc de Longueville, « l'homme du monde qui aimait le moins le commencement de toutes les affaires », suivant le cardinal de Retz, répond bien au portrait que nous en a tracé le malicieux coadjuteur! Comme il s'amuse aux dépens de ce comte de Fiesque, « commissionné pour les enlèvements de quartier et autres exploits brusques et soudains, dont la résolution peut se prendre en chantant un air

(1) « On vouloit donner le commandement de l'artillerie à Saint-Evremond; et, à dire vrai, dans l'inclination qu'il avoit pour Saint-Germain, il eût bien souhaité de servir la Cour, en prenant une charge considérable où il n'entendoit rien; mais, comme il avoit promis au comte d'Harcourt de ne point prendre d'emploi, il tint sa promesse, tant par honneur que pour ne pas ressembler aux Normands, qui avoient presque tous manqué de parole. Ces considérations lui firent généreusement refuser l'argent qu'on lui offroit et qu'on ne lui eût pas donné ».

de La Barre , ou en dansant un pas de ballet » ; de ce Bocaute « qui, n'ayant jamais vu l'armée, veut être maréchal-de-camp et l'est en effet, parce qu'il a été chasseur toute sa vie, et que, la chasse étant une image de la guerre, quarante ans de chasse valent bien pour le moins vingt campagnes » ; de ce Flavencourt, qui a la même prétention, « parce que, pour être bon capitaine, il ne suffit pas d'avoir gagné des batailles, il faut avoir vu des déroutes, et que personne à cet égard ne peut lui disputer l'avantage ». Si l'on est peu tenté de rire, c'est qu'on ne saurait oublier que les destinées de la France étaient en jeu dans les folies de la Fronde. Mais ne croirait-on pas sentir le fouet de Juvénal ou le fer rouge de Tacite, quand Saint-Evremond nous montre le Parlement promettant aux Frondeurs « de rendre autant d'arrêts qu'ils voudront sans rien examiner », de leur livrer entièrement « le bien du roi », dont il se dit le tuteur, « pourvu que le *semestre* soit supprimé » ; quand Saint-Ibal réclame « l'honneur de faire entrer les ennemis en France », et qu'il lui est répondu « que les généraux se le réservent ? » Ici le ton du railleur s'élève, et l'indignation perce à travers l'ironie (1). Lorsque

(1) Il termine par des réflexions qui dénotent une connaissance exacte des partis ou plutôt des factions : « Les dupes, dit-il viennent là tous les jours en foule ; les proscrits, les misérables s'y rendent des deux bouts du monde. Jamais tant de beaux discours et si peu de bon sens ; jamais tant de desseins sans actions, tant d'entreprises sans effets ; toutes imaginations, toutes chimères ; rien de véritable, rien d'essentiel que la nécessité et la misère. De là vient que les particuliers se plaignent des grands qui les trompent, et les grands des par-

tant de gentilshommes, n'obéissant qu'à leurs cupidités, à leurs rancunes ou aux caprices de leurs maîtresses, changent si facilement de parti qu'on a peine à les suivre dans tous leurs mouvements, la constance de Saint-Evremond forme un heureux contraste avec ces honteuses palinodies, et sa fidélité l'honore.

Toutefois, n'exagérons pas son mérite. Même dans ses actes les plus louables, l'épicurien, si l'on y regarde de près, se trahit : « C'est un métier, dit-il de ces sortes d'affaires, dont les honnêtes gens et ceux qui se trouvent bien » ne se doivent pas mêler ». Saint-Evremond est de ceux qui se trouvent bien ; les nouveautés et les hasards lui déplaisent, parce qu'ils pourraient déranger ses habitudes et nuire à son bien-être. Les factions sont ennemies de l'ordre et de la règle, et nul ne sait mieux que lui que l'ordre et la règle constituent le premier besoin de quiconque veut jouir paisiblement de la vie. Un mobile qui n'est autre chose que l'intérêt bien entendu n'a certes rien d'héroïque ; mais que de malheurs auraient été épargnés à la France, si notre épicurien eût eu en cela plus d'imitateurs !

ticuliers qui les abandonnent. Les sots se désabusent par l'expérience et se retirent les malheureux qui ne voient aucun changement dans leur condition, mécontents de leurs chefs, vont chercher ailleurs quelque autre méchante affaire ».

V.

Après le triomphe de Mazarin, un brevet de maréchal-de-camp et une pension de mille écus récompensent Saint-Evremond de ses services. Une épigramme lui avait fait perdre la faveur du prince de Condé ; une épigramme lui fera perdre encore celle du tout-puissant ministre. Il expie son imprudence à la Bastille, où il peut méditer à loisir sur le danger qu'il y a à tout sacrifier au plaisir de lancer quelques traits malins. Mis en liberté au bout de trois mois de captivité, il signale sa rentrée dans les salons de Paris, qui ne pouvaient se consoler de son absence, par une de ses meilleures pièces, par sa satire contre les *Précieuses*, intitulée *le Cercle*.

Le genre précieux, dans la bonne acception du mot, heureux mélange de la galanterie espagnole et du bel esprit italien, qui régnait presque sans partage chez M^{me} de Rambouillet, transporté dans un autre milieu, avait dégénéré en afféterie, en pédantisme, en subtilités quintessenciées. Aux Catherine de Vivonne et aux Julie d'Angennes succédaient les Cathos et les Madelon, dont la verve railleuse de Molière devait bientôt faire justice par le ridicule. « Les plus excellentes choses (c'est ce grand comique qui parle) sont sujettes à être copiées par de mauvais singes, qui méritent d'être bernés » (1). Saint-Evremond,

(1) Préface des *Précieuses ridicules* de Molière.

précédant Molière, nous conduit dans cette nouvelle cour d'amour qu'on nomme le cercle des *Précieuses*, et se plaît à nous montrer toutes les variétés de l'espèce. « Le fin des choses, le grand fin, le fin du fin » (1), n'est-il pas contenu en germe dans les vers suivants?

La se font distinguer les fiertés des rigueurs,
Les dédains des mépris, les tourments des langueurs.
On y sait démêler la crainte et les alarmes,
Discerner les attraits, les appas et les charmes.

Ninon disait que les *Précieuses* étaient les Jansénistes de l'amour. Saint-Evremond commente ce mot piquant qui, dans un temps où l'amour était le sujet de toutes les conversations, avait fait fortune. A côté des âmes vraiment délicates, qui cherchent à *dévulgariser* l'amour, comme on cherchait alors à dévulgariser la langue, il y a ce qu'il appelle les fausses délicates, « qui, dit-il, ont enlevé à l'amour ce qu'il a de plus naturel, pensant lui donner quelque chose de plus précieux, qui ont tiré une passion toute sensible du cœur à l'esprit et converti des mouvements en idées ». Il met hardiment à nu ce que cache cette fausse délicatesse, et il le fait avec une crudité d'expression qui ne nous permet pas de citer cet énergique résumé de son commentaire. Le cœur des *Précieuses* ne fut jamais analysé d'une manière à la fois plus subtile et plus brutale.

(1) *Les Précieuses ridicules*, scène X^e.

VI.

La *Lettre sur les plaisirs*, qu'il écrivit au comte d'Olonne de la campagne où il s'était retiré après un duel, indique bien quelle était alors la situation de son âme. Il y expose, en vrai docteur épicurien, la théorie *des plaisirs bien entendus et bien ménagés*, qui est, selon lui, le fondement de la véritable science du bonheur et de la véritable sagesse. Il blâme « les sensuels qui s'abandonnent grossièrement à leurs appétits », et il ajoute : « L'esprit a plus de part au goût des délicats qu'à celui des autres. Sans les délicats, la galanterie serait inconnue..... C'est à eux qu'on doit l'*erudito luxu* de Pétrone et tout ce que le raffinement de notre siècle a trouvé de plus curieux dans les plaisirs ».

Les délicats ! cette expression revient souvent sous la plume de Saint-Evremond, qui semble la caresser avec amour. C'est qu'il y reconnaît, comme dans un miroir, sa propre image. Si ce mot est en quelque sorte le fond de sa langue, c'est que l'idée qui s'y attache est le fond même de sa nature. Employé comme substantif, ce charmant adjectif est du répertoire de la grâce. Il y a une nuance très-marquée entre un *délicat* et un homme *délicat*. Chez celui-ci, la délicatesse se mêle plus ou moins aux autres qualités qui le distinguent. Celui-là est la délicatesse faite homme. Tout en lui est comme imprégné de ce merveilleux don du ciel, le premier peut-être après la vertu. La délicatesse, cette chose indéfinissable, qu'on apprécie en France

plus que partout ailleurs, spiritualise pour ainsi dire la sensualité elle-même. C'est par elle que le matérialisme pratique touche encore en quelque manière au spiritualisme et laisse dans l'âme une porte ouverte aux nobles instincts. Quand la délicatesse du cœur se joint à la délicatesse de l'esprit, cette ravissante union exerce une séduction à laquelle rien ne résiste ; car elle réalise ce que les rêves de l'imagination nous offrent de plus aimable et de plus parfait.

Par malheur, la délicatesse de Saint-Evremond ne dépasse guère le niveau de cette délicatesse purement extérieure qui ne sert qu'à sauver les apparences, qu'à couvrir toutes les faiblesses d'un vernis de politesse et de bon ton. Rechercher l'agréable sous toutes les formes, mais sans cette ardeur fébrile qui rompt l'équilibre de nos facultés, en savourer la jouissance avec cette inaltérable sérénité qui en double le charme, telle est, suivant Saint-Evremond, notre grande affaire ici-bas. La modération dans le plaisir, voilà son idéal. L'homme peut se livrer à tous ses penchants, pourvu qu'il s'arrête aux limites tracées par le code des bienséances. Le seul travers que Saint-Evremond repousse, c'est la grossièreté. Le seul devoir qu'il prescrive, c'est la décence. Le seul frein qu'il admette, c'est l'obligation de paraître bien élevé. Il analyse avec une finesse extrême les diverses impressions que reçoit l'âme des objets qui lui plaisent, depuis « celles qui ne font que l'effleurer » jusqu'à celles « qui l'enlèvent par un espèce de ravissement ». Il donne évidemment la préférence « à ces impressions molles et volup-

tueuses qui viennent à se fondre et à se répandre délicieusement dans l'âme », quoiqu'il qualifie de dangereuse « la douce nonchalance » qu'elles produisent. Remarquons en passant que, si « cette douce nonchalance » a pour lui de l'attrait, il sait la secouer sur le champ de bataille ; ce qui le sépare de l'école d'Horace, qui jeta son bouclier à Philippes.

Saint-Evremond ne veut pas que l'homme pense sérieusement à la mort : « C'est, dit-il, une occupation trop contraire à l'usage de la vie ». — L'homme doit bannir loin de lui tout ce qui est capable de l'importuner ou de l'attrister, et ne demander à l'avenir, comme au passé, que des idées riantes. — Ce n'est pas l'erreur, ce n'est pas la passion, qui sont nos plus cruels ennemis ; c'est la tristesse, c'est l'ennui : il faut les éloigner à tout prix. — Saint-Evremond n'aime pas ces esprits sombres et rêveurs « qui demeurent toujours avec eux-mêmes ». — On ne peut vivre heureux qu'en « sortant souvent comme hors de soi », en se dérobant, au milieu des distractions du monde, à la connaissance de ses propres maux. — Si nous sommes obligés de regretter quelque chose, que nos regrets soient plutôt des sentiments de tendresse que de douleur. — Si, pour éviter le mal, il est nécessaire de le prévoir, que notre prévoyance n'aille pas jusqu'à la crainte. — Rien ne manque, on le voit, au règlement de vie formulé par ce disciple « du bon Epicure » (1). Les subtilités de sa casuistique épicurienne en

(1) C'est l'épithète qu'il donne à Epicure dans sa lettre.

font, suivant un mot fort juste, « le Marivaux de l'épicuréisme délicat ».

La *Lettre sur les plaisirs* renferme, en réalité, toute la morale de Saint-Evremond. Cette morale, qui réduit la destinée de l'homme à l'art de jouir, qui ne compte pour rien les nobles satisfactions du devoir accompli, cette morale dont le moindre défaut est d'exiger de ses adeptes une certaine richesse et de ne pouvoir être appliquée aux déshérités de la fortune, diffère essentiellement de la sublime morale de l'Évangile, qui repose tout entière sur l'esprit de sacrifice et sur le détachement absolu. Le dernier mot de l'une est le bonheur dans la volupté; le dernier mot de l'autre est le bonheur en Dieu par l'accomplissement de sa loi. Entre elles, il y a toute la hauteur de la croix. Et cependant, plusieurs réflexions, dans la lettre qui nous occupe, tendraient à démontrer que Saint-Evremond croit à la vérité du christianisme. Il le compare, en finissant, à la philosophie d'Épicure, et il le place bien au-dessus d'elle. Tout en nous conseillant de ne pas songer à la mort, il semble ne pas perdre de vue ce que la religion nous montre au-delà du tombeau; car il ajoute : « Il n'y a rien qui puisse adoucir le passage de la vie à la mort que la persuasion d'une autre vie attendue avec confiance, dans une assiette à tout espérer et à ne rien craindre ». Le chrétien le plus convaincu ne saurait mieux dire. Quelle contradiction ! Saint-Evremond ne paraît pas seulement s'en être aperçu.

Vauvenargues parle, lui aussi, de l'usage des plaisirs dans quelques-uns de ses discours. Certes,

sa morale est loin d'être sévère ; elle pêche plutôt par excès d'indulgence. Ne considérant l'humanité qu'en dehors des données de la foi, Vauvenargues ne puise pas ses inspirations dans ce qui la rapproche le plus du Dieu qui l'a créée. Combien pourtant son langage est plus élevé que celui de Saint-Evremond ! Ses conseils à un jeune homme sont tous frappés au coin d'une âme virile. Son idéal, à lui, c'est la gloire. Il en fait la plus belle récompense de l'homme. S'il oublie qu'il est pour le chrétien une récompense bien plus haute, une immortalité bien supérieure à l'immortalité du souvenir, il veut au moins que l'homme travaille avant tout à mériter la gloire par la pratique de la vertu. Sous l'influence de cette grande passion, à laquelle il subordonne toute les autres, il flétrit en termes éloquents la mollesse et la frivolité.

Saint-Evremond, dans une autre lettre à peu près de même date, prouve que, s'il prêche l'usage modéré du plaisir, ce n'est pas qu'il ne soit porté lui-même à s'écarter des règles de cette modération qu'il préconise ; car, il avoue « qu'il ne peut voir sans envie les gens somptueux et magnifiques en leurs dépenses ». On dirait qu'il est désolé de n'être point assez riche pour se permettre toutes les prodigalités. « Je hais, écrit-il, les Vivonne et les Saucours, pour ne pas pouvoir leur ressembler ». Et l'on ne saurait s'en étonner. Nous sommes si exposés à glisser sur la pente de la morale facile, n'étant pas retenus par le lien puissant du devoir ! La modération dans les désirs a besoin d'une base plus solide que les lois plus ou moins

étudiées d'une science dont nos passions ne sont point toujours prêtes à accepter les leçons.

VII.

Nous avons signalé la contradiction qui existe entre la morale de Saint-Evremond et le sentiment religieux, dont quelques passages de sa *Lettre sur les plaisirs* sont empreints. Cette contradiction est encore plus manifeste dans sa dissertation *Sur l'impuissance où est l'homme qui veut connaître toutes choses, de se connaître lui-même*. Il y soutient qu'il n'y a pas de certitude pour l'homme, s'il n'assujettit la raison à la foi.—Tous les philosophes ont vainement cherché à savoir ce que nous sommes et ce que nous serons un jour. — Aucun d'eux n'a pu réussir à démontrer l'immortalité de l'âme, à l'aide des seules lumières de la raison. — Pour lui, en pareille matière, la raison n'est rien ; la foi est tout, et c'est en quelque sorte manquer au respect qu'on lui doit, que d'essayer même d'établir par le raisonnement les fondements de la philosophie spiritualiste. — Ne croirait-on pas qu'il appartient à l'école religieuse la plus exclusive, à celle qui ne sait pas concilier la nécessité de la révélation divine avec la dignité de la raison humaine, à celle qui refuse à cette noble émanation de l'intelligence suprême le pouvoir d'arriver aux vérités premières et à leurs conséquences immédiates, comme si, pour exalter la foi, il fallait humilier la raison? Il insiste avec complaisance sur les variations des philosophes,

parmi lesquels il fait figurer le roi Salomon. Ni Socrate, ni Platon, ni Descartes ne trouvent grâce devant lui. Pascal ne traite pas plus durement l'illustre auteur des *Méditations*, quand il l'accuse d'avoir voulu se passer de Dieu. Après avoir nié les droits les plus légitimes de la philosophie qui découle de la raison pure, Saint-Evremond ira jusqu'à dire nettement, dans son *Jugement sur les sciences auxquelles peut s'appliquer un honnête homme*, que c'est une vraie folie d'étudier une science aussi vaine. Mais il ne proscriera pas moins l'étude de la théologie, et il le fera, ce semble, de manière à trahir le fond de sa pensée. — Tout ce qui est du domaine de la théologie doit, à son avis, « être traité avec *mystère* et *secret* ». — « On brûle, dit-il, un homme assez malheureux pour ne pas croire en Dieu; et cependant on demande publiquement s'il y en a un.... C'est de cette manie de raisonner, poussée jusqu'à l'extravagance par les théologiens, qu'est venu le proverbe que le médecin et le théologien croient rarement aux remèdes et à la religion... Que nos docteurs en théologie traitent les matières de théologie avec plus de réserve, et que ceux qui leur doivent docilité et soumission aient moins de curiosité! »

Le lecteur attentif ne retrouve-t-il pas ici le sceptique qui, au fond, ne croit guère plus à la religion qu'à la philosophie? Cette docilité, cette soumission que Saint-Evremond conseille à l'égard de la doctrine, en lançant aux docteurs plus d'une malicieuse épigramme, ne sont-elles pas loin de porter le cachet d'une véritable conviction? Ne

faut-il pas voir avant tout, dans de tels conseils, la prudence de l'épicurien, jaloux de vivre en paix avec les puissances dans un temps où les vérités de la foi étaient si bien admises comme des axiômes indiscutables, que la moindre profession d'incrédulité eût pris le caractère d'une révolte contre une autorité universellement reconnue? Si nous voulons bien, quant à nous, ne pas révoquer en doute la sincérité de Saint-Evremond, lorsqu'il proteste aussi hautement de son respect pour la religion, nous sommes plus que tenté de ne le considérer que comme un respect extérieur, qui n'a aucune racine dans le cœur. A nos yeux, le sentiment qui l'anime ne va pas au-delà de celui qui fera dire à J.-J. Rousseau lui-même : « Sur-tout apprenez à respecter la religion; l'humanité et la politique exigent ce respect ». Nous le croyons d'autant plus, qu'en écrivant à un de ses amis, Saint-Evremond se sert presque des mêmes expressions. Seulement, au lieu d'invoquer l'humanité et la politique, il invoque la bienséance; ce qui marque bien la différence entre le philosophe et « l'honnête homme », pour qui la religion n'est que la plus haute des convenances sociales (1).

Néanmoins, c'est peut-être de bonne foi que ce singulier éclectique emprunte à l'épicuréisme sa morale, et au christianisme ses dogmes : nous le

(1) Après avoir dit, dans cette lettre, qu'il ne faut pas afficher l'incrédulité, il ajoute : « La seule *bienséance* et le respect qu'on doit à ses semblables défendent une telle licence ».

voyons si fortement enclin à tout effleurer sans rien approfondir ! Peut-on juger, d'après les règles de la logique, un écrivain qui déclare qu'il n'aime ni la méditation ni l'étude, et qu'il n'a que fort peu de goût pour la lecture ? « Si j'y emploie quelques heures, dit-il, ce sont les plus inutiles, sans dessein, sans ordre, quand je ne puis pas avoir la conversation des honnêtes gens et que je me trouve éloigné du commerce des plaisirs. Ne vous imaginez donc pas que je parle profondément de choses que je n'ai étudiées qu'en passant et sur lesquelles je n'ai fait que de légères réflexions. L'étude a je ne sais quoi de sombre qui gâte les agréments naturels..... La méditation produit encore de plus méchants effets..... ». On se sent presque désarmé par de pareils aveux ; ils n'expliquent que trop les contradictions les plus choquantes.

Ecoutez encore ce qu'il dit au sujet des mathématiques : « Quand je songe comme elles vous tirent de l'action et du plaisir pour vous occuper tout entier, leurs démonstrations me semblent bien chères, et il faut être amoureux d'une vérité pour la chercher à ce prix-là..... *Nous avons bien plus d'intérêt à jouir du monde qu'à le connaître* ». Voilà tout Saint-Evremond. On comprend qu'un esprit aussi superficiel compose une religion à sa guise, dont la partie pratique ne l'oblige à aucun sacrifice, tandis que la partie théorique conserve tous les dehors de l'orthodoxie. On comprend qu'il mène de front la direction de la conscience de Ninon, à qui il fait pres-

que un devoir de l'inconstance (1), et la défense des vrais principes religieux. De telles natures ont plutôt des tendances instinctives qui les dominent que des convictions raisonnées qui les guident. Elles préparent, sans s'en douter, la voie où de terribles logiciens viendront tirer, de cet absurde amalgame des choses les plus disparates, toutes les conséquences qu'il renferme. Pour donner à la morale du plaisir une base rationnelle, ces logiciens réduiront l'homme à n'être qu'un corps, l'âme qu'une fonction, Dieu qu'un inconnu, ou, comme diront ceux qui viendront après eux, que le nom de l'inintelligible. Saint-Evremond a une certaine honnêteté innée, une certaine droiture de cœur et comme un sens supérieur, qui peuvent le préserver des délires de l'orgueil aussi bien que des excès du vice, des grandes erreurs aussi bien que des grands désordres. Il n'en est pas moins un des pères de la philosophie matérialiste du dix-huitième siècle : elle est contenue en germe dans ses pages légères.

(1) Voici la fin d'une pièce de vers où Saint-Evremond reproche à Philis la durée de son attachement pour le marquis de Villarceaux, et où il développe à sa façon les avantages de l'inconstance :

Il faut brûler d'une flamme légère,
Vive, brillante, et toujours passagère ;
Être inconstante aussi longtemps qu'on peut,
Car un temps vient où ne l'est pas qui veut.

VIII.

Vers le même temps, la querelle des solitaires de Port-Royal avec les casuistes de la Société de Jésus inspire à Saint-Evremond un très-piquant badinage intitulé : *Conversation du père Canaye avec le maréchal d'Hocquincourt*. C'est comme une imitation des dialogues de Platon sur les sophistes, où il fait rire aux dépens de tous les personnages qu'il met en scène. Dans ce chef-d'œuvre de l'enjouement et de la fine ironie, il ne prend parti ni pour les soutiens de la morale relâchée, ni pour les rudes champions de la morale rigide. Il ne voit, dans leur célèbre débat, qu'une guerre d'amours-propres et une lutte d'influences. Il s'amuse à persifler tour à tour les deux adversaires, et il les persifle avec un merveilleux esprit. Les traits mordants se pressent sous sa plume. Pascal, deux ans après, n'aura pas plus de verve moqueuse dans les *Provinciales*. La raillerie du sectaire est parfois plus incisive que celle du sceptique; mais elle n'est pas plus plaisante. Les bouffonneries de Molière, les facéties de Voltaire ne sont assaisonnées ni de plus de sel gaulois ni de plus de sel attique.

Saint-Evremond esquisse avec le crayon d'un Callot la silhouette de ce triste maréchal, qui se fit battre honteusement à Bleneau pour avoir dédaigné les conseils de Turenne; qui, au mépris du plus saint des devoirs, osa écrire à une femme sans pudeur et sans foi : « Péronne est à la belle

des belles » ; qui, après la défection de Condé, offrit à ce nouveau connétable de Bourbon de livrer pour de l'argent les places que son roi lui avait confiées, mit pendant quinze jours sa trahison aux enchères et l'eût infailliblement consommée, si le légitime propriétaire n'eût été en même temps le dernier enchérisseur ; qui, enfin, mourut en combattant contre sa patrie, gorgé de l'or de l'Espagne et flétri du titre du grand bailli de Gand. Qui n'applaudirait à cette exécution par le ridicule d'un homme si peu digne d'estime, incapable d'ailleurs et vaniteux à l'excès, aussi dénué d'esprit que d'honneur ?

Ce qui gêne pour nous ce badinage étincelant, c'est que le persiflage s'étend aux plus hautes questions philosophiques et religieuses. « Saint-Evremond, a dit Lamartine, y soulève les idées métaphysiques avec la grâce d'un enfant d'Athènes, jouant sous les portiques aux osselets, pendant que Platon y péroré ». Nous admirons la grâce de l'enfant d'Athènes, transplanté sous le ciel de Paris ; mais nous lui voudrions un peu plus de respect pour les choses sérieuses. Nous n'aimons pas à voir les plus graves sujets de méditation, les vérités ou les problèmes de l'ordre le plus élevé, ainsi traduits en comique. Cela nous blesse comme une dissonance.

Il n'y a peut-être ni moins de malice ni moins de grâce dans le récit que fait Saint-Evremond d'une conversation de Bautru et de l'évêque du Mans, Lavardin, connus, l'un par son savoir et ses bons mots, l'autre par son langage fleuri, mais diffus,

avec le commandeur de Jars, qui se vantait, à la façon des anciens nobles, de ne rien devoir aux lettres ni aux sciences. Chaque phrase y pétillait en fusée d'épigrammes. Ce récit peint très-bien l'état de la Cour au moment où la reine Christine de Suède se trouvait en France, et le contraste que présentaient les jeunes seigneurs, pénétrés de l'esprit de l'hôtel de Rambouillet, regardant l'instruction comme l'ornement, comme la fleur la plus exquise de la vie, et les partisans attardés des vieux préjugés d'une noblesse fière de son ignorance.

IX.

Saint-Evremond s'était bientôt réconcilié avec Mazarin, qui n'avait pas cessé d'apprécier à leur juste valeur et l'officier dont il connaissait la bravoure et l'écrivain dont il aimait, dit-on, à relire les pamphlets. Mais, dans sa *Lettre au maréchal de Créqui sur le traité des Pyrénées*, plus d'un trait semble indiquer que, de sa part, la réconciliation n'a pas été sincère, et qu'une sourde inimitié, un vieux levain de haine, fermentent dans l'âme de l'ancien prisonnier de la Bastille, devenu frondeur après la fronde. On croirait lire une de ces Mazarinades où les passions, surexcitées par la guerre civile, n'épargnaient aucune injure à l'étranger, qui, français par le cœur, avait tant ajouté à la grandeur de la France. Le cardinal de Retz, cet implacable ennemi de Mazarin, n'a rien

de plus fort dans ses Mémoires (1). Quoique la satire soit spirituelle, on ne peut se défendre d'un sentiment pénible en voyant ainsi raillé et outragé le digne successeur de Richelieu, à l'occasion d'un des actes qui l'honorent le plus.

Saint-Evremond manque de sens politique, quand il critique ce glorieux traité qui complétait l'œuvre du traité de Westphalie. Il lui oppose, sous une forme ironique, ce qu'eût fait Richelieu, s'il eût été à la place de Mazarin ; mais c'était le rêve même de Richelieu que Mazarin venait de réaliser. Ce redoutable adversaire de la maison d'Autriche dut tressaillir de joie dans sa tombe, le jour où fut si bien achevé ce qu'il avait si bien commencé. Le maître dût être content de son élève. L'Espagne définitivement vaincue ainsi que son orgueilleuse dynastie, la France élevée au rang qu'occupait sa rivale dans le monde sous Charles-Quint, l'abaissement des hautes barrières qui les séparaient préparé par l'union de l'infante Marie-Thérèse avec Louis XIV, nos conquêtes et notre prépondérance assurées par une paix qui ouvrait un champ sans limites aux merveilles du

(1) « La maxime de M. le cardinal est que le ministre doit être moins à l'Etat que l'Etat au ministre ; et, dans cette pensée, pour peu que Dieu lui donne de jours, il fera son propre bien de celui de tout le royaume. . . . Il concevait, en trois gentilshommes vagabonds, en quelques pauvres paysans désespérés, toute la noblesse soulevée et la révolte de toutes les populations. Tout le monde, à son avis, l'attaquait, *parce qu'il se sentait odieux à tout le monde* ». Un tel langage ne nous paraît pas mériter le nom de *plaisanterie* que lui a donné Voltaire dans *le Siècle de Louis XIV*, en blâmant, du reste, avec raison la mesure arbitraire dont Saint-Evremond fut victime.

grand règne, Condé achetant son pardon par une soumission absolue qui faisait disparaître jusqu'aux dernières agitations de la Fronde, et son retour sous un drapeau qu'il n'eût jamais dû quitter, marqué par de nouvelles acquisitions territoriales qui donnaient à cet heureux événement tout le prix d'une victoire, voilà certes de magnifiques résultats. Mazarin, plongeant dans l'avenir son regard d'aigle, les avait pour la plupart comme aperçus d'avance pendant les négociations de Munster, et il avait mis à les poursuivre, au milieu des plus rudes épreuves, une persévérance, une fermeté qui tiennent du prodige. Ne répareraient-ils pas complètement l'affront ou plutôt le malheur de Pavie (car il n'y a pas d'affront là où tout est perdu, fors l'honneur)? François I^{er} n'était-il pas suffisamment vengé? Et Mazarin ne pouvait-il pas à bon droit être fier de son ouvrage? Fallait-il, pour que le but fût atteint, anéantir la puissance espagnole en l'attaquant à la fois et sur les bords du Rhin et au cœur même de l'Espagne, en chassant Charles II de Madrid, comme l'eût voulu Saint-Evremond, sans tenir compte de l'épuisement de nos finances, de la lassitude des populations décimées par trente ans de guerre, des obstacles immenses que nous aurions eu à surmonter? (1).

(1) « Quelle différence d'une sagesse si profonde au dérèglement du cardinal de Richelieu ! Il me semble que je vois cette âme immodérée ne se contenter ni de la Flandre ni du Milanais, mais, dans une conjoncture qu'on n'avait pas eue depuis Charles-Quint, envoyer sept ou huit millions à Francfort, et faire marcher une grande armée sur

Un jour un homme, plus grand que Mazarin et non moins grand que Richelieu, exécutera pour ainsi dire le plan tracé par Saint-Evremond. Les Espagnols verront leur roi dépossédé de son trône et les Français maîtres de leur capitale; mais leurs vainqueurs auront bientôt à regretter de s'être engagés dans une pareille entreprise, et le premier capitaine des temps modernes y trouvera l'écueil contre lequel son génie et sa fortune iront se briser. Mazarin eut le mérite de s'arrêter à propos. Il sut se contenter de réduire à de plus justes proportions le colosse dont l'ambition démesurée avait si longtemps bouleversé l'Europe, et abaisser les Pyrénées sans s'exposer à compromettre les intérêts de la France dans de redoutables hasards. Méconnaître la portée d'un tel traité pour l'attribuer aux misérables calculs de la cupidité et de la peur, c'est une de ces aberrations que la passion seule peut expliquer. Mazarin eut le tort grave de s'enrichir aux dépens de l'Etat, et cette impardonnable faiblesse a terni sa gloire; mais ce n'était pas au moment où il venait de rendre à la France un service aussi signalé qu'il fallait la lui reprocher, et encore moins s'en emparer pour dénaturer ses intentions. L'impartiale histoire a prononcé son arrêt sur le traité des

les bords du Rhin pour venger notre nation, en la personne de Louis XIV, de l'affront qu'elle reçut autrefois en celle de François I^{er}. Je lui vois prendre de nouvelles liaisons avec le Portugal après la défaite de Don Luis. Je lui vois joindre nos forces à celles de ce royaume pour chasser le roi catholique de Madrid, sans aucun respect d'une personne sacrée et inviolable ».

Pyrénées, et cet arrêt est la condamnation formelle du jugement de Saint-Evremond.

La lettre au marquis de Créquy n'était pas destinée à la publicité. Le cardinal mourut sans qu'elle fût sortie du cercle de quelques amis ; mais trouvée, deux ans après, parmi les papiers du malheureux Fouquet, dénoncée au roi par Colbert et Letellier, qui n'aimaient pas Saint-Evremond et redoutaient ses railleries, cette satire, bien excusable dans l'intimité d'une correspondance, amena contre son auteur un ordre d'arrestation. Louis XIV vit un crime d'Etat dans un écrit outrageant pour la mémoire du ministre qui lui avait appris le grand art de régner. Un tel écrit rappelait trop les libres allures d'une époque dont le souvenir lui était odieux, pour ne pas faire une fâcheuse impression sur son esprit.

X.

Menacé par cette mesure arbitraire de perdre sa liberté, Saint-Evremond préfère l'exil à la captivité. Il passe d'abord en Hollande, puis de là en Angleterre, quand il est forcé de renoncer à l'espoir d'un prochain retour. L'année même où ce coup inattendu était venu le frapper, il avait fait un premier voyage à Londres avec le comte de Soissons, chargé de féliciter Charles II de son rétablissement sur le trône de ses ancêtres. Aussi le voyons-nous, dès son arrivée, honoré de l'amitié des plus grands seigneurs et des hommes de lettres les

plus éminents. Sous un jeune roi, frivole et voluptueux, n'aimant le pouvoir que pour jouir de la vie, la cour est alors partagée entre les *viveurs* et les *mondains*. Autour de ce prince, allié ou plutôt vassal de Louis XIV, qui le soutient par ses subsides, « tout est Français ou tâche de l'être ». Grâce à cette manie d'imitation, Saint-Evremond eût pu encore se croire en France ; car, pour plaire au souverain, l'aristocratie anglaise a adopté nos usages, nos modes et notre langue (1). Mais trop souvent White-Hall n'offre que la parodie de Versailles, où l'on a l'art de donner au vice lui-même un cachet d'élégance et de distinction. Si c'est le règne de l'esprit et du plaisir, c'est bien plus celui du cynisme et de la débauche. Longtemps comprimée, la soif des jouissances matérielles déborde. Cette réaction contre le rigorisme sombre et farouche du temps de Cromwell a, comme toutes les réactions, dépassé le but. Charles II et la Castelmaine ressemblent plutôt à Louis XV et à la Dubarry qu'à Louis XIV et à M^{me} de Montespan. La cour de Charles II est à celle de Louis XIV ce que Rochester, ce poète gentilhomme toujours ivre, est au premier des poètes courtisans, au divin Racine. Une grossièreté licencieuse s'y mêle aux manières nobles et polies qu'elle cherche à lui emprunter, et ce ne sont pas ces manières qui dominent.

Eloigné des viveurs par sa délicatesse et son bon

(1) Villemain, *Cours de Littérature*. — M. Taine, *Histoire de la Littérature Anglaise*.

goût, Saint-Evremond est avec les mondains. On remarque, dans sa société habituelle, le duc de Buckingham (1), ce spirituel et brillant favori qui se sentait attiré vers l'aimable exilé par une affinité naturelle; le poète Waller, ce souple adulateur de toutes les causes triomphantes (2), qui, dans ses poésies fugitives, fut à la fois l'Anacréon et le Racan de l'Angleterre; William Temple, écrivain, diplomate, homme d'Etat, et en même temps le parfait modèle du mondain. On y remarque aussi un homme moins illustre, d'Aubigny (3), qui, par la sûreté et le charme de son commerce, lui adoucira plus que tout autre les rigueurs de l'exil et sera le La Boétie de ce nouveau Montaigne. Vivant dans un cercle de beaux esprits qui, pour la plupart, cultivent les lettres comme il les cultive lui-même, en amateurs, Saint-Evremond apprendra de l'auteur un peu superficiel des *Essais sur le Gouvernement* (4), de petits traités sur le beau, sur la philosophie de l'histoire, à écrire avec tout l'abandon de la causerie sur les sujets les plus sérieux, sans demander beaucoup à la méditation et au travail.

Saint-Evremond compose, de concert avec Buckingham, sa comédie du *Faux Politique* (5),

(1) Saint-Evremond l'avait connu au siège d'Arras.

(2) Saint-Evremond a dit de Waller : « Je n'ai point connu d'homme à qui l'antiquité soit si obligée; il lui prête sa belle imagination aussi bien que son intelligence fine et délicate ».

(3) Saint-Evremond l'avait déjà connu en France.

(4) William Temple.

(5) *Sir Politick would be*.

erreur de deux hommes d'esprit qui , en forçant leur talent , n'ont réussi à produire en commun qu'une œuvre sans couleur et sans art, une pièce froide et embrouillée , que n'animent ni la verve gauloise ni l'*humour* anglais. Saint-Evremond est impuissant à donner la vie de la scène aux personnages qu'il fait mouvoir. Il a le trait ; il excelle dans le langage de la conversation , qui est une des parties de la comédie ; c'est un observateur sagace et pénétrant ; mais, s'il est habile à dessiner un caractère dans une simple esquisse , à saisir et à fustiger un ridicule dans une courte satire, il ne saurait mener à bonne fin l'action la moins compliquée. Il ignore les lois de la perspective théâtrale. Le génie dramatique lui fait complètement défaut. Mais telle est sa réputation, qu'un libraire lui offre 500 guinées de cette pièce incolore. Il refuse, par dédain de gentilhomme pour ce genre de profit.

XI.

Une plus grave occupation vient heureusement le détourner de ces jeux d'esprit. Sous l'impulsion d'un goût très-vif pour l'antiquité et surtout pour les grands historiens de Rome , il écrit ses *Réflexions sur les divers génies du peuple romain aux diverses époques de la République*. Polybe et Cicéron , dans les temps anciens, Machiavel et Balzac, dans les temps modernes, l'ont seuls précédé dans cette voie ; car « Tite-Live, fait observer avec raison M. Villemain , a négligé de nous

montrer les ressorts toujours agissants de la république romaine, comme s'il eût craint d'affaiblir le prodige en l'expliquant; et Tacite ne nous a montré que Rome avilie, sans même expliquer cet inconcevable esclavage, qui vengeait l'univers » (1). Saint-Evremond sera suivi, dans la carrière ouverte devant lui, par l'anglais Walter Moyle, qui, loin de le dépasser, ne l'égalera pas, mais aussi par Bossuet et par Montesquieu, qui l'éclipseront au point de le faire presque oublier.

Polybe applique à l'histoire de Rome la philosophie matérialiste et fataliste qu'il professa toute sa vie. Judicieux, mais sans élévation, il ne trouve les causes de la grandeur romaine que dans des considérations tout-à-fait secondaires. — Cicéron voit, dans les institutions de son pays, la réalisation de l'idéal de Platon, et il glorifie cet idéal réalisé, en orateur plutôt qu'en penseur. — Machiavel est de l'école de Polybe, mais avec une intelligence supérieure, une connaissance plus exacte et des faits et des lois qu'il est appelé à apprécier. Ce qu'il cherche uniquement dans les maximes et les exemples des Romains, ce sont les conditions auxquelles un peuple libre peut exister, sans se préoccuper de l'honnêteté des moyens, que ce théoricien de la corruption, de la fourberie et de la violence justifie tous par le succès. Il y a, dans tous les écrits du publiciste florentin, le même

(1) Villemain, *Eloge de Montesquieu*

fond de scepticisme glacial et d'immoralité raisonnée. — Balzac, dans les dissertations trop déclamatoires qu'il adresse à Mme de Rambouillet, marque, avec beaucoup de vigueur, de pénétration et d'éclat, les principaux traits du caractère romain; mais il ne va pas au delà (1). — Bossuet monte bien plus haut. Il embrasse d'un coup d'œil non-seulement l'histoire de Rome, mais celle de l'antiquité tout entière, et il les fait aboutir, sous la main de Dieu, à l'établissement du christianisme, sans anéantir pour cela la liberté humaine, sans cesser un instant d'apercevoir les causes secondes des événements qui se déroulent devant lui. Profondément ému du spectacle que présente le peuple romain, ce grand serviteur de la Providence dans ce mystérieux concours de l'univers à l'exécution du plan divin, il aime Rome et son « assemblée de rois » comme un enfant de la ville éternelle, et son amour s'exhale en sublimes accents. De son *Discours sur l'Histoire Universelle* ressort cette vérité, que les vertus des citoyens, qui naissent du sentiment religieux, là même où la religion est fautive, font seules la grandeur de l'État et que cette grandeur s'évanouit avec elles. — Walter Moyle ne vaut guère l'honneur d'être nommé après Bossuet; mais il met bien en relief l'habile conduite de Rome envers les nations vaincues, quand il dit : « Les Romains furent plutôt les protecteurs que les maîtres du monde ». — Montesquieu ne le cède en rien à Bossuet pour la hauteur et l'étendue des vues

(1) Balzac, *Lettres sur les Romains*.

générales. S'il n'adopte pas ses idées sur l'intervention divine, s'il accorde davantage à la liberté humaine, il n'en soumet pas moins cette liberté aux règles de la raison et de la justice. C'est à la lumière de ces règles immuables qu'il juge le peuple romain, en le suivant rapidement depuis son origine jusqu'à la dissolution de l'Empire. Ainsi jugée, d'après les lois d'une saine critique, Rome perd quelque chose de l'aurore dont Bossuet s'est plu à l'entourer; mais qu'elle nous apparaît grande encore dans le cadre étroit où le digne émule de l'aigle de Meaux a resserré un sujet immense! Montesquieu insiste bien plus sur les talents que sur les vertus des Romains. La religion, qui occupait chez eux une si large place, n'est, selon lui, qu'un instrument de domination pour la race patricienne. Il s'attache surtout à nous initier aux secrets de la politique du Sénat, que nul n'a connue mieux que lui; mais, quand il arrive au tableau de la longue et orageuse décadence de Rome, quand il nous la montre écrasée sous le poids de sa propre puissance, il s'élève jusqu'à l'éloquence de son immortel devancier.

Ne demandons rien à Saint-Evremond de ce qui est du domaine de la philosophie de l'histoire. Il ne s'est pas proposé pour but d'étudier d'une manière approfondie les causes des grandes péripéties que nous offrent les annales du peuple-roi. Une ambition si haute eût contrasté avec la tournure de son esprit, peu enclin, on le sait, « à enfoncer dans les choses » (1). Le cercle qu'il s'est

(1) Expression de Sainte-Beuve

tracé est moins vaste, et encore ne le parcourra-t-il pas tout entier ; il n'en touchera que quelques points presque sans suite et sans enchaînement. Il fera plutôt un recueil de réflexions qu'un livre ; mais , en général, il découvrira la vérité là où se portera son attention , et il y puisera des observations pleines de finesse, des aperçus ingénieux, de curieux détails, auxquels se mêleront parfois des vues neuves et hardies.

Ce qui frappe d'abord le lecteur , c'est l'indépendance de jugement dont il fait preuve en signalant l'in vraisemblance du récit de Tite-Live en ce qui concerne les rois de Rome. Il a comme entrevu les objections de Niebuhr, qui attaquera si savamment l'authenticité de ce récit admise par Montesquieu avec tant de confiance , et la critique moderne lui donnera raison. Cette indépendance de jugement, qui n'accepte sans examen aucune opinion reçue et qui est en complet désaccord avec les tendances de l'époque , est un des côtés les plus saillants de l'originalité de Saint-Evremond. Elle n'éclate pas moins dans son appréciation de la conduite de Brutus condamnant lui-même ses deux fils et assistant à leur supplice. Il la juge tout autrement que Bossuet, qui ne s'éloigne pas assez de Machiavel, cet admirateur enthousiaste du consul romain, quoiqu' « il frémissé en voyant la triste fermeté » que Machiavel exalte. Il est tenté de l'attribuer à des calculs intéressés. « La grandeur, dit-il, d'une république admirée de tout le monde fit qu'on admira le fondateur sans examiner ses actions ». Et il dit vrai. C'est en effet cette grandeur qui a ébloui Bossuet et transformé à

ses yeux en acte de patriotisme une telle violation des plus saintes lois de la nature. Mais est-il vrai aussi que Brutus n'ait obéi qu'aux suggestions de l'ambition, ou, ce qui serait pire encore de la part d'un père, n'ait cherché qu'à assurer son salut en perdant les siens? Saint-Evremond nous paraît aller trop loin dans ses conjectures. Nous le lui pardonnerions, quant à nous, volontiers, si ce n'était chez lui le résultat d'un système qui le porte trop souvent à rabaisser les actions les plus nobles, les sentiments les plus généreux. Comme Larochefoucauld, il tend à réduire toutes les vertus de l'homme au *déguisement* de l'amour-propre et de l'intérêt. Serait-ce parce qu'il a, comme lui, vu de près la Fronde, dont tous les héros n'eurent que l'intérêt pour mobile? — Si Curius ne garde rien pour lui des riches dépouilles enlevées aux Sabins, si Fabricius dédaigne l'or des Samnites et les présents de Pyrrhus, c'est qu'« il y avoit alors de l'habileté à savoir rester pauvre; car par là on s'élevoit aux premières charges de la république. Fabricius et Curius ne sont que des hommes prudents et avisés ». Qui sait même s'ils ne trouvaient pas un plaisir secret dans cette pauvreté volontaire? — Et il épuise les arguties du bel esprit pour démontrer les avantages de la pauvreté.

Ce n'est pas tout encore; il prend en pitié le dévouement des Décus, ces martyrs du paganisme, ces païens si dignes d'être chrétiens, qu'il traite de fanatiques et d'insensés. Se dévouer « pour le bien d'une société dont on va cesser d'être membre »! N'est-ce pas là le comble de la folie?... Combien ce

même Fabricius que rabaisse Saint-Evremond avait raison de répondre à Cinéas lui vantant la doctrine d'Epicure: « Oh! que Rome aurait bientôt fait, si toute la terre était épicurienne »!... On a besoin de se rappeler que l'écrivain a versé son sang pour son pays sur plusieurs champs de bataille. L'homme vaut mieux que la doctrine qui égare son esprit sans éteindre dans son cœur ce sentiment de l'honneur, qui y sera toujours vivace. Par bonheur le sceptique n'a pas tué en lui le gentilhomme.

On reconnaît encore l'épicurien à la légèreté avec laquelle il parle des institutions religieuses fondées par Numa. Le sens profond de ces institutions lui a échappé. Il n'a pas compris leur importance et l'immense influence qu'elles exercèrent sur les doctrines d'une république où l'Etat et la religion se pénétrèrent à tel point, que le gouvernement ne faisait qu'un avec le culte et que l'amour des dieux se confondait avec l'amour de la patrie.

Mais comme il fait bien ressortir les inconvénients de l'instabilité du commandement des armées chez un peuple si belliqueux, à qui l'unité et la fixité de direction étaient si nécessaires; les nombreuses améliorations qu'amena, dans la tactique romaine, la guerre contre Pyrrhus, à peine mentionnée par Montesquieu! Comme il nous montre clairement qu'à Rome jusqu'aux Scipion la grandeur eut ce caractère général que rend si bien cette belle expression : *Majestas populi romani*, et qu'elle ne devint individuelle que lorsque, l'esprit républicain s'étant affaibli, ces

illustres patriciens devinrent les idoles du peuple ! Comme il fait finement remarquer que la mort de Lucrèce ne causa pas la chute de la royauté, qu'elle n'en fut que l'occasion ! Comme, en quelques mots, il peint merveilleusement Tarquin, « qui ne savoit ni gouverner selon les lois ni régner contre » !

Les grandes figures de Pyrrhus et d'Annibal sont encore mieux dessinées. Si Saint-Evremond est bien inférieur à Montesquieu dans le parallèle de Rome et de Carthage, il lui est peut-être supérieur, quand il suit le vainqueur du Tésin et de Cannes dans cette admirable campagne qui mit Rome à deux doigts de sa perte. Peu d'historiens ont aussi sainement apprécié et les exploits et les fautes de cet illustre capitaine. Il y a beaucoup d'élévation dans les réflexions de Saint-Evremond sur la guerre et les conquérants, sur les vertus ou les qualités qui méritent encore plus d'être honorées que le génie militaire. Elles ont toutes l'empreinte de la plus haute philosophie (1).

Nulle part, Montesquieu ne donne une plus juste idée de l'indomptable orgueil des Romains que dans la phrase suivante : « Rome n'imaginait

(1) « Savoir simplement tuer les gens, être plus entendu que les autres à désoler la société et à détruire la nature, c'est exceller dans une science bien funeste. Il faut que l'application de cette science soit juste. . . » (Ch. VII).

« La beauté de l'esprit, la grandeur de l'âme, la magnanimité, le désintéressement, la justice font la meilleure partie du mérite des grands hommes ». (Même chapitre).]

pas qu'elle pût être, si elle ne commandait ». Mais Saint-Evremond avait dit avant lui : « Un peuple si magnanime aimoit autant périr que décheoir, et tenoit pour une chose indifférente de n'être plus, quand il ne seroit plus le maître des autres ». Il y a certes plus de fierté dans la phrase à la fois si concise et si énergique de Montesquieu ; mais la phrase de Saint-Evremond est vraiment belle ; elle a comme un reflet des beaux vers de Corneille qui, suivant lui, « a fait parler les Romains mieux qu'ils ne parloient eux-mêmes ». La première en date a bien pu inspirer la seconde. Empressons-nous d'ajouter que c'est le privilège du génie d'imiter de la sorte ; car imiter ainsi, n'est-ce pas encore créer ?

Dans le tableau du règne d'Auguste, il semble que Saint-Evremond se sente plus à l'aise. La corruption raffinée de cette époque sourit bien plus au délicat que l'austère rudesse des premiers Romains. Lisez ce charmant portrait de Mécène, où la finesse de la touche est aussi parfaite que la ressemblance : « Mécène étoit homme de bien, de ces gens de bien néanmoins doux ; tendres, plus sensibles aux agréments de la vie que touchés de ces fortes vertus qu'on estimoit dans la république. Il étoit spirituel, mais voluptueux et paresseux, voyant toutes choses avec beaucoup de lumières, mais plus capable de les conseiller que de les faire ». Tel assurément eût été Saint-Evremond à la cour d'Auguste. C'est un portrait d'après nature ; car Mécène, l'épicurien, « le ministre de toutes les élégances », est de l'aimable race des délicats, et, pour le peindre fidè-

lement, Saint-Evremond n'a eu, pour ainsi dire, qu'à se peindre lui-même.

Ce qu'il aime surtout dans Auguste, c'est sa modération. Tacite nous dépeint, en traits de feu, l'empressement de tous ces patriciens, de tous ces chevaliers, qui se précipitent comme à l'envi dans la servitude. Saint-Evremond se plait au contraire à nous représenter les Romains heureux de vivre « sous une agréable et douce domination avec les apparences de la république, qui les sauvent de la honte d'une entière sujétion ». Ses sympathies ne sont pas évidemment « pour ces âmes fières que rien ne pouvoit contenter ». Après la bataille de Pharsale, il eût plutôt suivi l'exemple des dieux que celui de Caton (1). Du reste, nous préférons le jugement de Saint-Evremond sur Auguste à celui de Montesquieu, qui, justement sévère envers le triumvir, n'est pas assez équitable envers l'empereur. Si, comme le fait observer Saint-Evremond, Auguste n'eut qu'un talent médiocre pour la guerre, s'il dut plus à ses lieutenants qu'à lui-même, il ne mérita jamais le reproche de lâcheté que lui adresse Montesquieu, oubliant que, dans plusieurs circonstances, il fit preuve de courage et de fermeté (2). — Il ne saurait y avoir

(1) *Victrix causa Diis placuit, sed victa Catoni.* (Lucain, *Pharsale*).

(2) Saint-Evremond termine ainsi ce qu'il dit sur Auguste : « Auguste se fit appeler empereur pour conserver son autorité sur les légions, créer tribun pour disposer du peuple, prince du Sénat pour gouverner ; mais, s'il réunit en sa personne tant de pouvoirs différents, il se chargea de divers soins et devint l'homme des armées, du peuple et du sénat, quand il s'en rendit le maître. Le peuple ne fut moins libre que pour être moins séditieux ; le sénat ne fut moins

deux opinions sur Tibère, « un des cinq ou six monstres » dont parle ce grand publiciste. Saint-Evremond le flétrit comme Tacite; mais que son esquisse est pâle à côté de l'effrayant tableau de ce peintre sans pareil! Les couleurs fortes et les tons sombres ne conviennent guère au pinceau de Saint-Evremond.

Ce qui manque le plus à l'étude de Saint-Evremond, c'est la perfection du style, cette beauté de l'expression qui seule assure l'immortalité aux œuvres de la pensée. La recherche, l'affectation, la subtilité prétentieuse gâtent souvent le style de cet écrivain homme du monde, contemporain de Balzac et de Voiture, témoin de leurs succès. On est quelquefois tenté de se demander si ce héros des *Précieuses* de Molière, à qui l'histoire romaine avait inspiré une idée si originale, n'a pas un peu déteint sur lui, sinon pour le fond, du moins pour la forme, qui n'est pas toujours en harmonie avec la gravité du sujet. Boileau faisait, dit-on, difficilement des vers faciles. Saint-Evremond est d'une école tout opposée. Il écrit avec la rapidité d'un homme accoutumé à méditer tout en causant, à s'abandonner au courant de l'improvisation; et, néanmoins, son style sent le travail; il a rarement le tour aisé. Il ne se distingue pas davantage par la clarté, la netteté, la précision, qualités que possèdent à un si haut degré les grands écrivains de la seconde

puissant que pour être moins injuste; la liberté ne perdit que les maux qu'elle peut causer, rien du bonheur qu'elle peut produire ».

moitié du dix-septième siècle. Saint-Evremond verra la fin de ce siècle incomparable, et ses derniers écrits sembleront encore appartenir à la première moitié; sa manière ne se modifiera pas.

Les Réflexions sur les divers génies des Romains, le seul des écrits de Saint-Evremond auquel on puisse donner le nom d'ouvrage, constituent son principal titre littéraire. Disons, en outre, sans vouloir diminuer en rien le mérite de Montesquieu, que nous leur devons peut-être, dans une certaine mesure, un des livres qui honorent le plus la littérature française (1); ce qui ajoute beaucoup à l'importance qu'elles ont à nos yeux, quoiqu'elles ne nous soient parvenues qu'incomplètes. Cette particularité même nous fournit un trait de mœurs que nous ne saurions passer sous silence. Ce qu'il y a d'incomplet dans l'œuvre de Saint-Evremond complète en quelque sorte pour nous son caractère. Saint-Evremond confie son manuscrit à un ami; la partie relative aux guerres civiles s'égaré. Malgré les instances de son entourage, Saint-Evremond ne voudra jamais prendre la peine de la refaire. Pourquoi reproduirait-il ces pages perdues? Il ne les a écrites que pour charmer les ennuis de sa solitude, quand il ne pouvait se livrer au plaisir de la causerie. Ne lui ont-elles pas donné, en occupant un moment son esprit, tout ce qu'il leur avait demandé? Il est loin d'aspirer à la gloire d'écrivain; la grande passion de Vauvenargues lui est inconnue. Il estime que ce serait

(1) *Grandeur et Décadence des Romains*.

payer la gloire trop cher que de l'acheter au prix de la moindre fatigue, du moindre dérangement. Il laissera sans regret son ouvrage inachevé, par le même motif qui l'empêchera de désavouer « les sottises » (1) imprimées sous son nom. « Une heure de vie bien ménagée, dit-il quelque part, m'est plus considérable que l'intérêt d'une médiocre réputation ». Comme il aime le raffinement en toute chose, il « sentira même une volupté secrète à négliger ce qui fait le soin de tous les autres » (2). Un critique éminent attribue en partie l'infériorité de Saint-Evremond, dans un pareil sujet, à ce dédain et à cette insouciance : « Saint-Evremond manquait, dit-il, de cet amour de la louange et des grandes choses qui animait toujours le peuple-roi. Faute de ce ressort généreux, il n'a laissé qu'une ébauche supérieure là où Montesquieu a laissé un monument » (3).

XII.

Privés de son jugement sur César, nous retrouvons quelques-unes de ses idées dans son *Parallèle de César et d'Alexandre*. Ce parallèle est un des meilleurs morceaux qui soient sortis de la

(1) C'est ainsi qu'il qualifie lui-même, à Ninon dans une lettre, certains écrits qui circulent à tort sous son nom.

(2) Il dit dans cette même lettre : « Qu'on se défait de l'amour-propre difficilement ! Je le quitte comme auteur ; je le reprends comme philosophe, sentant une volupté secrète à négliger ce qui fait le soin de tous les autres ».

(3) Sainte-Beuve.

plume de Saint-Evremond. Le style y est toujours simple et grave. C'est le véritable style de l'histoire. Là où Saint-Evremond nous montre César aussi profond politique que grand capitaine, moins impétueux qu'Alexandre, mais, par cela même, ayant sur lui l'avantage de savoir mieux se maîtriser; s'élevant au premier rang plus encore par son habileté que par sa valeur, dans cette république « dont les citoyens s'estimoient plus que des rois »; profitant « des travaux de tous les Romains, même de ceux de ses ennemis »; recueillant, « en une heure de combat, le fruit de ce qui s'était fait depuis six cents ans », Voltaire juge sa prose digne d'être mise en vers et lui fait l'honneur de s'en emparer; elle inspire à l'auteur de *la Mort de César* un de ses plus beaux passages (1).

Trop indulgent pour tous les excès qui ternirent la gloire d'Alexandre, Saint-Evremond n'est que juste lorsque, appréciant en lui le conquérant, il

(1) Voici les vers de Voltaire.

Nos imprudens aïeux n'ont vaincu que pour lui .
Ces dépouilles des rois, ce sceptre de la terre,
Six cents ans de vertus, de travaux et de guerre,
César jouit de tout, et dévore le fruit
Que six siècles de gloire à peine avaient produit.

Voici la prose de Saint-Evremond :

« César profita des travaux de tous les Romains ; les Scipions, les Emiles, Marcellus, Marius, Sylla et Pompée, ses propres ennemis, avoient combattu pour lui : tout ce qui s'étoit fait en six cents années fut le fruit d'une heure de combat ».

le place au-dessus de César. Le rang qu'il lui assigne est bien dû à celui qui, en quelques années et avec de si faibles ressources, soumit à ses lois tant d'empires. Qui a mieux mis en relief que Saint-Evremond ce qu'il y eut en quelque sorte de surhumain dans la grandeur d'Alexandre ? « Il n'étoit proprement, dit-il, dans son naturel que dans les choses extraordinaires. S'il falloit courir, il vouloit que ce fût contre les rois. S'il aimoit la chasse, c'étoit celle des lions. Jamais si résolu, jamais si gai que dans l'abattement des troupes ; jamais si constant, si assuré que dans leur désespoir. En un mot, il commençoit à se posséder pleinement, où les hommes ordinaires ont accoutumé de ne se posséder plus ».

Saint-Evremond met dans la bouche de Condé cette réflexion sur Alexandre : « Abandonné des siens parmi les barbares mal assujettis, il se sentoit si digne de commander qu'il ne croyoit pas qu'on pût refuser de lui obéir..... Il pensoit trouver des sujets où il trouvoit des hommes ». Dans ce précieux souvenir de ses entretiens avec « cet autre Alexandre, qu'il fallut réveiller d'un profond sommeil à Rocroy », Saint-Evremond puisera la belle pensée qui termine son parallèle : « Vous diriez qu'Alexandre est né le maître de l'univers et que, dans ses expéditions, il alloit moins combattre des ennemis que se faire reconnaître de ses peuples ». Signalons encore une fine allusion à Louis XIV, qu'il a évidemment en vue, quand il parle de ces héros « que nous vénérerions comme des dieux, s'ils vouloient vivre

comme des hommes, s'ils savoient mieux s'accommoder à notre faiblesse, s'ils faisoient moins sentir leur supériorité et leur puissance ».

XIII.

A la critique historique succède la critique littéraire, dans les capricieuses évolutions de Saint-Evremond. Sénèque, Plutarque et Pétrone fixent tour à tour son attention. Le philosophe stoïcien ne pouvait plaire au disciple d'Epicure. L'austérité de sa morale, son mépris fastueux pour l'infirmité humaine, devaient l'éloigner de lui. Saint-Evremond s'attache à relever les contradictions de ce rhéteur qui prêche la pauvreté au sein de l'opulence, le mauvais goût qu'il tient à la fois et de sa propre nature et des travers de son temps, cette imagination trop hardie qui « force les idées aussi bien que la langue », cette profusion de traits et de couleurs, « qui, dit-il, sentent bien plus la chaleur d'Afrique ou d'Espagne que la lumière de Grèce ou d'Italie ». Mais il n'a pas un mot d'éloge pour l'éloquence avec laquelle Sénèque développe souvent ses profondes observations sur l'homme ; pour les fortes pensées qu'il a semées à pleines mains dans tous ses ouvrages ; pour cette vue perçante du moraliste, qui saisit et démêle avec tant de sagacité le jeu délié des passions. C'est à peine s'il lui accorde les agréments d'un esprit fin et orné. Si quelque chose l'attire vers lui, ce sont ses faiblesses, ou plutôt celles que lui a prêtées la malignité de ses ennemis.

Saint-Evremond préfère le philosophe de Chéronée, ce Montaigne des Grecs. Plutarque est également « grand prêcheur de sagesse et de vertu »; mais « il insinue doucement la sagesse et veut rendre la vertu familière dans les plaisirs mêmes ». Voilà ce qui charme en lui Saint-Evremond. Dans cette infinité de petits traités qui, par leur peu d'étendue et par la variété des sujets, ont quelque ressemblance avec ses nombreux opuscules, il n'est pas insensible à cet heureux mélange de gaieté sans bouffonnerie, de saillies et de maximes, d'anecdotes et de raisonnements, qui offre si bien l'image d'une conversation animée; mais il y voudrait « un goût plus exquis », je ne sais quoi « de plus ingénieux et de plus délicat », tout en se déclarant incompetent pour apprécier son style. Il admire sa grande galerie d'hommes illustres, qu'il considère avec raison comme le plus beau diamant de sa couronne; mais il lui reproche d'avoir jugé l'homme « trop en gros ». — « Il y a, dit-il, des détours dans notre âme qui lui ont échappé ». Plutarque n'est pas un analyste assez subtil du cœur humain; il n'a pas le sentiment des nuances.

L'auteur de prédilection de Saint-Evremond, c'est Pétrone. Pour ce courtisan, ce voluptueux, ce rieur en prose et en vers, que Tacite appelle *arbiter elegantiarum*, il prend le ton de l'enthousiasme. Son étude sur Pétrone est presque un hymne, mais un hymne des plus profanes. Selon lui, Pétrone « est admirable en tous points...; il est poète, il est orateur, il est philosophe, quand il lui plait ». Térence n'a pas plus de naturel, plus

de verve comique dans la peinture des vices et des ridicules, et ses types sont moins variés. — Nul n'a jamais si bien manié que Pétrone la langue de la galanterie, si ce n'est Horace dans quelques odes. Autant nous l'emportons sur les autres interprètes des sentiments amoureux, autant Pétrone l'emporte sur nous dans cet art charmant où il déploie toutes les grâces de son esprit... — Quelle exagération dans la louange !

Saint-Evremond n'est pas de ceux qui pensent que Pétrone a voulu faire la satire des mœurs de son siècle. Ce n'est pas pour lui un censeur indigné de la corruption qu'il décrit; car, à la manière dont il présente le vice, il semble plutôt chercher à le rendre aimable. C'est un épicurien qui raconte des histoires moqueuses pour divertir les épicuriens de la cour de Néron, et son panégyriste n'a pas une parole de blâme pour l'historien d'Encolpe et de la matrone d'Ephèse. Pour justifier ses éloges, Saint-Evremond émaille son dithyrambe de citations où Pétrone abuse du privilège qu'a le latin de braver dans les mots l'honnêteté, et il ajoute encore par sa traduction à ce que cette poésie malsaine a d'enivrant.

Mais rien à ses yeux n'est comparable à la mort de son poète favori. Il n'hésite pas à la proclamer « la plus belle de l'antiquité ». L'indifférence avec laquelle Pétrone reçoit l'arrêt d'un tyran réduit, par l'excès de son infamie, à rougir devant le vice élégant, et la façon dont il exécute cet arrêt terrible le jettent dans le ravissement. Le frivole Pétrone, mourant comme il a vécu, dans cette molle et nonchalante insouciance qui ne

laisse aucun accès dans son âme aux graves pensées, ne demandant à ceux qui l'entourent, pour se préparer au redoutable passage de la vie à la mort, que des chansons et des vers badins, lui paraît bien supérieur à Socrate dissertant avec ses amis au moment suprême, à Thraséas faisant entendre au lecteur qui lui apporte l'ordre de mourir les sublimes enseignements de la philosophie, transporté par la méditation, avant de quitter ce monde, sur ces hauteurs d'où l'homme voit à ses pieds les choses mortelles dans toute leur petitesse, et où il se sent plus près de Dieu. En présence d'une pareille admiration, l'esprit se reporte involontairement à celle qu'excita, parmi les disciples des philosophes matérialistes du siècle suivant, la mort de Mirabeau voulant, sur son lit de douleur, qu'on l'enveloppât de parfums, qu'on le couronnât de fleurs, qu'on fit résonner à ses oreilles une harmonieuse musique, « pour entrer dans le sommeil éternel ». Voltaire, se plaçant au point de vue purement humain pour juger l'attitude de l'homme sur le bord du tombeau, est bien loin du sentiment de Saint-Evremond : « Que d'autres, dit-il, louent les morts fastueuses de ceux qui entrent dans la destruction avec insensibilité ; c'est le sort de tous les animaux. Nous ne mourons comme eux avec indifférence que quand l'âge ou la maladie nous rendent semblables à eux par la stupidité de nos organes. Quiconque fait une grande perte a de grands regrets ; s'il les étouffe, c'est qu'il porte la vanité dans les bras de la mort ». Saint-Evremond, on

le voit, a progressé dans le scepticisme au contact du philosophe Hobbes, ce hardi précurseur du parti des *douteurs*, qui ne croyait qu'à l'omnipotence royale. Belle doctrine, en vérité, que celle dont les adeptes, même les meilleurs, traitent de folie le dévouement de Décius et s'extasiaient devant la triste fin de Pétrone, c'est-à-dire devant l'ostentation de la frivolité poussée jusqu'au délire (1) !

XIV.

Cette indifférence de Pétrone pour la mort, Saint-Evremond cherche à se la donner pour l'exil. Il écrit au comte de Grammont, qui le presse de solliciter son rappel : « Dans la condition où

(1) Dans les *Mélanges curieux des meilleures pièces qui sont attribuées à Saint-Evremond* (Tome ix, page 57, Edition de 1753), on remarque une dissertation en trois chapitres *Sur la vraie et la fausse beauté des ouvrages d'esprit*. Dans le chapitre intitulé *de l'honnêteté des expressions*, l'auteur désavoue les louanges qu'il a données au haecientieux Pétrone, et il fait cette réflexion fort sage : « Je ne sais s'il y a un égarement plus extrême que de s'adresser à tous les hommes de son temps et à tous ceux qui viendront dans la suite des siècles, sans avoir rien que de malhonnête à leur dire ». Mais rien ne prouve que cette dissertation, que Desmaizeaux a cru devoir, après une minutieuse enquête, ne pas insérer dans les *Œuvres de Saint-Evremond*, soit réellement de lui. Voilà pourquoi nous n'en avons pas tenu compte.

Nous en dirons autant des dissertations *Sur l'Etude et la Conversation* et *Sur l'Amitié*, qui suivent celle-là dans les *Mélanges curieux*, et du jugement sur Bussy-Rabutin (page 119 de ce même tome ix) que Walckenaër cite comme étant de Saint-Evremond. Nous avons voulu ne baser notre opinion que sur des écrits dont l'origine ne pût être révoquée en doute.

je suis, mon plus grand soin est de me défendre de ces sortes d'attendrissements, qui sont inséparables de la mauvaise fortune..... Je n'aime pas ces résistances inutiles qui, au lieu de nous garantir du mal, retardent l'habitude que nous avons à faire avec lui ». Saint-Evremond se fait illusion; sa résignation n'est pas exempte d'amertume, ses regards sont toujours tournés vers ce doux pays de France, « le plus beau royaume après celui du ciel » (1), où tout exilé laisse en partant son cœur, la meilleure partie de lui-même, comme gage de retour. « Il vit à Londres en émigré, sans étudier la langue et la littérature anglaise (2) ». Une maladie de langueur l'oblige à s'éloigner de l'Angleterre et le ramène en Hollande. Le grand pensionnaire de Witt, le jeune prince d'Orange, dont il se plaira à vanter la haute intelligence, comme s'il entrevoyait quelque chose de ses futures destinées; les savants les plus célèbres, Hensius, Vossius, Spinoza, tous les étrangers de distinction le comblent d'égards et lui prodiguent les témoignages d'estime et de sympathie. Dans une lettre qu'il adresse au maréchal de Créqui pendant son séjour à La Haye, il se félicite d'être délivré de la contrainte des cours et de respirer un air plus libre, quoiqu'il soit offusqué de la prudence qu'il remarque « chez cette bonne nation, peu savante dans les plaisirs délicats et dans les mœurs polies ». Mais on sent que son

(1) Grotius.

(2) Vilemain, *Cours de Littérature*.

bonheur ne sera pas de longue durée, qu'un tel milieu ne saurait convenir à sa nature : « Tyrannie heureuse que celle des passions qui font les plaisirs de notre vie ! s'écrie-t-il en terminant. Fâcheux empire que celui de la raison, s'il nous ôte les sentiments agréables ! »

Pour faire diversion au chagrin que lui cause la mort d'un de ses amis les plus chers (1), il écrit alors sa *Conversation du duc de Candale*, souvenir d'un passé qu'il aime à se rappeler. On dirait quelques pages détachées des bons mémoires de l'époque. Ces trois seigneurs de la cour de Louis XIV, qui « font des mystères de rien et se retirent en particulier dix fois par jour, sans aucun plaisir d'être ensemble que celui d'être séparés des autres », ne ressemblent-ils pas un peu à ces « cinq ou six mélancoliques » du cardinal de Retz, « qui avoient la mine de penser creux ? » Les silhouettes des principaux personnages de la régence d'Anne d'Autriche se succèdent sous nos yeux ; et, si le crayon de Saint-Evremond n'a pas la vigueur du pinceau de Retz, il en a quelquefois toute la finesse. Comme lui, il mêle volontiers à son récit et à ses portraits des maximes et des sentences.

Les conseils qu'il donne à ce jeune seigneur, dont la beauté séduisait toutes les femmes, sont ceux d'un courtisan consommé qui, « nourri dans le sérail », en a étudié tous les détours. Quel esprit sagace et pénétrant que celui qui a ainsi

(1) D'Aubigny.

sondé le cœur humain ! « C'est un grand secret , dans la familiarité d'un commerce , de tourner les hommes autant qu'on le peut honnêtement à leur amour-propre. Quand on sait les chercher à propos et leur faire trouver en eux des talents dont ils n'avoient pas l'usage , ils nous savent gré de la joie secrète qu'ils éprouvent de ce mérite découvert , et peuvent d'autant moins se passer de nous , qu'ils en ont besoin pour être agréablement avec eux-mêmes ». Comme il connaît bien cette inquiète mobilité du caractère français, d'où sont nées tant de révolutions ! « Le Français, dit-il, ne sauroit recevoir de maîtres sans chagrin, ni demeurer le sien sans dégoût ».

Le moraliste facile et enjoué reparait dans ses réflexions « sur ces gens d'honneur, qui ont je ne sais quoi de rigide », sur ces hommes, « qu'on appelle solides, dont la gravité importune et la pesanteur ennuie », et surtout dans celle-ci, qui forme comme la péroraison du discours : « Une seule passion est plus avantageuse à la réputation des femmes, que de n'avoir jamais aimé ». Il faut lire la page charmante où Saint-Evremond nous fait le tableau du désespoir de toutes les dames de la cour, à la mort de ce brillant héritier des d'Epéron, que pleurèrent tant de beaux yeux. Il prête à cette explosion de douleur universelle tout l'intérêt d'un événement public : c'est une curieuse peinture des mœurs du temps.

Un autre jour, ce spirituel fantaisiste s'amusera à esquisser le portrait de *la Femme qui ne se trouve point et ne se trouvera jamais*. Il aura soin de nous expliquer en finissant pourquoi il a plutôt

cherché l'idéal d'une personne accomplie parmi les femmes que parmi les hommes, et il rachètera, par la galanterie de l'explication, l'impertinence du titre.

XV.

Puis, de la même main qui aura crayonné cette esquisse de fantaisie, il écrira ses *Observations sur Salluste et sur Tacite*. Là, s'il ne rend pas au génie dramatique et profond du grand peintre de la décadence romaine toute la justice qui lui est due, il oppose, sous certains rapports, aux éloges hyperboliques de plusieurs de ses contemporains, les réserves d'un esprit ferme et juste. Il accuse Tacite, non sans motif, « d'assigner souvent des causes bien recherchées aux actions les plus simples et les plus naturelles », de ne voir en tout que les calculs et les raffinements de la politique (1). La pittoresque exactitude de Salluste, qui nous montre les hommes tels qu'ils sont, soit qu'il les peigne lui-même, soit qu'ils nous dévoilent, par leurs propres discours, les secrets mobiles de leur conduite, lui semble bien préférable à l'art étudié de Tacite, qui est parfois à côté de la vérité. Selon nous, vrai dans quelques parties, son jugement sur les deux historiens romains est en général trop favorable à Salluste. Serait-ce

(1) « Dans l'histoire de Tacite, dit-il, on parle toujours avec dessein; on n'agit point sans mesure. La cruauté y est prudente et la violence avisée. Le crime y est trop délicat ».

parce que Salluste était un homme de loisir qui n'écrivait, comme lui, que pour remplir ses heures inoccupées?

Certes, si Tacite ne mérite point d'être regardé comme le premier des historiens, la profondeur et l'art de peindre ne suffisant pas pour constituer la perfection de l'histoire, Salluste, malgré tout son génie, n'est pas plus digne d'un pareil honneur. Il y a dans Tacite une grandeur, une élévation, qui n'appartiennent qu'aux convictions fortes. On y sent comme un souffle supérieur qu'il doit à la sincérité de sa vertueuse indignation contre le mal. Salluste, qui n'est pas moins artiste dans son style que Tacite, est artiste, lui, jusque dans sa morale, à laquelle il ne croit pas et dont il ne se pare que pour l'effet qu'il veut produire.

Saint-Evremond a une telle tendance à exalter Salluste aux dépens de Tacite, qu'il va jusqu'à dire « qu'il préféreroit ses portraits de Caton et de César, tant ils sont beaux, à des histoires tout entières ». L'exagération, nous le savons déjà, est un des défauts de Saint-Evremond : elle ne saurait être poussée plus loin que dans cette singulière appréciation, qui rappelle le fameux vers de Boileau sur le sonnet. Nous nous trompons : il trouvera encore moyen de se surpasser à cet égard, quand il écrira à M. de Lionne, au sujet d'une ode de Corneille sur le retour de Louis XIV à Paris : « Si nous avions un poème de cette force-là, je ne ferais pas grand cas des Homère, des Virgile et des Tasse ».

XVI.

Ce grand nom de Corneille nous amène naturellement à la célèbre *Dissertation sur l'Alexandre de Racine*; car cette dissertation de Saint-Evremond, provoquée par ses amis de France, qui sollicitaient comme une faveur l'expression de son opinion sur les ouvrages nouveaux, est moins une critique de Racine qu'un panégyrique de Corneille.

Saint-Evremond a entendu les acclamations qu'excitèrent à leur naissance *le Cid*, *Horace*, *Cinna*, *Pompée*. Il a vu Condé verser des larmes à la représentation de ces immortels chefs-d'œuvre, et l'impression qu'il a éprouvée est encore toute vivante dans son âme. Les défauts même du poète, qui tombe souvent dans le bel-esprit, ajoutent encore à ce qu'il y a d'instinctif dans cette vive sympathie littéraire. L'enthousiasme, d'ailleurs si légitime, que Corneille lui inspire, l'aveugle au point de lui faire admirer sa *Sophonisbe* et son *Œdipe*, et il tend à le rendre trop sévère envers son jeune rival. Mais peut-on mettre au nombre des adversaires de Racine l'écrivain qui commence ainsi son jugement sur ce brillant essai du futur auteur d'*Athalie* : « Depuis que j'ai lu le *Grand Alexandre*, la vieillesse de Corneille me donne bien moins d'alarmes, et je n'appréhende plus tant de voir finir avec lui la tragédie. Mais je voudrais qu'avant sa mort il adoptât l'auteur de cette pièce, pour former avec la tendresse d'un père son vrai successeur ». Ce début, plein

de grâce, renferme un double éloge sous une forme qui a quelque chose de touchant. Ne semble-t-il pas qu'il ait été dicté par un secret pressentiment de la gloire réservée à Racine ?

Les critiques viennent ensuite ; mais Saint-Evremond y mêle encore quelques encouragements flatteurs, et elles sont toujours bienveillantes et mesurées. Il rend hommage « aux pensées fortes et hardies », qui abondent dans la tragédie d'*Alexandre*, au talent dramatique qu'elle révèle ; mais il reproche à Racine d'avoir comme à plaisir rapetissé Alexandre pour grandir Porus, et sacrifié le vainqueur au vaincu, dont la fierté ne le cède en rien à celle des héros de Corneille. Cet Alexandre, que Racine nous représente uniquement occupé de l'amour de sa Cléophile, remettant au hasard le succès d'une bataille au moment où elle devient douteuse, pour revoir plus tôt son amante, cet Alexandre qui se fait l'interprète et le protecteur de l'amour d'un traître, qui « appuie les soupirs » (1) de Taxile auprès d'Axyane et finit par se retirer en confident discret pour ne pas gêner leur entretien, ne répond pas, en effet, à la grandeur de l'Alexandre de l'histoire, à cette grandeur que Saint-Evremond a déjà si bien exprimée et qu'il exprime encore si bien ici en disant : « La victoire ne lui paroissoit assez pleine que lorsqu'il avoit détruit ou pardonné ».

Saint-Evremond veut avec raison que « ces grands personnages de l'antiquité, si célèbres dans

(1) Expression que Racine met dans la bouche d'Alexandre :

Cependant de Taxile appuyons les soupirs.

leur siècle et plus connus parmi nous que les vivants mêmes, ne perdent jamais leur caractère » ; car le drame diffère essentiellement du roman et ne peut s'en permettre les licences. Il veut aussi avec raison qu'en faisant revivre sur la scène ces héros légendaires, « on entre dans le génie » de leur temps et de leur pays. Mais devons-nous beaucoup regretter, comme le voudrait Saint-Evremond, que Racine n'ait pas donné à la tragédie plus de cette couleur locale qui s'achète parfois au prix de beautés d'un ordre supérieur et dont le drame moderne a tant abusé ? L'art suprême du poète tragique ne consiste-t-il pas dans la peinture ou l'analyse des passions du cœur de l'homme, qui sont les mêmes dans tous les temps et sous toutes les latitudes ? Saint-Evremond paraît, lui aussi, convaincu de cette vérité, quand il loue Corneille d'avoir su « tirer de ces grandes âmes leurs plus secrets mouvements », quand il blâme Racine de s'être trop arrêté aux simples dehors, de n'avoir pas assez pénétré dans l'intérieur pour y découvrir « ce qui se cache ».

Ce qu'il faut plutôt regretter, comme lui, c'est que l'amour semble éteindre, chez tous les personnages de la pièce, les sentiments nobles ; c'est que Porus, par exemple, ne songe en combattant ni à défendre sa patrie ni à sauver son royaume, mais seulement à plaire à la belle Axyane en vrai Céladon du doux pays de *Tendre*. Mais en le regrettant, il faut faire remarquer que c'est moins la faute de Racine que celle de son siècle, pour lequel Alexandre n'était pas encore assez douxereux. La tragédie, ne l'oublions pas, s'adressait à la société polie qui

se délectait à la lecture des romans de La Calprenède et de M^{lle} de-Scudéry, où le premier de tous les mérites, c'est d'être éperdument amoureux, où réellement tous les autres ne sont rien sans celui-là. Le genre romanesque, si goûté dans un tel milieu, et pour le fond et pour la forme, exerçait une influence à laquelle Pascal lui-même ne s'est pas toujours soustrait (1), et qui se faisait sentir jusque dans la chaire chrétienne (2). Alexandre et

(1) *Discours sur les passions de l'amour*. « L'amour n'a point d'âge; il est toujours naissant, les poètes nous l'ont dit : c'est pour cela qu'ils nous le représentent comme un enfant. . . . Tant plus le chemin est long dans l'amour, tant plus un esprit délicat sent de plaisir. Il y a de certains esprits à qui il faut donner longtemps des espérances, et ce sont les délicats; il y en a d'autres qui ne peuvent pas résister longtemps aux difficultés, et ce sont les plus grossiers. . . . Le premier effet de l'amour, c'est d'inspirer un grand respect. . . . Les auteurs ne nous peuvent pas bien dire les mouvements de l'amour de leurs héros; il faudroit qu'ils fussent héros eux-mêmes. . . . En amour, un silence vaut mieux qu'un langage. Il est bon d'être interdit, . . . Qu'un amant persuade bien sa maîtresse, quand il est interdit, et que d'ailleurs il a de l'esprit »! *Ah! qu'en termes galants ces choses-là sont mises!* Ne dirait-on pas que ces divers passages sont empruntés au *Grand Cyrus*? Vraiment y a-t-il bien loin d'un pareil langage à la théorie de Madelon? N'est-ce pas la quintessence du sentiment, ou plutôt de la sentimentalité? Hélas! Molière lui-même, dans *Don Garcie de Navarre*, n'a-t-il pas sacrifié sur l'autel des *Précieuses*?

(2) Mascaron est peut-être, de tous les orateurs sacrés, celui qui a le plus subi l'influence de la littérature précieuse et romanesque.

C'est lui qui a dit, dans ses *Oraisons funèbres*: « L'ombre est la fille du soleil et de la lumière, mais une fille bien différente des pères qui la produisent. . . . L'illustre mourante se voit attaquée par la douleur de ceux qui pleurent sa mort, plus vivement que par la douleur même qui la fait mourir; tous les cœurs des témoins de ses maux attaquent son cœur. . . . Le grand, l'invincible, le magnanime Louis, à qui l'antiquité eût donné mille cœurs, elle qui les multipliait dans ses héros selon le nombre de leurs grandes qualités, se trouve sans cœur

Porus sont comme des Français du XVII^e siècle, ayant respiré l'air de l'hôtel de M^{me} de Rambouillet. Racine les a façonnés selon les idées qui régnaient autour de lui ; il leur a prêté, pour plaire à son auditoire, les mœurs et le langage du jour.

Saint-Evremond ne rejette pas l'amour de la tragédie ; se séparant sur ce point de presque tous les amis de Corneille, il l'admet comme ressort dramatique, mais à la condition qu'en parlant sa langue, les héros « ne descendront pas au-dessous d'eux-mêmes ». Il convient que l'amour est le seul sujet d'entretien que les femmes puissent avoir entre elles ; que la joie, la tristesse, la crainte, tout en un mot, dans ce sexe enchanteur, doit porter l'empreinte de l'amour pour nous charmer : quelle justification de la poésie de Racine ! Mais il n'aime pas « les mères et les veuves désolées » sur le théâtre (1) : il n'y a pour lui de douleur touchante que celle d'une amante pleurant la mort d'un amant. Son système a le tort d'exclure du drame qui est l'image de la vie humaine, les sentiments les plus naturels à l'homme, les affections qui honorent le plus la vie ; il recevra bientôt un éclatant démenti à l'apparition d'*Andromaque*.

En définitive, la plupart des observations de

à ce spectacle. La mort, indignée de ne pouvoir l'ébranler sous des formes terribles par la crainte, prend une autre forme plus douce et plus touchante pour l'émouvoir... Cependant cette princesse s'avance vers la mort avec autant de majesté que le soleil vers son couchant !

(1) Il ne fait d'exception que pour *Corneille*, « parce que, dit-il, les sentiments tout romains rappellent avant tout dans mon esprit l'idée de l'ancienne Rome et du grand Pompée ».

Saint-Evremond sont d'une justesse incontestable, quoiqu'il nous avertisse, dans une de ses lettres, qu'il les a écrites en courant et qu'« il a pris à peine le temps de lire la tragédie ». Racine ne tardera pas à le reconnaître, et il saura mettre ces sages observations à profit, quand il ouvrira par son premier chef-d'œuvre une ère nouvelle à la scène française. Si la merveilleuse transformation du génie de Racine est en partie le fruit des critiques de Saint-Evremond, quelle reconnaissance ne lui devons-nous pas ? Par malheur, sous l'empire de sa passion pour Corneille, Saint-Evremond n'applaudira que faiblement à l'immense progrès auquel il aura contribué, et en même temps il portera aux nues *Attila*. Rien n'est plus superficiel et plus vague que son appréciation d'*Andromaque* qu'il appelle « une belle pièce », mais après bien des précautions oratoires et des réserves mal motivées. Disons toutefois qu'à travers les louanges embarrassées qu'il lui donne, perce une véritable admiration qui se fait jour comme malgré lui.

XVII.

Toujours désireux de revoir la France, Saint-Evremond écrit au comte de Lionne une lettre destinée à être mise sous les yeux de Louis XIV, pour implorer indirectement son pardon. Cette lettre est une longue glorification du règne de Louis-le-Grand, dans laquelle il n'y a peut-être guère plus d'habileté que de dignité. Saint-Evremond y prodigue l'encens au souverain le plus sensible à la

flatterie; et, s'il ne rétracte pas le jugement qui lui a valu son exil, s'il persiste à condamner la politique du cardinal Mazarin, il s'arrange de manière à rendre par cela même l'adulation plus saillante et plus raffinée. Mais comment peut-il espérer de persuader à Louis XIV, si plein de respect pour la mémoire de ce grand ministre, que c'est en faisant tout le contraire de ce qu'avait fait son illustre précepteur, qu'il se couvre de gloire, et que les prodigieux succès de l'élève sont la condamnation du système du maître? Le roi sera sourd à cette humble supplique, malgré les pressantes sollicitations de Turenne et de Lauzun. Une ode, que Saint-Evremond composera après la paix de Nimègue, ne recevra pas un meilleur accueil. Il restera avec sa disgrâce et quelques mauvais vers de plus.

Saint-Evremond s'était bien vite dégoûté de cette liberté républicaine qui avait eu d'abord pour lui tant d'attrait. L'ennui le gagne chaque jour davantage au milieu de ce peuple froid, méthodique, taciturne, dont la gravité contraste avec son humeur enjouée: « J'avois, écrit-il alors, cinq ou six années à aimer la comédie, la musique, le plaisir, et il faut se repaître de police, d'ordre, d'économie et se faire un amusement languissant à considérer des vertus hollandoises peu animées ». Il lui prend envie « de sentir quelque chose de plus vif »; et, ne pouvant retourner à Paris, ce paradis des épicuriens du monde lettré, il porte de nouveau ses regards vers Londres, où il voit, dans l'aristocratie anglaise, « comme un milieu entre les courtisans français et les bourgmestres

de Hollande ». Charles II l'y rappelle en le gratifiant d'une pension qui lui permette d'ajouter les douceurs de l'existence aux jouissances de l'esprit. Saint-Evremond saura, malgré cela, conserver son indépendance au sein de cette cour frivole qu'il avait déjà appris à connaître, et où il retrouvait quelques amis fidèles. Nous le verrons encore partager son temps entre les plaisirs du monde et la culture des lettres... la culture des lettres comme il l'entend, toujours à l'état d'agréable distraction.

XVIII.

Le maréchal de Créqui lui a demandé *ce qu'il pensait sur toutes choses dans sa vieillesse*. Un champ si vaste a de quoi séduire son imagination vagabonde. Aussi répond-il avec empressement à cet appel de l'amitié, parcourant d'un vol rapide le cercle des connaissances humaines, touchant à tout du bout de l'aile suivant le caprice du moment, mêlant d'une façon inattendue de grands objets et des bagatelles, semant çà et là, sur son chemin, de judicieuses réflexions et d'ingénieux paradoxes, de fines critiques et des traits piquants, aimant surtout à nous dévoiler le fond de son âme. Nous avons là, sous nos yeux en quelque sorte, cette âme indolente, qui n'a presque jamais senti (c'est Saint-Evremond qui nous l'apprend) le combat intérieur de la raison et de la passion, pour laquelle la sagesse, « état doux et tranquille », ne saurait être confondu avec la vertu, « état violent et dur ».

qui est « aussi éloignée du dérèglement que de la contrainte », et vise « à désirer sans ardeur, à espérer sans inquiétude, à jouir sans transport ».

La lecture, le choix des livres, la littérature française et étrangère, la conversation, la jurisprudence, la religion lui fournissent tour-à-tour, et dans l'ordre le moins logique, les considérations les plus variées.

Montaigne n'eût pas désavoué tout ce qu'il dit de la vieillesse (1). Il explique très-bien pourquoi les jeunes gens, malgré leur penchant pour le plaisir, ont un goût si vif des choses de l'esprit, tandis que les vieillards tendent à les négliger pour s'occuper davantage de « celles qui sont de la matière » (2). — « C'est que les uns courent après ce qu'ils veulent acquérir, et que les autres s'attachent à ce qu'ils craignent de perdre ». Saint-Evremond est, du reste, un vieillard aimable, trop aimable peut-être, qui ne ressemble en rien au *castigator minorum* d'Horace. Plein d'indulgence pour la jeunesse, il blâme ces vieillards moroses qui sans cesse louent le passé en dénigrant amèrement le présent, qui condamnent les plaisirs qu'ils ne peuvent plus se donner, « plaisirs, dit-il avec une spirituelle malice, qui n'ont d'autre crime que de leur

(1) « Quand nous sommes jeunes, l'opinion du monde nous gouverne, et nous nous étudions plus à être bien avec les autres qu'avec nous. Arrivés à la vieillesse, nous trouvons moins précieux ce qui nous est étranger. Rien ne nous occupe tant que nous-mêmes, qui sommes sur le point de nous manquer. Il en est de la vie comme de nos autres biens : tout se dissipe, quand on pense en avoir un grand fonds ; l'économie ne devient exacte que pour ménager le peu qui nous reste ».

(2) Molière, *Les Femmes savantes*.

manquer ». — Il nous avoue qu'il cherche plus dans les livres ce qui lui plaît que ce qui l'instruit, et nous le savions déjà ; mais il prétend y chercher aussi plutôt le *bon esprit* que le *bel esprit*, et il nous autorise à en douter, quand il place à peu près sur la même ligne les œuvres de Voiture et celles de Montaigne. Il a une préférence marquée pour les ouvrages latins ; mais, à son avis, ce n'est pas au temps d'Auguste qu'on trouve « les grâces pures et naturelles de la langue romaine ». Il décoche, en passant, un trait de satire contre Cicéron « qui, dans ses lettres, ne se défait jamais de son art de rhétorique et qui insinue la moindre recommandation qu'il fait au meilleur de ses amis aussi artificieusement que s'il voulait persuader un inconnu pour la plus grande affaire du monde ». Qui ne conviendra qu'il a mis ici le doigt sur la plaie ?

Privé du sens poétique, il parle de la poésie comme en parleront plus tard Fontenelle et La Motte. Il y voit tantôt le langage des dieux, tantôt le langage des fous et jamais celui de la raison. Fontenelle, nous montrant, dans une bizarre allégorie, « entre la haute et la basse poésie, des solitudes qu'on appelle les déserts du bon sens », ne se rapproche-t-il pas beaucoup de Saint-Evremond ? C'est au fond la même idée exprimée en termes différents. En voyant l'incroyable abus qu'on faisait alors des petits vers dans un certain monde, nous ne pourrions qu'approuver Saint-Evremond d'interdire la poésie, disons mieux, la versification « à l'honnête homme », s'il avait joint, lui

qui se piquait tant d'être « honnête homme », l'exemple au précepte. Applaudissons à ses railleries contre cette poésie pastorale qui ne cessait de mettre à contribution « l'aurore, le soleil, la lune, les étoiles, le chant des oiseaux, le bruit des ruisseaux, les bergères couchées sur des fougères »; et sachons-lui gré de préférer à ces fades lieux communs l'expression dramatique de nos sentiments et de nos passions, « de ce qui est (comme il dit) de l'humanité ».

Dans sa courte excursion sur le domaine de la littérature étrangère, il s'arrête particulièrement au Don Quichotte de Cervantes, et, comme son ami William Temple, il le met au premier rang, parmi les grandes œuvres de l'invention moderne. S'il n'eût été en quelque sorte étranger à la littérature anglaise, il n'aurait pas passé sous silence l'*Hudibras* de Butler, cette imitation de Don Quichotte, qui eut tant de retentissement.

Ses idées sur la science du droit considérée au point de vue le plus élevé, au point de vue du philosophe et de l'homme d'Etat, se ressentent du séjour qu'il a fait dans la patrie de Grotius qu'il vante à juste titre (1). Mais la justice, telle qu'il la comprend comme moraliste, ne pèche pas assurément par excès de sévérité. Citons, et vous apprécierez : « En certaines occasions, le pardon est de

(1) « Ses livres, dit-il de Grotius, éclaircissent aujourd'hui les difficultés les plus importantes; et, si la justice seule étoit écoutée, ils pourroient régler toutes les nations dans les droits de la paix et de la guerre. Celui de *Jure Belli et Pacis* devrait faire la principale étude de tous les souverains et de tous les ministres ».

la justice plutôt que de la clémence. Dans une faute d'erreur, pardonner est une justice à notre nature défectueuse. L'indulgence pour les femmes galantes est moins une grâce à leur péché qu'une justice à leur faiblesse ». Quel que soit le sujet qu'il traite, un gracieux visage de femme se rencontre toujours sur son chemin.

Dans cet art de converser où il excelle, ce qu'il connaît le mieux par expérience, et ce qu'il nous enseigne plus volontiers, c'est l'art de converser avec les femmes, de leur plaire et de les intéresser en causant : « La première qualité auprès des dames, dit-il, c'est d'aimer. La seconde est d'entrer dans la confiance de leurs intentions. La troisième, de faire valoir ingénieusement tout ce qu'elles ont d'aimable... Ou faites-vous aimer, ou flattez-les sur ce qu'elles aiment, ou faites-leur trouver en elles de quoi s'aimer mieux ». Le talent de la conversation, ce talent « qui s'exerce entre un compliment et une révérence, qui sait glisser sur la glace fragile des bienséances sans la briser », a été refusé à beaucoup d'hommes illustres. Le grand Corneille avait la parole pesante et vulgaire dans les entretiens de salon. Ce contraste est bien rendu dans cette réflexion de Saint-Evremond : « Il prête à ses vieux héros tout ce qu'il a de noble dans l'imagination, et vous diriez qu'il se défend l'usage de son propre bien, comme s'il n'étoit pas digne de s'en servir ».

Dans le développement de ses pensées sur la religion, on retrouve, en ce qui concerne le dogme fondamental de l'immortalité de l'âme, la même

incertitude que nous avons déjà signalée. On retrouve le même respect apparent pour les mystères du christianisme et les mêmes doutes sous l'expression de ce respect. Cependant, non-seulement Saint-Evremond reconnaît la supériorité de la religion chrétienne sur toutes les autres et la sublimité de sa morale, mais encore il fait une véritable profession de foi catholique; il déclare que la religion dans laquelle il est né est celle qu'il choisirait de préférence, s'il avait à choisir. Comparant l'un à l'autre le catholicisme et le protestantisme, il indique, en moraliste plus qu'en théologien, plusieurs des points qui les séparent, et il émet le vœu que Leibnitz essaiera vainement de réaliser, celui de les voir se rapprocher et se confondre dans une harmonieuse unité. Il expose en fort bons termes les vrais principes de la tolérance religieuse. Il vit dans un temps où les esprits, fermés à l'idée de la tolérance, s'irritent ou s'affligent de l'exercice des cultes dissidents comme d'un désordre public; mais il ne partage pas l'erreur commune. Il regarde la conscience comme l'asile inviolable et sacré de la liberté humaine, et il proclame hautement cette vérité, presque à la veille de la persécution connue sous le nom de *dragonnades* et de la fatale révocation de l'Edit de Nantes, qui devait porter une si grave atteinte à la gloire et à la force de la France. Il s'étonne qu'il y ait des nations parmi les chrétiens, « où l'on impose la loi de se persuader ce qu'on ne peut croire », et il s'en indigné. L'impuissance des moyens violents en matière de croyances est noblement mise en relief dans

cette phrase : « Les temples s'ouvrent et se ferment comme il plaît aux souverains ; mais notre cœur en est un secret où il nous est permis d'adorer leur maître ». Ici Saint-Evremond touche au dix-huitième siècle par le plus beau côté.

Quand il parle des effets de l'amour de Dieu, il tient le langage d'un doux et tendre disciple de Fénelon. Quand il insiste sur les merveilleux résultats de la morale chrétienne sincèrement pratiquée, on croirait entendre un de nos plus fervents apologistes. Mais, hélas ! tournez la page, et vous serez promptement désabusé, si, par impossible, ses doutes sur l'immortalité de l'âme vous ont encore laissé quelque illusion ; car vous verrez la preuve de la part qu'il prendra aux intrigues ourdies pour substituer, dans l'intérêt de la politique française, M^{lle} de Quérouailles à la duchesse de Cleveland, maîtresse en titre d'un roi voluptueux, qui était gouverné par ses favorites. Quoi de plus opposé à la morale si pure du christianisme que les tristes conseils qu'il donne à la future duchesse de Portsmouth, en l'invitant « à se laisser aller aux douceurs des tentations, au lieu d'écouter sa fierté », à suivre les préceptes d'une morale plus que relâchée, qui prescrit seulement « de n'aimer qu'une personne à la fois » ? C'est Méphistophélès murmurant à l'oreille de Marguerite d'enivrantes paroles pour la livrer à Faust. Cette lettre à M^{lle} de Quérouailles, qu'il ne suppose sans doute un moment tentée de se retirer dans un couvent que pour avoir l'occasion de lancer quelques traits malins contre la vie du cloître, met tout à fait son cœur à nu. Sceptique au fond,

Saint-Evremond est parfois artiste dans sa doctrine, comme Salluste l'est toujours dans sa morale. On comprend qu'on a affaire à un indifférent en matière de religion, et on prise bien moins sa tolérance ; car la tolérance n'a de prix qu'autant que le respect du droit s'allie à de profondes convictions.

Bientôt sa lettre au comte d'Olonne exilé, nous montrera que, si l'âge n'a guère modifié ses idées, il a singulièrement développé sa tendance naturelle aux raffinements de la sensualité. Que de vives saillies, que de charmants aphorismes dans ce long et savant exposé des règles les plus subtiles de la science qui a rendu Apicius célèbre ! Il y a là l'expression bien accentuée d'une vanité de gourmet octogénaire satisfaite, qui est comme un portrait vivant (1). Un courant d'esprit tout français dissimule ou atténue ce qu'un tel sujet a de vulgaire. C'est le triomphe de l'esprit dans un domaine qui n'est pas le sien.

XIX.

Dans sa dissertation *sur la Tragédie ancienne et moderne*, qui suivit de près sa lettre au maréchal de Créqui, au milieu d'excellentes réflexions sur l'intervention incessante, dans le théâtre des an-

(1) « A quatre-vingt-huit ans, je mange des huîtres tous les matins. Je dîne bien ; je ne soupe pas mal. On fait des héros pour un moindre mérite que le mien ».

ciens, de divinités mues par des passions humaines, une chose nous frappe : c'est que, malgré son enthousiasme pour Corneille, Saint-Evremond condamne en partie *Polyeucte*. Et pourtant, s'il est une pièce qui justifie ce qu'il dit de ce grand homme, qui « a trouvé, selon lui, des beautés inconnues aux anciens », c'est assurément celle-là ; car elle étincelle de beautés neuves et originales, et le style s'y élève avec la pensée. L'héroïsme religieux de *Polyeucte* ne le touche pas ; il ne s'intéresse qu'à l'amour de Sévère et de Pauline. A l'entendre, la représentation des choses saintes « fait perdre au théâtre tout son agrément » ; l'esprit de la religion chrétienne est « directement opposé à celui de la tragédie » ; de leur côté, « les choses saintes perdent, à être ainsi transportées sur la scène, de la vénération qui leur est due ».

Saint-Evremond s'associe, d'une part, aux préventions profanes qui dominaient parmi les beaux esprits du temps, à l'apparition de *Polyeucte*, de l'autre, aux sévères appréciations de ceux « dont la foi sérieuse et janséniste ne concevait pas la religion sous un point de vue d'art et de poésie » (1). A une époque sincèrement chrétienne, mais profondément enthousiaste de l'antiquité, le paganisme semblait régner de droit sur un théâtre « où, suivant le mot d'un éminent écrivain, on n'osait prononcer le nom de Dieu qu'au pluriel » (2). Pour le plus grand nombre, comme l'insinue Saint-

(1) Villemain, *Cours de Littérature*.

(2) Guizot, *Etude sur Corneille*.

Evremond, *Polyeucte*, dont le succès trompa les prévisions des Aristarques du jour, n'avait réussi que par son côté profane et malgré son côté religieux. La froideur avec laquelle sera accueillie, quelques années après, l'*Athalie* de Racine, la plus belle des tragédies sacrées, prouvera combien de pareilles idées étaient enracinées dans les esprits, par une sorte de réaction contre les anciens *Mystères*. Saint-Evremond subit le joug de l'opinion dominante, tout habitué qu'il est à le secouer.

Il se conforme aussi aux tendances de son temps, mais cette fois avec bien plus de raison, en préférant l'amour comme ressort dramatique à la terreur et à la pitié si familières aux tragiques grecs. Mais ce qu'il demande par-dessus tout dans la tragédie, « c'est une grandeur d'âme bien exprimée », je ne sais quoi de noble et de généreux dans l'amour qui inspire « une tendre admiration ». — « Il y a, dit-il, dans cette espèce d'admiration quelque ravissement pour l'esprit ; l'âme y est à la fois élevée et touchée ». La poétique de Saint-Evremond est celle du peintre de Chimène, qui a su si bien exciter en nous l'admiration par l'amour. Nous n'avons jamais assisté à cette lutte douloureuse entre l'héroïsme de l'honneur et l'héroïsme de l'amour, sans éprouver « la tendre admiration » dont parle Saint-Evremond.

Chose remarquable ! Saint-Evremond écrit plusieurs fois sur la tragédie pendant son séjour en Angleterre, et c'est à peine s'il fait allusion à quelques tragédies de Ben Johnson et à une tragédie d'Otway. Le voilà dans la patrie de Shakespeare, et il semble que Shakespeare lui soit inconnu.

C'est à l'auteur de *Séjan* et de *Catilina*, non à celui de *Macbeth* et d'*Hamlet*, que se rapportent ses courtes observations sur la profusion de meurtres et tout l'attirail de mort de la scène anglaise, qui seront reproduites, mais avec plus de force, par Voltaire. Ne perdons pas de vue que les œuvres d'origine française, traduites ou imitées, passionnaient alors l'Angleterre, et lui faisaient oublier ou méconnaître ses propres écrivains, même les plus grands de tous, Shakespeare et Milton. Le silence de Saint-Evremond étonne moins, quand on voit Addison citer Dryden plutôt que Shakespeare, en cherchant à donner à Boileau une idée de la littérature anglaise.

XX.

Dans un *Discours sur les Historiens français*, composé vers la même époque, Saint-Evremond se plaint de la médiocrité de nos historiens, et il l'explique par des considérations ingénieuses. Appliqué à des hommes tels que les du Hallay et les Duplex, son jugement n'est que trop fondé : nous comptons alors plus de savants chroniqueurs, plus de laborieux érudits que de véritables historiens. Mais de Thou et Mézeray ne sauraient être confondus dans la foule. De Thou, non moins distingué par sa science que par son impartialité, avait choisi, il est vrai, pour revêtir sa pensée, le vieil idiome que la Renaissance venait de rajeunir ; mais son livre, où respirent à chaque ligne l'amour de la patrie, la passion de

toutes les grandes choses qui jetteront tant d'éclat sur le règne de Louis XIV, est néanmoins digne de figurer parmi les œuvres historiques dont la France a le droit de s'enorgueillir. Avec moins d'élévation, mais avec une certaine originalité due à son humeur gauloise, Mézeray a, lui aussi, de l'indépendance et de la vigueur. Il aime également son pays et prend à cœur les intérêts de sa gloire. Quelques-unes de ses pages rappellent la manière des historiens antiques. Quand il embrasse dans leur ensemble les guerres civiles du seizième siècle, les luttes ardentes de l'Eglise et de la Réforme, il fait revivre pour nous ces temps orageux, qu'il nous présente sous les plus vives couleurs. Saint-Evremond n'eût été que juste envers de Thou et Mézeray, en les mentionnant avec éloge.

Du reste, il détermine merveilleusement les conditions de l'histoire proprement dite, de celle qui a pour but d'instruire, par les enseignements du passé, les peuples et ceux qui les gouvernent, de celle qui non-seulement expose les faits dans des récits animés, mais pénètre profondément dans les institutions et dans les mœurs : « Ces diversités de lois, de religion, de politique, de guerre, doivent, dit-il, être artistement mêlées et ménagées avec beaucoup de discernement ». Il part de là pour montrer l'incontestable supériorité des historiens romains. Il fait justement observer que si, à Rome, les diverses connaissances nécessaires à l'historien se trouvaient plus souvent réunies, c'était parce qu'il n'y avait guère de personnages considérables qui

n'eussent passé successivement par les plus grandes charges de la république, depuis le sacerdoce jusqu'au commandement des armées, et que ces personnages seuls écrivaient l'histoire. « Un Salluste, un Tacite, ont appris à manier les hommes et les affaires dans les camps et dans les conseils ». Salluste a joué un rôle dans les factions de son temps. Tour à tour questeur, tribun, proconsul, il a commandé une flotte et une armée. Tacite a exercé sous l'Empire des fonctions élevées; il a connu les dangers et les angoisses que des despotes ombrageux et cruels avaient rendus inséparables de la dignité de sénateur. Des exemples éclatants confirmeront de nos jours l'opinion de Saint-Evremond sur l'importance de l'avantage dont ont joui les historiens latins. Deux anciens ministres, arrivés de bonne heure à la renommée par les lettres, non moins illustres comme orateurs et comme hommes d'Etat que comme écrivains, puiseront, dans les épreuves de la vie publique, dans les tournois journaliers de la tribune, dans l'exercice du pouvoir, le génie de la grande histoire, et ils élèveront des monuments qui ne laisseront rien à envier aux maîtres de l'art dans l'antiquité.

Saint-Evremond termine son discours par deux digressions sur le gouvernement de Hollande, qu'il accuse « d'être composé de pièces fort mal liées », et sur les funestes résultats de l'action des femmes dans les cours. Les digressions sont fréquentes chez Saint-Evremond. Il n'a pas de plan tracé d'avance ou du moins bien arrêté. Un mot qui se rencontre sous sa plume, une idée qui surgit tout

à coup dans son esprit, l'entraînent. Il se détourne volontiers de sa route pour aller où le mènent les fantaisies de son imagination. Il sait qu'il viole les règles, il en demande quelquefois pardon au lecteur; mais, si ce pardon lui est refusé, il s'en consolera aisément; « il s'est satisfait lui-même »; cela lui suffit (1).

XXI.

Dans ses *Réflexions sur les Traducteurs*, sans être aussi sévère que Boileau envers Brébeuf, Saint-Evremond reconnaît, malgré la vogue qu'avait alors la traduction de la *Pharsale*, qu'il lui arrive d'affaiblir les plus belles pensées de Lucain et d'exagérer ses défauts. Il apprécie sainement la *Pharsale* elle-même, qui n'est à ses yeux « qu'une histoire en vers, où des hommes célèbres font presque tout par des moyens purement humains ». L'intervention des Dieux lui paraît nécessaire au poème épique, et il blâme Lucain d'avoir dédaigné les puissants effets qu'il eût pu tirer de la fable sans nuire à l'intérêt ni à la dignité de l'histoire. Mais il admire la grandeur et la vie qu'il a su donner à son œuvre en élevant le caractère de ses héros au-dessus de celui des dieux de l'*Iliade* et de l'*Enéide*, dont les actes et le langage sont trop souvent empreints des faiblesses de l'humanité.

(1) « On me pardonnera, j'espère, dit-il; dans tous les cas, je me serai satisfait moi-même ».

Virgile lui semble au contraire avoir abusé du merveilleux : l'homme est trop effacé dans l'*Enéide* par la divinité, qui intervient à tout propos. Saint-Evremond critique vivement le caractère d'Enée et de ses compagnons, « entourage vulgaire d'un chef médiocre ». Il combat sur ce point l'opinion de Segrais, qui exalte en tout son modèle. Il reproche au pieux Enée « de n'avoir de piété que pour craindre les dangers et pour se défier de toutes les entreprises ». Il se moque, d'une manière piquante, de la frayeur qui s'empare de lui aux premiers signes avant-coureurs d'une tempête : « Il y a, dit-il, mille jeunes garçons et autant de femmes en Hollande qui s'étonnent à peine là où le héros témoigne son désespoir ». La pusillanimité de ce triste héros d'épopée, qui est constamment en larmes ou en prière, a frappé, suivant lui, les dieux eux-mêmes ; car « ils se fient si peu à sa capacité et à son courage qu'ils font presque toujours ce qu'ailleurs de grands hommes ont accoutumé d'entreprendre et d'exécuter ; ils ne lui abandonnent que les matières de pleurs ». L'ironie est trop mordante peut-être ; on la dirait empruntée à la burlesque parodie de Scarron, dont la malignité a souvent bien saisi, sous la forme bouffonne, les côtés les plus vulnérables du chef-d'œuvre qu'il a travesti ; nous n'aimons pas la raillerie, quand elle s'adresse à un poète tel que Virgile : respectons le génie jusque dans ses erreurs. Mais, au fond, n'est-elle pas méritée ? Nous inclinons, quant à nous, à penser, avec Saint-Evremond, que celui qui avait reçu du ciel la haute mission de fonder

Rome, devait avoir « une magnanimité digne des Romains ».

Ce qui nous surprend, c'est que Saint-Evremond n'ait pas remarqué, lui qui s'intéresse particulièrement aux femmes, que le tendre Virgile avait bien mieux réussi à peindre les femmes que les hommes; c'est qu'il ne se soit pas plu à opposer au faible Enée, à l'insignifiant Achate, l'altière Junon, l'ardente Didon, ces types saisissants de l'amour blessé et de l'orgueil déçu, et surtout cette ravissante Camille, heureux mélange d'audace, de naïveté et de grâce, que Virgile a parée de toutes les séductions. Mais nous aimons à le voir rendre pleinement hommage à cette divine poésie du cygne de Mantoue, qui l'égalé presque à Homère, quoique les héros de l'*Enéide* soient bien inférieurs à ceux de l'*Iliade*.

XXII.

Il y a deux hommes dont le souvenir ne saurait être séparé de celui de Saint-Evremond, le chevalier de Grammont, son compagnon d'exil, « le plus fin et le plus spirituel badinage vivant » (1), et Hamilton, l'aimable et gracieux conteur qui s'est fait le Plutarque de l'aimable et gracieux gentilhomme comme dans un accès de bonne plaisanterie. « Cœur de même trempé, esprit de

(1) Lamartine.

même grâce » (1), Saint-Evremond vit à Londres avec eux dans l'intimité la plus étroite. Grammont, qu'Hamilton peint d'un mot en disant : « On ne s'ennuya plus à l'armée, quand il y fut », rapporte tout au plaisir et à la gaieté, et fait par ses saillies les délices de la cour, après y avoir excité l'admiration par ses prouesses. Saint-Evremond ne l'appelle que *son héros* et pousse pour lui la louange à l'excès, ainsi que pour Pétrone (2).

Grammont appelle Saint-Evremond son *philosophe*, parfois, dans ses folles boutades, « son petit faquin de philosophe », quand, à la suite de quelque remontrance, il l'accuse de faire « le Caton de Normandie »; singulier Caton, en vérité, qui ne lui prêche que la prudence en amour, qui lui enseigne « que le mariage est ridicule », et qui plus tard le blâmera seulement d'avoir trop longtemps aimé sa femme ! Quel philosophe et quel héros ! La philosophie de l'insouciance est en parfaite harmonie avec l'héroïsme de la légèreté. Ce philosophe et ce héros, unis par une si vive sympathie, ont l'un et l'autre en réalité, selon les

(1) Lamartine.

(2) Et chacun, réjoui de tes moindres paroles,
Redit, après Saint-Evremond :
« Il n'est qu'un comte de Grammont ».

Saint-Evremond va encore plus loin, dans l'épigramme qu'il composa d'avance pour son *héros* :

Il peut revenir un Condé,
Il peut revenir un Turenne ;
Un comte de Grammont est en vain demandé ;
La nature aurait trop de peine !

expressions d'Hamilton, « ce que l'expérience du grand monde et le commerce des honnêtes gens peuvent ajouter aux naturels heureux ».

L'écossais Hamilton, vrai courtisan des belles années de Louis XIV, qui a su prendre, dans une langue étrangère, le ton de la raillerie délicate, de cette ironie presque imperceptible qui touche en glissant et n'insiste pas, s'est formé à l'école de Saint-Evremond. On s'est souvent demandé comment un livre si éminemment français, où brille à un si haut degré l'art de dire plaisamment des choses sérieuses et sérieusement des choses frivoles, de raconter des bagatelles de façon à les faire valoir, a pu sortir de la plume d'un anglais. C'est que l'auteur de la *Conversation du père Canaye avec le maréchal d'Hocquincourt* a communiqué de bonne heure à cet anglais sa verve malicieuse, son tour d'esprit original et badin, son atticisme plein d'élégance. Saint-Evremond a ainsi contribué à doter notre littérature d'un livre inimitable, que Voltaire, dans ses meilleurs jours, semble avoir pris pour modèle, d'un livre d'autant plus précieux pour nous qu'il joint au mérite littéraire celui d'être un hommage éclatant rendu à la France par un étranger. On a dit, en parlant du précepteur de deux femmes célèbres, que M^{me} de Lafayette et M^{me} de Sévigné étaient ses plus beaux ouvrages. Hamilton est le plus bel ouvrage de Saint-Evremond. Entre le disciple et le maître les traits de ressemblance sont si frappants que, pour louer dignement Hamilton à son retour en France, La Chapelle rendra grâces « à la Tamise d'avoir fait une restitution à la Seine, en lui donnant un

autre Saint-Evremond » ; mais le disciple a dépassé le maître. Son style est plus alerte et plus naturel. Dans la délicieuse épître, habilement entremêlée de vers et de prose, qu'Hamilton adressera à Grammont après la mort de son *philosophe*, nous verrons apparaître Saint-Evremond « avec son air goguenard et sa loupe à double étage », qui tracera lui-même à Hamilton le plan des *Mémoires* de Grammont et fera le portrait le plus flatteur de son héros. Cette fiction ingénieuse témoignera de l'influence exercée par Saint-Evremond sur Hamilton qui, en toute occasion, épuise envers lui l'hyperbole (1). Ces éloges exagérés de l'amitié seront du reste comme les dernières lucurs d'une renommée près de s'éteindre. « Comment se fait-il, dit un de nos plus fins critiques, que, dans les ouvrages d'esprit qui ont plu en naissant à de bons juges, il entre ainsi toute une partie qui se mortifie avec le temps et qui passe ? Il y a du Voiture dans chaque homme d'esprit qui n'est que cela. J'appelle Voiture cet esprit de mode qui n'a qu'une saison et qu'un souffle fane (2) ». Il y a beaucoup de Voiture dans Saint-Evremond.

(1) Hamilton répond à un ami qui l'a comparé à Saint-Evremond :

Épargnez vos amis , de grâce ;
Ils savent trop bien ce qu'ils sont
Pour avoir seulement l'audace
De regarder Saint-Evremond.

(2) Sainte-Beuve.

Il y a un peu de Voiture, mais beaucoup de Sévigné et de Voltaire dans Hamilton. C'est ce qui explique la différence de leurs destinées.

XXIII.

Une vie nouvelle commence pour Saint-Evremond à l'arrivée de la duchesse de Mazarin en Angleterre. Hortense Mancini, l'une des sept merveilles de beauté qui firent l'ornement de la puissance du cardinal Mazarin, fuyait un époux maniaque dont Saint-Evremond nous a retracé les incroyables bizarreries dans cette prose alignée en rimes qu'il affectionne. La digne nièce du ministre de la séduction vient-elle essayer le pouvoir de ses attraits sur son ancien prétendant ? Les hommes politiques de l'Angleterre, qui, par patriotisme, sont hostiles à la duchesse de Portsmouth, ont en effet jeté les yeux sur elle pour détrôner la belle pensionnaire de Louis XIV. Mais ils ont compté sans les entraînements de son cœur, qui déjoueront tous leurs calculs. Saint-Evremond, que M^{me} Mazarin avait connu à Paris, trempera-t-il dans ces misérables intrigues où il n'aura pas, lui, l'excuse du patriotisme ? Pour la pousser dans la voie d'où son penchant pour le prince de Monaco va la détourner, jouera-t-il auprès d'elle le rôle qu'il a déjà joué auprès de M^{lle} de Querouailles ? . . . Comment le doute serait-il possible,

quand il ira jusqu'à se plaindre, dans un langage fort peu voilé, de n'avoir pas été écouté (1) ?

Maintenant le voilà lui-même, malgré ses cheveux blancs, aux pieds de la noble aventurière qui justifie si bien ce mot de Ninon : « La source des charmes est dans le sang des Mazarins ». La fée l'a touché de sa baguette magique, et il s'est pris à adorer « cette Cléopâtre italienne ». C'est sans doute un de ces amours tranquilles et désintéressés qui faisaient soupirer Ronsard et Malherbe dans leurs vieux jours pour Hélène de Surgères et pour M^{me} de Rambouillet ; mais Saint-Evremond a le tort de soupirer en vers fades et prosaïques, dépourvus pour la plupart d'élégance et d'harmonie. Ces froides galanteries, qui partent de la tête et non du cœur, ont je ne sais quoi de triste chez un vieillard. « Vive la jeunesse, a dit Lamartine, mais à condition qu'elle ne dure pas toute la vie... Le faux rire est la plus lugubre des tristesses ». Ce qui est vrai du faux rire ne l'est pas moins de la fausse sensibilité.

Mais, par contre, qui ne saurait gré à M^{me} Mazarin d'avoir inspiré à Saint-Evremond le morceau suivant, où il est bien plus poète que dans ses

(1) Voici les vers dans lesquels Saint-Evremond exhale ses plaintes à ce sujet :

Il ne vous restoit plus qu'à régner sur les mers ,
Et, de nos îles fortunées ,
Vous pourriez des mortels régler les destinées...
Vous feriez des sujets de tous les souverains,
Si vous n'apportez pas plus de soin et d'étude
Pour votre liberté que pour leur servitude.

vers, un de ces morceaux qui rachètent bien des faiblesses littéraires. Ecoutez, et dites-nous si jamais le culte de la beauté pratiqué jusque dans la vieillesse a été défendu avec plus d'esprit et de grâce : « Le plus grand plaisir qui reste aux vieillards, c'est de vivre, et rien ne les assure autant de leur vie que leur amour. *Je pense, donc je suis*, sur quoi roule toute la philosophie de Descartes, est une conclusion bien froide et bien languissante. *J'aime, donc je suis*, est une conséquence toute vive, toute animée, par où l'on rappelle les désirs de la jeunesse jusqu'à s'imaginer quelquefois être jeune encore ». Tant d'esprit et tant de grâce disposent à l'indulgence le censeur le plus sévère. Cet amour tardif, ou plutôt ce sentiment tendre que, dans ses doux vellétés de rajeunissement, Saint-Evremond prend plaisir à traiter comme une passion pour rendre l'illusion plus complète, a d'ailleurs un très-bon côté : l'égoïste épicurien apprend, sous son empire, à connaître le dévouement. Les affaires d'Hortense sont les siennes ; il est son secrétaire, son conseil, son avocat. Il plaide sa cause contre son mari dans un mémoire remarqué par La Harpe. Il négocie ses emprunts, intervient auprès de ses amis et de ses proches, partage avec elle les modestes revenus qui lui restent, déploie enfin pour la servir un zèle qui ne saurait se lasser : rien ne lui coûte pour adoucir ses peines. Bien plus, il devient le souffre-douleur de cette capricieuse Célimène, qui met sa patience à de rudes et humiliantes épreuves. Ce n'est pas Célimène s'amusant à exciter le courroux d'Alceste ; c'est Célimène s'évertuant, par

une sorte de gageure, à exaspérer Philinte lui-même ; car, alors surtout, Saint-Evremond se rapproche beaucoup plus de Philinte que d'Alceste. Sa causticité s'est émoussée avec l'âge ; l'abeille, en vieillissant, a presque perdu son dard (1). Parfois il se plaint, non sans amertume, des brusqueries de la fantasque duchesse (2) ; mais le plus souvent il se résigne à tout supporter en esclave soumis et obéissant. Si quelque ridicule s'attache à ses plaintes et aux déclarations qui les accompagnent, un dévouement aussi absolu anime en quelque manière cette physionomie insouciant et lui donne une expression qui n'est pas sans charme.

Désormais Saint-Evremond n'écrira qu'en vue d'être agréable à M^{me} Mazarin. La pensée qui le guidera se fera jour, là même où le sujet semble exclure de telles préoccupations. Dans sa dissertation *sur les Poèmes des Anciens*, vient-il à parler de l'abus qu'on faisait de certains astres dans les comparaisons, il trouve moyen de louer la beauté de M^{me} Mazarin d'une façon presque naturelle :

- (1) Je perds le goût de la satire ;
L'art de louer malignement
Cède au secret de pouvoir dire
Des vérités obligeamment.

(Sonnet à M^{lle} de Lenclos).

(2) « S'il faut, dit-il dans une lettre, veiller des nuits entières, on ne me donne pas quarante ans. S'il faut faire un long voyage avec le vent et la pluie, quelle santé que celle de M Saint-Evremond ! Veux-je approcher ma tête de la sienne, sentir ses cheveux et lui baiser le bout de l'oreille, on me demande si j'ai connu M^{me} Gabrielle et si j'ai fait ma cour à Marie de Médicis ». (Lettre au comte d'Olonne).

« Dire qu'une femme est aussi belle que Mme Mazarin, c'est la louer mieux que si on la comparoit au soleil ; car le sublime et le merveilleux font honneur ; l'impossible et le fabuleux détruisent la louange qu'on veut donner ». L'éloge, ainsi glissé au milieu d'une réflexion vraie, est ingénieux et fin : un encens si finement offert devait chatouiller doucement l'orgueil de Mme Mazarin.

XXIV.

C'est à elle que Saint-Evremond adresse son petit traité *sur l'Amitié*, que la spirituelle et malicieuse Hortense intitulera, après l'avoir lu, *l'Amitié sans amitié*. Saint-Evremond professe les principes du sage Bias, qui nous enseigne d'aimer nos amis avec discrétion (1). L'amitié, telle que la conçoit Saint-Evremond, n'est pas ce sentiment des grandes âmes, que, dans tous les temps, on éleva au rang des plus belles vertus : l'idée de force inhérente au sens antique de *virtus* répond à l'esprit de sacrifice, à l'abnégation qu'exige l'amitié vraiment digne de ce nom ; et l'esprit de sacrifice, l'abnégation, ne sauraient trouver place dans la théorie de Saint-Evremond. Ce n'est pas même

(1) « Si l'on me demande plus que de la chaleur et des soins pour les intérêts de ceux que j'aime, plus que mes petits secours dans le besoin, plus que le secret dans les confidences, qu'on aille chercher ailleurs les amitiés ; la mienne ne sauroit donner davantage ».

L'union de deux âmes sympathiques l'une à l'autre, qui, s'étant une fois rencontrées, se confondent pour toujours, comme celles de Cicéron et d'Atticus, d'Horace et de Virgile, de Montaigne et de La Boétie. L'amitié de Saint-Evremond n'est qu'une liaison plus ou moins durable, formée « dans un mélange de divertissements et d'affaires », basée sur l'utilité ou sur l'agrément, une liaison d'homme du monde, « qui se dégage insensiblement et avec bienséance », quand la base fragile sur laquelle elle repose vient à se briser. Elle n'a pour but que de « rendre la vie plus tranquille et plus douce ». Cette amitié-là, où l'esprit a bien plus de part que le cœur, où, loin de se sentir porté à s'oublier soi-même, on ne cherche jamais que sa propre satisfaction, est fille de la morale qui substitue partout le plaisir au devoir, qui nous recommande plutôt d'être avisés que d'être vertueux ; c'est l'amitié épicurienne, laquelle n'est, au fond, pour ses adeptes, qu'une volupté d'un ordre supérieur ; comme on l'a fort bien dit, elle ne va pas au-delà de la *sociabilité*.

La prétendue sagesse que conseille Saint-Evremond peut sans doute nous épargner dans la vie quelques mécomptes ; mais ne vaut-il pas mieux s'exposer à être quelquefois victime de généreuses illusions que de renoncer par système aux fortes amitiés, que de repousser comme un fardeau de nobles devoirs, qui sont pour tous les cœurs bien faits une véritable source de jouissances ? Faisons cependant remarquer que, malgré ses principes et par une heureuse inconséquence

de son caractère, Saint-Evremond, sans aller assurément aussi loin qu'Horace et que Montaigne qui ont dû à l'amitié une partie de leur célébrité, mérita d'avoir des amis sincères et dévoués qui ne l'abandonnèrent pas dans le malheur. Il y a, dans l'expression des regrets que lui causa la mort de d'Aubigny, une note sensible qui rappelle la douleur qu'éprouva l'ami de La Boétie, quand il perdit celui qui faisait sa joie. « Les maximes des hommes, a dit Vauvenargues, décèlent leur cœur ». Généralement vraie, cette sentence a pourtant quelque chose de trop absolu; car les hommes sont souvent meilleurs, au fond, que leurs doctrines, et ils ne sont pas toujours logiques dans leur conduite.

C'est encore pour Mme Mazarin que Saint-Evremond écrit la piquante dissertation dans laquelle il essaie de lui prouver, quand sous le poids d'un violent chagrin, elle paraissait disposée à tourner vers le ciel ses regards fatigués des choses de la terre, que *la dévotion est le dernier de nos amours*. Toute l'originalité de son talent se montre dans ces petites pièces semi-sérieuses, qui sont si fortement empreintes du génie français, où, à travers une sensibilité douce et un enjouement calme, perce une pointe d'ironie courtoise. Saint-Evremond se souvient de ces grandes dames de la cour d'Anne d'Autriche, de ces belles pécheresses de la Fronde, qui passaient tour à tour du plaisir à la pénitence, de la pénitence au plaisir, selon le vent qui soufflait autour d'elles. Le sceptique veut démêler les secrets ressorts des conversions écla-

tantes qui servent de dénouement à leur aventureuse existence. Si ces âmes tendres, après avoir abusé de l'amour, sont retournées à Dieu, c'est encore, à son avis, je ne sais quoi d'humain qui les a attirées comme à leur insu : « L'âme, dit-il, qui croit aspirer seulement à la félicité de l'autre vie, cherche, sans y penser, à se faire une douceur nouvelle dans celle-ci ». Et il développe cette idée en homme qui s'y complait. Il y a tant de bizarrerie dans notre nature, tant de tours et de détours, tant de plis et de replis dans les profondeurs de notre cœur, qu'on ne saurait affirmer que l'analyse morale où ce subtil casuiste semble avoir entrevu les dangers du *quiétisme* pour certaines âmes, que cette sorte d'anatomie des sentiments les plus mystérieux, manque entièrement de vérité : le bien et le mal sont tellement mêlés en nous qu'on les rencontre rarement l'un sans l'autre, surtout dans les imaginations exaltées et romanesques. Un habile et savant analyste du cœur des femmes dira de M^{me} de Krudner : « L'impénétrable besoin de plaire s'était changé chez elle en un immense besoin d'aimer, ou même s'y continuait toujours » ; et il lui appliquera quelques-unes des réflexions de Saint-Evremond. Mais au scepticisme de notre épicurien nous préférons l'enthousiasme qu'excitaient, chez M^{me} de Sévigné, peu suspecte d'être trop crédule, les austérités de M^{me} de Conti et de M^{me} de Longueville, touchées de la grâce divine, régénérées, transfigurées, pour ainsi dire, par la religion. C'est un triste symptôme que l'incrédulité systématique en matière de repentir.

XXV.

M^{me} de Mazarin a le goût de la littérature : il lui sera beaucoup pardonné dans le monde des lettres, parce qu'elle aura beaucoup aimé les jouissances de l'esprit, tout en s'abandonnant à des penchans moins nobles. Pour lui plaire, tantôt Saint-Evremond étend le cercle de ses études et aborde les sujets les plus divers, tantôt il revient sur ceux qu'il a déjà traités et complète ou modifie ses jugemens.

Il retouche le *Parallèle de Condé et de Turenne*, qu'il avait composé en Hollande, et le rend presque digne de figurer à côté des portraits de ces deux grands capitaines, que le cardinal de Retz a tracés d'une main si ferme. Il a appris à les connaître sur les champs de bataille, où il s'est lui-même distingué en combattant sous leurs ordres. Il a été témoin de l'héroïsme impétueux de l'un et de l'héroïsme réfléchi de l'autre. Il n'a donc, pour les bien peindre, qu'à consulter ses souvenirs.

Il ajoute, à ce qu'il a écrit *sur la Tragédie*, des considérations qui feront dire à Voltaire que seul Saint-Evremond a découvert la plaie secrète du théâtre français, en lui reprochant de ne pas produire sur l'esprit du spectateur une impression assez forte (1). Dans le parallèle qu'il fait alors de

(1) « Ce qui doit être tendre n'est souvent que doux ; ce qui doit former la pitié fait à peine la tendresse ; l'émotion tient lieu du saisisse-

Corneille et de Racine , il commence par rendre également justice à ces deux génies immortels, qu'il est permis de confondre dans une commune admiration, malgré la diversité de leurs caractères. Empruntant à Lucain quelque chose de la comparaison de Pompée et de César, il dit que « dans la tragédie, Corneille ne souffre pas d'égal, et Racine pas de supérieur ». Mais il cède bien vite à l'entraînement de la préférence marquée qu'il a pour Corneille ; et, tandis qu'il lui accorde « la grandeur, la passion, l'éloquence, la hardiesse et la nouveauté des plans et de l'intrigue », sans signaler aucun de ses défauts, il n'accorde à Racine que le « naturel des sentiments, la netteté des idées, la pureté du style, la régularité timide de l'action » ; comme si le poète qui a mis un langage si mâle, si noble, si sublime dans la bouche de Mithridate, d'Acomat et de Joad, le poète qui a tiré de la passion de l'amour des effets si puissants et si dramatiques, ignorait le secret d'élever l'esprit et de remuer le cœur ! Vauvenargues, si amoureux de la perfection soutenue de Racine, fera la contre-partie de ce parallèle.

Saint-Evremond est plus juste envers Boileau, quoique le grand satirique ne l'ait pas épargné. Il apprécie sainement Molière et La Fontaine, en donnant à sa pensée cette forme concise, ce tour rapide et incisif qu'il aime tant. Quelques coups de crayon lui suffisent pour grouper convenablement, dans le même tableau, Malherbe, Voiture,

ment, l'étonnement de l'horreur. Il manque à nos sentiments quelque chose d'assez profond ».

Sarrazin, Benserade et Perrault. Si l'on veut bien juger du mérite de Saint-Evremond, on ne doit pas oublier qu'à cette époque, la critique qui, de nos jours, a été portée si haut et brille d'un si vif éclat, était à peine créée. M. Villemain l'appelle « une occupation des littératures vieilles ». Or, le feu sacré qui venait de produire tant de chefs-d'œuvre avait encore une certaine vivacité. Imitateur, mais uniquement à la surface, dans son culte pour l'antiquité, le siècle de Louis XIV est en réalité original et créateur. Le goût s'y affirme par ses œuvres avant de s'affirmer par ses théories. La critique ne s'exerce guère que dans quelques réunions de beaux-esprits. On la rencontre aussi dans des préfaces, dans des lettres, où elle est comme disséminée. Ce ne sera que beaucoup plus tard qu'elle se constituera sérieusement en art spécial. Saint-Evremond se rapproche, plus que tous ses contemporains, de l'état où nous la verrons au dix-huitième et au dix-neuvième siècles. Il n'est pas, ce semble, sans quelque analogie avec Sainte-Beuve. Il a, dans une mesure assez sensible, plusieurs de ses qualités particulières, et notamment cette souplesse de talent qui se prête aux genres les plus variés, cette tendance à étudier de préférence les écrivains dans leurs rapports avec le milieu où ils ont vécu. Malgré de nombreuses différences, dont la plus saillante assurément est que l'un ne fait qu'effleurer là où l'autre se plaît à creuser le plus possible, malgré, reconnaissons-le bien vite, une très-grande infériorité, on peut, à bon droit, sinon le regarder comme le Sainte-Beuve

de son temps, du moins le compter parmi les aïeux, dans l'ordre littéraire, de l'éminent auteur des *Causeries du lundi*. Il y a chez lui l'étoffe d'un vrai journaliste.

Saint-Evremond s'occupe ensuite de la comédie et de l'opéra. Il compare la comédie française avant Molière à la comédie espagnole, et il détermine les principaux traits qui les distinguent. Du côté de la comédie française, plus de régularité et de vraisemblance dans la contexture des pièces, plus de convenance et de délicatesse dans l'expression des sentiments amoureux. Du côté de la comédie espagnole, plus de complications dans l'intrigue, plus d'incidents artificiels, plus d'aventures bizarres, je ne sais quelle « vieille impression de chevalerie errante », d'où naissent les situations les plus extraordinaires.

Des pointes de mauvais goût, de froides déclarations d'amour, de fades bouffonneries, de grotesques caractères, de voluptueuses pantomimes renouvelées des Romains de la décadence, tel est le fond des pièces italiennes : Saint-Evremond ne les croit pas dignes du nom de comédies.

La comédie anglaise lui paraît procéder de Térence et de Plaute : elle tend à imiter, pour les corriger, les ridicules et les vices. C'est que Saint-Evremond n'a encore en vue que les comédies de Ben Johnson, qui a pris en effet les anciens pour modèles. Sir Epicure Mammon ou la sensualité acharnée après l'or, sir Volpone ou la ruse alliée à la cupidité, le voyageur Amorphus ou la sottise pédante sous les belles manières, voilà les personnages qu'il a devant lui. Ne lui parlez point de

Shylok et de Portia, de Jacques le mélancolique et de Rosalinde, d'Obéron et de Titania. Ses amis ne l'ont pas plus initié à la comédie romanesque et sentimentale de Shakespeare qu'à ses tragédies et à ses drames. C'est Ben Jonhson qu'il cite comme exemple à l'appui de la plupart de ses réflexions. Il flatte singulièrement l'auteur de l'*Alchymiste*, en le mettant au niveau de l'auteur du *Misanthrope*. Ben Johnson a sans doute quelque chose de l'art de Molière, mais il est moins observateur et moins philosophe. Il n'a pas connu comme lui tout l'homme. Quand il imprime avec vigueur sur les vices régnants « les sillons de son fouet d'acier » (1), il n'excite que le gros rire. Non moins capable de l'exciter, quand il veut, Molière, en nous montrant une image de la vie, provoque le rire délicat et « comme le sourire de la raison émue et réjouie » (2).

L'opéra, que le ciel riant de l'Italie vit naître de trois arts enchanteurs, est condamné par Saint-Evremond. Voltaire le raille à ce sujet, en disant que cette condamnation prouvait tout simplement qu'il avait l'oreille dure. Après les brillants succès de Quinault associé à Lulli, on pouvait croire la cause du drame lyrique si bien gagnée parmi nous qu'elle n'aurait plus besoin d'être défendue. Mais Saint-Evremond a résisté aux séductions du chantre d'Armide, dont on a pu dire : « Quand nous venons de lire Quinault, il nous semble que l'amour

(1) Traduction d'une phrase de Ben Johnson.

(2) M. Nisard, *Histoire de la Littérature française*.

et les grâces viennent de passer près de nous ». Le voluptueux épicurien ne juge pas moins sévèrement l'opéra que le janséniste Despréaux. Et pourtant Saint-Evremond aime passionnément la musique, et il compose parfois des airs agréables. Sa critique de l'opéra serait-elle un simple jeu d'esprit? ou les opéras anglais, qui paraissent surtout lui déplaire, l'auraient-ils dégoûté du genre lui-même?

Les arguments que fait valoir Saint-Evremond contre l'opéra, pourraient aussi bien s'appliquer à la poésie, et la condamneraient, elle aussi, s'ils étaient fondés. Dans le train ordinaire de la vie, « un maître s'adressant à son valet, un ami faisant une confidence à son ami », ne parlent pas plus en vers qu'ils ne chantent. Ce n'est pas à ce point de vue qu'il faut se placer pour juger une des plus délicieuses créations de l'esprit humain. L'imagination a des droits non moins légitimes que ceux de la raison, et l'opéra est du domaine de cette précieuse faculté, que la bonté divine a chargée, pour ainsi dire, d'embellir notre existence.

L'alliance de la poésie et de la musique, cette autre langue descendue du ciel pour nous permettre d'exprimer ce que les langues parlées sont impuissantes à rendre, est si naturelle que, partout et toujours, on a fait *chanter* le poète comme le musicien, n'ayant qu'un même mot pour l'inspiration poétique et l'inspiration musicale. « La poésie, a dit l'illustre chantre des *Méditations*, est l'incarnation de ce que l'homme a de plus intime dans le cœur, de plus divin dans la pensée, en ce que la nature a de plus magnifique, les images, et de plus mélodieux, les sons. Elle est

à la fois esprit et matière ; et voilà pourquoi c'est la langue complète, la langue par excellence, qui saisit l'homme par son humanité tout entière, sentiment pour l'âme, image pour l'imagination, musique pour l'oreille ». L'alliance, hélas ! trop rare, de la vraie poésie et de la bonne musique ne répond-elle pas encore mieux à cette admirable définition ? Si Saint-Evremond s'était borné à déplorer que la poésie fût si souvent sacrifiée à la musique dans l'opéra, nous nous garderions bien de le contredire : que de fois le musicien est appelé à recouvrir de riches broderies un tissu léger ou grossier ! Mais c'est au genre que Saint-Evremond s'attaque et non à l'abus qu'on a pu en faire. Plaignons-le d'être tombé dans une si grande erreur en se montrant insensible aux plus ineffables jouissances, et opposons-lui ces charmantes réflexions d'un spirituel écrivain (1) : « Si, pendant un opéra supportable, on ferme les yeux et qu'on se laisse aller, de rêverie en rêverie, à se représenter les immenses déserts de notre planète, les tristes grèves battues par les flots, les peuples sauvages qui chassent pour subsister dans ces froides nuits, et qu'on se réveille tout à coup au milieu de ces vives lumières, de ces gracieux costumes et de ces molles harmonies, on sentira qu'avoir réuni tant de moyens heureux et divers d'enchanter l'oreille et les yeux, et de bercer notre âme, n'est pas, après tout, un des moindres efforts de l'imagination créatrice de

(1) Prévost-Paradol, *Journal des Débats*.

l'homme ni une des marques les plus méprisables de sa royauté sur la nature ».

Non content d'avoir développé une idée fautive, Saint-Evremond a voulu encore la mettre en scène. Il s'est donné un tort de plus, en faisant une mauvaise comédie qui est le digne pendant de *sir Politick*.

Sa dissertation sur le mot *vaste* est pleine de sel et d'érudition. Sa verve d'écrivain est exempte de vieillesse. Son esprit a gagné en solidité et en étendue ce qu'il a perdu en vivacité, et il a conservé cette liberté de jugement, ces libres allures qui lui sont propres. Ici non-seulement il fait preuve de connaissances philologiques ; mais encore il sait rendre attrayant un sujet aride, qui semblait ne promettre que des discussions grammaticales, en s'appuyant sur l'analyse des lois de la pensée, sur les témoignages de l'histoire, sur les préceptes du goût. C'est tout à la fois une application raisonnée des vrais principes qui servent de fondements à la science du grammairien, et une étude critique, historique et littéraire d'un style ferme et sain. Saint-Evremond soutient qu'appliqué à l'esprit, le mot *vaste* ne saurait être pris en bonne part : un esprit *vaste* est un esprit démesuré, dont les desseins ne sont pas assez concertés ; les grandes et belles choses qu'ont faites les hommes supérieurs à qui l'on donne un esprit *vaste*, doivent être attribuées aux autres qualités de leur esprit, et la plupart de leurs erreurs viennent précisément de ce que cet esprit a eu de *vaste*, c'est-à-dire d'excessif. Et Saint-Evremond puise, dans la revue qu'il passe de ces hom-

mes supérieurs, des arguments à l'appui de sa thèse, qui n'est autre chose que le développement ingénieux du sens de l'étymologie latine du mot *vaste*. L'usage, qui règle en souverain la signification des mots, n'a pas consacré l'opinion de Saint-Evremond, malgré le talent avec lequel il l'a défendue.

Dans ses *Observations sur le goût et le discernement des Français*, qui sont en général frappantes de vérité, il y a une réflexion qu'il eût pu particulièrement s'appliquer à lui-même : « Quand une personne est à la mode, elle peut donner du prix aux choses où elle se connaît et à celles où elle ne se connaît pas ». Saint-Evremond est à la mode : c'est pour cela qu'on applaudit indistinctement tout ce qui porte son cachet.

Dans son discours *sur la Retraite*, les inconvénients de la vieillesse, les faiblesses des vieillards, les raisons qui doivent les décider à mettre un certain temps entre la vie et la mort, à ne pas attendre que le monde s'éloigne d'eux, sont parfaitement indiqués. C'est aussi un des morceaux qui le peignent le mieux (1). Nous le louerions encore

(1) « Chaque jour, je me déroche aux connoissances qui me fatiguent et aux conversations qui m'ennuient. Chaque jour, je cherche un doux commerce avec mes amis, et fais mes délices les plus chères de la délicatesse de leur entretien. . . . De la façon que je vis, ce n'est ni une société pleine ni une retraite entière. c'est me réduire innocemment à ce qui m'accommode le plus. . . . *Dégoûté du vice comme trop grossier, et blessé de la pratique de la vertu comme trop rude*, je me fais d'innocentes douceurs, qui conviennent au repos de la vieillesse et qui sont justement sensibles à proportion de ce que je puis encore agréablement sentir ».

davantage, s'il ne se terminait par des vers de madrigal. Mais n'est-ce pas là un trait de caractère qu'il est bon de saisir au passage ? Dans les sujets les plus graves, on est sûr de rencontrer chez Saint-Evremond la note légère (1).

XXVI.

Installée par ordre du roi dans le pavillon de Saint-James, la belle Hortense est bientôt entourée d'une cour brillante. Toutes les notabilités du monde aristocratique et du monde lettré, tous les Français réfugiés à Londres pour y vivre librement, se pressent dans les salons où elle trône en reine de l'intelligence, comme la duchesse de Bouillon, sa sœur, trône à Paris. En France, ces réunions de beaux esprits sous le patronage d'une femme sont depuis longtemps dans les mœurs, et cette mode a passé la Manche comme toutes les autres. Si, dans la société de *M^{me} Mazarin*, qui est déjà loin des beaux jours de l'*incomparable Arthénice*, on ne discute pas sur les sonnets de Job et d'Uranie et sur la carte de *Tendre*, on se plaît à associer les discussions sérieuses et les propos plaisants. On se livre avec enjouement à de vives ou à de douces causeries, et l'on dispute savamment sur la religion, sur la philosophie, sur l'histoire, sur le théâtre, sur la poésie, mais surtout on parle de la France. Saint-

(1) Il n'est plus de beaux jours,
Quand il n'est plus d'amours

Evremond est l'âme de ce cercle choisi. Il y attire, avec Grammont et Hamilton, le docte Vossius, ce sceptique chanoine de Windsor; le théologien Justel, protestant érudit; l'historien Saint-Réal, esprit fin et plein de traits. On y voit aussi autour de lui Dryden, Swift et Temple. Il ne manque jamais d'y lire les lettres de Ninon, de La Fontaine, du vieux Corneille lui-même, et ce n'est pas un des moindres attraits de ces soirées délicieuses : on attache alors tant de prix à une lettre bien faite ! En y répandant journellement les trésors de son imagination, toujours aussi français d'idées et de langage que s'il n'eût jamais quitté la cour de Versailles, il y naturalise, avec un aimable abandon, la légèreté et la grâce françaises ; il y propage les idées françaises ; il fait aimer et admirer de plus en plus les lettres françaises. Dans toutes les controverses qu'amènent la lecture et l'examen des ouvrages nouvellement arrivés de Paris, on accepte ses décisions comme des arrêts souverains. Elles seront acceptées avec le même empressement, quand elles auront franchi le détroit. La perspective qui résulte pour Saint-Evremond de l'éloignement, l'avantage qu'il a sur ses compatriotes d'être à l'abri des influences de coterie, sont favorables aux saines appréciations ; et l'autorité qu'il exerce sans pédantisme, tout à la fois autour de lui et loin de lui, est généralement justifiée. C'est une sorte de colonisation littéraire qu'opèrent la langue et le génie français par l'intermédiaire de ce causeur à la verve intarissable, et ce sera là sans contredit un de ses premiers titres de gloire. Nous lui devrions d'avoir large-

ment contribué à maintenir chez nos voisins l'ascendant de la haute civilisation du règne de Louis XIV, en dépit de l'orgueil patriotique et de la ferveur protestante, au milieu même de l'hostilité des deux pays; et les Anglais lui seront en partie redevables de cette gaieté originale qu'ils s'attribuent sous le nom d'*humour*. Le souvenir de Saint-Evremond ne sera peut-être pas étranger à l'accueil que recevra Voltaire, quand, exilé à son tour, il ira vivre à Londres dans l'étude des lettres anglaises, dans le commerce des hommes les plus célèbres de son temps, et emprunter à la libre Angleterre bien plus encore que Saint-Evremond n'aura pu lui donner.

Habitée à tenir le sceptre de l'esprit dans la ville la plus polie de l'univers, Marianne Mancini, duchesse de Bouillon, vient à Londres partager les hommages prodigués à sa sœur, dont elle a tous les charmes, mais aussi tous les travers. Elle avait alors racheté, par la sincère amitié qu'elle témoignait à La Fontaine, le tort d'avoir ourdi une intrigue indigne d'elle en faveur de la *Phèdre* de Pradon contre la *Phèdre* de Racine. Pendant son séjour en Angleterre, elle suscitera, entre La Fontaine et Saint-Evremond, une espèce de lutte poétique. Cet intéressant tournoi, où les deux chevaliers exalteront à l'envi les dames de leurs pensées, piquera la curiosité des nombreux adorateurs d'Hortense et de Marianne, et prètera un attrait de plus aux salons de M^{me} de Mazarin. « Faisons-nous chevaliers de la table ronde, écrit La Fontaine en jetant un défi à Saint-Evremond; aussi bien est-ce en Angleterre que cette cheva-

lerie errante a commencé. Nous aurons deux tentes en notre équipage, et, au haut de ces deux tentes, les deux portraits des divinités que nous adorons ». Puis il entonne le chant d'amour. Saint-Evremond répond au défi qui lui est jeté ; mais est-il besoin de nommer le vainqueur dans cette lutte inégale, malgré les éloges que La Fontaine adresse à son rival, qu'il appelle *le chef des dévots d'Hortense, de ses dévots à toute outrance* ? Ce dernier mot, qui a tout l'air d'un trait de satire, est ce qu'il y a de plus vrai au milieu de louanges peu méritées ; car, dans les hymnes que chante Saint-Evremond en l'honneur d'Hortense, le lyrisme va souvent jusqu'au délire. Jugez vous-même : « Avec une beauté de l'ancienne Grèce, M^{me} Mazarin eut une vertu de l'ancienne Rome..... Cette Rome, de tout temps si glorieuse, est plus vaine de l'avoir donnée au monde que d'avoir produit tous ses héros » (1). Peut-on être étonné, lorsqu'on se souvient de ses vers sur l'âme de Ninon, que « l'indulgente et sage nature avait formée, selon lui, *de la volupté d'Epicure et de la vertu de Caton* ? » La Fontaine semble quelquefois faire indirectement la leçon à Saint-Evremond sous une forme plaisante. Le bonhomme ne se permet-il pas à son égard un peu de fine raillerie, quand il l'associe au poète Waller dans ses félicitations « aux anacréons octogénaires chez qui

(1) *Oraison funèbre de M^{me} Mazarin.* — Saint Evremond avait fait d'avance l'oraison funèbre de M^{me} Mazarin, comme l'épithaphe du chevalier de Grammont, par ce que M^{me} Mazarin avait exprimé un jour le désir de savoir ce qu'on dirait d'elle après sa mort.

l'imagination et l'amour ne vieillissent pas », quand, s'amusant à décrire un quadrille fantastique où il figure lui-même à côté de son vieil ami, avec Waller et Anacréon ressuscité pour la circonstance, il s'écrie :

Il nous feroit beau voir, parmi des jeunes gens,
Inspirer le plaisir, danser et nous ébattre,
Et de fleurs couronnés, ainsi que le printemps,
Faire trois cents ans à nous quatre !

Ne voyons là qu'un simple badinage. La Fontaine, qui déguisait mal, hélas ! sous les fleurs anacréontiques, ses honteuses faiblesses de vieillard, ses vices d'arrière-saison, ne pouvait avoir la pensée de remonter Saint-Evremond, même en plaisantant.

Ce sont les jours les plus brillants des réunions de M^{me} Mazarin. Bientôt la passion du jeu l'emportera sur le goût des choses de l'esprit, et la bassette détrônera la conversation et la lecture. Saint-Evremond exhale en vers les regrets que lui inspire cette révolution de salon, qui le réduit en quelque sorte à l'état de roi déchu. « Ces amitiés, dit un charmant auteur trop tôt enlevé aux lettres (1), d'écrivains célèbres pour des femmes longtemps jeunes et belles, ressemblent à l'amour, sinon par la flamme, du moins par la jalousie. Ils ne permettent pas qu'on préfère quelque chose à l'esprit, parce que l'esprit, c'est eux-mêmes, et ils souffrent

(1) Hippolyte Rigault.

dans leur bonheur, quand le salon dont leur parole a été longtemps la seule fête s'ouvre à d'autres plaisirs ». Toutefois la morale facile de Saint-Evremond s'accommodera bien vite de la nouvelle faiblesse de son amie, qui triche au jeu ses cavaliers servants, et lui-même ne se montrera pas plus scrupuleux à la bassette que ne le fut son héros (1) au trictrac, chez l'hôtelier Cérise.

XXVII.

Quand il est las de ces tristes distractions, Saint-Evremond en va chercher de plus nobles dans un club littéraire, où commence à se réunir le monde savant de Londres, et où Dryden, Swift et Temple sont heureux de se retrouver avec lui. C'est là que s'agite la grande question de la prééminence des anciens et des modernes, interminable querelle, soulevée d'abord par Desmarts au nom de la foi chrétienne, rallumée par Perrault, et que réveilleront, dans le siècle suivant, Fontenelle et La Motte. Cette querelle, qui fit tant de bruit, n'est qu'une des phases de l'éternelle lutte entre l'esprit du passé et celui de l'avenir, que nous avons vue se renouveler encore de nos jours sous les bannières des classiques et des romantiques. L'idée du progrès y fut hardiment opposée à la tradition absolue, à l'autorité pure ;

(1) Le chevalier de Grammont, *Mémoires du chevalier de Grammont*, par Hamilton.

mais il y eut de part et d'autre de regrettables exagérations.

Saint-Evremond s'est fait en Angleterre l'écho des longs débats qui ont eu lieu en France, où la discussion de ce grave sujet ne s'est pas renfermée dans le cercle des érudits et des hommes spéciaux. Il joue le rôle de modérateur entre le parti qui tient pour Perrault et les modernes, et le parti qui tient pour Boileau et les anciens, le rôle que Callières attribue à Apollon dans son *Histoire poétique*.

Macaulay nous a représenté les deux partis aux prises, sous les yeux et comme sous la présidence de cet Aristarque. A la tête du premier est, avec Dryden, l'élégant traducteur de Virgile, de Perse et de Juvénal, le chevalier Temple, ce grand ami de l'antiquité, qui exagère le mérite des anciens au point de proclamer leur supériorité, même pour les sciences, dans la patrie de Bacon, de Halley et de Newton. Il apporte dans son argumentation le ton spirituel et dégagé qui lui est familier, et son secrétaire Swift met au service de la même cause ses mordantes épigrammes. A la tête du second, nous voyons l'énergique et véhément Bentley, qui suit de près Wotton, moins ardent et moins systématique, à qui est réservé l'honneur d'indiquer plus tard, dans un ouvrage justement estimé, la vraie manière de poser la question et de la résoudre.

Saint-Evremond est là comme un arbitre qui s'est donné la mission de concilier deux plaideurs, en faisant la part de chacun d'après les règles de la raison et de la justice. Il formule et

développe, avec autant de netteté que de mesure, les pensées qu'il résumera pour M^{me} Mazarin, dans son écrit *sur les Poèmes des anciens*. On retrouve, dans ce résumé, les meilleures idées de Desmarest épurées et condensées. Tout en payant un juste tribut d'hommages au génie des anciens, qu'il ne rend pas responsables des défauts de leur siècle, tout en reconnaissant qu'il est des principes immuables qui ne sauraient varier selon les temps, l'homme demeurant le même malgré la mobilité des mœurs et des coutumes, il conclut « à la nécessité d'un art nouveau dans une société nouvelle, où tout est changé, les dieux, la politique, le goût, les manières (1) ». — « Les poèmes d'Homère, dit-il, seront toujours des chefs-d'œuvre, mais non pas en tout des modèles ». Il avait déjà dit, dans sa *Dissertation sur la tragédie ancienne et moderne*, à propos de la poétique d'Aristote : « Il n'y a rien d'assez parfait

(1) « Si Homère, ajoute-t-il, vivoit présentement, il feroit des poèmes admirables, accommodés au siècle où il écrivoit. Nos poètes en font de mauvais, ajustés à ceux des anciens, et conduits par des règles qui sont tombées, avec des choses que le temps a fait tomber... Peu de règles portent le caractère de cette raison incorruptible qui subsistera toujours. Celles qui regardoient les mœurs, les affaires, les coutumes des vieux Grecs, ne nous touchent guère aujourd'hui. On en peut dire ce qu'a dit Horace des mots : elles ont leur âge et leur durée. Les unes meurent de vieillesse ; les autres périssent avec une nation, aussi bien que les maximes du gouvernement, lesquelles ne subsistent pas après l'Empire. Il n'y en a donc que bien peu qui aient droit de diriger nos esprits dans tous les temps, et il seroit ridicule de vouloir toujours régler des ouvrages nouveaux par des lois éteintes.... C'est à une imitation servile et trop affectée qu'est due la disgrâce de la plupart de nos poèmes... ».

pour régler toutes les nations et tous les siècles ». Horace soutenait sous Auguste, contre les admirateurs exclusifs des anciens, « que le génie ne dépendoit pas d'une date, et que la gloire littéraire n'étoit pas une affaire de chronologie ». L'opinion de Saint-Evremond s'accorde avec celle d'Horace.

XXVIII.

Saint-Evremond applaudit à la révolution de 1688, comme tous les Français réfugiés à Londres, qui saluèrent avec transport l'avènement de Guillaume d'Orange. Tout l'y portait, ses tendances libérales, sa haute estime pour le prince qu'il avait connu à La Haye. Il pouvait sans ingratitude suivre son impulsion naturelle ; car il était resté à l'écart sous le règne sanglant de Jacques II, que l'histoire nous présente « joignant à l'obstination d'un esprit étroit et stérile la dureté d'un cœur froid et sec » (1) ; et, pour conserver toute sa liberté, il n'avait rien voulu accepter d'un souverain dont il blâmait la politique.

Au moment où la guerre éclate entre les deux peuples, Louis XIV lève l'interdit qui le tenait depuis si longtemps éloigné de la France ; mais, d'une part, de douces amitiés, la confiance que Guillaume III lui témoigne ; de l'autre, les infirmités de la vieillesse, l'habitude, si puissante dans un âge avancé, peut-être aussi un secret ressentiment des refus qu'il avait essayés, la crainte de

(1) Guizot, *Histoire des Révolutions d'Angleterre*.

remettre en question, devant une nouvelle génération de courtisans, jusqu'à sa réputation d'homme d'esprit, le retiennent en Angleterre. Il repousse une faveur longtemps sollicitée en vain. Il restera sur la terre hospitalière qui l'a si bien accueilli dans sa disgrâce. Il se résignera à mourir loin de son pays, quoique la suprême consolation de l'homme soit de placer son tombeau là où la Providence a elle-même placé son berceau. Lorsque, pour accomplir le grand dessein qui fut le but unique de sa vie, Guillaume III allait mettre en mouvement la coalition formée contre la France, la place de Saint-Evremond était où l'appelait Louis XIV ; il aurait dû s'empressez de se rendre à cet appel. On éprouve une impression douloureuse en le voyant prodiguer (1) la flatterie à l'ennemi le plus redoutable de sa patrie, après des batailles dans lesquelles a coulé le sang français.

Quand la mort l'a séparé de sa chère Hortense, sa correspondance avec Ninon devient presque son seul délassement. Ninon, qu'il a aimée au printemps de la vie, a, comme lui, ressenti les atteintes de l'âge ; mais son esprit charmant a encore toute la fraîcheur et toute la grâce de la jeunesse. On comprend l'attrait en quelque sorte irrésistible de ce mélange de raison, d'enjouement et de charme

(1) Saint-Evremond a plusieurs fois adressé à Guillaume III des félicitations en vers. C'est une grande tache dans sa vie. L'action elle-même est encore plus mauvaise que les vers, et ce n'est pas peu dire. Il est heureux qu'en pareille matière Saint-Evremond n'ait fait que des vers détestables. Là où manque le patriotisme, on ne peut qu'applaudir à l'absence du feu sacré.

qui désarmera la sévérité de Saint-Simon, l'un des hommes les plus rigides de son temps.

Les lettres de Ninon à Saint-Evremond ont un tour simple et original qui rappelle la manière de M^{me} de Sévigné. Elles se distinguent surtout par le naturel, qui manque trop souvent à Saint-Evremond. Tout l'avantage est du côté de Ninon, dans ces entretiens épistolaires de deux spirituels vieillards, qui semblent chercher à se faire illusion l'un à l'autre, en échangeant des louanges où la délicatesse de la forme ne rachète guère la frivolité du fond (1). Parfois la causticité de Saint-Evremond se réveille, et alors ils font assaut de malice aux dépens d'autrui. Qui ne verrait la satire des dehors austères de la cour de Louis XIV sous l'influence de M^{me} de Maintenon, dans ce passage d'une lettre de Saint-Evremond? « Vous vivez dans un pays où le vice n'est pas moins opposé à la mode qu'à la vertu, où, pécher, c'est ne savoir pas vivre et choquer la bienséance autant que la religion. Il ne falloit autrefois qu'être méchant, il faut être de plus

(1) Saint-Evremond écrit à Ninon : « La nature commencera par vous à faire voir qu'il est possible de ne vieillir pas Vous êtes de tous les pays, aussi estimée à Londres qu'à Paris; vous êtes de tous les temps, et quand je vous allègue pour faire honneur au mien, les jeunes gens vous nomment aussitôt pour donner l'avantage au leur . vous voilà maîtresse du présent et du passé. . . . ». Ninon lui répond : « Plût à Dieu que vous pussiez penser de moi ce que vous dites ! Je me passerois de toutes les nations. Aussi est-ce à vous que la gloire en demeure. C'est un chef-d'œuvre que votre dernière lettre. . . Vous retournez à la jeunesse : vous faites bien de l'aimer. La philosophie sied bien avec les agréments de l'esprit. Ce n'est pas assez d'être sage ; il faut plaire, et je vois bien que vous plairez tant que vous penserez ce que vous pensez ».

malhonnête homme, pour se damner en France présentement. Ceux qui n'ont pas assez de considération pour l'autre vie sont conduits au salut par les égards et les devoirs de celle-ci ». Ninon n'est pas moins mordante, quand elle écrit : « M. de Clérambault me demande souvent s'il ressemble par l'esprit à son père : Non, lui dis-je ; mais j'espère de sa présomption qu'il croit ce *non* avantageux ».

Malgré le ton léger et le langage frivole qui caractérisent ces mutuels épanchements, on serait peut-être touché d'une amitié qui a résisté au temps et à l'absence, si quelques nobles accents venaient se mêler aux vives saillies et aux tendres effusions. Mais ce qui frappe le plus dans cette correspondance, c'est qu'à l'âge des graves pensées et des sérieux retours, ils sont tous deux absorbés par la partie inférieure de leur être, dont ils voudraient prolonger les jouissances, mais qu'ils sentent dépérir chaque jour ; c'est qu'ayant déjà un pied dans la tombe, ils ne portent pas leurs regards au-delà de l'étroit horizon de cette vie qui leur échappe ; c'est qu'ils ne se souviennent pas un seul instant qu'ils ont une âme faite à l'image de Dieu, une âme immortelle qui a besoin de puiser dans le repentir une seconde innocence, avant de paraître devant son juge. Ils ne redoutent qu'une chose, la douleur ; ils ne désirent qu'une chose, « l'aise ou le repos ». Ainsi le roi de Prusse, Frédéric, et le philosophe d'Alembert se lamenteront, dans leur vieillesse, sur leurs maux d'estomac et « verront, dans les infirmités qu'ils se raconteront l'un à l'autre, le gage de leur prochaine

rentrée dans le néant » (1). Ainsi Voltaire, le protégé et le légataire de Ninon, écrira, sur son déclin, à M^{me} du Deffand : « Levons-nous en disant : Que ferai-je aujourd'hui pour me procurer de la santé et de l'amusement ? C'est à quoi tout se réduit, à l'âge où nous sommes ».

Que de fois le lecteur est tenté de s'écrier, comme si Ninon et Saint-Evremond étaient là devant lui : « *Sursum corda*, élevez vos cœurs ; ne les tenez pas toujours courbés vers la terre ; tournez-les enfin vers le ciel. Heureux celui qui embellit son couchant des perspectives de l'infini ! » A peine, dans toutes ces lettres, trouve-t-on une allusion à la vie future, et c'est dans une lettre de Ninon que cette allusion se rencontre : « Si on pouvoit, dit-elle, penser comme M^{me} de Chevreuse, qui croyoit en mourant qu'elle alloit causer avec tous ses amis dans l'autre monde, il seroit doux de le penser ». Mais elle refoule bien vite en elle-même ce bon mouvement, et elle se hâte de terminer par cet adieu significatif : « Portez-vous bien ; *c'est à cela que tout doit aboutir* ». Voltaire, on le voit, n'aura fait que reproduire, à peu près textuellement, la phrase malencontreuse de sa protectrice, dont les tristes leçons n'auront pas été perdues pour lui.

Même dans l'ordre purement humain, Saint-Evremond borne ses vues au temps présent. Il n'a pas foi dans cet avenir que souvent les plus incrédules ambitionnent pour leur mémoire : l'immortalité du souvenir ne le préoccupe pas plus que

(1) Villemain, *Cours de Littérature*

l'immortalité de l'âme, et c'est là sans contredit une cause d'affaiblissement pour son talent; car nos facultés ne peuvent avoir toute leur force qu'à l'aide d'un ressort ou d'un mobile qui leur imprime un grand élan.

Voilà donc le fruit de cette morale épicurienne dont, presque à la veille de sa mort, Saint-Evremond retracera encore les préceptes, d'une main débile, à celle qu'il appelle « la moderne Léontium ». De tels préceptes, on ne saurait trop le redire, rabaisent l'humanité et tendent à tarir la source des sentiments qui font sa grandeur; ils exercent une action dissolvante sur les cœurs les plus droits, sur les esprits les mieux doués. Dans ses derniers jours, le sceptique vieillard fera ses délices du fameux *Dictionnaire* où Bayle ébranle en se jouant toute certitude, et il le défendra en persiflant un de ses adversaires. Mais son dernier acte sera un acte de charité, et les pauvres auront sa dernière pensée. Quel que soit l'effet logique des doctrines matérialistes, elles ne parviennent pas toujours à étouffer tous les bons instincts; souvent, au fond de l'âme même qu'elles ont le plus pervertie, il y a, pour certains de ces bons instincts, comme un refuge où elles ne peuvent les atteindre. Si, moins heureux que La Fontaine et Hamilton, il ne doit point mourir en chrétien, Saint-Evremond aura du moins, avant de rendre son âme à Dieu, une de ces inspirations vraiment chrétiennes qui effacent sans doute bien des erreurs et bien des fautes, là où le moindre verre d'eau donné au plus petit d'entre les déshérités de la fortune pèse d'un si grand poids dans la balance de la bonté divine.

XXIX.

Saint-Evremond, si habile à faire les portraits, a voulu esquisser le sien vers la fin de sa vie ; il n'a eu pour cela qu'à réunir les traits épars dans ses divers écrits. C'est bien là le portrait d'un honnête homme du xvii^e siècle, doublé d'un épicurien délicat (1). Saint-Evremond se pose en philosophe « également éloigné du superstitieux et de l'impie ». Rien, en effet, même dans ses œuvres les moins estimables, n'est de nature à motiver contre lui une accusation d'impiété. Mais pour qu'il fût complètement dans le vrai, que de choses éminemment dignes du respect et de la vénération des hommes devrait comprendre le domaine de la superstition agrandi outre mesure ! A cela près, ce croquis,

(1) Voici un extrait de cette esquisse : « C'est un philosophe également éloigné du superstitieux et de l'impie, un voluptueux qui n'a pas moins d'aversion pour la débauche que d'inclination pour les plaisirs. . . . Il vit dans une condition méprisée de ceux qui ont tout, envie de ceux qui n'ont rien, goûtée de ceux qui font consister le bonheur dans la raison. . . . Il se loue de la nature ; il ne se plaint pas de la fortune. Il hait le crime, il souffre les fautes, il plaint le malheur. Il ne cherche point dans les hommes ce qu'ils ont de mauvais pour les décrier ; il trouve ce qu'ils ont de ridicule pour s'en réjouir ; il se fait un plaisir secret de le connoître ; il s'en feroit un plus grand de le découvrir aux autres, si la discrétion ne l'en empêchoit . . . »

A l'égard de la religion,
De justice et de charité,
Beaucoup plus que de pénitence,
Il compose sa piété,
Mettant en Dieu sa confiance. . . ».

d'une touche si fine, est l'expression exacte de la vérité. Il donne une juste idée de cette modération et de cette droiture innées, qui, chez Saint-Evremond, avaient arrêté le développement du germe fatal contenu dans ses principes. Il rend à merveille le calme reflet de cette paix intérieure que Saint-Evremond devait moins au témoignage d'une conscience à bon droit satisfaite qu'à l'indifférence d'une conscience facile, ennemie de la lutte et de l'excès. Et quand, en même temps, il nous le présente « trouvant un plaisir secret à observer les ridicules et regrettant que la discussion l'empêche d'en prendre un plus grand encore à les découvrir aux autres », on croit voir, pour ainsi dire, sur les lèvres du malin personnage, devenu prudent et circonspect, mais, en réalité, toujours enclin à la satire, l'ironique et fin sourire de l'homme du monde, qui se contient pour ne pas laisser échapper un mot piquant.

Considérée dans son ensemble, la figure originale qui nous occupe s'offre à nous sous deux aspects bien distincts : elle a un côté léger et un côté sérieux.

Le côté léger nous montre l'épicurien, le favori des ruelles et des boudoirs, le poète ou plutôt le versificateur, et, nous le disons à regret, le philosophe et le moraliste. Qu'est-ce qu'un philosophe qui nie l'importance de la philosophie, qui conteste à la raison le pouvoir de démontrer les vérités fondamentales de la loi naturelle ? Qu'est-ce qu'un moraliste dont l'idéal est la modération dans la volupté ou l'utopie du devoir agréable ; pour qui la vertu n'est que la bienséance ; qui fait

consister l'honnêteté dans l'art de vivre en galant homme; qui, enfin, a le malheur de ne pas comprendre qu'une règle émanée du souverain législateur peut seule nous protéger contre les défail- lances de notre pauvre cœur, et nous empêcher de tomber dans l'abîme vers lequel nous sommes incessamment entraînés par nos passions? Ce philosophe, si peu digne d'un tel nom, ce moraliste, si éloigné de la grande morale qui fonde le vrai bonheur sur les saintes joies du sacrifice, nous ne les plaçons pas plus haut dans notre estime que le prétendu poète, si fécond en vers prosaïques qu'on aurait de la peine à lui pardonner, sauf de rares exceptions, s'il ne les appréciait pas lui-même à leur juste valeur en disant: « Je fais de méchants vers, mais si enjoués, qu'ils font envier mon humeur, quand ils font mépriser ma poésie ».

Le côté sérieux nous montre l'homme de guerre, le gentilhomme fidèle à son roi pendant la Fronde, le publiciste, le critique, l'observateur du cœur humain. Comme écrivain, il a plus de finesse que de profondeur, plus de grâce que de force : la force n'est pas le partage de ces sybarites que blesse le pli d'une feuille de rose. Saint-Evremond est de ceux qui s'imposent moins qu'ils ne s'insinuent. Ce qui domine en lui, c'est l'esprit qu'on a si bien défini *sentiment prompt et brillant*; c'est ce bon sens superficiel et moqueur, qui s'arrête volontiers à la surface, qui ne creuse pas. On sent, quand on parcourt ces pages où tout devient texte à belles pensées et à beau langage, qu'il ne travaillait pas en les écrivant, qu'il s'amusaît, et que ce n'était pour lui qu'une autre ma-

nière de converser. On y retrouve, plus qu'il ne faudrait, le discourreur, dont l'improvisation est la seule muse, jaloux d'éblouir plus que de convaincre, passant d'une idée à peine effleurée à une autre qu'il n'approfondit pas davantage, et masquant son ignorance ou sa faiblesse par la prestesse de ses bords capricieux. Le style seul, par une anomalie singulière, accuse parfois un effort qui n'est qu'apparent; il n'a pas, malgré d'innombrables négligences, le laisser-aller, le naturel, la fluidité, si l'on peut s'exprimer ainsi, de la conversation : l'eau vive jaillit toujours facilement de sa source, mais elle semble courir difficilement sur le papier. Si le style de Saint-Evremond est, en général, élégant ou ferme, pittoresque ou incisif, il mêle trop d'obscurité et de recherche à ce qu'il a de gracieux et de délicat.

Mais poussa-t-on jamais plus loin que Saint-Evremond cette science du monde qui demande un tact social si pénétrant? Que d'observations judicieuses, que de conseils pratiques inspire à cet optimiste avisé son expérience consommée des hommes et des affaires, sa parfaite connaissance de *l'être ondoyant et divers* et des réalités de la vie ! Et, avec tout cela, que d'aperçus neufs et lumineux ! Que de vues ingénieuses et séduisantes ! Que de mots heureux ! Que de traits de maître ! En vérité, si l'on réunissait en faisceau toutes les sages pensées qu'il avait disséminées çà et là, on aurait un excellent livre de maximes que l'on pourrait intituler le code de l'homme de bonne compagnie. Comme on l'a dit de La Motte, quand il émet de spécieux paradoxes, il provoque la réflexion

bien plus que la contradiction; il fait méditer le lecteur, alors qu'il ne le satisfait pas pleinement.

Disons encore que, dans les nombreux opuscules de l'exilé, on ne surprend nulle part l'accent de la colère ou de la passion. Saint-Evremond a su, dans son exil, maîtriser des ressentiments auxquels n'ont que trop cédé ses compagnons d'infortune; il a, sous ce rapport, noblement supporté sa disgrâce, justifiant par sa réserve ce mot de M^{me} de Sévigné : « L'esprit est une dignité ». Sa plume n'a pas connu l'âpreté de ce qu'on est convenu d'appeler le *style réfugié*; elle n'a pas trempé dans le fiel dont ce style est imprégné.

En résumé, si la plupart des écrits de Saint-Evremond appartiennent à cette littérature du plaisir et du passe-temps, qui n'a d'autre loi que la fantaisie; s'il ne faut y voir, comme l'auteur même, que des *bagatelles* bonnes tout au plus à charmer les loisirs d'un écrivain gentilhomme (1), des bluettes éphémères qu'il confiait aux brises de la faveur mondaine sans songer à la postérité, plusieurs d'entre eux ont des parties supérieures ou des éclairs de beauté littéraire qui dénotent une intelligence d'élite, quelque chose qui n'est pas le génie assurément, mais qui est plus que le bel esprit. Appuyés sur des convictions fortes, fécondés par l'étude et la méditation, les dons que

(1) *Lettres au marquis de Grammont et à M. de Lionne* — Saint-Evremond y dit, à plusieurs reprises, que ses écrits ne sont que des *bagatelles*, dont il ne fait cas que « par l'amusement qu'elles lui donnent en des heures fort ennuyeuses » Il leur recommande « de n'en donner copie à personne »

lui avait départis la Providence, l'auraient sans doute rendu capable de produire des œuvres d'une haute portée. Sous l'action d'un travail persévérant et d'une culture assidue, cette verve primesautière, cette imagination vive et riante, auxquelles il a dû d'être mis au nombre « de ces hommes printaniers, âmes à doubles fleurs et sans fruits, qui accomplissent leur destinée en fleurissant, en embaumant leur vie et celle de leurs contemporains » (1), eussent, selon toute probabilité, perdu de leur originalité et de leur grâce ; mais ses ailes de papillon se seraient transformées en ailes vigoureuses et hardies ; et, renonçant à voltiger sur des fleurs qui devaient se faner à peine écloses, il aurait pris un essor qui eût pu le mettre à la hauteur des La Bruyère, des Vauvenargues et des Montesquieu. Son insouciance épicurienne, sa morale relâchée, puis une célébrité trop précoce, des applaudissements trop facilement obtenus, paralysèrent, pour ainsi dire, ses belles facultés et ne permirent pas « qu'il remplît tout son mérite ». Aussi, malgré sa riche organisation, Saint-Evremond n'a-t-il été, à tout prendre, qu'un La Bruyère, un Vauvenargues, un Montesquieu de salon..... quelquefois même de boudoir. Peut-être, si l'arrêt d'une volonté despotique ne l'eût condamné à vivre loin du vrai courant du grand siècle, s'il eût respiré l'air de cette atmosphère vivifiante où tout concourait à répandre le goût du beau et l'amour du bien, une révolution salutaire

(1) Lamartine.

se serait-elle opérée en lui; et nous n'aurions pas à regretter que le côté léger l'ait emporté sur le côté sérieux. Mais les pensées neuves et variées qu'il a semées, par sa parole plus encore que par ses écrits, qui ne sont qu'une épreuve affaiblie de lui-même; l'éveil qu'il a donné à l'esprit de critique, dans un temps qui lui était si contraire; l'influence qu'il a exercée en Angleterre au profit des idées françaises et par conséquent de l'ascendant de la France, en servant de trait d'union entre les deux pays, suffisent à nos yeux pour sauver son nom de l'oubli; et sa place nous paraît marquée parmi les précurseurs de la société moderne, mais à une grande distance des plus fameux. Quoique bien inférieur à Montaigne et à Voltaire, il fait avec eux la chaîne dans le domaine intellectuel; et quelques rayons de cette lumière mêlée d'ombre, qui forme l'auréole de ces illustres novateurs, projettent sur lui comme un doux éclat. Quiconque veut sérieusement étudier l'histoire ancienne des idées nouvelles ne saurait négliger Saint-Evremond. Sans afficher la moindre velléité révolutionnaire, Saint-Evremond s'est mis au-dessus des conventions reçues. Il a voulu tout soumettre à l'examen de sa raison, et du creuset de son analyse est sorti un libéralisme modéré, basé sur les légitimes exigences d'un ordre social nouveau.

De tous les écrivains du xvii^e siècle, celui à qui l'on peut le mieux comparer Saint-Evremond, c'est Fontenelle qui eut, comme lui, une longue et verte vieillesse. Tous les deux ont excellé dans la conversation et ont passé, de leur

vivant, pour les premiers écrivains de France, parce qu'ils en étaient les plus délicieux causeurs. Tous deux ont allié au bel esprit un peu d'esprit fort, et, par l'indépendance de leurs jugements, ont préparé, sous le règne autoritaire de Louis XIV, la transition à un âge bien différent, où la liberté finira par dégénérer en licence. Mais le scepticisme du discret Fontenelle semble encore plus timide dans ses manifestations que celui de Saint-Evremond, quoiqu'il fût peut-être plus profond ; sa hardiesse ne consiste qu'en allusions plus ou moins malignes. Tous deux ont manqué de ce souffle qui fait les beaux vers, et ont mieux réussi dans la prose ; mais, s'ils prirent l'un et l'autre pour la poésie ce qui n'en est que l'apparence, ce qui n'est en quelque sorte que le squelette d'un corps où l'âme est absente, Fontenelle, en allant jusqu'à la nier, a, bien plus que Saint-Evremond, érigé son impuissance en doctrine (1). Tous deux ont échoué dans l'art dramatique, et si *l'Aspar* et la *Comète* eurent plus de retentissement que *sir Politick* et la comédie des *Opéras*, réservés à un cercle d'amis,

(1) Dans l'*Épître à Fontenelle*, l'abbé de Bernis n'en loue pas moins, d'une manière, il est vrai, indirecte, ses poésies légères ; car nous y lisons :

On vit un céleste génie
T'apporter tour-à-tour le compas d'Uranie,
La plume de Clio, la lyre des amours.

Cette lyre anacréontique ne rendit jamais, sous les doigts de Fontenelle, des sons assez harmonieux pour charmer l'oreille « du céleste génie » qui lui en avait fait don, en oubliant de lui apprendre à s'en servir.

c'est que, moins modestes, ils osèrent affronter les sifflets du parterre. Exempts de passion, privés de cette flamme intérieure à laquelle nous devons nos sentiments les plus nobles et les plus généreux, non moins dépourvus de cet idéal qui est comme l'apanage des grandes âmes, qui élargit leur horizon et les élève à une hauteur inconnue au vulgaire, tous deux se sont bornés à louvoyer, pour ainsi dire, entre les vertus et les vices, joignant seulement une certaine délicatesse de cœur à une suprême élégance de manières et à toutes les finesses de l'esprit. Tous deux ont professé une admiration outrée pour Corneille; mais, chez Saint-Evremond, cette admiration est mieux raisonnée que chez Fontenelle, qui goûte surtout, dans les pièces de Corneille, les beautés douteuses, celles qui sont entachées d'affectation, celles que terminent les défauts qu'avaient alors tous les personnages de roman, celles qui se ressentent d'un moment de faiblesse, quand le génie du grand homme sommeille; et elle est loin de le rendre aussi injuste envers Racine. Tous deux ont apporté de la modération dans les discussions soulevées par la querelle des anciens et des modernes; mais la modération de Saint-Evremond est plus sincère que celle de Fontenelle. Ce qui, de la part de l'un, est vraiment le résultat d'une sage réserve, n'est, de la part de l'autre, qu'une affaire de tactique; car Fontenelle n'aime pas plus les anciens que Perrault, qui ne fait que suivre l'impulsion qu'il lui donne en secret; mais, cachant par prudence la main qui dirige les coups, parce qu'il veut avant tout que rien ne vienne troubler la douce quiétude dans

laquelle il se complait, il cherche, pour emprunter une expression heureuse, « à servir la cause sans exposer l'avocat ». Tous deux ont, en plus d'un endroit, un style apprêté, obscur à force de prétention, tout en prodiguant avec la même légèreté les réflexions solides et les réflexions frivoles ; mais Fontenelle ne se contente pas de viser à l'effet par le jeu calculé des mots ; il soutient le précieux, comme il a nié la poésie, par esprit de système ; il s'efforce de le faire revivre, longtemps après que l'opinion l'a condamné.

Hâtons-nous d'ajouter qu'il y eut deux hommes dans Fontenelle, le Fontenelle du xvii^e siècle et le Fontenelle du xviii^e, et ce n'est guère qu'au premier que nous avons comparé Saint-Evremond. Le second Fontenelle, sans rompre tout à fait avec le premier, le dépassera de plus d'une coudée. Le jour où, stimulé par le désir de se faire un nom, il aura l'idée de vulgariser, sous une forme attrayante, qui, sans trop les abaisser, en tempère ingénieusement la sécheresse, ces vérités scientifiques que dédaignait Saint-Evremond, son goût s'épurera, son style deviendra plus clair, plus net, plus dégagé. Le savant, chose rare, perfectionnera le lettré ; et l'*Histoire de l'Académie des sciences*, de Fontenelle, sera, ainsi que ses *Eloges*, un des beaux monuments de notre littérature. Si nous voulions parler le langage de l'auteur de l'*Épître à Fontenelle*, nous pourrions dire que, mariée « au compas d'Uranie », la « plume de Clio » fit merveille entre ses doigts.

Saint-Evremond, nous l'avons vu, eut aussi un

grand côté; mais, nonchalant, indifférent à la renommée, il ne le développa, il ne le mit en relief qu'à demi, et il ne nous a guère laissé, en définitive, selon le mot de Sainte-Beuve, que de remarquables « ébauches ».

Pour qui sait réfléchir, il y a d'utiles enseignements dans la destinée littéraire de Saint-Evremond; car il en ressort clairement que les réputations durables sont celles qui commencent par l'estime du petit nombre, de ce qui partout et toujours constitue l'*élite*; que les succès faciles et bruyants, les engouements passagers du public contribuent beaucoup aux avortements de la pensée, et que l'élévation morale n'est pas moins nécessaire à l'épanouissement du talent que la chaleur et la rosée à l'épanouissement des fleurs.

SCHEFFER & DECAMPS ;

par M. Emile IM-THURN,

membre-résident.

PREMIÈRE PARTIE

Scheffer.

L'étude des maîtres offre de grands contrastes ; car, qui dit maître suppose une force, une puissance créatrice, dégagée des réminiscences serviles, des compromis, se révélant et s'affirmant par elle-même. Or, dans tous les domaines, et en particulier dans le domaine de la pensée appliquée aux arts, il ne se produit jamais des œuvres de génie semblables, ni surtout identiques. La ressemblance, la similitude dans les œuvres de l'intelligence accusent plutôt une certaine infériorité ; dans ce cas, l'école que l'on sert, l'atmosphère où l'on vit, les influences que l'on subit, développent le talent. Le vrai génie a d'autres allures, des allures qui n'appartiennent qu'à lui : il est original, indépendant, spontané. Le jeune Sanzio

s'affranchira du Pérugin, son maître; il ne ressemblera ni à Léonard, ni à Michel-Ange, ses devanciers. Le Corrège sera autre que le Titien, et aucun des deux ne nous laissera soupçonner le Véronèse.

Le talent sous-entend les aïeux; il grandit sous leur protection, sans responsabilité personnelle et comme par tradition.

Le génie procède tout à l'opposé : il a répudié en naissant toute influence, toute coopération; il a divorcé avec la famille et lui transmettra peu ou rien; son action et son œuvre demeureront isolées. Le génie constitue le maître, mais le génie est rare, et, par conséquent, les maîtres sont en petit nombre. Il est même des périodes où ils font plus particulièrement défaut, celles où la lumière projetée par le vrai, le beau et le bien, semble s'obscurcir; où le sens de ces divines splendeurs demeure caché, se perd, se dénature; où l'esprit s'affaïsse, se matérialise; où tout tend à se niveler; où l'essor ne paraît plus permis. C'est dans ces temps de trouble, d'obscurité, de négation, que l'artiste a plus de peine à se frayer sa voie et à atteindre le but de toutes ses aspirations. Tel fut le lot qui échut à Ary Scheffer, âme fortement trempée; à Decamps, nature originale et neuve; et cependant ces deux hommes si dissemblables ont été, dans une certaine mesure, des maîtres de premier ordre, non-seulement parmi leurs contemporains, mais même si nous considérons les plus brillantes époques de l'art. Salvator Rosa ne fut jamais plus grand que Decamps dans sa merveilleuse *Bataille des Cimbres et des Teutons*; et

Scheffer, s'il fut égalé, ne fut jamais surpassé dans ce don magnifique de remuer les consciences, de faire parler les âmes, de dissiper le doute, de transmettre la foi avec une lumière aussi douce que vive, aussi profonde que suave.

Ary Scheffer, né à Dordrecht en Hollande, en 1795, est de ceux pour lesquels l'art fut une révélation, une seconde nature. A treize ans déjà, sous l'affectueuse impulsion d'un père artiste lui-même, et artiste de mérite, il avait exécuté une toile aussi étonnante par la hardiesse de sa conception que par les proportions de grandeur naturelle, lorsque la mort soudaine de ce père faillit mettre en question la poursuite d'une vocation aussi déterminée.

Mais le jeune Ary avait encore le bonheur de posséder une mère dont le jugement et le cœur ne devaient pas faiblir, une mère dont l'unique pensée était d'élever désormais dignement ses trois fils, dernier bien qui lui restât : Ary, le peintre; Arnold, connu plus tard comme publiciste, et Henri, le plus jeune, le fervent émule de son frère aîné. Ce dévouement maternel, pris de si haut, poursuivi avec une sollicitude si tendre et si absolue, telle qu'une mère seule peut en posséder le secret, devait exercer sur ces trois enfants et sur leur vie entière une influence bénie. On ne pourrait dire en particulier de quel secours fut pour le peintre de *St^e Monique* le souvenir de sa mère, on pourrait presque dire le culte qu'il lui rendait.

En 1812, M^{me} Scheffer quitta la Hollande avec ses enfants pour se fixer à Paris et y installer son fils aîné chez Pierre Guérin. Il eût été difficile de

faire à cette époque un meilleur choix, à moins de s'adresser à l'illustre Ingres, la plus grande figure de notre art français contemporain; mais Ingres était bien jeune en ce temps-là et encore en Italie. Guérin faisait partie de cette pléiade de peintres français, tels que Gros, Gérard, Girodet, formés aux beaux jours de l'école de David, ayant tous, malgré l'autocratie du maître, une allure un peu à part, une valeur personnelle.

L'auteur du *Marcus Sextus*, d'*Enée et Didon* se ressentait assurément des traditions surannées au milieu desquelles il avait grandi, des abus qui se faisaient alors du modèle vivant ou du mannequin, de ce faux et de ce théâtral plus fadement conventionnels que classiques; mais il avait le secret instinct que l'art se perdait, que le sentiment vrai, simple, pittoresque étaient bannis, qu'il était grand temps de les ressaisir; et s'il n'osait entreprendre des réformes énergiques, radicales, des recherches plus naïves, il les laissait tout au moins se produire chez ses élèves, les encourageait par son adhésion et par le loyal et douloureux regret d'avoir peut-être fait fausse route lui-même. — Déjà Greuze s'était frayé une voie nouvelle de simplicité modeste, de grâce touchante; mais, encore peu compris, il était mort oublié. Prudhon avait trop librement exhalé sa verve de compositeur et de brillant coloriste et vivait délaissé, misérable. Géricault exposait sans succès un vrai chef-d'œuvre, son *Hussard*, et, un moment découragé, se faisait soldat.

L'heure était donc critique; il appartenait aux hommes convaincus de reprendre la lutte, de

frapper le ridicule, de ramener l'art vrai, d'inaugurer une ère nouvelle. C'est alors que Géricault, ressaisissant ses pinceaux, exécuta cette grande et belle page représentant le *Naufrage de la Méduse*, que Delacroix produisit sa célèbre *Barque du Dante*, et Scheffer ses *Bourgeois de Calais*. De ces trois derniers, tous trois condisciples, Scheffer était sûrement le moins hardi, le moins novateur, le moins viril dans son exécution; mais c'était déjà le peintre familier, expressif, touchant, le peintre de la pensée. C'est comme tel que son œuvre subira trois phases distinctes : ses tendances demeureront les mêmes, mais ses aptitudes s'accroîtront graduellement en s'élevant toujours. De peintre de la vie réelle, d'affections, de joies, de misères et de souffrances, poèmes intimes et même pathétiques, il deviendra le peintre allégorique et légendaire, le peintre philosophe, empruntant ses sujets aux poètes étrangers, mais créant ensuite ses personnages à son idée, les façonnant à son moule, les animant du souffle de son spiritualisme et de l'élan de sa fantaisie. Il sera enfin le peintre de l'Évangile et de l'idéal chrétien.

La *Famille du marin*, la *Veuve du soldat*, les *Orphelins sur la tombe de leur mère*, le *Baptême*, la *Scène d'invasion*, la *Mère convalescente*, les *Enfants égarés*, la *Sœur de charité*, le *Retour du jeune invalide*, la *Ferme incendiée*, les *Pêcheurs pendant la tempête* : tels sont les premiers sujets préférés de Scheffer. Pourquoi le peintre se plaît-il à exercer sa pensée, à exprimer ses sentiments dans ce cadre restreint? C'est que là est son

style, son cœur, l'homme intérieur tout entier! Ces toiles, peintes avec verve, sont composées avec une exquise entente, avec l'à-propos d'une scène surprise sur nature, ou bien cherchée avec finesse et trouvée sans effort. Les personnages en sont vrais et vivants, ils plaisent, ils touchent; c'est l'élogie, tantôt tendre, tantôt plaintive, toujours expressive. L'exécution en est-elle de tous points correcte et précise? C'est ici le côté faible. Souvent Scheffer se préoccupera de la méthode; il cherchera, se tourmentera, mais ne s'affranchira jamais entièrement des difficultés d'exécution.

Tandis que Decamps multiplie les secrets et les trésors d'une palette féconde, à laquelle tout est possible, jusqu'à l'éblouissante clarté du soleil; tandis qu'il sait arrêter et charmer l'œil du spectateur au moindre incident de sa route, Scheffer demeure inaccessible à toute magie objective et matérielle. Cependant il lutte et progresse, mais cette victoire complète du procédé n'est point faite pour lui; ses aptitudes sont ailleurs; il tend, avant tout, vers le but suprême et non vers le moyen, vers l'expression et non vers la forme; il est essentiellement le peintre affectif, psychologique, accordant à ce côté de l'art une incontestable prédominance. Nous n'avons fait qu'indiquer l'existence de ces pages de la vie intime du maître, qui signalèrent ses premiers succès, pages lithographiées ou burinées bien connues, souvenirs familiers et populaires avec lesquels nous avons été élevés; nous n'avons fait, disons-nous, que les indiquer, afin de nous arrêter plus à loisir

sur les œuvres qui font de Scheffer un penseur et un poète de grand prix.

Cependant, entre celles-ci et les premières, figure une grande page : les *Femmes Souliotes* se précipitant du haut d'un rocher pour échapper aux outrages et à l'esclavage des Turcs. Cette peinture ne manque ni de composition ni d'énergie, ni d'un certain brio ; mais elle rappelle l'époque où le jeune maître cherchant sa voie, particulièrement impressionné par les ouvrages de Delacroix, en imitait et les procédés et la mise en scène. — En somme, cette œuvre détériorée, noircie aujourd'hui par l'abus du bitume, heurtée, remplie de parti pris, est celle qui appartient le moins à la nature et au caractère de son auteur. On s'est demandé plus d'une fois pourquoi Scheffer, Français par le cœur, ne s'était pas adressé à nos légendes nationales, à nos poètes, pour y puiser ses inspirations et ses héros. Chénier, Musset, Lamartine n'étaient-ils pas assez grands pour inspirer notre penseur ? Ce n'est point sans raison que l'on a supposé que Dante, Byron, Schiller, Goethe offraient à l'artiste un champ plus vaste, plus indéfini ; qu'il se sentait aussi plus libre en s'adressant à des textes moins analysés chez nous, moins traditionnels ; et, pour notre part, nous ajouterons que le choix de Scheffer est surtout le résultat de ses préférences naturelles, instinctives, de son organisation propre.

Scheffer n'a aucune idée préconçue ; il ne s'est tracé ni n'a écarté par avance aucun programme. Subit-il la fascination d'une réminiscence,

d'une lecture, d'un drame, aussitôt il les traduit dans son langage expressif. Indifféremment il puisera du nord au midi, avec le même bonheur et la même fougue, les sujets de sa prédilection. Réverie, langueur, remords, désespoir, inspirations indéfinies et inénarrables, telles seront les créations plutôt imaginaires que réelles, les thèmes favoris de la période que nous allons parcourir. Les deux figures de Faust et de Marguerite ont occupé, à elles seules, une place importante dans les méditations et les compositions variées de notre artiste.

La première de toutes les Marguerite fut la *Marguerite au Rouet*; elle parut au salon de 1831, en compagnie de *Faust dans son cabinet d'étude*. — Le repos s'est enfui du cœur de Marguerite; le temps des ébats joyeux de la vive et mutine Gretchen, telle que nous la représente Goethe, n'est plus; cette âme, encore si pure et si virginale, est livrée à une préoccupation qui la trouble et l'opprime. La jeune fille a suspendu tout travail: immobile, absorbée, muette, Marguerite fait plus que rêver; elle prie, elle pleure. Ah! cette première attente mystérieuse de l'amour est, pour elle, entourée de mille craintes, de sinistres pressentiments! Cette toile dit tout cela, et plus encore.

Faust, ce malencontreux chercheur, cet esprit malade, inquiet, ambitieux, ce pauvre fou, est en proie au mauvais génie qui le gouverne. Il lutte encore, mais sans point d'appui solide, au milieu de toutes les défaillances de la foi; lancé sur la pente fatale du doute, il ne s'arrêtera point

au bord de l'abîme. Méphistophélès apparaît au fond de la toile pour répondre; il est là comme la pierre d'attente, comme le dernier et triste mot de l'énigme. Le *Faust* est maniéré, il manque peut-être aussi de distinction.

La figure de Marguerite a le privilège de rappeler à elle l'intérêt; son attitude est plus vraie et plus spontanée, son recueillement ingénu et touchant, son trouble expressif et inimitable. — La *Sortie de l'église* nous paraît un peu raide, manquant de souplesse et de grâce, d'un modelé insuffisant, d'une composition trop compacte; mais, malgré tout, Marguerite conserve toujours le même charme de beauté rêveuse et candide, pure et modeste. La *Promenade au jardin* est également de celles qui nous impressionnent moins; le drame toutefois se poursuit, c'est la dernière heure qui précédera la chute de Marguerite.

La pauvre enfant croit aux âmes généreuses, nobles, pures; elle croit surtout en celui qu'elle aime; c'est toutefois avec crainte qu'elle s'avance vers celui qui l'attire; puis, cependant, elle incline sa tête et écoute. Ah! Faust, tu fus pire qu'un fou, tu fus un lâche séducteur et un criminel! Scheffer n'a pas voulu rendre l'issue de la scène douteuse; il nous montre encore dans le fond Marthe, l'insidieuse conseillère de Marguerite, escortée de Méphistophélès. — Plus complète et, en même temps, plus vivante est la *Marguerite au prie-Dieu*: scène pathétique où les tortures du remords, le cri de l'angoisse admirablement rendus, ont succédé au premier frémissement de la

passion, d'une conscience qui veille encore. Marguerite, maintenant coupable, vêtue de deuil, s'affaisse et s'agenouille; sa belle tête tombe sur son prie-Dieu, ses bras se crispent et se tordent! Et, à côté de cette figure inactive, de ce déchirement, le peintre grandit encore son effet par les contrastes. Tout autour de Marguerite, c'est la paix, la sainteté du lieu, le recueillement des fidèles! Cette scène est saisissante. — Aussi accomplie d'expression est la *Marguerite à la fontaine*; aussi touchante dans sa révélation, aussi émouvante dans son affliction est la *Marguerite au sabbat*; pauvre mère, osant à peine retenir dans ses bras l'enfant qui lui doit le jour, et apparaissant pâle, défaite, mais encore belle aux yeux de Faust épouvanté.

Des Marguerite nous passons aux Mignon de Scheffer; mais nous nous plaisons à étudier celles-ci tout-à-fait en dehors de leur origine. La naissance que le poète allemand attribue à son héroïne suspend, détourne l'intérêt. Goethe, malgré son grand talent, ne parvient pas à faire accepter un canevas du goût le plus étrange, poussé jusqu'au scandale.

Revenons à Scheffer : dans ces peintures expressives, le succès est tout entier dans la création première du peintre, de laquelle seule dépendra la définition du sujet lui-même. Scheffer nous peint la jeune fille pensive, rêveuse, abimée dans ses souvenirs, ardente dans ses aspirations; appelez-la Mignon, si vous voulez, peu importe! Est-ce la famille qui lui manque et qu'elle réclame? Pourquoi est-elle seule? Où est son père,

où est sa mère ? Ne les aurait-elle jamais connus ? Pauvre enfant ! Ou bien rêve-t-elle l'air natal, les chaudes haleines du midi, les régions embaumées de fleurs, les souvenirs si chers de l'enfance et du foyer, sa jeune sœur, son petit frère ? Ou bien, est-ce cette langueur indéfinissable de la jeune fille, cet élan vers celui qu'elle ignore, mais qu'elle aime déjà dans sans sa précoce imagination ? Qui le sait, qui nous le dira ? Le peintre nous égare à plaisir dans tous ces méandres du cœur entre lesquels il joue avec l'éloquence de l'ingénuité, avec le charme d'un sentiment simple et naturel, vivant et parlant. Faut-il le dire ? Nous aimons, nous aussi, ce vague dans lequel nous jettent ces fictions, ce mystère qui échappe à toute analyse, et nous laissons loin derrière nous la Mignon déterminée, la création du sceptique, fruit du péché et du malheur.

Une autre Mignon mérite une mention particulière : celle qui aspire au ciel, à la céleste patrie ; elle sert de pendant et complète la première. Belle, expressive, d'une exécution bien soutenue, elle serait peut-être supérieure à sa sœur cadette, si elle ne manquait un peu de simplicité et de naturel.

Scheffer ne réussit pas seulement dans les sujets doux et tendres : dans le terrible *Coupeur de nappe*, dans le *Larmoyeur*, ballade tirée de Schiller, il déploie une mâle énergie. Dans la peinture de ces scènes, le vieux comte Eberhard, indigné de ce que son fils vaincu a quitté vivant le champ de bataille, le rudoie, et, pour l'exclure,

tranche la nappe avec son couteau; dans la seconde, l'orgueilleux vicillard pleure devant le corps mort de son fils vainqueur. Chacune de ces pages atteint un très-haut degré d'expression dramatique; c'est tantôt ce fils que la flétrissure paternelle poussera au désespoir, ce fils soumis, respectueux, sur la bouche duquel expirent les sinistres accents de sa juste fierté offensée, mais qui bondit à l'intérieur et se voue par avance à une mort volontaire; c'est tantôt cet imprudent vicillard, ce trop malheureux père, condamné à expier dans l'isolement, le deuil et les larmes, les irréparables suites du plus aveugle emportement. L'exécution de ces deux toiles, en particulier l'armure du jeune guerrier, est d'un fini insaisissable; c'est du Decamps à grandes dimensions; mais, hélas! c'est du Decamps, et pourquoi faut-il que la main de Scheffer ne soit pas, autant que sa pensée, dégagée de toute servitude? Le *Roi de Thulé*, ballade de Goëthe, nous présente des qualités moindres, mais, en revanche, les mêmes défauts.

S'il est une création poétique faite pour nourrir l'imagination et la fantaisie la plus hardie, c'est assurément la divine épopée du Dante. Puissante et originale, elle créa en quelque sorte Michel-Ange; passionnée et suave, elle nous a valu aussi un chef-d'œuvre, la *Françoise de Rimini*, de Scheffer. Nous allons entrevoir le sujet du poète, avant de toucher à l'œuvre du peintre. Dante, conduit par Virgile, est parvenu dans son aventureux voyage en cette enceinte étroite qui contient tant de douleurs, et d'où s'échappent des sanglots et des voix plaintives; là, sont ballottées

par une tempête éternelle, mugissant comme une mer en courroux, les âmes des luxurieux, de ces réprouvés qui ont foulé aux pieds la vertu, transgressé la loi du devoir, soumis la sage raison à leurs convoitises charnelles. Là, passent et repassent, devant le vieux Gibelin attendri, cette foule de condamnés illustres que Virgile lui désigne, et dont il lui retrace l'antique renommée. Parmi ceux-ci, Dante distingue un couple déchirant : ce sont les infortunés et inséparables amants de Rimini, Francesca et Paolo. « O âmes désolées, venez nous parler », leur dit-il. Comme des colombes, appelées par le désir et portées d'un seul vouloir, volent vers leur doux nid avec des ailes déployées et immobiles, ainsi ces deux âmes sortirent de la foule, venant à nous à travers l'air malfaisant. Alors Francesca entreprit le triste récit de cet amour, qui ne fait grâce d'aimer à nul être aimé, et les enivra tellement du même bonheur qu'il les conduisit à la même mort. Le poète ne peut concevoir que des pensées si douces puissent amener une fin si malheureuse ; il interroge encore et demande comment l'amour fut pour eux l'origine du péché, comment il se transforma en ces désirs inavoués et coupables. C'est ici que l'auteur prête à son interlocutrice ces intraduisibles vers, qui sont l'âme de la situation et que nous croyons devoir rappeler dans le texte original :

... .. Nessun maggior dolore
Che ricordarsi del tempo felice
Nella miseria; e ciò sa'l tuo dottore.

Ma se a conoscer la prima radice
Del nostro amor tu hai cotanto affetto,
Dirò come colui che piange e dice,

Noi leggevamo un giorno per diletto
Di Lancilotto come amor lo strinse.
Soli eravamo e senza alcun sospetto.

Per più fiate gli occhi ci sospinse
Quella lettura e scolorocci 'l viso ;
Ma solo un punto fu quel che ci vinse ,

Quando legemmo il disiato riso
Esser baciato da cotanto amante ;
Questi che mai da me non fia diviso

La bocca mi baciò tutto tremante :
Galeotto fu il libro e chi lo scrisse :
Quel giorno più non vi legemmo avanti.

Et le poète ajoute encore : « Et tandis qu'un des esprits parlait ainsi, l'autre pleurait si fort que je défailis de pitié comme si je mourais ».

E caddi come corpo morto cade.

Il n'est cependant si belle chose qui ne prête encore à la critique, et Musset nous paraît avoir répondu avec à-propos à cette pensée du Dante, qu'il n'est pas de douleur plus grande que de se souvenir des temps heureux dans l'infortune :

Dante, pourquoi dis-tu qu'il n'est pire misère,
Qu'un souvenir heureux dans les jours de douleur ?
Quel chagrin t'a dicté cette parole amère
Cette offense au malheur ?

En est-il donc moins vrai que la lumière existe,
Et faut-il l'oublier du moment qu'il fait nuit,
Est-ce bien toi, grande âme immortellement triste,
Est-ce toi qui l'as dit ?

Non, par ce pur flambeau dont la splendeur m'éclaire,
Ce blasphème vanté ne vient pas de ton cœur.
Un souvenir heureux est peut-être sur terre
Plus vrai que le bonheur.

C'était, pour l'artiste, une rude entreprise de s'attaquer à un pareil sujet; et, cependant, nous osons dire que la toile de Scheffer est peut-être à la hauteur de l'immortel poème, si, surtout, nous renfermons la peinture dans ses étroites limites, ses effets essentiellement plastiques; si l'expression des douleurs d'outre-tombe peut être encore analysée, résumée, reproduite sur la toile; s'il nous est possible de substituer à cette fascinante et vertigineuse idée des esprits, non point en vérité cette fiction conventionnelle des ombres, mais l'apparition encore réelle des corps. Si, toutefois, l'absence de forme prête au poète quelque chose de plus mystérieux et de plus fantastique, la réalité que nous offre le peintre est plus irréfutable et plus poignante encore. D'ailleurs, le mystère lui-même n'est pas absent tout entier. Quelles sinistres ténèbres répandues sur l'arrière-plan, quelle rafale impétueuse emportant, dans son tourbillon, cette longue file de condamnés!

Par un saisissant contraste, Paolo et Francesca n'échappent pas à l'analyse; peints sur le premier plan, ils se détachent en pleine lumière, comme pour nous mieux initier à toutes leurs douleurs.

C'est sur ce groupe d'une ampleur de style magistrale, d'une conception hardie, d'un élan irrésistible; c'est sur ce groupe d'une intensité d'expression déchirante, que Scheffer prodigue les trésors d'une imagination puissante et d'une âme profondément émue. Il a saisi le moment où les dernières paroles viennent d'expirer sur les lèvres encore tremblantes de Francesca, baignée dans ses larmes; le moment où les infortunés amants, entraînés par une force supérieure, retombent sous l'empire de l'inférieure tempête et laissent échapper de leurs poitrines oppressées, les accents répétés du désespoir.

Cette scène est attachante; si la douleur y habite forte, expressive jusqu'à l'expiation, la passion, non moins grande, y subsiste encore. L'amour ne mourra pas, mais il s'épurera dans la douleur; c'est du moins ce que nous laissons pressentir l'expression si élevée de ce pathétique ensemble où, en dépit des entraînements du sujet et des réalités charnelles, le peintre se maintient toujours à l'aise dans les hautes régions qu'il affectionne et y atteint le beau idéal.

Ce n'est pas sans une certaine appréhension que nous allons aborder la dernière phase de l'œuvre de Scheffer; il fut toujours malaisé de remonter le courant, de formuler un regret, là même où tant d'autres plus autorisés ont acclamé presque sans réserve. Et cependant, le premier mandat de celui qui écrit est d'être sincère; c'est là le devoir qui devrait s'imposer à tout homme, à tout instant, et qui inspirait au poète ces beaux vers :

La vérité qui, si noble et si belle,
Devrait être des rois la compagne éternelle.

Il n'est pas à dire que certaine critique ait épargné l'œuvre de Scheffer; elle fut même parfois injuste et brutale; mais d'une valeur plus que contestable, ignorante et de bas étage, elle est pour nous nulle et non avenue. Une autre critique s'est élevée, critique de bon aloi, savante, mais, passez-nous le mot, inconsciemment indulgente. Le caractère du peintre n'était pas moins distingué que son œuvre, et son individualité dominait de très-haut de belles intelligences. En tout cas, cette indulgence même est un hommage rendu à la gloire de Scheffer, gloire peu commune dans le monde des artistes, qui se poursuit comme l'auguste souvenir d'une mémoire sans tache. Toutefois, qu'il soit permis à nous, qui n'avons connu que l'œuvre, d'en dégager nos impressions personnelles. L'influence de la peinture religieuse de Scheffer a été, à notre avis, amoindrie par l'incessante répétition de ses figures de Christ; en d'autres termes, le peintre a été comme tenu en échec dans sa marche progressive par un idéal impossible à atteindre. L'absence de donnée certaine sur l'image de la personne terrestre du Sauveur, la haute signification de son origine, de son œuvre, de sa mort volontaire, de sa résurrection surnaturelle, apportant au monde lumière, salut, rédemption; ce sublime mais insaisissable ensemble que notre œil n'a point vu, qui déjoue toutes les spéculations humaines, mais que notre foi accepte comme celle du petit enfant; cet

amour, au-dessus de tout amour, notre cœur le proclame, mais notre conception ne saurait y atteindre. — Bien des maîtres se sont essayés à reproduire ce type unique; bien peu d'entre eux nous ont laissé une impression qui soit, dans une certaine mesure, en harmonie avec la grandeur du sujet. Nous emprunterons ici un passage à l'éminent M. Vitet :

« De tous les chefs de la peinture, quels sont ceux qui, en cherchant les traits du Dieu fait chair, ont trouvé seulement ceux d'un homme tant soit peu supérieur à la moyenne de notre espèce? Quelle raideur solennelle chez les uns, quelle molle douceur, quelle afféterie chez les autres! Sanzio lui-même, qui seul peut-être a complètement touché le but, l'a-t-il toujours atteint? Dieu s'est révélé à lui, nous l'osons dire; il a vu Dieu, il nous le montre, mais seulement dans les bras de sa mère: c'est l'Enfant-Dieu dont il est peintre. L'enfant devient-il homme, la révélation cesse; ce n'est plus ce calme de la force, cette majesté toute puissante, cette pensée créatrice du monde, ces yeux qui percent les mystères; à Rome comme à Pérouse et à Florence, à fresque comme sur toile, au sommet du Thabor comme au seuil du sépulcre, nous ne retrouvons plus qu'une tête angélique, la plus belle, la plus douce, la plus compatissante figure, pleine de sainteté, mais sans divinité.

« Léonard, autant qu'on en peut juger sur les débris de la *Cène* de Milan, eut aussi sa révélation: son Christ a des beautés divines; il lui manque peut-être un certain trait de flamme. Ce n'est pas

le Christ tout entier, mais la douceur et la résignation de la sainte victime ne seront jamais sur terre exprimées plus admirablement. Après ce grand effort, cherchons; le type s'abaisse, un reflet affaibli du Christ de Léonard se perpétue par tradition; chaque époque, chaque école l'altère plus ou moins; les Carrache l'appesantissent, le Guide l'affadit, Carlo Dolci l'effémine; puis, tout cela se résume en un certain mélange solennel et maniéré, également dépourvu de l'une et de l'autre vie, qu'on peut appeler le Christ académique ».

Cependant, malgré cette belle citation, malgré le petit nombre de ceux qui ont marché avec quelque succès à la conquête de cet idéal, de ce Dieu Sauveur, il est encore quelques pionniers que nous ne saurions taire : Rembrandt, dans son *Siméon au Temple*, dans ses *Pèlerins d'Emmaüs*, dans sa *Résurrection de Lazare*, a comme frappé son œuvre du sceau divin par la magie de son clair obscur; Philippe de Champagne, par la grandeur de son style; Lesueur, par la sainteté même de l'expression.

Scheffer s'est-il élevé à de pareilles hauteurs? Nous ne le croyons pas. — Le *Christ consolateur* et le *Christ rémunérateur* résument ce que le peintre a produit de moins réussi dans cet ordre d'idées. Ces compositions, d'un sens abstrait, confus, énigmatique, manquent de cohésion et de vie. Les idées y abondent, mais elles s'y rencontrent sans s'expliquer, sans impressionner suffisamment. Dans ce Christ consolateur, résident sans doute la mansuétude et la bonté, mais tempérées

par une mollesse et une langueur inexprimables. Le Dieu qui soutient, console, relève, ne devrait-il pas avoir d'autres accents, une autre vertu? Les malheureux, dont le peintre nous retrace toutes les souffrances par la maternité, l'esclavage, les atteintes de l'ambition et, en général, tous les maux de la terre, sont plus expressifs et mieux rendus; nous mentionnons particulièrement la figure du Suicide et le sympathique profil de la Madeleine, qui symbolise l'esclavage du péché, le retour à Dieu par le repentir; mais l'effet produit par toutes ces douleurs se neutralise et se perd dans leur multiplicité même. L'idée est ingénieuse, irréprochable; l'exécution bien traitée, et cependant cette œuvre est comme frappée d'impuissance.

Le *Christ au Jardin des Oliviers* et le *Christ portant sa Croix* ne diffèrent pas essentiellement des précédents; il leur manque cette flamme divine qui ne s'acquiert pas, ne peut se produire que spontanément comme une apparition merveilleuse. L'*Ensevelissement du Christ* est d'un ordre supérieur: la mort ne règne pas sur ce visage glacé, c'est le sommeil qui précède la résurrection. Un sentiment pieux et vrai, intime et touchant, éclaire le groupe de femmes qui environne le Seigneur; mais ici nous rentrons dans le caractère du génie même de Scheffer, et c'est, en particulier, la figure de Marie, la mère du Sauveur, qui nous révèle, dans une dernière étreinte maternelle, toutes les profondeurs du cœur de l'artiste.

Le *Baiser de Judas*, le *Christ pleurant sur Jérusalem*, le *Christ au Roseau*, la *Tentation sur la*

Montagne, l'Apparition de Jésus-Christ à Madeleine après la résurrection, telles sont les scènes les plus remarquables que le peintre chrétien s'est plu à retracer avec une élévation de pensée peu commune. Mais de tous ces Christ ne ressort jamais entièrement le Christ historique, le Christ Dieu, le Verbe, celui qui a seul, suivant le mot de l'Apôtre, les paroles de la vie éternelle.

Appelé par les dispositions de son âme à faire vibrer toutes les cordes de l'expression et du sentiment, Scheffer n'est resté, dans ce beau domaine psychologique, au-dessous de sa tâche que là où les difficultés de l'entreprise exigeaient une création plus grande que celle au pouvoir de l'homme. En présence de l'Homme-Dieu, de cette création surnaturelle, l'œuvre du peintre a pâli; mais en dehors de cette figure inimitable, la pensée de Scheffer a atteint les dernières limites du possible; elle s'est en particulier identifiée avec l'élément religieux et spiritualisée à un point inconnu jusqu'à lui. Si nous nous adressons aux *Saintes Femmes revenant du tombeau*, à *l'Ange annonçant la Résurrection*, à *S. Augustin et Ste Monique*, pour ne citer que les pages les plus capitales parmi les grands triomphes de l'artiste chrétien, nous aurons quelque idée du degré d'élévation que peut atteindre l'art réellement inspiré. Nous voudrions en particulier signaler ce solennel entretien, ce sublime adieu de cette mère à son fils, de Ste Monique à S. Augustin; scène émouvante qui se répète et se poursuit sans s'affaiblir dans quelques-unes de nos familles chrétiennes, et qui touche sans doute, pour plusieurs d'entre

nous, à d'impérissables souvenirs. Scheffer en avait aussi sondé toutes les profondeurs; il avait entrevu ces espérances changées en certitudes, cette contemplation de la vie éternelle triomphant des atteintes du délogement, cette âme de sa mère n'appartenant plus qu'à Dieu, son esprit dégagé de toute étreinte charnelle, les Cieux entr'ouverts et la mort vaincue.

Le premier des Pères de l'Eglise latine nous transmet lui-même, dans un langage sobre et simple, rempli d'un pieux amour filial et d'une sainte grandeur, le récit qui a servi de point de départ à notre illustre interprète. St^e Monique peut désormais prendre son essor vers sa céleste patrie, son fils a répudié ses erreurs, il est chrétien, le fidèle serviteur de son maître. Heureuse mère et chrétienne transfigurée, elle est dans la béatitude de son âme. Si elle n'est point encore en possession de l'immuable félicité, elle est tout entière dans l'extase d'une indicible attente. Son cœur reconnaissant et joyeux n'appartient plus à la terre, ni à aucun élément du monde visible; il s'élève déjà, rayonnant et libre, vers ces cieux où règne la splendeur de la Vérité, de la Sagesse et de la Vie éternelle.

Le peintre avait fort à faire pour dire tout cela, et cependant il l'a dit dans toute sa plénitude, avec l'éloquence du génie, l'inspiration spontanée de la foi. En présence de cette imposante manifestation, nous oublions une peinture un peu diaphane, des contours secs, anguleux; nous nous demandons même si ceux-ci ne concourent pas à un certain ascétisme en harmonie avec le sujet;

nous acceptons une gamme un peu criarde dans les dégradations du ciel ; la critique, en un mot nous échappe : nous nous sentons remués, édifiés, subjugués. L'incrédule lui-même ne saurait considérer indifféremment cette toile. Scheffer a retrouvé le cadre proportionné à son idéal, celui dans lequel il pourra se mouvoir en maître ; cette toile est sans contredit un des triomphes de l'art chrétien de tous les temps et de tous les lieux.

Le tableau de l'Ange annonçant la Résurrection n'a pu être achevé ; ce n'est qu'une esquisse, une des dernières du maître, mais une splendide esquisse, toute frémissante d'inspiration. Les *Saintes Femmes revenant du tombeau*, auxquelles on pourrait reprocher un peu de monotonie dans la coloration, sont cependant bien exécutées. Leur anxieuse sollicitude, leur pieuse tristesse, leur saint recueillement se manifestent à n'en pouvoir douter ; toutefois, une espérance encore voilée travaille à se faire jour, une voix intérieure ose parler d'ineffable attente, de joie inénarrable, de triomphe prochain. — C'est une œuvre moins saisissante, mais presque aussi réussie que la *Sainte Monique*.

Il était donné à un interprète aussi finement distingué que Scheffer d'occuper une belle place dans la peinture de portrait ; car ce n'est pas la ressemblance matérielle qui doit occuper et intéresser l'artiste avant toute chose, mais bien plutôt l'esprit du modèle, son individualité, le caractère imprimé à sa vie ; c'était là aussi le trait dominant du talent de Scheffer. Nous rappellerons

ici son beau portrait du général Ney duc d'Elchingen, du général Cavaignac, celui aussi de Lamennais, où le malheureux philosophe trahit par l'expression de son visage tous les tourments qui l'assiègent ; le portrait un peu terne, mais touchant, de M^{me} Scheffer bénissant ses deux petites-filles ; enfin la statue en marbre de cette précieuse mère, où l'artiste nous montre que peu importe l'instrument, pourvu que la pensée le dirige et l'asservisse. C'est ainsi que, tour à tour et avec des dons, si ce n'est toujours supérieurs, du moins toujours élevés, Scheffer recourt tantôt au crayon, tantôt au ciseau ou même à la plume, car il écrivait avec distinction.

Après avoir étudié séparément les grandes pages de la vie d'un artiste, il est essentiel de jeter un coup d'œil d'ensemble sur l'œuvre et sur l'ouvrier. C'est à dessein que nous ne sommes pas entrés dans le minutieux et systématique détail de toutes les productions de Scheffer ; car nous ne visons nullement au répertoire chronologique ni même anecdotique. Notre ambition serait bien plutôt de donner une idée vraie de la physionomie intérieure de l'homme qui nous intéresse, de celle que l'on découvre en étudiant sa pensée, son esprit, ses tendances. Or, le cas est ici d'autant plus digne d'intérêt, que Scheffer médite, travaille, aime, vit à l'intérieur ; il ne peint nullement pour peindre le premier objet, la première impression produite dans le monde extérieur et palpable. Certes, la création visible de Dieu est attrayante et magnifique, mais ce livre est trop ouvert pour séduire entièrement notre artiste, ou plutôt ses

facultés sont absorbées d'un autre côté. Ce qui par sympathie naturelle le stimule, le possède, c'est la recherche, la signification des choses, le domaine des abstractions, celui qui échappe à la vue, l'origine, enfin, la mission, la destinée de l'homme. Il rêve mélancoliquement, il est oppressé, il se pénètre des douleurs de l'humanité, il souffre, et il tend à se dégager des étreintes de la terre en s'élevant toujours. Tout ce qui parle un langage expressif le captive, le désaltère, le ravit ; des concerts presque journaliers joignent leurs harmonies tendres, plaintives, sublimes aux fictions de son art et accusent davantage ses tendances. Son atelier est le rendez-vous des compositeurs et des artistes ; c'est le brillant fantaisiste Gounod, ou bien Wilhelmine Klaus, Pauline Viardot, aux accents profonds, ou bien encore la grande musique symphonique, en particulier les derniers chefs-d'œuvre de Beethoven... Que de souvenirs je réveille, par cette seule indication, pour ceux qui étaient admis dans l'intimité du peintre !

L'expression de son œuvre se résume en ces mots : désirs, élans de l'âme, aspirations. Marguerite, Faust, Médora, Francesca, Paolo, pour n'en citer que quelques-uns, aspirent tous, mais à des degrés divers : ils aspirent à la connaissance, à la possession, au bonheur vague et indéterminé ; les Marie, les Madeleine, les S^{te} Monique, les S. Augustin, aspirent à la céleste félicité ; l'humanité enfin, représentée par les soupirs, les douleurs de la terre, aspire à Jésus-Christ comme à son Sauveur. Les désirs, les tendances s'appliquent aux sujets doux et calmes qui effleurent seulement

l'individu ; les aspirations infinies s'adressent aux sentiments profonds, passionnés, qui s'emparent de l'être et l'élèvent irrésistiblement. Voilà Scheffer : un mélange de romantisme et d'idéal, de sentimentalisme et de philosophie chrétienne. Par un côté, le côté expressif et dramatique, il tient à son temps, à ses condisciples, à l'école des novateurs, dans tout ce que ceux-ci professent de plus recommandable. Par un second côté, il se dégage des influences, il est absolument lui, rien que lui, le peintre de l'idéal. Mais cet idéal quel sera-t-il ? Déterminera-t-il essentiellement les caractères du beau, de l'esthétique ? Fera-t-il faire un pas de plus à l'art des Apelles, des Michel-Ange, des Poussin, des Ingres ? Non, en vérité, ce champ ne sera pas le sien. Il voudrait bien appeler cette science merveilleuse de la forme à son secours ; il l'admire, l'exalte chez les autres ; elle le fait pécher d'envie, ainsi qu'il le raconte avec une franchise peu commune, mais rarement il lui sera donné de se l'approprier.

Sera-ce l'idéal de la foi naïve d'un Fra Angelico, d'un Fra Bartolomeo ; de la foi mystique et traditionnelle d'un Cornélius, d'un Owerbeck ? Tout aussi peu ; autant qu'il nous est donné de le comprendre, l'idéal de Scheffer est l'idéal du philosophe chrétien ; la figure de Jésus-Christ elle-même a été plutôt son suprême idéal que l'objet de son culte divin. Son âme aspire à Jésus-Christ comme au modèle parfait ; mais nous ne saurions affirmer qu'elle se prosterne et adore Jésus-Christ.

Ce qui demeure évident et incontestable, c'est que Scheffer est le peintre spiritualiste par excel-

lence, et que comme tel il a dit tout ce qu'il pouvait dire.

L'art n'est pas la nature ; il est au-dessous et au-dessus d'elle : au-dessous, dans l'insuffisante interprétation de la forme, même chez les maîtres les plus accomplis ; au-dessus, comme manifestation de l'idée et du sentiment, comme variété, ensemble, intensité d'expression. Scheffer a été au-dessous du niveau habituel de l'art, en tant que peintre seulement ; il a peut-être atteint les dernières limites du possible, si nous le considérons comme l'interprète fidèle et passionné de l'esprit et de l'âme. Son caractère public, sa vie privée, ses amitiés en dehors de la famille, la protection qu'il étendait au loin sur les malheureux, la distinction de sa demeure, le *comme il faut* de son atelier donnaient la mesure de sa respectabilité autant que son œuvre, et répandaient autour de lui respect, sympathie, tendresse.

Il fait bon regarder à un pareil exemple dans un temps d'abaissement moral, de négation universelle tel que le nôtre ! Toutefois, pour parler de l'homme privé avec fruit, il faudrait entamer une biographie pleine d'intérêt sans doute, mais dépassant le cadre dans lequel nous croyons devoir nous renfermer ; qu'il nous suffise d'avoir parlé du chercheur d'idéal, en attendant que nous puissions l'opposer à son contemporain Decamps, maître aussi dans le champ qu'il exploite avec une fougue qui tient du génie, qui est le génie, mais sans aspiration vers les régions élevées où plane la souveraine Beauté.

LES VIEUX FOYERS DE NOS CÉVENNES;

par M. Eug. BRUN,

membre-résidant.

Sous le vaste manteau des noires cheminées
De nos monts Cévénols, on voyait autrefois
De vieux foyers servant depuis longues années,
Dans lesquels il entraient un gros fagot de bois.
Les générations avaient usé la pierre
De leur coin caverneux, où branlait l'escabeau.
Là, courbé par le poids du travail de la terre,
Était assis l'aïeul approchant du tombeau.
Son fils, lorsqu'il mourait, venait prendre sa place,
Et, chaque âge, en passant, agrandissait le trou.
Là, de pères en fils, vieillit toute une race,
Qui laissa dans leur coin l'empreinte de son clou.
Dans les veilles d'hiver, la paisible famille
S'y rassemblait autour d'un grand feu qui pétillait.
Le vieillard racontait ce qui s'était passé
Du temps de sa jeunesse, en vantant ce bel âge,
Ou qu'il avait appris des anciens du village,
Et que tant d'autres fois il leur a ressassé.

On causait des labours, des moissons, des semences,
Du bétail, des saisons et de leurs inclémences.
Les femmes ou filaient en tournant le fuseau,
Ou tissaient en paniers le jonc et le roseau.
Les hommes, basanés par l'air chaud de la plaine,
Cardaient la filose ou le lin et la laine,
Ou tordaient en lacets le long crin des chevaux,
Pour prendre le gibier, le merle et le merlâtre.
Une lampe fumeuse éclairait leurs travaux,
Suspendue aux crochets des murailles de l'âtre.
La jeune mariée allaitait son enfant.
L'aïeul entre ses bras prenait, en se chauffant,
Tout barbouillé de lait, son petit-fils qui tête,
Et le faisait sauter, en chantant, sur sa tête.
Les enfants attentifs écoutaient les discours,
Donc ils n'osaient jamais interrompre le cours.
Lorsqu'il faisait bien froid, à fendre jusqu'au marbre,
On mettait dans le feu, tout entier, un tronc d'arbre,
En écoutant siffler les raffales du vent,
Qui secouaient la porte et battaient sous l'auvent.
Puis, lorsque la veillée arrivait à son terme,
On faisait la prière à genoux dans le coin ;
La lanterne à la main, on visitait la ferme ;
On donnait au bétail une botte de foin ;
La mère emmaillottait son enfant qui sommeille,
On éteignait la bûche à la flamme vermeille,
Et, fermant la maison, on allait se coucher.

On y vivait heureux. Qu'importait d'y broncher ?
On ne connaissait pas les peines si cruelles
Que nous cause l'amour des douceurs sensuelles.
Quelques chaudrons de cuivre, écurés nettement,
Luisant sur une planche, et, dansant en cadence
Sur ses pieds vermoulus, une vieille crédence,
Étaient de leurs parois le rustique ornement.
Sur des bancs de sapin on s'asseyait à table,

Les pieds tout emplâtrés du erotin de l'étable.
On mangeait dans l'étain, le grès et le laiton,
On s'habillait de toile ou de gros molleton.
On ne se nourrissait que de pois et de fèves.
On dormait sur la paille, en faisant de bons rêves.

On était bien portant. On bénissait son sort.
Chacun gardait son lot, qu'il fût faible ou fût fort.
On ne prétendait pas à de plus hautes castes.
On s'aimait tendrement. Les femmes étaient chastes.
Les époux se gardaient une constante foi.
On passait la soirée, au coin du feu, chez soi.
Les fils étaient soumis et respectaient leurs pères.
On logeait sous des toits noirs comme des repaires,
Où pendaient les festons de saucisse et de lard.
On vieillissait longtemps et l'on mourait très-tard.

Nos campagnes étaient, à cette époque, gaies.
On entendait partout chanter entre les haies.
On fauchait en chantant et les foin et les blés.
On se réjouissait au temps de la vendange,
Surtout lorsque les prix des vins étaient doublés
Et qu'il ne restait pas un seul fût en vidange.
Quand de cueillir l'olive arrivait la saison,
Et qu'on en rapportait beaucoup à la maison,
La jeune paysanne, à la cime des branches,
Chantait en suspendant son panier à ses hanches,
Et jusques dans les airs, où se perdait sa voix,
En tondant le peuplier, chantait le villageois,
La jeunesse riait. Les garçons et les filles
Couraient sur la pelouse ou dansaient en quadrilles ;
Tout le monde chantait en labourant son champ,
Et le vicillard lui-même entonnait quelque chant !

Mais aujourd'hui le luxe et l'amour du bien-être,
Dans nos monts cévénois, dont les champs m'ont vu naître,
Ont aboli les mœurs simples de l'ancien temps.

On ne voit sous le toit de nos vieilles chaumières ,
Dont les portes battaient au soufîle des autans ,
Que de beaux mobiliers , l'orgueil de nos fermières ;
Leurs vieux foyers , aux trous creusés par les sabots ,
Ont été remplacés par des foyers plus beaux.
Rien n'y rappelle plus le temps de notre enfance ,
Ni des âges passés le touchant souvenir.
En est-on plus heureux ? Est-on mieux en défense
Contre les maux présents et les maux à venir ?
O misère ! Depuis qu'ils ne sont plus l'asile
De la simplicité , le bonheur s'en exile.
De la gêne inquiète ils sont l'affreux séjour.
Les soucis dévorants y rongent nuit et jour.
On ne voit plus , autour de la flambante yeuse ,
S'y rassembler , le soir , la famille joyeuse.
Les hommes vont passer leur temps au cabaret.
Les femmes dans un coin y restent toutes seules.
On y laisse à l'écart , sur leur vieux tabouret ,
Les aïeux languissants à côté des aïeules.
Les époux s'aiment moins. Chacun d'eux suit son train .
La femme à son mari n'est plus aussi fidèle ,
Et les enfants , gâtés par un pareil modèle ,
De toute obéissance ont rejeté le frein.

On n'entend plus chanter dans nos belles campagnes ;
Chacun à son travail s'y livre tristement.
La flûte du berger se tait sur les montagnes ,
On y fouille la terre avec gémissement.
La jeunesse elle-même a désappris d'y rire.
La mère à son enfant y cesse de sourire ,
Et nos champs , dans lesquels on dansait tout l'été ,
En perdant leur bonheur ont perdu leur gaité !

J'aimais ces vieux foyers , séjour des mœurs champêtres,
Vénérables témoins du temps de nos ancêtres.
Sous leurs toits enfumés j'avais été nourri.

J'avais dans leur berceau poussé mon premier cri.
J'y passai mon enfance et tâtai leurs tendresses.
Je connus leurs plaisirs, leurs douces allégresses.
J'y voyais mon aïeul s'asseoir en cheveux blancs ;
Il m'y faisait danser sur ses genoux tremblants.
Ma mère m'allaita pendant leurs longues veilles,
Et du Dieu créateur m'y conta les merveilles.
Je priais à genoux sur leurs branlants carreaux.
J'en avais conservé la fidèle mémoire,
Je me ressouvenais et de leur vieille armoire
Et de leurs vieux bahuts aux vermoulus barreaux.
J'y revenais, depuis mon enfance, avec joie,
En m'asseyant au coin de leur feu qui flamboie.
Je m'en souviens encore, et tant que je vivrai,
Tant qu'un reste de sang coulera dans mes veines,
Je garderai, témoin de leur bonheur si vrai,
Le souvenir des vieux foyers de nos Cévennes !

TABLEAUX INDICATIFS
DES
MESURES DE CAPACITÉ

ROMAINES ET ATTIQUES,

avec des Notes explicatives et justificatives et un Appendice
relatif à la détermination des Poids ;

par **M. Aug. AURÈS**,

membre-résident.

PREMIÈRE PARTIE.

TABLEAUX.

TABLEAUX dressés pour faire connaître et pour permettre
mesures romaines et des mesures attique
dans le système romain, en fonction de la Ligula

MESURES ROMAINES DE CAPACITÉ.		
NOMS LATINS DE CES MESURES.		CONTENANCES EXPRIMÉ en fonction de la <i>Ligula</i>
§ 1 ^{er} . — Petites mesures servant à la fois pour les liquides et pour les matières seches.		
—		
Ligula.....		1
».....		»
Cyathus.....		4
Acetabulum.....		6
Quartarius.....		12
Hemina.....		24
Sextarius.....		48
—		
§ 2. — Grandes mesures servant		
pour les liquides seulement.		pour les matières sèches.
—		—
».....	».....	»
».....	».....	»
».....	».....	»
Congius.....	».....	288
».....	Semodius.....	384
».....	».....	»
».....	Modius.....	768
Urna.....	».....	1.152
».....	».....	»
Amphora.....	Quadrantal.....	2.304
».....	».....	»
».....	».....	»

I.

de comparer entre eux les noms et les contenances des
de capacité, en exprimant les contenances,
et dans le système grec, en fonction du Μύστρον.

MESURES ATTIQUES DE CAPACITÉ.

NOMS GRECS DE CES MESURES.		CONTENANCES EXPRIMÉES en fonction du Μύστρον.
§ 1 ^r . — Petites mesures servant à la fois pour les liquides et pour les matières sèches.		
—		
Μύστρον.....		1
Κόγχη.....		2
Κύαθος.....		4
Όξύβαρον.....		6
Τέταρτον = Ημικοτύλιον.....		12
Κατύλη.....		24
Ξέστης.....		48
—		
§ 2. — Grandes mesures servant		
ur les liquides seulement.	pour les matières sèches.	
—	—	
».....	Χοῖνιξ.....	96
Μάρις.....	».....	144
».....	Ἡμιδωδεκάτον.....	192
Χοῦς.....	».....	288
».....	Ἡμιεκτον.....	384
Δάδιξ.....	».....	576
».....	Ἐκτεῦς.....	768
».....	».....	»
».....	Τριτεῦς.....	1.536
Ἀμφορεύς.....	Ἡμμέδιμον.....	2.304
Μετρητής.....	».....	3.456
».....	Μέδιμος.....	4.608

TABLEAUX dressés pour faire connaître les
c'est-à-dire en onces romaines cubes,
et en dactyles grecs cubes,

MESURES ROMAINES DE CAPACITÉ.			
NOMS LATINS DE CES MESURES.		CONTENANCES EXPRIMÉES	
		En fonction de la <i>Ligula</i> .	En Onces cubes.
§ 1 ^{er} . — Petites mesures servant à la fois pour les liquides et pour les matières sèches.			
—			
Ligula		1	3/4
»		»	»
Cyathus		4	3
Acetabulum		6	4 1/4
Quartarius		12	9
Hemina		24	18
Sextarius		48	36
—			
§ 2. — Grandes mesures servant			
pour les liquides seulement		pour les matières sèches.	
—		—	
»	»	»	»
»	»	»	»
»	»	»	»
Congius	»	288	210
»	Semodius	384	288
»	»	»	»
»	Modius	768	576
Urna	»	1.152	864
»	»	»	»
Amphora	Quadrantal	2.304	1.728
»	»	»	»
»	»	»	»

contenances exprimées à la manière antique,
dans le système métrique romain,
dans le système métrique grec.

MESURES ATTIQUES DE CAPACITÉ.

NOMS GRECS DE CES MESURES.		CONTENANCES EXPRIMÉES	
		En fonction du Μύστρον.	En Dactyles cubes.
1 ^{re} . — Petites mesures servant à la fois pour les liquides et pour les matières sèches.			
—			
Μύστρον.....		1	1 1/2
Κόγχη.....		2	3
Κύαθος.....		4	6
Οξύβαρον.....		6	9
Γέταρτον = Ἡμικοτύλιον.....		12	18
Κοτύλη.....		24	36
Ξέστης.....		48	72
—			
§ 2. — Grandes mesures servant			
pour les liquides seulement		pour les matières sèches.	
—			
».....	Χαώνη.....	96	144
Μάρις.....	».....	144	216
».....	Ἡμισιδέκατον.....	192	288
Κοῦς.....	».....	288	432
».....	Ἡμίεκτον.....	384	576
Δάδιξ.....	».....	576	864
».....	Ἐκτεύς.....	768	1.152
».....	».....	»	»
».....	Τριτεύς.....	1.536	2.304
Ἄμφορεύς.....	Ἡμισιδίμων.....	2.304	3.456
Ἰετηγής.....	».....	3.456	5.184
».....	Μέδιμνος.....	4.608	6.912

TABLEAUX dressés pour faire connaître entre quelles
dans le système romain
quand on les exprime en unités métriques françaises

MESURES ROMAINES DE CAPACITÉ.				
NOMS LATINS DE CES MESURES.		CONTENANCES EXPRIMÉES		
		En onces romaines cubes	En litres et centimètres cube en supposant le pied romain	
			égal à 0 ^m ,296 ^{mm} ,3	égal à 0 ^m ,294 ^{mm}
§ 1 ^{er} . — Petites mesures servant à la fois pour les liquides et pour les matières sèches.		ce qui donne pour les contenances		
			au maximum	au minimum
			Litr. cent.c.	Litr. cent.
Ligula	3/4	0,011.29	0,011.4	
»	»	»	»	
Cyathus	3	0,045.16	0,044.4	
Acetabulum	4 1/2	0,067.74	0,066.6	
Quartarius	9	0,135.49	0,133.3	
Hemina	18	0,270.97	0,266.6	
Sextarius	36	0,541.94	0,533.2	
§ 2 ^e . — Grandes mesures servant				
pour les liquides seulement.		pour les matières sèches		
»	»	»	»	»
»	»	»	»	»
»	»	»	»	»
Congius	»	216	3,251.66	3,199.2
»	Semodius	288	4,335.55	4,265.6
»	»	»	»	»
»	Modius	576	8,671.09	8,531.3
Urna	»	864	13,006.64	12,797.0
»	»	»	»	»
Amphora	Quadrantal	1.728	26,013.27	25,594.1
»	»	»	»	»
»	»	»	»	»

limites les contenances doivent rester comprises,
et dans le système grec,
c'est-à-dire en litres et fractions décimales de litre.

MESURES ATTIQUES DE CAPACITÉ.

NOMS GRECS DE CES MESURES.	CONTENANCES EXPRIMÉES			
	En dactyles grecs cubes.	En litres et centimètres cubes, en supposant le pied grec		
		égal à 0 ^m ,308 ^{mm} ,64	égal à 0 ^m ,306 ^{mm} ,4	
1 ^{er} . — Petites mesures servant à la fois pour les liquides et pour les matières sèches.		ce qui donne pour les contenances		
		au maximum	au minimum	
		Litr. cent c.	Litr. cent.c.	
Κύστρον.....	1 1/2	0,010.77	0,010.53	
όγγυη.....	3	0,021.53	0,021.07	
όαθος.....	6	0.043.07	0,042.14	
όξύβαρον.....	9	0.064.60	0,063.20	
έταρον = Ημικτύλιον.....	18	0.129.20	0.126.41	
στύλη.....	36	0.258.40	0,252.82	
έστης.....	72	0,516.81	0,505.64	
2 ^e . — Grandes mesures servant				
pour les liquides seulement.	pour les matières sèches.			
».....	Χοῦνξ.....	144	1,033.62	1,011.27
».....	».....	216	1,550.42	1,516.91
».....	Ημιδωδέκατον..	288	2,067.23	2,022.55
».....	».....	432	3,100.85	3,033.82
».....	Ημίεκτον.....	576	4,134.46	4,045.10
».....	».....	864	6,201.69	6,067.64
».....	Έκτεός.....	1,152	8,268.92	8,090.19
».....	».....	»	»	»
».....	Τριτεύς.....	2,304	16,537.84	16,180.38
».....	Ημιμέδιμον... ..	3,456	24,806.77	24,270.58
».....	».....	5,184	37,210.15	36,405.86
».....	Μέδιμος.....	6,912	49,613.53	48,541.15

DEUXIÈME PARTIE.

NOTES

EXPLICATIVES ET JUSTIFICATIVES.

§ 1^{er}. — *Note relative aux Tableaux N^o I.*

Ces tableaux n'ont pas été dressés pour faire connaître les contenances proprement dites des mesures de capacité. Leur unique but est, au contraire, d'indiquer les *rappports* que ces contenances présentent entre elles, dans chacun des deux systèmes que l'on compare. La parfaite exactitude de ces divers rapports est d'ailleurs incontestable, parce qu'ils sont tous rigoureusement conformes à ceux qui ont été unanimement admis par les métrologues, dans tous les temps et dans tous les pays.

Ces rapports permettent de calculer, avec une rigueur mathématique, les contenances de *toutes* les mesures de capacité d'un système, dès qu'on connaît, d'une manière certaine, *une seule* de ces contenances ; et, par exemple, comme il est incontestable que le *Quadrantal* correspond, dans le système romain, à un pied romain cube, ce qui revient à dire que sa contenance est de 1.728 onces cubes, on voit aussitôt que toutes les autres

contenances des mesures romaines de capacité doivent être exprimées, en *onces cubes*, de la manière indiquée sur le tableau n° II.

A un autre point de vue, comme les contenances des mesures romaines se trouvent exprimées, sur le tableau n° I, par *les mêmes nombres* que celles des mesures attiques correspondantes, il en résulte qu'une mesure quelconque de la série romaine est à la mesure correspondante de la série grecque comme une autre mesure quelconque de la première série est à la mesure correspondante de la seconde, en exceptant toutefois l'*Urna*, à laquelle aucune mesure ne correspond directement dans la série grecque. Mais, quoique les contenances des mesures romaines soient ainsi exprimées par les mêmes nombres que celles des mesures grecques correspondantes, rien n'autorise, malgré cela, à préciser davantage; et l'on commet notamment une grande erreur, lorsqu'on ne craint pas d'aller jusqu'à dire, avec Letronne, Ideler, Boeckh et quelques autres encore non moins illustres, qu'une égalité mathématique existe entre les mesures grecques de capacité et les mesures romaines correspondantes, la vérité étant, au contraire, ainsi qu'on va le voir, qu'une pareille égalité n'existe pas et n'a jamais pu exister.

D'une part, en effet, il est hors de doute que les contenances officielles de toutes les mesures romaines de capacité pouvaient être exprimées autrefois, à Rome, en *onces cubes*, comme je viens de l'indiquer tout à l'heure, et que par conséquent chacune de ces contenances pouvait être considérée comme le résultat de la multiplication de

trois longueurs exprimées elles-mêmes en onces linéaires, identiquement comme les mesures agraires ou de superficie, exprimées, de leur côté, en *pieds carrés*, résultaient elles-mêmes de la multiplication de *deux longueurs* exprimées en pieds linéaires ; mais s'il en était ainsi à Rome, il y a lieu d'admettre, ce me semble, sans difficulté, qu'il devait en être de même à Athènes ; ce qui revient à dire, en d'autres termes, que non-seulement toutes les contenances des mesures attiques de capacité devaient y être exprimées officiellement en *dactyles cubes*, mais encore que toutes ces expressions devaient résulter de la multiplication de *trois longueurs* exprimées, elles aussi, en dactyles linéaires.

D'autre part, on sait que le pied romain est au pied grec dans le rapport exact de 24 à 25, ce qui permet d'écrire successivement :

$$25 \text{ pieds romains} = 24 \text{ pieds grecs,}$$

$$25 \text{ onces romaines} = 2 \text{ pieds grecs} = 32 \text{ dactyles grecs,}$$

$$\text{Et une once romaine} = \frac{32}{25} \text{ de dactyle grec,}$$

$$\text{D'où une once cube} = \frac{32 \cdot 768}{15 \cdot 625} \text{ de dactyle cube} \\ = 2 \text{ dactyles cubes} + \frac{1.518}{15.625}$$

$$\text{Et enfin 3 onces cubes} = 6 \text{ dactyles cubes} + \frac{4.554}{15.625}$$

En conséquence, pour avoir le droit d'établir une égalité *mathématique* entre les mesures grecques de capacité et les mesures romaines correspondantes, par exemple, pour avoir le droit de considérer le *Κύβος* attique comme mathéma-

tiquement égal au Cyathus romain, qui est égal lui-même à 3 onces cubes, ou, ce qui est la même chose, à 6 dactyles cubes $+ \frac{4\ 554}{15\ 625}$, il faut nécessairement assigner, à l'expression antique et officielle de la contenance du Κύαθος , cette valeur elle-même de 6 dactyles cubes $+ \frac{4\ 554}{15\ 625}$. Mais, je le demande avec confiance, une expression aussi compliquée est-elle admissible ? et peut-il être permis d'aller jusqu'à croire qu'elle a jamais coïncidé, à Athènes, avec l'expression régulière et normale de la contenance du Κύαθος attique ?

Je n'ignore pas que ce Κύαθος était considéré autrefois comme très-sensiblement égal au Cyathus romain, et j'invoque moi-même ce fait, non-seulement parce que tous les anciens auteurs ont été unanimes pour le reconnaître, mais encore et surtout parce qu'il va servir de fondement à mon système. Il ne suffit pas cependant, ainsi qu'on vient de le voir, pour autoriser à admettre une égalité *mathématique* entre la mesure grecque et la mesure romaine ; et par conséquent l'expression officielle de la contenance du Κύαθος attique, au lieu de correspondre *rigoureusement*, comme d'illustres métrologues l'ont supposé, à 6 dactyles cubes plus *une très-petite fraction de dactyle cube*, ne pouvait correspondre, en réalité, à Athènes, qu'à 6 dactyles cubes *exactement* ; ce qui permet de calculer, en définitive, les contenance de toutes les autres mesures attiques de capacité de la manière indiquée sur le tableau n° II, et de les exprimer ainsi toutes, à l'exception du Μύστρον , par des nombres *entiers* de dactyles.

§ 2. — *Note relative aux tableaux N^o II.*

Les contenances exprimées sur les tableaux n^o II, en onces cubes et en dactyles cubes, sont déduites, ainsi que je l'ai déjà dit, de celles qui se trouvent exprimées sur les tableaux n^o I, en fonction de la Ligula et du Μύστρον, en admettant, d'une part, que le Quadrantal romain contient, comme cela n'est pas douteux, 1.728 onces cubes, et de l'autre, que le Κύαθος attique contient *exactement* 6 dactyles cubes; ce qui peut paraître, au premier abord, un peu moins certain, mais que je démontrerai tout à l'heure d'une manière plus complète, et qui d'ailleurs ne peut, en aucun cas, s'écarter beaucoup de la vérité.

Pour ce qui concerne les mesures romaines, puisqu'il résulte du tableau n^o II, que la Ligula se trouve contenue 2.304 fois dans le Quadrantal, quand l'once cube n'y est contenue que 1.728 fois, il est clair que cette Ligula est finalement plus petite que l'once cube, et qu'elle en est exactement les $\frac{1.728}{2.304}$ ou, en d'autres termes, les $\frac{3}{4}$; par conséquent les contenances du tableau n^o II se déduisent de celles du n^o I, en retranchant le quart.

Pour ce qui concerne ensuite les mesures attiques, si le Κύαθος contient, en effet, comme je l'ai dit, 6 dactyles cubes *exactement*, il est nécessaire d'en conclure que le Μύστρον, égal au quart du Κύαθος, en contient un et 1/2, et, par conséquent, que les contenances du tableau n^o II se déduisent de celles du n^o I en les augmentant de *moitié*.

On voit, en second lieu, puisque la contenance du *Kάβοϛ* est de 6 *dactyles* cubes, quand celle du *Cyathus* est de 3 *onces* cubes, que les contenances des mesures attiques de capacité, exprimées en *dactyles*, peuvent se déduire de celles des mesures romaines correspondantes, exprimées en *onces*, en doublant simplement les *onces* ; ce qui fait que les contenances des mesures attiques sont à celles des mesures romaines correspondantes comme 2 *dactyles* cubes sont à une *once* cube, ou bien encore, puisqu'une *once* cube est égale, ainsi qu'on l'a vu dans la note précédente, à 2 *dactyles* cubes $+ \frac{1.518}{15.625}$, comme 2 est à $2 + \frac{1.518}{15.625}$, ou, ce qui est encore la même chose, comme 2 est à 2,097.152, ou enfin, et en termes plus simples, comme 100 est à 104,8576 ; et l'on peut exprimer aussi le même rapport en disant, à l'inverse, que les mesures romaines de capacité sont aux mesures attiques correspondantes comme 100 est à 95,3674.

En résumé, les mesures attiques, au lieu d'être rigoureusement égales aux mesures romaines correspondantes, comme d'illustres métrologues l'ont pensé, sont, au contraire, un peu plus faibles et égales seulement aux mesures romaines diminuées d'environ 5 pour $\frac{1}{20}$ ou $\frac{1}{20}$; ce qui oblige à rejeter en outre et à plus forte raison :

1^o La théorie d'Edouard Bernard qui considère les mesures grecques comme *supérieures* aux mesures romaines, puisqu'il calcule les premières en augmentant les secondes de $\frac{1}{9}$;

Et 2^o celle de M. Vazquez Queipo qui, d'accord en ce point avec Dupuy, Paucton et Romé de l'Isle,

fixe les contenances des mesures grecques aux $\frac{3}{4}$ seulement ou environ de celles que les mêmes auteurs attribuent aux mesures romaines.

Il est même curieux de constater qu'en proposant de régler, comme je me crois en droit de le faire, les contenances des mesures attiques aux $\frac{19}{20}$ environ des mesures romaines correspondantes, je place finalement les mesures attiques, avec une exactitude presque mathématique, à *égale distance* des valeurs extrêmes admises par les métrologues dont je viens de rappeler les opinions contradictoires, puisque, en effet, Edouard Bernard assigne, ainsi que je l'ai déjà dit, aux mesures attiques les $\frac{10}{9}$ des mesures romaines, quand M. Vazquez Queipo ne leur donne, de son côté, que les $\frac{3}{4}$ des mêmes mesures, et puisque une moyenne exacte entre ces deux évaluations correspond aux $\frac{335}{360}$ des mesures romaines, quand mon évaluation particulière correspond, de son côté, aux $\frac{19}{20}$, c'est-à-dire aux $\frac{312}{360}$ des mêmes mesures.

En étudiant, en troisième lieu, et à un autre point de vue, les tableaux n° II, on n'y trouve que deux nombres correspondant à des cubes parfaits qui sont :

1^o Le nombre 216, servant à exprimer à la fois la contenance du Congius en onces cubes, et celle du *Μάρις* en dactyles cubes ;

Et 2^o le nombre 1.728, qui exprime la contenance de l'Amphora en onces cubes.

Il en résulte que le *Μάρις*, le Congius et l'Amphora correspondent seuls à des cubes dont les

arêtes ont : pour le *Mápis*, 6 dactyles de longueur, soit une demi-spithame, — pour le *Congius*, 6 onces, soit un demi-pied, — et pour l'*Amphora*, 12 onces, soit un pied.

En d'autres termes, les contenances de ces trois mesures résultent seules de la multiplication de trois longueurs égales, toutes les autres contenances résultant, au contraire, dans le système grec comme dans le système romain, soit de la multiplication de trois longueurs inégales, soit de celle de deux longueurs égales combinées avec une troisième longueur plus grande ou plus petite que les deux autres ; ce que l'on peut exprimer aussi en disant que les mesures de capacité peuvent être représentées, dans les deux systèmes que nous comparons, soit par des parallélépipèdes rectangles dont les trois arêtes sont inégales, soit par des prismes droits à base carrée.

Il reste, après cela, à faire remarquer que les contenances des deux plus petites mesures, la *Ligula* et le *Móστρον*, sont exprimées *exceptionnellement* sur les tableaux n° II par des nombres *fractionnaires*, puisque, en effet, ces contenances sont égales à $\frac{3}{4}$ d'once cube pour la *Ligula*, et à un dactyle cube et $\frac{1}{2}$ pour le *Móστρον*. Par conséquent, à l'époque reculée où les contenances des autres mesures ont été réglées officiellement pour la première fois, on n'a pas dû procéder en partant de la plus petite mesure *déterminée a priori* pour s'élever ensuite graduellement jusqu'à la plus grande, mais on a dû suivre, au contraire, une marche inverse, en réglant *a priori* la plus grande mesure, considérée comme unité principale et

primordiale, pour arriver ensuite, par des divisions successives, jusqu'à la plus petite.

Ce mode de formation est surtout évident pour les mesures romaines, où le Quadrantal, point de départ de toutes les autres mesures, aussi bien de celles qui étaient affectées aux liquides que de celles qui servaient pour les matières sèches, se trouve effectivement égal à *un pied cube*.

Il faut donc, si ma théorie est exacte, qu'il en soit de même dans le système grec, avec cette seule différence qu'au lieu de trouver, dans ce système, une mesure *unique* servant de point de départ à toutes les autres, il est indispensable d'en trouver *deux*, remplissant, chacune de son côté, ce rôle spécial, puisque les mesures affectées aux liquides et celles qui servent pour les matières sèches y dérivent, en fait, de deux mesures distinctes, le Μετρητής et le Μέδιμος qui sont, toutes les deux, des mesures principales et primordiales, comme leurs noms seuls suffisent d'ailleurs pour le démontrer.

Recherchons donc comment ces mesures ont été effectivement déterminées dans l'origine ; et, si mes assertions sont fondées, si, en particulier, le Κύαθος contient exactement, comme je l'ai dit, 6 dactyles cubes, si par conséquent le Μετρητής en contient 5.184 et le Μέδιμος 6.912, il est hors de doute que ces deux dernières expressions doivent *nécessairement* correspondre, *chacune*, à un mode de formation à la fois *simple* et *régulier*.

Or, il est facile de voir que ces nombres 5.184 et 6.912 sont égaux, le premier à 3 fois et le second à 4 fois 1.728, c'est-à-dire, en d'autres termes,

à 3 et à 4 fois *le cube de 12*; ce qui suffit pour établir que le *Μετρητής* est égal à 3 spithames cubes et le *Μέδιμος* à 4 (1), de sorte qu'en définitive, les mesures attiques, dont toutes les subdivisions sont duodécimales, dérivent de la spithame ou *demi-coudée grecque de 12 dactyles de longueur*, comme les mesures romaines, dont toutes les subdivisions sont pareillement duodécimales, dérivent, de leur côté, du pied romain *de 12 onces de longueur*; et je me plais à espérer que personne ne refusera maintenant de trouver là une nouvelle et plus complète vérification de la théorie que je m'efforce de justifier. On sait d'ailleurs que les dernières recherches de M. Oppert l'ont conduit à penser qu'il en était de même chez les Assyriens et chez les Juifs, où le point de départ de toutes les mesures de capacité était aussi la demi-coudée (2). Et si cette dernière assertion est exacte, comme il semble permis de le croire, il est bien évident que ces divers résultats se confirment naturellement l'un par l'autre.

Ajoutons, en dernier lieu, que les nombres sacrés 3 et 4, au moyen desquels les contenances du *Μετρητής* et du *Μέδιμος* ont été déterminées *a priori* en fonction de la spithame cube, ne sont certainement pas des nombres pris au hasard, puisque ce sont précisément ces deux nombres qui servaient à constituer autrefois les deux côtés de l'angle droit du fameux triangle symbolique

(1) Le *Μέδιμος*, qui est la plus grande de toutes les mesures grecques, se trouve ainsi égal à *la moitié d'une coudée cube*.

(2) Voyez les *Comptes rendus de la Société Française de numismatique et d'archéologie*, tome v, année 1784, pages 133 et 327.

égyptien, dont les anciens ont fait un si fréquent usage, et sur les propriétés duquel Plutarque insiste, d'une manière particulière, dans son traité d'Isis et d'Osiris (1).

Cependant M. Vazquez Queipo, et les divers métrologues dont il a adopté les idées, au lieu de régler, comme je viens de le faire, la contenance du Μετροτής attique à 3 spithames cubes, c'est-à-dire à 5.184 dactyles cubes, ont préféré réduire, ainsi que je l'ai déjà dit, cette contenance en la fixant à 4.096 dactyles cubes seulement, ou, ce qui est la même chose, au cube d'un pied grec. Mais une pareille fixation est complètement inadmissible, parce que le nombre 4.096 n'est pas divisible par 3 et parce qu'il résulterait de cette seule circonstance, si la contenance du Μετροτής pouvait être égale à 4,096 dactyles cubes, que toutes les autres contenances des mesures grecques de capacité devraient se trouver exprimées par des nombres *fractionnaires*, auxquels il serait nécessaire d'assigner les formes suivantes, quand on voudrait les écrire à la manière grecque, c'est-à-dire en s'assujettissant à avoir les numérateurs de toutes les fractions constamment égaux à l'unité, à l'exception cependant de la fraction $\frac{2}{3}$, à laquelle les grecs avaient l'habitude de conserver sa forme actuelle :

$$\text{Μύστρον} \dots = 1 \text{ dact. cub.} + \frac{1}{6} + \frac{1}{54}$$

$$\text{Κόγχη} \dots = 2 \text{ id.} + \frac{1}{3} + \frac{1}{27}$$

(1) *Œuvres morales et mêlées de Plutarque*, Paris, 1645. Traité d'Isis et d'Osiris, page 853.

Κύβος	=	4 dact. cub.	+ $\frac{2}{3}$	+ $\frac{1}{8}$	+ $\frac{1}{54}$
Ὁξύβαρον	=	7 id.	+ $\frac{1}{9}$		
Τέταρτον	=	14 id.	+ $\frac{1}{6}$	+ $\frac{1}{18}$	
Κετύλη	=	28 id.	+ $\frac{1}{3}$	+ $\frac{1}{9}$	
Ξέστης	=	56 id.	+ $\frac{1}{2}$	+ $\frac{1}{3}$	+ $\frac{1}{18}$
Χοϊνίξ	=	113 id.	+ $\frac{1}{2}$	+ $\frac{1}{4}$	+ $\frac{1}{30}$
Μάρις	=	170 id.	+ $\frac{2}{3}$		
Ἡμιδωδέκατον =	227 id.	+ $\frac{1}{2}$	+ $\frac{1}{18}$		
Χοῦς	=	341 id.	+ $\frac{1}{3}$		
Ἡμίεκτον	=	455 id.	+ $\frac{1}{9}$		
Δάδιξ	=	642 id.	+ $\frac{2}{3}$		
Ἐκτεῦς	=	910 id.	+ $\frac{1}{6}$	+ $\frac{1}{18}$	
Τριτεῦς	=	1.820 id.	+ $\frac{1}{3}$	+ $\frac{1}{9}$	
Ἀμφορεύς	=	2.730 id.	+ $\frac{2}{3}$		
Μετρητής	=	4.096	<i>dactyles cubes.</i>		
Μέθιμος	=	5.461 dact. cub.	+ $\frac{1}{3}$		

Ainsi, dans l'hypothèse de M. Vazquez Queipo, la contenance du Μετρητής, seule exprimée *a priori* par un nombre entier de dactyles, conserverait *seule* cette forme entière, toutes les autres contenance se trouvant forcément exprimées, comme on vient de le voir, par des nombres fractionnaires tellement compliqués, dans la plupart des cas, que cette seule complication suffirait, à défaut d'autres preuves, pour faire repousser, sans plus d'examen, un système aussi défectueux et aussi invraisemblable.

§ 3. — *Note relative aux tableaux N^o III.*

Lorsqu'on a réglé, conformément aux indications des tableaux n^o II, les contenances des mesures de capacité grecques et romaines, en les exprimant en dactyles et en onces cubes, il suffit évidemment d'avoir les moyens de traduire avec exactitude les longueurs du pied grec et du pied romain, et par conséquent aussi celles du dactyle et de l'once, en mesures métriques françaises, pour en conclure aussitôt: d'abord les expressions du dactyle cube, en décimètres, centimètres et millimètres cubes, et ensuite celles de toutes les mesures de capacité grecques et romaines, en litres et fractions décimales de litre.

Malheureusement les longueurs des pieds antiques ne sont pas connues avec toute la précision désirable; car on sait seulement que le pied romain a varié, dans la suite des temps, depuis 0^m,294^{mm}.7 jusqu'à 0^m,296^{mm}.3.

Cette dernière longueur de 0^m,296^{mm}.3, qui est celle que l'on attribue maintenant, en France, au pied romain antique, est en même temps celle qui résulte de l'étude des dimensions de la colonne Trajane et de la Maison carrée de Nîmes (Voyez la première de ces études dans les *Mémoires de l'Académie du Gard*, année 1862, p. 122, et la seconde, dans les *Mémoires de la même Académie*, année 1863, p. 73, et année 1864, p. 121).

Cette expression considérée en elle-même est, en outre, très-remarquable, car elle est *rigoureuse-*

ment géographique. En effet, la longueur moyenne du degré terrestre, aujourd'hui bien connue, est égale à 111.111^m,111^{mm}, et l'on peut, par suite, régler, avec une grande précision, la longueur du mille romain *géographique*, comprise 75 fois dans le degré, en la fixant à $\frac{111\ 111^m,111}{75} = 1481^m,48148$, ce qui donne pour le pied romain *géographique* $\frac{1481^m,48148}{5.000}$ soit 0^m,296296, ou, ce qui est la même chose 0^m,296^{mm},3.

La difficulté consiste maintenant à savoir si cette identité du pied romain usuel et du pied romain géographique doit être considérée comme un pur effet du hasard, ou s'il faut l'expliquer, au contraire, en admettant, avec Gosselin, que les Romains de Romulus connaissaient la longueur du degré terrestre avec la même précision que nous.

Si je ne me trompe, la vérité ne se trouve ni dans l'une ni dans l'autre hypothèse, parce que le pied romain primitif, celui dont les peuples Italiotes se servaient avant la fondation de Rome, et que par conséquent les premiers Romains eux-mêmes ont employé aussi, n'avait en réalité que 0^m,294^{mm},7, comme Lucas Pætus l'a démontré le premier par la comparaison de trois pieds antiques très-bien conservés, et comme cela résulte aussi de mes études des monuments de Pæstum et de Métaponte. (Voyez, d'une part, l'*Etude des dimensions du grand temple de Pæstum*, Paris, J. Baudry, 1868, chap. 1^{er}, p. 4, et, d'autre part, l'*Etude des ruines de Métaponte*, dans la *Gazette des architectes et du bâtiment*, année 1865, pages 37, 102, 121 et 140).

Si le pied romain a pu être porté ensuite, comme il n'en faut pas douter, à $0^m,297^{mm},3$, puisque la colonne Trajane et la Maison Carrée le démontrent, ce ne peut être que dans des temps plus rapprochés de nous, et alors seulement que les Pontifes romains, gardiens et régulateurs des étalons métriques, ont pu connaître eux-mêmes, avec une exactitude suffisante, la longueur du degré terrestre.

En résumé, lorsqu'on voudra se reporter aux premiers temps de la puissance romaine, il conviendra d'assigner au pied $0^m,294^{mm},7$ et par conséquent au Quadrantal $25^{litr},594$ seulement; et c'est uniquement quand on voudra considérer les Romains à l'apogée de leur puissance et de leur civilisation, qu'il sera permis d'élever le pied romain jusqu'à $0^m,296^{mm},3$ et de donner par suite au Quadrantal, $26^{litr},013$.

Mais si la longueur du pied romain antique a réellement varié, comme je viens de le dire, dans la suite des siècles, de $0^m,294^{mm},7$ à $0^m,296^{mm},3$, il y a lieu de se demander maintenant si la longueur du pied grec a subi, de son côté, une variation proportionnelle.

Dans le cas de l'affirmative, cette longueur doit être considérée comme ayant varié de $0^m,306^{mm},4$ à $0^m,308^{mm},64$; et, au contraire, dans le cas de la négative, elle doit être invariablement égale à la première ou à la seconde de ces deux expressions, suivant qu'on l'établira dans le rapport de 25 à 24 avec le pied romain de $0^m,294^{mm},7$ ou avec celui de $0^m,296^{mm},3$.

C'est la dernière de ces hypothèses que l'on

adopte, en ce moment, en France, où l'on assigne généralement, au pied grec une longueur fixe de 0^m,308^{mm}.64, que l'on considère, sur la foi de Stuart, comme étant celle qui résulte des dimensions, aujourd'hui bien connues, du Parthénon d'Athènes.

Mais la théorie de cet architecte est certainement fautive, et la véritable longueur du pied dont les constructeurs du Parthénon se sont servis est, au contraire, de 0^m,306^{mm}.4 seulement, comme je crois l'avoir démontré, en étudiant, à mon tour, les dimensions de ce temple célèbre. (Voyez la première partie de cette étude, dans les *Mémoires de l'Académie du Gard*, année 1865-66, page 75).

Par conséquent, la longueur du pied grec rapportée aux temps les plus reculés doit demeurer finalement réduite à 0,306^{mm}.4, ce qui fait qu'il reste toujours à savoir si cette longueur a été réellement augmentée plus tard, comme celle du pied romain, et élevée par suite jusqu'à 0^m,308^{mm}.64.

Dans l'état actuel de nos connaissances, rien n'oblige à se prononcer sur ce point d'une manière affirmative. Il est cependant permis de considérer cette variation du pied grec comme probable, et cette seule probabilité suffit, ce me semble, pour qu'il soit nécessaire d'en tenir compte, comme je l'ai fait, sur le tableau n° III.

Malgré le soin particulier avec lequel ce tableau a été dressé, son exactitude pourrait être encore considérée comme insuffisamment démontrée, si je négligeais de comparer ici les contenances

qu'il indique à celles qui résultent de la mesure directe des étalons antiques que l'on conserve dans les musées. Mais, fort heureusement et en particulier surtout lorsqu'on prend pour terme de comparaison le *Σήματα* de Naxos récemment publié par M. Albert Dumont dans la *Revue archéologique* (Nouvelle série, xiv^e année, xxvi^e volume, page 43), cette comparaison ne sert, ainsi qu'on va le voir, qu'à mieux établir l'exacte vérité de tous les résultats auxquels je suis parvenu.

Six mesures complètement distinctes sont conservées sur ce monument, les cinq plus petites s'y trouvant réunies en un seul et même groupe dont la plus grande est un peu séparée. Mais les noms de ces six mesures n'y ont pas été indiqués, et M. A. Dumont les a remplacés, dans sa notice, par les lettres *a, b, c, d, e* et *f*.

Quant aux contenances, elles sont rapportées, par cet auteur, de la manière suivante, lorsqu'on les place dans l'ordre de leurs grandeurs croissantes :

Mesure	<i>f</i>	=	40	centimètres cubes.
id.	<i>e</i>	=	60	id.
id.	<i>d</i>	=	80	id.
id.	<i>c</i>	=	120	id.
id.	<i>b</i>	=	240	id.
id.	<i>a</i>	=	1.540	id.

avec un point d'interrogation pour cette dernière mesure.

Les expressions ainsi réglées en nombres ronds, de dix en dix centimètres cubes, sont plus que suffisantes pour démontrer que les jaugeages qui ont servi à les déterminer n'ont pas été obtenus

avec une grande précision, et M. Dumont en convient lui-même, car il dit : « *Je néglige*, pour les » mesures *c*, *d* et *e*, de très-minimes fractions... » Les rebords saillants des mesures ont toujours » été atteints par le temps. Le moindre change- » ment apporté à l'état primitif du monument » peut produire, en plus ou en moins, une varia- » tion de 2 ou 3 centimètres cubes ».

Ainsi les contenances assignées aux mesures *e*, *d* et *c* sont *un peu trop faibles* et doivent être *augmentées*, si l'on veut qu'elles soient tout à fait exactes ; et puisque les contenances données suffisent pour établir que ces mesures sont entre elles comme les nombres 3, 4 et 6, il est clair que, lorsqu'on attribuera à la première une augmentation de 3 centimètres cubes seulement, il faudra attribuer, en même temps, à la seconde, une augmentation de 4 centimètres, et à la troisième, une augmentation de 6.

Quant à la grande mesure *a*, sa contenance fixée dubitativement à 1.540 centimètres cubes est certainement trop forte, parce qu'il est facile de voir qu'elle doit être théoriquement égale à 6 *b* ou, ce qui est la même chose, à 12 *c*, à 18 *d*, à 24 *e*, ou enfin à 36 *f*; car les nombres donnés suffisent pour faire comprendre que la mesure *b* est elle-même égale à 2 *c*, à 3 *d*, à 4 *e* et 6 *f*.

La détermination fautive du chiffre 1.540 est d'ailleurs reconnue et expliquée, de la manière suivante, par M. Dumont lui-même :

« La cavité *a*, dit-il, paraît avoir été *agrandie* » *de quelques centilitres* par des entailles qui ont » endommagé le marbre ».

Par suite, cette contenance de 1.540 *centimètres cubes* doit être finalement *diminuée* de 2 ou 3 *centilitres* et doit demeurer ainsi réduite à 1.510 ou 1.520 *centimètres cubes au plus*, si l'on veut qu'elle soit tout à fait exacte.

En résumé, les contenance données par M. Dumont doivent être rectifiées de la manière suivante, pour ne s'éloigner que le moins possible de la vérité absolue :

Mesure	$e =$	63 centimètres cubes.
id.	$d =$	84 id.
id.	$c =$	126 id.
id.	$a =$	1.512 id.

et ces premières corrections conduisent à assigner ensuite, 1^o à la mesure f , 42 centimètres cubes, et 2^o à la mesure b , 252 centimètres cubes, si l'on veut conserver, entre toutes ces mesures, les rapports que la théorie indique et qui sont les suivants :

$$a = 6 b = 12 c = 18 d = 24 e = 36 f.$$

Nous nous trouvons ainsi conduits à assigner, d'après le *Σύκωμα* de Naxos, les contenance ci-après à nos six mesures :

Mesure	$f =$	42 centimètres cubes.
id.	$e =$	63 id.
id.	$d =$	84 id.
id.	$c =$	126 id.
id.	$b =$	252 id.
id.	$a =$	1.512 id.

quand les calculs rapportés sur le tableau n^o III

donnent, dans le cas où l'on attribue au pied grec une longueur de 0^m,306^{mm},4 :

pour le Κύαθος attique	42, cent. c.	14
pour l'Οξύβαρον	63,	20
pour le double Κύαθος qui man- que dans notre série attique	84,	27
pour le Τέταρτον	126,	41
pour la Κοτύλη	252,	82
et pour le Μάρις	1.516,	91

Et la vérification se trouve ainsi, on le reconnaîtra sans peine, aussi complète que possible, puisqu'il suffit d'assigner au pied grec sa longueur primitive de 0^m,306^{mm},4, rigoureusement égale à celle que l'on déduit des dimensions du Parthénon, pour que la contenance de la grande mesure α , que l'on sait devoir rester comprise entre 1.510 et 1.520 centimètres cubes, devienne aussitôt parfaitement égale à celle du Μάρις, fixée sur le tableau n^o III à 1.516, cent. c. 91, et pour que toutes les autres mesures, déduites du Σήκωμα de Naxos, coïncident, en même temps, avec celles du même tableau à quelques millilitres près.

APPENDICE

Le plébiscite conservé par Festus constate d'une manière certaine, qu'une Amphore de vin pèse 80 Livres romaines. Et comme, d'une part, la contenance de l'Amphore doit rester comprise, d'après les indications du tableau n° III, entre 26^{litr.},013.27 et 25^{litr.},594.13, tandis que, d'autre part, l'Annuaire du bureau des longitudes nous apprend que la pesanteur spécifique du vin varie de 0,9939 à 0,9915, il est clair que le poids de 80 Livres romaines ne peut ni dépasser $26,01327 \times 993\text{gr},9$, soit 25^{kil},854^{gr},589, ni rester au - dessous de $25,59413 \times 991\text{gr},5$, soit 25^{kil},276^{gr},580.

Par conséquent, la véritable expression de la Livre romaine doit être finalement comprise entre 323^{gr},182 et 317^{gr},207, et par conséquent enfin M. Letronne a exagéré ce poids, d'une manière notable, lorsqu'il n'a pas craint de l'élever à 327^{gr},187. De son côté, M. Vazquez Qucipo l'a exagéré aussi, quoique dans une moindre proportion, lorsqu'il l'a fixé, *en nombre rond*, à 325 grammes.

Par rapport aux poids grecs, tous les anciens auteurs sont d'accord pour déclarer qu'une Cotle de vin pèse 60 Drachmes, et, par suite, que 100 Cotyles pèsent 6.000 Drachmes ou un Talent attique. Mais la contenance de 100 Cotyles est nécessairement comprise, d'après les indications du

tableau n° III entre 25^{litr.},840 et 25^{litr.},282. Donc un Talent attique pèse au plus $25,840 \times 993^{\text{gr}},5$, soit 25^{kil},682^{gr},376, et au moins $25,282 \times 991^{\text{gr}},5$, soit 25^{kil},067^{gr},13, et par conséquent enfin le poids de la Mine attique, contenue 60 fois dans le Talent, demeure, de son côté, compris entre 428^{gr},040 et 417^{gr},785.

Ces évaluations se rapprochent beaucoup, comme on le voit, de celles qui ont été admises par M. Vazquez Queipo, lorsqu'il a assigné, *en nombres ronds* 425 grammes à la Mine attique et 25^{kil},5 au Talent, quoique ce savant métrologue attribue à ces mesures un mode de formation complètement différent de celui que nous leur assignons. Car après avoir trouvé, pour l'ancien Talent pharaonique, un poids de 42^{kil},480^{gr}, il s'efforce d'établir que la Mine attique en dérive, par cela seul qu'elle en est la 100^e partie.

En second lieu, puisque le poids de 80 Livres romaines doit rester compris entre 25^{kil},855^{gr} et 25^{kil},377^{gr}, quand le Talent attique doit rester, de son côté, entre 25^{kil},682^{gr} et 25^{kil},067^{gr}, on voit tout de suite comment les anciens auteurs, qui se sont toujours contentés d'établir des égalités plus ou moins approximatives, ont pu être amenés, par cette habitude, à considérer le poids d'un Talent attique comme égal à celui de 80 Livres romaines, ce qu'ils ont exprimé aussi quelquefois en disant qu'une Mine attique est égale à 16 Onces romaines.

Mais on voit, en même temps, combien a été grande l'erreur de M. Letronne qui, après avoir admis l'exactitude mathématique des égalités dont je viens de parler, n'a pas craint d'élever le poids

du Talent attique jusqu'à 26^{kil},175^{gr}, précisément parce qu'il s'était déjà trompé en plus, en fixant le poids de la Livre romaine à 327^{gr},187.

SUR L'ÉGYPTE;

par M. Léon GIBOUX.

—

Je dois à l'obligeance de M. le docteur A. Pons-
libés, du Caire, l'un de mes fils, communi-
cation d'un livre fort intéressant sur l'Égypte.
C'est le tableau de l'industrie agricole, industrielle
et commerciale, ordonné par le Khédive en vue
de l'exposition industrielle de Vienne.

Ce travail comprend la récapitulation de ces
tableaux qui comportent les programmes de cette
exposition. C'est toute une statistique de l'Égypte.
Il est l'œuvre d'Amal-Sadik Pacha, ministre de
l'intérieur du Khédive. C'est Remy-Bey, chef du
bureau central de la statistique au Caire, qui en a
surveillée l'exécution.

J'ai lu ce volume avec la curiosité naturelle qui
s'attache à la marche progressive d'un peuple ami
de la France, et beaucoup avec l'intérêt qui me

LES ANNUAIRES DE STATISTIQUE
DE L'ÉGYPTE
QUELQUES DÉTAILS DE STATISTIQUE

SUR L'ÉGYPTE;

par M. Irénée GINOUX,

membre-résident.

Je dois à l'obligeance de M. le docteur Apostolidès, du Caire, l'ami d'un de mes fils, communication d'un livre fort intéressant sur l'Égypte. C'est le tableau de l'enquête agricole, industrielle et commerciale, ordonnée par le Khédive en vue de l'exposition industrielle de Vienne.

Ce travail comprend la récapitulation décennale que comportaient les programmes de cette exposition. C'est toute une statistique de l'Égypte. Il est l'œuvre d'Ismaïl-Saddik Pacha, ministre de l'intérieur du Khédive. C'est Regny-Bey, chef du bureau central de la statistique au Caire, qui en a surveillé l'exécution.

J'ai lu ce volume avec la curiosité naturelle qui s'attache à la marche progressive d'un peuple ami de la France, et beaucoup avec l'attrait qui me

porte vers un pays où l'un de mes enfants reçoit en ce moment une cordiale hospitalité.

Sans espérer que cette lecture ait pour vous le même attrait, j'ai pensé que, réduite aux proportions que je lui ai assignées, elle pourrait vous intéresser encore ; d'autant plus qu'en parlant de l'Égypte j'aurai de nombreuses occasions d'arriver, par voie de comparaison, à presque tous les pays de l'Europe.

Rassurez-vous cependant, j'ai fait en sorte de ne pas fatiguer votre attention et de ne pas oublier que vous n'avez pas comme moi une pierre d'aimant, qui volontiers m'attirerait vers l'Orient et m'y retiendrait.

Ce préambule était indispensable pour expliquer comment j'avais été amené à vous parler de l'Égypte.

J'entre donc en matière.

J'ai vu, dans un village de Provence, une église dans laquelle les niches étaient occupées par des statues en bois qui évidemment n'avaient pas été faites pour être logées là. Et, comme il n'y avait aucune espèce de proportion entre la partie supérieure et la partie inférieure du corps, je crus m'apercevoir qu'on avait bien pu retrancher une partie des jambes pour faire place au reste du corps.

En effet, le sonneur de cloches de l'endroit m'avoua très-naïvement que c'était le procédé auquel on avait eu recours : la scie et la colle avaient été les deux principaux artistes de l'opération.

Ainsi procède souvent l'esprit de système : il ne se défait pas assez d'une tendance à faire plier les faits à ses combinaisons préconçues.

Ces réflexions me venaient en lisant le livre qui a donné lieu au travail dont je vous donne lecture.

Je me souvenais d'un autre livre que j'avais lu dans le temps, et dans lequel, en cherchant à démontrer qu'une nation qui a parcouru un certain cycle d'éclosion, de développement et d'apogée, pouvait arriver à une décadence après laquelle hommes et sols épuisés étaient condamnés à végéter à tout jamais.

A priori, je considérais cela comme un paradoxe ; car je suis convaincu qu'un terrain peut être refait par l'assolement, et les hommes, par l'amélioration des mœurs et des lois.

Mais précisément l'Égypte était citée comme venant à l'appui de cette théorie fataliste contre laquelle s'insurge ma raison. Voyez, disait l'auteur, voyez l'Égypte, ce berceau de la civilisation, le pays des merveilles antiques, où les peuples les plus reculés allaient chercher la sagesse ; voyez ce qu'est devenu ce pays, après être arrivé aux splendeurs de Thèbes et de Memphis. Des divisions sanglantes au règne des Ptolémées, il tomba sous la domination romaine, pour devenir la proie des kalifes. Il est aujourd'hui incapable de se relever de l'abrutissement dans lequel l'a définitivement plongé le gouvernement des Mamelouks.

Je ne cite pas textuellement, mais c'est le sens.

Eh bien ! le contraire de cette conclusion me

paraît résulter des dernières tentatives heureuses faites dans le sens d'une rénovation.

Que faudra-t-il de plus pour que l'Égypte reprenne, dans la civilisation moderne, le rang qu'elle a occupé dans la civilisation antique?

1^o Renoncer à l'antique système administratif des pharaons, que la *Genèse* attribue à la sagesse de Joseph. Il existe encore aujourd'hui des greniers qui portent son nom. Ce système, qui pouvait être excellent alors, ne répond plus aux besoins nouveaux.

2^o Rendre à la femme la place et l'influence qui lui sont dues dans la famille; la réhabiliter, comme a fait le christianisme, au lieu de ne la considérer que comme un instrument de volupté.

3^o Ajouterait un Européen, constituer la propriété sur des bases qui intéressent davantage le propriétaire à sa fécondité, au lieu de laisser l'État propriétaire de tous les biens fonciers.

On sait, en effet, qu'en Égypte les possesseurs actuels ne sont qu'usufruitiers en vertu d'espèces de baux emphytéotiques dans lesquels les nazirs sont les régisseurs, et les fellahs les cultivateurs.

Mais en ce qui concerne cette organisation de la propriété, Clot-Bey, qui était d'origine française, et qui l'a vu créer, prétend que c'est, au contraire, à ce système qu'il faut attribuer les immenses progrès que l'agriculture a faits en Égypte depuis son application, et que les fellahs, naturellement indolents, laissaient tomber en décadence.

Ce n'est pas ici le lieu de discuter cette question. Elle n'est pas tout à fait celle de l'esclavage, pour

laquelle cependant ses partisans intéressés donnaient la même raison ; mais il faut avouer qu'elle y ressemble beaucoup.

Est-ce quoique, est-ce parce que ? En fait, l'Égypte est entrée dans la voie de régénération que nous avons signalée tout à l'heure. Nous pencherions plutôt vers la première hypothèse ; mais laissons de côté toutes ces questions, qui sont du domaine de l'économie politique et de la philosophie, et arrivons à la statistique, puisque c'est de la statistique que nous devons faire aujourd'hui.

Elle portera sur :

- 1^o Le territoire et la population ;
- 2^o La climatologie ;
- 3^o Le mouvement de la population ;
- 4^o L'instruction publique ;
- 5^o Les chemins de fer et télégraphes ;
- 6^o Les travaux publics ;
- 7^o La navigation ;
- 8^o Le commerce.

Je ne consacrerai que quelques lignes à chacun des tableaux sur lesquels se fera notre résumé, et j'aurai la précaution, pour faciliter les comparaisons, de tout rapporter aux évaluations et aux dénominations françaises : les poids, les mesures, les monnaies, le calendrier, etc.

I.

Territoire et population.

La surface totale de l'Égypte s'élève à 7 millions de feddans, soit à 29,400 kilomètres carrés. Sa surface cultivée, en considérant comme telle les canaux, les routes, les chemins de fer, est de 21,000 kilomètres carrés.

C'est dans cet espace que vit et se meut une population de 5,250,000 habitants; ce qui représente 178 habitants par kilomètre carré.

Ainsi, la densité de la population en Égypte est plus forte que dans aucun des pays de l'Europe.

La Belgique possède, par kil. carré,	173	hab.
La Hollande	—	— 110 —
L'Angleterre	—	— 101 —
L'Italie	—	— 90 —
L'Allemagne	—	— 76 —
La France	—	— 69 —
La Suisse	—	— 64 —
L'Autriche	—	— 58 —
Le Danemark	—	— 48 —
L'Espagne	—	— 33 —

Et cependant, tandis que des émigrations nombreuses ont lieu dans des pays relativement moins peuplés, rien de semblable ne se présente en Égypte; au contraire, l'immigration s'y dirige, depuis quelques années, d'une façon remarquable.

On doit attribuer cela à plusieurs causes, dont la première est la richesse du sol que le limon du Nil suffit amplement à fertiliser; joignez-y le travail dont est capable une population robuste, puissamment secouée, et la sobriété que, de gré ou de force, elle s'impose; et l'on aura le secret qui fait que l'Égypte reçoit des émigrants sans s'épuiser jamais, pendant que des contrées moins peuplées éloignent d'Europe des populations que le sol natal est impuissant à nourrir.

II.

Climatologie.

Si on compare les observations météorologiques qui furent faites pendant les trois années qu'a duré l'expédition d'Égypte, de 1798 à 1800, avec le tableau qui en est dressé aujourd'hui par l'ordre du Khédive, on remarque peu de variations dans les conditions climatériques de ce pays.

Il aurait semblé que les nombreuses plantations d'arbres que le gouvernement de Méhémet-Ali eut soin de commander auraient dû amener un peu plus d'humidité, un peu plus de pluie; il n'en a rien été. Au contraire (évidemment ce n'est pas là la cause), les jours de pluie ont plutôt diminué qu'augmenté.

De 1798 à 1800, on compte en moyenne de quinze à seize jours de pluie par an; il n'y en avait plus que de douze à treize, de 1835 à 1839. Aujourd'hui, le registre de l'observatoire établi dans

la plaine de l'Abbassiech constate que les jours de pluie sont tombés à neuf par an.

Cependant, ce qui était à craindre, ni la végétation, ni la santé des habitants ne paraissent s'être ressenties sensiblement de cette diminution d'eau descendue successivement de 17 millimètres à 3 millimètres.

On attribue cette absence de modification à l'espèce de drainage qui s'établit par la capillarité résultant des nombreux canaux dont l'Égypte est sillonnée et dont la grande artère est le Nil, le plus grand fleuve de l'ancien monde et peut-être du nouveau ; le Nil, dont on a pu dire que, grâce à lui, l'Égypte peut se passer du reste de la terre et du ciel lui-même.

Il n'y a pas de blasphème dans ce mot : on fait allusion à la pluie !

II.

Mouvement de la population.

Le mouvement de la population, dans les dix dernières années, de 1862 à 1871 inclusivement, donne un excédant des naissances sur les décès de 469,020 individus ; ce qui fait en moyenne une augmentation de population de 46,902 individus par an. Dans la période décennale précédente, cette augmentation n'avait été que de 33,470 individus.

Si, sans tenir compte de l'accroissement qui pourrait provenir du mouvement comparé de

l'immigration et de l'émigration, la gradation ascendante de la première période décennale se poursuivait, dans la même proportion, entre les naissances et les décès, la population de l'Égypte doublerait dans soixante-quatorze ans.

Eu égard à une population de 5,250,000 habitants, le chiffre de 49,429 habitants représente une augmentation de 0,94 pour cent, ou une population doublée, comme nous l'avons dit, en soixante-quatorze ans.

Cette augmentation est :

En Russie, de...	1,39 ‰,	population doublée en	50 ans
En Belgique.....	0,88 ‰,	—	79 »
En Wurtemberg.	0,84 ‰,	—	83 »
En Italie.....	0,83 ‰,	—	84 »
En Bavière... ..	0,70 ‰,	—	99 »
En Espagne.....	0,67 ‰,	—	104 »
En Autriche.....	0,63 ‰,	—	110 »
En France.....	0,38 ‰,	—	183 »

Les causes de cet accroissement de population sont diverses suivant les nations.

Chez les unes, comme en France, c'est la moins grande fécondité.

Chez les autres, comme en Autriche, c'est une plus grande proportion dans la mortalité.

Il ne paraît pas, d'après le tableau qui précède, qu'on puisse expliquer le plus ou moins de fécondité des populations par les latitudes qu'elles habitent ; à quoi faut-il donc l'attribuer ?

Cette question, si nous voulions y répondre, nous ferait entrer dans des considérations d'un

autre ordre que celles que nous abordons aujourd'hui.

Bornons-nous à constater que le rang qu'occupe l'Égypte par sa mortalité, relativement faible, témoigne, d'une part, d'une race forte, et d'autre part, d'une administration qui s'intéresse à diminuer les causes de maladies et de morts prématurées.

On se fait généralement une fausse idée de l'état sanitaire de l'Égypte. Cela vient de ce que l'on juge le pays par les grandes villes, le Caire ou Alexandrie. Or, la mortalité est beaucoup plus forte dans les villes que dans les campagnes.

À part l'explication qui en est donnée par l'agglomération, moins saine que la dissémination, il y a ici une autre raison : on envoie d'Europe en Égypte, le plus souvent sans espoir de guérison, certains malades, notamment ceux qui sont atteints de phthisie et ont besoin d'un climat plus chaud.

D'un autre côté, on se fait transporter souvent de l'Égypte au Caire dans une vue de religion. Le Caire est considéré comme une ville sainte; on la choisit de préférence pour y finir ses jours et y laisser sa dépouille mortelle.

La saison du khamsym (vent du sud ou Simoun) est la seule où l'atmosphère de l'Égypte soit malsaine; on a surtout à se tenir en garde contre les ophthalmies.

Quant à la peste, cette maladie dont un géographe a dit qu'elle se montre là toute puissante et redoutable, dont la nature et l'origine échappent aux recherches de la science médicale, sans

doute, l'Égypte n'est pas exempte de ce fléau; mais il n'est nullement prouvé qu'elle exerce là des ravages plus qu'ailleurs. En tout cas, la statistique que nous venons de donner oppose un démenti à ceux qui prétendent que la population en est décimée.

IV.

L'Instruction publique.

Malgré les progrès accomplis sous l'administration intelligente du Khédive, l'instruction publique n'a pas encore atteint le degré de perfectionnement que peuvent lui faire espérer les efforts qui se sont tournés de ce côté.

Le nombre des enfants recevant l'instruction primaire en Égypte s'est élevé, de 1863 à 1873, de 3,000 à 90,000.

Si cette amélioration, inouïe dans les annales de l'instruction publique, n'a pas encore placé l'Égypte dans une moyenne plus favorable, par rapport aux autres états de l'Europe, c'est que la population féminine entre pour un chiffre insignifiant dans le nombre des enfants fréquentant les écoles.

Donnons le chiffre exact du tableau de la statistique : 3,018 filles sur 89,893! ensemble des élèves.

Sur une population de 5,250,000 habitants, le chiffre de 89,893 donne une moyenne de 173 élèves par 10,000 habitants. Il n'y a que la Russie

qui présente une moyenne inférieure : elle ne compte que 150 enfants fréquentant les écoles par 10,000 habitants.

Il est inutile de dire à quoi tient cette disproportion énorme entre les écoliers des deux sexes : tout le monde connaît l'état d'infériorité où se trouve la femme dans les populations de l'Orient.

Nous n'avons ici qu'à prendre acte des paroles du ministre égyptien :

« Un avenir prochain, écrit-il, réserve dans cette direction un changement favorable. Rompant avec des préjugés séculaires qui n'avaient point pour eux l'excuse du dogme religieux, et réservant d'ailleurs les questions relatives au mode de l'existence des femmes ou à la constitution de la famille, le Khédive ne veut pas que, dans ses Etats, la future mère de famille continue à être privée des bienfaits de l'éducation.

» Par ses ordres, le gouvernement s'occupe de l'instruction des filles. Le progrès que l'on est en droit d'attendre dans l'instruction des garçons sera donc accompagné désormais du développement parallèle de l'instruction des filles ».

Que vous semble de cette réserve, que le ministre égyptien place dans la bouche de son maître, en ce qui touche le mode d'existence des femmes et la constitution de la famille ?

N'y voyez-vous pas le désir d'entrer dans une civilisation qui relève la femme, désir peut-être un peu mitigé par la crainte de blesser des préjugés séculaires ? Pierre-le-Grand eut, dit-on, plus de peine à faire couper la barbe à ses soldats qu'à en faire des hommes. Que faut-il espérer

d'une réforme aussi radicale que celle que paraît méditer le Khédivé, et dans laquelle il a donné l'exemple de se réformer lui-même ? L'avenir nous l'apprendra.

On a beaucoup agité, dans ces derniers temps, on agite beaucoup encore aujourd'hui en France, la question de l'instruction gratuite et obligatoire.

En Egypte, où la volonté du maître tient lieu de loi, l'instruction n'est pas obligatoire, mais elle est gratuite à tous les degrés ; en outre, l'état ne fournit pas seulement à l'élève l'instruction, il lui donne aussi le logement, la nourriture et le vêtement, jusqu'à un salaire ; ce qui fait qu'un élève coûte à l'Etat 676 francs par an.

Le nombre des bourses, qui n'était en 1862 que de 750, s'élève aujourd'hui à 16,400.

Là ne sont point compris les sacrifices que le Khédivé et son fils s'imposent personnellement, tant en faveur des nationaux que des étrangers, par exemple des Sœurs de la Miséricorde et des écoles coptes du Caire.

Je ne veux pas, à ce point de vue, donner l'Egypte comme modèle aux nations de l'Europe. Dans les pays où, pour le père de famille, la liberté du choix serait compatible avec son obligation, je serais pour l'instruction obligatoire ; mais je n'ai pas, pour l'instruction gratuite, surtout à tous les degrés, la prédilection que certains paraissent témoigner pour une organisation de ce genre. Bonne en Egypte, où toutes les forces vives de la nation sont concentrées entre les mains de l'Etat, où le chef pense et prévoit pour ses sujets, il me paraît qu'en France, et partout

où l'individu peut ne prendre conseil que de son initiative, l'Etat, selon la fameuse Déclaration des droits de l'homme, ne doit le nécessaire et par conséquent l'instruction qu'à ceux qui, par eux-mêmes ou par leur famille, ne peuvent se le procurer.

C'est la seule réserve que j'éprouve le besoin de faire au sujet de la magnifique prodigalité du Khédivé sur son budget de l'instruction publique.

V

Les Chemins de fer et Télégraphes.

Le réseau des chemins de fer égyptiens s'est constitué presque tout entier, tel qu'il est du moins, dans la période décennale de 1863 à 1872.

Avant l'avènement du Khédivé, il n'existait en Egypte que 492 kilomètres de voies ferrées, y compris l'ancienne ligne du Caire à Suéz, abandonnée depuis comme défectueuse. Il y en a aujourd'hui 1780 kilomètres.

La Hollande ne possède que. . .	1458	kilomètres.	
La Suisse	—	... 1472	—
Le Danemarck	—	... 876	—
Le Portugal	—	... 787	—
La Roumanie	—	... 806	—
La Turquie	—	... 298	—
La Grèce	—	... 12	—

La Suisse et le Danemarck sont, dans le tableau

qui précède, les seuls Etats qui, relativement à leur population, conservent une moyenne supérieure à celle de l'Egypte ; par contre, l'Espagne, l'Autriche et l'Italie sont encore relativement moins bien dotées.

Il n'y a que la Belgique, l'Angleterre, les Pays-Bas, l'Allemagne, la France et la Suède qui, d'une manière absolue et relative en même temps, soient mieux partagés que l'Egypte sous ce rapport.

Si le projet du Khédivé, reconnu aujourd'hui réalisable, de frayer jusqu'au centre de l'Afrique une voie de communication, s'exécute (et déjà les études sont entièrement terminées), le bénéfice qu'en retirera l'Egypte, disons le monde entier, est incalculable.

Qui peut dire ce qu'apporteraient sur le marché de l'Europe, de sucre, de coton et de grains, les vastes plaines alluviales du Soudan, sans compter l'or, l'ivoire, les bois aromatiques, les peaux ? Quel débouché ne trouveraient pas là nos cotonnades, nos machines, nos outils et tant d'autres marchandises, dont la production illimitée encombre souvent nos marchés européens et produit ainsi des crises commerciales périodiques.

L'Europe fera œuvre humanitaire en secondant les projets du Khédivé et en lui offrant son concours, ainsi qu'elle l'a fait pour le percement de l'isthme de Suez. Et il sera immortel, le règne qui aura vu s'accomplir ces deux grandes choses : le canal maritime et le chemin de fer du Soudan.

Comme le réseau des chemins de fer, celui des télégraphes égyptiens date, en presque totalité, de

la dernière période décennale, toujours par conséquent de l'avènement du Khédive.

L'Égypte possède aujourd'hui une longueur de fil de 13,750 kilomètres. Cette installation, qui est, à peu de chose près, égale à celle de la Belgique, est plus que suffisante chez un peuple qui n'a pas encore bien appris à se servir de ce puissant moyen de communication. Elles ne sont pas nombreuses les populations dont les gouvernants devancent leurs besoins !

VI.

Travaux publics.

Tous les travaux publics exécutés en Égypte, dans les temps anciens comme dans les temps modernes, n'ont rien qui puisse être comparé à celui qui a consisté à percer un isthme, à relier deux mers, la mer Rouge à la Méditerranée, à ouvrir une nouvelle route aux Indes, à la Chine, au Japon et même à l'Australie.

Commencé le 22 avril 1859, le canal maritime a pu être inauguré et livré à la navigation le 17 novembre 1869.

Inutile de dire les obstacles, les difficultés de toute nature qu'ont dû surmonter la ferme et intelligente volonté du Khédive et l'intrépide persistance de M. Ferdinand de Lesseps.

Il suffira de savoir qu'il a fallu déblayer 75 millions de mètres cubes de terre ou de rocher, et que les dépenses se sont élevées à 442,545,934 fr. Ces chiffres dispensent de tout commentaire. Il

est vrai que la grande œuvre du canal de Suez est une œuvre internationale, puisqu'elle intéresse tous les commerces du monde ; mais, pour apprécier le rôle du gouvernement égyptien dans cette grandiose conception, dans cette exécution relativement rapide, il faut savoir que sa part financière a été environ de la moitié de la dépense totale.

Le canal maritime, contre lequel avaient été soulevées tant d'objections, les unes d'art, les autres pécuniaires, est aujourd'hui un fait accompli.

On sait qu'on n'a pas à craindre que, comme l'ancien canal des Ptolémées, ce canal latéral au Nil dont il existe encore de nombreux vestiges, celui de Suez soit un jour encombré par les sables ; on connaît ce que coûteront l'entretien et le dragage d'un canal dont la longueur est de 160 kilomètres, de Suez à Port-Saïd, qui a une largeur de 58 à 100 mètres au niveau de l'eau, et une profondeur qui, partout supérieure à 8 mètres, atteint 9 mètres et plus en certains points.

On a pu supputer les ressources au moyen desquelles on devra faire face à ces dépenses en réservant la part des intérêts légitimes des actions et obligations.

En effet, qu'on suive la gradation du nombre des navires ayant transité d'une mer à l'autre ; il a été : en 1870, de..... 502 nav.

— 1871, de 705

— 1872, de..... 1.082

Et le travail commencé sur 1873, fait présumer une élévation qui pourrait bien aller à plus de..... 1.800 navires.

Cette progression est d'un bon augure pour l'avenir. Elle justifie ces paroles de Napoléon : « Alexandre, a-t-il écrit dans ses *Mémoires*, s'est plus illustré en fondant Alexandrie et en méditant d'y transporter le siège de son empire, que par ses plus éclatantes victoires. Cette ville devait être la capitale du monde. Elle est située entre l'Afrique et l'Égypte, à portée des Indes et de l'Europe. Son port est le seul mouillage des cinq cents lieues de côtes qui s'étendent depuis Tunis ou l'ancienne Carthage jusqu'à Alexandrette ; il est à l'une des anciennes embouchures du Nil. Toutes les escadres de l'univers pourraient y mouiller, et, dans le vieux port, elles sont à l'abri de tout vent et de toute attaque ».

Que n'aurait pas dit Napoléon, s'il avait pu penser au percement de l'isthme et au chemin de fer du Soudan ?

Les autres travaux exécutés dans ces derniers temps en Égypte, l'ont été pour la plupart comme nécessités de la situation nouvelle faite par le canal maritime. De ce nombre sont évidemment les travaux des ports et des phares.

C'est grâce à l'amélioration et à la multiplication des phares que la navigation de la mer Rouge a pu cesser d'être dangereuse, comme elle passait pour l'être. Tandis que, sur presque tout son parcours, tant sur les côtes d'Égypte que sur celles de l'Arabie, les parages sont pour la plupart connus sous des noms sinistres qui rappellent évidemment des désastres maritimes, dans l'année 1872 il n'a été signalé que deux naufrages dans toute la navigation de la mer Rouge.

Parmi les travaux publics, nous devons, pour terminer, attirer l'attention sur un pont monumental, qui a été exécuté au Caire, à Kars-el-Nil, et livré à la circulation au mois de février 1872. Sa longueur est de 406 mètres d'une culée à l'autre, se décomposant ainsi : une travée tournante de 64 mètres du côté de la ville (rive droite), deux travées extrêmes de 46 mètres, cinq travées intermédiaires de 50 mètres. Le pont] tournant laisse une ouverture de 32 mètres pour la navigation, sur un fond de 10 mètres d'eau en moyenne.

Pendant ce temps-là se faisaient encore des travaux publics ayant pour but l'assainissement et la viabilité des grandes villes et leur embellissement, des usines à gaz, des jardins d'acclimatation, des boulevards, des écoles, des mosquées ; l'utile était cultivé à côté du beau, la satisfaction des yeux à côté de celle de l'esprit et du cœur.

VII.

Navigation.

Alexandrie représente la presque totalité du commerce extérieur de l'Égypte ; mais elle n'entre que pour les trois cinquièmes dans le mouvement maritime des divers ports de l'Égypte.

Pendant les dix années 1863-72, le nombre des bâtiments de toute espèce, de toute provenance, de tout pavillon entrés au port d'Alexandrie en grande navigation, a été de 32,433 ; ce qui donne

une moyenne annuelle de 3,243 navires, d'une portée moyenne de 390 tonnes chaque.

Le mouvement des autres ports a été :

A Port-Saïd, de.....	1,010
A Suez, de.....	481

On n'a, pour les ports de Rosette, Damiette, Kosséir, Souakin et Massoua, que des chiffres insignifiants, quand ils ne s'appliquent pas à la navigation intérieure. Ces deux dernières villes ne sont d'ailleurs que depuis peu d'années sous la domination du Khédivé; par conséquent, les documents d'une statistique complète manquent; il ne faut pas oublier non plus que Port-Saïd ne date que de 1859, et que cette récente création peut avoir une influence notable dans la comparaison.

La navigation de l'Égypte, comme celle de toutes les autres nations, présente deux points de vue d'un intérêt particulier: celui de la provenance et celui de la destination.

A ce double point de vue, voici, mis en regard, pendant les quatre années de 1869 à 1872, le mouvement du port d'Alexandrie:

	PROVENANT :	DIRIGÉ SUR
Ports Égyptiens	267	145
Angleterre	555	512
Turquie d'Asie	529	593
Archipel ottoman	408	307
Syrie	255	325
Malte	172	20
Italie	156	154

	PROVENANT :	DIRIGÉ SUR
France	147	130
Autriche	97	86
Barbarie, Tunisie et Maroc	96	52
Constantinople	87	347
Grèce	55	148
Turquie d'Europe	30	81
Espagne et Gibraltar	27	20
Suède	9	0
Etats-Unis d'Amérique	5	4
Russie	3	20
Allemagne	3	1
Portugal	2	0
Hollande	2	1
Algérie	1	4
Indes	0	7
Belgique	0	3
Chine et Japon	0	1

Dans le tableau qui précède se trouvent comprises et la navigation postale et la navigation commerciale.

Les lignes postales qui relient les ports égyptiens entre eux, comme celles qui les relient à l'étranger, sont, les unes bi-mensuelles, les autres hebdomadaires.

Nous manquons de documents pour comparer le mouvement du port principal de l'Égypte avec celui des ports des différentes nations de l'Europe; mais si nous n'avions pas à craindre de fatiguer votre attention, s'il nous était permis de nous reporter aux documents des années antérieures, vous seriez convaincu que, sous le rapport de la

navigation, comme sous tous les autres que nous avons successivement passés en revue, on peut appliquer à l'Égypte la fameuse devise : *Vires acquirit eundo.*

VIII.

Commerce.

Le tableau de la valeur officielle de toutes les marchandises exportées par les différentes douanes d'Égypte accuse, de 1863 à 1872, un total de 3 milliards de francs, soit une moyenne de 300 millions par an. Dans les dix années précédentes, la moyenne n'avait été que de 65 millions.

D'une période à l'autre, le chiffre des exportations a donc presque quintuplé, et encore n'a-t-on point compris les ports de Souakin et de Massouah, qui ne sont devenus égyptiens qu'en 1866.

La France elle-même n'a pas suivi cette progression : elle a mis douze ans à doubler son exportation. Le chiffre des exportations par la douane française était, il y a douze ans, de 1,442 millions; il est aujourd'hui de 2,825 millions.

Les principales marchandises exportées sont le coton, le sucre, les céréales.

La culture du cotonnier ne remonte pas en Égypte à des temps éloignés : elle y fut acclimatée en 1820 par M. Jumel, qui a donné son nom à tous les cotons d'Égypte; mais elle existait déjà en Afrique, notamment à l'autre extrémité, sur les

bords du Sénégal, de la Gambie et sur les côtes de la Guinée.

Le coton est un produit des climats chauds et fait l'étoffe la plus convenable aux zones torrides. La Providence a eu soin d'approprier les produits du sol aux climats comme à ceux qui l'habitent; elle a donné au Nord ses bois de chauffage et ses peaux, au Midi le duvet du coton.

En 1824, l'Égypte exportait déjà 228,000 quintaux de coton; mais, il faut bien le reconnaître, cette culture n'avait pas fait des progrès bien rapides, puisqu'en 1861 elle avait à peine doublé sa production.

A cette époque, une circonstance exceptionnelle, la guerre de sécession d'Amérique, vint faire un vide considérable sur les marchés européens, et le manque de cette matière première par excellence menaçait de grandes industries d'un chômage ruineux.

Nécessité d'industrie est la mère, a-t-on dit. L'industrie dut aller sur d'autres points chercher son aliment; elle vint en Égypte stimuler la culture du coton. En 1863, c'est-à-dire dans l'espace de deux ans, la production avait quadruplé. De même que la France, après la levée du blocus maritime, continua la fabrication du sucre indigène qu'elle avait obtenue de la science, lorsque nos navires ne pouvaient aller dans les colonies chercher le sucre de cannes, de même l'Égypte a continué la culture du cotonnier, alors que les causes qui lui avaient donné cette impulsion avaient disparu.

Loin de diminuer, la production et l'exportation

du coton n'a fait, depuis, qu'augmenter encore.

En 1872, l'Égypte a expédié 2,387,159 quintaux de coton sur les divers marchés de consommation de l'Europe, savoir :

En Angleterre	1.667,385 quintaux
En France	186,426 »
En Italie	143,964 »
En Autriche	91,140 »
En Russie	67,676 »
	<hr/>
	2.155,587 quintaux
Sur diverses places	231,572 »

Comme on peut le voir par ces chiffres, l'Angleterre à elle seule en reçoit les quatre cinquièmes !

L'industrie du sucre, dont le Khédivé a encore doté l'Égypte, avait dû souffrir considérablement de ce que les efforts de l'agriculture s'étaient portés vers le coton. En effet, l'exportation qui avait été,

	en 1863 de 7,657 quintaux
était descendue,	en 1864 à 2,300 »
	en 1865 à 1,544 »
et en 1866	à 1,190 »

Mais en sept ans, c'est-à-dire de 1866 à 1873, elle est devenue cent cinquante fois plus considérable, sans que la culture du coton ait eu à souffrir de cette progression.

L'exportation est montée :

en 1867	à	54,982	quintaux
en 1868	à	145,212	»
en 1869	à	293,279	»
en 1870, elle est restée à			
peu près stationnaire; elle a			
même été amoindrie, puis-			
qu'elle est descendue à			
		283,828	»
en 1871, elle est remontée à			
		356,468	»
en 1872			
	»	456,851	»

On sait à quelle cause il faut attribuer le point d'arrêt de l'année 1870 : tous les peuples ne sont-ils pas plus ou moins solidaires des désastres de l'un d'eux ?

Le commerce des céréales, dont la culture, providentiellement encore, peut être faite dans les zones les plus diverses (car personne ne peut s'en passer), les céréales, dis-je, ont dû nécessairement se ressentir de l'extension donnée au commerce du coton et de la canne à sucre.

Faut-il s'en plaindre ? N'est-il pas dans les destinées du libre échange de faire qu'un pays se livre presque exclusivement à la culture la plus rémunératrice, de constituer une division territoriale du travail dans laquelle chacun aura son lot plus particulier d'exploitation ?

Il me semble que c'est là le but de l'humanité, et que, si l'on doit arriver à une telle solidarité des peuples que les guerres ne soient plus possibles, c'est ainsi qu'elle doit être obtenue.

J'ai fini, il ne me reste plus qu'à conclure.

Il n'y a pas de pays qui ait soulevé plus de discussions que l'Égypte, parmi les voyageurs, les géographes, les écrivains qui s'en sont occupés. Les uns en ont fait un paradis terrestre, les autres un séjour intolérable.

En effet, l'impression doit varier du tout au tout pour le visiteur, suivant la saison ; pour le lecteur, suivant le temps auquel se rapporte sa lecture.

Celui qui, pendant les mois de notre hiver, au moment où la nature semble morte, se transporte en Égypte et retrouve dans ces climats la vie en pleine sève : au lieu d'un aspect désolant, la verdure des prairies, les orangers, les citronniers couverts de fruits et de fleurs, une foule d'arbustes odorants qui lui apportent leurs parfums, et, pour animer ce tableau, des troupeaux répandus dans la plaine ; pour celui-là l'Égypte ne peut être qu'un jardin délicieux ; et, dans son enthousiasme, il prétendra que l'eau du Nil est, parmi les eaux, ce que le champagne est parmi les vins (1) ; il serait presque tenté de dire avec les égyptiens : « Si Mahomet en eût bu, il eût demandé au ciel une vie immortelle, pour pouvoir toujours en jouir ».

Celui qui, au contraire, aurait la malechance d'arriver dans ce pays au moment où le Nil vient de déborder et ne rencontrerait qu'un sol fangeux ou d'immenses plaines inondées, ou bien encore

(1) Maillet, *Mémoire sur l'Égypte*.

celui qui le traverserait quand un soleil brûlant a rendu le sol sec et poudreux, que la violence du vent du désert lui jette le sable au visage, et n'aurait vu que des plaines blanchâtres, semées de quelques palmiers, celui-là écrirait que c'est un pays de malédiction, qu'on ne rencontre çà et là que quelques misérables paysans hâves et nus, conduisant des chameaux, des buffes ou des ânes. Il sera très-disposé à prétendre que ce ne peut être qu'un pays de pestilence ; il ira plus loin, il voudra démontrer que, de tout temps, dans l'antiquité comme aujourd'hui, on a vu la peste y exercer ses ravages ; que ce fléau ne lui vient pas d'ailleurs, qu'il y est engendré.

Il faut se défier de ces partis pris d'enthousiasme et de dénigrement. Nous pouvons dire avec le poète, que l'Egypte

n'a mérité

Ni cet excès d'honneur, ni cette indignité.

Comme les autres climats, celui de l'Egypte a sa saison rigoureuse ; ici, c'est l'excès de chaleur qui est à redouter ; ailleurs, c'est l'excès contraire.

Ce qu'il y a de positif, c'est qu'on ne meurt pas plus en Egypte qu'ailleurs, et que la population indigène va toujours en augmentant et dans des proportions que peu d'Etats européens ont atteintes. Donc la description physique de l'Egypte n'a pas à craindre la comparaison qu'on pourrait en faire avec celle de bien d'autres pays, au contraire.

Quant à son état moral, il est constant que nos

mœurs ne peuvent se faire à l'idée de la polygamie. Il y a là une source de querelles intestines dont, de tout temps, a retenti l'histoire des harems.

Je me souviens, à cet égard, qu'un jour, faisant cette observation à deux orientaux qui étaient mes hôtes, l'un d'eux me répondit avec un petit air de malice qui ne manquait pas d'à-propos : En effet, nos unions légitimes ne sont pas exemptes de scènes fâcheuses, la plupart inspirées par la jalousie ; mais la polygamie illégitime des autres pays est-elle à l'abri des querelles ?

Loin de moi la pensée de comparer deux états de chose définitivement jugés, même, il faut le dire, dans les pays où règne la polygamie ; mais il est certain que nous allons chercher, dans les mœurs polygames, les épisodes qui en font le mieux ressortir les inconvénients et les abus, et que nous fouillons à cet égard, dans l'histoire du présent comme dans celle du passé, ceux qui ont produit le plus de scandales. — Je recommande à ce sujet un article de la *Revue des Deux-Mondes* (numéro du 15 janvier 1874), sur la polygamie des orientaux et celle des mormons.

Il est non moins certain que, sous le règne actuel, une amélioration sensible s'est introduite à ce sujet dans les mœurs égyptiennes, sur l'exemple du Khédive lui-même. Ceux donc qui jugeraient des mœurs de l'Égypte sur les débordements de la fille de Mehemod-Ali, feraient comme ceux qui jugeraient sur Messaline toutes les impératrices romaines, et toutes les reines de France sur Marguerite de Bourgogne.

Il ne faut juger un pays ni sur un Lacenaire, ni sur un Vincent-de-Paule.

Enfin, au point de vue de la science et du travail intelligent, de tout ce qui constitue la civilisation, les documents de statistique que nous avons fait passer sous vos yeux démontrent que, si cette civilisation n'est pas encore descendue dans les masses, elle est au moins dans les classes dirigeantes, qui viennent en puiser chez nous les éléments.

DE LA GLANDE MAMMAIRE, DE SES ANOMALIES;

par M. Albert PUECH,

membre-résident.

Malgré l'importance de leur rôle et leurs attributions nettement déterminées, les mamelles, dont l'existence sert à caractériser le premier embranchement des animaux vertébrés, n'ont pas été encore aujourd'hui étudiées avec un égal soin dans toutes les parties de leur histoire. Sans doute, les travaux modernes ont mis en évidence leur structure histologique, démontré l'étroitesse de leurs rapports avec les organes de la génération ; mais la notoriété incontestable de certains d'entre eux ne saurait faire oublier les lacunes qu'ils présentent à d'autres points de vue. Par exemple, si l'état normal est relativement bien connu, on ne saurait émettre la même assertion en ce qui concerne l'état anormal.

Entreprise il y aura bientôt vingt ans, la présente étude a pour but de combler ces vides, et la publication en a été à dessein différée dans l'espoir qu'un travail analogue, édité soit en France soit à l'étranger, en rendrait l'apparition tout à fait superflue. Cette attente prolongée n'a pas eu grand résultat : elle n'a servi qu'à démontrer une fois de plus combien les recherches de science pure sont délaissées, et n'a eu d'autre conséquence que d'enlever à l'auteur la priorité de certaines idées.

Pour faciliter sa lecture et assurer sa parfaite compréhension, ce travail sera distribué en trois parties : la première comprendra des considérations sur le mode de développement et la croissance des glandes mammaires ; la seconde traitera des anomalies de la fonction ; et enfin, la dernière, des anomalies dont l'organe est susceptible.

PREMIÈRE PARTIE.

CONSIDÉRATIONS GÉNÉRALES.

*Du mode de développement et de la croissance
des Glandes mammaires.*

Les mamelles ne se développent point aux dépens d'un organe transitoire comme l'ovaire, la trompe et l'utérus, mais simplement aux dépens des téguments cutanés qui recouvrent la paroi antérieure du tronc. La partie épithéliale provient du feuillet supérieur du blastoderme ou feuillet corné de Remak, alors que la partie conjonctive dérive du feuillet sous-jacent ou feuillet moyen du même auteur. En d'autres mots, les conduits galactophores, dont la réunion constitue la glande mammaire, sont, par rapport à leur épithélium de revêtement, une émanation directe du réseau de Malpighi, appartenant à la peau extérieure.

Par suite de la similitude de leur mode de formation avec celui des glandes sébacées et des glandes sudoripares, leur apparition est généralement tardive chez l'embryon ; pourtant, de deux mois et demi à trois mois, on peut en constater les

premiers linéaments. Sur un embryon, long de 7 centimètres et demi, Langer (1), auquel on doit les premières recherches précises sur ce point, trouva, à la surface de la peau, une simple petite fossette entourée d'une petite couronne à peine relevée. Au centre, est un corpuscule lenticulaire recouvert de peau, provenant d'une masse granulée. Le cercle clair qui entoure la petite éminence et qui est l'aréole future, demeure continuellement sans cheveux et marque dès cette époque le volume de la glande mammaire tout entière pendant la durée de la vie embryonnaire. Les conduits galactophores n'existent pas et font encore défaut sur des fœtus ayant dépassé le quatrième mois. Toutefois, d'ores et déjà quelques changements se sont effectués : la partie du corps lenticulaire entourée par la fossette centrale est beaucoup plus foncée, et la masse granuleuse a acquis une épaisseur un peu plus considérable.

Les observations ultérieures effectuées tant en France qu'à l'étranger, en confirmant l'exactitude des données précédentes ont mis en évidence quelques nouvelles particularités. Ce n'est point ici le lieu de les exposer avec détail, mais il me sera du moins permis de signaler une de celles qui offrent le plus d'intérêt. En décembre 1870, au moment où le travail restait la seule distraction du citoyen, l'idée me vint d'examiner le mode de développement des trayons chez les ruminants do-

(1) Langer. *Denkschr. d. Kais. Acad. d. Wissensch. Wien*, 1851. *Ueber d. Bau u. d. Entwicklung d. Milchdrüsen bei beiden geschlechtern*, Wien, 1851, in-fol. avec 3 planches.

mestiques, et, après l'examen de quelques pièces, j'arrivai à cette conclusion, que les papilles mammaires de l'espèce humaine et les trayons de l'espèce bovine, au lieu d'être des formations homologues, représentaient deux types parfaitement distincts. Sans doute, chez l'un et l'autre embryon, il s'élève originellement autour du corps lenticulaire un bourrelet cutané en forme d'anneau, mais là s'arrête la similitude. En effet, tandis que chez l'embryon humain ce bourrelet en forme de remblai n'éprouve point de développement ultérieur, et que le corps lenticulaire croît en hauteur sous forme de papille conique, chez les ruminants les choses marchent d'une façon sensiblement différente; au lieu d'être mince et délié, le bourrelet est, dès le début, considérable; enfin, le corpuscule lenticulaire ne se développe jamais et demeure dissimulé dans la base ou, pour ainsi parler, dans le fondement du bourrelet, lequel, extraordinairement prolongé, devient ultérieurement le pis des ruminants. Enfin, autre caractère différentiel, les ouvertures des canaux galactophores, qui aboutissent chez l'homme à l'extrémité de la papille, s'arrêtent chez le veau à la racine du canal conduisant au pis. Cette trouvaille d'anatomie comparée n'est pas restée longtemps à mon actif, et, faute de l'avoir publiée en temps utile, j'ai perdu les bénéfices que m'eût donnés son entière propriété. En effet, l'exactitude et l'importance de ce résultat ont été démontrées, depuis, par les communications de Huss et de Gegenbaur à la Société des Sciences naturelles d'Iéna. Seulement, ce dernier, darwiniste renforcé, a cherché à en

atténuer la portée, en affirmant que la forme fondamentale d'après laquelle se développeraient le type des ruminants et le type humain se trouverait réalisé chez le kangouro. D'après les observations de J. Morgan, les quatre trayons existant chez le jeune seraient un peu moins marqués chez l'adulte, leur surface terminale aurait un enfoncement conduisant au canal du pis, duquel saillirait un corps papilliforme, aboutissant naturel de nombreux canaux galactophores. Il est, je l'avoue, extrêmement difficile de se prononcer sur le bien fondé de cette assertion ; il y a seulement à faire ressortir, et tel a été le but principal de cette digression, que, même sur ce terrain, l'homme diffère des animaux.

Quoi qu'il en soit, les conduits galactophores, qui caractérisent essentiellement la glande, n'apparaissent d'une façon bien nette, dans l'espèce humaine, que du sixième au septième mois. A cette époque, ils rayonnent de la fossette centrale vers la périphérie. Leurs extrémités terminales sont fermées, de longueur inégale, simplement noueuses ou même plusieurs fois renflées. Ultérieurement, celles-ci poussent des rejetons au nombre de douze à quinze, lesquels, déjà évidents au huitième mois, représentent à la fin de la gestation, une rosette élégante avec appendices, les uns courts et simples, les autres bifides, dont les branches portent à leurs extrémités un ou plusieurs bourgeons (+ 5). Chacun de ces rejetons est l'origine, ou, si l'on veut, le point de départ d'autant de lobes dans la glande mammaire.

I.

A la naissance, le sein constitue un corps nettement délimité, faisant fréquemment saillie à la surface de la peau, mais ayant un pourtour assez facile à perdre ; il a en largeur huit à seize millimètres et en épaisseur deux à trois millimètres ; quant à son poids, il varie de trente à soixante centigrammes. Que le sujet appartienne au sexe masculin ou bien au sexe féminin, la constitution en est tout à fait identique. Les noyaux contenus dans la longueur des canaux galactophores montrent une membrane d'enveloppe dans laquelle est renfermé le parenchyme glanduleux. Suivant toute vraisemblance, l'accroissement des noyaux glanduleux est en rapport intime avec le développement concomitant de ces glandes, qui est extrêmement rapide dans les derniers jours de la vie intra-utérine. Il s'ensuit que, si l'on sectionne par le milieu la mamelle, on trouve les marques peu douteuses d'une hyperémie active ; il y a, dans le tissu conjonctif, des globules sanguins en si grande quantité qu'on croirait, par places, à une véritable extravasation sanguine. Les vaisseaux qui sillonnent ce tissu sont remplis de globules et énormément distendus : M. Tripier croit même avoir rencontré çà et là de petites ruptures ; cependant, ajoute-t-il, nous ne voudrions rien affirmer.

A cette hyperémie, dont l'intensité est variable, mais qui existe généralement chez tous les nou-

veau-nés, se joint un phénomène qui, déjà signalé au xviii^e siècle à titre de curiosité, a été, dans ces dernières années, l'objet de travaux remarquables. Je veux parler, on le comprend, de la sécrétion dont elles sont l'objet, sécrétion qui, examinée par Donné, N. Guillot, Schlossberger, etc., etc., a été reconnue avoir les caractères chimiques et microscopiques du lait. Cette sécrétion, normale chez les enfants sains, s'établit généralement du troisième au douzième jour ; pourtant son maximum de fréquence coïncide avec la chute du cordon ombilical. Pendant sa durée, qui est limitée à une semaine, les glandes sont tuméfiées d'une manière sensible ; néanmoins le liquide sort rarement d'une façon spontanée, mais le plus souvent par gouttes ou par jet sous l'influence d'une pression exercée sur l'organe. Les garde-couches de notre contrée sont coutumières de cette pratique ; c'est ce qu'elles appellent *faire le sein*. Cette sécrétion est, en l'état de la science, une véritable énigme. M. Rouget l'explique, il est vrai, par une congestion ovarique, par une poussée incomplète d'œufs vers l'ovaire ; mais le professeur de physiologie de Montpellier a vraisemblablement oublié qu'elle s'observe, avec la même fréquence, chez les nouveau-nés du sexe masculin. Du reste, à s'en référer à mes recherches personnelles, les ovaires des enfants qui la présentent ne diffèrent en aucune façon de ceux chez lesquelles elle a fait défaut : les vésicules y sont tout aussi développées, et dans un cas même elles l'étaient davantage. La fluxion sanguine dont ces organes sont le siège après l'accouchement, le développement des

cavités dans les appendices glanduleux sont, d'après ma manière de voir, la vraie raison d'être de cette fonte celluleuse.

Pour en finir avec cette particularité, il convient de signaler incidemment les conséquences qui peuvent en résulter. Au lieu de se résoudre spontanément au bout de quelques jours, l'engorgement peut persister, et, par suite de l'exagération de l'hyperémie ou de circonstances climatériques, arriver à suppuration. De là une cause de souffrances pour le nouveau-né et la nécessité d'y mettre un terme par le bistouri. Birkett, ChARRIER, etc., etc., en ont cité des exemples, et moi-même en ai relaté quelques-uns dans un article spécial (1).

Pendant l'enfance, le développement des mamelles se poursuit, mais d'une façon tout à fait discrète. En apparence rien n'est changé au dehors, mais il n'en est pas de même au dedans. Les canaux deviennent plus nombreux, le canal central se munit de branches latérales, et les corps glanduleux fœtaux continuent à grandir. Ces changements, qui s'effectuent d'une façon progressive, sont communs aux deux sexes ; c'est seulement au moment de la puberté que les différences s'accusent, et qu'il y a lieu d'étudier séparément la marche du développement ultérieur.

(1) *Gazette obstétricale de Paris*, 1874, p. 317, *De l'inflammation du sein chez les nouveau-nés.*

II.

Aux approches de la puberté, c'est-à-dire à la dixième année au plus tôt et à la seizième au plus tard, le développement intérieur a son retentissement au dehors chez les individus du sexe féminin ; les canaux s'accroissent d'une façon prononcée, et leurs progrès, plus ou moins rapides suivant les sujets, ont pour résultante le bombement de la poitrine et la formation de saillies semi-sphériques caractéristiques du sein. Cette évolution, à marche variable, précède toujours l'établissement de la menstruation. Cette loi ne souffre pas d'exception ou, pour être plus rigoureux, je me refuse à donner le nom de *règles* aux hémorrhagies qui ont été observées en l'absence de cette condition. Quoi qu'on en ait prétendu, ce sont là des états morbides, ou tout au plus des *pseudo-menstruations* ; et on n'a qu'à considérer la façon dont elles se comportent, la marche qu'elles suivent, les irrégularités qu'elles présentent, pour se ranger à cette opinion. En effet, si cette manière de voir était sans fondement, les cas avérés de menstruation précoce offriraient cette lacune, ce qui n'est pas, quelque hâtive qu'ait été l'apparition de l'hémorrhagie.

L'instauration des règles est donc toujours précédée par le développement des mamellés, mais elle n'est point subordonnée à un degré déterminé de développement de celles-ci. Les différences sont à cet égard si nombreuses qu'on risquerait fort de

se tromper si l'on voulait, sur la considération du volume, affirmer ou dénier l'existence de l'hémorragie cataméniale. Par exemple, il y a quelques années, j'ai donné des soins simultanés à une fille de douze ans et à une fille de quinze ans : la première, dont les seins avaient à peine le volume d'un œuf de poule, avait déjà eu trois époques bien caractérisées, tandis que la seconde, à robuste constitution, à seins remarquablement développés, n'était point encore réglée et ne l'a été que deux ans plus tard. Je vois, de temps à autre, une fille brune, laquelle, malgré un développement presque hypertrophique des mamelles remontant à sa quinzième année, n'a vu s'établir définitivement la menstruation qu'à l'âge de vingt et un ans révolus. La confirmation de ce fait ressort non moins nettement de quelques pesées qui ont été effectuées à l'amphithéâtre de l'Hôtel-Dieu de Toulon. Ainsi, chez des filles non encore réglées, ces glandes avaient un poids de 68, de 86, de 127 grammes, alors que, chez des filles bien réglées, quelques-unes ont été rencontrées qui offraient un poids moindre. Ces exemples, qui pourraient être multipliés, suffisent, ce me semble, pour démontrer que, si l'accroissement des mamelles est une condition préalable à la venue des règles, il n'est pas nécessaire que celui-là soit achevé pour que le flux physiologique s'établisse; qu'il y a, à cet égard, des nuances infinies et des différences individuelles considérables. En un mot, il n'y a pas, à proprement parler, de relations étroites, de connexions intimes entre le volume des mamelles et celui des ovaires, et partant la venue des règles

peut coïncider avec un développement variable de celles-ci.

La répétition des époques, si elle n'augmente pas immédiatement le volume des glandes mammaires, a du moins pour conséquence d'en modifier sensiblement la structure anatomique. Sans doute la glande ne se divise point encore en lobes et offre une coupe uniforme; mais on peut reconnaître par places, à la terminaison des canaux, quelques vésicules glandulaires. Cette particularité, qui n'existe pas chez les filles pubescentes, quel que soit le volume de la glande, existe toujours chez les filles nubiles et est très-manifeste au moment de la menstruation. Il se peut même, mais très-exceptionnellement toutefois, qu'on trouve alors, dans les sinus glanduleux, soit du colostrum, soit même un peu de lait. Hennig, dans les intéressantes recherches qu'il a publiées, il y a quelques années, a, du moins à cette époque, relevé deux fois cette curieuse particularité, et notamment chez une fille de dix-huit ans, qui s'était suicidée avec le phosphore. Concurrément, les conduits placés plus près du centre sont un peu moins délicats et un peu moins riches en ramifications que ceux placés à la périphérie; sur ceux-ci et surtout sur ceux qui correspondent aux bords de la glande, il n'est pas rare de rencontrer des vésicules glandulaires noueuses avec corpuscules remplis de noyaux de formation. Dans les conduits les plus développés, Langer a même constaté de l'épithélium pavimenteux. En ce qui concerne la forme, la glande virginale constitue rarement un segment sphéroïde complet; le plus souvent

elle offre trois angles arrondis, l'un interne et deux externes, l'un inférieur et l'autre supérieur qui, plus allongé, s'étend parfois jusque dans le creux axillaire ; elle est alors solidement suspendue et n'est point mobilisable comme elle le devient plus tard. Quant au poids, il varie de 80 à 310 grammes. Hennig, qui a fait un grand nombre de pesées, assigne pour moyenne 159, mais il y a à cet égard de nombreuses oscillations ; ainsi, pour en citer un exemple, chez cinq personnes la moyenne était de 301 grammes à droite et de 281 à gauche ; enfin, chez une le poids atteignait 556 grammes pour la droite et 495 pour la gauche. Concurrément, l'aréole s'étend et a de 26 à 30 millimètres dans ses diamètres transversal et longitudinal.

En dépit des apparences, la glande mammaire n'est pas sensiblement modifiée par le mariage ; mais elle l'est, au contraire, d'une façon marquée par le fait de la grossesse et de la sécrétion physiologique qui la suit. On peut même dire, sans crainte d'être démenti, que c'est seulement alors qu'elle acquiert son entier développement. Le travail précurseur de la sécrétion lactée se manifeste plus ou moins vite pendant les neuf mois de la gestation ; mais, en thèse générale, c'est une particularité à relever, car l'apparition précoce du colostrum est l'indice d'une bonne nourrice. Cette apparition coïncide en effet avec un développement concomitant des vésicules glandulaires, et plus longue, aura été la préparation, plus il y aura de chances à ce qu'elle aboutisse. L'examen de la glande mammaire aux diverses époques de la grossesse montre

les changements successifs qui s'effectuent en évoluant de la circonférence au centre. Ainsi, au cinquième mois, elle est devenue mobile, succulente, mais n'offre pas encore trace de divisions lobaires. En même temps, les noyaux glanduleux se sont accrus et le parenchyme central est en quelque sorte moucheté par les petits pelotons de graisse qui s'y trouvent infiltrés. Les extrémités des conduits galactophores sont encore fermées et entourées comme précédemment par des couches de noyaux allongés, et il en est de même pour les parois et les houppes que Langer estime être des espèces de *gubernacula* dans la direction desquels les conduits s'accroîtront plus tard. Plus la grossesse est avancée et plus terne devient la sécrétion glandulaire, et en même temps plus abondants se trouvent être les amas de graisse interposés entre les vésicules.

Chez les femmes mortes pendant le travail ou après l'accouchement sans avoir nourri, les changements sont plus prononcés. Tous les conduits galactophores aboutissent déjà à des vésicules glandulaires et les troncs sont devenus très-vastes. Au lieu de former une masse compacte, la glande est déjà divisée en lobes et lobules, sauf au centre, où elle a conservé la même solidité. Le travail, complet à la circonférence, est imparfait au centre; aussi les branches centrales, malgré l'existence des vésicules terminales, présentent un degré moindre de développement. Enfin, tandis que chez les filles les vésicules terminales sont remplies de noyaux ovales, actuellement ces noyaux se montrent seulement sur les parois, et

au dedans des vésicules sont des gouttelettes de graisse. Les corpuscules du colostrum ne se trouvent point à l'extrémité des vésicules, mais seulement dans le contenu trouble des petits canaux. D'après Langer, ceux-ci proviendraient de la métamorphose de l'épithélium des canaux glandulaires, et d'après Kuss le lait lui-même serait le résultat d'une véritable fonte celluleuse. Ce serait, en un mot, à cette sorte de destruction incessante que serait due l'absence de tout épithélium sur la substance amorphe de nature spéciale qui constitue la tunique interne des canaux.

En résumé, soit pendant la puberté, soit pendant la grossesse, l'accroissement de ces glandes commence par leurs bords et progresse de la périphérie au centre aux dépens du stroma fibreux. Les vésicules glandulaires ou *acini* se substituent à celui-ci et, par suite de son atrophie progressive, la glande, primitivement compacte, se divise en lobes et lobules et devient apte à remplir le rôle que la nature lui a réservé.

III.

Il est superflu de décrire ici les phénomènes généraux qui précèdent l'établissement de la lactation, mais il ne sera pas déplacé de rappeler ceux relatifs aux organes auxquels cette fonction est confiée. Les seins, examinés immédiatement après l'accouchement, sont souples, un peu étalés et d'un volume égal à celui qu'ils ont pendant la

grossesse; mais ils deviennent durs, déformés, irréguliers et beaucoup plus volumineux à la fin du second jour ou au commencement du troisième. Pourtant, ce n'est à vrai dire qu'à la fin de la première semaine, alors que la sécrétion lactée est définitivement établie, qu'ils acquièrent leur maximum de volume et présentent en même temps leur poids le plus élevé. Les pesées effectuées à cette époque sont unanimes à cet égard et établissent que, comparé au poids moyen indiqué ci-dessus, celui-ci est doublé et parfois même triplé. Le poids de la glande, à l'hypertrophie de laquelle est due en majeure part cette augmentation, atteint en moyenne 450 grammes, avec des oscillations de 150 grammes en dessus et en dessous: dans un cas même, il arriva à 730 grammes. D'après Hennig, dont le travail sur la matière est le plus complet, ce poids maximum ne persisterait, chez les nourrices, que pendant les huit semaines qui suivent le premier accouchement, et éprouverait ultérieurement une décroissance plus ou moins marquée. En outre, à la suite des couches ultérieures, le volume et le poids resteraient toujours inférieurs au maximum primitif. Cette assertion me paraît singulièrement hasardée, pour ne pas dire davantage; elle est, en tous cas, en désaccord avec le résultat de mes mensurations.

A s'en référer à celles-ci, qui sont dans l'espèce les seuls éléments d'information qui soient entre nos mains, puisque Hennig nous a laissé ignorer sur quelles données il avait établi ses conclusions, la glande, après l'établissement normal de la

sécrétion lactée, n'éprouverait à l'état physiologique d'autres oscillations que celles amenées par la distension ou la vacuité des canaux galactophores; elle conserverait par suite le même volume et le même poids, et ne décroîtrait qu'avec la diminution naturelle ou la cessation artificielle de l'allaitement. D'autres fois, une maladie intercurrente, comme la fièvre typhoïde, la pneumonie, etc., etc., ou bien une cause psychologique, comme un chagrin profond, la perte d'un mari, d'un enfant, etc., peuvent aboutir au même résultat. Quelle que soit la cause, les conséquences sont identiquement les mêmes; les vésicules glandulaires s'atrophient, les conduits galactophores se rétractent progressivement, sont réduits au tiers de leur parcours et diminués dans leur calibre. Cette atrophie a lieu de la circonférence au centre, et le processus devient très-manifeste, quand on l'étudie chez des personnes dont la sécrétion lactée s'est arrêtée petit à petit. A côté de lobules encore riches en acini, s'en trouvent d'autres où ceux-ci sont clairsemés ou complètement absents. Ces derniers se rencontrent à la périphérie, alors que les autres, suivant le degré de leur richesse, sont plus ou moins rapprochés du centre. Par conséquent, le mouvement d'évolution régressive suit une marche parallèle à l'évolution ascendante, puisque les vésicules parues en premier lieu sont également les premières à s'effacer. Ultérieurement, les bords de la glande se convertissent en un tissu cellulaire lâche et parfois même en un gros morceau de graisse; au centre, la substance glandulaire

persiste, mais à l'état de tissu compacte; sa couleur n'est plus d'un rouge jaunâtre, mais d'un blanc bleuâtre.

Telle est la glande mammaire à l'état de repos: viennent une nouvelle grossesse et un nouvel allaitement; les phénomènes précédents se reproduisent avec une régularité parfaite. Les conduits groupés au centre de l'organe s'allongent petit à petit, leurs branches reparaissent et fournissent des rameaux; il semble, en un mot, que chaque conduit lactifère pousse des racines de plus en plus profondes et de plus en plus divergentes. Concurrément, des acini se forment à leur extrémité libre, et se multiplient de plus en plus jusqu'au moment où la sécrétion s'établira définitivement.

La reproduction de ces phénomènes ne paraît être nullement influencée par la durée plus ou moins longue du repos; mais il n'en est pas de même quand, à la suite d'un allaitement, une maladie grave est intervenue. Le travail d'atrophie est alors exagéré; les fragments glanduleux placés à la périphérie sont pour toujours détruits, mais les parties centrales, habituellement respectées, peuvent encore se développer et fournir matière à des vésicules sécrétantes. L'allaitement est encore à la rigueur possible, mais la quantité de la sécrétion peut être diminuée. A raison de la brièveté de leur durée, les maladies aiguës sont moins à redouter à ce point de vue; mais il n'en est pas de même quand elles se prolongent. Les maladies chroniques agissent avec plus de lenteur sur le volume de la glande et en diminuent

concurrément le poids d'une façon certaine (1).

Après la ménopause, l'atrophie est encore plus complète. Le stroma glanduleux a disparu totalement et est remplacé par de gros grumeaux graisseux. Cette substitution ne se fait pas d'emblée, mais s'effectue petit à petit; les rares acini qui avaient survécu au dernier allaitement commencent par s'effacer tout d'abord, viennent ensuite les canaux qui s'atrophient de la circonférence au centre. A la vieillesse, le tissu glandulaire est simplement représenté par quelques canaux variqueux ou même par un seul canal assez ample, rempli parfois de liquide vert jaunâtre ou brun. Hennig a même constaté sur une veuve de 97 ans qui n'avait jamais eu d'enfant, un peu de lait grisâtre dans le sinus de la mamelle gauche. Bref, même chez les glandes volumineuses des femmes avancées en âge on ne trouve autre chose que de la graisse avec ces canaux (A).

En résumé, la glande mammaire offre à l'étude, trois périodes distinctes: 1^o une période d'augment, allant de la formation de l'organe au premier allaitement; 2^o une période d'état, allant de celui-ci à la ménopause; 3^o une période de déclin, allant de cette dernière à l'extrême vieillesse.

(1) Voici, à titre d'exemple, quelques chiffres empruntés au travail de Hennig :

MALADIES.	M. DR.	M. G.
Hypertrophie du cœur	105 grammes	91 grammes.
Aménorrhée	61 —	15 —
Cancer	52 —	53 —
Marasme	46 —	48 —
Phthisie	33 —	30 —

IV.

D'une manière générale on peut dire que les glandes masculines conservent le volume qu'elles avaient à la naissance, mais néanmoins cette assertion n'est pas rigoureusement exacte. Leur accroissement est réel après la puberté, et il n'est taxé de nul que parce qu'il est comparé mentalement à celui des mêmes organes chez la femme.

Chez les adolescents, il n'est pas rare de noter un gonflement plus ou moins durable, qui effraie ceux qui en sont l'objet; et même, dans quelques cas, il s'ensuit une véritable inflammation. Cette mastite n'est pas toujours due à des irritations mécaniques, comme l'admet Billroth, mais est souvent en connexion intime avec l'établissement de la puberté. Pour ma part, j'ai été consulté plusieurs fois pour des engorgements qui ne pouvaient s'expliquer autrement; et même, dans un cas où le processus, très-aigu, s'accompagnait de ganglions engorgés dans l'aisselle correspondante, il fallut pratiquer une incision libératrice. Cette maladie, dans sa forme aiguë ou chronique, s'est présentée à d'autres observateurs : Albers, Velpeau en ont parlé, et tout récemment Leisrink (*Deutsche Zeitsch. f. Chir.* t. IV, p. 19), a relaté des cas analogues, et notamment celui d'une mastite récidivée chez un garçon de quatorze ans.

Ce mouvement d'évolution est habituellement plus silencieux; mais, quel que soit son mode, il amène à sa suite un accroissement variable en

intensité, mais cependant positif. La glande, examinée à cette époque, est ordinairement de forme circulaire ou elliptique; rarement elle figuré un ovale, et encore plus rarement un triangle comme chez la femme. Le volume en est souvent inégal; quand il y a inégalité, celle du côté gauche prédomine, mais d'une façon peu marquée. Dans aucun cas, elle n'a été trouvée lobée.

Abstraction faite de la gynécomastie, dont il sera parlé plus loin, les différences individuelles sont très-grandes, quand on étend le cercle de ses recherches. Ainsi, les diamètres transversal et vertical varient de dix à trente millimètres, et l'épaisseur de deux à six. Le poids n'oscille pas moins, de cinq à trente grammes. Deux fois seulement, sur une centaine d'observations, il dépassait quinze grammes. Concurrément, il y a accroissement dans le nombre des canaux, mais ce mouvement ascensionnel est très-vite enrayé.

A la même époque, il n'est pas très-rare de constater une sécrétion et de faire sortir à la pression des glandes un liquide analogue à de l'eau plus ou moins trouble. La quantité de cette sécrétion, constatée aussi bien sur le cadavre que sur le vivant, est toujours des plus minimes. Elle oscille entre une ou plusieurs grosses gouttes. Pourtant, chez un jeune homme de dix-sept ans, un peu arriéré dans le développement et présentant un engorgement assez marqué, le liquide me jaillit sur le visage, tandis que, dans un examen ultérieur, fait à cinq jours d'intervalle, il en sortit seulement deux à trois gouttes.

Cette sécrétion, passée sous silence par les auteurs, et notamment par Velpeau, n'est pas cependant un accident inhérent à la puberté, puisqu'en l'absence de toute maladie elle a été constatée sur des adultes et même sur un homme de cinquante-cinq ans. Dans ces conditions, elle serait beaucoup moins commune qu'à la puberté, et ne se présenterait guère à l'observation qu'une fois sur vingt (B).

En dépit de leur rôle, qui consiste à ne point en avoir, de leurs usages, qui sont absolument nuls, les mamelles masculines ont leur histoire morbide. En effet, si leur pathologie est très-restreinte, comparée à celle des mêmes organes chez la femme, elle est très-riche comparée à celle des glandes similaires, c'est-à-dire des glandes sébacées et sudoripares. Mon dessein n'est point de l'aborder ici : outre l'engorgement et l'inflammation qui surviennent parfois à la puberté, il suffira de rappeler les productions kystiques et hétérologues dont elles peuvent être le siège pendant et après l'âge mûr. Pour s'en tenir à ce qui m'est personnel, j'en ai recueilli plusieurs exemples, parmi lesquels je signalerai l'extirpation d'un kyste multiloculaire chez un homme de trente-cinq ans, et une tumeur épithéliale chez un homme de soixante-quatre ans, qui dut être laissée à elle-même sur le refus persistant de l'opération. Enfin, il y a une dizaine d'années, mon collègue, le docteur Ebrard, a communiqué à la Société de médecine l'histoire d'un homme de soixante-quinze ans, sur lequel il avait pratiqué avec succès l'extirpation d'une glande cancéreuse.

DEUXIÈME PARTIE.

DES ANOMALIES DE LA FONCTION.

Les mamelles ont pour fonction physiologique de fournir le lait nécessaire à l'entretien du nouveau-né. Pour remplir cette fin, dès le début de la grossesse, elles sont le siège d'un travail particulier qui se complète après l'expulsion du fœtus : augmentant alors de volume et de consistance, elles deviennent irrégulières et plus ou moins déformées. La sécrétion lactée, qui parfois a commencé pendant les derniers mois de la grossesse, subit un accroissement marqué durant les premiers jours qui suivent la naissance ; l'activité, qui jusqu'à ce moment avait été absorbée par l'utérus, se reporte vers les glandes mammaires et se trouve entretenue, et par l'irritation mécanique que l'acte de la succion exerce sur les mamelons, et par la direction que prennent les idées de la mère, tout entière à ce nouveau devoir. Voilà, en quelques traits, ce qui se passe à l'état normal. Mais les lois de la nature ne sont pas inflexibles, et sont sujettes à quelques écarts individuels. La sécrétion lactée peut faire défaut, comme aussi se manifester avec excès, alors que d'autres fois,

au lieu de survenir au moment opportun, c'est-à-dire après l'accouchement, elle peut apparaître avant la puberté ou même après l'âge critique. Un chapitre sera consacré à chacune de ces anomalies, et leur étude particulière sera exposée en suivant l'ordre de leur énumération.

CHAPITRE I.

Absence de sécrétion lactée.

S'il n'est pas un livre d'accouchements qui n'ait étudié l'insuffisance de la sécrétion lactée, si commune à notre époque, par contre, il n'en est pas un seul qui se soit occupé de son absence absolue ou de l'*agalactie proprement dite*. Est-ce à la rareté relative du phénomène, ou bien à l'impuissance de l'art en pareille matière, qu'il faut attribuer l'unanimité de ce silence? Les deux opinions peuvent être à la rigueur soutenues; mais, quelle que soit celle adoptée en dernière analyse, il n'en découle pas moins l'obligation de rassembler les éléments de son histoire. Du reste, la pénurie est grande, et c'est ce qui m'a déterminé à relater avec détail le cas suivant, qui m'est personnel (1) :

« Il y a une quinzaine d'années, la femme d'un employé de la Compagnie P.-L.-M., enceinte de sept mois, vint me trouver à l'effet de savoir si elle

(1) Cette observation a été publiée *in-extenso* dans la *Gazette obstétricale de Paris*, 1875, p. 161

serait apte à allaiter son premier-né. Quelque réservé qu'il y ait lieu d'être en pareille circonstance, j'avoue que la consultante me parut offrir toutes les qualités d'une bonne nourrice future. Elle était brune, âgée de vingt-deux ans, d'une excellente santé, d'une robuste constitution, et de tempérament lymphatico-sanguin. Elevée à la campagne, elle avait été réglée à quatorze ans et l'avait été sans interruption jusqu'au moment du mariage. La grossesse, survenue immédiatement après, avait été bonne et sans troubles notables.

» L'accouchement, effectué à terme, fut naturel et terminé en moins de quatre heures. Après quelques instants de repos, l'enfant, qui était vivace et robuste, fut mis au sein et, à partir de ce moment, la succion fut répétée toutes les deux heures. Concurrément, la mère était nourrie avec des bouillons de viande et des purées de lentilles.

» Malgré cette alimentation et les essais de succion, le nouveau-né ne faisant que geindre et chercher de tous côtés, on me fit prier de venir examiner la situation. Bien que cinquante-deux heures se fussent écoulées depuis la naissance, les seins n'avaient nullement augmenté de volume et de consistance; ils étaient flasques, affaîssés et ne donnaient pas à la pression la moindre goutte de liquide. L'enfant, mis au sein en ma présence, n'obtient pas plus de résultats; il suce le mamelon avec énergie, mais ne fait pas le moindre mouvement de déglutition.

» A raison du peu de temps écoulé depuis l'expulsion de l'enfant, et dans la conviction que

la montée du lait éprouve un simple retard, l'alimentation est largement augmentée. Toutes les quatre heures, outre un potage, la mère prend de la viande rôtie et boit de la bière de Strasbourg; mais, quoiqu'elle suive ce régime avec plaisir et confiance, qu'elle souhaite ardemment en venir à ses fins, les seins, au bout de deux jours, continuent à rester affaissés; l'enfant se plaint incessamment et n'a quelque repos qu'après avoir pris le biberon ou tété une voisine, qui prête son concours.

» Dès ce moment, ma conviction est formée. Mais, comme le nouveau-né ne souffre pas sérieusement et que la mère s'obstine à persévérer, le cinquième jour, j'ajoute au régime précédent des applications de feuilles de ricin tièdes sur les mamelles et des fumigations chaudes vers les parties génitales, en même temps que l'enfant continue à être présenté au sein, toutes les trois heures. Cette pratique, qui m'est suggérée par la lecture des journaux anglais, est continuée pendant quatre jours entiers; mais, comme elle reste sans effet, l'enfant, est à la fin, mis en nourrice. Quant à la mère, elle était complètement rétablie à ce moment et eût même repris les occupations de son ménage sans ma défense expresse. Il y eut ceci de particulier, c'est que le mouvement d'évolution régressive s'effectua plus rapidement que de coutume, et que, dès le sixième jour, le fond de l'utérus se trouvait en arrière du pubis.

» Pendant la seconde grossesse, survenue en mai 1862, c'est-à-dire deux ans plus tard, je constatai, au début, la tuméfaction physiologique

des seins, mais à plusieurs reprises je relevai l'absence du colostrum. Cette circonstance, que je regrette de ne pas avoir signalée dans les notes relatives au premier examen, me parut de fâcheux augure pour l'avenir. En effet, conformément à mes prévisions, tout se passa de la même façon ; et malgré un accouchement aussi heureux que rapide, malgré l'absence de toutes émotions et contrariétés quelconques, la sécrétion lactée fit absolument défaut. Ni le nouveau-né, ni un enfant d'une dizaine de mois ne purent en amener l'établissement. Evidemment, il fallait renoncer à l'allaitement. Mais pourtant, comme la mère se berçait de l'espoir d'être plus favorisée, j'essayai de lui venir en aide par l'administration de dix grammes de cascarille dans les vingt-quatre heures. Cette médication fut continuée pendant trois jours consécutifs ; la dose n'était-elle pas assez forte ? son emploi ne fut-il pas assez prolongé ? toujours est-il qu'elle n'aboutit pas.

A raison d'un petit commerce de détail, la mère de cette personne n'avait allaité aucun de ses enfants ; mais, d'après son dire, elle avait eu, à chaque couche, la montée du lait ».

Cette observation, restée malheureusement incomplète par l'absence de renseignements relatifs aux grossesses et suites de couches ultérieures (car cette personne quitta un an plus tard notre ville), l'est encore à un autre point de vue ; c'est-à-dire par l'existence d'une lacune dans les moyens thérapeutiques employés. Sans doute, soit dans la première, soit dans la seconde couche, les moyens réputés posséder des vertus galactopoïétiques ont

été mis en œuvre, mais il en a été négligé un, que les succès d'Aubert et de Becquerel eussent dû faire expérimenter. L'électricité, appliquée sur les mamelles à l'aide d'excitateurs humides, et promenée successivement dans les divers points de la circonférence, de manière à ce que les courants puissent les traverser dans tous les sens, eût-elle donné un résultat plus satisfaisant? Cela paraît peu probable; mais, néanmoins, j'eusse fait cette tentative, si j'avais eu entre les mains une machine de Gaiffe et Loiseau. L'expérience pourrait en être faite dans des cas analogues; et à la condition que le courant soit très-doux, les intermittences rapides, et que les séances ne dépassent pas une durée de quinze à vingt minutes, elle sera sans inconvénients.

Voilà donc une femme jeune, ayant en apparence les qualités requises pour être bonne nourrice, chez laquelle, contre toutes prévisions, l'agalactie a été absolue dans deux couches successives. En dépit de mes recherches, je me reconnais impuissant à donner l'explication de cette particularité physiologique; je constate simplement que cette femme a eu des couches excessivement bénignes, et qu'en particulier le mouvement d'évolution régressive de l'utérus a été exceptionnellement rapide. Il se peut, à la rigueur, que cette circonstance ait eu quelque action étiologique; mais, faute de connaître des cas où cette particularité ait été pareillement notée, il serait inconsideré de l'affirmer d'une façon plus positive.

Les faits dont il reste à parler, — car c'est le

seul qu'il m'ait été donné de recueillir en vingt ans de pratique, — ne fournissent pas à cet égard le moindre renseignement. Ils constatent simplement le phénomène, sans entrer dans les détails indispensables à sa véritable interprétation. Ainsi Busch (*N. Z. f. Geburtsk.*, t. V, p. 271) signale, dans son premier *Compte rendu de la Maternité de Berlin*, une absence complète de sécrétion lactée survenue, sans causes appréciables, chez une primipare. « Les mamelles, écrit-il, n'éprouvèrent aucun changement après l'accouchement, et la santé de l'accouchée ne fut en aucune façon troublée ». Dans le compte rendu suivant, il en indique deux nouveaux cas relatifs, l'un, à une primipare, et l'autre, à une secundipare, laquelle avait offert cette particularité lors de sa première couche. Chez ces femmes, les suites furent bénignes.

D'autres observations pourraient être évoquées; mais, pour abréger, la suivante, qui témoigne de la transmission héréditaire de cette anomalie, sera seule rapportée avec détail.

« Une femme de trente ans, ayant les apparences d'une bonne santé, mariée à un veuf beaucoup plus âgé qu'elle, se présenta, en 1865, au docteur O'Flynn, se trouvant à sa huitième grossesse. Des sept enfants qu'elle avait eus, trois seulement survivaient. Deux de ces enfants, âgés l'un de huit ans, l'autre de dix-neuf mois, se trouvaient dans les conditions d'une santé moyenne. Le dernier, âgé de sept mois, était amaigri et rachitique. Les quatre enfants qui avaient succombé de trois semaines à trois ans étaient fort débiles en naissant, mais ne présentaient pas d'état morbide

nettement défini. Quant au mari, il avait eu six enfants du premier lit ; tous étaient bien portants et la plupart se trouvaient mariés.

» Les enfants du second lit ont tous été élevés au biberon, leur mère n'ayant jamais eu une goutte de lait. Elle avait toujours été menstruée régulièrement, n'avait aucune maladie organique ; mais jamais, après les couches, les seins ne s'étaient tuméfiés, jamais ils n'étaient devenus douloureux et jamais ils n'avaient sécrété de lait. Au moment de l'examen, ils *ressemblaient à ceux d'une vierge* ; ils étaient très-peu développés, flasques, *sans aucune apparence d'aréole*. Le mamelon était seulement un peu saillant.

» Cette femme, ainsi que ses dix frères et sœurs, avaient été élevés au biberon. Chez sa mère, la sécrétion lactée avait été aussi complètement nulle que chez elle-même (Dublin, *Med. Presse*, 2^e série, t. XII, n^o 302 ; *Gaz. hebd.*, 1866, p. 108).

Les deux fragments de phrase soulignés par moi dans cette curieuse observation l'ont été avec intention, car ils prétent singulièrement au doute. En effet, les modifications du sein et de l'aréole sont essentiellement des phénomènes connexes de la gestation, et partant, leur absence chez une femme à la veille d'accoucher pour la huitième fois à grandement lieu de surprendre. Selon toute vraisemblance, ce sont là des assertions erronées, de véritables *lapsus calami*.

Un anglais, Harlau, a également relevé un exemple de transmission héréditaire encore plus curieux à raison du nombre des enfants. D'après le récit de ce médecin (*Medico-chir. Review*, July,

1839), la femme observée avait eu treize enfants ; et, dans aucune de ses couches, il n'était survenu de sécrétion lactée. Les seins avaient du reste la conformation normale. La mère de cette femme avait eu *vingt-trois enfants*, et à aucun d'eux elle n'avait pu donner une goutte de lait.

Enfin, le docteur James Young a communiqué, en 1872, à la Société obstétricale d'Edimbourg, un fait encore plus bizarre établissant, avec l'influence de la consanguinité, l'indépendance fonctionnelle de chaque sein. Il s'agit d'une dame, mère de quatre enfants, laquelle, malgré une santé normale, n'a jamais eu de lait dans le sein gauche. Elle a trois sœurs, mères, la première de huit enfants, la seconde de six, la dernière de quatre, qui ont offert la même particularité.

En résumé, ces faits démontrent l'existence d'une agalactie survenue en l'absence de causes appréciables chez des femmes saines. Cette anomalie s'annonce, pendant la grossesse, par l'absence du colostrum, et se caractérise, après l'accouchement, par la flaccidité des seins, leur non développement et l'absence de sécrétion. Elle se montre toujours dès la première couche, et a pu se répéter dix, treize et même vingt-trois fois. Elle peut se porter, soit sur l'un des seins, soit sur tous les deux, et est susceptible de se transmettre par la voie de l'hérédité. A part les cas où elle est héréditaire, on ne sait rien des causes qui l'engendrent : tout ce qui peut être dit, c'est qu'elle est au-dessus des ressources de l'art et a coïncidé avec des couches bénignes.

CHAPITRE II.

Galactorrhée.

Sous cette dénomination, on désigne l'état opposé à l'agalactie, c'est-à-dire l'hypersécrétion du lait. La lactation, qui est une fonction essentiellement physiologique, est susceptible, elle aussi, de devenir anormale, tantôt par l'abondance du liquide sécrété, tantôt par sa persistance après le sevrage, tantôt par l'altération de ses qualités constitutives. Enfin, il est des cas où toutes ces conditions se trouvent réunies ; il y a alors et tout à la fois augmentation de la quantité, persistance de l'écoulement et altération du liquide.

L'augmentation pure et simple de la quantité, que les anciens distinguaient sous le nom de *polygalie*, n'a pas grande importance pour le médecin, quand la femme est vigoureuse et conserve la santé dans toute sa plénitude. En général, elle se manifeste dès les premiers mois de l'allaitement ; même après une forte tétée les glandes ne se vident pas complètement, elles restent turgides et s'engorgent très-vite, pour peu que le nourrisson prolonge son sommeil ; le lait s'échappe de l'une d'elles, pendant que l'autre est sucée, ou même peut s'écouler d'une façon tout à fait spontanée. La sécrétion, qui est en moyenne de neuf cents grammes dans les vingt-quatre heures, peut atteindre un kilo et demi et même davantage : sur une femme qui élevait avec succès deux enfants,

j'ai établi, par la méthode des pesées, que, dans cet intervalle, elle avait fourni dix-huit cents grammes de lait (C).

Cette hypersécrétion est, tantôt inhérente à l'individu, tantôt simplement accidentelle. Lorsque cet état est survenu sous l'influence d'une alimentation trop réparatrice, ou d'un changement brusque de régime, il est indiqué de diminuer la somme des aliments plastiques et de ramener le régime aux conditions habituelles. A s'en référer à ce qui s'observe dans la pratique, cet état n'a pas besoin d'être autrement combattu; mais il doit être surveillé, parce qu'il peut faire place au défaut contraire. J'en ai eu quelques exemples sous les yeux, et notamment celui d'une nourrice se trouvant à son second allaitement: à la suite d'une forte courbature, elle perdit non-seulement le superflu, mais encore le nécessaire.

Le sevrage est encore, en pareil cas, un moyen curatif, mais cependant il ne faudrait pas s'exagérer son efficacité. Il ne met pas toujours fin à l'acte fonctionnel, et il ne se passe pas d'années que le médecin ne soit appelé à combattre les inconvénients qui en découlent. J'ai vu même des femmes qui, sans avoir été excellentes nourrices et malgré l'usage des antilaiteux, avaient conservé cette sécrétion pendant plusieurs mois. Sans doute, elle est alors considérablement amoindrie, mais elle n'en est pas moins incommode. Des auteurs l'ont vue même persister pendant plusieurs années. Ainsi, M. Depaul l'a constatée au bout de quatre ans, et M. Charrier sept ou huit ans après l'accouchement. De mon côté, j'ai recueilli un cas ana-

logue chez une personne de trente-deux ans, demeurant rue du Puits-Couchoux, n° 8. Cette femme, de bonne constitution et de tempérament lymphatico-sanguin, avait gardé cette sécrétion depuis la venue au monde de son unique enfant, qui avait alors dix ans passés, et qu'elle avait allaité treize mois seulement. A l'époque du sevrage, elle avait recouru aux purgatifs répétés, à la canne de Provence, etc., etc.; et nonobstant, lors de mon examen, elle recueillit la valeur d'une cuillerée à bouche d'un liquide ayant tous les caractères du lait. Malgré la persistance de cette sécrétion, qui l'obligeait à de nombreux soins de propreté, la santé n'était nullement altérée, mais, à aucune époque, elle n'avait eu de suspension menstruelle ni le moindre symptôme de grossesse. L'agaric blanc lui fut prescrit et, suivant toute vraisemblance, il amena la guérison; car cette personne n'est plus venue consulter à ce sujet.

L'altération des qualités physiologiques du lait, dans quelque condition qu'elle survienne, est toujours une maladie et, à ce titre, elle ne saurait être trop énergiquement combattue. Le lait, devenu séreux, s'écoule spontanément et d'une façon continue. Les glandes mammaires sont généralement affaissées et non turgescentes, comme dans la galactorrhée physiologique. La quantité de l'écoulement est variable suivant le degré de la maladie, l'état du sujet; mais, dans les cas graves, elle peut offrir une abondance excessive. Une malade perdait un litre toutes les six heures. Une autre remplissait une cuvette en quelques ins-

tants. Quel qu'en soit le degré, cet état est nuisible à l'enfant, en ce que le liquide est insuffisamment pourvu d'éléments nutritifs, et nuisible à la mère, en ce que cette sécrétion la débilité, amène l'amaigrissement, la perte de l'appétit et peut la conduire à une sorte d'épuisement. La première indication consiste à faire cesser l'allaitement, la seconde à relever les forces, la troisième à arrêter la fluxion laiteuse. S'il est facile de remplir la première, il est moins aisé de pourvoir aux deux autres : la multitude des moyens préconisés ne prouve qu'une chose, la difficulté qu'on éprouve parfois à y arriver. u

Ce n'est point ici le lieu de discuter un à un les moyens mis en œuvre ; il me suffira de dire qu'à défaut de spécifique reconnu, il en est parmi eux qui se recommandent au choix du médecin. Sans négliger les toniques, et en première ligne le fer et le quinquina, destinés à reconstituer les forces de l'économie, la sécrétion laiteuse sera combattue par deux ordres de médicaments, les uns internes, les autres externes ou locaux. Ainsi, Kauser a guéri en trois semaines une jeune femme ne nourrissant pas et déjà très-amaigrie par une galactorrhée persistant depuis plus d'un an, par l'emploi *intus* et *extra* de l'iode. Les succès de Rousset et de Bartscher, dans des cas plus simples, il est vrai, prouvent qu'on peut lui substituer l'iodure de potassium. Cependant il faut surtout avoir confiance en l'agaric blanc, qui, préconisé par le regrettable M. Joulin, m'a donné des résultats plus rapides encore. Quant aux douches utérines, prônées par Abegg, bien que je ne

les ai point expérimentées; je suis *a priori* porté à leur accorder une médiocre confiance, le rétablissement de la menstruation n'amenant pas la disparition de la galactorrhée.

Quelque crédit qu'il y ait lieu d'accorder à l'agaric, ce n'est pas une raison pour ne pas lui associer certains moyens locaux, qui ont été recommandés à diverses époques.⁽¹⁾ La compression de l'organe paraît jouir d'une médiocre efficacité, ainsi que les applications d'une solution au nitrate d'argent sur les orifices du mamelon. Cependant, Hauck accorde à ces dernières une grande part dans la guérison qu'il a obtenue. Il s'agissait d'une personne de vingt-deux ans, très-robuste, qui, quatre semaines après l'allaitement d'un premier enfant, fut prise d'une telle galactorrhée que le lait jaillissait sur le plafond et remplissait en quelques instants une cuvette. Les forces de la malade déclinaient de jour en jour très-sensiblement. Grâce à un régime nourrissant, au fer et aux applications locales, la guérison fut obtenue en quatre semaines.⁽²⁾ L'huile de chénevis fraîche aurait au contraire toutes mes sympathies, et je regrette de ne pas l'avoir expérimentée. Elle devrait, en tous cas, être essayée avant d'en venir aux injections astringentes prônées par Hochberger (1).

(1) Kauser *N. Z. f. Geb.* t. VI, p. 286; Bartschor *M. f. Geburtsk.* t. XXVII, p. 143; Joulin, *Traité d'accouch.*, p. 1212; Abegg, *M. f. Geb.* t. XVI, p. 424; Hauck *Casper's Wochens.*, 2 juillet 1836; Vigier, *Gaz. hebdom.* 1857, p. 763; Hochberger, *De Galactorrhœa*, thèses de Prague, 1835, de 83 p. et *N. Z. f. Geb.*, t. VIII, p. 318.

En résumé, des trois formes sous lesquelles peut se présenter la galactorrhée, la dernière seule a une véritable importance et réclame une médication énergique. Les conditions qui en amènent la genèse sont encore aujourd'hui mal connues ; mais, en dépit de cette lacune, sa thérapeutique ne laisse guère à désirer. C'est là le point capital, en même temps qu'il est à remarquer que le médicament le moins infidèle en pareil cas est celui qui a le plus d'effet sur les sécrétions cutanées. Est-ce à cette circonstance que l'agaric doit ses vertus thérapeutiques ? La chose est à la rigueur possible, à raison des analogies existant entre les glandes sudoripares et les glandes mammaires ; mais, en tous cas, la question vaut la peine d'être examinée plus à fond, avant d'être définitivement résolue.

CHAPITRE III.

Lactation prolongée.

La lactation est essentiellement une fonction à caractère tout individuel et a, par suite, une durée difficile à déterminer d'avance. Comparable, sous ce rapport, à la menstruation, dont la venue et la disparition s'effectuent à des époques très-variables, elle est exposée à de fréquentes irrégularités, qui donnent la clef des mécomptes journaliers survenus dans la vie du praticien. Ainsi, en regard des femmes chez lesquelles la sécrétion lactée, après s'être établie d'une manière tout à

fait normale, s'affaiblit peu à peu et cesse au bout de quelques mois sans qu'il soit possible de la faire durer davantage, s'en placent d'autres chez lesquelles elle semble appelée à se prolonger indéfiniment. Sa durée est de quinze à dix-huit mois : au bout de cet espace de temps, la quantité diminue, le lait s'appauvrit et ne peut plus suffire à l'alimentation du nourrisson.

Tel est le fait normal. Mais que d'exceptions ne comporte-t-il pas ! Il n'est, en effet, pas excessivement rare de rencontrer des nourrices pouvant élever plusieurs enfants. Pour ma part, j'ai vu une fille-mère, âgée de vingt-deux ans, élever successivement trois nourrissons ; et les deux derniers lui avaient été confiés dans des conditions tellement déplorable de santé que la tentative paraissait désespérée. Elle réussit néanmoins, et au sevrage du dernier ressuscité, elle avait autant de lait qu'au début. Desormeaux a connu une nourrice de Normandie, qui, pendant plus de cinq ans, avait nourri plusieurs enfants du même lait. Une dame, fort digne de foi, citée par cet auteur, lui a assuré avoir connu une nourrice qui éleva cinq enfants consécutivement ; ce qui entraîna une lactation d'au moins sept ans. J'ai observé, de mon côté, un cas de ce genre assez curieux pour être raconté :

Une femme de 38 ans, brune et robustement constituée, un mois après l'accouchement d'une fille, eut le malheur de perdre son mari. Dans son chagrin, elle se consacra tout entière à son enfant ; et, comme elle avait perdu tous les autres, au nombre de quatre, qu'elle avait eus antérieure-

ment, elle n'imagina rien de mieux que de nourrir celui-ci jusqu'à disparition complète du lait. Cet allaitement s'était prolongé pendant plus de sept ans, lorsqu'un beau jour l'enfant se refusa à continuer le rôle de *bébé*. Quelle était la quantité de liquide sécrétée dans les derniers temps? C'est ce qui n'a pu être déterminé d'une façon précise; tout ce qui peut être dit, c'est que, quatorze jours après la brusque cessation de cet allaitement, alors qu'elle vint me consulter, les mamelles étaient gonflées, douloureuses, et laissaient échapper du lait avec une certaine abondance. Il fut très-difficile de déraciner cette habitude contractée par l'économie; les purgatifs répétés, l'iodure de potassium à fortes doses diminuèrent la quantité de lait, sans le faire disparaître. Bref, ce fut seulement au bout de deux mois et après l'emploi quotidien de l'agaric blanc, qu'il ne se montra plus. Cette personne n'avait pas la moindre lésion de l'utérus, et les règles, qui avaient cessé depuis la dernière grossesse, n'ont plus reparu depuis; elle avait, du reste, alors près de quarante-six ans.

La galactorrhée existait dans le cas d'Horace Green. Une lady, de quarante-sept ans, de constitution puissante, réglée et de bonne santé, était, quatorze ans auparavant, accouchée de son quatrième et dernier enfant (le premier avait été conçu à vingt ans), et depuis elle avait conservé le lait au sein. Cette sécrétion persista alors qu'elle devint veuve, et, en sa qualité de grand'mère, elle put concourir pour un temps à l'allaitement de son petit-fils. Il est à remarquer que, nonobstant,

les règles revenaient, deux ans après l'accouchement et n'étaient interrompues que par la venue d'une nouvelle grossesse. Cazeaux cite un cas encore plus extraordinaire : une femme, pendant les quarante-sept années qui suivirent la naissance de son premier enfant, eut une sécrétion de lait tellement abondante qu'elle put nourrir six enfants lui appartenant et huit étrangers. Elle fut toujours régulièrement, menstruée pendant l'allaitement, et, à quatre-vingt-un ans, les seins donnaient encore une petite quantité de lait.

L'importance de ces derniers faits, quoique diminuée par la circonstance de la galactorrhée, ne laisse pas que de rester considérable. En effet, en dépit de cette complication, ils démontrent combien certaines femmes sont aptes à conserver la sécrétion lactée en l'absence d'altérations appréciables de la santé. Quant aux causes de ce singulier privilège, elles sont tout à fait ignorées ; le médecin doit se borner à en constater l'existence, mais il ne saurait aller au-delà. Si des indices assurés lui permettent de reconnaître une bonne nourrice, il est impuissant à préciser les signes qui font pronostiquer la durée de la fonction. La manière d'être de la menstruation n'exerce pas à cet égard l'influence qui lui a été accordée par quelques auteurs. La suspension de l'hémorrhagie périodique, qui est la règle chez certaines nourrices, comme son retour au bout de quelques mois ou même de trente jours, comme cela a été observé chez quelques autres, paraissent sans effets marqués sur la durée de l'allaitement. Dans l'une et l'autre condition, il

peut se produire des mécomptes, comme aussi il peut se rencontrer d'excellentes nourrices. Pour en citer une preuve, la fille-mère, dont il a été parlé au début de ce chapitre, vit le retour des règles trente jours après l'accouchement ; depuis cette époque, elles revinrent avec une exactitude mathématique et n'amènèrent pas à leur suite les inconvénients qui leur ont été reprochés. Les recherches que j'ai faites depuis, et dont un fragment a été consigné dans l'ouvrage du professeur Courty, m'ont convaincu que cette particularité n'était point exceptionnelle, et qu'au contraire il était rare qu'une femme habitant le midi de la France ne fût point menstruée pendant les derniers mois de l'allaitement. Il y a là matière à un travail intéressant, qui sera publié sous peu dans un recueil spécial.

CHAPITRE IV.

Lactation à venue anormale.

L'apparition du lait est légitimement interprétée, soit comme un signe de grossesse plus ou moins avancée, soit comme l'indice d'un accouchement antérieur ; mais, en dehors de ces conditions physiologiques, ce phénomène ne peut-il se manifester ? A toutes les époques, il est vrai, des exemples de cette bizarre anomalie ont été relatés ; mais, en fin de compte, en sont-ils des témoignages irrécusables et parfaitement authentiques ? L'amour du merveilleux,

qui a, pendant des siècles, détourné les esprits de la saine observation, ne les a-t-il pas inspirés, et la critique moderne est-elle autorisée à les admettre comme articles de foi ? Ces diverses questions sont implicitement résolues dans ce chapitre ; mais leur simple énoncé montre l'extrême réserve avec laquelle leur examen a été entrepris. L'esprit moderne est ainsi fait ; il hésite à croire ce qu'il n'a point vu, et il est porté à rejeter ce qu'il a peine à s'expliquer.

Abstraction faite des cas anciens énumérés par Haller dans le monument qu'il a élevé à la physiologie de son temps, la littérature médicale en compte un assez grand nombre d'exemples. La présente histoire, établie sur leur dépouillement rigoureux, sera distribuée avec méthode pour en assurer la parfaite compréhension. L'époque de l'apparition du lait, les conditions particulières dans lesquelles se trouvait la femme à ce moment constitueront naturellement les bases des divisions adoptées.

A — *De la naissance à la puberté.*

Autant la sécrétion lactée chez le nouveau-né est un phénomène d'observation commune, autant elle est exceptionnelle chez les enfants plus avancés en âge. S'il n'est pas de médecin qui ne sache qu'il survient, après la naissance, aussi bien chez les garçons que chez les filles, une tuméfaction des mamelles, ayant de quatre à cinq jours de durée et donnant à la pression quelques gouttes de sérosité lactescente, il en est peu qui aient vu cette sécrétion persister au-

delà de ces limites. Ce phénomène n'est pas cependant extrêmement rare, et aux faits cités par les auteurs, je puis en joindre un relatif à une fille âgée de deux mois et demi. Il va sans dire que ce suintement cessa de lui-même, au bout d'une dizaine de jours.

Quant à l'établissement d'une sécrétion lactiforme chez des enfants plus âgés, deux exemples seulement m'en sont connus. L'un a été recueilli par Pauli (*Gaz. Méd.* 1851), sur une fille de onze ans, non menstruée, d'une bonne santé et d'un embonpoint médiocre. Les seins assez développés sécrétaient un liquide lactiforme, qui disparut après l'emploi du seigle ergoté. L'autre, encore plus curieux, est ainsi raconté par Baudelocque : « Une petite fille d'Alençon, âgée de huit ans, appliquait souvent à son sein la bouche d'un enfant de quelques mois que sa mère allaitait ; il lui vint assez de lait pour le nourrir elle-même pendant un mois, selon le témoignage de plusieurs personnes de la ville, la mère ne pouvant plus le faire par rapport aux gerçures de ses mamelons. Cette enfant conservait encore beaucoup de lait d'une excellente qualité, et l'exprimait aisément par jets, lorsqu'elle fut présentée, le 16 octobre 1783, à l'Académie de chirurgie. Elle en fit rayer chez moi plus d'une cuillerée ordinaire, le même jour, en présence de plus de soixante élèves ». On ne saurait donc mettre en doute l'authenticité du fait, mais on a lieu de regretter qu'il ait été aussi laconiquement rapporté, et qu'en particulier l'état des seins ait été passé sous

silence. C'était pourtant là le point véritablement important (1).

B — *De la puberté à la ménopause.*

Les faits relatifs à cette période, qui comprend en moyenne trente-six années, sont relativement très-nombreux ; aussi seront-ils distribués en trois catégories, suivant la manière d'être des organes de la génération, l'absence ou l'existence d'accouchements antérieurs.

Tous les élèves de sixième ont traduit l'histoire de cette vierge romaine qui, par dévouement filial, allaita son père condamné à mourir de faim ; mais beaucoup de médecins, en se rappelant cette anecdote, ont dû la traiter de fable. Cependant, à s'en référer à des documents d'origine plus récente, la possibilité du phénomène ne saurait être révoquée en doute. Si, d'une part, on peut citer à titre de présomption ce qui se passe chez les animaux domestiques,

[1] « Cette fille, qui ne présentait à l'extérieur aucune marque de puberté, était sourde et muette de naissance. Elle avait éprouvé périodiquement, pendant trois jours de chaque mois, un écoulement de sang par les yeux, depuis l'âge de quatre ans jusqu'à celui de cinq ans et demi. S'étant supprimé à cette époque, sa santé en parut altérée et ne se rétablit, après plusieurs mois, que lorsqu'une nouvelle évacuation sanguine, qui devint aussi périodique, se fut annoncée par les voies naturelles. Ces règles piématurées ne cessèrent qu'à l'époque de la filtration du lait ». Baudelocque, *l'Art des accouchements*, 3^e édit., 1796, p. 151). Quant à ces hémorragies périodiques, il faudrait avoir la foi robuste pour admettre que ce sont là des règles ; l'absence de marques extérieures de puberté démontre, au contraire, le peu de fondement de cette assertion. Ces hémorragies sont des *pseudo-menstruations*. (V. Puech, *Gaz. obstétr.*, 1874, p. 197)

de l'autre, on arrive à une démonstration complète par l'analyse de certains faits. Quelques exemples, empruntés soit à la physiologie comparée, soit à la physiologie de l'homme, suffiront pour établir la réalité de cette anomalie.

Une chèvre, n'ayant jamais été couverte, tétée par un agneau, eut, au bout de quelques jours, assez de lait pour qu'on pût la traire (Hervez de Chégoïn). M. Legroux a vu une jeune chienne entendant crier un petit chien s'arrêter et lui livrer ses mamelles ; elle finit par avoir du lait et put achever de le nourrir. Des faits analogues ont été observés chez des filles. Sans parler de la négresse dont l'histoire est consignée dans les *Causes célèbres*, rédigées par Richer (t. X, p. 432), on peut se prévaloir du récit que faisait le professeur Chaussier, dans ses *Leçons de physiologie*. Une jeune demoiselle, qu'il connaissait et de la sagesse de laquelle il se portait garant, fatiguée des cris d'un enfant commis à sa garde, l'apaisait en lui donnant le sein ; par le fait de ces succions répétées, elle finit par avoir assez de lait pour le nourrir. Plus précise encore est l'observation de Hennig (*M. f. Geburtsk.*, t. XXXIV, p. 109), relative à une fille dysménorrhéique, chez laquelle il a constaté, à plusieurs reprises, aux époques cataméniales, l'existence d'un lait coloré en noir. Examiné au microscope, il renfermait les corpuscules du colostrum, et ultérieurement des corpuscules laiteux, contenant des parois cellulaires et colorés en brun par de la matière sanguine décomposée. Plus tard, il se montra, dans le contenu laiteux, avec

de la graisse blanche facile à extraire et se cristallisant facilement, une graisse colorée en brun, difficile à extraire et se cristallisant difficilement. Sur la fille, à hymen imperforé, dont parle Belloc, l'expression du mamelon procurait la sortie d'une sécrétion jaunâtre.

Après la perte de la virginité et en l'absence de grossesse présente ou passée, ce phénomène est beaucoup plus commun et a été rencontré dans les conditions les plus diverses. Les personnes qui l'ont offert avaient un âge variant de vingt à cinquante ans; les unes étaient mariées, les autres ne l'étaient point, alors que quelques-unes vivaient dans la prostitution; celles-ci avaient une santé parfaite; celles-là, en plus petit nombre, étaient malades. La fille de vingt-cinq ans, observée par Dix, ayant depuis deux années le lait aux seins, était anémique et hystérique tout à la fois. La menstruation, régulière chez celles-ci, était irrégulière chez celles-là, alors que, chez d'autres, elle était complètement suspendue. Cette circonstance, jointe à la venue du lait, avait entretenu l'illusion et fait croire à l'existence d'une grossesse. D'autres y avaient cru même avec l'existence des règles, et n'étaient revenues de leur erreur qu'avec le temps. Tel est le cas de la femme dont parle la *Gazette des hôpitaux* (1860, p. 35), qui, mariée à quarante-trois ans, éprouva tous les symptômes de la grossesse moins la suppression et chez laquelle la sécrétion lactée persista pendant deux ans; tel est celui de cette femme dont parle Louise Bourgeois, qui, âgée de quarante-huit à cin-

quante ans « *avait du lait qu'elle faisait rayer, et avait une telle plénitude de matrice qu'on l'eust jugée grosse, ayant eu dégout, envies de manger aucunes choses à elle inaccoustumées, faiblesses, envies de vomir, et sentait mouvoir* ». La sage-femme, dont d'Outrepont a relaté l'histoire, malgré ses connaissances théoriques, commit la même méprise et crut sentir, cinq mois après un second mariage, des mouvements fœtaux. En même temps, les mamelles, de petites deviennent volumineuses, donnent un écoulement abondant ayant l'aspect du colostrum, et présentent, autour de chaque mamelon, sept glandes de Montgomery. En résumé, pendant vingt-six mois, la sécrétion lactée persiste. Dans la plupart des cas, l'apparition du lait a été spontanée, dans cinq seulement, elle a été provoquée par la succion de l'enfant et s'était même accompagnée, ainsi que l'a noté expressément Arvide Faxé, de la suspension momentanée des menstrues. Quant à celui de Clarke, il est intéressant par sa terminaison : à la suite de ces succions répétées et de la venue du lait, il y eut conception. Pour le dire en passant, c'est le seul qui ait été suivi d'un aussi heureux résultat.

Ainsi donc, l'acte de la succion n'est pas un préliminaire indispensable pour l'établissement d'une sécrétion, puisque la venue de celle-ci peut être tout à fait spontanée. Quant au liquide, s'il a parfois l'apparence du colostrum, parfois aussi il a les caractères chimiques et microscopiques du lait véritable. C'est ce que quelques

observateurs ont établi et notamment Dix, sur une fille de joie âgée de vingt ans (1).

Encore moins insolite est sa venue chez des femmes ayant antérieurement enfanté ; aussi, pour nous limiter, nous n'en signalerons que deux cas. L'un a été recueilli par Petratti sur une femme de trente-deux ans qui, huit ans après un dernier accouchement, eut brusquement et sans cause apparente une sécrétion abondante de lait ; l'autre concerne une personne ayant eu un enfant, laquelle, après chaque période menstruelle, éprouve un sentiment de brûlure dans les seins, à la suite duquel ils se gonflent, deviennent résistants et sécrètent du lait en plus ou moins grande quantité. Quelques jours avant la venue des règles, la tuméfaction des organes diminue, et la sécrétion disparaît petit à petit. Cet état durait depuis six ans, au moment où Wehr en a publié le curieux récit. Ce phéno-

(1) Belloc, *Cours de médecine légale*, Paris, an ix, p. 47. Bourgeois, L., *Observ. diverses*, Paris, A. Saugrain, 1608, p. 9. Burdach, *Traité de physiologie*. Clarke R., *Amer. Journal of the med. Science*, *Hamburger Zeits. f. d. Ges. med.*, 1838, t. IX, p. 379. Dix, J., *Medical Times a. Gazette*, 1856, janv., p. 89. D'Outrepoint, *N. Z. f. Geb.*, t. IX, p. 263. Faxe Arv., *Mém. de l'Académie des sciences de Stockholm*, t. XXX, quatre observations. Riberi, *Racc. dello oper. min. con annot.*, Turino, 1851, t. I, trois observations de longue et abondante sécrétion sans grossesse. Tous ces cas ont trait à des femmes ou filles ; les indications suivantes concernent des animaux domestiques. Taranget, *Journal de méd. chir. et pharm.*, t. LXIII, p. 244, chienne vierge de quatorze mois tétée par un chat. Grenier, *Journ. de méd. chir. et pharm.*, t. LXIV, p. 583, lait venu chez jeune chienne sans succion préalable. Hervez de Chégoïn et Legroux, *Gaz. hebd de méd.*, 1857, p. 44. Delafond, *Acad. de méd.*, 19 mai 1857, intéressant travail

mène a été également constaté chez les animaux domestiques. M. Perrin a eu chez lui une chatte qui mourut quelques jours après avoir mis bas. Or, l'unique chat qu'on lui avait donné à nourrir fut adopté et allaité par la grand'mère, qui n'avait pas eu de petits depuis l'année précédente (1).

C — *De la ménopause à l'extrême vieillesse.*

A raison de leurs dissemblances, les faits relatifs à cette période de déclin seront distribués en trois catégories : la première comprendra ceux dans lesquels le lait a coïncidé avec une lésion des mamelles ou de l'utérus ; la seconde, ceux dans lesquels il est survenu d'une façon en apparence spontanée, et la dernière, ceux dans lesquels il a été provoqué par la succion.

L'existence du colostrum ou même du lait n'est pas un phénomène excessivement rare, dans les cas où l'une des mamelles est le siège d'une tumeur. A titre d'exemple, nous citerons une femme de cinquante-deux ans, à laquelle Bruch avait enlevé un cancer. Un liquide contenant des corpuscules de lait et du colostrum ruisselait à la coupe de la mamelle ou s'écoulait à la pression par le mamelon. Dans ce cas et ses analogues, le néoplasme seul en est cause ; c'est lui qui produit une excitation mécanique, dilate les vaisseaux et détermine une congestion plus ou moins persistante des culs de sac glandulaires.

(1) Petratti, *Gaz. des hopit.*, 1852, n° 51. Perrin, *Gaz. des hôpit.*, 1874, p. 500 Wehr, *Casper's Wochens.*, 1841, p. 312, Godey, *Traité d'accouch. de Cazeaux*, 7^e édition, p. 1094.

D'autres fois le point de départ est éloigné et se trouve dans une formation néoplastique de l'utérus. Sur une femme, morte à l'Hôtel-Dieu de Toulon, d'un myome ayant acquis le volume de la tête d'un fœtus, je recueillis environ une cuillerée à bouche de lait, et trouvai, comme Klob, à la périphérie des glandes, une assez grande quantité de vésicules terminales, développées dans le tissu sous-jacent et remplies de grumeaux lactés. Dans un cas publié tout récemment par Luigi Casa, la sécrétion était beaucoup plus considérable, puisque, pendant l'évolution d'un cancer de l'utérus, les mamelles, tuméfiées et douloureuses, laissaient échapper un liquide semblable à du lait, mais un peu plus épais et vert clair.

Cette sécrétion est beaucoup plus rare en dehors de ces conditions. Une mendicante, vingt ans après la naissance d'un second enfant, éprouva des douleurs vagues et généralisées, accompagnées d'une copieuse sécrétion lactée par la mamelle gauche. Dix ans après son rétablissement, c'est-à-dire à l'âge de quarante-huit ans, le lait réapparut dans cette même mamelle, et trois mois après dans les deux. Les douleurs générales qui accompagnaient cette sécrétion avaient augmenté en intensité; la constitution était appauvrie; la malade, exténuée et sans fièvre, n'a, au dire de Raguer, souffert du côté de la matrice que d'une leucorrhée chronique, qui persiste encore. La femme de soixante-cinq ans observée par Luigi Casa n'avait aucune maladie des organes génitaux, mais se livrait

avec passion aux plaisirs de l'amour. Elle avait eu six enfants. Cinq ans après la ménopause, les seins commencèrent à se gonfler, et chaque mois la tuméfaction augmentait et devenait douloureuse. Après avoir cessé pendant deux ans, cet état reparut en 1868. A cette époque, les mamelles, considérablement engorgées, laissaient écouler, à une légère pression, un liquide qui, examiné au lactomètre de Donné, diffère peu du lait d'une femme récemment accouchée. L'usage de l'ergotine diminua l'écoulement; mais, peu après, la malade succombait à une pleuro-pneumonie. Plus curieuse est encore l'observation de Pichon. Elle a trait à une femme de quarante-huit ans qui, depuis quatre ans, n'était plus réglée et dont la sensibilité était fort exaltée. Fortement impressionnée par l'accouchement long et pénible d'une de ses sœurs, elle fut prise de douleurs absolument semblables à celles de la parturition. Quelques heures après, survint une hémorrhagie utérine qui dura plusieurs jours, et après sa cessation, les seins non-seulement se tuméfièrent, mais encore secrétèrent du lait (1).

On le voit, même en l'absence de lésion organique, l'utérus a été le *pars mandans* du mouvement fluxionnaire dont les mamelles sont deve-

(1) Bruch *Henlé's u. Pfleifer's Zeitschr.*, 1846, v. 3. Klob. *Anat. path. d. Weibl. sexualorgane.*, Wien., p. 473. — Luigi Casa. *Ann. de Gynec.*, 1874, t. 1, p. 237. — L. Raguer. *Independencia medica*, Barcelonne, 1870. — *Gaz. Med.*, Paris, 1870, p. 543. — Pichon. *Arch. gén. de Méd.*, t. xvii, p. 125.

nues accidentellement le siège. A l'égard de la dernière observation, aucun doute ne saurait subsister; car il y a eu au préalable un véritable accouchement en miniature; quant aux deux autres, l'irritation produite par la leucorrhée qui était abondante, ou par les rapprochements sexuels qui étaient exagérés, ont concouru à la genèse du phénomène. Comme les précédentes, elles impliquent incontestablement une corrélation entre l'utérus et les mamelles; mais, jusqu'à présent, la méthode expérimentale n'a pas démontré les agents de celle-ci. Suivant toute vraisemblance, le système nerveux est le trait d'union, et on est amené forcément à admettre l'existence de centres nerveux trophiques, tenant l'un et l'autre organe sous leur dépendance.

Le caractère spontané de la sécrétion paraît, au contraire, plus accusé dans le cas suivant; aussi sera-t-il reproduit, à raison de son caractère exceptionnel et de la précision des détails.

« Bell Johnson a été mariée deux fois: de son premier mari elle a eu onze enfants, dont six jumeaux; du second, nommé Bryan M^c Cannon, quatre enfants, dont le plus jeune a dix-huit ans; elle-même est âgée de soixante-un ans.

« Le 16 avril, une de ses filles mourut, laissant une fille de neuf mois; la femme Bell s'en chargea et l'allaita depuis ce temps. Elle n'a cependant jamais offert le sein à l'enfant, et même pour mieux l'empêcher de chercher à le prendre pendant son sommeil (car elle le faisait coucher dans son lit) elle avait retourné sa chemise, et en avait mis la partie postérieure sur le devant de la poi-

trine. Pendant trois jours, elle sentit de la douleur dans les seins, et ensuite ils se remplirent de lait. Son mari, auquel elle fit part de cette circonstance, l'engagea à nourrir sa petite-fille, regardant ceci comme un avertissement de la Providence. Depuis lors, c'est-à-dire depuis huit semaines, elle l'allaita jour et nuit. Si elle ne donne qu'un sein, l'autre ne tarde pas à se remplir, le lait s'écoule au dehors, et elle n'a de repos qu'après s'être fait téter. Ce lait est évidemment de mauvaise qualité; il paraît *très-lourd*. L'enfant, âgé de onze mois, est bien portant, mais très-faible; ses chairs sont molles, peu fournies, et un nourrisson de six mois est plus développé. La grand'mère est du reste très-pauvre et prend une nourriture insuffisante pour supporter pareille charge, d'autant que l'enfant est très-avide. J'ai vu moi-même, écrit M. Waddy, cette femme donner à téter. Les seins, après avoir été vidés, se remplissaient avec promptitude. Je lui conseillai de sevrer cet enfant, et cela pour deux raisons : d'abord parce que le manque de nourriture et cette sécrétion devaient l'épuiser considérablement, et ensuite parce que le lait, quoique en quantité assez grande, n'avait pas les qualités requises pour maintenir l'enfant en santé (1) ».

Plus nombreux sont les cas dans lesquels l'orgasme des mamelles est sollicité directement par l'acte souvent répété de la succion; aussi, pour abrégé, nous nous contenterons de les résumer

(1) *Dublin Medical Press*, 1848. *Gas. Méd.*, Paris, 1849, p. 51.

dans leurs traits principaux. Du reste, le mécanisme diffère peu de celui qui amène la sécrétion du lait dans les cas de tumeur; sauf l'agent qui est autre, les effets sont identiques; la succion produit une excitation, laquelle dilate les vaisseaux et congestionne, d'une façon plus ou moins persistante, les culs de sac glandulaires incomplètement atrophiés, malgré l'âge des sujets, qui a varié de cinquante à soixante-treize ans. Dans tous les cas parvenus à ma connaissance, il s'agissait de grand'mères qui, à une date plus ou moins reculée de leur dernier accouchement, ont eu charge d'un de leurs petits-enfants. Les conditions dans lesquelles il leur avait été confié, sont tantôt celles de la vie ordinaire, tantôt dramatiques ou tout au moins de nature à impressionner vivement, comme une atteinte de choléra ou une mort imprévue. Toutes, en présentant le mamelon à l'enfant, avaient pour but d'apaiser ses cris et de tromper sa faim; aucune n'avait eu la pensée de suppléer la mère empêchée ou de pourvoir à la subsistance de l'orphelin. Chez quelques-unes, l'effet aurait été immédiat, ce qui paraît contestable; chez la plupart, il ne se serait produit qu'au bout de quelques jours, ce qui paraît plus conforme à la réalité. Quant à la durée de cette lactation, elle a varié suivant les circonstances; tantôt courte et subordonnée à la durée de l'empêchement maternel, tantôt longue et atteignant même plus de dix-huit mois. Enfin, aucune de ces aïeules ne paraît avoir été sérieusement incommodée par ce nourrissage tardif; une d'elles a vu même l'apparition du lait coïncider avec la

guérison d'une sciatique remontant à une huitaine d'années (D).

Ainsi donc, de la naissance à l'extrême vieillesse, les glandes mammaires peuvent sécréter du colostrum et du lait; mais cette sécrétion, physiologique par sa nature, devient anormale par son apparition en dehors de la grossesse et de l'accouchement. Après les exemples qui en ont été donnés pour chacune des époques, après l'explication qui en a été proposée, il est inutile d'y revenir; mais il convient d'ajouter ici trois remarques destinées à compléter ce chapitre.

Désireux de vérifier si la théorie de l'excitation avait un sérieux fondement, j'ai cherché à établir chez des chiennes la sécrétion lactée; mais, soit que mes sujets aient été mal choisis, soit que mes expériences n'aient pas été assez nombreuses, j'ai toujours échoué. L'électricité appliquée sur les mamelles, comme les feuilles de ricin tièdes et les fumigations chaudes vers les parties génitales, ont été les agents mis en œuvre. Et pourtant, à s'en référer à la lecture des journaux anglais, ces dernières pratiques, associées à la succion de l'enfant, donnent des résultats chez certaines peuplades sauvages. En vertu d'un usage traditionnel, régnant notamment aux îles du Cap-Vert, lorsqu'une femme vient à mourir pendant le cours d'un allaitement, sa plus proche parente, quel que soit son âge, et qu'elle soit ou non mariée, est tenue à nourrir sur-le-champ l'orphelin, et y parvient en se soumettant à ces pratiques.

En regard de ces expériences infructueuses, il convient de placer un conseil; c'est que cette sécrétion doit être combattue par les moyens indiqués à l'article *galactorrhée*. A s'en fier aux apparences, elle a été jusqu'ici sans inconvénients; mais, pour qui va au fond des choses, il y a là un état intermédiaire, plus voisin de la maladie que de la santé. Si, pour certains faits, l'illusion est entretenue par l'absence de détails, pour certains autres le voile, discrètement soulevé, laisse entrevoir la réalité. Au reste, l'intervention thérapeutique serait pleinement justifiée, n'eût-elle d'autre fin que de supprimer une sécrétion incommode, salissant le linge et réclamant des soins incessants de propreté.

Enfin, nous terminerons par une recommandation qui, pour être d'une application restreinte, n'en mérite pas moins d'être consignée; c'est que ces écoulements, par leur nature, par leur persistance, peuvent induire en erreur et faire admettre l'existence d'une grossesse ou l'antériorité d'un accouchement. La méprise ne serait que préjudiciable à la réputation du praticien, s'il s'agissait d'un cas ordinaire; elle aurait plus d'importance et de gravité, s'il s'agissait d'une accusation criminelle. Ce dernier cas ne s'est point, il est vrai, produit; mais il est facile de comprendre que, s'il venait à se réaliser, il mettrait à de rudes épreuves la sagacité du médecin légiste. Obligé, par position, à se méfier des renseignements fournis par l'inculpée, il n'aurait d'autres éléments d'information que ceux découlant de l'état de l'utérus. Or, si la vérité en ressortirait très-nette en ce qui

concerne les filles ou femmes restées jusqu'alors stériles, elle serait plus voilée en ce qui concerne celles qui ont déjà engendré. A parler avec franchise, la perplexité serait grande; mais il faut espérer que, lorsqu'une éventualité semblable se présentera, la science aura en main des moyens capables d'éclairer la religion du médecin et de sauvegarder l'innocence de l'accusée.

TROISIÈME PARTIE.

DES ANOMALIES DE L'ORGANE.

En dépit de la simplicité de son évolution, la mamelle est, chez l'un et l'autre sexe, sujette à des anomalies dont la connaissance intéresse à plusieurs titres. Par exemple, elle peut manquer ou être restée à l'état rudimentaire, comme c'est la règle chez l'homme, alors que d'autres fois elle est augmentée en nombre ou offre un volume exagéré. Ces variations dans la forme, le nombre et le volume ne sont pas dues à une seule et même cause, mais impliquent des causes variées : elles doivent être rattachées, tantôt à un défaut de développement, tantôt à

un arrêt de croissance, tantôt, au contraire, à un excès de développement. L'époque de leur formation est pareillement différente : les unes sont contemporaines des premiers mois de la vie intra-utérine, les autres appartiennent à l'enfance, tandis que d'autres prennent origine à la puberté.

Dans l'exposition qui va en être faite, l'ordre adopté sera celui de la date de leur apparition. Par conséquent, l'absence réelle aura les honneurs du premier rang ; viendront ensuite, dans autant de chapitres distincts, la segmentation de la glande avec ou sans mamelon ; la duplicité du mamelon avec une glande unique ; l'état rudimentaire ; l'excès de développement, envisagé séparément chez l'un et l'autre sexe.

CHAPITRE I.

Absence de la mamelle.

L'absence des deux mamelles est excessivement rare ; elle s'observe chez les monstruosité très-compliquées, dans les cas où la poitrine est incomplètement formée comme chez les acéphaliens, et dans les fissures très-étendues de la cage thoracique. Hors ces conditions, elle n'a pas encore été rencontrée.

L'absence de l'une d'elles a été notée tantôt à l'état de complication, tantôt à l'état d'isolement. Quelle que soit la forme sous laquelle elle se présente, elle est toujours peu commune.

A titre de complication, cependant, il en existe un certain nombre d'exemples; mais c'est alors un accessoire sans importance; aussi en sera-t-il cité une seule observation. Le dessin en est donné par Fœrster avec les détails suivants : sur cette pièce, conservée au musée de Gœttingue, l'extrémité supérieure fait défaut à gauche; un peu en dedans de la région de l'épaule, au voisinage du sternum, se trouve un moignon court et conique. La mamelle gauche manque, et de ce côté grande fente par laquelle sortent les viscères pectoraux et abdominaux. Ceux-ci sont recouverts par une membrane séreuse, qui n'éprouve pas d'interruption et se continue, à ses limites, avec l'enveloppe commune. Le cordon était rompu.

A l'état d'isolement, cette anomalie offre un intérêt plus considérable, motivé par les particularités dont elle s'accompagne. Il en existe tout au plus une dizaine d'exemples, relatés pour la plupart avec une sobriété de détails vraiment regrettable. « J'ai connu, écrit Lousier, une dame et une demoiselle chez lesquelles la glande mammaire manquait complètement d'un côté ». Mais, nulle part, contrairement à l'assertion d'un auteur récent (1), il n'est dit que le vice de conformation fût héréditaire. Marandel, à l'ancienne Société anatomique de Paris, a montré un cas dans lequel l'une des mamelles faisait défaut congénialement. Scanzoni en a recueilli deux cas : dans le premier, il s'agit d'une mendiante

(1) *Dictionnaire encyclopéd. des Sc. méd., art. MAMELLES*, p. 374,

de soixante-quatre ans; elle avait eu un enfant et offrait, avec une absence complète de la mamelle et du mamelon gauches, celle de l'ovaire correspondant; dans le second, relatif à une fille de dix-sept ans, la mamelle droite manquait. Dans le fait de Paull, concernant une femme de vingt-deux ans, il n'y avait aucune trace de la glande gauche; les côtes étaient un peu moins couvertes qu'à l'ordinaire; ce qui peut s'expliquer par le développement imparfait des muscles pectoraux. Un simple petit bouton représentait le mamelon; il avait augmenté de volume pendant la grossesse et était devenu fort douloureux (1). La mère de cette personne attribuait cette difformité à l'effroi qu'elle avait éprouvé, pendant sa grossesse, à la vue d'une femme amputée du sein gauche. Quoi qu'il en soit de cette opinion, mise en avant dans le fait narré par Staveley King, cette personne, sauf une poitrine un peu étroite, était bien conformée.

Le développement imparfait des muscles pectoraux, peu prononcé ici, peut être plus accentué et s'accompagner de l'absence de la moitié antérieure des côtes de cette partie de la poitrine, de sorte que la peau sert exclusivement de paroi à ce niveau. Chez la fille de dix ans, observée par Staveley King, tandis qu'à droite tout est normal, à gauche il y a absence de la mamelle, du mamelon et des dentelures inférieures du grand pectoral. Chez la femme de trente ans dont

(1) L'existence de ce mamelon rudimentaire est très-singulière et autorise à se demander si la glande mammaire manquait réellement.

Froriep a publié l'autopsie, à l'absence de la mamelle et du mamelon droits se joignaient d'autres défauts (1).

L'absence unilatérale s'observe indifféremment soit d'un côté, soit de l'autre, puisque le droit en a été trois fois le siège, et le gauche quatre fois. Son importance, sauf au point de vue de l'allaitement, ne paraît pas très-grande; cependant, alors que la paroi du thorax est incomplètement formée (Ried, Froriep, etc., etc.), on comprend qu'il puisse en résulter des inconvénients. Le membre supérieur correspondant peut avoir une moindre énergie musculaire, et le poumon, moins protégé, être plus sujet à l'inflammation. Cette anomalie n'a été jusqu'à présent constatée que chez la femme.

(1) Les troisième et quatrième côtes se terminaient juste en avant du bord antérieur de l'omoplate, de telle façon que la paroi antérieure de la poitrine jusqu'au sternum n'était fermée, entre les deuxième et cinquième côtes, que par une peau résistante et comme tendineuse; les deuxième et cinquième côtes étaient normales, cependant la deuxième était plus haute et la cinquième plus enfoncée qu'à gauche. Les cartilages des troisième et quatrième côtes ne manquent pas totalement : au point habituel de leur insertion sternale, se trouvent des masses fibreuses qui, se reliant avec le cartilage de la cinquième côte, constituent un feuillet cartilagineux volumineux. Les muscles droits de l'abdomen s'insèrent, comme d'habitude, sur la face antérieure des cinquième, sixième et septième cartilages costaux; mais à droite les attaches semblent plus fortes et avoir refoulé en arrière le sternum. Le grand pectoral est réduit à la portion claviculaire et au ligament s'insérant au manche du sternum; le petit pectoral manque complètement, ainsi que les digitations du grand dentelé correspondant aux troisième et quatrième côtes; les muscles intercostaux correspondants sont remplacés par un tissu tendineux dont les fibres se perdent en haut, en bas et en dedans vers le sternum. Le membre supérieur, la colonne vertébrale, la plèvre, le poumon ne présentent rien de particulier.

Ni Is. Geoffroy Saint-Hilaire, ni Fœrster n'en ont recueilli des exemples chez l'homme; et moi-même, s'il est permis de se citer après ces autorités, n'ai pas été plus heureux.

C'est là l'effet d'un défaut de développement survenu avant le deuxième mois de la vie embryonnaire, et non, comme l'a soutenu Froriep, le résultat d'une pression mécanique. Il semble difficile de croire que l'avant-bras placé sur l'une des mamelles puisse amener la disparition de celle-ci, des muscles, des cartilages et des côtes placés au-dessous. Mon esprit se refuse du moins à admettre le bien fondé de cette explication, en même temps qu'il se reconnaît impuissant à préciser la cause première de cette anomalie (1).

L'absence isolée du mamelon a été signalée par Paullini, Lentilius, Ledel et Lousier. Il est vraisemblable qu'il existait alors une disposition analogue à celle rencontrée par Cruveilhier. Chez cette femme, à la place des mamelons, était une petite cavité, lisse et nullement tuberculeuse, qui occupait le centre de l'aréole. Elle avait eu quatre enfants, qu'elle avait été incapable de nourrir.

(1) Birkott, *The diseases of the Breast and their treatment*, London, 1850, p. 21. Fœrster, *Die missbild. d. Menschen*, Iéna, 1861, p. 105; atlas, pl. xi, fig. 16. Froriep, *Neue Notizen*, 1839, t. X, p. 9. Is. Geoffroy Saint-Hilaire, t. II, p. 313; Lousier, *Diss. sur la lactation*, Paris, an x, p. 9; Paull, *The Lancet et Gaz. des hôpitaux*, 1862, p. 303; Ried, *Neue Notizen*, t. XXIII, p. 254; Scanzoni, *Die Krankheiten d. Weiblichen Bruste*, Prag, 1855, p. 46; Staveley King, *Medic. Tim. a. Gaz.* 1858, n° 412; *Canstatt's Jahresb.* 1858, t. IV, p. 15; *Gaz. des hôpit.*, 1859, p. 123; Velpeau, *Traité des maladies du sein*, Paris, 1854, p. 21.

Après l'accouchement, le lait avait coulé, pendant six semaines, du fond du petit godet qui remplaçait le mamelon.

L'absence des conduits excréteurs aurait été également observée par Gérard Blaes, mais ce fait n'est pas très-démonstratif.

CHAPITRE II.

Mamelles surnuméraires.

La polymastie ou pléiomastie offre à l'étude un intérêt anthropologique tout particulier, à raison du rôle qui lui a été attribué dans une théorie célèbre. A s'en référer à son auteur, Darwin, elle ne serait pas un simple accident survenu dans l'évolution embryogénique, mais encore un témoignage important en faveur de l'origine animale de l'homme. L'examen qui a été fait de ce système (1) nous dispense d'y revenir ; et, du reste, nous avons assez d'interroger les observations et de les grouper suivant leurs affinités naturelles.

Cette marche méthodique est d'autant plus nécessaire que la nature d'une part et nos devanciers de l'autre se sont complus à obscurcir la question ; la première en variant le nombre, la forme et le siège de ces mamelles, les seconds en inscrivant sous ce titre des documents qui

(1) Puech, *L'homme, ses origines, d'après le système de Darwin*. Mémoires de l'Académie du Gard, 1872.

n'y avaient aucun droit. Corriger la nature n'est point œuvre humaine, mais corriger les hommes en signalant les erreurs du passé, en prévenant les méprises du présent, est par excellence œuvre d'historien.

I.

Pour être la plus commune des anomalies de la mamelle, la polymastie n'en reste pas moins un phénomène très-rare ; aussi, ne faut-il point être surpris si elle n'est pas mentionnée dans mes essais de statistique tératologique (1). Faute de connaître des recherches ayant poursuivi le même but, sa fréquence ne peut être appréciée ; tout ce qui peut être dit, c'est que, dans les statistiques dépouillées à cette occasion, et qui embrassent un million de sujets, son existence a été relevée une fois ; et encore, dans ce cas, signalé par Hauser, il y avait deux mamelons et non deux glandes distinctes. Partant, ce simple indice ne saurait autoriser une conclusion quelconque. La considération du nombre des observations existant dans la littérature médicale n'est pas davantage un argument de quelque valeur ; car la publication des cas rares est subordonnée, non à leur intérêt intrinsèque, mais aux habitudes scientifiques de celui qui les rencontre. Au contraire, leur répétition sous les yeux du même auteur, comme cela est arrivé maintes fois, a une plus sérieuse

(1) Puech, *Des anomalies de l'homme*, Paris, 1871.

importance et doit être interprétée comme une preuve de leur fréquence relative.

Quoi qu'il en soit de la justesse de ces remarques, il est à noter que, malgré les années écoulées depuis le xvii^e siècle, malgré la multiplicité des observateurs et les facilités de tout genre que rencontre en notre temps la publication des faits qui y ont trait, leur nombre, même en y comprenant les relations incomplètes et les récits anecdotiques, est encore aujourd'hui relativement restreint; en y joignant trois faits inédits, j'en ai relevé soixante-dix-sept.

Examinés au point de vue du sexe, ils se partagent en deux catégories, mais très-inégales, puisque quatorze seulement concernent des individus du sexe masculin. Cette différence n'est point le résultat d'un privilège, mais d'un défaut d'observation; ces organes, ne remplissant aucun rôle chez l'homme, n'entraînent pas d'inconvénient en quelque nombre qu'ils soient, et, par suite, cette anomalie échappe plus facilement à la connaissance du médecin. Toute autre conclusion serait foncièrement erronée, vu l'identité de l'évolution chez les embryons des deux sexes.

Le nombre varie d'un à trois. Dépouillées à ce point de vue, les observations se répartissent en trois catégories; la première comprend les individus à trois mamelles, qui ont été relevés quarante-six fois; la seconde, les individus à quatre mamelles, qui ont été rencontrés vingt-neuf fois; enfin, la troisième, les sujets observés par Gorré et Birkett, qui avaient cinq mamelles.

Le siège de la glande surnuméraire est extré-

mement variable et semble livré au hasard ; cependant, du dépouillement des faits, ressort une prédilection pour certains lieux.

A l'état d'unité, elle a été rencontrée à la partie moyenne et externe de la cuisse par Robert ; à l'épaule, juste au-dessus de la saillie du deltoïde, par Klob ; à la région épigastrique, par Bartholin et Percy (1) ; à la région de l'aisselle, par d'Outrepoint, Færster, W. Moore et Perreymond ; enfin, au-dessous de la mamelle normale, par trente-huit observateurs.

D'autres insertions ont été encore indiquées ; mais, sans en nier la possibilité, on doit reconnaître qu'elles n'ont pas encore été démontrées. En ce qui concerne l'insertion à l'aîne, le fait de Muralt, exposé tout au long par Flechsig, est un exemple de tumeur développée dans cette région. Celui communiqué par Adrien de Jussieu est simplement une version malheureuse de l'observation si précise de Robert. L'insertion dorsale n'est pas mieux établie, quoiqu'elle puisse se prévaloir de cinq relations. La première en date a été, il est vrai, recueillie par un savant anatomiste, mais elle n'est pas plus probante pour cela ; cette troisième mamelle était sans

(1) D'après cet auteur, Baudelocque et Coutouly auraient fait semblable observation ; mais, faute d'indications plus précises, je n'ai pu retrouver ces cas. Il se peut que mes recherches aient été insuffisantes, comme aussi il est possible que ce soit là un simple renseignement oral. Quoi qu'il en soit, nous n'avons pas cru devoir en tenir compte dans cette statistique.

doute un lipome (1). La seconde est fournie par J. Helbig (2), d'après le récit d'un noble polonais qui avait beaucoup voyagé; n'était-ce pas un gascon dépaycé, et n'a-t-il pas abusé de la bonne foi de son auditeur? La troisième a été publiée sans nom d'auteur; ce qui n'est pas de nature à inspirer sérieuse créance (3). D'après des versions françaises, elle aurait été recueillie par un moine de Corbie; ce qui, en pareille matière, n'est pas une meilleure garantie. En tous cas, l'identité des deux relations n'est pas douteuse. Cette paysanne avait deux mamelles pectorales et deux dorsales; elle eut des couches doubles à trois reprises différentes et nourrit ses enfants avec les unes et les autres. Enfin, Planque, dans sa *Bibliothèque médicale*, signale le même fait, mais débarrassé d'une de ses caractéristiques, la répétition des couches gémellaires (4). En

(1) Mulier quædam nudiustertius mihi oblata fuit cui *tertia mamma* in dorso conspicua eminebat, *sed sine papilla*. Nihil vero incommodi exinde sensit, nisi quod de tussicula et raucedine conquereretur. An exinde dependeat, affirmare non ausum; ita vero illi persuasum [Th. Bartholin, *Ephem. dec. I*, an. II, 1671].

(2) Bartholomæus Salewski, nobilis polonus, vir fide dignus, in insula Macassar (veteribus Celebes), mulierem vidit quæ, *mammæ suas* in dorso habens, eas sub axillis protractas infanti dabat, et firmiter assererat integro consanguineorum suorum numero hanc monstruositatem esse propriam [J.-O. Helbig, *Ephem. dec. I*, an. IX et X, 1678-79, obs. 194].

(3) A. C. MCLXIV. Rustica fœmina e comitatu Winzenboreh, præter duas in loco ordinario, adhuc duas alas ejusdem quantitatis et qualitatis *mammæ*, lacte fecundas, habuit e regione in tergo. Jam *tertia vice pepererat gemellos*, qui ante retroque suxerunt [*Ephem. dec. II*, an. IV, append. obs. XXXI, p. 203].

(4) Paullini, *Ephem. Cent. I*, obs. 92. Saunois, *Thèses de Paris*, 1812, *Dict. des Sciences médicales*, t. IV, p. 153, et t. XXX, p. 376.

somme, ces cinq faits, recueillis en moins de vingt ans, se réduisent à trois après examen, et à zéro après discussion. Tel est exactement l'inventaire du passé : quant à celui de l'avenir, on peut présumer qu'il sera conforme. S'il avait dû en être autrement, deux siècles ne se seraient pas écoulés en recherches inutiles, et leur singularité eût frappé l'attention.

A l'état de duplicité, les glandes ont, sinon le même volume, mais du moins se trouvent insérées sur le même plan ; en un mot, elles occupent, des deux côtés, une position symétrique. Dans ces conditions, elles ont été rencontrées dix-sept fois au-dessous des mamelles normales, et onze fois à l'aisselle. Dans un cas, recueilli par Scalzi, il y avait asymétrie ; tandis que la mamelle surnuméraire était à gauche, au-dessous de la normale, à droite elle était sur l'épaule, près de l'aisselle. C'est une bizarrerie de plus à inscrire dans l'histoire de cette anomalie.

Enfin, lorsqu'il y avait trois mamelles accessoires, deux se trouvaient au-dessous des normales et la troisième au milieu de l'épigastre.

En résumé, le siège de ces cent-dix mamelles a été soixante-dix-sept fois au-dessous de la normale, vingt-six fois à l'aisselle, quatre fois à l'épigastre, deux fois à l'épaule et une fois au haut de la cuisse. Partant, dans quatre-vingt-deux cas, elle était au-dessous de la normale, alors que, dans vingt-huit, elle était au-dessus. Il est à noter que, dans la première catégorie, elle est exceptionnellement dépourvue de mamelon, alors que, dans la seconde, douze seu-

lement en étaient pourvues. Enfin, quand l'anomalie est unilatérale, elle siège de préférence à gauche : sur trente cas donnant cette indication, vingt-deux fois elle était de ce côté.

L'insertion n'a donc rien de fixe, et même elle est en fait plus variée que ne le montre cette statistique. Pour simplifier, des cas dont le siège était sensiblement différent ont été à dessein rapprochés. Par exemple, elle est tantôt immédiatement au-dessous de la mamelle normale, tantôt à quelques centimètres au-dessous, tantôt en dehors, tantôt en dedans de façon à se rapprocher de la ligne médiane du corps. Même remarque pour les glandes axillaires : tantôt elles se trouvent au voisinage de l'insertion du grand pectoral, tantôt plus bas à la naissance du bord externe de ce muscle, tantôt enfin au creux de l'aisselle.

Cette variété de position, très-intéressante pour qui lit sans parti pris ces observations, est embarrassante au plus haut point pour qui ne veut voir dans celles-ci qu'une réminiscence de ce qui se passe chez les animaux multimammes. Is. Geoffroy Saint-Hilaire, qui avait étudié la question à ce point de vue, n'avait trouvé rien de mieux que de contester l'authenticité du fait de *Gardeur*. Mieux éclairé, H. Meckel l'accepte, et, s'appuyant sur lui et ses analogues, leur donne place dans une conception plus originale que vraie. D'après cet auteur, l'homme aurait droit à cinq mamelles ; et, aux deux qui existent de toute éternité sur le milieu de la poitrine, il conviendrait d'en joindre trois autres, à savoir

une dans chaque aisselle, et une dernière sur la ligne médiane, à quelques pouces au-dessus du nombril. Dans quel but la nature se serait-elle montrée si prodigue à notre égard? C'est ce qui n'est point dit; mais il doit être remarqué, à l'encontre de cette assertion, soi-disant empruntée à l'anatomie transcendante, qu'elle ne reçoit appui ni de l'embryogénie ni de la tératologie. Quant à Darwin, il professe à ce sujet deux opinions tout à fait différentes : alors que, dans son livre sur *la Variation des animaux*, il l'invoque en témoignage de l'origine animale de l'homme, dans celui sur *la Descendance*, mis au courant de la question par un de ses admirateurs, il se garde d'être aussi affirmatif.

La vérité est que la polymastie ne saurait être un exemple de retour vers un ancêtre de pure fantaisie, et qu'elle est le résultat pur et simple d'un excès de développement survenu au moment où la mamelle commence à se former. Sans doute, la duplicité du germe originel n'a jamais été directement constatée; mais certains indices, tels que la connexion vasculaire existant entre la glande normale et la glande accessoire (Gorré, Thursfield), la rencontre de glandules lactifères sous la peau de l'aréole, lui donnent une grande probabilité. Puisque, à l'état physiologique, le microscope découvre des grains glanduleux détachés de la glande principale et comme égarés dans la peau entourant le mamelon, pourquoi l'esprit s'obstinerait-il à repousser leur détachement en noyau plus compacte, destiné à former une mamelle surnuméraire? La pierre d'achoppe-

ment est la distance existant entre celle-ci et la glande-mère ; mais ces distances, qui sont grandes chez l'adulte, sont, en réalité, peu considérables chez l'embryon. Néanmoins, quelque médiocres qu'elles soient, elles impliquent une véritable migration, c'est-à-dire un agent qui, chassant le fragment de sa position originelle, le porte à la région où il a été retrouvé. C'est là une condition *sine qua non*. Mais si les points extrêmes sont l'épaule, d'une part, le haut de la cuisse de l'autre, on ne saurait oublier les fortes tendances qu'a le fragment détaché à s'arrêter aux alentours de la glande d'où il émane, non plus que la prédilection du courant migrateur à se diriger vers la partie inférieure du tronc. Ce sont là, avec l'identité de volume existant entre la glande dédoublée et sa congénère non segmentée, les seules notions positives que l'on possède, mais on ignore absolument les conditions qui amènent la segmentation du noyau primitif, ainsi que l'agent de ces migrations variées.

Cet aveu de notre ignorance n'enlève à cette hypothèse rien de sa probabilité. C'est, du reste, un modeste essai d'explication terre à terre, qui n'affiche aucune prétention et qui est prêt à céder la place à un autre plus en rapport avec les découvertes futures de l'embryogénie. Les arguments dont il peut se prévaloir ne sauraient en effacer les imperfections ; tout ce qui peut être ajouté en sa faveur, c'est que, en l'état présent de la science, on ne voit pas l'hypothèse qui pourrait lui être préférée.

II.

Quel que soit son siège, qu'elle ait ou n'ait pas de mamelon, qu'elle soit ou ne soit pas reliée par ses vaisseaux nourriciers à la glande mère, la mamelle surnuméraire s'associe à l'évolution de celle-ci, et lui sert en quelque sorte de satellite dans ses phases successives. Etablie sur les mêmes bases et constituée par les mêmes éléments, elle est rudimentaire pendant l'enfance et est tout au plus indiquée par le petit mamelon qui la termine, et qui simule à s'y méprendre une verrue. Aux approches de la puberté, la scène change; c'est à cette époque que quelques jeunes filles l'ont sentie se développer, en même temps que le volume des mamelles normales subissait son évolution physiologique. Parfois, cependant, d'autres femmes n'ont eu conscience de son existence que pendant les derniers mois d'une première grossesse. En vertu de l'identité de composition, cette différence est souvent plus apparente que réelle et peut s'expliquer, soit par un manque d'observation de la part des sujets, soit par un oubli de la part des historiens.

La fonction, plus tangible dans ses effets, plus saisissable dans ses conséquences, a été, au contraire, notée d'une façon plus précise, et cela se conçoit; car le moment de son établissement coïncide avec le maximum de croissance. Néanmoins, même à l'époque où la période

d'allaitement survient, il est inexact qu'elle atteigne habituellement le volume des seins : sauf le cas de Tarnier qui a fait cette constatation, elle dépasse rarement le tiers de ceux-ci ; le plus souvent elle arrive au quart, au sixième ; quelquefois même elle est comparable à une noix. Cette diversité de volume, qui est un argument à faire valoir en faveur de notre hypothèse, entraîne de nombreuses différences dans l'abondance et la durée de la sécrétion lactée. S'il est des cas où elle a pu concourir à l'allaitement et persister autant que celui-ci, il en est d'autres, plus nombreux, où elle a cessé au bout de quelques mois ou même de quelques jours, tout en restant insignifiante en quantité. Habituellement l'apparition du lait est notée dès la première couche, mais il se peut qu'elle se manifeste seulement à la seconde ou même à la cinquième. On dirait que la succession des grossesses à date rapprochée a eu une action sur les vésicules glandulaires. Enfin, dans quelques rares cas, il n'y a pas eu fonction ; restée rudimentaire ou tout au moins arriérée dans son développement pubère, la glande n'a pas fourni de sécrétion, ou une quantité si minime qu'elle est passée inaperçue (1).

(1) Les glandes sans mamelon n'échappent point à ce travail, et soit qu'elles excrètent ou n'excrètent pas de lait, se gonflent et se distendent à cette époque. Semblable phénomène s'observe chez les personnes qui, jeunes encore, ont été amputées du sein. Dans deux cas, qu'il m'a été donné de suivre il se manifesta, après l'accouchement, un processus analogue à celui qui se passe à l'état physiologique. les ganglions de l'aisselle s'engorgèrent au point de gêner des deux côtés les mouvements du membre supérieur. La cicatrice

La symptomatologie, en général insignifiante avant et après la puberté, s'accroît davantage après l'accouchement, à l'époque de la montée du lait. Le grossissement qu'elles éprouvent alors, la gêne qu'elles provoquent, appellent l'attention et incitent ces femmes à venir demander les secours de l'art. Lorsque la glande est insérée au-dessous de la mamelle normale, tout se borne à la sécrétion qui tache la chemise, et à un sentiment de gêne douloureuse amené par les liens qui serrent les vêtements à ce niveau. Lorsqu'elle est insérée au creux de l'aisselle, les mouvements du membre correspondant sont pénibles, le décubitus horizontal est seul possible. C'est au point que plusieurs femmes sont entrées à l'hôpital, réclamant avec instance une opération qui les débarrassât de ces tumeurs douloureuses, alors que d'autres, en souvenir de leurs souffrances passées, tremblaient à l'idée d'une nouvelle grossesse et se refusaient à partager la couche conjugale.

Ces inconvénients, qui transforment cette variété en une véritable maladie, expliquent pour-

transversale resta plus ou moins enfoncée ; mais il se forma aux alentours un petit bourrelet rouge, tendu et en quelque sorte noueux. Cet orgasme fluxionnaire dura quatre jours chez la personne qui mit son enfant en nourrice, et quatre semaines chez celle qui s'obstina à allaiter ; il diminua petit à petit. La fille de seize ans, à laquelle Manec enleva les deux seins, offrit à chaque couche un état analogue. Quel était le siège de ce travail ? Était-ce le tissu cellulaire sous-cutané, ou bien quelques fragments glanduleux échappés au bistouri ? C'est ce qu'il est difficile de préciser. Quoi qu'il en soit, il serait intéressant de vérifier si ce phénomène s'est produit dans d'autres cas, et il y a là matière à une enquête très-curieuse.

quoi elle est mieux connue que toutes les autres; et cependant, à s'en référer à sa fréquence, elle a seulement le second rang. A raison des accidents morbides qu'elle engendre, elle a sollicité plus vivement l'attention, comme aussi, à raison du siège qu'elle occupe, elle a dû donner le change et être prise pour un abcès, comme dans l'observation de Perreymond. L'erreur est ici d'autant plus singulière qu'il existait un mamelon. Au reste, ce dernier vint-il à manquer, le diagnostic n'en serait pas plus difficile. Les anamnestiques, les circonstances de l'évolution, le caractère glanduleux de la tumeur serviraient, en pareil cas, à éviter une appréciation erronée.

Les difficultés sont plus grandes, quand il n'y a point encore eu fonction; mais cependant, avec de la réflexion, elles peuvent être surmontées. L'existence d'un mamelon est, il est vrai, un excellent caractère; mais, de même que l'absence de celui-ci n'implique pas absolument une *fausse mamelle*, de même la rencontre d'une saillie mamelonnée n'est pas toujours le témoignage d'une mamelle vraie. Comme Velpeau, j'ai rencontré des cas qui pouvaient donner le change. Une fille, d'une trentaine d'années, avait remarqué depuis quatre ans une tumeur qui, longtemps stationnaire, avait grossi assez rapidement dans l'espace de quelques mois. Cette circonstance de la progression, la consistance mollasse de la tumeur me firent diagnostiquer un lipome, en dépit d'un mamelon placé au centre. Une petite mendiante, examinée

en 1857, motiva, à raison de son âge, des hésitations encore plus fortes. En effet, outre l'absence congéniale du membre supérieur droit, elle présentait, de ce côté et à égale distance de l'épaule et du sein correspondant, une saillie figurant un troisième mamelon; mais l'absence d'aréole et de glande sous-jacente fit conclure à une difformité de la peau. Dans un autre cas, vu le siège qui était au-dessous de la mamelle gauche, vu le volume qui était analogue à celui d'une noix, vu la date de la constatation qui avait concordé avec le début d'une première grossesse, vu la consistance qui se rapprochait de celle des tissus glanduleux et l'existence d'une envie brunâtre couvrant le petit mamelon, je crus avoir affaire à une mamelle surnuméraire; mais une différence de coloration existant entre l'envie et les aréoles, l'état stationnaire de la tumeur pendant la grossesse et l'allaitement, me firent revenir de ma méprise

Sans doute, le diagnostic différentiel n'est pas toujours aussi malaisé; mais il l'est généralement assez pour qu'il y ait lieu d'admettre la possibilité d'une erreur, sinon pour nos contemporains, du moins pour nos devanciers, très-enclins à s'en laisser imposer par les apparences. De tous les symptômes par lesquels la glande se traduit, les variations de volume sont ceux qui offrent le plus d'importance, et, partant, les changements amenés par la fonction constituent le véritable critérium des cas douteux et embarrassants. Cette particularité vraiment pathognomonique est inhérente aux tissus composant celle-

ci, laquelle, en dépit de son exigüité relative, est constituée sur les mêmes bases que la mamelle normale. L'examen microscopique qui en a été fait par Færster et Klob ne laisse subsister aucun doute. Joignez à cette notion les détails fournis sur les vaisseaux nourriciers par Gorré et Thursfield, la possibilité d'une substitution cancéreuse, comme cela a été rencontré une fois, et vous aurez sous les yeux tous les renseignements relatifs à l'anatomie pathologique.

Comme toutes les anomalies compatibles avec la santé et au même titre qu'elles, la polymastie est susceptible de se transmettre par la voie de l'hérédité. Petrequin, Robert et Scalzi en ont recueilli chacun un exemple. Dans le premier, la transmission eut lieu du père aux cinq enfants; dans les autres, de la mère à l'une des filles, avec cette particularité que, dans le second, le siège n'était point le même, et que, dans le dernier, le nombre avait été réduit de moitié.

La polymastie n'a que des inconvénients locaux; elle n'a pas, sur la femme en général, ni sur sa fécondité en particulier, les effets qui lui ont été attribués. Partant de ce principe, parfaitement exact en zoologie, que l'accroissement du nombre des mamelles coïncide avec la dégradation de l'animal, la diminution de son intellect et l'augmentation du nombre des petits à chaque portée, les auteurs des siècles précédents en avaient conclu que la femme, ainsi conformée, devait se rapprocher de l'animal et par l'amointrissement de son intelligence et surtout par la nature de ses grossesses. Cette dernière assertion, bien

qu'elle soit en même temps une réminiscence mythologique, témoins les statues d'Isis et de Diane d'Ephèse, est contredite par le dépouillement des faits. C'est là un préjugé sans fondement; et, en dépit des terreurs qu'il a portées dans l'esprit de certaines personnes, les accouchements multiples ne se sont jamais montrés dans ces conditions. L'intelligence ne paraît pas davantage être influencée; plusieurs personnes ainsi conformées étaient de condition relevée, et deux ont même atteint au faite des grandeurs. Si l'assertion prête au doute en ce qui concerne *Julia Mammea*, fille de Junius Avitus et mère de l'empereur Alexandre Sévère, elle paraît avérée en ce qui concerne *Anne de Boleyn*. Non-seulement cette reine d'Angleterre aurait possédé trois mamelles, mais six doigts à chaque main et autant d'orteils à chaque pied; elle serait, par suite, un exemple unique et par son élévation et par sa chute, et par la multiplicité de ses difformités.

En effet, contrairement à ce qui s'observe pour les anomalies en général, la polymastie marche très-exceptionnellement accompagnée; mais, même à l'état d'isolement, son existence reste toujours regrettable. L'utilité jusqu'à présent fort contestable de ses services ne saurait en aucune façon compenser les douleurs qu'elle peut entraîner. Ce n'est pas un bien superflu, mais souvent un véritable mal; aussi, on est amené à se demander s'il ne conviendrait pas de faire l'extirpation de la mamelle surnuméraire. Ce ne serait pas tout à fait une opération

de complaisance, et il est des cas déterminés où ce parti trouverait sa justification (E).

CHAPITRE III.

Mamelons surnuméraires.

On l'a dit bien des fois, mais on ne saurait se lasser de le redire, la nature ne procède point par soubresauts dans ses transformations, mais, bien par degrés, par nuances presque insensibles. Même dans ses écarts, elle ne rompt pas complètement avec ses lois fondamentales; car, même au sein des désordres les plus grands, l'anatomiste retrouve un certain ordre. Par exemple, s'il n'était connu qu'un seul cas de glande surnuméraire et que ce fût justement celui dans lequel elle a été constatée à la cuisse, les relations existant entre cette anomalie et celle qui va nous occuper sembleraient illusoires, et, cependant, rien n'est au fond moins contestable pour qui en connaît les diverses migrations. La *polythélie* est, en résumé, le premier degré de la polymastie; elle se développe aux mêmes époques et, suivant toute vraisemblance, par le même mécanisme; elle ne diffère de celle-ci que par la moindre intensité de l'agent effectuant la division du germe originel. Au lieu d'atteindre la glande et de la segmenter en deux ou trois parties, l'agent mystérieux épuise sur le mamelon primordial la totalité de ses effets.

Un coup d'œil jeté sur l'ensemble des obser-

vations montre que cette action, ainsi localisée, n'entraîne pas toujours des conséquences identiques, et qu'il en résulte des variétés relativement nombreuses. Les décrire toutes serait puéril; il suffira d'indiquer les principales.

La duplicité la plus élémentaire se caractérise par l'absence de l'aréole et le médiocre développement du mamelon accessoire, comme l'a observé C.-Th. von Siebold sur une personne de quarante-un ans, entrée le 19 novembre 1837 à l'hôpital de Danzig, pour y faire ses couches. A trois travers de doigt du mamelon normal, existait, de chaque côté, un mamelon petit, brun, du volume d'une lentille. Ces mamelons n'avaient pas d'aréole et, à la pression, donnaient du lait à la fin de la grossesse et pendant les couches.

Le second degré est caractérisé par une aréole commune aux deux mamelons et par un développement plus marqué du mamelon accessoire. Entre autres exemples, je citerai le suivant, recueilli sur une fille d'une vingtaine d'années, disséquée, pendant l'hiver de 1825, à l'amphithéâtre de Heidelberg. Au rapport de Tiedemann, les mamelles présentaient chacune deux mamelons entourés d'une aréole commune.

Dans le troisième degré, le mamelon accessoire est plus éloigné du mamelon normal, et chacun d'eux a une aréole parfaitement distincte. Maria R. . ., de Hagenfeld, près Pforstheim, écrit Tiedemann, qui se trouvait, en 1824, à la Maternité de Heidelberg, avait, sur la mamelle gauche, deux mamelons entourés chacun d'une aréole propre. Le mamelon accessoire s'insérait à trois

travers de doigt au-dessous du mamelon normal; quant à la mamelle, elle n'était pas plus volumineuse que sa congénère. Après l'accouchement, les deux mamelons donnèrent du lait en abondance.

Enfin, dans le dernier degré, le mamelon et l'aréole conformés comme ci-dessus sont contigus à une petite glande en partie distincte de la principale. Les faits recueillis par Elias von Siebold et Woodmann W. Bathurst peuvent être cités en exemple. Ce dernier degré, sur lequel il est superflu d'insister, est une transition naturelle entre la polythélie et la polymastie.

En dépit des divisions établies, la littérature de cette anomalie n'est pas excessivement riche. Est-ce à raison de sa rareté réelle? Est-ce, au contraire, à raison de sa minime importance et de la négligence à en recueillir les exemples? C'est ce qu'il est difficile de déterminer; toujours est-il que j'en ai relevé une trentaine.

L'insertion sur le sein varie par rapport au mamelon normal: tantôt elle est en dedans de celui-ci, tantôt en dehors, tantôt au-dessous, ce qui est plus fréquent. Habituellement, le mamelon accessoire est à l'état d'unité et siège sur l'une ou l'autre; dans quatre observations, il en existait un sur chaque organe; enfin, dans deux méritant une mention spéciale, ce nombre était dépassé. Chez l'Écossaise examinée par Prackel, il y avait des deux côtés trois papilles rangées en forme de triangle et sécrétant du lait; enfin la femme observée par Hannæus en avait deux à droite, et cinq à gauche. Quand l'anomalie est

unilatérale, elle siège de préférence à gauche ; sur quatorze cas donnant cette indication, on en a neuf pour ce côté. Cette prédilection pour le côté gauche du corps a été également constatée pour d'autres anomalies, et nonobstant elle est assez difficile à expliquer.

Sauf deux ou trois cas où il a été trouvé sensiblement égal au mamelon normal, le mamelon accessoire est plus petit soit d'un tiers, soit même de moitié. L'exiguité de son volume peut être telle qu'il ne fonctionne pas, comme l'a vu Osiander ; mais habituellement il n'en est pas ainsi, et, à la pression de la glande, on peut faire sourdre, par les orifices terminaux, quelques gouttes de sérosité lactescente. L'examen cadavérique explique cette particularité : ce mamelon reçoit, en effet, plusieurs canaux galactophores provenant d'un plus ou moins grand nombre de lobules glandulaires.

La polythélie est, elle aussi, susceptible de se transmettre par la voie de l'hérédité ; W. Bathurst, Tarnier et Tiedemann en ont chacun observé un exemple.

Cette anomalie, jusqu'à présent constatée, à l'exclusion de toute autre, ne doit pas être absolument respectée ; et à raison de l'inutilité de ses services, de la difformité choquante qui en résulte, il sera sage d'y remédier à l'occasion, soit en excisant le mamelon accessoire, soit en provoquant sa chute par la ligature du pédicule. Sans doute, lorsque les mamelons sont éloignés l'un de l'autre, les inconvénients sont nuls ou médiocres ; mais il n'en est plus de même quand, placés sur

la même aréole, ils sont saisis en même temps par le nourrisson. Il s'ensuit une souffrance très-vive, qui motive l'intervention du médecin, et légitime la conduite de M. de Montméja.

Quant à la circonspection, réclamée en pareils cas par Boyer (1), elle s'explique par la connaissance imparfaite que l'on avait à cette époque de la polythélie. La confusion qu'il redoute paraît aujourd'hui facile à éviter, vu les différences existant entre le mamelon accessoire et le mamelon normal. La manière d'être de l'implantation, de l'aréole, et, dans certains cas, la différence de volume donnent des moyens certains pour arriver au diagnostic. Bref, il faudrait plus que de la précipitation, il faudrait encore de la bonne volonté pour enlever le mamelon véritable et laisser à sa place une excroissance inutile (F).

CHAPITRE IV.

Etat rudimentaire.

L'arrêt de développement ou, pour être plus général, l'arrêt de croissance désigné sous ce nom, bien que plus fréquemment observé que les anomalies précédentes, n'en est pas pour cela mieux connu. Par une singularité inexplicable, tous les faits qui s'y rapportent, au lieu d'être décrits le microscope à la main, ont été simplement indiqués dans leurs traits généraux. Et pourtant leur

(1) *Traité des maladies chir.*, 3^e édit., t. vii, p. 208.

description complète, établie avec les ressources de la science moderne, n'eût pas été dépourvue d'intérêt : le médecin physiologiste en particulier eût été heureux de savoir la structure intime de ces glandes enrayées dans leur évolution ; et, en la comparant aux phases correspondantes de la glande normale, il eût pu déterminer l'époque précise où le mouvement morphologique s'est arrêté. A s'en référer à ce qui se passe pour l'utérus, il est vraisemblable que cet arrêt s'effectue à des époques différentes, soit pendant la vie fœtale, soit pendant l'enfance, ou même pendant la période pubescente ; mais, en l'absence de faits circonstanciés, de description quelconque, on doit avouer son impuissance à établir la réalité de ces diverses étapes.

C'est là un *desideratum* de la question, et par malheur ce n'est point le seul. Comme il arrive dans les cas où la méthode expérimentale ne peut nous éclairer, on n'a pu davantage déterminer les causes qui en amènent la production. On en a accusé tour à tour la chlorose, la syphilis héréditaire, la diathèse tuberculeuse, le crétinisme ; mais, sans nier que ces affections puissent avoir quelquefois cet effet, il serait assurément inexact de leur en accorder le monopole, puisque cette anomalie a été constatée chez des personnes parfaitement saines. Il existe donc là une nouvelle inconnue dont la solution doit être réservée.

Caractérisée par la perte de la fonction et un état identique à celui de l'enfant ou de l'homme adulte, elle est, heureusement pour l'humanité, d'observation peu commune chez les femmes

saines et normalement conformées. En ce qui me concerne, j'en ai à peine rencontré quelques cas; et encore l'un d'eux prête au doute en ce que la personne dont il s'agit, étant restée fille, n'a pu subir l'évolution que provoquent dans les seins arriérés la grossesse et l'accouchement. A l'âge de vingt-quatre ans, alors qu'elle fut examinée, leur saillie était nulle et, par le palper, les côtes étaient à ce niveau aussi distinctement senties qu'en tout autre point. Le mamelon participe, lui aussi, à l'arrêt; il est très-petit, et l'aréole qui l'entoure a tout au plus l'étendue d'une pièce de cinquante centimes. La fonction menstruelle, établie à l'âge de quinze ans, sans trouble, a été d'abord irrégulière dans sa venue et médiocre en quantité; mais, depuis deux années, elle s'est régularisée. La mère et la sœur aînée de cette demoiselle ont, au contraire, de fortes mamelles. En 1872, j'ai soigné une femme qui, quoique à la veille d'accoucher, avait les mamelles rudimentaires. Après les couches, qui furent bonnes, elles ne grossirent pas, et la sécrétion se borna à quelques gouttes de colostrum. Sa mère, que je vis à cette occasion, m'affirma avoir transmis cette infirmité à sa fille aînée; quant à elle, ajoutait-elle, elle n'avait jamais eu d'autres seins que ceux qu'elle se fabriquait. Par contre, ses deux autres filles avaient échappé à cette influence.

L'arrêt, au lieu de porter sur les deux glandes, peut en atteindre parfois une isolément. J'ai rencontré du moins une personne qui se trouvait dans ce cas, et il en résultait un contraste tellement marqué qu'elle avait dû, dès la puberté,

s'occuper de dissimuler cette infirmité par un artifice de toilette. Mariée de bonne heure, elle avait eu trois enfants. La montée du lait avait eu lieu après chaque couche dans la mamelle droite, qui était normale; quant à la gauche, elle n'avait subi aucun grossissement et n'avait fourni aucune sécrétion. Les antécédents minutieusement interrogés, l'absence de cicatrice ou de dépression ont conduit à admettre l'origine congéniale de cette difformité (1).

Elle n'est pas, en effet, toujours la conséquence d'une anomalie, et il est bon de signaler incidemment qu'elle peut résulter d'une mastite survenue chez le nouveau-né. Dans ses intéressantes recherches, Scanzoni a signalé le fait d'une fille de dix-sept ans, qui, quoique fortement développée du côté gauche, avait la mamelle droite à peine indiquée. A la naissance, il était survenu une inflammation de ce côté; elle avait nécessité l'incision et avait donné écoulement à une grande quantité de pus. Je ne sais, ajoute cet auteur, si cette mamelle se développera par la circonstance d'une grossesse ultérieure; mais, en tous cas, il est peu probable qu'elle soit apte à nourrir de ce côté, à raison de l'enfoncement du mamelon. Quoi qu'il en soit, et c'est là une re-

(1) Pendant la période pubescente, on est quelquefois appelé à constater des inégalités dans le volume des seins, qui, pour être passagères, n'en sont pas moins de nature à alarmer l'esprit maternel. Chose remarquable, dans les cinq cas qui m'ont été soumis, le sein le plus petit était toujours le gauche. Par le fait du développement ultérieur, cette inégalité disparut au bout de quelques mois.

marque capitale, cet accident étant relativement fréquent dans la pathologie du nouveau-né, devra entrer en ligne de compte, quand il s'agira d'établir le diagnostic différentiel de l'anomalie en question.

Au lieu de se présenter à l'état d'isolement, elle coexiste parfois avec un développement incomplet des organes de la génération. Chose singulière et bizarre au plus haut point! Alors que, chez le sexe masculin, l'atrophie de ceux-ci coïncide souvent avec le développement exagéré des mamelles, chez le sexe féminin, c'est l'inverse qui a lieu. Par exemple, l'anomalie décrite sous le nom d'*utérus fœtal* ou *infantile* est presque toujours accompagnée de cet état. Dans les cinquante cas que j'en ai relevés, comme, du reste, dans celui que j'ai observé, les glandes mammaires ont été notées tantôt absentes, c'est-à-dire semblables à celles de l'homme, tantôt un peu moins petites, mais uniquement constituées par du tissu adipeux. A titre d'exception confirmant la règle, il convient de citer les faits recueillis par Négrier, Virchow et Rokitanski : dans ces trois cas, elles sont taxées de volumineuses. Leur état rudimentaire est, au contraire, exceptionnel, quand l'utérus est réellement absent ou à l'état embryonnaire (1). Ainsi, sur deux cent trente observations dépouillées à ce point de vue, les mamelles sont toujours notées bien développées; parfois même leur vo-

(1) Puech, *De l'absence apparente de l'utérus ou, plus exactement, de l'utérus embryonnaire.*— *Mémoires et Bulletins de la Soc. de med. et chir. de Bordeaux*, 1873, p. 562-596.

lume exagéré est signalé. Quinze fois seulement elles sont indiquées petites, aplaties, flasques et tout à fait semblables à celles de l'homme. Pourtant, *a priori*, l'exception semblait devoir être l'état normal.

A s'en référer à Scanzoni, l'explication de ce singulier privilège serait toute trouvée et se rattacherait au développement concomitant des ovaires, qui, en pareil cas, sont habituellement normaux; mais si, oubliant la thèse soutenue par le professeur d'accouchements de Wurzburg, qu'à l'absence ou à l'état rudimentaire d'une ou des deux mamelles correspond un état analogue du côté des organes internes de la génération, on examine les faits dans leur totalité, on se convainc du peu de fondement de cette explication. En effet, cette concordance fait souvent défaut, non-seulement dans l'absence réelle ou apparente de l'utérus, mais encore dans l'absence ou l'état rudimentaire des ovaires. Habituellement, les mamelles atteignent alors le développement afférent à la puberté, et exceptionnellement elles restent rudimentaires. Pour éviter les redites, car ce sujet a été traité à fond dans une monographie (1), nous croyons ne pas devoir insister.

En résumé, l'état rudimentaire se rencontre dans les conditions les plus opposées, tantôt en pleine santé, tantôt à l'état de maladie, tantôt avec une bonne conformation, tantôt, au contraire, avec une conformation défectueuse des organes

(1) Puech, *Des ovaires, de leurs anomalies*, Paris, 1873, in-4^e.

génitaux et surtout avec leur état foetal ou infantile. C'est sans contredit un arrêt de développement ou de croissance; on en ignore les causes, ainsi que le moment précis de sa venue, et on ne voit pas par quel traitement il pourrait être combattu.

CHAPITRE V.

Excès de développement chez la femme.

La glande féminine n'est pas seulement exposée à de grandes variations individuelles, elle peut encore être le siège d'un excès de développement, caractérisé par l'hypertrophie pure et simple de ses éléments. Depuis Galien, qui l'a mentionnée le premier, cette anomalie a été rencontrée une cinquantaine de fois; mais, vu le laconisme de la relation et le défaut de précision des faits qui s'y rapportent, cette richesse est plus apparente que fondée. Il est certain que son histoire est encore aujourd'hui très-peu avancée, que sa genèse est mal connue; et pourtant, à raison des dangers qu'elle fait courir, des opérations qu'elle peut nécessiter, il serait grand temps d'être fixé à son endroit.

Cette anomalie se rattache essentiellement à l'évolution physiologique de ces glandes, qui, comme on le sait, précède toujours l'établissement de la menstruation; et, plus cette dernière serait retardée, plus celles-ci seraient prédis-

posées à devenir volumineuses. Ce qu'il y a de positif, c'est que, d'une part, les glandes les plus pesantes qu'il m'ait été donné de rencontrer, provenaient d'une fille qui venait d'être réglée à sa vingt et unième année, et que, de l'autre, le début du développement exagéré coïncide le plus souvent avec la période pubescente ou avec l'instauration des règles. On peut citer à l'appui les observations de Manec et de Marjolin, relatives l'une et l'autre à une fille de quinze ans et demi, celles de Malgaigne et de Gluck, concernant une fille de seize ans; celle de Hunter-Lane, relative à une fille de dix-sept ans; celle de Borel, vingt ans; enfin, celle de Schaal, fille qui n'était point encore réglée à l'âge de trente-six ans, quoique l'hypertrophie eût débuté avec la puberté.

Plus souvent elle se montre avec les premières règles; nous citerons, entre autres exemples, celui de Huston, relatif à une mulâtresse de quatorze ans, celui de Hecker, relatif à une fille de quinze ans et demi, celui de Hess, etc., etc.

Pour compléter l'étiologie, il convient de signaler encore l'irrégularité des menstrues, mentionnée avec insistance par Fingerhut; leur suppression brusque, dont Bouilli, Lanzoni, parmi les anciens, Hey, Grœhs et autres, parmi les modernes, ont cité des exemples plus ou moins authentiques. Certes, il ne faut pas être sceptique de parti pris; mais à qui fera-t-on accroire que des emménagogues et des dérivatifs aient suffi à ramener à l'état normal des glandes pesant une trentaine de livres?

Les mêmes raisons de doute ne sauraient exister

en ce qui concerne les cas incriminant la grossesse : le développement qu'elle provoque à l'état physiologique permet facilement de comprendre qu'elle puisse créer l'hypertrophie de toutes pièces ou en accélérer la marche chez les femmes qui en sont déjà atteintes. C'est là, ce me semble, un fait hors de toute contestation ; aussi, sans nous y arrêter, nous nous bornerons à invoquer les cas de Van Swieten, de Jordens, d'Iverg, de Cerutti, de Skuhersky, d'Esterle et de Rousseau.

Les troubles varient du moins au plus et sont en rapport intime avec le degré de développement et la rapidité plus ou moins grande de l'évolution. Au premier degré, il y a un simple accroissement de volume compatible avec la santé. Mais cette richesse ou, si l'on veut, cette exubérance est déjà un embarras, en ce qu'elle attire les regards et provoque les quolibets des passants. Cette période a une durée plus ou moins longue, suivant les sujets ; puis, au bout de quelques années ou même de quelques mois, l'infirmité devient une vraie maladie. La tumeur, au lieu d'être ferme et résistante, est mollassse et pendante ; elle tend à se pédiculiser. Le mamelon est effacé, l'aréole est élargie et les diamètres sont notablement augmentés. Le diamètre longitudinal qui, dans le premier degré, oscillait de 20 à 30 centimètres, est doublé et parfois même atteint 80 ; la circonférence de 30 à 40 arrive à 100 et a même atteint 160 ; quant au poids, il est plus ou moins accru.

POIDS DES MAMELLES HYPERTROPHIÉES.

Auteurs et Index bibliographique.	DROITE	GAUCHE	RÉFLEXIONS.
Marjolin. <i>Bullet. de la Soc. de Chir.</i> , 1868, p. 342.....	1.510 g	normale	amputat. guérison.
Marcé. <i>Bull. de la Soc. anat.</i> , 1854, p. 200.....	2.500	id.	id.
Mac Swiney. <i>Dublin quart. Jour.</i> , t. XLVIII, p. 500 et t. XLIX, p. 349.	2.550	5.000	amp succes guér.
Hess. <i>Allg. Wiener Med. Zeit.</i> , 1858, n° 49.....	2.800	5.000	id.
Demarquay. <i>Gaz Méd.</i> , Paris, 1859, p. 818.....	saine	4.000	amput. guér.
Welser. <i>Augsburg. Cronik</i> , 1691, t. VII, p. 104.....	id.	5.500	id.
Hey. <i>Prat. obs. in Surgery</i> , London, 1810, p. 500.....	diminuée par le fait de l'opération à gauche.	5.102	id.
Gluck. <i>Gaz. Méd.</i> , Paris, 1864, p. 760.....	5.102	5.750	amp. à 2 mois d'interv.
Huston. <i>Amer. Jour. of med. Sc.</i> , 1834, t. XIV, p. 374.....	5.440	9.069	mort spontanée.
Skuhersky. <i>Vierteljahr. f. d. Prakt. Heilk.</i> Prag 1847, t. XIII, p. 95.	7.560	7.980	mort à la suite de gangrène spontanée
Manec. <i>Gaz. d. Hôpil.</i> , 1859, p. 45.	7.500	8.000	amput. successiv.
Lotzbeck. <i>Schmidt's Jahrb.</i> , t. CVI, p. 51.....	saine	8.250	amput. guér.
Ashwell. <i>Gaz. d. Hôpil.</i> , 1842, p. 119.....	10.000	pas de détails	chiffre approximatif
Schaal. <i>Rust's Magazin</i> , t. XIX, p. 360.....	11.000	id.	id.
Esterle. <i>Gaz. Méd.</i> , Paris, 1858, p. 678.....	13 à 15.000	13 à 15.000	id
Bouyer. <i>Arch. de Méd.</i> , 4° série, t. XXVI.....	14.750	15.000	amput. success.
Borel P. <i>Cent 1, obs 48</i>	15.000	15.000	chiffre approxim.
Musée de Gessen. <i>Gaz. Méd.</i> , Paris, 1864, p. 760.....	15.000	pas de détails	
Durston. <i>Philos. Trans.</i> , 1869, t. II, p. 1047.....	18.200	30.200	mort spontanée.

Inutile de commenter ce tableau et d'y joindre la description des troubles généraux; il suffira d'ajouter que la marche des malades devient de plus en plus gênée, que la colonne vertébrale finit par s'incurver, et que des douleurs, plus ou moins intenses, apparaissent dans les seins hypertrophiés.

La mamelle acquérant son maximum de volume par le fait de l'allaitement, il en découle un précepte prophylactique : c'est l'interdiction d'allaiter aux personnes disposées à l'hypertrophie. Ce conseil, suivi par une dame aux puissantes mamelles, eut pour résultat de les ramener à des proportions plus modestes.

Cependant, il ne faudrait pas s'exagérer la portée de ce retrait et, à l'exemple de Velpeau, préconiser la grossesse comme moyen curatif. Quoi qu'en ait écrit cet éminent clinicien, elle a un effet des plus fâcheux : elle augmente le mal, ou le fait récidiver, s'il avait été combattu avec succès. Les observations évoquées ci-dessus le démontrent, et les grossesses répétées n'ont eu d'autres conséquences que d'amener le retour de la maladie et même de l'aggraver. Sous ce rapport, il n'est pas de fait plus éloquent que celui recueilli par Wanieckzeck et Skuhersky. En mai 1835, cette femme pouvait travailler sans bandage, lorsqu'une seconde grossesse rendit tout travail impossible. L'accouchement fut suivi de frissons, et la gangrène déclarée dans les seins amena la mort au bout de quatorze jours. Quant aux enfants conçus dans ces conditions, ils n'ar-

rivent pas toujours à terme, témoin l'avortement relevé par Jordens, ou bien ils naissent petits, faibles ou même mort-nés. D'où l'interdiction du mariage ou des rapports conjugaux aux femmes ainsi prédisposées.

Abstraction faite des cas de Grœhs et d'Esterle, chez lesquels la mort fut amenée par des complications accidentelles, on a ceux de Durston et de Fingerhut, chez lesquels cette terminaison fut la conséquence de l'épuisement général de l'économie.

On ne saurait donc laisser à lui-même un semblable état, et, quel qu'en soit le degré, il convient d'intervenir. Les moyens thérapeutiques devront nécessairement varier et seront logiquement subordonnés à l'état général et local du sujet.

Les menstrues n'ont-elles pas encore apparu? font-elles accidentellement défaut ou sont-elles irrégulières dans leur venue et leur quantité? Il faut s'évertuer à les provoquer, ou travailler à les ramener, quand elles ont été fortuitement supprimées. Sont-elles, au contraire, régulières? Il faut recourir aux saignées générales ou locales, et surtout à l'emploi de l'iode *intus* et *extra*. Ce moyen, employé avec persévérance et associé à la compression, est extrêmement puissant. Enfin si l'iode et la compression échouaient, si les seins, se pédiculisant, acquéraient un volume croissant, à l'exemple de Welsch, qui vivait à la fin du xvii^e siècle, il conviendrait de recourir à l'amputation. Ce moyen radical par excellence est alors la seule branche de salut; et, employé dans seize cas, il n'a donné qu'un insuccès entre les mains d'Image et

de Hake. Parfois l'extirpation d'une seule mamelle, et naturellement de la plus volumineuse, a enrayé le développement de l'autre; mais d'autres fois cela n'a point suffi; et après la cicatrisation de la première plaie, il a fallu se déterminer à une seconde opération. Tels sont les faits de Mac Swiney, de Hess, de Gluck, de Manec, etc., etc. Est-ce optimisme, est-ce appréciation erronée? mais il me semble que plus le traitement médical aura été précoce, moins l'amputation deviendra nécessaire, et moins on sera exposé à en venir à cette *ultima ratio* de la thérapeutique (1).

Le développement, sans être exagéré, peut être précoce par la date de sa venue, et à ce titre mérite d'être taxé d'anormal. Les exemples qui y ont

(1) Cerutti, *Meckel's Arch. f. Anat. u. Phys.*, 1830, livr. II et III, p. 287, très-intéressant, évoque les faits de Scaliger, Bartholin, Palmatini et Boulli, donne une observation originale traduite sans nom d'auteur par Sacazu. *Thèses de Paris*, 1864. — Fingerhut, *Arch. gén. de méd.*, 2^e série, t. XIV, p. 446; Grœhs, *Schmidt's Jahrb.*, 1860, t. CVI, p. 51; Hecker, *Med. Zeit. v. Verein f. Heilk. in Preuss.*, 1837, n^o 19; Hunter Lane, *Schmidt's Jahrb.*, 1835, p. 171; Image et Hake, *Medico-Chir. Transact.*, 1847, t. XXX, p. 105; Iverg, *Hufeland's Journal*, 1801, t. XIII; Jordens, *Hufeland's Journal*, t. XIII, p. 58; Lanzoni, *Obs. med.*, 191; Malgaigne, *Gaz. des Hôp.*, 1850, p. 599; Van Swieten, *Comment. in Boerhaviï Aphorismos*, t. IV, p. 394; Velpeau, *Traité des tumeurs du sein*, p. 242; Labarraque, *Thèses de Paris*, 1875, n^o 85. Cette thèse, que j'ai connue trop tard, est un travail consciencieux qui expose d'une façon complète l'état de la question. Il contient une observation originale, dans laquelle le sein droit fut amputé par Richet : d'après les renseignements qui me sont fournis, le sein gauche continuerait à grossir; M. de Montméja en a donné la photographie dans son intéressante *Revue*, 1875, planche XVIII.

trait sont loin d'être communs; mais cependant ils ne sont pas si rares qu'ils le paraissent de prime-abord : notre dessein n'est pas d'en écrire l'histoire, mais seulement d'en indiquer quelques-uns à titre de spécimen.

En 1853, à la Société de Médecine de Rouen, Grout a communiqué le cas d'une petite fille de trois ans et demi, qui, semblable aux autres enfants de son âge par la taille et les habitudes, s'en distinguait par un développement des mamelles analogue à celui d'une femme de vingt ans. Dans le cas de W. Howitt, la précocité aurait été encore plus grande, puisqu'elle aurait été constatée peu après l'accouchement. Au dire de la mère, il en aurait été de même dans le cas de Ramon de la Sagra; mais la suite de l'observation explique le pourquoi de cette particularité : c'est l'apparition également précoce de la menstruation (1).

Cette circonstance, qui implique un développement concomitant des ovaires et du système génital tout entier, est la règle en pareille occurrence; elle se retrouve dans les cas authentiques de ce genre, et partant le volume des mamelles, étant un véritable épiphénomène, ne saurait motiver un paragraphe plus étendu.

(1) Grout, *Arch. de méd.*, 1854, t. III, p. 757; Howitt W, *The Lancet*, 7 janvier 1837; Ramon de la Sagra, *Académie des Sciences*, 2 oct. 1865.

CHAPITRE VI.

Gynécomastie.

La *gynécomastie*, ou développement exagéré des glandes masculines, était, chez les Grecs, un phénomène assez commun, puisque le laconique Paul d'Egine a consacré un paragraphe spécial à cette anomalie, qu'il traitait par l'instrument tranchant. Chez nous, au contraire, elle est à l'état d'exception; mais cependant elle n'est point aussi rare qu'on pourrait le croire *a priori*. Bédor en a rencontré trois cas, et moi-même en ai vu quatre en vingt ans de pratique. Si la chose avait par elle-même plus d'importance, il serait possible d'être fixé à cet égard : depuis la loi de 1832, cette difformité à son degré le plus élevé étant inscrite parmi les causes d'exemption, il suffirait de dépouiller les registres du recrutement pour déterminer sa fréquence relative et absolue. A s'en référer à des renseignements puisés à des sources diverses, la gynécomastie s'observerait environ une fois sur 15,000 conscrits.

Par sa genèse, jusqu'à présent assez mal connue, elle se rattache au développement pubère de l'individu; mais il est impossible de préciser pourquoi le mouvement d'évolution, au lieu de s'arrêter brusquement, comme c'est la règle, s'est poursuivi ici et a eu pour conséquence la production de seins à forme semi-sphérique, à consistance généralement assez molle, mais renfermant au centre

une masse d'une dureté plus marquée. On peut ajouter, il est vrai, qu'on serait tout aussi embarrassé d'expliquer pourquoi la règle n'est pas l'exception; mais cet aveu dépourvu d'artifice ne saurait atténuer notre ignorance; il est, au contraire, une nouvelle preuve du peu que nous savons. Et pourtant le hasard, cette providence des travailleurs, m'a singulièrement favorisé en me mettant à même de suivre pas à pas la progression de ces glandes. Donnons le récit de ce fait en ses traits principaux. En juin 1862, un adolescent de seize ans révolus, aux allures efféminées, vint me consulter pour une douleur qu'il ressentait dans le sein droit, douleur qui était accrue par la pression et qui s'accompagnait d'une augmentation de volume. C'était une mastite, qui, convenablement traitée, ne vint pas à suppuration, mais l'organe resta engorgé. En juillet, nouvelle visite, parce que, disait-il, le sein gauche s'enflammait, ce qui était inexact; car il existait un développement pur et simple de l'organe (1). Des frictions résolutives furent prescrites; mais, malgré leur emploi persévérant, elles n'aboutirent pas. En septembre, le mouvement ascendant paraissait arrêté, mais le mamelon était projeté en avant et l'aréole de forme arrondie mesurait vingt-cinq millimètres. En novembre, pas de changements du côté du mamelon, mais grossissement manifeste des glandes. Bref, au bout de deux ans, et

(1) Il y avait dans l'organe un sentiment de piqure tout comme chez les jeunes filles en pareille circonstance.

en dépit de l'iodure de potassium donné à fortes doses, ce jeune homme avait des mamelles comparables à celles d'une fille de son âge, moyennement pourvue.

Dans ce cas très-intéressant, en ce qu'il a été permis de prendre la nature en flagrant délit, la glande était véritablement accrue et devait atteindre un poids de cent grammes environ; dans d'autres, il en était de même, et ce poids a dû être dépassé, alors qu'il en est quelques-uns où la saillie était uniquement constituée par un amas de tissu adipeux. Tel est, par exemple, l'homme dont parle Petrequin; il avait des seins semblables à une longue courge-bouteille, et pendants comme ceux des Hottentotes. Une de ces mamelles, ayant quinze à dix-huit pouces d'étendue, fut enlevée, avec succès, par la section du pédicule. Au reste, quelle que soit la variété, le mamelon et l'aréole sont hypertrophiés, et donnent à l'organe un aspect tout à fait féminin : de là le nom, parfaitement justifié, donné à cette anomalie.

Les cas qui s'y rapportent sont trop nombreux pour qu'on puisse tenter d'en faire le dénombrement; mais ils doivent être groupés en deux catégories, d'après la manière d'être des organes de la génération. Quelques-uns de ces individus ont, en effet, leurs organes sexuels arriérés dans leur développement, et ont parfois donné le change par les difformités qui s'y joignaient; d'autres, au contraire, en plus grand nombre, sont normalement conformés, et ont fourni des marques incontestables de leur aptitude génératrice. Un de ceux que j'ai soignés, après avoir été soldat et avoir

fait, en 1823, la campagne d'Espagne, a eu une dizaine d'enfants.

Ces aberrations de la nature constituent, à leur degré le plus élevé, de véritables infirmités, et les efforts du médecin doivent tendre à en arrêter le développement. J'ai raconté plus haut que je n'y ai point complètement réussi, mais je dois ajouter que je n'ai pas toujours été aussi malheureux. Dans un cas, dont le narré m'entraînerait trop loin, la compression, aidée de l'iode à l'intérieur, a amené une rétrocession des glandes et une véritable guérison. Ce succès n'est pas du reste isolé, et il paraît que Foot a obtenu semblable résultat par un traitement analogue. L'essai doit donc en être fait à nouveau, car cette anomalie devient souvent le point de départ de lésions exigeant l'amputation (1).

(1) Bédor, *Gaz. méd. de Paris*, 1836, p. 689; Bertherand, *Ann. méd. de la Flandre occident.*, 1856; Cloquet, *N. Bibl. méd.*, 1828, t. I, p. 420; Fenoglio, *Giorn. med. di Torino*, 1842; Foot, *Dublin Journal of med. Sciences; May.*, 1866, p. 451; *Gaz. des Hôpit.*, 1849, p. 758; Gorham, *London, Med. Gaz.*, 1840, t. xxvi, p. 659; Hoffmann, *Path. d. mannl. Brustdr.*, Giesseñ, 1855; Horteloup P., *Tumeurs du sein chez l'homme*, Paris, 1872, *Thèse d'agrégation*; Knäfl, *OEsterr. med. Jarhb.*, 1842, t. xxi, 2^e livr.; Nelaton, *Gaz. d. Hôpit.*, 1856, p. 126; Petrequin, *Anal. méd. chir.*, p. 231; Plouquet, *Bibliotheca*, art. MAMMA; Puech, *Anomalies de l'homme*, Paris, 1871, p. 97; Renaudin, *Mém. de la Soc. méd. d'émulation*, t. I, p. 397; Schmelzer, *Wurtemb. Corresp. Blatt.*, 1837, t. vi, n^o 33; Velpeau, *Traité des tumeurs du sein*, p. 702; Vidal de Cassis, *Traité de pathologie externe*, t. III, p. 810

NOTES.

Pour donner à cette étude une moindre étendue, une assez large part a été faite aux notes. Alors que les unes ont pour but d'exposer des points spéciaux ou de contrôler le résultat de mes propres recherches, les autres constituent les pièces justificatives du texte.

A — *Inégalité des mamelles féminines.*

A s'en référer aux recherches de Hennig (*Arch. f. Gynæk.* t. II, p. 331), les mamelles seraient inégales en volume, et, dès la puberté, les mensurations donneraient un résultat différent. Voici les moyennes qu'il aurait obtenues :

Diamètre transversal, 23,4 p. la droite, 21,9 p. la gauche.

Diamètre longitudinal, 19,1 id. 18,9 id.

Le poids serait également sensiblement différent. Sur cent personnes non nourrices, la moyenne serait de :

148 gr. 12 pour la droite,

139 gr. 54 pour la gauche.

Soit, en faveur de la droite, une différence de 8 gr. 58.

Chez les nourrices, la différence persisterait et serait même un peu plus marquée, puisqu'en moyenne le poids serait de :

510 gr. pour la droite,

500 gr. pour la gauche.

Cette inégalité serait acquise et tiendrait à l'emploi plus fréquent et plus actif de l'extrémité supérieure droite. La voussure plus marquée de ce côté de la poitrine, qui en est la conséquence d'après Weber, exposerait l'organe correspondant à des froissements plus nombreux et, par suite, rendrait ses maladies plus communes. Ainsi, sur quatorze cent vingt-cinq maladies des seins, huit cent dix-huit fois le siége aurait

été à droite, cinq cent seize fois à gauche et quatre-vingt-onze fois des deux côtés. Le cancer notamment aurait une prédilection marquée pour le côté droit. Ainsi, en ajoutant aux chiffres de Hennig les totaux de Scanzoni, Birkett, Nunn et Th. Bryant, on trouverait huit cent soixante-sept cancers à droite pour cinq cent trente-huit à gauche. Pourtant, il convient de le remarquer, le dépouillement des statistiques de Velpeau conduit à des résultats inverses. D'autre part, chez l'homme, la glande droite est généralement plus petite et moins pesante que la gauche. Enfin, dans mes pesées, si j'ai trouvé quelquefois des différences manifestes, d'autres fois j'ai constaté égalité à quelques centigrammes près.

Cette remarque n'est point la seule à laquelle puisse donner lieu ce travail, et il convient de faire ressortir que ces mensurations dépassent de beaucoup celles qui sont admises généralement. Cela tient sans doute au milieu dans lequel elles ont été faites. Quant à moi, le résultat de mes mensurations est autre. J'ai trouvé en moyenne 14 centimètres pour le diamètre transversal, 12 pour le diamètre vertical et 7 pour le diamètre antéro-postérieur.

B — *Glandes mammaires de l'homme.*

Wenzel Gruber a publié sur ce sujet, dans les *Mémoires de l'Académie impériale de Saint-Petersbourg* (vii^e série, t. X, n^o 10), un remarquable travail qui ne m'a été connu que pendant l'impression de cette étude. A titre de complément de ce paragraphe j'en rapporte les conclusions, qui sont du reste tout ce que j'en ai lu :

1^o Le mamelon, étudié sur cent dix individus, était, chez quatre-vingt-quinze, placé des deux côtés à la même hauteur et pouvait, à ce point de vue, être distribué en quatre séries :

12	fois	il	siégeait	sur	la	quatrième	côte,		
31	—					le	quatrième	espace	intercostal,
43	—					la	cinquième	côte,	
9	—					le	cinquième	espace	intercostal.

Chez quinze individus, la hauteur différait de telle sorte que l'un des mamelons pouvait varier d'un degré de hauteur par rapport à celui du côté opposé. Ce défaut de parallélisme est tout à fait inexplicable.

La distance du mamelon à la ligne médiane du sternum est en moyenne de 105 millimètres ; accidentellement, l'un pourrait être plus éloigné que l'autre.

2° L'aréole était elliptique dans le plus grand nombre des cas, et circulaire dans les autres ; elle variait souvent de forme suivant le côté. Le diamètre des formes arrondies était de 12 à 25 mill., et celui des elliptiques de 16 à 35, chez les adultes.

3° La forme de la glande est le plus souvent circulaire ou discoïde avec bords minces ; parfois aussi elle est ovale ou arrondie, triangulaire ou même quadrangulaire. Elle peut varier de volume suivant le côté. Le diamètre de la surface a de trois à vingt et une lignes, l'épaisseur va depuis celle d'un mince plateau jusqu'à trois lignes. Le poids oscille d'un à cent trente-sept grammes. Les glandes les plus pesantes ont été rencontrées chez des individus de vingt à trente ans. La glande n'est jamais lobulée, mais toujours intacte.

4° Une sécrétion est sortie chez vingt individus sur quatre-vingt-dix ; celle-ci était le plus souvent analogue à de l'eau et assez fréquemment trouble. La quantité en a toujours été minime depuis la tête d'une épingle jusqu'à plusieurs grandes gouttes ; une fois le liquide jaillit d'un jet à six pouces de distance. L'âge des individus sur lesquels a été constatée cette sécrétion allait de quinze à soixante ans. Le volume de ces glandes sécrétantes n'était pas au-dessous de cinq à six lignes et au-dessus de douze à quatorze lignes en étendue ; l'épaisseur était d'une ligne un quart. Le poids minimum était de trois grammes et le maximum de vingt-neuf. Les glandes plus volumineuses, comme les plus petites, n'ont jamais fourni de sécrétion.

C — *Quantité de lait secrétée.*

La quantité de lait fournie en vingt-quatre heures par une bonne nourrice ne peut être exactement appréciée que par la balance, mais à la condition de peser l'enfant avant et après chaque tétée effectuée dans ce laps de temps. Quelque ennuyeuse que soit cette sujétion, elle est indispensable pour celui qui cherche à obtenir des résultats rigoureux. En effet,

la quantité de lait avalée chaque fois est extrêmement variable, et aucune tétée ne peut être prise indifféremment pour unité. Par exemple, le même nourrisson peut prendre, en une demi-heure de temps, trente à quarante grammes de lait, alors que, d'autres fois, en une dizaine de minutes, il en absorbe jusqu'à cent cinquante grammes. D'après quelques pesées, pratiquées sur des enfants de trois à neuf mois, la moyenne serait de neuf cents grammes avec un maximum de onze cents grammes et un minimum de six cent cinquante grammes. A s'en référer à Küss, la quantité de lait sécrétée dans les vingt-quatre heures serait de treize cents grammes. C'est là, du reste, un point à vérifier ; car mes recherches n'ont pas été faites sur une assez vaste échelle pour représenter une moyenne irréprochable.

D — *Sécrétion lactée à venue anormale.*

M. Colin a vu une brebis de six mois, qui n'avait pas encore été couverte, donner une quantité fort notable de lait très-blanc, crémeux et coagulable.

Une femme de vingt-six ans, trois ans après un dernier accouchement, éprouva brusquement une sensation de plénitude dans le sein droit ; l'ayant pressé, elle en fit sortir par cinq points un liquide semblable au lait, mais plus jaune. Cinq jours après, le sein gauche fut pris de même. Puis, la sensibilité des mamelles s'accrut, surtout à gauche, de façon à rendre le décubitus impossible sur le côté. Examinée sept mois après le début de cette double *mastodynie*, on constate qu'en pinçant les mamelons, il en sort une dizaine de gouttes d'un liquide blanc jaunâtre qui, au microscope, est du colostrum. Pendant les neuf mois qu'elle a été gardée à l'hôpital, on n'a obtenu quelques résultats que par la faradisation et la galvanisation. Pendant les menstrues, les douleurs augmentaient, les seins devenaient durs et turgescents ; la sécrétion se faisait plus claire et plus séreuse et contenait des globules de lait en moindre nombre (Fr. Schultze, *Berlin. Klin. Wochens.*, 1874, n° 42).

Une dame, après avoir eu deux enfants qu'elle nourrit, perdit ses règles à l'âge de quarante-trois ans. Trois ans après, il survint une sciatique du côté droit, qui résista à tous les

moyens. Elle persistait depuis huit ans, lorsque, donnant des soins à son petit-fils, elle lui présenta le sein, espérant le calmer en l'absence de la mère. Grande fut sa surprise de sentir, après quelques efforts de succion, le lait monter et de voir le nourrisson aspirer un fluide d'apparence laiteuse. Cette dame avait alors cinquante-quatre ans, et seize ans s'étaient écoulés depuis sa dernière couche. Tout émue de cet événement, elle appela le docteur Fréjacque qui fut témoin du fait. Croyant trouver quelque rapport entre cette sécrétion et la sciatique, il l'engagea à se faire téter par un petit chien. La névralgie a été non-seulement guérie, mais elle ne s'est plus reproduite (*Journal de méd. de Toulouse*, et *Journal de la Soc. de méd. prat. de Montpellier*, 1841, t. IV, p. 239).

M. Charrier a vu la sécrétion lactée réapparaître treize ans après un dernier accouchement, chez une grand'mère donnant le sein à son petit-enfant (*Gaz. des hôpit.* 1874, p. 500).

A Naples, pendant l'épidémie de choléra, une femme succombe, laissant un enfant à la mamelle. A raison de la contagion, personne ne voulant s'en charger, la grand'mère de l'enfant, âgée de plus de cinquante ans, lui présenta instinctivement le sein, qu'il saisit avec avidité. Il y demeura quelque temps attaché et en fit sortir du lait. Depuis ce moment, le sein flasque et affaissé se développa et reprit en quelque sorte une vie nouvelle ; le lait n'a cessé d'y affluer, et elle a pu continuer de nourrir son petit-fils (*Rev. méd.*, 1839, t. I, p. 103).

Carganico, *Preuss. Verein Zeit.*, 1838, p. 57, femme de cinquante-neuf ans nourrissant.

Kraul, *Recueil de litt. méd. étrang.*, an VII, t. I, p. 362, femme de soixante ans allaitant pendant neuf mois.

Boyer, *Gazette de santé*, 1777, n° 45, p. 185. Sexagénaire allaitant un enfant.

Audibert, *Journal de la Soc. de méd. prat. de Montpellier*, 1840, t. II, p. 107. Angélie Chauffaille, fille d'une mère ayant eu douze enfants, le dernier à soixante-trois ans, était âgée de soixante-deux ans et n'avait pas eu d'enfants depuis vingt-sept ans, lorsqu'elle se chargea du soin d'allaiter artificiellement sa petite-fille, et pour l'amuser lui présentait de temps à autre le mamelon. Quelle ne fut pas sa surprise,

quand tout à coup les deux seins se gorgèrent d'un lait qui parut bon, sain et nourrissant !! Elle continua à la nourrir pendant un an. Après deux mois de sevrage, la sécrétion n'avait pas encore cessé. A cette époque, sa fille étant accouchée et ayant perdu son lait, la grand'mère put encore allaiter ce second enfant.

Gasp. Bartholin, *Biblioth. anat.* de Leclerc, t. II, p. 36. Femme de cinquante ans qui, bien que n'étant pas accouchée depuis quatorze ans, fait sortir des mamelons du lait, (outes les fois qu'elle le désire.

Montègre a rapporté, dans la *Gazette de santé*, un fait non moins extraordinaire : « La femme Charles, de la commune de Mansle, département de la Charente, accoucha de deux enfants mâles, en 1810. Cette femme, d'une constitution assez débile, avait à peine assez de lait pour nourrir un enfant ; elle était trop pauvre pour faire allaiter l'autre par une étrangère. Désespérée de ne pouvoir subvenir aux besoins de ses enfants, elle trouva dans sa propre mère un auxiliaire auquel elle était loin de songer. La femme Laverge, âgée de soixante-cinq ans, veuve depuis vingt-neuf ans, s'avisait de présenter le sein à l'un des jumeaux. L'enfant le saisit, tire d'abord une substance peu abondante (?), mais qui, au bout de quelques jours, se convertit en un lait sain et nourrissant. Depuis vingt-deux mois, cet enfant tète son aïeule et il est plus fort que son frère nourri par leur mère commune ». Les *Transactions philosophiques*, n° 453, citent une femme de soixante-huit ans qui, ayant un petit-fils orphelin, lui offrit le sein pour le distraire : au bout de quelques jours, elle vit avec surprise le lait couler des mamelles. Strock a connu également une grand'mère du même âge qui, en l'absence de sa fille, allaita son petit-fils pendant deux ans. Une jeune femme étant morte en 1776, laissa une fille âgée de trois mois, qui fut confiée aux soins de son aïeule. Celle-ci avait soixante-dix ans ; fatiguée des cris de l'enfant, elle lui présenta ses mamelles comme pour l'amuser. Les suctions répétées amenèrent une telle quantité de lait que les seins reprirent le volume et la forme qu'ils avaient dans la jeunesse, et la petite fille n'eut pas besoin d'autre nourrice (*Dict. des sciences médic.*, t. XXX, p. 376). Enfin, Kennedy

(*Med. chir. Review a. Journ. of pract. Med.* 1832), a vu semblable office être rempli par une femme de soixante-treize ans. D'autres faits pourraient être encore cités, mais nous clorons cette énumération en donnant la parole à l'illustre voyageur dont la science déplore la perte récente : « J'ai vu, écrit Livingstone (*Explor. dans l'Afrique Australe*, Paris, 1859, p. 143), plusieurs exemples de *grand'mères* qui ont allaité leurs petits-enfants. Masina de Kuruman n'avait jamais eu qu'une fille et n'avait plus de lait à l'époque où celle-ci, nommée Sina, fut sevrée à l'âge de deux ou trois ans. Sina fut mariée à dix-sept ou dix-huit ans, et l'année d'après accoucha de deux jumeaux. Sa mère s'empara de l'un de ses petits-fils, lui présenta le sein et eut immédiatement assez de lait pour se charger toute seule de la nourriture du poupon ; elle avait alors une quarantaine d'années. Une femme du même âge, étant seule avec son petit-fils et l'entendant pleurer, lui donna ses mamelles flétries d'où s'échappa bientôt du lait ; parfois il arrive que l'enfant est nourri simultanément par la mère et la grand'mère, ainsi que Ma-Bogosing, principale femme de Mahure, m'en a fourni un exemple. J'ai été si souvent témoin de la production du lait par le seul fait de la succion de l'enfant, que je n'ai pas été surpris d'entendre dire, par les Portugais de la côte orientale, qu'un docteur indigène ramenait la sécrétion laiteuse chez la femme en lui appliquant sur la poitrine un cataplasme de larves de frelons, aidé en même temps des efforts de l'enfant qu'elle nourrit » (1).

E — *Index des mamelles surnuméraires.*

Généralités concernant ce chapitre et le suivant. Birkett, *The diseases of the Breast*, London, 1850, p. 23.— Flechsig, *Dissert. d. polymastia*, 1839. *N. Z. f. Geburtstk.*, t. IX, p. 12-74.— Fœrster, *Die Missbild. d. Menschen*, Iéna, 1861, p. 48. — Is. Geoffroy Saint-Hilaire, *Hist. des anomalies*,

1) Il est regrettable que ce document très-curieux nous laisse ignorer si ces femmes avaient dépassé la ménopause. Cela me paraît assez vraisemblable ; car, si les négresses sont très-precoces, par contre elles sont vieilles de très-bonne heure.

Paris, 1832, t. I, p. 711. — Haller, *Physiologia*, t. VII, 2^e partie, p. 4. — Hyrtl, *Topogr. anat.*, 1860, p. 527. — Meckel, *Pathol. anat.*, t. II, p. 33. — Meckel H., *Illustr. med. Zeitung*, 1852, p. 142. — Percy, *Journal de médecine Corvisart*, t. IX, p. 378. — *Dict. des sc. méd. art. MULTRIMAMME*. — Scanzoni, *Kiwisch's klin. Vorträge*, t. III, p. 53. — Tiedemann, *Zeitschr. f. Physiologie*, v. Tiedemann u. Treviranus, 1833, t. V, p. 150. — Velpeau, *Traité des maladies du sein*, Paris, 1854, p. 23.

I — Individus à trois mamelles.

α. Mamelles surnuméraires placées immédiatement au-dessous de la normale.

Albers, *Med. Correspondenzblatt Rhein. Aerzte*, 1843, n° 24, g. — Albers, *Pathol. anat.* 3^e part., Atlas, pl. XLIV, fig. 1, g. — A. Aubeau, *Mouvement médical*, 1873, p. 567. — Blancard, *Collect. med. phys. cent.*, v, n° 49. — Ger. Blaes, *Comment. ad Veslingii syntagma anat.*, Amstelodami, 1659, cap. IX, p. 133, g. — P. Borel, *Hist. et Obs. med. phys.* Cent. II, Castris, 1653. in-12, p. 55, g. — Cruveilhier, *Traité d'anat. descr.*, 1852, t. III, p. 73f dr. — Eudes Deslongchamps, *Gaz. méd.*, Paris, 1852, p. 163, g. — Drejer, *Hygica*, Sept, 1827. *Arch. de méd.*, 1828, t. XVII, p. 88. *Gaz. de santé*, 1828, p. 168, g. — Froriep, id. — Goetz, *Oesterr. med. Jahrb.*, 1844, p. 348. — Hanneus, *Boneti med. sept.*, 2^e partie lib. IV, p. 155, g. — Hare, *The Lancet*, 17 octobre 1860. — Huber, *Med. Zeitung Russl.*, 1844, n° 28. — Johnson Scheffield, *The Lancet et Gaz. des hôpit.*, 1862, p. 323, g. — Lanzoni, *Opera omnia*, Lausanne, 1738, p. 376, obs. XXIII. *Misc. nat. cur. Dec.* II, ann. 9, obs. IX, rudimentaire. — Leclerc, *Gaz. méd.*, Paris, 1852, p. 191, g. — Lorain, *Revue fotogr. des hôpit.*, Paris, 1870, p. 18, plusieurs cas, g. — Marotte, *Bull. de la Soc. méd. des hôpit.*, 1849, t. I, p. 21, édit. de 1861, g. — Petrequin, *Gaz. méd.*, Paris 1835, p. 197, h. avec m. s. g. transmettant cette anomalie à ses cinq enfants ; les trois fils l'ont à dr., les deux filles à g. — Robert (de Marseille), *Gaz. de Santé*, 1827, p. 150, f. avec m. s. dr., transmettant cette anomalie à l'une de ses filles, qui l'a à la cuisse g. — Robert,

C. M., *Baltimore-Journ.*, 1834, n° iv, deux cas g. — Schmelzer, *Württemberg Correspondenzblatt*, t. VI, p. 33. — Thurstfield, *London med. Gaz.*, t. XXI, p. 666, dr., du volume d'une grosse noix, recevant une branche artérielle de la mam. sup. et lui renvoyant le sang par deux veines marchant parallèlement; elle donnait du lait, trois mois après l'accouchement. — Wallæus, *Institut. anat. de Casp. Bartholin*, Paris, 1647, in-4. trad. Abr. du Prat, p. 220 g.

Les trois faits inédits appartiennent à cette variété. Le premier m'a été fourni par le D^r Laval, aide-major au 3^e de ligne; les deux autres me sont personnels. En 1868, à la clinique de l'hôpital militaire de Strasbourg, un soldat, atteint de fièvre typhoïde, avait une mamelle surnuméraire placée à environ un travers de main au-dessous du mamelon gauche. Tout récemment, sur un homme de trente-deux ans, j'ai rencontré, à six centimètres au-dessous de la mamelle gauche, un mamelon entouré d'une aréole; celle-ci était brunâtre comme les normales, mais d'une moindre étendue.

En janvier 1860, je fus consulté par une fille d'une quinzaine d'années, bien réglée depuis un an, qui, au dire de sa mère, n'avait qu'un sein. Cette assertion était exacte en apparence: le sein droit était de volume normal, tandis que le gauche était resté à l'état infantile. A cette époque, n'ayant pas encore constaté de ces inégalités dans le développement, j'étais fort perplexe; mais, à tout hasard, je donnai des espérances, laissant entrevoir qu'avec le temps cette disproportion s'effacerait. Cet horoscope, quelque aventuré qu'il fût, se réalisa; peu après, le sein arriéré se développa, mais en même temps, au-dessous de lui, se manifestait une petite grosseur. Cette évolution simultanée alarma la mère et, environ un an plus tard, elle me ramena sa fille. A ce moment, la différence existant entre les deux seins avait à peu près totalement disparu; mais, à trois centimètres au-dessous du gauche et un peu en dehors, se trouvait une tumeur semi-sphérique, comparable au volume de la moitié d'une pomme d'api. Nullement douloureuse à la pression, rappelant la consistance des tissus mammaires, ayant au centre une saillie verruqueuse, entourée d'une aréole brunâtre plus petite que les normales, mais de coloration identique, cette tumeur fut

interprétées comme une mamelle surnuméraire ; néanmoins, par crainte de porter un jugement téméraire, je réservai mon opinion et me contentai de tranquilliser la mère, qui redoutait un cancer.

Je n'attendis pas longtemps le complément de preuves exigé en pareille matière. Deux ans plus tard, cette fille étant devenue enceinte, je constatai l'augmentation de volume de la glande et pus en faire sortir quelques gouttes de colostrum. Lors de la montée du lait, la mamelle surnuméraire doubla de volume et laissa échapper du lait. Cette sécrétion, peu abondante, mais spontanée, incommodait cette personne ; elle diminua progressivement et disparut au bout de huit semaines.

β. Mamelle surnuméraire placée à l'aisselle.

D'Outrepoint, *Neue Zeitschrift f. Geburtsh.*, t. IX, p. 40, g., munie d'un mamelon. Par son développement, elle gênait les mouvements ; la mamelle pectorale correspondante était atrophiée ; après l'accouchement, la glande axillaire donna du lait ; mais, à raison des souffrances passées et présentes, l'enfant fut mis en nourrice. — Fœrster (*loc. cit.*, p. 48). La glande étant devenue carcinomateuse fut extirpée ; les fragments sains, examinés au microscope, avaient la même structure que la mamelle. — Moore, H. W., *The Lancet*, 24 febr., 1838. *L'expérience*, 1838, t. II, p. 224, dr., du volume d'une noix ; pas de mamelon, mais huit papilles, donnant après l'accouchement, du lait. — Perreymond, *Union méd.* 1874, *Arch. de Tocol.*, t. II, p. 51, dr., développée à quatorze ans ; lors de la première couche, devenue dure et douloureuse, elle fut prise pour un abcès et incisée ; lors des secondes couches, elle avait seulement la grosseur d'un œuf de pigeon. Pourvue d'un petit mamelon et d'une aréole, elle donne du lait à la pression. Quarante jours après, elle cesse de sécréter et s'atrophie en même temps que les mamelles pectorales.

γ. Mamelle surnuméraire placée à l'épigastre.

Bartholin, *Epist. Cent.* iv, n° 38, p. 218, f. par le volume et la forme de la papille, elle est comparable à la mamelle d'un homme fort et robuste. Percy (*loc. cit.*). M^{me} Witres,

de Trèves, fort belle femme et mère de beaux enfants ; semblable à celle d'un homme.

δ. Mamelle surnuméraire placée à l'épaule.

Klob, *Zeitschr. f. d. Gesell. d. Aerzte zu Wien*, 1858, n° 52, g., placée juste au-dessus de la saillie formée par le deltoïde, du volume d'une noisette et munie d'un mamelon. Au microscope : conduits galactophores revêtus de l'enveloppe épithéliale et se terminant en cul de sac dans le stroma enveloppant ; en un mot, elle est constituée comme une mamelle virginale (homme adulte).

ε. Mamelle surnuméraire placée à la cuisse.

Robert (de Marseille), *Acad. des Sciences*, 25 juin 1827. *Journal de phys. expér. et pathol. de Magendie*, t. VII, n° 2 ; *Gazette de santé*, 1827, n° XIX, p. 150 ; *Journal génér. de méd.* t. 100, p. 57. Fille d'une mère trimamme ; petite excroissance charnue située à la partie moyenne et externe de la cuisse gauche, à quatre pouces du grand trochanter. Glande ayant le volume d'une petite orange ; tétée par l'enfant et par quatre nourrissons étrangers pendant six ans. Quelque insolite que soit ce fait, il paraît authentique.

II. Individus à quatre mamelles.

α. Mamelles surnuméraires placées au-dessous des normales.

Sexe masculin. Brandin, cité par Gardeur, jeune chirurgien de l'hôpital du Val-de-Grâce. — François, cité par Gardeur, lieutenant d'artillerie, tué à vingt-deux ans. — Handyside, *Lyon médical*, 1872, t. X, p. 359, photographies de deux cas présentées à la Société médico-chirurgic. d'Édimbourg : les sujets étaient des hommes grands, robustes et d'aspect mâle très-prononcé. — Prackel, *Miscell. curios.*, Dec. 1, anno IX et X, Obs. 8, p. 45, jeune homme. — Wenzel-Gruber, *Arch. f. Anat. u. Phys.* t. LXIII, p. 99. *Revue d. sc. méd.*, 1875, t. VI, p. 17, étudiant en médecine.

Sexe féminin. Borgarucci, *Anat.*, p. 208. — Chatard, *Journal de méd. de Bordeaux*, sept. 1861. *Bull. d. thérap.*, 1861, p. 427. f. de vingt-six ans, accouchée à l'Hôtel-Dieu de Bordeaux. Sur le devant de la poitrine, quatre mamelons dis-

posés ainsi : deux supérieurs situés à droite et à gauche du sternum, distants entre eux de 215 millimètres et à 120 millimètres au-dessous de la clavicule. Ils ont le volume propre aux primipares, sont saillants et entourés d'une aréole brune avec une dizaine de follicules symétriquement placés. A 63 millimètres plus bas, exactement sur la même ligne et à égale distance du sternum, sont deux autres mamelons surmontant une glande ayant à peu près le quart de la supérieure ; les mamelons, très-petits, s'érigent très-bien, quand on les titille avec le doigt. L'aréole étroite, très-foncée, offre quelques follicules. Lors de la montée du lait, chacune des mamelles augmenta de volume et sécréta un liquide qui, examiné au microscope, était identique, quelle que fût sa provenance. — J. Faber Lynceus, *Miscell. Curios.* Dec. 1, anno 11, p. 396 ; *Faber ad Hernandez*, p. 475. Jean Faber, *Bamberg. Not. in Recchi*, f. 475, plusieurs enfants, et à chaque couche sécrétion des unes et des autres. — Gallard, *Revue photogr. des hôpit.*, Paris, 1870, p. 18. — Keator, *New-Orleans med. News a. Hosp. Gaz.*, sept. 1857. *Gaz. hebd.* 1858, p. 199. *Gaz. d. hôp.* Paris, 1858, p. 287, trois lui ont servi à allaiter ses sept enfants ; la surn. du côté droit donnait du lait, mais était trop petite pour être utilisée. — Lamy, *Fanton anat.*, p. 267. — Percy, (*loc. cit.*, p. 378), deux cas concernant l'un une vieille fille vivant d'aumônes, l'autre une demoiselle de Bâle qui redoutait d'avoir des couches multiples. Mariée, d'après l'avis de Socin, elle n'a eu que des couches simples. — Rayet, *Gaz. méd.*, Paris, 1852, p. 163, trois mamelles ont fourni du lait ; le mamelon surnuméraire du côté gauche n'en a point donné. — Tarnier, *Traité de l'Art des accouch.*, de Cazeaux, 1867, p. 86, femme morte à la Maternité ; les mamelles surn. placées à la partie sup. et latér. de l'abdomen étaient tout aussi développées que les thoraciques. — Van der Hoeven, *Canstatt's Jahresbericht*, 1861, t. IV, p. 5 ; très-peu développées. — Vicq d'Azir, cit^é par Joannides, *Dissert. de phys. mammae*, Hale, 1801. — Voltaire, *Dict. philos.*, art. MONSTRES.

β. Mamelles surnuméraires placées à l'aisselle.

Pas d'exemple chez le sexe masculin.

Champion, *Dict. des sc. méd.*, t. xxx, p. 377, constatées seulement au quatrième accouch.; pas de mamelons, mais cinq à six ouvertures; sécrétion spontanée cessant au bout d'une dizaine de jours. — Dixon, *The Lancet*, 1843, t. II, p. 844, de volume égal, remarquées à la deuxième couche; petites papilles sans aréole, sécrétion spontanée persistant pendant l'allaitement. — Gardeur, *Journal de méd.* publié en l'an II à Saint-Domingue, n° 3. *Dict. d. sc. méd.*, t. XXXIV, p. 528, mamelons, sécrétion. — Juriah Harris, *Americ. Journal of dental sciences*, t. IX, p. 569. *Med. Times a. Gaz.*, avril 1861, p. 397. *Gaz. hebdo.*, 1861, p. 468, constatées au troisième allait., fonct. au cinquième; extraction d'une pinte de lait véritable ainsi que le démontra l'examen microscopique et chimique; pas de mamelon ni de sécrétion extérieure. — Langley, *London med. a. surg. Gazette*, 1835, t. VII, n° 160, sécrétion spontanée. — Lee Robert, *Soc. roy. de méd. et chir.*, Londres, 9 janvier 1838. *L'Expérience*, 1838, t. II, p. 336, mamelles ayant le sixième du volume des normales; mamelons petits et plats laissant écouler du lait. — Martin-le-Jeune, *Mém. de méd. et de chir. pratiques*, Paris, 1835, p. 387, constatées à la quatrième grossesse; les normales étaient flétries et affaissées; sécrétion pendant toute la durée de l'allaitement. — Quinquaud, *Revue fotogr. des hôp.*, Paris, 1870, p. 16, relation et très-belle photographie. — Th. v. Siebold, *Medic. Zeitschr. v. Verein f. Heilk. in Preussen*, 1838, n° 6, constatée à la seconde grossesse, sécrétion de courte durée, pas d'aréole. — Stanley, *L'Expérience*, 1838, t. II, p. 337, femme entrée à l'hôpital pour se faire opérer; pas de mamelon, mais sécrétion. — Verrier, *Gaz. obst. de Paris*, 1874, p. 28, mamelons rudimentaires.

γ. Mamelles surnuméraires à siège asymétrique.

Scalzi, Fr., *Arch. di med. chir. ed igien.*, Rome. *Mouvement méd.*, 1873, p. 567, Femme âgée, entrée à l'hôpital de la Consolation pour blessure à la tête; avait une gauche accessoire placée un peu au-dessous de la normale, et une droite accessoire placée sur l'épaule, près l'aisselle; cette

dernière était rudimentaire. Cette femme a eu une fille portant trois mamelles, toutes trois donnant du lait.

III. — *Individus à cinq mamelles.*

Birkett, *The diseases of the Breast*, 1850, p. 24. — Gorré cité par Percy, *Dict. des sc. méd.*, t. XXXIV, p. 529, vivandière valaque. Outre quatre mamelles très-saillantes, pleines de lait, à mamelon très-gros et à aréole très-noire, il y en avait une cinquième rudimentaire, placée au-dessous et au milieu de la rangée inférieure, cinq pouces plus haut que l'ombilic. Autopsie. Injection des mammaires externes et internes montrant les connexions vasculaires existant entre ces cinq mamelles.

F — *Index des mamelons surnuméraires.*

Sexe masculin. A raison de l'intervalle séparant les deux mamelons, les cas de Prackel et de Wenzel-Gruber ont été compris dans le chapitre précédent. Le suivant, recueilli sur un jeune commis, nous paraît, au contraire, tout à fait démonstratif. Le mamelon surnuméraire existe seulement à gauche; l'aréole, de forme circulaire et mesurant 25 millimètres de diamètre, offre au centre le mamelon normal et à 10 millimètres au-dessous et sur la même ligne le mamelon surnuméraire; il est sur les limites inférieures de l'aréole et un peu plus petit que le normal.

Sexe féminin. Baudelocque, Coutouly, *Dict. d. sc. méd.*, t. XXXIV, p. 527. — Borel, *Obs. méd. rar.*, lib. 1, obs. XLIX. — Holler, *Schenck Obs. rar.*, lib. II, obs. 8, p. 304. — Lanzoni, (*loc. cit.*). — Osiander, J.-Fr. *de papillis mamm. numero et struct. variis*. Gœttingæ, 1818, in-4°. — Ad.-W. Otto, *Erster Nachtrag j. d. Verz. d. anat. præpar.*, Breslau, 1830. — El. v. Siebold, *Lehrb. d. theor. prakt. Entbindungsk.*, Nuremberg, 1812, ne spécifient pas le côté. Il en est de même de Tarnier (*loc. cit.*, p. 86), qui en a vu plusieurs exemples; une de ces personnes lui a même assuré que cette disposition était héréditaire dans sa famille.

Hauser, *Zeitschr. d. Gesell. d. Aerzte zu Wien*, juli 1857. — Kerkring, *Obs. anat.*, xx1, p. 49. — Le Gendre, *Gaz. méd.*, Paris, 1859, p. 773. — De Montméja, *Revue phot. d. Hôp.*,

1874, p. 181.—Th. v. Siebold, *Med. Zeit. v. Ver. f. Heilk. in Preussen*, 1838, n° 6, en ont vu chacun un exemple à droite.

Charcot, *Gaz. méd.*, Paris, 1859, p. 773. — Chowne, *The Lancet*, 1844.—Davies, *Lond. med. Gaz.*, jan. 1844. *Gaz. med.*, 1844, p. 623.—Elias v. Siebold, *Lehrb. d. Entbindungsk.*, Nuremberg, 1812, en ont vu chacun un exemple à gauche.—Tiedemann, *Schmidt's Jahrb.*, 1835, t. V, p. 378, en a vu trois cas dont un héréditaire, et Woodman W. Barthurst, *Trans. of the obst. soc.*, t. IX, p. 212, a observé semblable disposition chez la mère et la fille.

B. Cabrol, *Alphabet anatomic.*, Genève, 1624, in-4°, obs. VII, p. 86. — Fitz-Gibbon, *Dublin quart. Journ.*, feb. 1860.—Th. v. Siebold, *Med. Zeit. v. Ver. f. Heilk. in Preussen*, 1838, n° 8. — Tiedemann (*loc. cit.*, 2 obs), ont observé un mamelon surnuméraire sur chaque sein ; et Prackel (*Miscell. cur.*, Dec. II, anno V, app. obs. 67, p. 40), trois papilles figurant un triangle. Ce sujet, aurait à chaque couche, mis au monde des jumeaux.

NOTE

sur des vers-à-soie provenant de corpusculeux
et pouvant donner de bonnes récoltes ;

par M. Ed. MAUMENET,

membre-résidant.

Quelle que soit ma déférence pour le savant M. Guérin-Méneville, et pour nos compatriotes, MM. le docteur Brouzet et de Masquard, je ne puis m'empêcher de penser qu'il serait malheureux pour la sériculture de laisser proclamer, sans protestation, une doctrine d'après laquelle les travaux de M. Pasteur, sur la maladie des vers à soie, seraient de nulle valeur pour la pratique, et l'emploi du microscope absolument inutile pour la production de la bonne graine.

Vous connaissez sans doute tous, Messieurs, le système préconisé par M. Pasteur, pour la confection de la graine de vers à soie. Permettez-moi pourtant de le rappeler pour le préciser.

Dès avant que l'éminent membre de l'Institut s'occupât de la question, on avait reconnu (et c'est

même M. Guérin-Méneville qui le premier l'a signalé) un corpuscule de forme caractéristique, animé d'un mouvement vibratoire qui lui est propre ; lequel, cause ou effet du mal, se rencontre toujours dans le sang des vers à soie atteints de la pébrine. Cette maladie, qui depuis vingt-cinq ans ravage nos magnaneries, est héréditaire en même temps que contagieuse, et ne se manifeste souvent qu'à la dernière phase de la vie de l'insecte, c'est-à-dire quand il est à l'état de papillon.

Pour se préserver de la cause héréditaire (la plus redoutable, puisque le ver qui naît avec le germe du mal n'arrive à peu près jamais au cocon, tandis que celui qui est atteint pendant l'éducation donne encore assez souvent une récolte), M. Pasteur recommande d'observer au microscope la substance broyée des premiers papillons qui se montrent dans un lot de cocons, ou de ceux dont on a hâté le développement par la chaleur, et de ne destiner le lot au grainage, que si ces papillons sont exempts de corpuscules. Cependant il admet comme bons, pour les grainages industriels, les lots ne renfermant que 10 % de sujets corpusculeux.

Si l'on veut rejeter absolument tout germe de maladie, il prescrit le grainage cellulaire, consistant à obtenir à part la ponte de chaque couple, pour ne conserver, après examen, que celles de ces pontes provenant de générateurs parfaitement sains. Le corpuscule pouvant, d'ailleurs, être reconnu longtemps après la mort de l'insecte, pratiquement on doit faire pondre chaque femelle sur un morceau d'étoffe, dans le coin duquel on

l'enferme avec son mâle au moyen d'une épingle ou d'un point. De cette manière on a, au besoin, jusques à la saison suivante pour faire les vérifications microscopiques.

Telles sont les prescriptions de M. Pasteur.

Tout d'abord, elles ont été accueillies très-froidement ou même repoussées par les éducateurs, qui les ont regardées comme peu pratiques. Cependant le premier procédé, c'est-à-dire le plus simple, s'est introduit peu à peu dans les habitudes de quelques-uns; et d'intelligents et habiles graineurs ont acquis d'immenses réputations à leurs produits obtenus à l'aide de la sélection microscopique. Aujourd'hui, on va plus loin; le grainage cellulaire entre dans la pratique à son tour, et se développe en France comme en Italie, où un seul atelier, dans le Milanais, produit des dizaines de mille onces de graines absolument sans corpuscules.

M. Guérin-Méneville traite d'engoûment profitable aux seuls vendeurs la prédilection pour les graines dites « au système Pasteur »; et, pour prouver sa thèse, il cite un certain nombre de cas dans lesquels des graines condamnées comme corpusculeuses ont réussi, tandis que d'autres déclarées saines ont échoué. Mais rappelons-nous que, industriellement, on juge un lot de cocons par l'examen de quelques papillons seulement; et, à part toute autre cause d'erreur, on peut bien admettre que le hasard a pu quelquefois amener de fausses appréciations, en faisant que les sujets soumis au microscope ne représentaient pas la moyenne de la partie. Il m'est arrivé, naguère,

d'examiner consécutivement dix couples parfaitement sains ; le onzième fut corpusculeux, et l'investigation poussée plus loin eut pour résultat de faire condamner un lot qui eût été déclaré sain, si la constance des bons résultats m'avait fait m'arrêter à la dixième observation.

Les cas relevés par M. Guérin ne se rapportant pas à des graines cellulaires, des erreurs provenant de pareils faits peuvent parfaitement rendre compte de quelques contradictions apparentes avec les données de la science, que d'autres faits bien plus généraux corroborent. D'ailleurs, pour des éducations bien soignées et de quelques grammes seulement, comme celles citées, ce n'est pas chose extraordinaire de voir des vers à soie, évidemment pébrinés, arriver jusques à filer leurs cocons ; ce qui n'a pas lieu dans les chambrées.

Quant aux échecs de graines déclarées bonnes, ils prouvent encore moins ; car, de tout temps, même avant la maladie, il y a eu des succès, et il faut de plus, aujourd'hui, compter avec l'infection contagieuse, qui atteint les vers pendant l'éducation.

MM. Guérin-Méneville et Brouzet sont encore dans l'erreur, lorsque, après avoir fait remarquer que les grands faiseurs de graines vont opérer dans les pays montagneux des Alpes et des Pyrénées, ils disent que toutes les graines de ces contrées, confectionnées *avec ou sans microscope*, sont également bonnes. Plusieurs de nos éducateurs, dont on ne peut suspecter les intentions ni les soins ordinaires, puisqu'ils opéraient pour eux et pour leurs proches, ont payé cher cette

croyance, en allant, sans instruments, faire, dans ces mêmes pays, des graines qui ne leur ont donné que déception, et dont les vers étaient corpusculeux dès le premier âge.

Pourquoi donc les graineurs se portent-ils dans ces contrées, s'ils ont une méthode bonne partout, disent encore les contradicteurs? La raison en est facile à comprendre. C'est que là seulement ils trouvent assez de bons cocons pour faire des quantités de graines un peu considérables; car il est avéré que l'infection y est bien moins générale que chez nous. Mais, dans nos pays même, on peut arriver à de magnifiques résultats par la sélection microscopique. Je vous demande la permission d'en citer un exemple.

M. Lugol, de Campuget, près de notre ville, acheta à Vèzenobre, en 1870, un petit lot de cocons qu'il fit grainer cellulièrement. A l'inspection microscopique, il trouva soixante cellulés pour cent contaminés, qu'il rejeta scrupuleusement, ne conservant que ce qui lui paraissait parfaitement sain. Il eut ainsi 27 grammes de graine qui, élevées avec soin, produisirent 45 kilogrammes de cocons. Ceux-ci, employés au grainage dans les mêmes conditions, ne présentèrent plus que 5 % de papillons corpusculeux. Les pontes de ces derniers furent encore sévèrement éliminées; et le produit de la partie saine élevée l'année suivante, donna l'énorme récolte de 53 kilogrammes à l'once, pour une éducation sérieuse de 15 onces divisées en deux chambrées. Continuant le grainage cellulaire avec ces nouveaux cocons, M. Lugol n'a plus trouvé, à la

troisième année de sélection, que six papillons corpusculeux sur sept mille cellulés ; moins de un pour mille. Voilà où peut conduire le microscope, dans les mains d'un homme soigneux et intelligent.

Là où MM. Guérin-Méneville, Brouzet et de Masquard ont parfaitement raison, c'est quand ils disent que M. Pasteur n'a pas trouvé de remède à la maladie ; car il est certain qu'on ne connaît, pas plus aujourd'hui qu'avant ses études, le moyen de ramener à la santé des vers manifestement pébrinés. Ce qu'il a appris, c'est à reconnaître d'avance, au moyen du microscope, si une chambre de cocons doit être employée à la reproduction ; après la ponte, si les graines obtenues sont saines ou portent le germe du mal ; enfin, pendant l'éducation, si les vers présentent des chances de réussite, ou s'il faut les abandonner pour ne pas faire de dépenses inutiles. J'estime que ce sont là, pour la sériculture, des services assez importants pour qu'on lui en doive de la reconnaissance.

Je conclus que, quand, après l'expérience de plusieurs années, l'opinion des praticiens donne à une théorie cet appui d'un retour sur ses premières décisions, cette théorie n'est pas sans bases sérieuses ; et que, quand les procédés scientifiques commencent à pénétrer dans les habitudes de l'agriculture, si malheureusement routinière dans nos pays, c'est un devoir impérieux de les défendre contre ceux qui les attaquent, quelque peu autorisée que soit une voix comme la mienne.

Resumé des observations météorologiques faites à l'Ecole normale de Nîmes, pendant l'année 1874.

MOIS.	BAROMÈTRE A ZÉRO.				THERMOMÈTRE.			UDOMÈTRE.			VENIS DOMINANTS.	NOMBRE DE JOURS.							Nombre de fois que le vent a soufflé des directions								
	MAXIMA.	MINIMA.	MÉDIA		MAXIMA.	MINIMA.	MÉDIA.	PLUIE TOMBÉE				Doux.	Nuageux.	Couverts.	Pluie.	Vent.	Brouillard.	Glace.	Gélee blanche.	N.	N-E.	E.	S-E.	S.	S-O.	O.	N-O.
			de MIDJ.	du MOIS.				de JOUR.	de NUIT.	de MOIS.																	
Janvier.....	768	752	762	762	17	-2	7 5	no. m.	de	de	N.	17	10	4	7	12	1	3	7	17	37	6	0	2	6	6	9
Février.....	770	748	769	759	10	-6	2 5	22	m. m	m. m	N.	13	9	6	7	13	6	2	98	..	7	1	45	5	5	7	
Mars.....	769	752	763	762	17	-3	7	69	10	6	N.	19	7	5	5	14	5	2	67	23	4	5	12	21	4	50	
Avril.....	764	736	754	764	20	7	18	10	51	47	N.	18	12	6	6	10	5	..	70	15	3	3	25	33	21	10	
Mai.....	764	744	752	763	27	4	15 5	25	1	26	N.	19	19	2	4	10	2	..	57	27	5	6	13	35	7	30	
Jun.....	764	750	758	758	38	9	23 5	27	82	109	N.	9	17	4	6	7	2	..	52	21	6	4	33	37	10	17	
Juillet.....	763	750	767	757	39	15	27	16	3	19	N.	23	7	1	3	8	10	..	57	12	3	5	13	38	14	39	
Août.....	762	752	755	755	35	12	23 5	40	4	44	N.	12	15	4	4	12	88	13	2	8	14	11	5	35	
Septembre.....	764	752	760	761	33	11	22	32	63	95	N.	9	15	6	9	8	66	13	13	3	48	31	..	6	
Octobre.....	767	749	768	757	26	6	16	63	23	86	N.	10	12	9	11	2	3	..	58	16	10	13	30	30	5	22	
Novembre.....	767	744	765	755	22	2	12	10	13	13	N.	17	8	5	5	5	1	4	102	26	21	1	8	..	10	12	
Décembre.....	765	740	750	751	16	-6	5	13	5	18	N.	10	11	10	4	10	..	21	107	33	11	6	9	20	
	6 févr., 9 heures du matin, 770	13 avril, à midi, 736	757	758	4 juil. de midi à 3 h. 30	11 fév. et 24 déc. -6	15	371 ^{mm}	311	682	N.	176	133	56	71	111	22	30	17	939	248	82	49	260	253	96	283

Les observations se font de 3 heures en 3 heures, de 6 heures du matin à 9 heures du soir.

CONCOURS DE POÉSIE DE 1874 ,
ouvert en 1873.

Le sujet donné était : *L'hospitalité suisse envers l'Armée française, en 1871.*

Sur le rapport présenté par M. J. Gaidan , l'Académie, dans sa séance du 23 mai 1874, a décerné :

1^o Le prix (médaille d'or de 300 fr.) à M. J.-B. Goux, d'Agen ;

2^o Une mention très-honorable à M. Mahistre, pasteur à Gajan, canton de Saint-Mamet (Gard) ;

3^o Une mention honorable à M. François Vidal, pasteur, à Bergerac, déjà associé-correspondant de l'Académie du Gard.

Dix-neuf pièces avaient été envoyées au concours.

PROGRAMME D'UN CONCOURS D'HISTOIRE

et d'Archéologie.

— — —

MÉDAILLE D'OR DE LA VALEUR DE 300 FR.

à décerner en mai 1875.

— — —

« L'Académie du Gard propose, pour le concours historique de l'année 1875, la monographie de quelque ville, abbaye, village ou château-fort du département, au choix des concurrents. Elle désire que, dans cette étude historique, on interroge les archives et les traditions locales, et qu'on fasse connaître, dans un cadre animé, l'origine, les principaux événements, les diverses institutions de la ville, monastère ou village, objet de cette étude ».

Les Mémoires seront adressés franco, avant le 1^{er} février 1875, au secrétaire-perpétuel de l'Académie. Ils ne seront point signés, et porteront

une épigraphe qui sera répétée sur un billet cacheté, renfermant le nom de l'auteur. Ils devront être inédits et n'avoir été présentés à aucun autre concours.

Tout mémoire présenté au concours deviendra la propriété de l'Académie. L'auteur ne pourra le retirer; mais il aura la faculté d'en prendre ou d'en faire prendre copie.

Le prix décerné par l'Académie est une médaille d'or de la valeur de 300 francs.



LISTE

DES OUVRAGES OFFERTS EN HOMMAGE

à l'Académie du Gard,

PENDANT L'ANNÉE 1874.

Histoire abrégée des inventions et découvertes et des expositions de l'industrie, par *M. Hipp. Roux-Ferrand*, membre honoraire de l'Académie du Gard (nouv. édition).

Cession de la ville et de l'état d'Avignon au pape Clément VI, par *Jeanne I^{re}*, reine de Naples, par *M. V. de Baumefort*, membre non-résidant de l'Académie du Gard.

Synédise, drame légendaire avec prélude, intermède et épilogue, tiré d'un conte de Perrault, par *Adam Stearn*, in-8°, Nîmes, Laporte, 1871.

Recherches des sources d'eau potable, études et travaux. — Rapports présentés à la municipalité de la ville de Guéret, par *Pascal Jourdan*, associé-correspondant de l'Académie du Gard.

Une des merveilles du diable ou l'histoire du père Monaco, par *Jules Blancard*, membre d'honneur des concours poétiques, un vol in-18.

L'Antiquaire provençal, nouvelle contemporaine, par *M. Hipp. Roux-Ferrand*, membre honoraire de l'Académie. Broch. in-8°.

Pépites et Lingots, nouvelle contemporaine, par *le même*. Broch. in-8°.

Voltaire, sa vie et ses œuvres, par *le même*.

Les Vespriados de Clairac, poésies languedociennes, par *M. Gabr Azais*, associé-correspondant de l'Académie, un vol. in-18.

L'exploitation des bois de chênes-verts dans le Gard et l'Hérault, par *M. Adrien Jeanjean*, membre non-résidant de l'Académie.

Considérations générales sur la nation phénicienne, sur les causes de son extension et de sa puissance dans le monde méditerranéen, et sur celles de sa chute et de sa ruine, par *M. Chamboredon*, membre de la Société scientif. et littér. d'Alais. Broch. in-8°.

Intorno all'efficacia particolarmente anti-colerica del solfuro nero di mercurio. Discorso dettato per l'XI^{mo} Congresso degli Scienziati italiani, dal dottor *Socrate Cadet*, Roma, in-8°.

Histoire du Conseil souverain d'Alsace, par *M. Pillot*, président à la Cour impériale de Colmar, et *M. de Neyremand*, conseiller à la même cour (aujourd'hui à la cour d'appel de Nîmes), un vol. in-8°.

Lettre à *M. Charles Fauvéty*. — Critique du Catéchisme philosophique de la religion naturelle, par *M. E.-J. Pérès*, membre non-résidant de l'Académie, un volume in-18.

Violettes et roses, poésies, par *Germain-Picard*, un vol. in-18.

Essai phytotomique sur les trachées des végétaux, par *M. Paul Espardeilla* (Extrait du « Bulletin de la Société d'étude des Sciences naturelles de Nîmes »). Broch. in-8°.

Les intérêts européens en Asie. — La Perse et les Persans, par le comte *de Croizier*. Broch. in-8°.

Notice sur les travaux scientifiques, et sur les titres universitaires et académiques du docteur *N. Joly*, professeur à la Faculté des sciences de Toulouse. Broch. in-8°.

Légendes du chantier rural, poèmes, par *M. J.-B. Goux*, un vol. in-18. Agen, 1873

Promenades d'un curieux dans Nîmes. — Encintes successives de la ville depuis les Romains jusqu'à nos jours (avec plan d'ensemble à un dix-millième), par *Franç. Germer-Durand*, architecte, correspondant de la Société académique d'architecture de Lyon. — Un vol. in-18. Nîmes, J.-B. Roucole.

Rapport sur un projet d'élever, à Bayeux, un monument à *M. de Caumont*. — Broch. in-8°.

Petite théologie à l'usage des enfants, par les abbés *Lecomte* et *Ménétrier*. — Broch. in-18.

Pétrarque, ses voyages, ses amours et son repentir, par *M. l'abbé J.-J. Fuzet*, curé de Pouzilhac. — Un vol. in-8° (Imprimerie des moines de Lérins).

Mémoire sur la maladie de la vigne et sur son traitement, par le procédé de la submersion, par *M. Louis Faucon*. — Broch. in-8°.

Mémoire sur les moyens de combattre l'invasion du phylloxéra, par M. *Dumas*

Mémoire sur la reproduction du phylloxéra du chêne, par M. *Balbani*.

Rapport sur les mesures administratives à prendre pour préserver les territoires menacés par le phylloxéra.

Carte de la France, dressée au Dépôt des Fortifications, sous la direction du général de division baron *de Chabaud-Latour*, membre honor. de l'Académie, 5 feuilles in-p.

Régénération de la vigne à l'aide d'un coal-tar spécial, par M. *Louis Petit*. — Broch. in-8°, Nîmes.

La France, le Pape et l'Allemagne, par M. *Louis Guillebert*. — Broch. in-8°.

Pierre Gariel, sa vie et ses travaux, par M. *A. Germain*, doyen de la Faculté des lettres de Montpellier, associé-correspondant de l'Académie du Gard. — In-4°.

Mélanges d'archéologie, par M. le baron *Edmond de Rivières*. — Un vol. in-8°, relié.

Rapports au ministre de l'Instruction publique sur la collection des documents inédits de l'Histoire de France, et sur les actes du Comité des travaux historiques, par M. O. de Watteville. — Un vol. in-4°, impr. Nationale, 1874.

Essai sur l'histoire de la classification ornithologique, par *Clément*, membre de la Société d'étude des sciences naturelles de Nîmes. — Broch. in-8°.

LISTE
DES
SOCIÉTÉS CORRESPONDANTES.

- Ain*..... Société d'émulation du département de l'Ain.
— Annales d'agriculture, sciences, lettres
et arts, à Bourg.
— Société d'émulation de l'arrondissement de
Nantua.
- Aisme*..... Société académique des sciences, arts, belles-
lettres, agriculture et industrie de Saint-
Quentin.
— Société académique de Laon.
— Société archéologique, historique et scienti-
fique de Soissons.
- Société historique et archéologique de Châ-
teau-Thierry.
— Société archéologique, à Vervins.
- Alger*..... Société historique algérienne, à Alger.
- Allier*..... Société d'émulation de l'Allier, à Moulins.
- Alpes (Hautes-)*... Académie Flosalpinc, à Embrun.
- Alpes-Maritimes*.. Société des lettres, sciences et arts des
Alpes-Maritimes, à Nice.
— Société des sciences naturelles et histori-
ques, des lettres et des beaux-arts, à
Cannes.
- Ardèche*..... Société des sciences naturelles et historiques
de l'Ardèche, à Privas.
- Aube*..... Société d'agriculture, sciences, arts et bel-
les-lettres de l'Aube, à Troyes.
- Aude*..... Société des arts et des sciences, à Carcas-
sonne.

- Aude*..... Commission archéologique, à Narbonne.
- Aveyron*..... Société des lettres, sciences et arts de l'Aveyron, à Rodez.
- Bouches-du-Rhône*. Académie des sciences, agriculture, arts et belles-lettres, à Aix.
- Société de statistique de Marseille.
- Académie des sciences, belles-lettres et arts, à Marseille.
- Culvados*..... Académie des sciences, arts et belles-lettres de Caen.
- Société d'agriculture et de commerce de Caen.
- Société française d'archéologie pour la conservation des monuments historiques. (Congrès archéologique), à Caen.
- Société des beaux-arts, à Caen.
- Société des antiquaires de Normandie, à Caen.
- Société d'agriculture, sciences et belles-lettres, à Bayeux.
- Charente*..... Société d'agriculture, sciences, arts et commerce de la Charente, à Angoulême.
- Société archéologique et historique de la Charente, à Angoulême.
- Charente-Inférieure*. Académie des belles-lettres, sciences et arts, à La Rochelle.
- Société d'agriculture, belles-lettres, sciences et arts de Rochefort.
- Commission des arts et monuments de la Charente-Inférieure, à Saintes.
- Société historique et scientifique de Saint-Jean-d'Angély.
- Cher*..... Société des Antiquaires du Centre, à Bourges.
- Société historique du Cher, à Bourges.
- Constantine*.... Société archéologique, à Constantine.
- Côte-d'Or*..... Académie des sciences, arts et belles-lettres, à Dijon.
- Commission départementale des antiquités de la Côte-d'Or, à Dijon.
- Société des sciences historiques et naturelles, à Semur.
- Côtes-du-Nord*... Société archéologique du département des Côtes-du-Nord, à Saint-Brieuc.

<i>Côtes-du-Nord</i>	Société d'émulation des Côtes-du-Nord, à Saint-Brieuc.
<i>Creuse</i>	Société des sciences naturelles et archéologiques de la Creuse, à Guéret.
<i>Dordogne</i>	Société d'agriculture, sciences et arts de la Dordogne, à Périgueux.
<i>Doubs</i>	Société d'émulation du Doubs, à Besançon.
—	Académie des sciences, belles-lettres et arts, à Besançon.
—	Société d'émulation de Montbelliard.
<i>Drôme</i>	Société d'archéologie et de statistique de la Drôme, à Valence.
<i>Eure</i>	Société libre d'agriculture, sciences, arts et belles-lettres de l'Eure, à Evreux.
<i>Eure-et-Loir</i>	Société archéologique d'Eure-et-Loir, à Chartres.
—	Société dunoise, à Château-dun.
<i>Finistère</i>	Société d'archéologie, à Quimper.
—	Société académique, à Brest.
<i>Gard</i>	Société scientifique et littéraire, à Alais.
—	Société d'étude des Sc. natur., à Nîmes.
<i>Garonne (Haute-)</i> ..	Académie des sciences, inscriptions et belles-lettres, à Toulouse.
—	Société d'archéologie du midi de la France, à Toulouse.
—	Académie des Jeux-Floraux, à Toulouse.
—	Société d'histoire naturelle, à Toulouse.
<i>Gers</i>	Société historique de Gascogne, à Auch.
<i>Gironde</i>	Académie des sciences, belles-lettres et arts, à Bordeaux.
—	Société philomathique. à Bordeaux.
—	Commission des monuments et documents historiques, à Bordeaux.
<i>Hérault</i>	Société archéologique, à Montpellier.
—	Académie des sciences et lettres, à Montpellier.
—	Société archéologique, scientifique et littéraire, à Béziers.
<i>Ille-et-Vilaine</i>	Société archéologique, à Rennes.
<i>Indre-et-Loire</i>	Société archéologique de Touraine, à Tours.
—	Société d'agriculture, sciences, arts et belles-lettres d'Indre-et-Loire à Tours.

- Isère*..... Académie delphinale, à Grenoble.
 — Société de statistique et des sciences naturelles, à Grenoble.
- Jura*..... Société d'émulation du Jura, à Lons-le-Saulnier.
 — Société d'agriculture, sciences et arts, à Poligny.
- Loir-et-Cher*..... Société des sciences et des lettres, à Blois.
 — Société archéologique du Vendômois, à Vendôme.
- Loire*..... Société d'agriculture, industrie, sciences, arts et belles-lettres, à Saint-Etienne.
 — La *Diana*, société historique et archéologique du Forez, à Monthrison.
- Loire (Haute)*... Société d'agriculture, sciences, arts et commerce, au Puy.
- Loire-Inférieure* .. Société académique, à Nantes.
 — Société d'archéologie, à Nantes.
- Loiret*..... Société archéol. de l'Orléanais, à Orléans.
 — Société d'agriculture, sciences, belles-lettres et arts, à Orléans.
- Lot-et-Garonne* .. Société d'agriculture, sciences et arts, à Agen.
- Lozère*..... Société d'agriculture, industrie, sciences et arts de la Lozère, à Mende.
- Maine-et-Loire*... Société d'agriculture, sciences et arts de Maine-et-Loire, à Angers.
 — Société industrielle d'Angers et de Maine-et-Loire, à Angers.
 — Société académique de Maine-et-Loire, à Angers.
- Manche*..... Société d'agriculture, d'archéologie et d'histoire naturelle du département de la Manche, à Saint-Lô.
 — Société d'archéologie, de littérature, sciences et arts, à Avranches.
 — Société académique, à Cherbourg.
- Marne*..... Société d'agriculture, commerce, sciences et arts, à Châlons-sur-Marne.
 — Académie de Reims, à Reims.
 — Société des sciences et arts, à Vitry-le-Français.

<i>Marne (Haute)...</i>	Société historique et archéologique, à Langres.
<i>Mayenne.....</i>	Société d'archéologie, sciences, arts et belles-lettres de la Mayenne, à Mayenne.
—	Société de l'industrie de la Mayenne, à Laval.
<i>Meurthe.....</i>	Académie de Stanislas, à Nancy.
—	Société d'archéologie lorraine, à Nancy.
<i>Meuse.....</i>	Société philomathique, à Verdun.
—	Société des lettres, sciences et arts, à Barle-Duc.
<i>Morbihan.....</i>	Société polymathique du Morbihan, à Vannes.
<i>Nièvre.....</i>	Société nivernaise des lettres, sciences et arts, à Nevers.
<i>Nord.....</i>	Société des sciences, de l'agriculture et des arts, à Lille.
—	Comité flamand de France, à Lille.
—	Commission historique du département du Nord, à Lille.
—	Société Linnéenne du nord de la France, à Lille.
—	Société archéologique de l'arrondissement d'Avesnes, à Avesnes.
—	Société d'émulation, à Cambrai.
—	Société d'agriculture, de sciences et d'arts à Douai.
—	Société dunkerquoise pour l'encouragement des sciences, lettres et arts, à Dunkerque.
—	Société d'agriculture, sciences et arts, à Valenciennes.
<i>Oise.....</i>	Société académique d'archéologie, sciences et arts, à Beauvais.
—	Comité archéologique, à Senlis
—	Comité archéologique, à Noyon.
<i>Pas-de-Calais....</i>	Académie des sciences, lettres et arts d'Arras.
—	Société d'agriculture, à Boulogne-sur-Mer.
—	Société académique, à Boulogne-sur-Mer.
—	Société des antiquaires de la Morinie, à Saint-Omer.

<i>Puy-de-Dôme</i> ...	Académie des sciences, belles-lettres et arts, à Clermont-Ferrand
—	Société du Musée, à Riom.
<i>Pyrénées (Basses-)</i> .	Société des sciences, lettres et arts, à Pau.
<i>Pyrénées (Hautes-)</i> .	Société académique des Hautes-Pyrénées, à Tarbes.
	Société Ramond, à Bagnères-de-Bigorre.
<i>Pyrénées-Orientales</i> .	Société agricole, scientifique et littéraire des Pyrénées-Orientales, à Perpignan.
<i>Rhin (Haut-)</i>	Société belfortaine d'émulation, à Belfort.
<i>Rhône</i>	Académie des sciences, belles-lettres et arts, à Lyon.
—	Société littéraire, historique et archéologique de Lyon, à Lyon.
—	Société d'agriculture, à Lyon.
—	Société lyonnaise, à Lyon.
—	Société académique d'Architecture, à Lyon.
<i>Saône-et-Loire</i>	Académie des sciences, agriculture, arts et belles-lettres, à Mâcon.
—	Société éduenne, à Autun.
—	Société d'histoire et d'archéologie, à Châlon-sur-Saône.
<i>Saône (Haute-)</i>	Société d'agriculture, commerce, sciences et arts, à Vesoul.
<i>Sarthe</i>	Société d'agriculture, sciences et arts, au Mans.
<i>Savoie</i>	Académie des sciences, belles-lettres et arts de Savoie, à Chambéry.
—	Société d'histoire et d'archéologie de la Maurienne, à Chambéry.
—	Société savoisienne d'histoire et d'archéologie, à Chambéry.
—	Académie de la Val-d'Isère, à Moutiers.
<i>Savoie (Haute-)</i> . .	Association florimontane, à Annecy.
<i>Seine</i>	Société des antiquaires de France, à Paris
—	Société parisienne d'archéologie et d'histoire.
—	Société centrale d'agriculture, à Paris.
—	Société protectrice des animaux.
—	Société philotechnique, à Paris.
—	Société médicale d'émulation, de Paris.
—	Société de médecine pratique, de Paris.
—	Société française de numismatique et d'archéologie, à Paris.

- Seine-et-Marne* ... Société d'agriculture, sciences et arts, à Meaux.
 — Société d'archéologie, sciences, lettres et arts, à Melun.
- Seine-et-Oise* Société des sciences morales, des lettres et des arts, à Versailles.
 — Société des sciences naturelles et médicales de Seine-et-Oise, à Versailles.
 — Société archéologique, à Rambouillet.
- Seine-Inférieure*... Académie des sciences, belles-lettres et arts, à Rouen.
 — Société libre d'émulation, à Rouen.
 — Société des Amis des sciences naturelles, à Rouen.
 — Société havraise d'études diverses, au Havre.
- Sèvres (Deux-)*.... Société de statistique, sciences et arts du département des Deux-Sèvres, à Niort.
- Somme*..... Académie des sciences, belles-lettres, arts, agriculture et commerce, à Amiens
 — Société des antiquaires de Picardie, à Amiens.
 — Société d'émulation, à Abbeville.
- Tarn*..... Société littéraire et scientifique, à Castres.
- Tarn-et-Garonne* .. Société des sciences, belles-lettres et arts, à Montauban.
 — Société archéologique de Tarn-et-Garonne, à Montauban.
- Var* Société d'études scientifiques et archéologiques, à Draguignan.
 — Société académique du Var, à Toulon
- Vaucluse*..... Société littéraire, scientifique et artistique, à Apt.
- Vendée*..... Société d'émulation, à la Roche-sur-Yon.
- Vienne*..... Société des antiquaires de l'Ouest, à Poitiers.
 — Société d'agriculture, belles-lettres, sciences et arts, à Poitiers.
 — Société de médecine de Poitiers.
 — Société des archives histor. du Poitou, à Poitiers.
- Vienne (Haute-)*.. Société d'agriculture, sciences et arts, à Limoges.
 — Société archéologique et historique du Limousin, à Limoges.

<i>Vosges</i>	Société d'émulation des Vosges, à Epinal.
<i>Yonne</i>	Société des sciences historiques et naturelles de l'Yonne, à Auxerre
—	Société d'études, à Avallon.
—	Société archéologique, à Sens

Sociétés étrangères correspondantes.

—

Smithsonian Institution, Etats-Unis.
Société littéraire et philosophique, à Manchester.
Université royale de Norwège, à Christiania.
Université de Lund (Suède).

REVUES.

—

Revue des Sociétés savantes des départements.
L'Investigateur, journ. de la Soc. des Etudes historiq. (Paris).
L'Indicateur de l'Archéologue, par M. A. de Caix de Saint-Aymour (librairie Reinwald), Paris.






TABLEAU NOMINATIF

DES

MEMBRES DE L'ACADÉMIE DU GARD.

BUREAU DE 1874.

Président d'honneur : M. LE PRÉFET DU GARD.

<i>Président</i>	M. Ernest Roussel,  ,  , homme de lettres.
<i>Vice-Président</i>	M. Eug. Brun, juge de paix.
<i>Secrétaire-perpétuel</i> .	M. l'abbé P. Azaïs, O.  , aumônier du Lycée.
<i>Secrétaire-adjoint</i> ..	M. Ernest Rédarès, avocat, bâtonnier de l'ordre.
<i>Trésorier</i>	M. Ch. Liotard, secr.-gén. de la mairie de Nîmes.
<i>Biblioth.-Archiviste</i> ..	M. E. Germer-Durand,  , O.  , bibliothécaire de la ville de Nîmes.

BUREAU DE 1875.

Président d'honneur : M. LE PRÉFET DU GARD.



Président M. Eugène Brun, juge de paix.
Vice-Président . . . M. Irénée Ginoux, arbitre de commerce.
Secrétaire-perpétuel. M. l'abbé P. Azais, O. , aumônier du Lycée.
Trésorier M. Ch. Liotard, secrétaire-général de la mairie.
Biblioth.-Archiviste. M. E. Germer-Durand, *, O. , bibliothécaire de
la ville de Nmes.

TABLEAU-NOMINATIF
DES MEMBRES DE L'ACADÉMIE DU GARD,
 au 1^{er} juin 1875.

CLASSE DES MEMBRES RÉSIDANTS,

comprenant les Académiciens ordinaires ayant leur domicile de fait
 dans la ville de Nîmes.

Nos d'ordre.	DATES des réceptions.	NOMS DES ACADEMICIENS.
		Messieurs
1	28 février 1821...	Emile Teulon, premier président honoraire de la Cour de Nîmes.
2	28 avril 1838....	Ferd. Girard, O. ✱, anc. pair de France.
3	13 juillet 1850...	Alphonse Dumas, propriétaire.
4	Id.	Jules Salles, peintre.
5	26 novembre 1852.	Aug. Aurès, O. ✱, O. 🏆, ingén. en chef des Ponts-et-Chaussées en retraite.
6	22 janvier 1853...	E. Germer-Duraod, ✱, O. 🏆, biblioth. de la ville de Nîmes.
7	22 août 1857.....	L'abbé P. Azais, O. 🏆, aumônier du Lycée.
8	12 novembre 1859	Ariste Vigié, ✱, président du Consistoire.
9	26 avril 1862.....	Charles Liotard, secrétaire-général de la mairie de Nîmes.
10	14 avril 1863... .	A.-Henry Révoil, ✱, O. 🏆, archit. du Gouvernement.
11	13 février 1864...	Ant.-Hipp. Bigot, homme de lettres.
12	25 février 1865...	Edouard Tribes, doct.-méd., chirurg. en chef des Hospices.
13	16 janvier 1868..	E. Quesnault des Rivières ✱, O. 🏆, prov. en r.
14	—	Ern. Roussel, 🏆, ✱, homme de lettres.
15	—	Eug. Brun, juge de paix.
16	—	Emilo Im-Thurn.
17	—	Irénée Groux, arbitre de commerce.
18	—	Ch. Lenthéric, ✱, O. 🏆, ✱, ing. des ponts-et-chaussées.
19	—	Fernand Verdier, ancien magistrat.

N ^{os} d'ordre.	DATES des réceptions.	NOMS DES ACADÉMICIENS.
		Messieurs.
20	1 ^{er} février 1868..	G. Balmelle, ✱, avocat, anc. maire de Nîmes.
21	—	Léon Penchinat, avocat.
22	4 décemb. 1869..	Ch. Dombre, ✱, ingén. en chef des P. et Ch. et des chemins de fer de P.-L.-M.
23	—	Gouazé, O. ✱, Premier prés. à la Cour d'appel de Nîmes.
24	—	Alb. Puech, médecin du lycée de Nîmes.
25	26 décembre 1871.	G. Pelon, prés. de chamb. à la cour d'appel.
26	—	P. J. Gaidan, anc. dir. du Compt. d'Escomp.
27	16 décembre 1871.	Victor Faudon, cons. à la cour d'appel.
28	21 juin 1873.	Eng. Bolze, juge au trib. civil.
29	5 juillet 1875.	Léon Carcassonne, docteur-médecin.
30	19 juillet 1875 ...	A. de Grisy, inspecteur d'Académie.
31	2 août 1875.	Marcellin Meynard-Auquier, négociant.
32	9 mai 1874.	Melchior Doze, ✱, peintre, directeur de l'école communale de dessin.
33	—	Auguste Bosc, statuaire.
34	27 février 1875 ...	René Deloche, ✱, Ing. des ponts et chauss.
35	—	Isaïe Brunel, ✱, professeur agrégé d'histoire au Lycée de Nîmes.
36

CLASSE DES MEMBRES NON-RÉSIDENTS,

comprenant les Académiciens ordinaires ne résidant pas dans la ville de Nîmes.

		Messieurs
1	15 mars 1855.	Rodier de La Bruguière, propr., à Anduze.
2	50 avril 1855.	Mazade, docteur-médecin, à Anduze.
3	20 août 1859.	Schilizzi, docteur-médecin, à Aiguemortes.
4	Id.	Léonce Destremx, propriétaire, à Saint-Christol-lez-Alais.
5	16 mars 1861	Armand de Pontmartin, homme de lettres, aux Angles.
6	16 mars 1861.	Duclaux-Monteils, ✱, anc. maire, à Alais.
7	11 mai.	César Fabre, juge de paix, à Alais.
8	28 mars 1865	Léonce Cornier ✱, très. payeur gén., à Arras.
9	Id.	Gaston Boissier, ✱, prof. de poésie latine au collège de France, à Paris.
10	28 mars 1865	Vict. de Baumefort, ✱, propriét., à Saint-Christol, près Lussan.
11	Id.	L. Alegre, O. ✱, professeur de dessin au collège, à Bagnols-sur-Cèze.
12	2 janvier 1864.	Baron de Chabaud-La-Tour, C. O. ✱, gencé- ral de division du génie.
13	2 janvier 1864.	Hippolyte Soulier, à Anduze.

Nos d'ordre.	DATES des réceptions.	NOMS DES ACADÉMICIENS.
		Messieurs
14	26 avril 1864.....	E.-J. Pérès, ancien notaire, à Alais.
15	21 mai 1864.....	Adrien Jeanjean, membre du Comice agricole du Vigan, à Saint-Hipp.-du-Fort.
16	2 décemb. 1865..	Abbé Alph. Delacroix, curé de Bagnols-sur-Cèze.
17	9 février 1867....	B ^{on} Roger de Larcy, député du Gard, à Alais.
18	20 avril 1867....	J.-P. Hugues, présid. du Consist., à Anduze.
19	27 janvier 1872.	Gr. Charvet, agent-voyer de l'arr. d'Alais.
20	—	A. Coulondres, juge de paix, à Villeneuve-lez-Avignon.
21	28 février 1874...	Ed. Bondurand, propr. à Genolhac.
22	4 juillet 1874 ...	Edm. Hugues, homme de lettres, à Paris.
23
24

MEMBRES HONORAIRES.

Messieurs

- 28 janvier 1852.... Hipp. Roux-Ferrand, ✱, sous-préfet en retraite, à Paris.
- 10 mars 1855..... Ém. Frossard, ✱, pasteur à Bagnères-de-Bigorre.
- 21 mars 1858.... Alexandre Colin, peintre à Paris.
- 26 avril 1860..... Louis Bretignière, ✱, insp. d'Acad., à Laon.
- 50 mars 1861..... J.-B. Dumas, G. ✱, ancien ministre, ancien sénateur, à Paris.
- 19 novembre 1864.. Michel Moriau, ✱, ancien recteur de l'académie départementale de Nîmes.
- 13 juillet 1867.... Pasteur, C. ✱, membre de l'institut.
- 25 novembre 1867.. P. Talabot, C. ✱, direct. de la Comp^{agnie} des chemins de fer de P.-L.-M., ancien député au Corps législatif.
- 25 avril 1868..... F. Paradan, ✱, conseiller à la Cour d'appel, ancien maire de Nîmes.
- 19 décembre 1868.. E. Gaspard, professeur de rhét. à Montpellier.
- 2 décembre 1871... P. Courcière, inspecteur d'Académie, à Montpellier.
- 1875..... Mgr An. de Cabrières, évêque de Montpellier.
- 1875..... Ed. Floucest, ✱, avocat-général, à Lyon.

CLASSE DES ASSOCIÉS-CORRESPONDANTS.

- 2 novembre 1820.. Mignet, C. ✱, secrétaire-perpétuel de l'Académie des sciences morales et politiques, à Paris.
- 2 novembre 1825.. Di Pietro, ancien directeur des douanes, à Alger.
- 26 novembre 1830.. Baron Ch. d'Hombres ✱, maire à St-Hippolyte-de-Caton.
- 15 janvier 1831..... Charles Vasseas, ancien élève de l'école polytechnique, au Vigan.
- 19 mai 1832..... Colladon, physicien à Paris.
- 12 mars 1836..... De Quatrefages, O. ✱, naturaliste, membre de l'Institut, à Paris.
- 24 juin 1837..... Duvivier, homme de lettres, à Paris.
- 28 avril 1838..... De Sauriac, présid. de la soc. d'agric., à Foix.
- Giraud, C. ✱, membre de l'Institut, ancien ministre, à Paris.
- 4 août 1838..... Désiré Nisard, O. ✱, membre de l'Académie française, à Paris.
- 10 novembre 1838.. Matter, O. ✱, ancien inspecteur général des études, à Paris.
- 7 décembre 1839.. Germain, O. ✱, professeur d'histoire et doyen de la Faculté des lettres, à Montpellier.
- 13 février 1840..... Quenin, juge de paix, à Orgon.
- Albert Lenoir, ✱, membre du Comité des sociétés savantes, à Paris.
- 4 juillet 1840..... Magen, homme de lettres, à Agen.
- Olry, ancien secrétaire de la Faculté des lettres, à Strasbourg.
- 26 décembre 1840... Lecerf, ✱, professeur honoraire, à la Faculté de droit, à Caen.
- Hardouin, avocat, à la Cour de cassation, à Paris.
- 6 février 1841..... Ragut, secrétaire général de la Société académique, à Mâcon.
- De Salve, médecin, à Liège.
- 2 mai 1841..... De Payan-Dumoulin ✱, cons. à la Cour d'Aix.
- 24 décembre 1842... Bernard-Brisse ✱, capitaine d'état-major, en retraite, à Nîmes.
- Rivoire ✱, anc. chef de divis. à la Préf. du Rhône.
- 16 novembre 1844... Vicomte de Santarem, ✱, à Paris.
- 11 janvier 1843. ... Alexis Perret, ✱, professeur à la faculté des sciences, à Dijon.

- 22 février 1845. Adolphe Ricard, secrétaire de la Société archéologique, à Montpellier.
- 5 avril 1845. Payan, docteur-médecin, à Aix.
- 15 novembre 1845. De Robernier, ✱, président de chambre à la Cour de Montpellier.
- 26 juin 1847. Isidore Hedde ✱, ancien délégué du gouvernement français en Chine, au Puy-en-Velay.
- L'abbé Gareiso, supérieur du grand séminaire, à Nîmes.
- Vingtrinier ✱, docteur-médecin en chef des prisons, à Rouen
- 17 mars 1849. E. de Kerkhove-Varent, ✱, docteur en droit, ancien chargé d'affaires à Constantinople, à Anvers.
- Vicomte de Kerkhove ✱, ancien médecin en chef des armées, à Anvers.
- 14 avril 1849. Alexandre Schaepekens, peintre, à Bruxelles.
- 24 mai 1851. Edw. Barry, professeur d'histoire à la Faculté des lettres, à Toulouse.
- 29 novembre 1851. Chabanon ✱, docteur-médecin, à Uzès.
- 20 mars 1852. Ebiard, docteur-médecin, à Bourg (Ain).
- 18 décembre 1852. L'abbé Magloire Graud, chanoine honoraire de Fréjus et d'Ajaccio, curé à Saint-Cyr (Var).
- 8 janvier 1853. Baruffi, médecin en chef de l'hôpital, à Roggo.
- 15 avril 1854. Massone, docteur-médecin, à Gènes.
- 25 juin 1855. Roux, ✱, ✱, docteur-médecin.
- 3 janvier 1856. Mme Hérald de Pagos (Comtesse de Vernède de Corneillan), à Paris.
- 16 février 1856. Charles Jalabert, O. ✱, peintre, à Paris.
- 21 juin 1856. Jules Pagézy, O. ✱, à Montpellier.
- Albert, médecin-inspecteur des eaux d'Ax, à Saint-Christoly (Médoc).
- Ed. de Barthélemy, secrétaire du Conseil du Sceau, à Paris.
- 25 janvier 1858. Martel, ✱, médecin en chef des hospices, au Puy.
- 20 février 1858. Gros-Mayrevieille, homme de lettres, à Carcassonne.
- 1^{er} mai 1858. Hipp. Minier, homme de lettres, à Bordeaux.
- 26 juin 1858. Ch. Domergue, propriétaire, à Beaucaire.
- 12 novembre 1859. Aragon, ✱, président de chambre à la Cour de Montpellier.
- 24 janvier 1860. Gabriel Azaïs, secrétaire de la Société archéologique, scientifique et littéraire, à Béziers.
- 51 mars 1860. Guillaume Guizot, homme de lettres, à Paris.
- Delépine, prof. d'histoire, au Lycée, à Toulouse
- 9 juin 1860. Jules de Séranon, avocat à Aix (U.-du-Rhône).

- 4 août 1860..... L'abbé Besson, supérieur du collège Saint-François-Xavier, à Besançon.
 — L'abbé J. Corblet, directeur de la *Revue de l'art chrétien*, à Amiens.
- 16 mars 1861..... Armand de Flaux *, homme de lettres, à Paris.
- 13 avril 1861..... J. Garnier, secrétaire-perpétuel de la Société des antiquaires de Picardie, à Amiens.
 — Marius Chaumelin, homme de lettres, à Marseille.
- 15 février 1862..... Michel Nicolas *, professeur à la Faculté de théologie de Montauban.
- 25 avril 1863..... Giraud-Teulon, docteur-médecin, à Paris.
- 25 mai 1863..... Louis Chalmeton, homme de lettres à Clermont-Ferrand.
- 20 juin 1863..... P. Lenthéric, professeur à l'école régimentaire du génie, à Montpellier.
 — Paul Gervais *, membre de l'Institut, professeur au Museum, à Paris.
- 20 juin 1863..... E. Connelly, conseiller à la Cour de cassation.
- 21 novembre 1863.. Pompée, directeur de l'école prof. d'Ivry (Seine).
- 16 janvier 1864..... L'abbé Th. Blanc, curé, à Domazan (Gard).
 — Alexis Muston, pasteur, à Bourdeaux (Drôme).
- 21 mai 1864..... Jos. Roumanille, *, libraire, à Avignon.
- 11 février 1865..... Eug. Arnaud, pasteur, à Crest (Drôme).
 — L.-Ch. Jeannel *, professeur de philosophie à la Faculté des lettres de Montpellier.
 — Ch. Revilout, professeur de littérature française à la faculté des lettres de Montpellier.
- 11 mars 1865..... Maillet, profess. de philos. au Lycée, à Marseille.
- 3 juin 1865..... Marius Topin, receveur de l'enregistrement, à Paris.
- 1^{er} juillet 1865..... A. Houzé, homme de lettres, à Paris.
 2 décembre 1865.. Grasset *, président de chambre à la Cour de Montpellier.
- 50 décembre 1865.. Ludovic de Vauzelles *, conseiller honoraire à la Cour d'Orléans.
- 19 mai 1866..... Adolphe Cazalet, insp. de l'Instr. primaire, à Alais.
 — Fr. Mistral *, homme de lettres, à Maillane.
- 1^{er} juin 1867.. Daniel Grasset, proviseur du Lycée, à Alger.
- 10 août 1867..... L'abbé Coulomb, missionnaire apostolique, à Uzès.
- 28 mars 1868..... Alexis Giraud-Teulon fils, avocat, à Genève.
 — J. Benoit *, prof. à la Fac. de méd., à Montpellier.
- 2 janvier 1869..... Ach. Millien, homme de lettres, à Beaumont-la-Ferrière (Nièvre).
 — Jacq. Malinowski, professeur au Lycée, à Cahors.
 — Baron G. de Flotte, homme de lettres, à Marseille.

- 15 mars 1869 L. Roumieux, consul d'Espagne, à Beaucaire.
3 juillet 1869 Cyp. Robbe, cap. en retraite, à Anduze.
31 juillet 1869 Fr. Vidal, pasteur, à Bergerac.
— — — — — Pascal Jourdan, garde-mines, à Guéret.
26 février 1870 Frédéric Béchard, homme de lettres, à Paris.
9 avril 1870 Barafort, prés. de Chambre à la Cour de Lyon.
— — — — — Albin de Montvaillant, à Anduze.
18 juin 1870 Paul de Rouville ✱, professeur à la Faculté de sciences, à Montpellier.
30 juillet 1870 V. Auphan, docteur-médecin, à Alais.
13 avril 1871 P. Cazalis de Fondouce, ing.-civil, à Montpellier.
5 août 1871 J. Ollier de Marichard, à Vallon (Ardèche).
20 avril 1872 L'abbé A. Fabre, prof. au petit-séminaire de Paris.
— — — — — Ch.-Julien Jeannel, prof. à la Faculté des Lettres, à Montpellier.
18 janvier 1875 De Combettes-Labourélic, au château de Labourélic, par Gaillac.
10 mai 1875 Lionel d'Albiousse, juge au Tribunal d'Uzès.
8 nov. 1875 Paul Félix, à Alais.
19 déc. 1874 J.-B. Goux, homme de lettres, à Agen.
5 déc. 1874 J.-J. Fuzet, curé, à Fonzalzac.
— — — — — Baron Edm. de Rivières, au châ. de Rivières, par Gaillac.
-

PUBLICATIONS DE L'ACADÉMIE DU GARD.

MÉMOIRES.

PREMIÈRE SÉRIE (XVIII^e SIÈCLE).

Recueil des pièces lues dans les séances publiques et particulières de l'Académie royale de Nismes. 1756. 1 vol. in-8° (Epuisé).

DEUXIÈME SÉRIE (1804—1822).

Statuts de l'Académie du Gard (1805). Brochure in-8°.

Notice des travaux de l'Académie du Gard pendant l'an XIII (1804—1805).
Broch. in-8°.

- — pendant l'année 1806. 1 vol. in-8° (Epuisé.)
- — pendant l'année 1807. 1 vol. in-8°.
- — pendant l'année 1808. 1 vol. in-8°.
- — pendant l'année 1809. 1 vol. in-8°.
- — pendant l'année 1810. 1 vol. in-8°.
- — pendant l'année 1811. 2 vol. in-8°.

Notice ou aperçu analytique des travaux les plus remarquables de l'Académie royale du Gard, depuis 1812 jusqu'en 1822. 2 vol. in-8°.

TROISIÈME SÉRIE (1832—1850).

Mémoires de l'Acad. roy. du Gard. 1835-1836-1837. 1 vol. in-8° (Epuisé).

— — 1838-1839. 1 vol. in-8° (Epuisé.)

Mémoires de l'Acad. roy. du Gard. 1840-1841. 1 vol. in-8°.

— — 1842-1843-1844 1 vol. in-8° (Epuisé.)

— — 1845-1846. 1 vol. in-8°.

Mémoires de l'Académie du Gard. 1847-1848. 1 vol. in-8°

— — 1849-1850. 1 vol. in-8° (Epuisé.)

Règlement de l'Académie du Gard. 1850. Brochure in-8°.

QUATRIÈME SÉRIE (1851—1860).

Mémoires de l'Académie du Gard.	1851.	1 vol. in-8°.
—	—	1852. 1 vol. in-8°.
—	—	1853. 1 vol. in-8°.
—	—	1854-1855. 1 vol. in-8°.
—	—	1856-1857. 1 vol. in-8°.
—	—	1858-1859. 1 vol. in-8°.
—	—	1860. 1 vol. in-8°.
Règlement de l'Académie du Gard.	1860.	Broch. in-8°.

CINQUIÈME SÉRIE (1861—1870).

Mémoires de l'Académie du Gard.	1861.	1 vol. in-8°.
—	—	1862. 1 vol. in-8°.
—	—	1863. 1 vol. in-8°.
—	—	1863-1864. 1 vol. in-8°, avec les tables, de 1804 à 1860.
—	—	1864-65. 1 vol. in-8°.
Règlement de l'Académie du Gard.	1866.	broch. in-8°.
Mémoires de l'Académie du Gard.	1865-66.	1 vol. in-8°.
—	—	1866-67. 1 vol. in-8°.
—	—	1867-68. 1 vol. in-8°.
—	—	1868-69. 1 vol. in-8°.
—	—	1869-70, 1 vol. in-8° avec les Tables décennales.

SIXIÈME SÉRIE (1871—1880).

Mémoires de l'Académie du Gard.	1871,	1 vol. in-8°.
—	—	1872, 1 vol. in-8°.
—	—	1873, 1 vol. in-8°.
—	—	1874, 1 vol. in-8°.

PROCÈS-VERBAUX.

- Procès-verbaux de l'Académie du Gard. Année 1842-1843. 1 vol. in-8° de 225 pages (Epuisé.)
- Années 1843—44, 1844—45. 1 vol. in-8° de 207 pages (Epuisé.)
 - Années 1845—46, 1846—47. 1 vol. in-8° de 224 pages.
 - Années 1847—48, 1848—49. 1 vol. in-8° de 181 pages (Epuisé.)
 - Année 1849—50. 1 vol. in-8° de 147 pages (Epuisé.)
 - Année 1850—51. 1 vol. in-8° de 381 pages.
 - Année 1851—52. 1 vol. in-8° de 172 pages.
 - Année 1852—53. 1 vol. in-8° de 251 pages.
 - Année 1853—54. 1 vol. in-8° de 261 pages.
 - Année 1854—55. 1 vol. in-8° de 248 pages.
 - Année 1855—56. 1 vol. in-8° de 254 pages.
 - Année 1856—57. 1 vol. in-8° de 184 pages.
 - Année 1857—58. 1 vol. in-8° de 202 pages.
 - Année 1858—59. 1 vol. in-8° de 270 pages.
 - Année 1859—60. 1 vol. in-8° de 240 pages.
 - Année 1860—61. 1 vol. in-8° de 274 pages.
 - Année 1861—62. 1 vol. in-8° de 162 pages.
 - Année 1862—63. 1 vol. in-8° de 205 pages.
 - Année 1863—64. 1 vol. in-8° de 208 pages.
 - Année 1864—65. 1 vol. in-8° de 255 pages.
 - Année 1865—66. 1 vol. in-8° de 175 pages.
 - Année 1866—67. 1 vol. in-8° de 175 pages.
 - Année 1867—68. 1 vol. in-8° de 193 pages.
 - Année 1868—69. 1 vol. in-8° de 145 pages.
 - Année 1869—70. 1 vol. in-8° de 176 pages.
 - Année 1871. 1 vol. in-8° de 107 pages.
 - Année 1872. 1 vol. in-8° de 167 pages.
 - Année 1875. 1 vol. in-8° de 164 pages.
 - Année 1874. 1 vol. in-8° de 184 pages.